THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
282.05
REV
v.128

Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/revuedumondecath1281unse

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

REVUE
DU MONDE
CATHOLIQUE

Recueil International

Dogmatique, Politique, Scientifique, Historique et Littéraire

---

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE

TOME CENT VINGT-HUITIÈME

ONZIÈME DE LA SIXIÈME SÉRIE

12

Arthur SAVAÈTE, Éditeur

A PARIS
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
76, rue des Saints-Pères

A BRUXELLES
ALFRED VROMANT, ÉDITEUR
3, rue de la Chapelle, 3

CORRESPONDANTS

A GENÈVE : **H. TREMBLEY**, éditeur, 4, rue Corraterie.
A FRIBOURG en BRISGAU (*Allemagne*) : **B. HERDER**, éditeur.
A VIENNE (*Autriche*) : **B. HERDER**, (I. Wollzeille, 33).

La reproduction des travaux de la *Revue* est formellement interdite; les manuscrits ne sont pas rendus.

282.05
R.EV
v.128

UN APOLOGISTE DE L'AUTORITÉ

Joseph de Maistre

> Il est bien vrai que chaque homme a son génie conducteur qui le guide à travers les mystères de la vie.
>
> (J. DE MAISTRE.)

Qui peut nier que l'autorité est nécessaire à l'établissement normal de la famille et de la société ? Sans autorité tout s'écroule. La famille ne saurait exister, la société n'est plus qu'un chaos. Ce sont là les conclusions d'une logique élémentaire. Cependant, le respect de l'autorité, la reconnaissance de la supériorité même la plus légitime, sont des sentiments qui semblent avoir perdu aujourd'hui leur antique vigueur. Il n'en est donc que plus utile de faire resplendir, s'il est possible, l'évidence de la vérité, d'opposer aux négations de nos contemporains, les éloquentes réponses d'un génie incontesté aujourd'hui, Joseph de Maistre.

Sa personnalité s'est manifestée de la manière la plus nette dans l'expression constante d'une même idée : respect et exaltation de l'autorité. Enfant, magistrat, diplomate, père de famille, écrivain, il a vécu, il a lutté, il a souffert pour l'affirmation du principe d'autorité. Ce principe est au fond du caractère de l'homme, à la base de son œuvre ; dans ses actes, et dans ses écrits qui sont encore des actes. C'est le pivot autour duquel il a fait graviter avec une ténacité et une vigueur ignorante des obstacles, sa philosophie, sa politique et sa tendresse de père.

668585

L'homme.

Ses premières années furent entourées de soins vigilants. Avant que Jean-Jacques Rousseau eût imaginé la méthode pour former des Emiles, M. de Motz son grand'père et M. de Maistre son père aidaient par une éducation sérieuse au développement de ses heureuses dispositions. Son père, François-Xavier, magistrat et justicier inexorable, bien qu'il fût naturellement d'une âme haute et généreuse, n'était pas de ceux qui aiment à plaisanter dans leur intérieur. Il personnifiait la « *patria potestas* » comme un vieux Romain, et il en gardait l'austère dignité à l'égard de ses enfants. Joseph fut élevé selon sa propre expression « dans toute la sévérité antique. »

Il se sentait dans les veines « du soufre de Provence, » et pourtant il ne songea jamais à secouer le joug. Ce régime ne lui déplaisait point ; il aimait l'autorité avant que de la comprendre.

« Le trait principal de l'enfance de mon père, dit le comte Rodolphe, un de ses biographes, fut une soumission amoureuse pour ses parents. Présents ou absents, leur moindre désir était pour lui une loi imprescriptible. » Quoi de plus charmant que cette soumission amoureuse chez un enfant aussi intelligent! Lorsque par exemple, « l'heure de l'étude marquait la fin de la récréation, son père n'avait qu'à paraître, il laissait tomber les jouets de ses mains. »

Les grands hommes tiennent, dit-on, leurs qualités de leurs mères. Celle de Joseph de Maistre était une femme distinguée, « sa sublime mère, » écrira-t-il plus tard, « un ange à qui Dieu avait donné un corps. Mon bonheur était de deviner ce qu'elle désirait de moi, j'étais dans ses mains autant que la plus jeune de mes sœurs. » Elle fut l'auxiliaire du père et de l'aïeul dans la grande affaire de l'éducation. Institutrice du cœur, elle enveloppait son fils de la plus tendre affection sans négliger de s'adresser à son esprit. Elle lui récitait souvent des vers de Racine et avait coutume de l'endormir au son de cette « incomparable musique. »

Joseph de Maistre grandit sous la direction des Jésuites. L'âge des passions arriva sans qu'il en connût les curiosités et les révoltes. L'écolier de Chambéry devenu à vingt ans étudiant en droit à l'Université à Turin, ne lisait aucun livre sans en de-

mander la permission à son père ou à sa mère. Au foyer domestique et au lendemain même du jour où il le quitta, il s'imprégna de ce respect de l'autorité que plus tard il devait enseigner au monde. Ainsi les impressions premières ont exercé sur toute sa vie une influence décisive.

A sa sortie de l'Université, il avait à remplir des devoirs de fidélité héréditaire envers la maison de Savoie. L'aîné de dix enfants, dans une famille patriarcale, il lui sembla que l'exemple de son père, second président au Sénat de Savoie était un ordre. Il fut donc magistrat. « Pour son malheur, il faut être juste » c'est là son mot. Son tempérament vif, son imagination ardente ne se complaisaient pas dans les travaux de la vie parlementaire. Il commence à écrire. Le jeune substitut au Sénat fait paraître en 1776 un Eloge de Victor Amédée III duc de Savoie, roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, prince de Piémont. Deux ans plus tard, devant le Sénat, en séance solennelle, il prononce le discours de rentrée sur le « Caractère Extérieur du Magistrat. »

Les grandes occupations n'absorbaient pas tout son temps. Sa belle humeur d'homme du monde trouvait son compte dans les salons de Chambéry où il fréquentait. Il y connut Mlle de Morand qu'il épousa en 1786. Mariage d'inclination autant que de convenance : « Mon occupation de tous les instants, écrit-il, la veille de l'événement à son ami le comte Costa, sera d'imaginer tous les moyens possibles de me rendre agréable et nécessaire à ma compagne afin d'avoir tous les jours devant moi un être heureux par moi. Si quelque chose ressemble à ce qu'on peut imaginer du Ciel, c'est cela. »

En 1792, l'invasion de la Savoie le chasse de Chambéry, le rend spectateur et victime des violences révolutionnaires. Ses biens sont confisqués. Il s'en console stoïquement. Dans une lettre d'affaires adressée à Lausanne au baron Vignet des Etoles, il glisse cette simple phrase éloquente par son laconisme : « mes biens sont vendus, je n'ai plus rien. » Sa seule vengeance fut de forger contre la Révolution un pamphet sublime : *les Considérations sur la France.*

Victor Amédée fugitif et vaincu se retire en Sardaigne. Le comte de Maistre choisit cette heure de crise pour renouveler à son Roi le témoignage de son dévouement. En 1799, il est nommé Régent de la Chancellerie Royale de Sardaigne. Le ti-

tre était pompeux et l'emploi médiocre. La direction des tribunaux d'une petite île ne pouvait absorber toute l'activité d'esprit de l'auteur des Considérations. L'explorateur hardi du monde des idées qui fixait les destinées des Empires et faisait jouer sur le papier les grands ressorts de la politique, s'accommodait mal de l'étroitesse des horizons à la cour de Cagliari. Cependant il avait pris son parti de terminer sa carrière en Sardaigne, il se regardait comme mort et « le pays lui plaisait assez comme tombeau. » Trois ans plus tard, on lui dit : « Partez pour Saint-Pétersbourg. » « — Comme il vous plaira, Sire — ».. Et il part. Cette obéissance eut son côté pénible puisqu'elle l'arrachait à sa famille, mais il y avait là-bas, la compensation d'une situation brillante. Comme il serait loin de la petite ville natale où ses regards ne découvraient autour de lui « que de petits hommes et de petites choses, — où il se disait tristement : « Suis-je donc condamné à vivre et à mourir ici comme une huître attachée à son rocher ? » Alors son imagination le tourmentait, il souffrait, il avait « la tête chargée, aplatie, fatiguée par l'énorme poids du Rien. »

A la cour de Russie de grands spectacles s'offriront à lui. Le penseur a vu la Révolution de près, il la verra de plus haut, sous un nouvel aspect, tandis que le patriote pourra dépenser son imagination dans les combinaisons diplomatiques, échafauder des projets de restauration pour la maison de Savoie.

Les *Considérations sur la France* étaient connues à la cour d'Alexandre. Aussi la renommée de l'écrivain y prima sans doute la dignité de l'envoyé extraordinaire de Sardaigne. Le comte de Maistre, représentant d'une monarchie chancelante, eut facile accès près du tsar. Il sut lui faire apprécier son mérite et sa franchise. Plaire par l'esprit et les qualités de l'homme, c'était en pareil cas jouer à souhait tout son rôle. Le causeur charmant introduisit partout le diplomate qui ne portait ombrage à personne. Dans les salons de Saint-Pétersbourg, on aimait à faire cercle autour de cet orateur de coin du feu, de ce merveilleux diseur de monologues politiques.

Non pas que son extérieur fut naturellement séduisant. Il avait, selon sa propre expression « une chienne de figure » et Mme de Swetchine son admiratrice, le représente « de taille moyenne, avec des traits sans régularité, une vue très courte qui donnait quelque chose de perdu à son regard. » Mais, ses

manières nobles, son port de tête, sa démarche, imprimaient à toute sa personne un caractère imposant.

On se plaît là où l'on plaît. Joseph de Maistre aurait dû être heureux en Russie ? Eh non !... il lui manquait « deux petits articles », articles d'importance s'il en fut : sa famille et quarante mille roubles de rentes...

Il fallait faire figure au milieu d'une cour fastueuse. Ses faibles appointements ne pouvaient suffire aux dépenses. On dit qu'il a de l'esprit, mais comment « meubler une maison et faire seulement une berline avec de l'esprit ?... » Le pauvre grand homme — car la pauvreté n'est pas seulement le fait des pètites gens — est contraint d'avouer sa détresse à son Roi. Il implore des secours. C'est en vain. Sur ces entrefaites, l'Empereur de Russie songe à l'attacher à sa personne et lui propose un établissement avantageux. Tout autre eût été tenté. Il semble naturel à Joseph de Maistre de répondre ce qu'il répondra toujours : « Tant qu'il y aura une maison de Savoie et qu'elle voudra employer mes services, je ne changerai jamais. »

A certains moments, il ploie sous le faix des notes, des mémoires, des correspondances. L'assistance d'un secrétaire lui serait indispensable. Puis c'est toute une série d'humiliations qu'il confie à son frère... Malgré le froid, il en est réduit à passer l'hiver sans pelisse, « c'est précisément comme de n'avoir pas de chemise à Cagliari. » Il se contente « d'un mauvais manteau de boutique qu'un fort vilain laquais lui jette sur les épaules... et comme un seul laquais ne peut suffire à raison du climat et de la fatigue, le voilà à la recherche d'un second laquais à bon marché.,. Il trouve enfin un voleur sur le point de tomber entre les mains de la justice ; il lui propose de « devenir honnête homme » à l'ombre de son privilège de Ministre... « Et ça va » écrit-il plaisamment. Le traiteur qui le nourrit change d'habitation. Un jour, il se voit forcé de partager la soupe de son domestique. Pour un homme comme lui ces embarras de ménage étaient des supplices. Tout cela pourtant n'était rien auprès de la douleur poignante causée par l'absence de sa femme et de ses enfants. « Ne plus les voir, ce n'est plus vivre, c'est tout au plus n'être pas enterré. »

La *Correpondance* permet d'assister à la lutte engagée entre l'homme privé incapable de contenir ses plaintes et le ministre inébranlable dans la fidélité à son Roi. L'homme lassé, fatigué

de tout, parle de se faire Jésuite ou moine, il laisse échapper cette boutade où le découragement perce sous la bouffonnerie : « Mon fils est lieutenant-colonel. Je veux me proposer comme tambour dans le régiment où il se trouvera ; j'ai de l'oreille et des bras très-dispos ; c'est le seul emploi pour lequel je me sente des dispositions décidées. » Le ministre a triomphé néanmoins, et il a écrit cette belle maxime : « Si la fidélité a besoin de quelques caresses pour être heureuse, elle n'en a jamais besoin pour faire son devoir. »

En 1817, le comte de Maistre quittait enfin Saint-Pétersbourg. Chargé de nouvelles fonctions politiques, il revenait finir ses jours à Turin, veilli déjà et « blanc comme un cygne. » Ainsi sa vie entière avait donné l'exemple d'une parfaite unité intellectuelle et morale en exacte conformité avec les doctrines si fièrement arborées dans ses livres.

L'Œuvre.

Les croyances religieuses et politiques de Joseph de Maistre servirent de moule à ses premières opinions ; il ne connut pas les douloureuses incertitudes d'une âme qui cherche ses points d'appui. Sa pensée a de la fermeté avant même d'avoir trouvé une forme originale. Un de ses premiers opuscules, le discours à Mme la marquise de Costa, contient déjà ces déclarations significatives : « La souveraineté du peuple, la liberté, l'égalité, le renversement de toute subordination, le droit à toutes sortes d'autorités, quelles douces illusions ! » C'est là une esquisse de la doctrine du comte de Maistre. Désormais, il se complaira à la reproduire, la retouchera sans cesse en l'élargissant, la gravera avec une brûlante éloquence.

Au spectacle de la France bouleversée par la Révolution, son génie s'emporte et se répand dans les *Considérations*. On sent dans cette synthèse d'histoire l'entousiasme de l'artiste épris de son sujet ; le style se colore des passions de l'auteur, les phrases sont martelées comme des sentences.

Les Considérations sont l'œuvre maîtresse où le philosophe et le politique ont donné leur premier effort. Dès le début on croit entendre un hymne à la Providence : « Nous sommes tous attachés au trône de l'Etre suprême par une chaîne souple qui retient sans nous asservir. Ce qu'il y a de plus admirable dans

l'ordre universel des choses, c'est l'action des êtres libres sous la main divine. Librement esclaves, ils opèrent tout à la fois volontairement et nécessairement : ils font réellement ce qu'ils veulent, mais, sans pouvoir déranger les plans généraux. Tout est pénible dans les ouvrages de l'homme, la Providence au contraire, exerce sa puissance en se jouant pour elle, tout est moyen, même l'obstacle. »

Ces grandes idées saisissent exprimées en cette langue sonore. On est déjà troublé, on se demande : Qu'est-ce donc que la liberté ? Joseph de Maistre ne s'arrête pas à résoudre des difficultés de cet ordre. Pour lui, il n'y a rien à ajouter au mot de la grand'mère de Claude Têtu : « Jean Claude, mon ami, quand tu ne comprends pas quelque chose, fie-toi à Celui qui a fait le manche des cerises (1). »

L'homme se rapetisse singulièrement vu des hauteurs où se place le comte de Maistre. Il a voulu l'amoindrir encore, exagérer sa faiblesse avec des exemples tirés des faits de la politique contemporaine. Il procède avec la vigueur de Pascal mettant à nu sans pitié les incohérences profondes de notre nature. L'homme, à ses yeux, n'est que la dupe d'une illusion s'il se croit le pouvoir de remuer le monde. Le désordre visible, c'est l'ordre caché. Le gouvernement de la Providence ne connaît point les interrègnes. Aussi bien cette révolution française que les historiens représentent comme un événement humain « est un événement providentiel, un événement unique dans l'histoire. » Joseph de Maistre l'a caractérisée d'un mot ; il l'a appelée « satanique ». Il aurait pu ajouter qu'elle était « divine », car c'est là sa pensée entière. Il la signale renversant tout ce qui s'oppose à sa marche. Ses géants et ses héros, les Mirabeau et les Robespierre sont des fantôches, des automates inconscients « instruments d'une force qui en savait plus qu'eux. » Nulle part mieux que dans les *Considérations*, on n'a mis en relief avec une plus magistrale brièveté l'idée devenue presque banale aujourd'hui : « La Révolution mène les hommes, plus que les hommes ne la mènent. » La Providence les guette pour les saisir au moment où ils se croient sûrs de savourer en paix les joies du triomphe, et le comte de Maistre, spectateur attentif, la montre du doigt.

(1) Lettre de Claude Têtu, maire de Montagnol, 10 août 1795.

Les principes de la mécanique providentielle appliqués aux nations lui découvrent de loin la France et la monarchie « sauvées par le jacobinisme » Cette intuition divinatrice témoigne de la sagacité du penseur. Quel autre a prévu aussi nettement en 1796 cette volte-face de la destinée jetant la France sous une domination césarienne comme pour la punir de l'attentat commis contre la souveraineté? Quel autre a supposé que le Français ivre encore de liberté, serait traîné derrière les aigles d'un conquérant sur tous les champs de bataille de l'Europe? que la main de fer d'un Napoléon s'emparerait des puissances mêmes de la Révolution pour en disposer avec une volonté invincible? Car ce fut comme un enchantement de voir l'ordre muet succéder à l'anarchie disputeuse.

A l'heure où les scènes du grand drame napoléonien se succédaient en France, le comte de Maistre en était à Saint-Pétersbourg l'observateur vigilant. Sa correspondance est remplie de Bonaparte. Il ne se lasse pas d'exprimer ses réflexions, ses étonnements à propos de « l'homme miraculeux ». Lorsque tout le monde tremble, que les têtes couronnées fléchissent devant le vainqueur comme des épis au souffle de la tempête, il a dans l'avenir une confiance inébranlable. Une de ses prédictions favorites, c'est la chûte de l'usurpateur. Joseph de Maistre aperçoit derrière l'homme la main de la Providence qui s'en sert comme d'un outil. Le conquérant est « l'envoyé de Dieu ; » il vient directement du ciel comme la foudre, » mais comme la foudre aussi son pouvoir est destructeur. Sa force est une force d'emprunt dont il n'est pas le maître et il est faible par ce côté. Cette remarque d'une psychologie supérieure se dégage des jugements du comte de Maistre sur Bonaparte. Il le hait, mais d'une haine respectueuse : « Les choses en sont venues au point écrit-il en 1810 au chevalier de Rossi, où il serait dangereux d'arrêter cet homme ; et pour moi, monsieur le chevalier. si je pouvais lui donner la mort par un seul acte de ma volonté, je m'en garderais bien. J'aurais peur de mêler mon ignorance humaine à des plans qui sont trop vastes pour qu'il soit permis au fils d'un homme et d'une femme de se jeter au travers. » On ne peut concevoir un acte de déférence plus absolu à l'ordre divin.

La Providence, lors même qu'elle semble aux yeux du comte de Maistre se plaire à exalter le génie du mal et à l'inspirer,

doit être respectée dans ses desseins mystérieux. Elle est l'autorité indiscutable dont il faut accepter les arrêts sans contrôle. D'ailleurs, c'est l'idée du Dieu-Providence, exprimée dans les *Soirées* de Saint-Petersbourg « l'ouvrage chéri » du philosophe et où il a « versé sa tête ». « Les lois de Dieu, déclare-t-il, sont en général marquées au coin d'une sagesse et même d'une bonté frappante. Avec cette réserve néanmoins : « Quelques-unes paraissent dures, injustes même. » Et résolument il se place en face de la réalité terrible. « Nous savons que *Dieu est* avant de savoir *ce qu'il est*. Nous voici donc placés dans un empire dont le souverain a publié une fois pour toutes des lois qui régissent tout. Que faut-il faire ? sortir de l'empire ? Impossible. Il n'y a pas de meilleur parti à prendre que celui de la résignation et du respect ; je dirai même de l'*amour*, car puisque nous partons de la supposition que le maître existe et qu'il faut absolument *servir*, ne vaut-il pas mieux (quel qu'il soit) le servir par amour que sans amour ? »

Nous sommes ramenés sans y avoir pris garde à cette soumission *amoureuse* que le comte de Maistre avait pour ses parents dans les années de l'enfance. Le penseur hardi reprend ainsi envers Dieu l'attitude du fils soumis d'autrefois. Emporté par ses convictions, il ne raisonne plus, il oublie que Dieu ne serait pas Dieu s'il était un tyran. Admettre l'amour, c'est supposer la miséricorde.

Par la tournure naturelle de son esprit, Joseph de Maistre a le ton provocant et tranchant. Aussi l'affirmation de la Providence inflexible aux prières de l'homme, les dithyrambes superbes mais sauvages en l'honneur de la guerre, les cris attristés jetés çà et là dans sa correspondance lui ont valu une réputation de pessimiste. Est-elle méritée ? Oui, sans doute. Joseph de Maistre a été le plus intolérant interprète de la loi du sang. A qui faut-il s'en prendre ? A lui ou à son temps ? Il a écrit ses lettres et composé ses livres au lendemain de la Terreur, à une époque que la Providence semblait s'être réservée pour frapper les coups les plus rudes. Des nations entières s'entrechoquaient, les préoccupations de la guerre absorbaient les esprits, les calamités publiques, les tristesses privées étaient l'objet des conversations. Et l'on reprocherait à Joseph de Maistre de s'être fait l'écho des misères du monde ? A dire vrai il a été pessimiste par occasion et non pas par humeur ou par

haine de l'humanité. Son pessimisme n'est ni théorique, ni contemplatif comme celui des Schopenhauer et des Léopardi. S'il a été le témoin et souvent le prophète des grands malheurs, il a été le héraut de l'espérance... c'était sa manière d'être optimiste.

Cette disposition d'esprit explique ses jugements tour à tour sévères ou sympathiques pour la France. Il lui a reproché avec insistance, à coup sûr, sa propagande révolutionnaire et les maux dont elle a été la cause. De là, la conclusion un peu hâtive qu'il ne l'aimait point. Alors on se rappelle que son fils a porté les armes contre elle dans les rangs de l'armée russe. Et pourquoi ne pas se souvenir aussi que le comte de Maistre n'avait pas d'obligations à l'égard de la France et qu'il n'était pas Français ? Il faut remarquer qu'il en voulait bien plutôt à la Révolution qu'à la France. Aucun écrivain peut-être n'a affirmé plus souvent, plus fortement sa confiance dans les destinées de notre nation. C'est lui qui a prononcé cette élogieuse parole : « Rien de grand ne se fait dans notre Europe sans les Français. » C'est lui qui montre la France chargée d'une mission providentielle, l'accomplissant « avec deux instruments, et pour ainsi dire, deux bras avec lesquels elle remue le monde, sa langue et l'esprit de prosélytisme qui forme l'essence de son caractère. » Ce prosélytisme est « une fonction, » la puissance de la langue française est « presque une monarchie » l'action exercée par la France sur le reste de l'Europe est une « magistrature. »

Il est impossible de mettre plus en relief la suprématie pacifique de notre patrie dont nous sommes justement si fiers, suprématie conquise par nos lettres et nos arts sur le reste du monde et non moins glorieuse que la puissance sanglante des armes.

Le comte de Maistre n'est venu qu'en passant dans la « grande Lutèce » Çà été assez pour qu'il y ait « bien senti ce je ne sais quoi qui fait de Paris la capitale de l'Europe. » « Il est certain, ajoute-t-il, qu'il y a dans cette ville quelque chose qui n'est pas dans les autres ; il n'en est pas où l'étranger soit plus à son aise, plus chez lui. »

N'est-ce pas surtout à l'Institut de France qu'il ressentit cette bonne impression, le jour où assistant à une des séances, plusieurs académiciens le reconnurent et le prièrent au nom de leurs collègues de venir s'asseoir au milieu d'eux ?...

Sa méthode.

Ses opinions politiques.

La diversité des questions traitées dans l'œuvre de Joseph de Maistre se concilie avec l'unité de conception. Il ne serait pas impossible d'en donner un plan d'ensemble sous la forme géométrique de l'Ethique de Spinoza. Force est donc d'être systématique pour bien suivre à travers ses ouvrages le développement de sa doctrine.

Marquer l'intervention de la Providence dans les évènements de l'histoire, c'était l'affaire du chrétien-philosophe, du commentateur de Plutarque. Mais en bonne logique lorsqu'un principe est posé, il faut en faire sortir toutes les conséquences. De là, pour le comte de Maistre, la nécessité impérieuse de revêtir d'une forme palpable l'idée du gouvernement providentiel. Il cherche une autorité intermédiaire entre le Ciel et la Terre. Il se tourne vers Rome. Il y voit le Pape, providence visible et pour ainsi dire humanisée.

Le livre du Pape est le commentaire le plus étendu qu'on ait jamais donné du mot d'Homère mis en épigraphe : Εἷς κοιρανος εστω « Qu'un seul soit le maître. » Le Pape n'est plus seulement l'oracle inspiré de Dieu, chargé de proclamer les dogmes du christianisme, il domine par son caractère sacré tous les autres souverains ; il est le représentant d'une puissance bienfaisante et civilisatrice, seule capable de maintenir l'équilibre entre l'autorité des rois et la liberté légitime des peuples.

La hardiesse des doctrines dans ce plaidoyer en faveur de la suprématie pontificale n'est pas moins frappante que la nouveauté des aperçus. Histoire, philosophie, théologie viennent tour-à-tour remplir le large cadre fixé d'avance. L'érudition s'y étale avec une chaleur d'argumentation et un lyrisme qui étonnent dans un pareil sujet.

Il serait aisé sans doute de relever des erreurs de détail commises çà et là, ou des citations imparfaitement rapportées. Nulle part, Joseph de Maistre n'a mieux mérité le surnom de Voltaire retourné que lui a donné malicieusement un critique. Il est un éclaireur d'avant-garde, souvent téméraire, mais son œil investigateur explore de larges horizons. Qui veut aujour-

d'hui s'avancer sur ce même terrain, ne peut se dispenser de se replacer aux mêmes points de vue.

Sa religion est « une monarchie », l'ordre parfait y doit régner. L'Eglise gallicane en essayant de fonder un Etat dans un Etat a fait acte de révolte. Joseph de Maistre lui tient rigueur, conteste ses libertés, les discute avec la même ardeur que si le sort du catholicisme en dépendait ; il prend même à parti Bossuet et Pascal ses maîtres favoris. Toutefois il s'attaque de préférence à ceux qu'il regarde comme les premiers fauteurs de tout le trouble, les solitaires de Port-Royal. Ses critiques contre eux ont un ton de partialité si peu déguisée qu'elle est parfois divertissante. Ils sont jansénistes et sectaires ; voilà pourquoi sans doute, ils n'entendent rien aux ouvrages de pédagogie : « Tout ou presque tout ce qu'ils ont fait est mauvais, même ce qu'ils ont fait de bon. » Tenez-vous pour averti, « ceci n'est point un jeu de mots. » Sur cette pente, Joseph de Maistre ne s'arrête pas ; il pousse l'exagération jusqu'à ses dernières limites, jusqu'au ridicule. A son avis, Louis XIV serait excusable d'avoir fait passer la charrue sur les ruines de Port-Royal et pour cette plaisante raison : « Louis XIV en faisant croître du blé sur un terrain qui ne produisait plus que de mauvais livres aurait fait toujours un acte de sage agriculteur et de bon père de famille ! »

Cependant il ne serait pas juste de prendre la louange au monarque trop au sérieux. Elle est donnée à l'adversaire des Jansénistes et non au Roi. Le pouvoir souverain peut commander dans un cercle fort large, mais ce cercle a des limites que Louis XIV a outre-passées. En empiétant sur l'autorité de l'Eglise, il a commis « une violation scandaleuse des droits sacrés de la souveraineté. »

Ainsi le comte de Maistre n'est pas partisan du despotisme, quoique la forme paradoxale dont il s'est plu à revêtir ses maximes politiques ait contribué à le faire croire. On chercherait en vain dans son œuvre entière la justification du despotisme, elle ne s'y trouve pas. La toute puissance humaine lui paraît impossible ; dans la réalité des choses elle rencontre toujours un obstacle, une loi, une coutume, une tiare, un poignard.

La vérité est que le théoricien est aristocrate jusque dans les moëlles, monarchiste par principe autant que par goût. Il voit la marque divine sur la tête des rois : « Il est bien à désirer, dit-il spirituellement, qu'on revienne aux anciennes idées, sui-

vant lesquelles pour faire un prince, il faut qu'un prince et une princesse viennent dans l'église promettre de nous en donner. Tout autre manufacture est déclarée nulle. » De même la société civile ne peut prospérer que dans l'alliance avec la souveraineté, les institutions ne sont durables qu'autant qu'elles sont divinisées, les constitutions politiques sont des châteaux de cartes, si elles n'ont pas à leur base l'autorité divine.

Cette constante uniformité de vue serait d'une extrême monotonie sans les digressions ou les écarts du logicien. Ils ont, avec Joseph de Maistre, le piquant de l'imprévu. Ne suppose-t-il pas, par exemple, qu'un simple frère cuisinier de l'ordre de saint Ignace pourrait, un jour venant, rétablir cet ordre après sa destruction, « mais que tous les souverains de l'univers n'y réussiraient pas ! »

De pareils excès de dialectique ne sont ici que des faiblesses sans grande conséquence.

S'il faut les noter au passage, c'est seulement afin d'ajouter un trait à la physionomie du comte de Maistre. On précise sa manière en le montrant brisant parfois à grands coup le roc dur qui entrave sa marche, mais souvent aussi s'attardant à ramasser des cailloux sur la route, pour les lancer à la face d'un adversaire, comme ferait un enfant.

Les opinions philosophiques.

Le comte de Maistre semble par bien des côtés appartenir à un autre âge ; ses idées ont leurs racines dans le passé ; cependant il a subi la loi des milieux à laquelle les esprit n'échappent pas plus que les corps. Il a payé largement tribut à son temps. Son goût des questions sociales, politiques, philosophiques, ses habitudes de discussion portent leur date. Il a de son époque la fougue, l'ardeur sans frein, la curiosité, l'impatience, l'intempérance, et par instant même le manque de gravité. Concevrait-on d'ailleurs qu'un polémiste pût être compris de ses contemporains s'il ne parlait pas leur langue, ne se mettait pas à leur niveau, et, dans certaine mesure, ne prenait pas sa part de leurs défauts ?

Si on regarde le comte de Maistre sous un angle plus large et plus vrai, on s'aperçoit que les principes qui servent de base à

ses doctrines sont en opposition constante avec ceux de son siècle. Cette opposition est même si déclarée, si extraordinaire, qu'on aurait peine à citer un autre écrivain se mettant aussi résolûment à la traverse des opinions propagées autour de lui et répandues dans tous les canaux de la pensée, le livre, le théâtre, le journal, les arts.

Le XVIIIe siècle foulait aux pieds tout ce que le chrétien respectait. Il voulait la complète indépendance, l'oubli des traditions en politique, en religion, en philosophie. Joseph de Maistre était, au contraire, l'apôtre de l'autorité, de la soumission hiérarchique, de la fidélité au dogme. Le siècle des Encyclopédistes et de la Science était un siècle d'analyse et Joseph de Maistre un esprit essentiellement synthétique. Chez lui, l'instinct a donc déterminé des antipathies que les convictions raisonnées ont fortifiées.

Voltaire était au premier rang des ennemis à combattre. Individualité puissante, il résumait en lui les intérêts, condensait la pensée, exprimait les tendances et les besoins de son époque. Le patriarche de Ferney avait trop bien rempli son rôle de révolutionnaire et de destructeur pour ne pas encourir l'aversion du gentilhomme d'ancien régime qui lui ne connaissait pas d'autres patriarches laïques que ceux de la Bible. Aussi, il pointe sur Ferney toute l'artillerie de ces mots fulgurants qui écrasent ou passent au-dessus du but. C'était trop. Il n'est ni juste, ni habile de taire les qualités incontestées d'un adversaire dont on se propose de reprendre durement les torts. Les invectives et les expressions méprisantes valent moins que des raisons et n'en tiennent pas lieu. C'était perdre son temps que de vouloir broyer Voltaire dans deux ou trois étreintes quelque violentes qu'on les supposât. La *souplesse de Protée*, un des caractères les plus remarquables de ce génie, l'étendue de l'œuvre qu'il a laissée, rendaient un corps à corps avec lui particulièrement difficile.

Joseph de Maistre se tourne donc non sans raison vers des idoles plus fragiles qu'il pouvait briser ou mutiler pour le moins. Aussi il frappe avec une brutalité d'athlète sur Locke et surtout sur Bacon. C'est « une lutte à mort » avec « le feu chancelier. Nous avons boxé comme deux forts de Fleet Sreet, dit-il, dans une lettre au comte de Vallaise, et s'il m'a arraché quelques cheveux, je pense bien aussi que sa perruque n'est plus à sa place. » Cette boutade donne la note juste sur l'Examen de la Philosophie de Bacon. Il s'y trouve des accusations qui sont

hasardées, d'autres inutiles, d'autres enfin d'une parfaite justesse. Malgré tout une étude philosophique ne doit pas être composée avec un pareil emportement.

L'attitude de Joseph de Maistre n'est pourtant pas inexplicable. Les louanges excessives données au philosophe anglais par les athées et les sensualistes étaient autant d'aiguillons pour l'exciter. Il y a plus. Le dédain de la théologie, que Bacon laisse percer çà et là, le rend suspect à ses yeux. Dès lors que Bacon est entaché d'incrédulité, c'est un coupable, toutes les propositions qu'il avance sont erronées. L'ironie, le sarcasme viennent égayer les arguties de ce dénigrement systématique. C'est un joli trait, par exemple, de nommer Bacon l'amant passionné des sciences, *l'ennuque amoureux,* mais la verve aventureuse de Joseph de Maistre l'entraîne souvent dans des régions qu'il connaît mal. Il y marche avec la même assurance que s'il en avait fréquenté les petits sentiers, et on le voit s'égarer au moment où il se croit certain de faire bonne route.

Par contre, aussitôt qu'il met le pied sur le terrain de la métaphysique et de la philosophie des sommets, il reprend possession de ses forces, et de là, comme l'aigle, il s'élance dans les grands espaces. L'éloquence éclate dans les chapitres de l'Examen de la philosophie de Bacon sur les causes finales, sur l'union de la Science et de la Foi. Il y a peu de pages qui mériteraient mieux d'être connues et qui le sont moins. Ce sont des éclaircies lumineuses au milieu des broussailles épaisses qu'il faut franchir avant de les rencontrer.

Quant à Locke et à Condillac, plus sensualistes que leur chef d'école, ils n'ont pas cette veine poétique qui les recommande comme Bacon « à l'admiration des connaisseurs. » Ils sont compris dans l'anathème porté sur la philosophie du XVIIIe siècle « toute négative et par conséquent nulle. » Mais le remède à cette anarchie intellectuelle?...

Une petite note jetée par le comte de Maistre au bas d'une page de Bacon le révèle inopinément. « Espérons qu'un Roi légitime ramènera en France la puissance et les idées innées. » Comme s'il était évident que la bonne philosophie doive toujours se mettre d'accord avec la politique et chercher asile sous le joug de l'autorité!...

Pour apprécier au juste le comte de Maistre philosophe, il est bon de se rappeler sa prédilection pour Platon et Aristote. Elle

découvre en lui les goûts d'un esprit qui se plait dans le domaine des idées générales plutôt que la passion d'un chercheur en quête de solutions nouvelles aux mystères de la pensée. Sa vie agitée, ses préoccupations journalières, son application à l'étude des questions sociales, les obligations d'une correspondance fort étendue, ne lui laissaient pas le loisir des méditations continues. En un mot, il n'était pas du métier. La philosophie n'a donc dans son œuvre qu'une importance accessoire. Si ses excursions philosophiques découvrent des horizons lumineux, c'est que les digressions sont fréquentes sous sa plume ; et quand il se laisse emporter par les grandes images et les fortes pensées, elles ont plus d'intérêt que le sujet principal. Ses écarts sont souvent des éclats de génie.

Le Père

Le genre épistolaire qui s'accommode si bien des digressions était merveilleusement propre à mettre en relief les qualités primesautières de Joseph de Maistre. Sa correspondance lui a valu une renommée posthume qui ira en grandissant. L'homme d'esprit s'y rencontre avec l'homme de cœur. C'est une retraite ou il se plaît. Dans le *Bacon* et les *Considérations*, les théories, les arguments, les maximes se succèdent sans intervalle. Dans la Correspondance, les sentiments tiennent la plus grande place. A côté du Joseph de Maistre des séminaires, théocrate et dialecticien inflexible, facile à lire surtout après saint Thomas, il y en a un autre, un Joseph de Maistre plus humain, que des publications récentes ont tiré dans son entier à la lumière du jour. Le causeur charmant qui s'était devoilé dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, se retrouve dans les Lettres à ses amis et à ses enfants ; il peint tout ce qu'il voit, il exprime tout ce qu'il ressent avec l'abandon du génie.

Comme père, Joseph de Maistre a donné la mesure de sa sensibilité et de sa bonté. C'est merveille de le voir suivre les traditions caressantes de Mme de Sévigné en renchérissant même sur les ardeurs de tendresse dans les Lettres intimes, quand peut-être il se préparait à composer les pages sur le bourreau ou sur l'Inquisition.

A Lausanne, tout absorbé qu'il est dans les graves lectures, il aime à quitter de l'œil les grands in-folios pour se rendre le

témoin attentif des jeux de ses jeunes enfants. Il entend leurs petits mots et y applaudit. « L'autre jour, (1) écrit-il à la comtesse Costa, Rodolphe composa un petit dîner à sa manière. Quand tout fut prêt, il fut question d'inviter les convives et il dit expressément qu'il voulait inviter Mme Costa, les petits Costa et les cochons de mer. Voilà, Madame, tous ses amis de Genève ». Et Joseph de Maistre ajoute pour son compte : « J'embrasse tendrement tous les convives du dîner de Rodolphe, excepté les cochons de mer. »

La famille est son milieu naturel. Aussi quand il est à Saint-Pétersbourg, la séparation est pour lui une source de continuels chagrins. « Si j'étais garçon, écrit-il, et si je n'étais pas sujet du Roi, je me moquerais fort de tous ces bouleversements qui ne seraient qu'un magnifique spectacle. Quand je pense à Sa Majesté et à mes enfants, ma philosophie plie, et les agréments dont je jouis ici perdent toute leur douceur. »

Le séjour en Russie se prolongeant, le sentiment de l'éloignement lui devient de plus en plus pénible. Ses chères études dans lesquelles il se jette avec opiniâtreté ne suffisent plus à absorber son esprit et à le détourner des pensées de son cœur. A de certains moments le découragement l'emporte ; sa douleur prend un accent pénétrant : « Les idées poignantes de sa famille le transpercent, il croit entendre pleurer à Turin. Sa patience s'épuise, parce qu'il ne peut « marquer dans l'almanach la fin précise du crève-cœur. » Et sans cesse il se répète, en trouvant toujours des mots ou des images nouvelles. Enfin il s'écrie : « Ma vie s'écoule tristement. Je regarde les minutes qui tombent l'une après l'autre dans l'Eternité, je les compte, je les assemble, j'en fais des heures et des jours sans éprouver jamais qu'amertume. A mon âge toutes les illusions sont finies, il ne reste que la famille, et c'est ce qui me manque !.. »

Le comte de Maistre a interrompu parfois ses correspondances avec ses amis, mais jamais celle avec sa femme. Malheureusement, on ne connaît pas les lettres du mari. Peut-être Mme Prudence comme il l'appelait plaisamment, les détruisait-elle à mesure, afin que les effusions de cœur à cœur ne tombassent pas sous des yeux indiscrets. On se dédommage en revenant aux lettres du père.

(1) Œuvres complètes. Edit. Vitte et Perrussel, 1884. Lettre de Lausanne 24 juin 1793.

Ses enfants font partie de son existence tant il y est attaché, mais son affection pour eux a des degrés. Il proportionne à chacun ses bonnes paroles et ses caresses. « Souvenez-vous, dit-il, à son fils, que vous êtes toujours devant mes yeux, comme mes paupières ; » et en même temps il lui parle d'un ton cornélien : « Vive la conscience et l'honneur ! » Rien n'est plus opposé à sa volonté que de « communiquer des pensées molles, telles qu'elles naissent involontairement dans le cœur d'un père » parce que c'est le rôle d'un jeune homme de faire bravement son chemin dans le monde. Mais sa fermeté est ébranlée quand il fait part à autrui de ses confidences. Après le départ pour la guerre de Rodolphe « son poupon » chevalier-garde dans l'armée russe, son cœur gémit : « Je ne vis pas ! Nul ne sait ce que c'est que la guerre s'il n'a un fils !... » Lorsqu'il s'adresse à ses filles, son style s'assouplit et s'abaisse pour se mettre au niveau de leur âge. Les souvenirs de la petite Adèle qu'il a quittée enfant lui causent le plus vif plaisir. « La moindre gentillesse de mon Adèle est une béatitude pour son papa. » Et sa jeune correspondante devra suivre ses instructions : « Tu as toujours quatre chapitres à traiter, tes plaisirs, tes ennuis, tes occupations et tes désirs ; avec cela on peut remplir quatre pages. Pour moi, il me suffit de quatre mots en suivant cette même division : Mon plaisir serait d'être avec toi, mon chagrin est d'en être éloigné, mon occupation est de trouver les moyens de te rejoindre, et mon désir est d'y réussir. »

Constance, sa plus jeune fille, a grandi loin de lui. Son imagination travaille et le charme de l'inconnu aiguise encore la vivacité de son affection. Il fait mille efforts pour se représenter mieux la figure de cette enfant qu'il ne connaît pas. La verra-t-il jamais ?... « L'idée de cette fille orpheline d'un père vivant me crucifie. Tout le reste est supportable. Malheureusement, on ne ferait pas un trop mauvais calembour, en appelant le reste, le reste de tout. »

Joseph de Maistre est expansif toutes les fois qu'il s'agit de ses enfants ; il a même cru bon de s'en excuser avec ce joli mot : « Quand un père a commencé à parler de ses enfants, c'est une boule sur un plan incliné. » Et la boule va si naturellement que nous-mêmes prenons plaisir à la voir rouler.

Il faut noter ces effusions spontanées d'une âme aimante surtout parce qu'elles donnent plus de prix à la fermeté qui

en est le fond. Le comte de Maistre est un père chrétien, connaissant ses devoirs, et qui n'admet pas les transactions quand il s'agit de faire valoir ses droits. Le culte qu'il a eu toujours pour l'autorité a changé d'objet avec le temps, mais lui n'a jamais changé de culte. Enfant il a eu une *soumission amoureuse* pour ses parents ; père, il exercera une *autorité amoureuse* sur ses enfants. Son Adèle est « sa très chère femme aimée, sa bien-aimée ; » il serre « ses chers et bons enfants avec ses vieux bras sur son jeune cœur ; » mais quand il le faut, il reprend cette attitude patriarcale qui fait respecter l'autorité en sa personne. Dans la vie domestique il transporte sans les dénaturer, en les amendant seulement, les doctrines qu'il a jetées avec ses livres au vent du monde. La subordination de l'amour au devoir, c'est la sa règle et il s'y tient.

Un jour, il apprend que ses filles songent à assister à des fêtes données à la préfecture de Turin. C'était l'ancien palais royal. Aussitôt il prend le ton du commandement et il écrit à Adèle : « J'espère que ta mère t'a fait ma commission au sujet des bals. Je sais ce qu'on doit aux circonstances, mais jamais tu ne dois danser dans le palais du roi ; je te le défends expressément ; et il faut en dire la raison tout haut : Jamais je ne danserai dans le palais du roi à qui mon père doit tout. »

Peu importe que le comte de Maistre soit à Saint-Pétersbourg, par la pensée il est toujours au milieu des siens. C'est encore à Adèle qu'il le rappelle avec une précision impérative : « Souvenez-vous que vous êtes ce que je suis, que vous pensez ce que je pense, que nous avons les mêmes devoirs et que la chose durera tant qu'il plaira à Dieu. »

Il a si bien le culte des traditions de famille qu'il prétend imposer à ses descendants jusqu'à ses sympathies particulières. Cela lui paraît tout simple d'écrire à un ami de Genève : « Je n'aime rien tant que les esprits de famille. Mon grand-père aimait les Jésuites, mon père les aimait, ma sublime mère les aimait, je les aime, mon fils les aime, son fils les aimera. » Est-il possible d'insister davantage ?

L'Éducateur.

Tout ce qui touche à l'éducation de ses enfants l'intéresse. Il veut tout savoir pour être directeur d'études, car le rôle de con-

fesseur qui cherche à donner des absolutions de complaisance ne lui conviendrait en aucune façon. Dans ces nouvelles fonctions, son génie perd de sa rudesse pour revêtir la forme d'un suprême bon sens. Ses lettres à ses filles contiennent un véritable cours d'éducation. Les principes en sont si justes, qu'aujourd'hui nos éducateurs les plus renommés sont d'accord avec lui sur tous les points.

Sous sa plume les éloges se mêlent toujours à des ingrédients piquants qui leur donnent une saveur particulière. S'il complimente Adèle sur ses progrès de style ou d'orthographe, il a bien soin d'ajouter : « Voilà peut-être qui va te donner de l'orgueil, mais une autre fois je ne te parlerai que de tes défauts pour t'humilier. »

Car Adèle a ses petits défauts. Elle a surtout un goût d'indépendance qui se trahit même au couvent. Rien ne lui serait plus profitable que de compléter la liste des Béatitudes et de méditer celle-ci : « Heureuses les femmes douces parce qu'elles posséderont les cœurs. » Le père a donné un bon conseil, l'homme d'esprit invente un moyen infaillible contre les mouvements d'humeur. « Quand tu sentiras, ajoute-t-il, que ton petit nerf impertinent se met en train, applique tout de suite ma lettre comme on met de la mauve sur une inflammation. » Le remède est approprié à merveille ! N'était-ce pas tout justement de son père qu'elle tenait ce petit nerf impertinent ?...

Une autre fois les recommandations sont plus pratiques. Ce travailleur passionné qui ne lâchait pas toujours, au dire de Sainte-Beuve, le livre pendant ses repas, est un ennemi du surmenage. Il blâme l'excès d'application. Une jeune fille doit ménager sa santé « rien n'est plus à craindre que de devenir un petit bâton raisonnable, raisonnant et raisonneur. »

Les langues vivantes, les arts d'agrément ne sont pas à négliger. Il trouve fort bon que sa fille cultive la peinture et la musique. Sa satisfaction est grande de la voir aimer la lecture. Encore faut-il que ce goût, si bon en lui-même, n'engendre pas le dégoût des ouvrages manuels. Voilà l'écueil. Adèle avait grande tendance à s'y laisser aller. On n'est pas impunément Mlle de Maistre.

Ce n'est pas que Joseph de Maistre prise beaucoup « l'utilité matérielle » des ouvrages féminins ; mais ils servent à prouver que l'on est femme. C'est là le point important. Et le père de

famille dans le désir de convaincre plus aisément sa fille, use de diplomatie en glissant un mot à l'adresse de sa vanité : « Il y a une petite coquetterie très fine et très innocente dans ces occupations manuelles. En te voyant coudre avec ferveur on dira : Croiriez-vous que cette jeune demoiselle lit Klopstock et le Tasse? Et lorsqu'on te verra lire Klopstock et le Tasse on dira : Croiriez-vous que cette demoiselle coud à merveille? Partant, ma fille, prie ta mère qui est si généreuse de t'acheter une jolie quenouille, un joli fuseau, mouille délicatement le bout de ton doigt et puis vrr !... et tu me diras comment les choses tournent. »

Le sermon paternel est ici bien à sa place ; en même temps la question de l'éducation des femmes est posée et résolue d'une manière précise : « Le plus grand défaut pour une femme, c'est d'être homme... Le goût et l'instruction, voilà le domaine des femmes. Elles ne doivent pas chercher à s'élever jusqu'à la science. » On ne saurait dire mieux et dire plus. Le goût, c'est ce tact de l'esprit qui trouve son emploi à chaque pas dans la vie, c'est ce qui guide, c'est ce qui charme. L'instruction, c'est ce qui nourrit l'âme, c'est ce qui donne des clartés de tout. Les limites de l'instruction sont d'ailleurs assez étendues. Joseph de Maistre ne serait même pas choqué de voir une jeune fille apprendre le latin. Il approuve Constance « de se jeter dans la bonne philosophie et surtout de lire saint Augustin » mais qu'elle prenne garde de jamais citer « avant d'être duègne. »

D'accord avec Molière, le pédantisme lui paraît un défaut qui déprécie les plus aimables qualités. Mais le procès des femmes savantes qu'il engage en tête à tête avec sa fille n'a pas seulement pour but de faire justice d'un ridicule. Quand on est père, il est permis d'envisager l'instruction comme un élément de bonheur. Voilà pourquoi la science, ou pour mieux dire le luxe de l'esprit qui s'affiche « est une chose très dangereuse pour les femmes ». L'affirmation est tranchante à coup sûr, mais quand il s'agit « d'une petite demoiselle qui s'avise de monter sur le trépied pour rendre des oracles » le cas est grave, Clitandre préfèrera toujours Henriette à Armande, et personne ne pense que Clitandre ait tort. L'expérience du monde, en pareille matière a une éloquence qui l'emporte sur le raisonnement. « Une coquette est plus aisée à marier qu'une savante, car pour épouser une savante il faut être sans orgueil, ce qui

est très rare, au lieu que pour épouser la coquette il ne faut être que fou, ce qui est très commun. »

Constance de Maistre résiste à la force de ces arguments ; tenace dans ses opinions, elle tient à faire valoir l'intelligence de son sexe, dans la discussion elle se plaît à jouer le rôle de champion de l'émancipation des femmes comme si un petit souffle révolutionnaire l'avait effleurée sans avoir égard à son nom. Elle ose prétendre avec Voltaire « que les femmes sont capables de faire tout ce que font les hommes. »

L'intervention de Voltaire n'était pas de nature à impressionner Joseph de Maistre. Il entend prouver point par point que cette soi-disant belle maxime n'est qu'une sottise ou un compliment à une jolie femme. « La vérité est précisément le contraire. Les femmes n'ont fait aucun chef d'œuvre, dans aucun genre. » Là-dessus, il accumule les exemples. On est tout près de lui reprocher d'avoir trop raison, quand dans la lettre suivante, le gentilhomme reparaît et c'est avec une malice aimable, une galanterie parfaite qu'il gagne la partie : « Si une belle dame m'avait demandé, il y a vingt ans : « Ne croyez-vous pas, Monsieur, qu'une dame pourrait être un grand général comme un homme ? Je n'aurais pas manqué de lui répondre : « Sans doute, Madame, si vous commandiez une armée, l'ennemi se jetterait à vos genoux, comme j'y suis moi-même, personne n'oserait tirer, et vous entreriez dans la capitale ennemie au son des violons et des tambourins. » — Si elle m'avait dit : « Qui m'empêche d'en savoir en astronomie autant que Newton ?... Je lui aurais répondu tout aussi sincèrement : « Rien du tout ma divine beauté ! Prenez le télescope, les astres tiendront à grand honneur d'être lorgnés par vos beaux yeux et ils s'empresseront de vous dire tous leurs secrets. » Voilà comment on parle aux femmes, en vers et même en prose ; mais celle qui prend cela pour argent comptant est bien sotte. »

Il y a entre l'homme et la femme des disparités essentielles et évidentes qui imposent la diversité des devoirs. « Les femmes ne sont nullement condamnées à la médiocrité, elles peuvent même prétendre au sublime, mais au sublime féminin. » Chaque être doit se tenir à sa place, il a une mission providentielle à remplir. Qu'est-ce qu'une femme? C'est une mère. Joseph de Maistre ne dit pas autre chose à Constance dans cette page où il a résumé toute sa pensée : « Comme tu te trompes en

parlant du mérite un peu vulgaire de faire des enfants ! Faire des enfants, ce n'est que de la peine, mais le grand honneur, c'est de faire des hommes et c'est ce que les femmes font mieux que nous. Crois-tu que j'aurais beaucoup d'obligations à ta mère si elle avait composé un roman au lieu de faire ton frère ? Mais *faire ton frère*, ce n'est pas le mettre au monde et le poser dans son berceau, c'est en faire un brave jeune homme qui croit en Dieu et n'a pas peur du canon. Le mérite de la femme est de régler sa maison, de rendre son mari heureux, de le consoler, de l'encourager et d'élever ses enfants, c'est-à-dire de *faire des hommes*, voilà le grand accouchement qui n'a pas été maudit comme l'autre. Au reste, ma chère enfant, il ne faut rien exagérer ; je crois que les femmes, en général, ne doivent pas se livrer à des connaissances qui contrarient leur devoirs, mais je suis fort éloigné de croire qu'elles doivent être parfaitement ignorantes. Je ne veux pas qu'elles croient que Pékin est en France, ni qu'Alexandre le Grand épousa une fille de Louis XIV. La belle littérature, les moralistes les grands classiques, etc. suffisent pour donner aux femmes la culture dont elles ont besoin. »

Les Préférences Littéraires.

La belle littérature, voilà bien ce qui séduit le comte de Maistre. En dehors de la Bible, des Pères de l'Eglise, des classiques grecs et latins, ses favoris sont Pascal, Boileau, Molière, Fénelon, Mme de Sévigné. Bossuet est « son grand oracle, » Racine est « inimitable » et il lui garde la reconnaissance que l'on doit au premier éducateur de son enfance. Sa mémoire avait appris des centaines de vers du grand poète avant qu'il sut lire ; aussi bien « ses oreilles ayant bu de bonne heure cette ambroisie n'ont jamais pu sentir la piquette. »

Les sympathies du lettré sont si bien acquises au XVIIe siècle qu'elles s'élargissent jusqu'aux maximes de La Rochefoucauld et au Tartufe. Son admiration en embrasse la littérature entière. N'y trouve-t-il pas l'expression brillante de son idéal ? « Elle respire — lui-même le déclare — je ne sais quelle philosophie, je ne sais quelle raison calme qui circule pour ainsi dire, dans les veines de ce grand corps, et qui s'adressant constamment au bon sens universel ne choque et ne trouble personne. »

Examinons de plus près le motif des préférences du comte de Maistre. Ce qu'il aime dans le XVIIe siècle, c'est le respect de l'autorité qui s'affirme dans la politique, dans les Lettres, dans la foi; et, par contraste, il déteste le XVIIIe siècle, sceptique, railleur, négatif, proclamant les droits de l'homme sans insister sur les devoirs ; en un mot antichrétien. Toutefois, si ennemi qu'il fût des doctrines émises par les grands écrivains de son temps, il aurait eu mauvaise grâce à nier la séduction de leurs talents. Leur influence sur lui est visible à ses débuts d'écrivain. Il semble d'abord avoir essayé de modeler son style sur le leur, mais en les imitant mal, il est tombé dans les défauts des rhéteurs contemporains. *Les Lettres d'un Royaliste Savoisien* publiées en 1793 fournissent des exemples d'une phraséologie déclamatoire. Pour peindre les violences de la Révolution, il dira que « les richesses fuyant dans les entrailles de la terre y redoutent encore la main du ravisseur insatiable. Les cachots s'étonnent de ne plus renfermer que l'innocence. » Dieu est « l'Etre suprême, » les membres du clergé sont « des lévites vénérables, dignes soutiens de la foi de nos pères ; » les gentilshommes sont de « véritables chevaliers, enfants de l'honneur et de la gloire. » L'écrivain novice croit nécessaire de prendre des habits taillés à la mode du jour pour se produire dans le monde ; sa tête est pleine d'images ; il les prodigue les jugeant bonnes quand elles sont excessives.

Mais, à la même date, sans qu'il en ait encore conscience, ses lettres intimes sont d'un style déjà ferme, alerte et facile. Les périodes pompeuses et amphigouriques disparaissent comme des ornements gênants. La plume est vive, l'esprit pétille dans cette lettre adressée de Chambéry le 17 février 1792 à Mme de Constantin sa sœur qui vient de se marier : « Non, je ne me priverai point du plaisir d'adresser une lettre à Madame Constantin. C'est une jouissance pour moi et j'en veux écrire la date dans mon journal. Eh bien ! ma douce Thérésine, te voilà donc *cheu toi*. Oh ! le grand mot et qu'il est agréable à prononcer ! Dis-moi donc, mon cœur, combien as-tu fait de tours dans ta campagne ? Combien as-tu de chambres et de cabinets ? Combien as-tu de journaux, de terre, de bœufs, de vaches, de moutons, de poules et de coqs ? J'espère bien qu'on ne dira pas de toi comme de Perrette : « Adieu veau, vaches, cochons, couvées. » Tu ne bâtiras point de châteaux en Espagne, plus

heureuse que Perrette, tu tiens des réalités, et je tiens pour sûr que ta sagesse les fera fructifier. Oh ! qu'il me tarde de t'embrasser chez toi, ma bonne amie, et d'y voir le bonheur fixé par ta bonne conduite ! Après le moment où j'ai eu la certitude de ton établissement, il n'y en aura pas de plus doux pour moi que celui où je sauterai à bas de ma voiture dans ta cour. »

Et il termine sur un ton de gaîté gauloise :

« A vous, monsieur Constantin :

« Tout est commun entre époux, mon cher ami, jusqu'au papier ; aussi *je vous fais la présente*, sur la même feuille pour vous dire que pour les femmes comme pour les montres on a six mois d'essai ; aussi, mon très cher, si tu n'es pas content de la tienne (femme), si elle ne marche pas exactement, si elle a des quintes, si la répétition t'ennuie, tu peux me la renvoyer. Si au contraire, tu en es content à midi et à minuit, il faut aussi m'en faire part afin que je puisse te témoigner ma satisfaction de voir que tu aies trouvé une bonne pièce dans mon magasin. Raconte-moi un peu ton entrée à la Roche. Sans compliment, ta moitié a-t-elle eu bonne façon à pied le long de cette superbe rue ? S'est-on mis aux fenêtres ? A-t-on approuvé ton choix ? Ma vanité est aussi intéressée que la tienne à toutes ces nouvelles ; aussi je veux être instruit. »

Dans les lettres adressées par Joseph de Maistre à la même époque (1792-1793) au comte et à la comtesse Costa de Beauregard ou au baron Vignet des Etoles, sa pensée a de la précision et de la force. Dès que le sujet le demande, elle brise le moule banal. C'est qu'il devient éloquent quand il ne vise pas à l'éloquence. Le sens droit de son esprit contribue sans doute peu à peu à lui montrer ses erreurs d'auteur débutant. Aussi bien il est vrai de dire que le grand style des *Considérations* est sorti du style libre et sans apprêt de la Correspondance. Désormais ce qui constituera la véritable originalité de Joseph de Maistre, c'est la netteté de conception, le besoin d'aller toujours droit au but. Il n'écrit pas pour écrire, mais de verve souvent, et s'il corrige sa phrase après coup, ce n'est que pour donner plus de relief à sa pensée. Comme a dit Sainte-Beuve, il n'a de l'homme de lettres que le talent.

Est-ce l'exemple des prédicateurs et des moralistes du XVIIe siècle qui l'a conduit à prendre des habitudes de langage sententieux ? Assurément non. Il ne les tient que de lui seul.

Son génie a forgé l'outil dont il avait besoin pour accomplir son œuvre. Lui aussi enseigne comme le prédicateur et le moraliste, et sa manière d'écrire est tout justement celle qui convenait le mieux à un penseur autoritaire. En présentant ses opinions mêlées de maximes et de principes, il leur donne plus de solidité et plus de poids. Les idées générales, impersonnelles de leur nature, servent de base à ses propres idées, encombrent ses livres, nuisent à leur beauté, fatiguent parfois le lecteur, mais s'imposent à lui. Sa manie de prophétiser n'est encore qu'une forme de l'esprit d'autorité assez confiant dans ses propres forces pour oser déchirer le voile de l'avenir.

Joseph de Maistre a le triomphe bruyant et même insolent lorsqu'il est en possession d'une vérité. On dirait qu'il n'entend pas seulement la proclamer, mais encore s'en servir comme d'une arme de combat. C'est bien lui qui parle par la bouche du chevalier des *Soirées* : « Ce qu'on croit vrai, il faut le dire et le dire hardiment. Je voudrais, m'ent coûtât-il grand'chose, découvrir une vérité faite pour choquer tout le genre humain. Je la lui dirais à brûle-pourpoint. »

Aussi bien s'il n'a pas la légèreté de plume de Voltaire, il en a la verve et l'ironie, avec plus de force ; s'il n'a pas la phrase admirablement rythmée de Rousseau et le charme enveloppant de sa prose, il en a du moins le nerf, l'éclat, le mouvement.

Toutefois, la postérité préfèrera le père et l'ami au politique et au philosophe. Les études sociales ou historiques, si générales soient-elles, vieillissent parce qu'elles ont une date. Les sentiments du cœur délicatement exprimés n'en ont pas et ne perdent jamais de leur fraîcheur. Aussi l'étoile du comte de Maistre, celle-la même « qui lui faisait arriver tout ce qu'il n'attendait pas » répand dès maintenant sur sa Correspondance une lumière plus vive et plus douce que sur ses autres ouvrages.

Mais, quelque préférence que l'on ait, il faut reconnaître que s'il a forcé l'attention même de ses contradicteurs, ce n'est pas seulement par l'éclat du talent, c'est surtout par la vérité et l'importance des doctrines autoritaires qu'il a soutenues et qu'il a pour ainsi dire personnifiées.

NORBERT LALLIÉ.

LAMENNAIS INTIME

SES LETTRES INÉDITES (*Suite*).

Le 19 novembre 1829.

Je n'ai, mon cher frère, qu'un moment pour t'écrire, afin de ne pas manquer le courrier qui part aujourd'hui de Dinan. Il s'agit du frère de l'abbé Gerbet. Tu lui as parlé d'une place en Corse. Il pense que cette place vaudrait 4 à 6000 francs. En ce cas, non seulement il n'aurait aucune répugnance pour la Corse, mais il désirerait vivement obtenir l'emploi en question, ainsi qu'il le mande à son frère, qui me prie de t'en écrire. Je joins mes instances aux siennes, soit pour cette place, soit pour toute autre. Ce serait nous rendre un service immense que de placer ce bon jeune homme, qui se voit sans fortune et sans carrière, et qu'il faut par conséquent soutenir, ce qui est une charge pesante. Je te demande très instamment d'aider et de diriger ses démarches. Si c'était possible que tu te concertasses avec Berryer pour cela, cela pourrait, ce me semble, avancer les choses.

Au reste, tu sais mieux que moi ce qui convient. Si tu jugeais à propos que j'écrivisse à quelqu'un pour cela, dis-le moi. Mais je connais si peu de personnes !

Tout à toi du fond de mon cœur.

Le 13 janvier 1830.

Cette inflammation de poitrine dans une saison si rude m'aurait fort inquiété, cher bon frère, si tu ne m'annonçais ta guérison en même temps que ta maladie. La fréquence d'indisposition analogues te dois faire prendre plus qu'à d'autres des précautions contre le froid, surtout lorsque tu sors le soir, car rien n'est dangereux pour toi comme cet air glacé qu'on rencontre dans la rue en sortant d'un salon bien échauffé, et qui vient frapper directement la poitrine. Tiens-toi donc bien en garde contre ces subites variations de température. Elles n'ont pas pour moi les mêmes inconvénients, et j'y suis d'ailleurs fort peu exposé ici. Le seul dérangement que me cause le froid est de m'empêcher d'écrire.

Ce que tu me dis de l'impuissance où la maladie nous met de penser sérieusement à ce qui nous importe le plus à ce moment, je l'ai bien éprouvé moi-même. *Estote ergo parati, quia nescitis diem et horam* (1). Mais on se flatte toujours qu'on fera exception, qu'on aura le temps, et l'heure arrive, et l'on s'en va comme on avait vécu.

Si cette vérité d'expérience s'applique aussi aux ministères, le nôtre mourra bien platement. Après tout, que pouvait-il faire? Ce n'est ni par le Pouvoir, ni par les agents du Pouvoir que la société renaîtra désormais. Il faut que les masses s'en mêlent, il faut qu'il s'opère partout, sous l'influence du catholicisme, un mouvement semblable à celui qui, dans la Belgique, a fondu tous les partis en un seul parti, lequel demande les vraies libertés, sans en excepter aucune, qui les veut, et les obtiendra. Oh! si le clergé de France s'éclairait enfin! cela viendra; il est nécessaire que cela vienne; mais nous en sommes encore loin, bien loin (2).

Je prie Dieu pour toi, pour ta famille, pour tes pauvres petits chers enfants. Ma famille, à moi, s'accroît peu à peu; la Providence fera le reste.

Adieu, mon frère chéri, écris-moi plus souvent, et aime-moi toujours comme je t'aime.

—

Le 31 janvier 1830.

Je prends bien part, cher bon frère, à la nouvelle affliction que la Providence vient de t'envoyer. Les vertus de ta pauvre tante, sa piété, offrent du moins, dans une calamité si grande, quelque sujet de consolation. La médecine peut bien peu de chose, ou plutôt rien contre cette terrible maladie, qui n'a pas sa cause dans les désordres physiques qui l'accompagnent souvent. Je l'ai vue naître en plusieurs personnes, et se préparer de loin; et encore en ce moment j'ai d'assez vives inquiétudes pour deux jeunes gens, l'un et l'autre habitant Paris, et en qui je remarque les symptômes qui m'en ont toujours paru les préliminaires à peu près certains.

Je ne crois pas plus que toi que la France soit disposée maintenant à imiter l'exemple que la Belgique lui donne; mais je ne la crois pas non plus si éloignée que tu parais le penser. Les idées se modifient rapidement d'année en année. Si on relisait les anciens journaux, on serait frappé de ce changement. Tout se prépare pour amener en présence sur la scène politique les deux seuls partis qui survivront à ceux qui l'ont occupée jusqu'ici : les catholiques et les libéraux à la manière du *Globe*. Leur lutte décidera du sort du monde, et le Pouvoir ne sera pour rien dans ce grand combat. Il entrave aujourd'hui la formation de ces deux partis définitifs, et gêne leurs mouvements. Mais quand ils auront grandi, quand, avec la conscience de leur force, ils auront brisé les liens dont on les serre encore, que de choses on verra dont on ne se doute pas! En attendant, nous allons voir cette farce qu'on appelle une session : et pour celle-là on se doute assez du spectacle qu'elle offrira. Quoiqu'en dise le

(1) Le texte évangélique porte : *neque horam.*

(2) Il était difficile, on en conviendra, en 1829, de voir plus juste.

libéralisme, je ne serais pas très surpris que le ministère, surtout s'il se borne à présenter le budget, qu'on n'a pas encore l'habitude de refuser, ne se tirât d'affaire pour quelques mois. Mais comme, en tout cas, les choses n'en iront ni pis ni mieux, peu n'importe, et en général je n'aime pas les incidents qui n'ont d'autre effet que de retarder le jugement.

Je plains de tout mon cœur cette pauvre Mme Coislin. Hélas ! que la vie est pleine de misères ! *Satur angustiis*, dit Job. Et l'on n'en songe guère davantage à l'autre : tant l'homme est absorbé dans l'illusion du présent !

Adieu, cher bon frère, aime-moi toujours comme je t'aime, et pour que cette amitié ne soit pas une autre sorte d'illusion, plaçons-là dans l'éternité.

—

Le 13 avril 1830.

On m'a nommé, mon bon frère, membre d'une société de statistique universelle, dont plusieurs personnes de ma connaissance, et particulièrement M. de Vitrolles, font partie. Ma position m'oblige d'accepter, afin de ne pas fournir un prétexte de dire que le clergé est ennemi des connaissances. En conséquence, je te prie de faire porter la lettre incluse à son adresse, après l'avoir lue et cachetée. Veuille bien aussi acquitter pour moi ma dette de 40 fr. envers la société, savoir : 25 fr. pour le brevet, et 15 fr. de contribution annuelle comme membre non résident. M. Le Cadennic, qui demeure rue Cadet, n° 15 bis, te remboursera cette avance. Je l'en chargerai dans ma première lettre, mais, dans tous les cas, il suffira de ta demande.

Il y a bien longtemps que tu ne m'as donné signe de vie. Je pense que tes occupations en sont la cause. Les journaux ont annoncé ta nomination à la place de Directeur du Grand-Livre. Je m'en réjouis si cela est vrai. Quoique ce ne soit pas le livre de vie, il aide pourtant beaucoup de gens à vivre sur cette pauvre misérable terre ; et après vient cet autre livre fatal, terrible, éternel :

Liber scriptus proferetur
Ubi totum continetur
Unda mundus judicetur.

Ce sera là aussi une statistique universelle ; mais on ne songe guère à celle-là. Ce qui occupe bien davantage, c'est le ministère, et ce qu'il fera de la Chambre, et ce que celle-ci fera de la France, et ce que la France fera de l'Europe. Cela ne me paraît pas trop difficile à prévoir en gros. Quant aux détails, je ne m'en soucie guère ; c'est l'affaire de ceux qui croient conduire l'Etat, parce qu'ils y sont attelés. Je ne doute pas le moins du monde de leur profonde sagesse, mais je ne leur en dirai pas moins :

There are more things, Horatio, in heaven and earth,
Than are dreamt of in your philosophy.

A nulle époque le sens humain ne fut plus renversé. Il est effrayant de voir le progrès qu'on a fait en ce genre depuis un an. Et nous ne sommes pas au bout. *Initium dolorum hæc.* Ce serait un grand adoucissement aux miennes

que de t'embrasser, cher bon frère. — Adresse-moi désormais tes lettres à Dinan, et non pas à la Chenaie par Dinan.

—

Juilly, 22 août 1831.

Je suis ravi, cher bon frère, de l'espérance de te voir et de te voir bientôt. Comme toi je serai à Paris le 30 ou le 31 au plus tard, et nous nous arrangerons pour causer à l'air. Tu me retrouveras rue de l'Université n° 8, ou rue Jacob, n° 20. Je t'embrasse tendrement. F.

—

Paris, 3 octobre 1831.

Il y a lieu d'espérer, mon bon frère, que Ch. Audley trouvera ici une espèce de préceptorat, qui le mettra hors d'embarras pour quelque temps. Dans tous les cas, je lui ferai comprendre l'impossibilité du projet qu'il avait conçu, et au sujet duquel tu lui as écrit.

M. Demeuré est un prêtre estimable, qui a été longtemps dans l'Université, toujours ravi des établissements où il s'est trouvé, bien qu'ils fussent détestables. Son collège de P. n'est qu'une spéculation. Il y fait de son mieux, sans aucun doute; mais je sais que les grands n'y valent pas grand'chose, et qu'il a l'intention de s'en débarrasser, dès qu'il aura assez de petits. Je ne crois pas cependant que cette maison soit absolument mauvaise; mais je préférerais infiniment Juilly.

Ma santé n'est pas bonne. Je souffre beaucoup depuis quelques jours. Les intrigues et les calomnies se multiplient et parcourent toute la France. D'un autre côté M. de la Bouillerie me persécute de plus en plus. Ce sont tous les jours nouveaux exploits, nouveaux jugements, nouvelles infamies de toutes sortes; et cela sans qu'il en puisse résulter le moindre avantage pour ses intérêts. A mesure que la vie avance, elle devient plus dure et plus pesante. Mais c'est ce que Dieu nous a promis. *Ita, Pater, quoniam sic fuit placitum ante te!*

L'établissement dont tu me parles pourrait très bien se faire, si nous avions la liberté d'enseignement. J'espère qu'on ne saurait désormais nous la refuser longtemps.

Adieu, cher bon frère, écris-moi souvent, et adresse tes lettres au bureau de l'*Avenir*, rue St-Germain des Prés, n° 10 bis; et surtout aime-moi toujours comme je t'aime.

—

Paris, 6 novembre 1831.

Quoique deux mois soient bien longs, cher bon frère, il m'est pourtant bien doux de penser que je te verrai au commencement de l'année prochaine. Celle qui s'avance vers sa fin n'a pas été pour moi peu pénible, et chaque jour en augmente le poids. Bien que j'aie vécu presque constamment au milieu des partis, je ne savais pas encore à quels excès de bassesse et de rage

ils peuvent se porter, et ce que je sais maintenant à cet égard, je ne le conçois pas. Mon Dieu, que l'homme est une hideuse chose, lorsqu'il s'est une fois abandonné aux passions dont la guerre vit toujours en lui ! Les détails seraient trop longs ; je te les conterai quand nous nous reverrons. Je vois arriver le moment où la religion sera livrée sans défenseurs à la persécution que l'on prépare contre elle. Et ce seront les évêques qui l'auront ainsi jetée comme une proie à ses ennemis ! Ils ne veulent de Dieu qu'à des conditions humaines. Hélas ! Que de maux la France leur donne ! On ne tardera pas à le sentir, mais il ne sera plus temps.

En politique, nous marchons chaque jour vers un insupportable despotisme, qui nous mène à l'anarchie, ou à une invasion, et peut-être à tous les deux ensemble. La corruption des hommes est effroyable. Chacun ne songe qu'à ses intérêts. On veut de l'argent, des places, des honneurs, et l'on se moque du reste. Républicains, royalistes, bonapartistes, ministériels, je ne trouve pas plus dans les uns que dans les autres une pensée désintéressée, un désir pur et sincère du bien public. La contagion universelle a envahi une grande portion du clergé même. Je crains qu'il ne faille une violente tempête pour chasser les vapeurs de mort qui croupissent sur ce marais.

Il y a assez longtemps que je n'ai reçu de lettres de Mme Cottu. J'avais le dessein de lui écrire : mes occupations m'en ont empêché. Je n'ai réellement pas un instant à moi. As-tu lu la brochure de Châteaubriand ? On en a parlé trois jours. Je t'embrasse de tout mon cœur.

—

Paris, 17 novembre 1831.

Si tu vois l'*Avenir*, cher bon frère, tu sais déjà que nous avons pris le parti d'en suspendre la publication, jusqu'à ce que le Pape se soit expliqué, et qu'en conséquence Lacordaire, Montalembert et moi, nous allons partir pour Rome. Il n'était plus possible de supporter la frénétique opposition de la plupart des évêques. Notre démarche fermera la bouche à la calomnie, et notre absence fera comprendre, peut-être mieux que tout le reste, l'utilité de ce que nous avions entrepris, maintenant que la religion et le clergé vont se trouver à peu près sans défenseurs. Je n'ai pas le temps de t'en dire davantage. Je suis accablé de travail, et de peines aussi. M. de la Bouillerie continue ses poursuites, plaidant uniquement pour obtenir contre moi la contrainte par corps. Je t'embrasse tendrement et me recommande à tes prières. Nous partirons dans une huitaine de jours.

Ton pauvre frère. F.

—

A la Chenaie, le 7 octobre 1832.

J'attendais une lettre de toi, mon bon frère, et la voilà enfin qui m'arrive, lorsque je me préparais moi-même à t'écrire, après m'être arrangé un peu ici. Ce n'est pas que je sois assuré d'y rester longtemps. La contrainte personnelle obtenue contre moi n'est suspendue que pour trois mois, lesquels expireront

en novembre, et si le tribunal n'admet pas la cession des biens que je propose, je serai forcé de quitter la France, et probablement pour toujours. Mon avocat paraît tranquille sur le résultat, et moi je m'abandonne à la Providence. Je la bénis de toute mon âme d'avoir veillé sur toi, lors de cet affreux accident que tu as éprouvé en Suisse. Mon Dieu, que notre vie tient à peu de chose, et que nous ne sommes rien ! *Vapor ad modicum parens.*

Il serait impossible de t'expliquer suffisamment dans une lettre ce qui concerne notre voyage à Rome. En deux mots, les Puissances ont eu peur de nous, hommes des peuples, et après dix-huit mois de négociations et d'instances, elles ont déterminé le Pape à s'allier publiquement avec tous les despotismes européens. La question est désormais nettement posée, et à mes yeux sa solution n'est pas incertaine. Nous nous approchons rapidement d'une crise nécessaire et définitive. La Rome spirituelle, bien différente de la Rome politique, l'attend comme l'unique moyen de salut. De grandes destructions doivent précéder l'époque où le catholicisme affranchi de ses liens régénérera de nouveau le monde. Les vieilles masures qui servent encore de repaire à tant d'animaux impurs et malfaisants, doivent disparaître pour la plupart avant que l'on commence à bâtir un autre édifice. Les ouvriers ne manqueront pas pour cette œuvre de démolition. Laissons-les faire ; leur mission est grande aussi, et, sans qu'ils le sachent, il y a en eux un instinct divin qui les pousse.

Si je trouvais un jeune homme qui pût te convenir, je te le manderais aussitôt. Cela peut assez aisement se rencontrer à Paris, mais ici c'est bien difficile. Je n'en désespère pas cependant.

Tu peux m'adresser tes lettres soit à Dinan, Côtes-du-Nord, soit à Paris, rue St-Germain-des-Prés, nº 10 bis. Comme je n'ai rien dans le monde et que je vis, à la lettre, d'aumônes, je te prie de les affranchir. J'écrirai prochainement à Mme Cottu, dont je n'ai point de nouvelles depuis près d'un an. Je suppose que son projet est de passer encore cet hiver à Lausanne.

Adieu, mon bon frère, je t'aime et t'embrasse de tout mon cœur.

—

La Chenaie, 1er novembre 1832.

Hélas ! mon cher bon frère, tu t'abuses comme tant d'autres ; au lieu de chercher dans ce qui peut être des conditions d'ordre et de stabilité, tu les cherches dans ce qui a été, comme si les peuples reculaient, comme s'ils pouvaient, non plus que chacun de nous, remonter la vie. Par ce qui se passe en Espagne, vois combien est vaine toute résistance à ce que le cours des choses a rendu nécessaire. Quand un changement social, une révolution est mûre, ceux-là même qu'elle doit tuer la feront, s'il ne se trouve là nul autre pour la faire. Mais on ne veut pas comprendre cela, on ne veut pas s'occuper de soi, parce qu'il faudrait renoncer à quelques vieilles idées, et secouer surtout je ne sais quelle invincible indolence, qui fait qu'on remet son sort, tantôt à celui-ci, tantôt à celui-là, et après avoir été dupe et victime dix fois, on recommence comme de plus belle, et nulle expérience ne détrompe. Il n'est aucun signe de mort plus certain pour un parti quelconque, et c'est pour cela

qu'il n'y a rien à dire à un pareil parti. Il faut le laisser descendre dans sa fosse. *Sinite mortuos sepelire mortuos suos.*

J'ai écrit à Mme Cottu, qui m'a écrit aussi ; nos lettres se sont croisées. Ce que tu me dis de sa santé m'afflige et m'inquiète. Je ne conçois pas que son mari s'obstine à rester dans un climat qui compromet si grièvement la vie de sa femme. S'il ne veut pas rester en France, que ne va-t-il au moins en Italie ?

Nul moyen de former la maison d'éducation dont tu me parles ; elle serait certainement considérée comme un pensionnat, et soumise dès lors aux lois et aux règlements universitaires. La position des pères de famille est affreuse partout ; mais quand on ne se sent pas le courage de combattre de front la tyrannie, on perd le droit de s'en plaindre. Ce n'est pas dans une lettre qu'il serait possible de te développer mes idées sur l'éducation. Tout ce que je peux te dire, en ce qui touche les langues, c'est que la meilleure manière de les enseigner, est de se rapprocher le plus possible de la méthode naturelle. Peu ou point de grammaire dans les commencements, mais lire beaucoup, apprendre par cœur, et faire faire des phrases de vive voix.

Je croirais manquer à ce que je dois à notre amitié, si je n'acceptais pas ton offre, dans la situation où je me trouve. Quant au meilleur moyen de m'envoyer ces 500 francs, ce serait de faire prendre à Paris un bon sur le receveur de Dinan, au nom du frère Paul. Sinon, je t'indiquerai une personne à Paris, à qui tu pourras les faire remettre. Qui t'empêcherait de venir me voir à la Chenaie ? Ce ne serait pas un si long voyage, penses-y. Je t'embrasse tendrement, mon bon frère.

—

La Chenaie, le 7 décembre 1832.

Il se pourrait, comme tu le dis, cher bon frère, que nous nous trouvassions en causant plus d'accord que nous ne semblons l'être. Toutefois le point de vue d'où nous considérons les choses est très différent. Tu les vois plus que moi dans le présent, tel par exemple, que celui de la restauration. S'il ne s'agit que de cela, peu m'importe, comme peu m'importe une heure ou un jour de ma vie, surtout dans une vie matérielle. Et encore en réduisant la question à cette durée, je ne dis pas que j'admisse aucune des solutions qui aujourd'hui me paraissent être dans les idées des hommes, mais j'estime qu'il ne vaudrait pas la peine de les contester. Mon esprit se porte plus loin, je cherche à envisager les événements dans leurs causes générales, dans les lois de l'humanité même, contre lesquelles viennent échouer tous les systèmes, et toutes les mesquines combinaisons de ce qu'on appelle la politique, espèce de monstre stérile, né de l'accouplement de la force et de l'artifice, et qui, au milieu des ténèbres qui le suivent partout, s'en va en tâtonnant guidé par l'intérêt, qui n'est lui-même que l'instinct du mal.

J'ai reçu le mandat que tu m'as envoyé, et je t'en remercie. Il est probable que mes petites affaires vont se régler par un arrangement. M. de la Bouillerie, s'étant aperçu qu'il n'y aurait pas grand profit à tirer de ma personne, se contente de prendre mon bien. Il s'empare de tout ce que j'ai, ce qui se réduit à

peu près à mes ouvrages. Il les fera vendre pour son compte pendant huit ans, pendant lesquels mes autres créanciers ne toucheront rien. Si, au bout de ce temps, il n'est pas remboursé en capital et intérêts, nous compterons de nouveau ensemble, et en attendant je paierai les frais qu'il a faits pour me dépouiller et me mettre en prison. Voilà le protocole auquel ma position m'oblige de souscrire. Et cependant j'ai entre les mains l'état des billets qui constituent le titre primitif de cet homme, état écrit de sa main, et où il relate la date des endossements. Il en résulte qu'une partie de ses billets, montant à 60.000 francs, et déjà payés une première fois par moi, ont été passés à son ordre la veille même de la faillite des banquiers, et une autre partie moins de dix jours avant cette faillite. Et qui les a enlevés ? L'homme qui le représentait dans la maison, et qui savait que ces billets déjà payés n'étaient qu'un dépôt dans le portefeuille. Quel infâme coupe-gorge que le monde d'aujourd'hui ! Heureusement il y en a un autre.

Je suis charmé d'apprendre que tu espères trouver un précepteur qui te convienne. C'est chose rare en tout temps, et surtout en celui-ci. Si je vais à Paris, je te le manderai, mais je n'irai que dans le cas où ce voyage serait indispensable. Je ne me sens de goût que pour celui après lequel on peut du moins se promettre un repos qui ne soit plus troublé. J'ai écrit à Nice à Mme Cottu, mais je n'ai point encore de réponse. Tout à toi, mon bon frère, de tout mon cœur.

—

Le 3 janvier 1833.

J'ai tardé quelques jours, cher bon frère, à répondre à ta lettre du 19 décembre, parce que je voulais auparavant, s'il était possible, savoir quelque chose de plus précis sur mes malheureuses affaires. Rien n'est terminé encore. Cependant il paraît qu'un arrangement sera conclu sur les bases suivantes :

Fixation à 62.000 francs, capital et intérêts, de la créance de M. de la Bouillerie.

Payement par moi de 60 pour 0/0.

1° Par les dividendes de la faillite Belin-Mandar s'élevant à 30 pour 0/0, sans aucune garantie ni de moi, ni de ma famille ;

2° Par 10 pour 0/0, plus les frais, payables comptant par ma famille.

3° par 20 pour 0/0 payables par moi sur le produit de la vente de mes livres et clichés chez Belin-Mandar. Six années me seraient accordées pour cette vente, au bout desquelles je serais tenu à compléter immédiatement ce payement de 20 pour 0/0 s'il n'avait pas été encore complétement effectué. Ma famille reste garant de la moitié de ces 20 pour 0/0, c'est-à-dire de 10 0/0.

Le premier arrangement dont je t'avais parlé n'a pu avoir lieu, à cause d'une nouvelle prétention de Belin-Mandar, qui, ayant depuis plus de six ans vendu seul mes ouvrages sans m'avoir rien payé, veut porter à mon débit tous les frais d'impression et autres, et à rejeter dans sa faillite tous les produits de la vente, ce qui me constituerait, selon ses calculs, son débiteur de 22.000 francs, en garantie de laquelle créance, il prétend garder mes livres. Tout le monde dit que cette prétention est absurde et monstrueuse ; mais

enfin c'est encore un procès, et je ne sais que trop que, pour un prêtre surtout, le droit le plus évident n'est pas aujourd'hui, près de certains tribunaux, un gage de sécurité.

Si je gagne ce procès, il me restera de plus environ 30000 francs de dettes, mais pour lesquels je suis certain qu'on ne me tracassera jamais (1).

Voilà ma position exacte. Il fallait te la faire connaître, avant de te répondre au sujet de la proposition si généreuse de M, Gillibert. Je ne la repousse point, mais je ne vois pas de quelle manière il serait possible de la réaliser, et c'est en ce sens, comme tu le verras par la lettre ci-incluse, que je lui écris pour le remercier.

Une souscription pour payer mes dettes me répugnerait trop : et sur quel autre motif pourrait-on la proposer ? Je n'en vois aucun. Hors le seul cas de nécessité, pour échapper à des poursuites, je ne voudrais d'abord m'approprier le produit d'une souscription de ce genre. Je l'emploierais, s'il y avait lieu, à l'acquêt d'une maison pour recueillir à Paris les jeunes gens que je fais étudier, et qui auraient besoin de suivre les cours de la capitale. Mais, encore une fois, je n'aperçois aucun motif suffisamment clair et honorable pour expliquer au public une démarche telle que celle-là, démarche si délicate en soi, et dont il serait difficile de prévoir toutes les conséquences. Telles sont, mon bon frère, les reflexions qui me sont venues à l'esprit, et je t'engage à en faire part toi-même, ainsi que des tiennes propres, à M. Gillibert, afin qu'il sache bien que les difficultés, à mes yeux jusqu'ici insurmontables, que présente l'exécution de son généreux projet, ne diminuent en rien la reconnaissance qu'il m'inspire. Il faudra que je porte jusqu'au bout la peine d'avoir accordé trop de confiance à des personnes que je me serais reproché de ne pas croire honnêtes. Que Dieu soit béni en tout ! Je ne t'ai aujourd'hui parlé que de moi, et tu me le pardonneras. Nous causerons une autre fois de choses plus intéressantes, et en particulier de ton cher petit Paul. Embrasse-le en mon nom. Tout à toi de cœur. Ton frère. F. M.

—

Copie d'une lettre de l'abbé de la Mennais à M. Gillibert, médecin à Lyon.

La Chenaie, le 3 janvier 1833.

Mon ami M. Denis Benoist m'a fait part, Monsieur, de l'intérêt que vous prenez à ma position et du projet que cet intérêt vous avait inspiré. Je vous connais assez déjà pour que ni l'un ni l'autre ne m'ait surpris, et je crois être aussi assez connu de vous pour qu'il soit besoin de vous dire combien cette marque de votre bienveillante estime s'est profondément gravée dans mon cœur. Elle est pour moi, dans mes malheurs, une consolation inappréciable. Des sentiments si délicats et si généreux de la part d'une personne avec laquelle je n'avais pas même l'honneur d'être en relation, compensent plus

(1) Pour l'origine de ces difficultés financières voir les *Œuvres inédites de F. Lamenais*, publiées par A. Blaize, t. II, note de la page 129.

qu'amplement ce que j'ai trouvé d'improbité dans d'autres. Et c'est là, Monsieur, une de ces joies de l'honnête homme qui raniment le cœur prêt souvent à se flétrir sous la poursuite de l'injustice et de la bassesse, et cette joie, grâce à vous, rien ne me l'ôtera désormais.

Quant au projet même, il me paraît au moins extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible d'exécution. Il me répugnerait invinciblement, hors le cas d'une nécessité extrême et connue de tous, que le public fût entretenu de mes intérêts personnels. J'ai su quelquefois, sans qu'il m'en coutât d'efforts, les sacrifier à des intérêts plus nobles, et l'espèce de satisfaction permise que je puis, au fond de ma conscience, trouver dans le souvenir d'avoir fait mon devoir en ces occasions, je le perdrais et avec elle tout ce qui me reste au monde, si un seul moment je commençais à me compter moi et ce qui me touche personnellement pour quelque chose. J'espère, quoiqu'il arrive, que la Providence n'abandonnera point celui qui s'abandonne à elle, et la pensée même qu'elle a fait naître en vous m'en est une douce preuve.

Je voulais à ce sujet vous parler de ma reconnaissance, et je ne puis vous parler que de mon affection. Veuillez en agréer l'assurance bien sincère. Un temps viendra peut-être où je réclamerai la vôtre pour travailler de concert au bien de notre patrie si malheureuse. Son image est toujours là devant moi, opprimée au dedans, avilie au dehors, telle en un mot qu'on nous l'a faite, et ce spectacle ne me laisse aucun repos. Mais c'est assez longtemps, Monsieur, troubler le vôtre. Je finis donc en vous réitérant, avec toute la simplicité d'un homme ennemi des vaines cérémonies, l'expression des sentiments inaltérables que je vous ai voués.

Signé F. DE LA MENNAIS.

—

Le 7 février 1833.

Je reçois, mon bon frère, ta lettre du 21 janvier, qui m'annonce ton départ pour Paris. Je regrette bien vivement de ne pas m'y trouver en même temps que toi. Il y a si longtemps que nous ne nous sommes vus, et cela fait tant de bien de s'embrasser et de se dire ces mille et mille choses intimes qui ne s'écrivent point! Espérons que la Providence nous ménagera, plus tôt peut-être que nous ne pensons, cette consolation si douce.

Tu t'es trompé en croyant que je n'abandonnais pas à M. de la Bouillerie tous les dividendes de la faillite Belin-Mandar. Je ne m'en réserve absolument rien, mais il n'y aura que 30 pour 0/0 à toucher, à raison d'un concordat qu'il a plu à M. de la Bouillerie de signer, et qui me prive de tout recours vers ce libraire pour le surplus de sa créance. Du reste, aucun arrangement n'est encore terminé et n'est peut-être sur le point de l'être. Mon homme ne lâche pas si aisément sa proie. Je ne sais même où en sont les négociations. Si tu avais un moment pour aller voir M. Adrien Benoist, rue de Choiseul, n° 8 bis (1), tu saurais de lui où en sont les choses, et tu me le manderais ensuite, ce qui me ferait grand plaisir, car l'incertitude où je suis depuis longtemps est fort pénible. Je ne vois plus que toi aucun moyen de mettre à profit la bonne vo-

(1) M. Benoît-Champy, parent de Lamennais.

lonté de M. Gillibert. Tout bien considéré, il ne me reste que la grande ressource de la Providence, et je m'y confie.

La suppression de la pension de ton père est une indignité, et c'est pour cela même, comme tu le dis, qu'il y a peu d'espérance que ses réclamations aient quelque succès. Présente-lui mes souvenirs affectueux.

Les journaux ne parlent d'autre chose, depuis quelques jours, que de ces duels provoqués originairement par les carlistes. Ces gens-là n'ont pu se contenter de la sottise et du ridicule, il a fallu encore qu'ils y joignissent l'odieux. Ils ont juré de devenir le type de la bêtise humaine.

Je ne sache rien en ce genre d'aussi merveilleux que leur enthousiasme pour la dernière brochure de Châteaubriand. En fin de compte, que leur dit-il ? « Ce qui se passe sous vos yeux, ce n'est pas seulement une révolution, mais une transformation sociale, que l'on s'efforcerait en vain d'empêcher. Ce que vous voulez, vous hommes du passé, est donc impossible et absurde. Moi, dont toute l'existence a été attachée à ce passé, je suis trop vieux pour m'en séparer, je meurs avec lui, laissant l'avenir nouveau qui se prépare à ceux qui, par la jeunesse, destinés à le voir, sont aussi destinés à l'accomplir. » Et là-dessus, des battements de mains à fendre le ciel, des trépignements de joie, des cris, des hurlements d'admiration. Que Dieu bénisse ces braves gens-là! Ils ne sont pas loin de son royaume, si son royaume appartient aux simples.

Dis-moi un peu quelle impression tu auras reçue de Paris, et ce que tu y auras observé sur l'état des esprits et des opinions.

Adieu, cher bon frère, je t'embrasse de cœur.

—

Le 18 février 1833.

Je suis tout à fait de ton avis, mon cher bon frère, sur la convenance de me taire, à moins que de nouveaux incidents ne me forcent à m'expliquer devant le public sur des faits qu'il ignore, et que mes ennemis ont naturellement pris à tâche de dénaturer. Rien de plus délicat que de réfuter les calomnies personnelles, surtout en matière d'intérêt, à cause du peu de probité qui existe parmi les hommes. Ils croiront aisément que votre adversaire est un fripon, mais très difficilement que vous ne le soyez pas. Ils jugent en cela des autres par eux-mêmes, et ils ont raison, car de cette manière ils se trompent rarement. Cependant il résulte de là que la condition de l'honnête homme est triste en ce monde. Il y a longtemps que je le sais.

La personne qui m'a écrit est Ch. Audley ; je ne lui réponds point, pour ne pas lui faire un port de lettre inutile ; mais si tu es encore à Paris, tu pourrais le faire venir un matin, et tu saurais sur quoi est fondé l'avis qu'il m'a donné. Il demeure rue des Croix-des-Petits-Champs, n° 25. La maladie de M. de la Bouillerie m'explique en partie pourquoi mon affaire en est toujours au même point. Elle ne finira probablement pas de son vivant. Car l'avarice, qui est la dernière passion de l'homme, s'engraissant des débris de toutes les autres, croît jusqu'à la fin, et ne lâche prise que lorsqu'elle a décidément étranglé l'âme.

Je suis charmé de vous avoir mis, toi et Montalembert, en relations. Vous êtes faits pour vous apprécier et vous aimer l'un et l'autre. Ce jeune homme est destiné à remplir une belle et noble carrière, si les circonstances des temps hideux où nous vivons n'y mettent pas obstacle. *Si qua fata vincula rumpunt* !

Je m'occupe en ce moment de la théorie de la société, qui se déduit d'autres théories beaucoup plus générales. Quel tas immense d'idées fausses on a, sur ce sujet, amoncelé depuis des siècles ! et que de maux et de crimes en sont sortis et en sortent tous les jours ! Mais la vérité peu à peu pénètrera dans les esprits, et quand une fois elle sera comprise, on verra de beaux changements dans le monde. Jusque-là, l'erreur portera ses fruits de misère et de désordre.

Je trouve qu'il y a aujourd'hui une chose édifiante en France, ce sont les légitimistes, les républicains, et les gens du milieu, qui simultanément se sont faits trappistes, et passent la journée à creuser leur fosse. Tous les partis répandent une odeur de mort, et aussi se disent-ils, chaque fois qu'ils se rencontrent : « Frère, il faut mourir ! » Ils ont, ma foi, bien raison tous, et je le leur signerai quand il leur plaira. Tous ont eu le pouvoir, tous l'ont perdu, tous se sont montrés impuissants à établir quoi que ce soit au monde. Leurs gouvernements, c'est la course aux flambeaux des Athéniens :

Et quasi cursores vitaï lampada tradunt.

Cela est curieux à voir, mais beaucoup moins que leurs réflexions, leurs explications ne sont curieuses à entendre. Je suis inquiet de nos neveux, s'il leur arrive de lire notre histoire : je crains qu'ils n'étouffent de rire.

Il faut espérer que Dieu les assistera.

Adieu, cher bon frère, je t'embrasse tendrement.

—

Le 12 mars 1833.

M. Adrien Benoist m'a fait part, en effet, mon bon frère, de nouvelles propositions d'arrangement, qui amèneront peut-être une transaction définitive. La conversation que tu as eue avec le fils de M. de la Bouillerie pourra y aider beaucoup. Il ne paraît pas, du reste, plus facile que son père. Sa première proposition était de lui abandonner la propriété de tous mes livres, clichés, etc. et de lui payer en outre 6.000 francs. Or ces livres représentent, sur le prix de fabrication, un capital d'environ 100.000 francs. Il demandait donc le double de sa créance ; et avec quoi paierais-je mes autres créanciers ? Sa seconde proposition consiste à lui payer 20 pour 0/0 comptant, à lui garantir le payement des dividendes de Belin-Mandar, et à lui rembourser tous les frais qu'ont occasionnés ses poursuites contre moi. Mais il faut observer qu'il élève à 60.000 francs sa créance, qui n'est pourtant que de 50.000 francs, et que la garantie qu'il exige est d'autant plus injuste, qu'en souscrivant le concordat de Belin-Mandar, il m'a enlevé toute espèce de recours vers lui, et m'a fait perdre 70 pour 0/0 sur cette même créance, pour laquelle il m'a poursuivi avec tant d'acharnement. Toutefois, s'il persiste dans cette dernière proposition, il est probable qu'elle servira de base à un arrangement définitif, mon

beau-frère consentant à de nouveaux sacrifices pour me libérer. Je dis : s'il persiste, parce que plusieurs fois déjà M. de la Bouillerie a rompu des conventions arrêtées avec son homme d'affaires et son avocat.

J'espère que tu seras bientôt tranquillisé sur les couches de Mme Benoist ; celles des femmes d'une constitution un peu faible offrent en général moins de danger. Ainsi je t'engage à ne point t'inquiéter à l'avance inutilement. Je suis charmé que tu aies lieu d'être satisfait du précepteur que tu as amené de suite.

Dans l'étude des langues, je crois qu'il est bon de se rapprocher le plus possible de la méthode naturelle. Lorsqu'on ne peut pas les faire parler aux enfants, il faut du moins leur faire apprendre beaucoup par cœur, et au lieu de les fatiguer au commencement d'écritures inutiles, les familiariser, par des thèmes de vive voix, avec le dictionnaire et les formes grammaticales de la langue qu'ils étudient. Le reste vient ensuite de soi-même. On ne doit pas craindre de leur enseigner de la sorte plusieurs langues simultanément. Le défaut même de réflexion fait que ces diverses langues ne se brouillent pas dans ces jeunes têtes aussi facilement que dans les nôtres. Guidés par une sorte d'analogie naturelle, ils mettent chaque chose à sa place, et passent d'un idiôme à l'autre avec une facilité, un aplomb qui étonne souvent.

Ce que tu dis des personnes en politique est assurément bien vrai, mais ce qu'on appelle la légitimité, qu'est-ce autre chose qu'une question de personnes ? De plus, cette idée-là me paraît détruire la notion même de société dans sa racine. Elle est incompatible avec toutes les bases du droit. C'est donc en vain que l'on s'efforce de la faire triompher. Il n'est point, à mon avis, de source plus féconde de maux pour l'humanité, que de lutter contre des vérités ou nettement aperçues par les esprits, ou fortement senties d'instinct par les masses. Il y a d'ailleurs un mouvement des choses qui, d'époque en époque, pousse les peuples à des destinées nouvelles, à une nouvelle organisation sociale, et ce mouvement est irrésistible, parce qu'il est le produit d'une multitude de causes intimement liées entre elles, et sur lesquelles l'homme ne peut rien. Sous ce rapport particulier, indépendamment de la question de droit, les légitimistes me paraissent ressembler à un homme âgé qui se dirait : « A vingt ans je me portais bien, j'étais fort, gai, frais, gaillard ; » et qui, partant de là, se mettrait à l'œuvre pour avoir vingt ans et rien que vingt ans. Il est assez probable qu'il y perdrait sa peine, s'il n'y laissait même sa vie.

Adieu, mon bon Denys, je t'embrasse de tout mon pauvre cœur.

—

Le 7 avril 1833.

Après diverses alternations et toute une suite de difficultés misérables, la transaction vient enfin d'être signée, mon bon frère. Mais il a fallu garantir les dividendes de Belin, laisser porter le capital à environ 62.000 francs, en payer 12.000 immédiatement, et de plus environ 3.000 francs de frais. Voilà les conditions dictées par mon voleur, ou plutôt par son fils ; car lui est mort à l'heure qu'il est, mais bon chien chasse de race. Reste à présent un second procès avec cet autre brigand de Belin, et Dieu sait quand il finira et

comme il finira. Le fripon à qui j'ai affaire a de très grandes chances en sa faveur, car jamais on n'imagine rien de si absurde et de si monstrueusement inique que ses prétentions.

J'ai reçu hier une lettre de Mme Cottu. Elle a quitté Nice au mois de février, pour aller rejoindre à Lausanne son mari et ses enfants. La toux l'a reprise en voyage ; mais par un bonheur inespérable, elle en est maintenant débarrassée ; l'appétit et le sommeil sont revenus ; enfin c'est une guérison complète, incompréhensible en cette saison, dans le climat de la Suisse. Puisse cette pauvre femme ne pas retomber une seconde fois dans un état aussi alarmant ! Elle est décidée à quitter Lausanne au mois de septembre, sans l'être sur le pays où elle ira s'établir alors. La France l'attire ; cependant son retour y est incertain.

Son mari répugne à y entrer. Et puis, à une certaine distance et dans une certaine disposition d'esprit, on se représente l'horizon plus noir encore qu'il n'est. Pour moi, je ne crois ni à une catastrophe tout à fait prochaine, ni, en aucun cas, à une catastrophe aussi terrible que quelques-uns se la figurent. Ce qu'elle aura de plus rude, ce sera la guerre, la longue guerre qu'elle entraînera. Je dis longue, parce que le succès, si grand qu'il soit en apparence, ne finira rien d'aucun côté, à ce premier moment. Dans cette lutte gigantesque, Cacus, plus d'une fois, touchera la terre, avant que l'Hercule de la liberté l'étouffe entre ses bras nerveux.

Tout le monde attend avec impatience le dénouement de la scène de Blaye. On plaint cette pauvre femme, on exécre ses infâmes geôliers. Et pourtant il faut, bien voir là un de ces signes qui annoncent aux Pouvoirs leur fin. Un lugubre *Dies iræ* résonne de trône en trône comme le glas de la royauté, qui partout meurt dans le sang et la boue.

Il y a un livre qu'il faut que tu lises. Ce sont le *Mie prigioni* de Pellico. Cela est ravissant de simplicité, de résignation, de douceur. Je trouve seulement ce christianisme trop passif. Au reste, moins ce martyr se plaint, plus le cœur bouillonne d'indignation, au récit des crimes de la tyrannie si froidement atroce du gouvernement autrichien. Et cependant l'auteur ne dit pas tout ; il a dû taire une grande partie des mystères infernaux de Laybach et de Spielberg ; car d'autres encore sont là, dans ces cachots, notamment le comte Gonfalonieri. Est-ce donc que le jour de la justice ne se lèvera point sur la terre ? Oh si ! et ceux qui le verront tomberont à genoux devant la Providence, car ce sera un grand jour pour l'humanité.

Adieu je t'embrasse tendrement.

—

Le 15 avril 1833.

Au moment où je recevais ta dernière lettre, cher bon frère, tu devais en recevoir une de moi, dans laquelle je t'annonçais qu'un arrangement venait enfin d'être conclu avec M. de la Bouillerie sans que celui-ci pût jamais en rien savoir en ce monde, attendu qu'il était alors expirant. C'était en vérité bien la peine d'ajouter tant de persécutions à tant d'iniquités. Qu'a-t-il emporté de mes dépouilles ? Un linceul, rien de plus ; et sous ce linceul, il est là, ombre

pâle et tremblante, m'attendant à l'entrée du Poul-Serrho ? car ce n'est que là que tout se termine définitivement. Pour moi, je le plains et lui pardonne. Qu'il passe donc, si nul autre que moi ne le retient. *Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.*

Je n'ai ici personne qui te convienne. C'est d'ailleurs une chose si délicate qu'un pareil choix (1), qu'il faut être dix fois sûr de quelqu'un pour l'indiquer. A Paris, il se rencontre assez souvent des jeunes gens qui cherchent un emploi de ce genre, et j'espérerais, si j'étais là, trouver, avec un peu de temps, ce qui te convient. Je vais en écrire à Montalembert, à qui tu peux écrire de ton côté. Répugnerais-tu à prendre un Polonais sachant bien l'allemand ? On m'en a recommandé un, jeune homme très distingué, qui a fait ses études dans les universités d'Allemagne, et qui doit être maintenant à Avignon. Il serait possible que Montalembert pût te donner sur son compte des renseignements plus étendus, ou te proposer quelque autre personne. Son adresse est rue Cassette, n° 30.

Tu serais bien aimable de venir passer quelques jours avec moi cet été. C'est le seul moyen de s'entendre. On ne peut ni rien éclaircir, ni même se comprendre par lettres. De pareilles questions sont trop vastes, trop complexes, pour être résumées en quelques lignes, ou en quelques pages. Du reste, je sais de bonne part que les espérances légitimistes sont aujourd'hui prodigieusement faibles. Quelques-uns des chefs du parti disent être convenus de céder le pas à la république, à la charge, si elle ne parvenait pas à s'établir, d'être aidés ensuite par les républicains désabusés sur la possibilité présente d'affermir leur système. A mon avis, cette combinaison renferme plus d'extravagances qu'on ne croirait possible à une tête humaine d'en contenir : ce qui fait que j'y crois.

On m'écrit de Rome que les évêques ayant renouvelé leurs instances pour obtenir du Pape l'approbation de leur censure, celui-ci avait assemblé le 28 février une congrégation de cardinaux pour décider cette affaire, et que, sur leur avis unanime, il avait été résolu qu'on ne donnerait aucune suite à cette affaire. Cette détermination n'a rien d'agréable pour notre pauvre épiscopat. Du reste, il ne faut pas s'y tromper : la peur et l'intérêt ont fait parler Rome dans l'Encyclique ; d'autres intérêts et une autre peur la font taire maintenant. Voilà tout. Rien au monde ne m'est plus indifférent que sa parole ou son silence, persuadé comme je le suis que Dieu prépare une nouvelle ère, que le passé est passé irrévocablement, et que nous assistons au commencement d'une transformation universelle. Ces grandes époques de l'humanité sont toujours des époques d'angoisse ; nul enfantement sans travail : *ingemiscit omnis creatura, et parturit usque adhuc.*

Je t'embrasse, cher bon frère, de tout mon cœur.

—

Le 23 avril 1833.

Je te félicite, cher bon frère, de l'accroissement de ta famille, et je t'en félicite avec d'autant plus de joie, que la tienne est sans mélange d'inquiétude sur la mère ni sur l'enfant. Une postérité nombreuse n'a pas cessé d'être une bénédiction, parce que les hommes n'ont plus foi dans la Providence, et

(1) Le choix d'un précepteur.

qu'en violant partout les lois naturelles de la société, ils ont porté le trouble dans l'œuvre de Dieu et semé les maux sur la terre.

Si plusieurs sont exclus de la table commune, si la faim est entrée dans le monde, ce n'est pas que la nature, inépuisable dans ses dons, ne fournisse abondamment aux besoins de tous ; mais c'est que l'homme s'étant donné, ou ayant accepté des maîtres, il a fallu faire à ceux-ci une part immense comme leur cupidité ; et l'on en est venu jusqu'à ce point, pour l'intérêt de ce qu'on appelle le fisc, d'interdire aux pauvres la jouissance des biens que la Providence prodigue en tous lieux à ses enfants, de sorte qu'au même moment où en Europe, en Asie, en Amérique, on se plaint de la surabondance des productions utiles, sans valeur comme sans emploi, le peuple languit dans un dénuement et dans une misère sans exemple. Appelle cela l'ordre qui voudra. Pour moi, j'y vois surtout le long crime des gouvernements, et l'exécrable résultat de toutes les tyrannies qui ont constamment désolé la terre, et continueront de la désoler, jusqu'à ce que les hommes comprenant ce qu'ils sont, veuillent être ce qu'ils doivent être, ce que Dieu les a faits, car tout ce que Dieu a fait est bien. Mais j'entre là dans un sujet qui me conduirait trop loin. Je me sens, comme Job, *plenus sermonum*, quand je viens à considérer ces gigantesques désordres, que ceux qui en profitent cherchent à consacrer au nom du ciel. Au reste, si tous ont aujourd'hui le sentiment du mal, ils n'ont pas également la connaissance du remède, et c'est pourquoi la guérison sera longue, et même l'on ne peut se flatter qu'elle soit jamais complète. Toutefois il y a un progrès réel, visible dans le genre humain, et cela console un peu.

Lorsque j'aurai quelque nouvelle de mon second procès, je t'en ferai part. Mon droit m'effraie, comme je te l'ai dit. Si j'avais le bonheur d'avoir quelque bonne petite iniquité de mon côté, alors je compterais sur la justice, sur la justice telle que j'ai appris à la connaître depuis dix ans.

N'oublie pas l'espérance que tu m'as donnée de te voir ici l'été prochain.

Tout à toi de cœur.

—

La Chenaie, le 8 mai 1833.

Charles Audley m'ayant écrit sans me redonner son adresse que j'ai oubliée, je suis obligé, cher bon frère, de te prier de lui faire passer ma réponse. Il m'annonce que tu lui as procuré, à Genève, une place dont il est et a tout lieu d'être satisfait. Cela m'a fait grand plaisir, car il se trouvait dans une position bien pénible. Je viens d'écrire au curé de Genève pour le lui recommander. Ma solitude, stérile en nouvelles, ne me fournit rien à te mander, si ce n'est pourtant quelque chose de triste, comme à l'ordinaire.

Le bon P. Ventura vient d'éprouver personnellement un effet de la haine que certaines gens me portent. On a voulu le punir de son affection pour moi, et en conséquence on lui a défendu d'accepter une seconde fois le généralat de son ordre, auquel le portait le suffrage unanime de ses religieux, ni aucune charge, dans le même ordre, qui l'obligeât de rester à Rome. Cette infamie au premier chef m'a beaucoup affligé, parce qu'outre l'injure qui n'est que méprisable, cela dérange l'existence d'un homme qui m'est cher, et qui ne souffre qu'à cause de moi.

Il va paraître prochainement un petit ouvrage intitulé : « *Le livre des pèlerins polonais,* » traduit de Mickiewicz par Montalembert, avec un avant-propos du traducteur. C'est quelque chose de ravissant. Je t'engage fort à le lire. Oh ! que la religion est belle, quand on n'en fait pas un cloaque où viennent aboutir toutes les bêtises de l'esprit et toutes les corruptions du cœur! Tout à toi, cher bon frère.

—

Le 4 juin 1833.

Il faudrait, mon bon frère, des événements que je ne prévois pas pour que je quittasse la Chenaie cette année. A quelque époque que tu y viennes, tu es donc sûr de m'y trouver ; s'il survenait quelque changement imprévu, je t'en préviendrais. Rien ne peut donc t'empêcher de me donner la joie de te revoir, après une si longue séparation. J'attends, à la fin de la semaine prochaine, Montalembert, Mickiewicz et le comte César Plater, qui viennent passer quelques jours ici. Tous ces Polonais sont admirables. Religion, grandeur d'âme, esprit de dévouement et de sacrifice, c'est la première nation de l'Europe. Et on l'a tuée ! mais elle renaîtra. J'ai beaucoup vécu avec eux à Rome, où ils formaient notre seule société, et je n'en désirais pas d'autre.

Je souhaite que celui à qui Montalembert a écrit te convienne. On m'en a dit beaucoup de bien. Mais la lettre de Montalembert l'aura-t-elle encore trouvé à Avignon ? car notre exécrable gouvernement les traque comme des bêtes fauves. Est-ce donc que les hommes seront toujours livrés à quelques animaux de proie, qui font d'eux ce que Satan et ses ministres font des damnés ?

Quand tu viendras, je t'expliquerai comment je ne peux te donner quelqu'un de nos jeunes gens. Si Audley n'est pas content de l'emploi que tu lui as procuré, je ne sais plus ce qu'il faudrait pour le satisfaire, surtout après les embarras qu'il a éprouvés.

Je suis affligé d'apprendre que la santé de ton père te donne de l'inquiétude. Hélas ! il vient un âge où notre pauvre machine en décadence tombe pièce à pièce comme une vieille tour dont les plantes parasites et la pluie et le temps ont ébranlé les angles et déjoint les pierres. Nous passons comme tout le reste ; et qui voudrait rester toujours ? Ce n'est pas moi du moins.

Le parti légitimiste refuse absolument, dans notre province, à croire à l'accouchement de Blaye. Ce n'était pas, ce me semble, le meilleur parti qu'il pût prendre. Il aurait mieux valu faire un effort de foi à l'égard du mariage. Sous ce rapport, la *Gazette* a eu plus de bon sens. Mais allez dire cela à M. de Kergolay. Il sera curieux de voir ce que Châteaubriand obtiendra des habitants de Prague en faveur de la pauvre comtesse Lurchin. Je trouve que la *Tribune* est le Journal qui a le mieux parlé d'elle. Pendant que son bien aimé cousin la fait officiellement fouetter et marquer aux quatre coins de l'Europe, nos députés, pour lui complaire, ouvrent toutes les écluses de la fortune publique, et s'amusent à regarder les millions couler devant eux. O Providence ! Providence ! ce ne sera pas ta faute si les hommes ne comprennent pas enfin ce que c'est que d'être livré à d'autres hommes, quels qu'ils soient.

Adieu, cher bon frère, je t'embrasse tendrement.

(*A suivre.*)

ROLE DE LA PAPAUTÉ DANS LA SOCIÉTÉ

(Suite).

VI

SUITE

La menuiserie avait, elle aussi, un incomparable éclat sous la main des moines du moyen-âge. « Les coffrets, dit l'abbé Secretain, les bahuts, les clôtures, les portes l'attestent. Les boiseries qui nous sont demeurées de ce temps supposent une connaissance complète des essences, un principe de tracé excellent et une combinaison judicieuse de la matière, suivant l'effet à produire. Les parties délicates sont taillées et assujetties de main de maître ; un de nos ouvriers, si expert fût-il dans cette partie de l'art mécanique, ne montrerait pas une habileté plus consommée dans ses assemblages. »

La science de charpentier était aussi arrivée à sa dernière période : les perfectionnements modernes n'ont presque rien su ajouter à ce métier, aujourd'hui en décadence manifeste l'*Univers*, 10 fév. 1889).

En fait d'orfévrerie, pour juger de l'habileté des ouvriers du Moyen âge, il faut visiter nos musées et nos Expositions. « Celle de Bruxelles a été particulièrement intéressante à cet égard. On y pouvait remarquer entre autres pièces curieuses, un chef-d'œuvre d'une délicatesse et d'une grâce incomparables dû au talent du frère Hugo, moine du couvent d'Oignies. C'était une croix reliquaire qui appartient aux sœurs de Notre-Dame de Namur. Présentez dans un de nos ateliers de la capitale ce bi-

jou d'orfévrerie, sorti des mains d'un moine du XIIIe siècle, et cherchez parmi ces artisans un homme qui puisse représenter ces nielles d'un dessin si charmant et si compliqué à la fois, ces estampages délicats, ces applications heureuses de rinceaux et de feuillages, ces filigranes dans lesquels la lumière se joue, habilement réflétée par des brunis, sertis de pierres précieuses ; » vous chercherez en vain : et ce n'est là qu'un détail dans l'ensemble des productions de nos écoles abbatiales.

Presque tout a été perdu, mais ce qui reste des débris de ce passé glorieux suffit pour frapper d'admiration les hommes de métier qui s'inclinent devant la perfection d'un art inimitable. Aujourd'hui ces procédés monastiques ont disparu ; nous sommes réduits à être des copistes ; tout a disparu avec le génie inventif et créateur de l'artisan de ces âges si calomniés.

« L'art du forgeron et du serrurier était également parvenu à son apogée au commencement du XIIIe siècle. Dès le XIIe siècle, les fers étaient soudés dans les usines des couvents avec une dextérité qui surprend, quand on pense au peu de ressources motrices que l'on possédait alors. » Au XVIe siècle, période de décadence, n'osant plus tenter un travail qui exigeait tant d'adresse, on évitait les difficultés de soudure. « Le pauvre Biscornet qui fabrique les ferrures qui ornent les portes de Notre-Dame de Paris, n'était-il pas accusé par les serruriers de la Renaissance de s'être fait aider dans son œuvre par l'esprit des ténèbres ? De fait, comme le déclare M. Viollet-le-Duc, l'ouvrier qui peut forger une peinture dans le genre de celles que nous voyons si fréquemment attachées aux portes des édifices des XIIe et XIIIe siècles, atteint les dernières limites de son art, et peut façonner les pièces les plus difficiles. »

Sous ce rapport, au Moyen âge, le dessin n'est pas sans défaut, quand il s'agit de la forme humaine : le Moyen âge n'avait pas étudié l'anatomie ; mais s'il laisse à désirer dans la reproduction du corps, « en revanche, quelle pureté, quelle richesse et quelle variété dans la faune et dans la flore ! quelle harmonie dans tous les détails ! quelle science complète des effets destinés à produire le sentiment religieux et à élever l'âme à la conception du beau ! » Si, dis-je, la sculpture laisse à désirer sur ce point, « elle excelle quand elle coupe dans la pierre de

riches frondaisons, quand elle taille des cordons de voussures, quand elle fait jaillir des encoignures, des soubassements et des niches, les têtes pensives ou souriantes des apôtres et des vierges ; quand elle évoque les gracieuses images du printemps ou de l'automne. Un sculpteur du XIXe siècle possède-t-il cette verve puissante, cet enthousiasme ? Non ! car son travail n'est pas un acte d'amour, encore moins de religion. » (L'abbé Secretain, *Univers*, 10 fév. 1889).

Laissons maintenant ces sujets de détail pour passer aux grands monuments d'architecture auxquels nous amène l'ordre chronologique. Ici encore nous trouvons l'Eglise en tête du mouvement, et engendrant ces magnifiques édifices devant lesquels s'extasient nos artistes modernes.

Nous ne dirons qu'un mot des cloîtres qu'habitaient ces ouvriers célestes qui ont passé sur la terre, non pour y éterniser leur nom et leur mémoire, mais pour y laisser des traces de leur foi et de leur génie, et la couvrir de leurs inventions aussi bien que de leurs bienfaits : car on peut dire d'eux comme du Sauveur qu'ils ont tout bien fait, et qu'ils ont passé en faisant le bien. Ces maisons, vastes comme des villages, à cause du grand nombre de religieux qu'elles étaient appelées à abriter ; sans luxe et sans décorations comme il convenait à des habitants voués à la pauvreté la plus absolue, mais riches en œuvres d'art, offraient un contraste frappant entre le dépouillement de leurs habitants et la richesse de leurs monuments ; entre la simplicité de leurs cellules et la majesté de leurs édifices ; entre la sérénité peinte sur le front des moines et l'austérité de leur aspect ; entre le silence de ces créatures angéliques et le travail immense qui s'y faisait.

Le génie du Moyen âge s'immortalisa surtout dans la construction des églises, si improprement appelées gothiques, puisque l'architecture des Goths était lourde, aussi grossière qu'irrégulière, se ressentant de la barbarie de son origine, et tout à fait opposée au caractère svelte et dégagé de nos belles cathédrales dont le style est, au contraire, tout monastique. Il vaudrait mieux distinguer peut-être le style *gothique-ancien*, qui serait proprement celui des Goths, et le style *gothique-moderne*, dû au génie des architectes religieux, français principalement.

Chaque race, chaque peuple, chaque âge a eu son architecture appropriée au caractère, au climat, à la croyance. Chez les Grecs, elle est gracieuse, légère ; sa beauté consiste dans la rectitude des lignes, dans la pureté des formes, dans l'exactitude des proportions : elle répond à un besoin inné de régularité et d'ordre. Se ressentant du matérialisme antique, elle correspond à la mythologie sensuelle, parle aux yeux du corps sans rien dire à l'âme.

Chez les Egyptiens, peuple grave et réfléchi, elle se cache sous des extravagances extérieures qui frappent les regards du peuple, et sous des allégories symboliques dont le secret n'est pas toujours facile à saisir ; ses murailles massives mettent les prêtres d'Isis et d'Osiris à l'abri des regards profanes bien plus que contre les inondations du Nil.

Les Romains imitent à la fois l'art grec, égyptien et étrusque, mais il leur faut un caractère de grandeur et de durée.

L'art arabe se distingue par ses colonnettes élégantes, mais sans grandeur, des fioritures mesquines qui deviennent magnifiques avec le symbolisme chrétien. Ses maigres colonnes, groupées en faisceaux, montent dans les airs comme des forêts dont les branches ne s'entrelacent que pour se soutenir et monter plus haut. C'est une combinaison perpétuelle du petit au gigantesque et un contraste continuel entre l'humain et l'idée de l'infini.

Le christianisme a emprunté à tous ces divers ordres d'architecture, les a transformés sous les inspirations de sa foi et de son espérance, et a fait de ces caprices de l'imagination le type le plus mystérieux et le plus correspondant à la sévérité de ses dogmes et à la sublimité de sa croyance. Il a emprunté à l'art païen ses ordres d'architecture, ses colonnes, le dessin des entablements, la pureté de ses profils, le matériel de l'art, en un mot. Mais tout cela ne disait rien à la pensée ; flattant les sens, le cœur n'entendait nulle voix qui lui parlât. La mythologie n'avait en effet, d'autre pensée, d'autre vue que de charmer l'imagination, de la bercer dans de riantes pensées, mais rien n'y élevait l'âme. Nos églises offrent plus d'espace ; l'œil, qui se perd dans la profondeur des nefs, aperçoit là une idée pleine de mystères. A l'unité de rotonde, on a substitué le quadrilatère, la forme d'une croix dont les bras s'étendent vers les quatre coins de l'horizon, comme symbole de la charité. De tout côté

on aperçoit des lampes ardentes, comme signe d'espérance. Au-dessus, s'élève une hardie coupole qui, brisant la voûte qui tient l'âme à l'étroit, lui ouvre un espace par où elle peut monter vers le ciel par un élan d'amour. Les campaniles dominent pour porter la voix du ciel et de la prière. Toutefois, l'expression du style n'est pas la même partout.

Au Nord, où la température est orageuse, le ciel de plomb est couvert de brouillards, les aspirations sont inquiètes ; une tristesse indéfinissable règne sur les fronts ; les esprits y ont comme le ciel, quelque chose de sombre, de mystérieux, de mélancolique ; ils se perdent en méditations, dans la pensée de l'éternité et le besoin de la prière, sous de sombres arceaux qui, par la fraîcheur des voûtes, rappellent de loin les ombrages des vieilles forêts druidiques. Tout, dit Chateaubriand, les « ténèbres du sanctuaire, les ailes obscures, les passages secrets, les portes abaissées, tout retrace les labyrinthes des bois dans l'église gothique. »

Sous le ciel ardent de l'Italie, il y a plus de vie, plus de jour ; on sent comme une émanation d'amour divin qui descend sur l'humanité ; l'enthousiasme s'y manifeste par le chant, par les hymnes, par les actions de grâce, par la ferveur, par les élans de la pensée vers le ciel : de telles mœurs demandent des formes plus harmonieuses, le grand jour, l'or, le marbre, les fleurs, la lumière ; qu'elle vienne du ciel ou des illuminations faites autour des colonnes et des architraves, peu importe : la lumière convient aux épanchements de la joie, comme l'obscurité au recueillement et à la méditation.

Jusqu'au XIVe siècle, l'art italien fut indécis entre les tendances du Nord et le style méridional ; mais au XIVe siècle, il se prononça pour l'ordre grec, adopta l'élégante poésie de la forme et rechercha la volupté de l'imagination comme moyen d'exciter la ferveur et l'enthousiasme dans les âmes. A partir de cette époque, l'action de Rome s'affaiblit, la Renaissance arrive, les papes s'en vont à Avignon et Rome perd son influence dans le monde. La séparation d'avec la Papauté la rend étrangère aux affaires de l'univers et la jette au mains des partis et dans les calamités de la guerre civile.

L'idée de ces splendides monuments semble avoir eu son premier germe dans les croisades. Le concile de Clermont, à la voix d'Urbain II, avait poussé un cri, et ce cri avait électrisé

l'Europe et jeté vers les Lieux-Saints toute la fleur de la chevalerie occidentale et un nombre incalculable de moines. Ces croisés, dont la vue des chefs-d'œuvre de Byzance, les parfums religieux de la Palestine et les riants bords du Nil, n'avaient fait qu'accroître l'enthousiasme et la ferveur, voulurent élever à Dieu des temples qui répondissent aux grandes aspirations de leur foi. L'accent des prédications de saint Bernard, de saint Dominique, et les chants extatiques du patriarche d'Assise ne contribuèrent pas peu à ces visions artistiques qui, entrevues dès avant les XIe et XIIe siècles, s'épanouissent enfin avec Cimabue, dans une série de splendeurs, et ne finissent qu'à Raphaël et au dôme de Milan.

C'est aussi l'ère des grands caractères, des grandes idées et des sentiments nobles. M. Guizot attribue ces grandes aspirations aux idées féodales, mais en réalité, tout vient de l'action de l'Eglise et des moines que Dieu envoya pour exciter la ferveur des populations et reproduire aux yeux du corps les merveilles qui s'accomplissaient dans les âmes. « Il semble, dit M. de Montalembert, que cet immense mouvement des âmes que représentent saint Dominique, saint François et saint Louis, ne pouvait avoir d'autre expression que ces gigantesques cathédrales qui paraissent vouloir porter jusqu'au ciel, au sommet de leurs tours et de leurs flèches, l'hommage universel de l'amour et de la foi victorieuse des chrétiens. Les vastes basiliques du siècle précédent leur paraissent trop lourdes et trop vides pour les nouvelles émotions de leur piété, pour l'élan rajeuni de leur foi. Il faut à cette vive flamme de la foi le moyen de se transformer en pierre et de se léguer ainsi à la postérité ! Il faut aux pontifes et aux architectes quelques combinaisons nouvelles qui se prêtent et s'adaptent à toutes les nouvelles richesses de l'esprit catholique : ils les trouvent en suivant ces colonnes qui s'élèvent vis à vis l'une de l'autre dans la basilique chrétienne, comme des prières qui, en se rencontrant devant Dieu, s'inclinent et s'embrassent comme des sœurs : dans cet embrassement ils trouvent l'ogive, qui modifie dès ce jour, non pas le sens mystérieux des édifices, mais leur forme extérieure. Alors, plus de cryptes, plus d'églises souterraines, plus de temples qui s'étendaient sur la terre comme de vastes toits destinés à abriter les fidèles ; il faut que tout jaillisse et s'élance vers le Très-Haut. La pensée chrétienne veut se produire au

grand jour. « Dieu ne veut plus, dit le *Tirturel,* célèbre poème des temps qui ne fut pas peut-être étranger à ces grandes conceptions, Dieu ne veut plus que son cher peuple se rassemble d'une manière timide et honteuse dans des trous et des cavernes. » Et les cathédrales gothiques, l'orgueil du Moyen âge; sortent de terre, à la voix des évêques et des moines peintres, sculpteurs, architectes et maçons.

L'Italie, dit encore le comte de Montalembert, cette patrie éternelle de l'art chrétien, devançait comme toujours et surpassait le reste du monde, mais son style était un mélange de gothique et de grec où dominait le romain. Il n'y a en Italie de vraiment gothique que la cathédrale de Milan qui avoisine le nord de l'Europe et qui manque, du reste, de la clôture du chœur, une des beautés de cet art, et du jubé, la perle de l'architecture gothique. Pise ciselait le délicieux bijou de Santa-Maria della Spina et préparait le Campo-Santo, en même temps que Diotisalvi y édifiait son magnifique baptistère; que Buonanno fondait les grandes portes de la même ville et construisait la célèbre Tour penchée, *il campanile torto.*

Sienne commençait une cathédrale qui eût éclipsé toutes les autres, si elle avait pu être achevée. Nicolas Pisan produisait la chaire du baptistère de Pise, le dôme de Sienne et de Saint-Dominique de Florence.

Orviéto voyait s'élever une cathédrale digne de figurer au milieu de celles du Nord; Pavie voyait surgir la Chartreuse, Bologne San Petronio, Montréal son abbaye et sa cathédrale. Enfin, Assise élevait sur le tombeau du pauvre François sa triple et pyramidale église, qui devint le sanctuaire des arts.

Rome seule est impuissante à produire rien de grand à cause de ses divisions et de l'absence des Papes. Cependant c'est le temps où les pleuples lointains, voulant y avoir un refuge, y construisent des églises nationales, à l'exemple d'Ina. A la fin du XIVe siècle, on y voit surgir une église et un hôpital pour les pèlerins d'Allemagne et de Flandre; Saint-Louis des Français, Saint-Nicolas des Lorrains, Sainte-Catherine des Siennois, Saint-Julien des Belges, Saint-Antoine des Portugais, Saint-Jacques des Espagnols, Saint-André des Écossais, Saint-Ives des Bretons, Saint-Ambroise des Lombards, Saint-Athanase des Grecs, Saint-Jérôme des Esclavons. Ainsi, les malheureux de

tous les pays y ont un refuge, les saints des quatre coins du monde leur autel, et tout le peuple chrétien y est représenté dans ses misères et dans ses gloires.

L'Espagne produisait ses cathédrales de Burgos et de Tolède, mélange gothique de grec et de romain, dominé par le mauresque.

Ce qu'il y a de surprenant et de remarquable, c'est que l'art gothique, qui devait faire le tour du monde, se localise dans certaines régions du Nord et n'en sort pas. En vain les papes et les rois dans leur admiration l'appellent au delà des Alpes et des Pyrénées, l'art gothique d'Italie demeure romain, et le gothique d'Espagne mauresque. Il se refuse même à fleurir sur le sol qui produit l'olivier, et le midi de la France ne lui convient plus : il préfère les forêts des druides, les bords de la Loire, de la Seine, du Rhin, de l'Escaut et de la Tamise, c'est-à-dire les nations chevaleresques qui ont fourni le plus grand nombre de preux aux croisades. Rappelons au moins les noms de quelques-unes.

Au XIIe siècle, Azon bâtit la cathédrale de Séez, et Alexandre III pose, en 1163, la première pierre de Notre-Dame-de-Paris, presque en même temps que Humbert, archevêque de Lyon, faisait construire un pont sur la Saône. Nous citerons encore en France la cathédrale de Chartres qui coûta cent cinquante ans de persévérance, celle d'Auxerre, celle de Beauvais, celle d'Amiens, la Sainte-Chapelle, Saint-Denis et la façade de Notre-Dame ; en Allemagne les cathédrales de Marbourg, de Fribourg, de Cologne, l'un des plus beaux ornements de l'Eglise catholique, de Strasbourg, qui occupait cent mille travailleurs ; en Belgique, Sainte-Gudule de Bruxelles, et l'église des Dunes, bâtie par quatre cents moines, en cinquante ans ; en Angleterre, celle de Salisbury, la plus belle de toutes, une moitié de celle d'York, le chœur de celle d'Ely ; la nef de celle de Durham et l'abbaye nationale de Westminster. Toutes ont été commencées dans la première moitié du XIIIe siècle ; mais pour la plupart il a fallu des siècles pour les achever (1).

Il n'appartient pas à notre plan de faire ressortir les gran-

(1) La première pierre de celle de Cologne fut placée par l'archevêque Conrad de Hochstaden, le 14 août 1248 ; elle n'a été achevée que le 14 août 1880, c'est-à-dire, 632 ans après la pose de la pierre fondamentale (*Univers*, 16 août 1880).

deurs d'un art qui, en les réunissant tous, dessin, peinture, sculpture, architecture, poésie, joint tant de grâce à tant de force, tant de légèreté à tant d'élévation ; les magnificences d'un style qui, dans l'harmonie de ses détails infinis, comprend l'Église triomphante, l'Église souffrante et l'Église militante : le ciel, le purgatoire et la terre : le ciel, dans les effrayantes flèches à jour, aussi hautes que les pyramides ; et dans cette foule d'anges et de saints qui couvrent les colonnes ; la terre, dans cette amplitude immense plus que suffisante pour contenir le peuple chrétien, dans cette majesté silencieuse, cette demi-obscurité qui appelle le recueillement du désert et prête à la prière la ferveur des catacombes.

Les vitraux qui remplacent presque les murs sont la bible et la théologie des chrétiens. La morale qu'ils représentent est si bien à la portée de tous que les architectes ont oublié de donner une place à la chaire. Qui n'admirerait la lumière arrivant dans ces sanctuaires à travers l'auréole des saints ! Souriante avec l'aurore, calme et douce avec la clarté du jour, baignée de flots d'or avec le soleil couchant, majestueuse avec les pâles reflets de l'astre de la nuit !

Le purgatoire, dans cet enclos qui entoure le monument et sous ce vaste pavé couvert d'inscriptions, d'hiéroglyphes funéraires, d'armoiries de tombes gothiques, où dorment tranquillement du sommeil des justes, les aïeux, papes, évêques, moines, rois, chevaliers, nobles dames, peuple, « l'époux à côté de l'épouse, dit Montalembert, leurs mains quelquefois entrelacées dans la mort, comme elles l'avaient été pendant la vie, ou encore la mère couchée au milieu de ses enfants, la tête soutenue par de petits anges qui semblent avoir recueilli le dernier soupir. » La foi renoue ainsi les liens rompus par la mort, fait de toutes les âmes une seule âme, de toutes les pensées, une seule pensée ; et de tous les membres une seule assemblée où les trois Églises prient ensemble. Oh, que l'on aime dormir là où l'on a reçu la vie par le baptême et le gage de la résurrection dans l'Eucharistie ; là où viennent prier les parents et les amis !

Mais pour mieux édifier le lecteur sur le sens mystérieux de tant de beautés, laissons parler une des gloires de l'Église de France, l'humble et savant abbé Rohrbacher : « Les cathédrales du XIe siècle et des suivants apparaissent aujourd'hui, non-seu-

lement comme des prodiges d'architecture, mais comme d'immenses poèmes. C'est la pensée, c'est la prière, c'est la piété chrétienne qui s'élance vers le ciel et qui tient à la terre le moins possible. L'ensemble de l'édifice s'élève à une hauteur telle que les demeures ne paraissent que des taupinières à côté. Le portail, avec ses innombrables statues, offre d'un coup-d'œil l'ensemble des faits, des personnages, des mystères de l'Ancien et du Nouveau-Testament. La tour, qui en sort comme une tige avec ses flèches, qui réellement s'élève au-dessus des nuages, emporte la vue et la pensée du chrétien jusqu'au-dessus des astres. Cette tour n'est point muette, elle parle par le son des cloches, voix puissante comme celle du tonnerre, comme celle de l'Océan, mais sans inspirer l'effroi : c'est au chrétien qui l'entend la voix de Dieu qui l'appelle. Dans l'intérieur, c'est comme trois nefs, trois églises dans une ; c'est comme une forêt de colonnes qui ont hâte d'atteindre au ciel, mais qui s'épanouissent dans les hauteurs, qui s'unissent entre elles au firmament nouveau, et semblent redescendre vers la terre, comme si elles avaient aperçu ce qu'elles recherchaient dans les cieux. En effet, où conduit cette trinité de nefs éclairées par un jour mystérieux ? vers le sanctuaire où est l'autel, où est réellement Dieu avec nous. Le ciel y est avec la terre, mais avec le jour mystérieux de la foi. Les saints avec leurs chapelles, leurs tableaux, leurs statues, sont le cortège visible de ce roi invisible. Les vitraux parlent aux yeux et racontent dans leurs peintures les mystères du Christ et de sa sainte Mère, les combats des martyrs, les vertus des confesseurs ; sous le pavé du temple reposent, en attendant la résurrection générale, les princes, les pontifs, les prêtres, les nobles, les bienfaiteurs de la basilique. Agenouillés sur la tombe des générations et des grandeurs passées, élevant leurs regards vers la gloire future des saints, les fidèles unissent leurs voix et leurs cœurs pour louer ensemble le Dieu du passé, du présent et de l'avenir. L'orgue vient y mêler sa voix comme un écho du ciel. L'esprit s'élève, le cœur s'épure, les passions mauvaises sont mises dehors, comme ces animaux bizarres, ces êtres fantastiques qui servent de gouttières aux toits de ces cathédrales. Pour construire cette espèce de monde, les arts et les métiers s'unissent en confraternité pieuse. Partout, c'est la variété dans l'unité, et l'unité dans la variété. Et l'architecte qui a conçu le plan de

cette merveille ou qui l'a exécuté reste à jamais inconnu : il ne s'agissait pas de l'homme mais de Dieu ; et puis cette merveille n'est pas la pensée d'un seul, mais la pensée de tous. Et ces diverses provinces, et ces divers peuples, qui rivalissent entre eux à qui aura la plus belle église, forment eux-mêmes tous ensemble une Église vivante animée par un Dieu réellement présent, ayant ses âmes d'élite qui s'élancent vers le ciel, comme des tours et des flèches aériennes (1). »

Ces rapports entre le ciel et la terre, entre l'église gothique et les pensées de la foi, sont tellement frappants que le style de ces églises ne peut être employé qu'au service de Dieu, et n'est beau et parfait que dans une maison de prière. Le style grec se prête aussi bien à un forum, à un palais qu'à un temple, aussi est-il limité dans ses proportions et soumis à des règles qui le rendent monotone, au point qu'il suffit d'en voir un pour les connaître tous ; mais le style gothique serait tout à fait déplacé dans une construction civile. Pour lui, n'ayant d'entraves d'aucune espèce, il peut s'élever aussi haut que la prière qui monte aux cieux et que les chants divins qui retentissent sous ses voûtes, varier son art à l'infini comme la puissance qui l'a inspiré, de manière qu'il n'y ait pas deux cathédrales, deux colonnes, deux chapiteaux qui se ressemblent.

Si la seule conception architectonique de ces monuments suppose tant de génie et d'invention, qu'on se figure les efforts inouïs et la constance qu'il a fallu dans l'exécution, surtout dans des pays privés des matériaux premiers, par exemple dans la Champagne qui n'offre que des champs de craie et des maisons de terre. Les plus puissants Etats d'aujourd'hui avec toute leur fiscalité ne seraient peut-être plus en état d'en achever une ; et alors pourtant, elles étaient menées à bout par une ville, par un chapitre, plus souvent par une abbaye. Où sont donc ces géants qui ont présidé à ces monuments, les Crésus qui ont pu rétribuer tant d'œuvres d'art, les esclaves qui ont prêté leurs bras ? Il n'y a ni or, ni argent, ni esclaves, mais des chétiens et des religieux du Moyen âge.

Le riche fournit son or et son argent, le pauvre ses bras et ses mains, les confréries pieuses de maçons, de tailleurs de pierre leur concours et leur industrie ; le clergé et les moines

(1) *Hist. Univ. de l'Eglise cath.*, tom. XIII, p. 397.

fournissent les plans, dirigent la pensée de l'édifice. Pierre le Chanteur et Robert de Fransbourg, pénitencier de l'abbaye de Saint-Victor à Paris, disent que les confesseurs substituaient quelquefois à la pénitence de contribuer par des aumônes à la construction des ponts, des routes ou des églises. Aimon abbé de Saint-Pierre-sur-Divre disait, en parlant des milliers d'ouvriers occupés à la cathédrale de Strasbourg : « C'est un prodige inouï de voir des hommes puissants et fiers de leur naissance, habitués à une vie voluptueuse, s'attacher à un chariot et traîner des pierres, de la chaux, du bois, tout ce qu'il faut pour les saints édifices. Parfois, mille personnes, hommes et femmes, sont attachés à un seul chariot, tant la charge est pesante : et cependant on n'entendait pas le moindre bruit. Quand ils s'arrêtent en route, ils se parlent mais seulement de leurs péchés, dont ils se confessent avec larmes et prières. Alors les prêtres les exhortent à déposer leurs haines, à remettre les dettes ; et si quelqu'un se trouve endurci à ne pas vouloir pardonner à ses ennemis, et repousser les exhortations pieuses, il est aussitôt détaché du chariot et rejeté de la sainte compagnie. » Il dit encore que pendant la nuit des torches éclairaient la marche des chariots, les alentours des édifices en construction et que les veilles étaient animées par les chants religieux. Ainsi, s'élevèrent les cathédrales de Strasbourg, de Cologne, de Chartres, de Sainte-Gudule, de Milan, de Séville, d'Amiens, et tant d'autres.

Avec les idées chrétiennes qui régnaient alors, l'art était regardé comme un ministère saint, l'ouvrier chrétien se croyait la mission de propager le vrai et le beau à l'aide de son pinceau, de son burin ou de son ciseau, et de seconder le prêtre dans l'œuvre sublime de la sanctification des âmes. Pour achever d'instruire les barbares devenus chrétiens, il enseigne le dogme et la morale non pas du haut d'une chaire, mais en sculptant les colonnes, ou en peignant sur les murs l'histoire des bienfaits de Dieu, les symboles des fins dernières, et les emblèmes de la double éternité qui nous attend. L'artiste se pénétrant de son sujet dans la prière et la méditation, avait l'intuition d'un monde futur ; il aime, il croit, il espère en celui qui inspire l'ouvrier et couronne son travail. Le peuple entier, associé à la pensée de l'artiste, travaille avec lui pour son salut éternel et la pénitence de ses péchés. Là était l'énigme

de cette cohésion de volontés, de cette force sociale qui surmontait les plus grands obstacles et élevait ces monuments qui excitent notre admiration. Quand les touristes trouvent saint Christophe, portant le Sauveur du monde, qu'est-ce sinon le peuple chrétien tel que le font l'espérance et la foi !

Insensiblement, les murs se couvrent de peintures où l'or, le bleu d'outre-mer, le vert éclatant frappent le regard pour imiter la mosaïque byzantine. Un des plus beaux ornements ce sont les verrières, espèce de mosaïque transparente du plus bel effet. Il y en avait déjà à Sainte-Marie-Majeure, à Sainte-Sophie de Constantinople, à Notre-Dame de Bethléem ; au XIIe siècle, on en forme des dessins, des figures, des tableaux qui reproduisent les enseignements qui frappent l'oreille par la bouche du prêtre ou les émotions qui lui arrivent par le chant religieux. Les histoires de l'Ancien et du Nouveau-Testament, les miracles des saints sont comme un livre ouvert à la foule, à la sainte plèbe de Dieu, *sanctæ plebi Dei*. Elle voit le Fils de Dieu fait homme travaillant de ses mains dans la boutique de Nazareth ; les apôtres fustigés, persécutés et prêchant quand même. Leur pauvreté se console en voyant Lazare enlevé par les Chérubins et transporté dans le sein de Dieu. Et se n'était pas le peuple seul qui s'extasiait devant ces verrières, on y voyait aussi des guerriers et des grands du monde : « Godefroy de Bouillon fut un guerrier parfait, dit son historien, il était aussi terrible à ses ennemis qu'aimé de ceux de son entourage. Tout le reproche qu'on lui faisait, c'était d'oublier l'heure de son dîner quand il était dans l'église à contempler les verrières. »

Mettez, dit Donoso Cortès, mettez Horace, Virgile à côté du Dante, de Shakspeare ; Apelle à côté de Raphaël, qui fixe sur la toile l'inspiration et la vie. « Mettez des hommes devant les pyramides d'Egypte, ils vous diront : Une civilisation grandiose et barbare a passé par ici. — Mettez-les devant les statues grecques et les temples grecs, et ils vous diront : Une civilisation gracieuse, éphémère et brillante a passé par ici : — Mettez-les devant un monument romain, et ils vous diront : Un grand peuple a passé ici. — Devant une cathédrale gothique, en présence de tant de majesté unie à tant de grâce, une si sévère unité dans une si riche variété, tant de mesure et tant de har-

diesse, de contours si suaves, des lignes si pures, une si savante harmonie dans les proportions, un si heureux mélange d'ombres et de lumières, ils diront: Ici a passé le peuple le plus grand de l'histoire et la plus prodigieuse des civilisations humaines; ce peuple devait avoir la grandeur colossale de l'Egypte, la grâce brillante de la Grèce, la force imposante de Rome, et avec elle quelque chose qui valait mieux que le fort, que le brillant, que le grandiose, quelque chose qui est l'immortel et le parfait (1). » Et ce peuple, c'est le peuple catholique formé et présidé par les Papes.

Un auteur appartenant à une secte égarée, de Wolte, écrivait en 1850, au sujet de la cathédrale de Strasbourg : « J'ai vu la cathédrale de Strasbourg, je l'ai vu ce miracle du monde chrétien, ce monument d'une hardiesse de conception si extraordinaire, expression d'une foi si ardente, œuvre d'un temps qui n'existe plus et, à cette vue, mon âme s'est sentie sous l'empire d'une puissance inconnue ; j'étais absorbé dans la contemplation, je me trouvais au milieu des délices. C'est là que se révèle la puissance du génie humain, quand il est fortifié et illuminé par la foi. Ce monument durera tant qu'il y aura des hommes qui s'y rendront pour chercher le recueillement ; et durera autant que leur amour pour cet Esprit-Saint qui, seul, a pu l'inspirer. Cette flèche, qui s'élève avec tant de magnificence, transporte les âmes dans les plus hautes régions, et leur communique quelque chose de la liberté d'esprit, de la grandeur d'âme qui ont présidé à sa construction. Tout ce qui est véritablement grand nous élève vers le ciel, et ce qui nous élève au ciel chante la gloire de Dieu. »

Quant aux architectes, il y en avait, mais en hommes de génie, ils ont dédaigné de nous laisser leur nom. Ils aimaient trop Dieu et leurs frères pour aimer la gloire éphémère d'ici-bas. Les religieux cachent leur nom avec leur vie ; ayant oublié le monde, tous leurs efforts tendent à s'en faire oublier, pourvu que leurs noms soient inscrits dans le ciel. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces créations merveilleuses, ces cloîtres désolés dont on admire les ruines, ne sont pas venus seuls sur la terre ; il a fallu des esprits contemplatifs pour aller en chercher les proportions dans la céleste Jérusalem, des solitaires qui eus-

(1) *Essai*, liv. I.

sent le temps d'en méditer les détails et les variétés, des hommes détachés des biens, des joies et des plaisirs de ce monde pour imaginer ces flèches aériennes qui se perdent dans l'espace, et ces statues qui en ornent les sommets, semblables à des anges qui montent au ciel, des saints pour peindre les couleurs de la béatitude, sous des traits qu'on a pu imiter, mais non surpasser. L'homme du monde, cherchant à perpétuer son nom sur cette plage étrangère, demande un souvenir à la matière périssable et lui confie son nom pour la transmettre à la postérité ; mais le pauvre moine, nous n'hésitons pas à révéler le véritable architecte, sans crainte de nous tromper, car on ne manque jamais de rencontrer un cloître dans le voisinage de l'église gothique ; au reste, ni l'homme du monde, ni le clerc séculier, n'aurait eu le temps de concevoir tant de merveilles de l'art gothique. Nous disons plus, ce moine était un architecte soudé à un autre architecte, un génie soudé à un autre génie, car ni une seule vie ni une seule génération n'eût suffi à tant de merveilles. Il a fallu plusieurs vies d'architectes, chose que l'on ne pouvait trouver que dans un cloître, où ce qu'un moine laisse inachevé est mené à bout par celui qui lui succède. Le pauvre religieux, dis-je, n'ayant rien à réclamer du monde, y passe ignoré, y donne toute sa gloire à Dieu, seul moyen de rendre son nom véritablement immortel. Un moine, touché de ce désintéressement, s'écriait un jour : Comment se fait-il que dans des cœurs si humbles, il y ait un genre si fier ?

Il résulte de tout cela que les monuments du Moyen âge qui ont échappé aux ravages des siècles attestent des hommes d'une capacité supérieure. Quel architecte, en effet, que ce moine Gozze du Xme siècle ; cet Enginhard, qui dirigeait les constructions du palais sous Charlemagne ? Cet architecte qui a dressé le dessin de l'abbaye de Saint-Gall. Y a-t-il de nos jours un artiste qui puisse être mis en parallèle avec le moine Gouzon, l'auteur du plan de l'église de Cluny, le monument le plus riche d'exécution, et le plus considérable d'Occident ? avec les maîtres de Notre-Dame et de Saint-Nicaise ; avec Hugues Libergier et Robert de Coucy, qui ont élevé la cathédrale de Reims ?

(*A suivre*). CHANOINE FOURNIER.

BRIZEUX

—

ÉTUDE LITTÉRAIRE

Connaissez-vous le pays d'Arvor où il se passe de merveilleuses choses? On conte que les fées et les péris y vont la nuit danser d'un pied léger sur les bruyères que le vent courbe en murmurant. On dit aussi que le paysan attardé sur la lande entend souvent la rumeur lointaine des esprits s'échapper de quelque vieille tour démantelée ; que le pêcheur surpris par la nuit distingue au milieu des mugissements de la mer la voix des trépassés qu'elle recouvre de son linceul mouvant. Mélancolie douce de la Bretagne, voilà ce qu'a chanté Brizeux.

Connaissez-vous le pays d'Arvor? C'est la terre des traditions séculaires et de la foi inébranlable. Au milieu des impiétés de l'heure présente, malgré le souffle d'incrédulité qui passe sur notre France, on sait y garder intactes les vieilles mœurs et les vieilles croyances. Fidélité jalouse de la Bretagne à son passé, voilà encore ce qu'a chanté Brizeux, ce qu'il a traduit en vers magnifiques. Et c'est pour cela, que je viens vous présenter ce poète en vous disant : Il est digne de toutes vos sympathies, le poète qui n'a jamais chanté que les sentiments les plus beaux de l'âme humaine, l'amour de Dieu, l'amour de la patrie, l'amour de l'art et l'amour de la liberté, toutes choses que nous sommes hélas ! déshabitués de voir aujourd'hui dans les œuvres de ceux qui ont un nom en littérature. On verra se dégager de cette vie un grand exemple : ce qu'est un poète de génie quand il puise son inspiration aux sources si pures et si fécondes de la foi et du patriotisme, ce qu'est ce même génie quand il s'égare, et que croyant trouver la lumière ailleurs qu'en Dieu, il tombe

des hauteurs sereines où il planait, comme tombe un ange déchu. Heureusement Brizeux n'est jamais tombé que pour se relever. On peut dire que la vie a été pour lui le calvaire du doute. Mais il est permis d'espérer qu'il a remporté le triomphe final.

Julien-Auguste-Pélage Brizeux naquit à Lorient le 12 septembre 1803. Il descendait d'une vieille famille de l'Irlande, de cette verte Erin qu'il aimait comme une seconde patrie, et que maintes fois il associait à la Bretagne dans ses chants :

> Car les vierges d'Eirr-inn, et les vierges d'Arvor
> Sont deux fruits détachés du même rameau d'or.

Les Brizeux (Brizeuk, breton, de Breiz, Bretagne) seraient venus en France après la révolution de 1688, lorque Guillaume d'Orange eut détrôné Jacques II. Ils s'établirent au bord de l'Ellé, à l'extrémité de la Cornouaille, aux confins du pays de Vannes. L'aïeul du poète, notaire et contrôleur des actes, avait peu de fortune, mais possédait en revanche une nombreuse famille. Le manoir paternel fut vendu après lui et ses enfants se dispersèrent. L'un d'eux, le père de l'auteur de « *Marie* », fut chirurgien de marine pendant la Révolution. Il mourut que Brizeux était encore bien jeune, et ce fut la mère du poète qui se chargea de sa première éducation. Elle eut sur l'âme de l'enfant une immense influence morale. C'était une femme d'élite, d'une intelligence remarquable, d'une simplicité et d'une sensibilité exquises.

Brizeux suça pour ainsi dire ces qualités avec le lait maternel. Virgile s'apitoie quelque part sur l'enfant qui n'a jamais connu ses parents :

> « . . . . . Cui non risere parentes. »

Malheureux, en effet, l'enfant sur le berceau duquel ne se sont pas penchés un père et une mère attendris, épiant le premier sourire et séchant la première larme du petit être béni ! Brizeux connut ce bonheur d'être aimé, et d'être aimé chrétiennement. Le poète traduisit plus tard en accents merveilleux la reconnaissance du fils, et réussit, parlant sans cesse de sa mère dans ses œuvres, à n'être jamais banal et à se montrer toujours nouveau.

La mer, la Bretagne avec son ciel unique et sa nature sévère et riche, les souvenirs lointains de l'Irlande furent les premières impressions recueillies par l'âme de l'enfant. Le jeune Breton avait huit ans quand il fut confié au curé d'Arzannô. Arzannô ! humble village, l'enfant que tu reçois aujourd'hui dans tes murs te fera connaître bien au-delà du pays de Bretagne, et là-bas, à Paris la ville effrayante d'immensité, il n'est pas un homme de savoir auquel ton nom ne sera familier !

A deux lieues de Kemperlé, entre Lorient et le Faouët, sur la limite du pays de Vannes et de la Cornouaille, est situé le village d'Arzannô, petit chef-lieu de canton du Finistère, composé de quelques maisons de paysans. Là, on est au plein cœur de la Bretagne. Là, s'étend la lande sauvage, là croissent les genêts verts et le blé noir que Brizeux chantera. Les vieux chênes se dressent, majestueux et fiers, inébranlables sur un sol de granit, et mêlant à leur feuillage sombre le gui joyeux, le gui sacré que venaient autrefois couper les druides en robe blanche avec leur faucille d'or. Les traditions séculaires du pays d'Arvor ont là toute leur vitalité, le sol y a toute sa poésie rustique, naïve et chrétienne. Oui, Arzannô est bien le village-type des villages bretons avec ses maisons de paysans groupées autour du presbytère, à côté du champ des morts.

M. Lenir, curé ou plutôt recteur d'Arzannô, était un digne membre de ce clergé breton d'une religion si éclairée, d'une piété si solide. Il était bien un de ces « druides chrétiens », comme les appellera Brizeux. Sous des dehors rustiques, il cachait une âme fortement trempée, en même temps qu'un esprit vif et un goût délicat. Il avait fait ses études à Saint-Sulpice, et après la Révolution, lorsque le premier consul laissa se rouvrir les écoles religieuses, il avait été nommé directeur du collège de Kemperlé. Mais les vides que la tourmente révolutionnaire avait fait dans le clergé de Bretagne, ne permirent pas de distraire des prêtres du ministère pour les consacrer à l'enseignement. Il était urgent avant tout d'assurer l'exercice du culte dans les paroisses, et l'abbé Lenir quitta les honneurs du supériorat pour la cure d'Arzannô. Mais cet homme de savoir, se sentant une grande activité à dépenser, entreprit de réunir autour de lui quelques enfants et de leur faire la classe. Brizeux fut donc admis à l'âge de huit ans au nombre de ces derniers, et fut initié en même temps par le vénérable maître

aux mystères de la religion et aux agréments profanes des diverses sciences. Le poète fut incontestablement le meilleur élève de cette école, qui produisit cependant plusieurs hommes distingués. Vif, ardent, il était toujours prêt à questionner, à provoquer le maître. Il garda toujours de ces premières études le meilleur souvenir. Il ne parlait jamais de M. Lenir que les larmes aux yeux et aimait à citer de lui cette parole : « Je ne connais personne qui se soit ruiné à faire l'aumône. »

Il est nécessaire d'exposer un peu le genre de vie des écoliers du presbytère d'Arzannô pour comprendre le fait capital de la jeunesse de Brizeux, celui qui lui inspirera son chef-d'œuvre, je veux parler de son idylle avec Marie. Après les offices, entre les classes, qui se faisaient, lorsque le temps le permettait, à l'ombre des arbres ou derrière une meule de foin, la plus grande liberté était laissée aux enfants. Ils pouvaient à leur aise jouer, gambader dans les genêts verts et les blés noirs, remplir leurs poumons de l'air vivifiant et sain de l'Armorique. C'est grâce à cette liberté que Brizeux put connaître Marie, « la jeune fille du Scorf », « la fleur de blé noir. » Certains se sont crus autorisés à nier l'existence de ces relations enfantines, et ont prétendu que le poète avait plus tard idéalisé une fillette quelconque qu'il avait connue dans sa jeunesse. Un des camarades de Brizeux au presbytère d'Arzannô prétend que jamais cette idylle n'a existé, car lui et ses petits amis s'en seraient bien aperçus. Mais M. Saint-René Taillandier est d'un avis contraire et fait observer avec raison, croyons-nous, que rien n'était plus facile à Brizeux que de s'éclipser pendant les jeux de ses camarades sans éveiller leur attention. Quant au poète, on n'obtenait jamais de lui qu'un sourire triste en guise de réponse, lorsqu'on l'interrogeait sur ce sujet. Marie a-t-elle vraiment été pour Brizeux ce qu'il nous la dépeint dans son poème ? Secret du cœur et secret d'artiste.

Mais la vie libre d'Arzannô va finir. Adieu la lande embaumée, et le presbytère, et les rives du Scorf et les sentiers du moustoir ! Le poète a douze ans, et l'heure des études sérieuses est venue. Il entre au collège de Vannes. Nous sommes en 1816. C'est justement quelques mois après la fameuse révolte des écoliers de Vannes, à la suite du retour de Napoléon de l'île d'Elbe. Le poète ressent de ce mouvement de la jeunesse une vive impression, et il en parlera plus tard dans ses œuvres, cherchant

à excuser ses aînés d'avoir tourné leurs armes contre la France. En 1819, Brizeux âgé de seize ans va terminer ses études au collège d'Arras dirigé par son grand'oncle M. Sallentin. Il quitte son pays pour la première fois, triste mais consolé cependant par l'attrait de l'inconnu :

J'entrais dans mes seize ans, léger de corps et d'âme.
Mes cheveux entouraient mon front d'un filet d'or.
Tout mon être était vierge et pourtant plein de flamme,
Et vers mille bonheurs je tentais mon essor.

Pour la première fois aussi il quitte sa mère, et celle-ci commence à éprouver les angoisses de la séparation, les tristesses de l'éloignement, angoisses et tristesses qui constitueront désormais la plus grande part de sa vie. Aussi quels adieux déchirants que ceux de la mère et du fils :

Je crois l'entendre encor, quand, sa main sous mon bras,
Autour des verts remparts nous allions pas à pas :
« Lorsque tu pars, mon fils, ah ! c'est un vide immense,
« Un morne et froid désert où la nuit recommence.
« Ma fidèle maison, le jardin mes amours,
« Tout cela n'est plus rien, et j'en ai pour huit jours,
« J'en ai pour tous ces mois d'octobre et de novembre
« Mon fils à te chercher partout de chambre en chambre. »

Trois ans après son entrée au collège d'Arras, Brizeux revient en Bretagne, et reste deux ans à Lorient dans une étude d'avoué.

Nous voici enfin en 1824. Depuis longtemps, la capitale, comme un mirage brillant, attirait Brizeux. Il part donc pour Paris. Il se trouve en pleine effervescence littéraire, et la première impression qu'il ressent est assez complexe ; c'est un mélange d'anxiété produite par l'isolement, et de satisfaction de se voir mêlé à ces grandes luttes après lesquelles aspirait son âme ardente.

Nous sommes à Paris, Paris la grande ville,
Immense tourbillon où la foule servile
Est mêlée à la foule ivre de liberté,
Où l'irréligion touche la piété.
Ici tout se confond, le sacré, le profane,
La sœur de charité, l'impure courtisane...
Dût ton cœur se briser, poète, cependant
Il faudra te plonger au fond du gouffre ardent.
Comme Dante, il faudra dans cet enfer descendre :
Va vivre dans le feu, nouvelle salamandre !

Et plus loin :

> Étonnement de l'âme et des yeux, lorsqu'on entre
> Dans cette ville immense et qu'en vain nous fuyons,
> Certain orgueil nous prend ; on dit : « Voici le centre,
> L'ardent foyer qui lance en tous lieux ses rayons. »

L'ardent foyer était alors en pleine combustion. Une littérature nouvelle venait de naître. Les *Méditations* de Lamartine avaient paru en 1820. Victor Hugo avait fait paraître en juin 1822 et février 1824 les deux premiers livres de ses *Odes et Ballades*. Au mois de septembre de cette même année, se fondait le journal qui allait prendre la direction du mouvement littéraire et inaugurer une critique intelligente et libre. *Le Globe* se faisait l'organe des tentatives de la jeune école, tentatives parmi lesquelles les unes ne manquaient pas de grandeur, les autres ne se distinguaient guère que par leur incohérence. Mais toutes avaient un caractère commun : la hardiesse. Les premiers numéros du *Globe* agitaient donc le monde littéraire, quand Brizeux arriva à Paris. En même temps, Victor Cousin, du haut de sa chaire de la Sorbonne, se faisait le pontife de l'éclectisme. Toute une jeunesse ardente se pressait autour de lui pour acclamer cette doctrine libérale, facile et sceptique, aux attraits si dangereux. Brizeux passe plusieurs années à Paris, fort peu assidu aux cours de la Faculté de Droit, s'exaltant aux leçons de V. Cousin, visitant les musées, compulsant dans les bibliothèques, faisant ses délices d'Andrieux, s'initiant auprès d'Alfred de Vigny aux délicatesses de l'art nouveau.

Il connaît Lamartine et Victor Hugo dont il reçoit le meilleur accueil. Le poète entend alors, comme il le dit lui-même « les premiers appels de la Muse. » Tout ce que son cœur et son intelligence apportaient de la Bretagne s'épanouit aux vives excitations de Paris. Mais il tâtonne, cherchant sa voie, et débute par une comédie intitulée *Racine*, œuvre qui n'a aucune analogie avec celles qui doivent illustrer son nom, et dont je dirai seulement que le poète y déploie un esprit pétillant et une verve pleine de finesse.

Mais, chaque année, Brizeux va revoir sa mère, et son pays, et Marie, et le bon curé d'Arzannô. Les souvenirs affluent, certaines impressions effacées renaissent ; le chef-d'œuvre va jaillir.

Quel est l'étudiant auquel il n'est pas arrivé de se trouver

seul, le soir, dans sa chambre du sixième, à sa table de travail, penché sous la lampe qui éclaire sa veillée ? Et à ces heures là, n'a-t-il point laissé errer sa pensée bien loin de ce Paris dont les bruits lui montent de la rue ? Les souvenirs l'ont assailli : il a eu des visions du pays natal, de la maison paternelle, du collège où se sont écoulées ses premières années, des maîtres et des amis d'autrefois. Brizeux a connu ces heures-là, et quand de telles impressions sont recueillies par l'âme d'un poète de génie, ce poète n'a qu'à prendre sa plume pour écrire un chef-d'œuvre. C'est ce qui est arrivé pour Brizeux. Voilà comment il a écrit *Marie*. Écoutez plutôt :

Cette nuit, le jeune homme est triste : la cité
Le retient dans ses murs comme en captivité.
Seul, près de son foyer devant le bois qui fume,
Il songe au sombre Arvor tout entouré de brume,
Il entend la mer battre autour de Log-Onâ.
Et la nue en pleurent passer sur Comanâ.

C'est alors que son ange gardien lui apparaît et lui apporte le *Livre blanc*, le livre de sa vie, vierge encore, et dont les pages vont se remplir désormais de son histoire. Et l'ange donne au poète ce beau conseil :

Fais une histoire calme et doucement suivie ;
Pense chaque matin à la page du soir,
Vieillard tu souriras au livre de ta vie,
Et Dieu te sourira lui-même en ce miroir.

Brizeux a désormais compris sa mission : c'est de chanter son pays, les traditions, les mœurs et la foi de la Bretagne. Il va consacrer sa plume à sa patrie et à son Dieu. Il aura sans doute bien des défaillances que nous étudierons plus loin et qui nous offriront un intérêt poignant. Mais pour le moment, nous n'avons qu'à constater ce fait, c'est que Brizeux connaît désormais sa vocation.

La première édition de *Marie* parut en 1831, sans nom d'auteur, avec titre : *Marie*, roman. Plus tard, le poète devait répudier avec indignation cette qualification de roman, et la troisième édition définitive, parut en 1840 avec ce titre. *Marie*, par Brizeux. Dans ces neuf années d'intervalle, le poète avait fait subir à son œuvre divers perfectionnements artistiques.

Marie peut être considéré comme le chef-d'œuvre de Brizeux.

C'est par excellence l'ouvrage auquel on peut appliquer le mot de Pascal : « On est tout étonné et ravi, car l'on s'attendait à trouver un auteur, et l'on trouve un homme. » Je me vois assez embarrassé pour classer *Marie* dans un genre quelconque. Cette œuvre m'apparaît comme unique, ne pouvant être assimilée à aucune autre de ma connaissance. Brizeux lui-même n'a pas pu définir *Marie*, puisqu'après avoir effacé le mot roman, il n'a pas remplacé ce mot. Nous appellerons donc *Marie* une idylle, si vous le voulez bien, quoique le ton de plusieurs passages du poëme ne soit guère conforme à l'idylle.

Celle pour qui j'écris avec amour ce livre
Ne le lira jamais...

nous dit le poète en commençant. C'est qu'en effet, Marie, « la jeune fille du Scorf, » « la fleur de blé noir, » ne connaît d'autre livre que celui dans lequel elle épèle péniblement les louanges de Dieu, le dimanche à la messe. Ce n'est pas une princesse que la petite amie de Brizeux. Non, elle lui apparaît en ce moment comme une image pure et gracieuse entrevue au jour de son enfance, comme le type d'une grâce naturelle et rustique *Marie* pourrait porter comme épigraphe : religion, nature, amour. Au milieu des peintures gracieuses apparaissent quelquefois les pensées philosophiques. Les études de l'artiste, les concepts du philosophe marchent de front avec les souvenirs de l'homme.

Donner le plan de *Marie*, il n'y faut pas songer. *Marie* se lit et ne se résume pas. Lisez *Marie*, si vous ne connaissez pas cette œuvre. Elle n'est pas de celles qui engendrent une mélancolie malsaine. Elle est de celles qui vous laissent meilleurs. Vous y trouverez des conseils comme celui-ci :

Il est une fleur douce et blanche
Qui croît à l'arbre du devoir ;
Cueille cette fleur sur sa branche :
Pour être fort demain respire-là ce soir.

Vous y admirerez des perles comme *la chanson de Loïc* dont je ne citerai que le premier couplet :

Dès que la grive est éveillée
Sur cette lande encor mouillée

Je viens m'asseoir
Jusques au soir ;
Grand'mère de qui je me cache
Dit : « Loïc aime trop sa vache »
Oh ! nenni-dà !
Mais j'aime la petite Anna.

Vous serez attendri par l'émotion réelle que contiennent des vers comme ceux-ci :

Et d'autres jours viendront et des amours nouvelles,
Et mes jeunes amours, mes amours les plus belles,
Dans l'ombre de mon cœur mes plus fraîches amours,
Mes amours de quinze ans refleuriront toujours !

Quant à celui qui est artiste, qui sait faire revivre sur une toile une scène et un paysage intéressants, qu'il prenne son pinceau d'une main, le poème de *Marie* de l'autre, et qu'il lise ceci :

O Maison du Moustoir ! Combien de fois la nuit
Ou, quand j'erre le jour dans la foule et le bruit,
Tu m'apparais ! Je vois les toits de ton village,
Baignés à l'horizon dans des mers de feuillage,
Une grêle fumée au-dessus, dans un champ
Une femme de loin appelant son enfant,
Ou bien un jeune pâtre, assis près de sa vache,
Qui, tandis qu'elle paît, indolente, à l'attache,
Entonne un air breton si plaintif et si doux
Qu'en le chantant ma voix vous ferait pleurer tous.

On s'attarderait indéfiniment sur cette œuvre. Mais nous en reverrons des passages saillants à la fin de cette étude, et il faut que je me hâte pour ne pas dépasser le cadre dans lequel je dois me fixer.

Quelques semaines après la première publication de *Marie*, Brizeux partit pour l'Italie avec Auguste Barbier. Ce dernier rapporta de ce voyage le poème du *Pianto*, dont une des plus belles pages, le *Campo-Santo*, est dédiée à Brizeux. Notre poète, lui, ne composa point au cours de cette première excursion. Mais ce n'est pas à dire pour cela qu'il ne retira aucun fruit de ce voyage. Il recueillait des matériaux qui devaient être magnifiquement mis en œuvre au retour de son second voyage.

Mais n'anticipons pas. Brizeux revint en France au mois d'août 1832. Il passa deux années sans qu'aucun évènement

notable nous oblige à insister sur cette période de sa vie. Deux ans après, il repartait pour l'Italie, mais il eut un arrêt imprévu dans son voyage, à Marseille. M. Ampère, qui professait à l'Athénée de Marseille avec un immense succès, venait d'être nommé au Collège de France titulaire d'une chaire qu'il allait occuper avec non moins d'éclat. Il choisit Brizeux pour successeur. Le poète accepta avec joie. Il fut reçu avec enthousiasme et eut un auditoire d'élite. Ses leçons sur l'art littéraire nouvellement éclos couvrirent d'un nouveau lustre sa réputation grandissante. Son cours fini, en mai 1834, il s'embarqua pour Civita-Vecchia.

L'Italie était devenue la seconde patrie de son âme. Ce sont de délicieuses années qu'il passe à visiter Rome, Florence, Turin, Naples, Venise. Il écrit la *Nuit de Noël* qu'il placera à la fin de *Marie* dans la troisième édition, et qui paraît dans *la Revue des Deux-Mondes*, ainsi que *les Batelières de l'Odet*. Il donne une traduction excellente de la *Divine Comédie*, car il s'est passionné pour le Dante.

Après ce second voyage, Brizeux publie *les Ternaires*, en 1841. Le public est déconcerté par cette œuvre où l'homme a fait place à l'artiste, où les magnifiques élans du cœur sont remplacés par l'élégance, la souplesse du style et la finesse des aperçus. On ne reconnaît plus le barde d'Arvor, et le monde littéraire redemande le Brizeux de *Marie* et non un dilettante italien.

Le poète comprend qu'il a fait fausse route. Il refond son ouvrage qui reparaît sous le titre de *la Fleur d'or*.

La Feur d'or est l'idéal rêvé, poursuivi par le poète sous le ciel d'Italie, fleur mystérieuse et subtile qui disparaît au moment où l'on croit la cueillir. Cet ouvrage charmant contient une alliance admirablement heureuse de la Bretagne et de l'Italie, et qui constitue à mon sens un véritable tour de force, car si deux pays sont disparates et paraissent impossibles à acccoupler, même en vers, ce sont, bien assurément, la Bretagne et l'Italie. Et, pourtant, voyez avec quelle éloquence Brizeux nous raconte son retour en Bretagne.

Des villes d'Italie où j'osai jeune et svelte,
Parmi ces hommes bruns montrer l'œil bleu d'un Celte,
J'arrivais plein des feux de leur volcan sacré,
Mûri par leur soleil, de leurs arts enivré.

Mais, dès que je sentis, ô ma terre natale,
L'odeur qui des genêts et des landes s'exhale.
Lorsque je vis le flux, le reflux de la mer
Et les tristes sapins se balancer dans l'air,
Adieu les orangers, les marbres de Carrare !
Mon instinct l'emporta, je redevins barbare,
Et j'oubliai les noms des antiques héros
Pour chanter les combats des loups et des taureaux !

Brizeux est donc de retour en Bretagne. Le caractère sauvage et grandiose de sa patrie lui apparaît plus vivant, plus unique, si je puis m'exprimer ainsi, après les enchantements du ciel bleu d'Italie. « Vous savez, écrit un de ses amis, auquel on avait demandé, après la mort du poète, quelques détails biographiques, vous savez avec quel plaisir il revenait en Bretagne. Après avoir consacré quelques semaines aux joies de la famille, il se retirait dans un bourg, loin des villes, le plus souvent dans une mauvaise auberge, seul gîte qu'il pût se procurer ; qu'importe ? Il y trouvait les longues causeries du soir dans la langue du pays, au coin de la vaste cheminée, avec des paysans à qui il chantait ses vers bretons, et parmi lesquels il a rencontré plus d'une fois des appréciateurs intelligents. »

En 1845, Brizeux devient, en titre, le barde de l'Armorique avec son poëme *les Bretons*. Couronnée par l'Académie française, sur la demande de Victor Hugo et d'Alfred de Vigny, cette œuvre est rapidement populaire, et c'est effectivement une épopée populaire que les *Bretons*.

M. Charles Magnin, dans *la Revue des Deux-Mondes*, du 1er août 1845, regrettait qu'un poëme intitulé *les Bretons*, ne fût pas consacré surtout à la Bretagne héroïque, à la Bretagne des Duguesclin, des Beaumanoir, des Montfort et des Clisson.

Combien il est préférable, quelle que soit l'autorité de M. Charles Magnin, que Brizeux nous ait dépeint plutôt la Bretagne actuelle, vivante et réelle, si pittoresque et si originale, les gars de la Cornouaille avec leurs longs cheveux, leur veste courte et bigarrée, se rendant aux *pardons* avec les filles en guimpes blanches et fichus de couleurs ! N'est-il pas plus intéressant de voir se trémousser tous ces jeunes gens au son du biniou, que d'assister aux chevauchées plus ou moins extraordinaires de héros perdus dans la nuit des temps ?

D'ailleurs, c'est bien plus le genre de Brizeux de rester dans

des sentiments profondément humains, dans le domaine des choses *vécues*, comme on dit aujourd'hui. Certes, j'admire comme il le mérite l'héroïque : « Bois ton sang, Beaumanoir, et ta soif passera. » Le malheur est que le mot soit contestable, et, légende pour légende, n'aimez-vous pas autant celle-ci ? Saint Cornéli était poursuivi par des soldats païens qui voulaient le mettre à mort. Les bœufs qui trainaient son char prirent le pas de course, qui n'est pas, comme vous savez, l'allure habituelle de ces pacifiques ruminants. Arrivés au sommet d'une falaise dominant la mer à pic, et pressés par les ennemis, les bœufs ne font, qu'on me passe l'expression, ni une ni deux : ils sautent dans la mer. Les païens sautent après eux. Mais, saint Cornéli fait un signe de croix et la mer engloutit les persécuteurs. Qu'auriez-vous fait à la place de saint Cornéli ? Vous auriez amélioré le sort de vos bœufs. Eh bien ! le saint fit mieux : il les emmena en Paradis !

Voilà ce que nous raconte Brizeux en nous décrivant comment, le jour de la fête du saint, on fait défiler tous les bestiaux devant sa châsse, afin qu'il les bénisse et les protège :

Aujourd'hui, Cornéli, c'est jour de votre fête ;
Votre crosse à la main et votre mître en tête,
Des hommes de Carnac vous écoutez les vœux,
Majestueusement debout entre deux bœufs,
Bon patron des bestiaux !.....

C'est ainsi que le poète nous initie aux croyances, aux mœurs, à la vie de chaque jour de ses chers Bretons, et l'on conviendra bien qu'une œuvre semblable mérite d'être saluée à titre d'épopée populaire.

Mais Brizeux, bien qu'il mette la Bretagne au-dessus de tout dans ses affections, se sent encore attiré vers l'Italie. Il repart pendant l'hiver de 1847, et se retrouve à Rome au moment où éclate en France la Révolution de 1848. Il visite encore Naples, Florence, et ne revient en France qu'au bout de deux ans, en Avril 1849. Il passe quelque temps à Paris, puis retourne en Cornouaille.

Le poète n'avait plus l'intention d'écrire. Il disait que *Marie*, *la Fleur d'or* et *les Bretons* composaient tout un cycle, et que désormais il ne pouvait que se répéter.

Heureusement, sur les instances de ses amis, il consentit à

reprendre sa plume. Je dis heureusement, car nous n'aurions pas eu les *Histoires Poétiques*, et les *Histoires Poétiques* sont ce qu'il y a de plus frais, de plus gracieux. Voici les titres de ces petits chefs-d'œuvre : *Primel et Nola ; la Vieille Mona, sa vache et le bonhomme Robin ; Lamennais et l'hirondelle*. Ici, je ne puis résister au désir de citer quelques vers de la petite pièce intitulée : *Lamennais et l'hirondelle*.

Lamennais est en prison. L'hiver est d'une rigueur excessive. Le philosophe allume du feu, mais voilà que de petits cris d'oiseau effarouché se font entendre. Une hirondelle a établi son nid dans le tuyau de la cheminée. Lamennais jette de l'eau sur le feu :

En vain gronda la bise, en vain depuis novembre
Jusqu'en mars pluie et vent assiègèrent la chambre,
Le tison resta mort : blotti sous son manteau,
Le sage tendrement souffrit pour un oiseau.
Mais au moindre rayon, pour son ami fidèle
Gaîment au bord du toit gazouillait l'hirondelle.

Voilà bien cette sensibilité vive, exquise de Brizeux, dont je parlais au début de ce travail et qu'il avait reçue en héritage de sa mère.

Je citerai encore : *le Colporteur, le Tisserand, la Procession, la Génisse. Comment on bâtissait la masion d'école, la Fête des morts, Dernière demeure*, qui sont autant de morceaux esquis.

Télen Arvor, la Harpe d'Armorique et *Furnez Breiz*, Sagesse de Bretagne sont deux poëmes écrits en langue celtique. *Télen Arvor* est comme une suite de chants nationaux, chants bien connus aujourd'hui de Vannes à Kemper et de Kemper à Tréguier. Au son du biniou, on les entonne aux fêtes patronales, et au coin de l'âtre on les murmure pendant les longues soirées d'hiver.

Furnez Breiz est un petit recueil de proverbes bretons que Brizeux a mis en vers et a ainsi popularisés bien davantage. On a encore de lui *le Cycle, la Poétique nouvelle*, ouvrage renfermant d'excellentes idées, mais dont le plan est défectueux ; une *Notice sur M. le Gonidec*, savant breton, et un *Dictionnaire de topographie bretonne* laissé inachevé. Les derniers vers qu'il ait fait imprimer sont l'*Elégie de la Bretagne*, cri désespéré pour la défense des vieilles mœurs, dont je vous citerai seulement ces beaux vers :

O Dieu qui nous créas ou guerriers ou poètes,
Sur la côte marins, et pâtres dans les champs,
Sous les vils intérêts ne courbe pas nos têtes ;
Ne fais pas des Bretons un peuple de marchands !

Il me reste, avant d'arriver aux dernières années et à la mort de Brizeux, et pour suivre le plan que je me suis tracé, à parler de l'homme, de son caractère, et surtout du doute chez lui.

Rappelant le mot de Pascal, je disais en parlant de *Marie* qu'on trouve en Brizeux un homme bien plus qu'un auteur. Cela est si vrai que je n'ai pas songé un seul instant à vanter son style, tantôt sonore comme celui du grand Corneille, tantôt d'une tristesse infiniment poétique comme celui de Musset, tantôt d'une éloquence un peu emphatique, comme celui de Victor Hugo. Je n'ai pas songé à classer Brizeux, pas plus que je n'ai classé *Marie*. Je n'ai fait de lui ni un classique ni un romantique. Aussi bien, il me répugne de mettre une étiquette à un grand homme, et j'ai toujours regardé comme un sacrilège littéraire cette manie que l'on a d'assigner telle épithète à tel auteur, et de le condamner à la porter éternellement devant la postérité. Aussi, laissant sans la résoudre la question de savoir à quelle école appartient Brizeux, j'arrive immédiatement à l'étude psychologique que je me suis proposé de faire avec vous.

Brizeux n'était pas, comme certains, poète à ses heures. Il ne lui fallait pas pour être inspiré une intensité donnée de concentration de la pensée. Non, il était poète sans cesse, à l'état normal, si j'ose m'exprimer ainsi. L'inspiration chez lui était continuelle, et c'était une conséquence de cette sensibilité vive, exquise que nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion d'admirer. Le problème de la douleur l'obsédait, et avec le sage de Lamartine, il se disait sans cesse en sa pensée ;

« . . . . . pourquoi
Si je suis fils de Dieu le mal est-il en moi ? »

Pourquoi le mal ? Cri désespéré qu'ont poussé du fond de leur cœur tous les penseurs de tous les temps, interrogation déchirante qu'après les philosophes Indous de l'époque lointaine de Çakya-Mouni, après les sages de la Grèce, après Pascal, après Schopenhaüer et les pessimistes de l'Allemagne adresseront au ciel toutes les âmes que tourmente l'infini, toutes les âmes qui

ne chercheront pas la vérité consolante et pleine d'apaisement dans les livres saints de notre religion, dans l'Évangile de celui qui a dit : « Je suis la Voie, la Vérité et la Vie ! »

Les vers où éclataient ses doutes, ses révoltes, ses interrogations adressées au Créateur, Brizeux ne voulait pas qu'il en restât trace. Catte âme si profondément bonne avait toutes les délicatesses et ne voulait pas que d'autres âmes fussent effleurées à cause d'elle par le doute qui l'obsédait. C'est ainsi que les vers comme ceux dont je viens de parler et que M. Saint-Renée Taillandier trouva dans ses notes, portaient tous la mention *à brûler* écrite d'une main ferme.

Et c'était à l'heure où ces questions cruelles l'obsédaient le plus, à l'heure où son cœur était le plus oppressé, que Brizeux écrivait pour le public les vers ses plus consolants où il parlait d'amour, de religion, de famille des plus saines émotions de l'âme humaine.

Tous entendront ma voix, nul ne verra mes pleurs,

avait dit le poète. Oh ! n'est ce pas qu'il mérite qu'on l'admire et qu'on l'aime, le poète qui a eu ces généreuses délicatesses ? N'est-ce pas que Dieu a dû user de ses miséricordes les plus larges à l'égard de l'homme victime du mal de son siècle, et qui était si digne du titre de chrétien qu'il a toujours revendiqué comme un honneur ? Brizeux a cru, a douté et a pleuré, et les vers suivants nous montrent bien ces différents états d'âme. Il parle du temps passé au presbytère d'Arzannô :

De ces jours de ferveur ah ! vous pouvez m'en croire,
L'éclat lointain réchauffe encore ma mémoire.
Le psaume retentit dans mon âme et ma voix
Retrouve quelques mots des versets d'autrefois.
Jours aimés ! Jours éteints ! Comme un jeune lévite,
Souvent j'ai dans le chœur porté l'aube bénite,
Offert l'onde et le vin au calice, et le soir
Aux marches de l'autel balancé l'encensoir.
Les voix montaient, montaient..... moi, penché sur mon livre,
Et pareil à celui qu'un grand bonheur enivre,
Je tremblais ; de longs pleurs ruisselaient de mes yeux,
Et, comme si Dieu même eût dévoilé les cieux,
Introduit par sa main dans les saintes phalanges,
Je sentais tout mon être éclater en louanges,
Et noyé dans les flots d'amour et de clarté,
Je m'anéantissais devant l'immensité.

Je fus poète, alors ; sur mon âme embrasée
L'imagination secoua sa rosée,
Et je reçus d'en haut le don intérieur.
D'exprimer par des chants ce qu'on a dans le cœur.

C'est à l'école de Victor Cousin, au pied de la chaire du pontife de l'éclectisme que Brizeux a senti le doute se glisser dans son âme, non pas le doute cynique et sarcastique, le doute de Diogène, le doute qui, de l'existence du mal, conclut à la non existence du bien, et qui se traduit par le mépris envers l'homme et l'ironie envers Dieu ; mais le doute littéraire, le scepticisme élégant, bien élevé, libéral, facile, venu de l'Allemagne et enfanté un jour de malheur par ses brouillards. C'est ce doute là qui s'est jeté sur Brizeux comme sur une proie facile à dévorer, et qui, pour le réduire en esclavage, a employé toutes les ruses et tous les détours :

Souvent, le front baissé, l'œil hagard, sur ma route,
Errant à mes côtés, j'ai rencontré le doute
Etre capricieux, craintif, qui chaque fois
Changeait de vêtement, de visage et de voix.

Le poète hésite : ce doute libéral et facile, on pourrait l'apprivoiser et en faire le mol oreiller sur lequel Montaigne sommeillait paisiblement. Il a bien des attraits ! Mais les souvenirs d'enfance ont bien du charme :

. . . . . Je me tourne en pleurant
Vers celle que j'aimais et qu'on nommait Marie,
Et vers mon ancien Dieu dans ma douce patrie !

Oui, il y a lutte entre le charme mélancolique et pieux des souvenirs d'autrefois, des impressions de cœur, et les concepts philosophiques de l'esprit voulant planer dans les régions sereines de l'idée :

Que de fois mon esprit a crié : Liberté !
Quand mon cœur murmurait tout bas : Autorité !

Brizeux tâtonne, hésite, comme un aveugle cherchant son chemin. Chez les héros de Corneille on a la lutte entre la passion et le devoir : chez le barde Breton, c'est la lutte de l'esprit et du cœur. Aussi, il veut unir ces deux ennemis à la même chaîne, trouvant que c'est encore le meilleur moyen de les réconcilier :

Pour bien achever votre double cours,
Il faut, noble esprit, il faut, ô belle âme,
L'un à l'autre unis, flamme dans la flamme,
Monter vers le ciel et monter toujours !

Il s'égare, il suscite la confusion qui le choquait à son arrivée dans la capitale, il mèle à son tour le sacré et le profane. Sa pièce des *Trois Frères* est vraiment une étrange conception que Mgr Baunard est tenté d'appeler sacrilège. Le mot serait peut-être un peu trop fort. Quoi qu'il en soit, c'est une bien bizarre trinité que celle qui se révèle à Brizeux : Jean l'Evangéliste, Raphaël, Virgile :

Donc, comme une couronne autour de l'évangile
Inscrivons ces trois noms : Jean, Raphaël, Virgile,
Le disciple fervent, le peintre au pur contour,
Le poète inspiré qui devina l'amour.

Cependant, Brizeux a revu les prêtres de Bretagne qui cherchent à le rappeler à ses anciennes croyances, il aime toujours ces hommes qui

Maîtres, mais partageant les communes angoisses,
Promènent le niveau de Dieu sur les paroisses.

Mais il raisonne maintenant :

L'idée au loin rayonne, et libre me sourit.
Dans ses détours il faut la suivre :
De mon cœur j'ai fermé le livre,
J'ouvre celui de mon esprit.

Il n'espère pas cependant que l'idée lui donnera la satisfaction cherchée, puisqu'il reprend aussitôt :

Mais s'il reparaît dans la lande,
Au voyageur lassé, prêtres, tendez la main ;
Ouvrez-lui votre cœur, que le sien s'y répande :
Nul sans beaucoup d'ennuis ne fait un long chemin.

« Pauvre Brizeux ! s'écrie Mgr Baunard, il se ménageait donc une dernière issue ».

Voici encore que le raisonnement cède devant la foi, le cœur reprend l'avantage sur l'esprit dans ce beau dialogue :

MARIE

Vos habits son poudreux, votre front est noirci,
Ancien clerc d'Arzannô, d'où venez-vous ainsi ?

LE VOYAGEUR

D'un pays lointain, jeune femme,
Où l'étude attirait mon âme.

MARIE

Et qu'apprend-on si loin ? Mais la cloche a sonné,
Entrons au catéchisme avec mon fils aîné.

LE VOYAGEUR

A douze ans, nature soumise,
J'avais ma place en cette église.

MARIE

Chut ! on dit le credo, symbole fort et doux :
Plus que tous ces enfants, ami, que savez-vous ?

Là où le doute de Brizeux devient le plus intense, c'est dans sa pièce sur Notre-Seigneur Jésus-Christ :

Christ, après deux mille ans, tes temples sont déserts
Et l'on dit que ton nom s'éteint dans l'univers ;
Partout dans nos cités ta croix chancelle et tombe.....
. . . . . O raisonneurs, quimporte ?
Nul n'apporta jamais nourriture aussi forte.
Si la sagesse est Dieu, nul n'aura reflété
Une plus grande part de la divinité.
Nul n'aura fait jaillir de source plus féconde
Où, depuis deux mille ans, sans la tarir, le monde
S'abreuve et puise encore, ignorant aujourd'hui
Qu'il boit à cette source et qu'elle coule en lui.....
O Jésus, dans ta paix tu peux t'asseoir tranquille,
Car pour l'éternité ta parole est fertile,
O toi qui de l'amour fis ta première loi,
O Jésus, l'univers est à jamais à toi !

Ne remarquez-vous pas une étrange analogie entre ces vers et le fameux passage d'Alfred de Musset :

O Christ, je ne suis pas de ceux que la prière
Dans tes temples muets amène à pas tremblants..... ?

C'est qu'en effet ces deux poètes ont de grandes affinités, avec cette différence qu'aucun désordre de conduite n'est jamais venu ternir l'âme ni souiller le corps de Brizeux, et que ses égarements ne se sont produits que dans le domaine de la foi religieuse.

Mais il suffit de placer Brizeux dans son milieu, dans son élément, dans sa Bretagne, en un mot, pour que le chrétien se ressaisisse et retrouve toutes ses impressions d'autrefois. De même qu'ainsi qu'il nous l'a dit dans son poème des *Bretons*, après les enchantements du ciel d'Italie, après les voluptueuses langueurs des parfums de l'oranger, à peine il a remis le pied sur la terre d'Arvor qu'il éprouve un indéfinissable bien-être à sentir l'odeur des genêts lui monter au cerveau et l'air salin de l'Océan lui fouetter le visage ; de même, après les discussions rationalistes des écoles, après les excursions dans les régions problématiques de l'idée, il lui suffit de revoir la vieille église de son village et le cimetière où dorment les aïeux pour s'incliner avec respect devant la croix, qui, du sommet des calvaires, protège le pays de Bretagne, et pour se réfugier dans cette atmosphère de religion et d'amour.

Aussi, à ceux qui désertent la campagne pour la ville, à ceux qui verront loin du pays natal se perdre leur âme et s'étioler leur corps, Brizeux jette ce magnifique cri d'alarme :

Oh ! ne quittez jamais, c'est moi qui vous le dis,
Le devant de la porte où l'on jouait jadis ;
L'église où, tout enfant, et, d'une voix légère,
Vous chantiez à la messe auprès de votre mère,
Et la petite école où, traînant chaque pas,
Vous alliez le matin, oh ! ne la quittez pas !
Car une fois perdu parmi ces capitales,
Ces immenses Paris aux tourmentes fatales,
Repos, franche gaîté, tout s'y vient engloutir,
Et nous les maudissons sans en pouvoir sortir.
Croyez qu'il sera doux de voir un jour, peut-être,
Votre fils étudier sous votre bon vieux maître,

Dans l'église avec vous chanter au même banc,
Et jouer à la porte où l'on jouait enfant.

Mais en revanche, comme il célèbre les joies du retour.

D'abord, son départ de Paris pour la Cornouaille qu'il annonce en ces accents triomphants qui rappellent le fameux :

« Ouvrez-vous, ouvrez-vous, c'est moi ! » de Lamartine :

Bourgs d'Ellé, je reviens ! accueillez votre barde !
Vieux Mathelinn l'aveugle, allons, prends ta bombarde,
Place-toi sur ta porte et pour moi joue un air
Quand je traverserai le pont du Gorré-Ker !

Puis voici l'arrivée à la maison paternelle, le retour de l'enfant prodigue :

Quelle joie en rentrant mais calme et sans délire,
Quand debout sur la porte et tâchant de sourire,
Une mère inquiète est là qui vous attend,
Vous baise sur le front, et pour vous à l'instant
Presse les serviteurs ; quand le foyer pétille
Et que nul n'est absent du repas de famille !

Et cette prière à Dieu pour sa grand-mère, qu'il me soit permis de la citer, au risque d'abuser des citations. Mais vraiment, comment saurait-on taire de pareils morceaux !

L'aïeule cependant sur sa chaise se penche
Et devant le seigneur courbe sa tête blanche.
Ecoutez-la, Seigneur, et pour elle et pour nous,
Cette femme, ô mon Dieu, qui vous prie à genoux !
Ne la repoussez pas ! Soixante ans à la gène,
Et, toujours courageuse, elle a porté sa chaîne :
Une heure de repos avant le grand sommeil !
Avant le jour sans fin quelques jours au soleil !

Et à mesure qu'il revoit tous les objets aimés, il semble que la foi revient, que l'apaisement se fait dans ce pauvre cœur qui s'est déchiré aux épines du chemin. « J'ai quelquefois pensé, dit Mgr Baunard, que si Brizeux eût fixé son séjour en Bretagne, il y aurait retrouvé la foi et le bonheur ».

C'est vrai ; Brizeux ne restait pas assez longtemps, lors de ses visites en Bretagne, pour permettre à la plaie douloureuse que le doute avait faite à son âme de se cicatriser. Et pourtant, la blessure fut souvent en bonne voie de guérison ! Quels beaux accents que ceux qui lui échappent en revoyant un sanctuaire rustique fréquenté par lui aux jours de son enfance :

Là-bas, à mi-chemin du Scorf et de l'Ellé,
Sous les chênes vois-tu cette chapelle blanche
Où, garçon de douze ans tu chantais le dimanche,
Si pur qu'on t'aurait pris pour un jeune ange ailé ?

Eh bien ! parcours le monde ; aux sages des écoles
Demande le secret caché dans leurs paroles ;
Puis, rentré dans le bourg où fleurissait ton cœur,
Tu t'écrieras : orgueil ! vain orgueil de connaître !
Mon Dieu ! le vrai savoir, je le savais peut-être
Lorsqu'à douze ans, enfant, je chantais dans le chœur !

Non, Brizeux ne pouvait être chrétien qu'en Bretagne. Sa foi était comme ces fleurs qui dépérissent lentement et meurent, lorsqu'on les transplante sous d'autres cieux que ceux qui les ont vu naître.

Maintenant que nous sommes entrés dans la vie intime du poète, il nous reste à voir qui triomphera dans la lutte suprême, de l'esprit ou du cœur ? Nous avons laissé Brizeux au moment où il vient de faire paraître ses derniers vers l'*Élégie de la Bretagne*.

La maladie qui doit l'emporter à cinquante-cinq ans fait déjà sentir ses premières atteintes. Le poète, dans ses dernières années, s'efforce de se distraire des douloureuses préoccupations auxquelles nous venons de nous initier, en appliquant ses méditations à la littérature. Il vit dans le commerce des grands auteurs du XVIIe siècle, couvrant de notes son La Fontaine et son Boileau, osant même parfois des corrections, toujours heureuses d'ailleurs.

Le théâtre le tentait de nouveau dans son âge mûr. Le roman l'attirait aussi. Mais les forces lui manquaient. Quel succès n'eût-il pas remporté dans ce dernier genre, quelle finesse d'observation, quelle délicatesse de touche n'eût-il pas mises dans les études psychologiques, dans les analyses du cœur humain ? On a retrouvé dans ses papiers le plan d'un roman intitulé *Valentin*, roman philosophique documenté avec les données de sa propre expérience.

Il avait aussi projeté un poëme, le poëme demandé par M. Charles Magnin, sur l'époque héroïque de son pays. C'était une sorte de trilogie, trois récits : *Tristan*, *Merlin*, *Arthur*, le tout réuni sous le titre de *la Chute de la Bretagne*.

Sur la fin de sa vie, la maladie altéra le caractère du « doux Brizeux. » Il avait des humeurs brusques, des antipathies passionnées, d'amères vivacités. En 1858, se sentant gravement atteint, il espéra pouvoir réparer ses forces sous le ciel du Languedoc, et se rendit à Montpellier, chez son ami M. Saint-René

Taillandier. Mais il était trop tard pour enrayer les progrès du mal, et peu de temps après son arrivée dans l'Hérault, Brizeux expirait dans les bras de son fidèle ami.

Il n'était pas mort sous le ciel de l'Armorique. Ce ne furent pas des Bretons qui recueillirent ses dernières paroles. Mais la ville de Montpellier, où pourtant il était un étranger, fit de magnifiques obsèques au dernier barde. Les Facultés, la magistrature, l'armée, l'aristocratie, les ouvriers, ces derniers en grand nombre, tous tinrent à rendre un dernier hommage au grand poëte. M. Saint-René Taillandier et M. Grasset, conseiller à la cour impériale, prononcèrent de touchantes oraisons funèbres. On l'emporta ensuite vers cette Bretagne qu'il avait tant aimée pour réaliser son vœu suprême :

Vous mettrez sur ma tombe un chêne, un chêne sombre,
Et le rossignol noir soupirera dans l'ombre :
« C'est un barde qu'ici la mort vient d'enfermer.
Il aimait son pays et le faisait aimer. »

La Bretagne prit le deuil pour pleurer son barde. Et la France entière s'unit à elle pour célébrer les louanges du poëte disparu, car tous ceux qui l'avaient connu l'avaient aimé.

Un poëte breton, M. Luzel, écrivit en vers celtiques la magnifique élégie dont la traduction suivante ne peut donner qu'une idée affaiblie, et dans laquelle « on entend, dit M. Sain-René Taillandier, comme un gémissement des bruyères natales. »

« Douleur, douleur à toi, Petite-Bretagne ! — Gémissez et répandez des larmes, rochers au bord de la mer profonde, — et vous, chênes, au sein des forêts !

« La mort impitoyable, comme un loup sorti des bois au milieu de l'hiver, — fauche sans merci dans notre Bretagne ; — sa faux est toute rouge de sang.

« Mais ce sang-là a bonne odeur ; — il sent la rose et l'aubépine blanche ; — car c'est le sang d'un barde, un vrai Breton, — qui chantait partout son pays.

« Brizeux est mort, le barde d'Arvor ! — Il est mort pour revivre en un monde meilleur. — Chantez le chant d'adieu, ô vous, forêts et mer ! — Rossignol de nuit, pleure son trépas.

« Et vous, ô Marie, sur sa tombe priez Dieu et la vierge, et mettez une rose nouvelle à l'endroit du cœur du doux chanteur.

« Mais où faudra-t-il enterrer le corps du barde qui chanta si bien le pays que nous aimons tous, — mer tout autour, bois au milieu ?

« Mettez-le à la pointe du Raz, près de la mer profonde, où il entendra dans le vent le chant des blanches prêtresses de l'île de Sein.

« Ou bien encore, mettez-le dans la plaine de Carnac, sous le plus grand des men-hir, et, près de là, plantez un jeune chêne.

« Sur le men-hir fruste et sans ornement, vous graverez un petit livre doré, — et aux branches du chêne vous suspendrez une harpe.

« Et le vent de mer en passant chantera des sônes et des gwerz, et sur les branches du chêne le rossignol pleurera toute la nuit.

« O Français, dans votre Académie, vous n'avez pas voulu du barde de Bretagne, qui chanta toujours la patrie et la foi.

« Et vous avez bien fait, — car dans un autre monde, il est avec Gwenclan et Ameuzin (une académie qui n'est pas mavaise), — avec Taliésin et Merlin.

« Mais en Bretagne, il y a des bardes encore ; — or chantez tous ses louanges en des gwerz qui vivront à jamais dans le pays.

« Et moi, je voudrais avoir des ailes et de grandes plumes pour m'envoler au loin par delà la mer bleue, afin de dire à nos frères des contrées lointaines : — Pleurez et portez le deuil !

« Il est mort, le barde de la Petite-Bretagne ! Bois de chênes, et vous mers, pleurez ! — S'il est mort, c'est pour revivre d'une vie meilleure, répond une voix venue de loin. »

« On me demandera sans doute dans quels sentiments il est mort, écrit M. Saint-René Taillandier. Je dois être discret sur ce point ; Brizeux a voulu mourir caché comme il avait vécu. Je dirai seulement : Il est mort plein de foi en la bonté de Dieu et d'espérance en une vie meilleure. »

« Espérons donc ! ajoute Mgr Baunard. Brizeux ne parlait jamais qu'humblement de ses fautes : « J'étais si faible ! » disait-il. Que Dieu les lui pardonne, mais qu'elles nous instruisent ! Par lui nous apprendrons d'abord ce que la foi sait faire d'un beau talent, tant qu'il reste digne d'elle. Puis, quand l'esprit s'en va à la libre-pensée, quand la conscience s'égare dans la libre existence, reste encore le cœur qui proteste, crie et résiste, comme la dernière citadelle où la vérité tient et refuse de se rendre. Là l'espérance s'obstine sur les décombres de toutes les croyances vaincues, et elle se ménage encore une retraite suprême et une issue glorieuse vers ce monde céleste dont Brizeux avait écrit :

Ce monde a ses grandeurs ; l'autre plus vaste encor
A l'esprit du mourant montre ses sphères d'or
Et vers l'immensité décide son essor. »

. . . . . .

Le voyageur qui traverse la ville de Lorient s'arrête devant

deux statues que la cité a élevées à deux de ses enfants. L'une représente un marin à l'allure guerrière, qui, dans un patriotique élan, tient une mèche enflammée près de mettre le feu à la poudrière d'un vaisseau.

C'est Bisson, officier de la marine française, qui pendant la guerre de l'Indépendance de la Grèce, se fit sauter avec son navire et son équipage plutôt que de se rendre aux Turcs. L'autre monument offre aux yeux de l'étranger un homme à la figure douce et triste, recueilli dans l'attitude de la méditation. C'est Brizeux, le barde de l'Armorique.

Et le voyageur s'éloigne, songeant en lui-même que c'est bien là le symbole des deux Bretagne, de la Bretagne héroïque et de la Bretagne poétique, et il se rappelle la belle prière de Brizeux :

O Dieu qui nous créas ou guerriers ou poètes...

Et si ce voyageur visite le pays d'Arvor, s'il a la curiosité d'étudier de près les mœurs de ses habitants, il pourra se rendre compte que toujours on y garde avec une fidélité jalouse les traditions sacrées d'honneur et de religion léguées par les aïeux. Oui, la vieille terre celtique est toujours riche en hommes de cœur et de talent, et les Bretons d'aujourd'hui comme les Bretons d'autrefois peuvent chanter ces magnifiques vers de Brizeux, que j'appellerai le Credo de la Bretagne :

Oui, nous sommes encor les hommes d'Armorique,
La race courageuse et pourtant pacifique,
Comme aux jours primitifs la race aux longs cheveux
Que rien ne peut dompter quand elle a dit : « Je veux !»
Nous avons un cœur franc pour détester les traîtres ;
Nous adorons Jésus le Dieu de nos ancêtres ;
Les chansons d'autrefois, toujours nous les chantons.
Oh ! nous ne sommes pas les Derniers des Bretons !
Le vieux sang de tes fils coule encore dans nos veines,
O terre de granit recouverte de chênes !

FERDINAND DELSOL.

LES AFFAIRES ARMÉNIENNES ET L'ANGLETERRE

(*Suite et fin*).

Un lecteur de la *Revue* écrit pour réclamer contre notre travail. Autant que lui nous plaignons les victimes, mais ce que nous voulons mettre en vue, c'est la conduite de l'Angleterre dans ce soulèvement des arméniens. C'est elle qui les a excités, organisé leurs comités, leur a fournis de l'argent et des armes sachant parfaitement que dans cette lutte inégale ils succomberaient. Mais elle espérait que les 40 ou 50.000 victimes humaines qu'elle sacrifiait à sa féroce cupidité, lui permettaient d'occuper un point de l'Asie Mineure et de demeurer en Egypte à perpétuité. La Russie et la France ont déjoué cette machination des bons et humains anglais qui, toujours dans un but de pacification, massacrent en Europe les Irlandais, en Afrique les Matabélés et ont assassiné les missionnaires catholiques de l'Ouanga dont ils ont détruit et incendié les missions. Nous ne citerons que pour mémoire la tentative d'escroquerie de vastes territoires de la république de Vénézuéla.

Nous n'avons pas à suivre M. Henri Rochefort qui mange du mître et insulte chaque jour la religion et ses représentants, qui pleure sur les arméniens et applaudit les insurgés cubains qui brûlent, assassinent et violent. Nous nous permettrons aussi de ne point emboîter le pas à M. Clémenceau, ce protégé de Cornélius Hertz, qui empêcha le gouvernement Français — M. de Freycinet protestant étant premier ministre — de faire occuper l'Egypte en même temps que l'Angleterre ; obligea plus tard le ministère de mettre le général Boulanger à la guerre. Disons qu'en 1871 il proposa à la Chambre de donner la Corse à l'Italie, trouvant sans doute que les allemands n'avaient pas assez démembré la France.

C'est un réquisitoire contre l'Angleterre que nous publions, contre cette nation qui aujourd'hui promet des armes aux hovas soulevés contre nous grâce aux excitations de ses missionnaires et applaudit aux massacres de nos nationaux et de nos soldats dans la grande île africaine.

V

La ville de Zeïtoun dont on s'est tant occupé est un nid d'aigle dans le Taurus, près de Marach, vilayet d'Alep. Les arméniens qui l'habitent ont longtemps vécu de brigandages ils ont conservé leur indépendance jusque vers 1875 ; il fallut une véritable

campagne pour les soumettre et encore les autorités turques ne purent-eller se vanter d'être maîtresses de la ville qu'après avoir construit un fort armé d'un bonne artillerie, sur un pic dominant la ville. L'accès de Zeïtoun est des plus difficiles, les rues de la ville sont impraticables ; aussi peut-on s'expliquer qu'après avoir surpris le fort au début des émeutes ses habitants aient pu résister aux troupes impériales qui ne purent se concentrer que très lentement dans une région aussi escarpée. Les journaux anglais annoncèrent que la réoccupation de cette ville avait eu pour conséquence le massacre de plus de dix mille chrétiens et que les quatre ou cinq mille survivants s'étaient réfugiés dans les montagnes.

Les rédifs, réserve du vilayet d'Alep, furent appelés sous les armes, le correspondant de l'*Indépendance Belge* écrivit à ce journal une lettre pleine de détails intéressants. Les mobilisés devaient se réunir sur la place du palais du gouvernement, ils furent conduis par une foule de femmes criant, vociférant, pleurant, menaçant les arméniens causes de ce malheur. Heureusement le valy, Ethem-pacha, homme énergique avait pris ses précautions. Les notables musulmans de tous les quartiers, convoqués au palais, reçurent les instructions les plus formelles et tous jurèrent sur leur tête qu'ils respecteraient les chrétiens et ne leur causeraient aucun dommage, ils tinrent parole.

Le même journal disait des affaires arméniennes : Ces fâcheux incidents seraient inexplicables si l'on ne savait depuis l'émeute qui ensanglanta les rues de Constantinople que, depuis longtemps l'agitation a été entretenue parmi les populations de l'Asie Mineure et les communautés arméniennes par des émissaires venus du dehors et stylés vraisemblablement par les comités arméniens de Londres et de New-York. Ce ne sont plus cette fois, les musulmans qui attaquent sans motif appréciable, des arméniens inoffensifs ; ce sont des arméniens à qui l'on vient de promettre, sous la garantie des puissances, tout un ensemble de réformes, étendant encore les privilèges et libertés dont ils jouissaient déjà, qui se livrent à des agressions injustifiables à l'égard des musulmans. A Bitlis, à Zeïtoun, à Marach, ailleurs encore, ils ont envahi les mosquées sans aucune provocation apparente, et dans les rixes provoquées par ces violences il y a de nombreuses victimes musulmanes.

Ces regrettables désordres ont évidemment la même origine

que ceux de Constantinople. On dirait d'un mot d'ordre tardivement exécuté. Ces émeutes devaient vraisemblablement coïncider avec la manifestation arménienne de Constantinople afin de donner à l'Europe l'impression d'un commencement de rebellion, voir même de révolution. La Porte aurait cédé trop tôt ; les manifestations n'ont pu être décommandées à temps et elles ont eu lieu bien qu'elles n'aient plus aucune raison d'être.

Pendant que les journaux anglais emplissaient leurs colonnes d'informations alarmantes, le *New-York-Heratd* publiait des renseignements sur l'agitation arménienne et ses causes. Il constatait que certains missionnaires (protestants) ne se faisaient aucun scrupule de l'encourager. Le grand journal américain disait : « Nous sommes allés 18 rue Boissière, interroger M. Henry Robinson Newberry, ex-attaché à la légation des Etats-Unis à Constantinople, et qui se trouve actuellement de passage à Paris. M. Newberry pendant le temps qu'il remplissait ses fonctions officielles, fut envoyé à Marsivan pour faire une enquête sur l'incendie du collége des missionnaires américains. Cette enquête réussit, la culpabilité de deux turcs fut établie, leur condamnation obtenue, le payement d'une indemnité consenti. Mes recherches sur l'origine de l'incendie du collège américain, dit M. Newberry, eurent pour résultat que je recueillis des preuves convaincantes du fait que l'agitation arménienne était un mouvement politique, masquait le désir de créer une principauté arménienne, et que, faute d'obtenir autrement l'aide de l'Europe pour réaliser ce projet, elle avait été délibérément provoquée dans l'espoir d'obliger l'Europe à une intervention et de faire aboutir cette intervention à la création d'une Arménie indépendante. »

M. Newberry montre ses preuves à son interlocuteur, ce sont des affiches anarchistes qui ont été placardées sur les murs des bâtiments officiels à Mersivan et écrites, trait significatif, au stylographe, en langue arménienne ; or le seul stylographe existant en Asie Mineure est celui qui appartient au collège américain de Marsivan, affirme M. Newberry qui ajoute : « J'ai pu établir et mettre au dessus de tous les doutes la vérité de ce que j'avance. Ces affiches ont été écrites au stylographe en l'absence du docteur Riggs, le principal de collège qui se trouvait alors en Amérique, et probablement par M. Toumayan, un des professeurs, celui dont la fuite intéressa si vivement

l'Europe protestante. Aussi n'y a-t-il pas à s'étonner beaucoup de ce que les turcs aient considéré le collège des missionnaires américains comme un centre d'action des rebelles arméniens et qu'ils aient protesté contre cette institution en l'incendiant. »

M. Newberry se fit traduire les affiches stylographiées dont voici quelques passages. Nous laissons de côté, naturellement les injures à l'adresse du sultan :

« Les cris du sang innocent ont atteint le ciel, le temps de la vengeance est là. Prenez courage, la grande puissance qui gouverne quarante millions de mahométants, — l'Angleterre — marche à votre secours.

Attention, musulmans ! Une médecine existe qui, jusqu'à ce jour, est la mieux connue de toutes. Elle doit-être appliquée à tous les maux dont souffrent les hommes dans l'empire ottoman, elle guérira chaque année des millions de patriotes. Cette médecine, elle a été employée pendant des siècles par une société universellement répandue aux Indes et conformément à un ordre de la reine Victoria datant d'il y a trente quatre ans ; elle est toujours en usage. Elle donne à l'humanité le pouvoir de résister à la faim, à la misère, à la crainte. Elle donne au corps la force, la lumière aux yeux, l'entendement aux oreilles. Quoique son application à l'empire ottoman ait été déjà conseillée, les oppresseurs s'y opposaient ; mais voici venir le médecin avec beaucoup d'assistants, pour distribuer gratis la médecine. Et avec l'aide de ce médecin, les oppresseurs seront choisis et l'empire ottoman recouvrera sa gloire !

M. Newberry dit en terminant que durant son enquête à Mersivan, il découvrit dans les maisons d'arméniens, des bombes chargées à la dynamite, d'autres en plusieurs morceaux cachés sous les harnais de chevaux, dans les essieux des roues, etc. « Nul plus que moi, conclut-il, ne condamne les mauvais traitements que les turcs ont fait subir aux arméniens, mais je dois dire en même temps qu'ils ne se sont pas portés à ces excès sans y avoir été provoqués, car les bombes à la dynamite ne sont pas des arguments auxquels on répond par des sourires.

On voit que l'agent officiel des Etats-Unis n'hésite pas à citer le nom de ceux qui ont poussé à la révolte des malheureux dont la seule faute est d'avoir cru dans la parole de l'Angle-

terre (1). Un journal *le Graphic* parlant de ces encouragements, de ces excitations, de ces espérances folles blâme cette propagande coupable, son correspondant en Asie Mineure passant auprès d'un endroit où une arménienne pleurait sur les cadavres de deux victimes des massacres, reconnaissant un étranger s'écria : Puisse votre maison tomber sur vous ! Oh, comme vous nous avez trompés, vous autres anglais !

C'est le rôle des anglais de tromper tout le monde les arméniens l'ont appris à leurs dépens.

Le *Temps* reproduisit la note du *Graphic* et l'article de M. Newberry tout en continuant d'insérer les nouvelles fausses.

VI

Disons que les arméniens réunis à Rome ne se mêlèrent point à ces manœuvres et que leur clergé resta en dehors des intrigues avec l'étranger. Il n'en fut pes de même du clergé grégorien et protestant, Nous avons fourni les preuves officielles de la complicité active du second. Quand au premier deux lettres saisies par les autorités et adressées par l'évêque arméniens d'Orfa, ancienne Edesse — démontrent clairement l'existence d'une parfaite entente contre les émeutiers arméniens des différents points de l'Asie-Mineure. Il est dit dans une de ces missives :

« Envoyez de la poudre aux insurgés de Zeïtoun et procurez du salpêtre pour en fabriquer de la nouvelle. A Zeïtoun tout est arrangé pour la formation d'un corps d'exécution. Nous sommes

(1) Malgré le rapport de son agent officiel, le gouvernement des Etats-Unis a cherché à intervenir dans les affaires de l'Orient. Le secrétaire d'Etat, M. Olney dans une entrevue avec les représentants de l'association anglo-américaine parla de la profonde sympathie du peuple américain pour les arméniens. Il ajouta que malgré le principe des Etats-Unis de ne jamais se mêler aux questions de politique européenne, les efforts des grandes puissances pour la protection des chrétiens en Turquie trouveraient un appui auprès du gouvernement et du peuple américain.

Il ne faut point oublier que ce peuple et ce gouvernement ont traqué, divisé, poursuivi comme des fauves les nombreuses tribus indiennes qui occupaient une partie du territoire. De quelques millions les indiens sont tombés à quelques centaines.

à la veille d'événements sanglants. Les arméniens du Marach sont prêts au combat. Ils demandent des armes et des munitions pour assister les autres rebelles. Les comités révolutionnaires arméniens sont au courant de ces informations. »

A Mardin fut saisie une lettre d'un professeur protestant dans cette ville, Koché Abraham, où il disait aux Russes et aux chrétiens qu'une principauté arménienne allait être constituée, ce qui surrexcita les esprits. Lorsque éclata l'émeute à Diarbékir elle fut réprimée, les esprits se calmaient on croyait la tranquillité rétablie quand un nommé Mendiljian provoqua la reprise de la bagarre en tirant de sa fenêtre, sur les passants, des coups de feu. On trouva chez lui une lettre dont voici la traduction :

Cher Ohannès,

La poursuite des buts élevés exige toujours de grands sacrifices. Le sang répandu a attendri le monde civilisé, mais il faut encore de la persévérance. Les dernières heures de nos luttes et les premières de notre liberté sont proches. De *grandes puissances* nous ont promis leur aide, seulement pour justifier cet aide, il faut des prétextes sérieux ; le silence de votre pays gâte nos affaires. Il importe dès lors que vous éleviez la voix ; nos ennemis sont insensibles comme des brutes. Il faut mettre en évidence devant l'Europe la férocité latente de leur nature, Pour en arriver là, il n'y a qu'une voie à suivre, car bien qu'ils puissent se résigner à certaines vexations, ils ne peuvent pourtant supporter qu'on porte atteinte à leur culte.

Jusqu'à présent, aucun résultat sérieux n'a été obtenu ; il faut revenir une seconde fois à la charge ; quand nos courageux frères attaqueront les édifices où ces sauvages se réunissent pour faire leurs dévotions, nous réussirons sans doute. Des retards apportés dans l'exécution de cet acte peuvent nous être préjudiciables ; il faut donc se hâter. De pareilles agressions sont moins périlleuses qu'elles ne le paraissent. »

Cette lettre fait comprendre la tactique des arméniens pendant les derniers troubles ; attaquer les musulmans lorsqu'ils se trouvaient le vendredi réunis dans les mosquées. Les luttes qui s'ensuivaient devaient fournir des prétextes ou des motifs d'intervention des puissances et justifier les attaques passion-

nées des journaux britanniques et des ministres anglais contre le sultan, luttant avec tant de peine contre les misérables intrigues de lord Salisbury. La France et la Russie ne se laissèrent pas prendre à cette mise en scène sanglante. Seule l'Italie crispinienne toujours à l'affut d'un mauvais coup à commettre, se prépara à suivre l'Angleterre dans cette aventure, dans l'intérêt de la paix. M. A. Saisy expliquait d'une façon très humouristique dans le *Journal* cette politique : « La flotte italienne est prête à suivre la flotte anglaise partout où il faudra frapper, en Orient dans les intérêts de la paix européenne.

Quel *moto* merveilleux !

L'intérêt de la paix consiste : à fournir aux arméniens des armes pour massacrer les musulmans, à remettre aux arabes de l'Yemien des fusils et des cartouches destinés aux Kurdes de l'Anatolie, massacreurs de chrétiens ! L'intérêt de la paix exige le pieux entretien des troubles jusqu'au jour où la guerre se fera pour les appaiser. »

Le *Times* qui fut et est resté un des soutiens des arméniens a publié un article intitulé *Zeïtoun* tout rempli d'accusations contre les arméniens de ce caza. « Dans toute la rebellion arménienne, dit-il, car c'est assurément de ce nom que l'histoire qualifiera la série des désordres de l'automne dernier il ne s'est pas produit d'incident plus frappant que l'affaire de Zeïtoun, où 400 soldats du sultan, connus pour être une troupe d'élite, durent se rendre avec leur fort, avec leurs canons et leurs munitions, à une horde d'arméniens indisciplinés, puis le journal de la cité rappelait que Zeïtoun avait toujours été un centre de brigandage et de pillage et que le plus célèbre bandit avec lequel les autorités ottomanes aient eu à lutter durant les dernières années, était né à Zeïtoun. Le *Times* disait que cet individu nommé Tchulu avait un jour capturé le vice-consul de France à Diarbékir et fait régner la terreur en Mésopotamie jusqu'à l'été de 1895. Les Zéïtounistes continue-t-il, sont une race brave, forte et si jalouse de son intégrité qu'elle a toujours résisté violemment à toute tentative d'y infuser un sang nouveau. Depuis que les turcs sont arrivés à occuper leur ville, ils n'ont pas cessé pour cela d'exercer le brigandage dans toute la région environnante, » Nous voilà loin des moutons qui, d'après ce même *Times*, se laissaient égorger sans résister.

Le *Temps* à son tour insérait une lettre d'un de ses lecteurs montrant disait-il la question arménienne sous un jour assez mouveau ; le côté financier : « Le mouvement de baisse sur les valeurs ottomanes, écrivait ce correspondant, a été précipité par un syndicat anglo-américain. Chaque fois que de gros mouvements se produisent à la Bourse, vous voyez une foule de professeurs en chambre expliquant le pourquoi du mouvement. On a commencé à parler des affaires d'Arménie il y a déjà quelques mois, mais cela ne produisait aucun effet, parce que le bon sens des hommes d'affaires se refusait à croire qu'il put surgir quelque événement grave en Orient contre la volonté de la Russie.

Cependant le syndicat ne s'est pas tenu pour battu ; il nous bombarde tous les jours de dépêches soi-disant officielles mais toutes de *source anglaise* nous annonçant des massacres un peu partout. Comment se fait-il que les journaux anglais si bien outillés qu'ils soient, puissent avoir des correspondants dans chaque petit village de la Turquie d'Asie, qui est immense ?

Et maintenant en ce qui concerne le fond même des placements ottomans qu'y a-t-il à dire ? Si ce n'est que la Turquie n'a jamais été aussi prospère, aussi en progrès qu'elle l'est maintenant. C'est le seul état d'Europe qui n'ait pas de dette flottante c'est le seul état qui, depuis quinze ans, n'ait fait aucun emprunt.

Les emprunts Priorité, Douanes et consolidations émis depuis 1880 n'ont été que la consolidation des dettes contractées avant 1879 pour payer les frais d'insurection et de guerre.

Les titres Beyrouth, Salonique, Monastir, chemins de fer orientaux, Anatolie sont des obligations de chemins de fer émises depuis quelque temps par les compagnies concessionnaires, l'Etat garantit bien à ces concessionnaires, un minimum, mais le minimum payé jusqu'à ce jour est insignifiant et il est certain que, une fois toutes ces lignes en exploitation, cette charge diminuera encore (1).

Ne sait-on pas que la base de la prospérité européenne et américaine au point de vue commercial, industriel et agricole, ce sont les chemins de fer ? Nous verrons bientôt la Turquie

(1) Le gouvernement turc aura doté dans un très court espace de temps le pays de 6 à 8.000 kilomètres de chemins de fer et cela sans engager sérieusement le crédit de l'Etat.

commencer à en recueillir les avantages aussitôt ces lignes terminées.

En outre on a tort de croire que les valeurs turques actuelles ne rapportent que 4 1/2 0/0. La dette encaisse 1.800.000 livres par an. Les coupons de quatre séries n'absorbent que 1.000.000 de livres par an, cela fait 8 0/0 ; autrement dit, il y a un amortissement annuel pour les quatre séries seulement de 16 millions par an pour une dette effective de 600 millions environ.

Quel est l'Etat en Europe ou ailleurs qui amortisse aussi vigoureusement et rapidement ses dettes ? Si nous nous résumons nous ne sachions pas de dette mieux gagée, mieux amortie, mieux gérée que la dette Turque surtout les quatre séries A. B. C. D. qui donnent aussi l'avantage aux porteurs, en dehors du coupon régulièrement payé de la certitude d'un remboursement plus ou moins prochain avec 200 0/0 de plus value sur les cours actuels.

Nous ne parlons pas de la probabilité, pourtant très prochaine, de l'augmentation du coupon, car il est à remarquer que, quand partout ailleurs la prospérité augmente, la conversion s'impose et les porteurs voient leurs revenus diminuer. Tandis qu'en Turquie, de par le décret de Moharrem, au fur et à mesure que la prospérité du pays se développera, les porteurs verront leurs revenus augmenter progressivement du simple au double ».

Pour bien démontrer que l'amour de l'humanité n'était pour rien dans la campagne des Anglais en faveur des américains, voici ce que nous trouvons dans un document officiel, adressé au gouvernement britannique par son délégué, le major E. F. Law, sur les chemins de fer de la Turquie d'Asie :

« A l'origine, l'entreprise des voies ferrées en Asie-Mineure était entièrement entrée dans les mains anglaises. Les lignes Mersina-Adana, Smyrne-Aïdin, Smyrne-Cassaba, Haïdar-pacha-Ismidt ont toutes été construites au moyen de capitaux anglais, avec du matériel anglais, et sous le contrôle des Anglais. Actuellement, une seule ligne, celle de Smyrne à Aïdin, reste entre les mains des Anglais, qui n'ont plus aucune participation dans les grandes entreprises des chemins de fer anatoliens ou dans la reconstruction et l'extension de la ligne Smyrne-Cassaba. C'est là une circonstance fort regrettable pour les intérêts généraux du commerce anglais, non seulement parce que

toute la fourniture du matériel de ces chemins de fer est faite par d'autres pays que le nôtre, mais aussi parce que le nombre des employés anglais a beaucoup diminué et que chaque employé anglais à l'étranger, joue involontairement le rôle d'un véritable commis-voyageur pour toutes les marchandises anglaises ».

C'était donc pour rétablir l'influence économique de l'Angleterre que tant de milliers d'existences ont été sacrifiées. Si lord Salisbury avait pu occuper un point de l'Asie-Mineure et y établir le protectorat britannique, c'était la main mise sur les chemins de fer et les ports de l'archipel. Les Français, ont non seulement obtenu des concessions de voies ferrées, mais celles des quais de Smyrne (1), de Constantinople et de Salonique. Nos ingénieurs qui régularisent le cours des fleuves, tracent des routes, auraient été remplacés par des ingénieurs anglais, l'exemple de l'Égypte est la démonstration la plus parfaite du cynisme avec lequel le gouvernement de Londres exploite au profit de ses nationaux les pays sur lesquels il a posé ses mains crochues.

La question arménienne cachait une attaque contre le marché français, sous les beaux mots d'humanité, de paix, se devinait facilement un coup de bourse, avec exploitation des capitalistes français :

Cette question (arménienne) est, dit M. Arthur Mayer, directeur du *Gaulois*, antérieure à l'avènement au pouvoir de lord Salisbury. Mais elle n'avait pas encore pris une tournure inquiétante lorsqu'il a remplacé lord Rosebery. Peu de temps après le changement de cabinet, les troubles se sont subitement aggravés et multipliés dans l'empire ottoman. Les journaux anglais ont pris à tâche de répandre les nouvelles les plus fausses et les plus alarmantes sur la situation intérieure de l'Empire et sur les complications qu'elle pouvait faire naître. Le premier ministre d'Angleterre n'a certainement pris aucune part à ces manœuvres qui servaient si bien ses projets contre le marché français. Il lui a suffi de lâcher la bride aux comités arméniens de Londres et à la presse anglaise.

Lord Salisbury n'est pas moins prudent que hardi. Il a com-

(1) Durant près de dix années l'Angleterre lutta contre la compagnie française des quais de Smyrne, achetant des terrains, soulevant des procès, se faisant appuyer d'un ambassadeur à Constantinople.

pris qu'on l'entraînait trop loin, et d'un coup de barre habile, il a modifié l'orientation de sa politique. Les troubles s'apaisent en Turquie ; la question arménienne perd de son acuité. Le sultan, avec sa sagesse ordinaire, défère aux conseils de l'Europe.

Enfin, nous assistons à ce piquant spectacle, de voir les journaux anglais qui ont pris le plus de part à la propagation des fausses nouvelles, fulminer contre les alarmistes et demander qu'ils soient recherchés. »

En y mettant beaucoup de forme, M. Arthur Meyer ne ménage pas les vérités au premier ministre anglais et aux journaux qui, dans un but d'intérêts purement matériels, ont soufflé le chaud et le froid.

VII

La campagne vigoureuse menée par l'*Indépendance belge* contre les manœuvres anglaises, souleva l'indignation de l'autre côté du détroit. Un publiciste de talent, M. Hodgson Pratt, mis en cause par notre confrère de Bruxelles, lui adressa un longue lettre qui n'était que l'apologie de ses compatriotes : « Il me semble, parfois, dit-il, qu'aucun peuple, pas même les Cafres, les Chinois ou les Lapons, n'est si peu compris que les Anglais par les autres nations de l'Europe. Nous en avons un exemple dans ces affaires d'Orient. Le fait est que cette déclaration va peut-être vous faire rire de bon cœur — que le peuple anglais est le plus humanitaire de tous. Une étude sérieuse de son histoire sociale pendant les cinquante dernières années vous le démontrera cependant. » Et M. Hodgson Pratt entreprend cette démonstration à laquelle l'*Indépendance* répondit en lui citant les documents officiels trouvés chez les agitateurs arméniens où la complicité du gouvernement de la reine était parfaitement démontrée. Du reste, dans un Livre Bleu contenant la correspondance diplomatique relative à l'Arménie et des rapports de ses consuls en Asie-Mineure se trouvait un document diplomatique d'un grand intérêt, une lettre du prince Lobanoff au marquis de Salisbury, à la date du 4 novembre 1895. Le ministre russe des Affaires Étrangères disait que, malgré l'iradé du sultan accordant les réformes demandées, on ne pouvait espérer voir se calmer immédiatement l'agitation qui régnait en Arménie, car les comités révolutionnaires y avaient fait une propa-

gande trop active. Le prince Lobanoff ne cachait pas qu'il faisait remonter la responsabilité de cet état de choses à l'Angleterre, qui avait prodigué ses encouragements aux comités arméniens.

Le catholicos arménien-grégorien, mêlé au mouvement, avait écrit à M. de Nélidoff, ambassadeur du tzar à Constantinople, une lettre résumant les plaintes, les réclamations des comités. Il n'attendit pas longtemps la réponse qui lui arriva par le télégraphe. Cette réponse était ainsi conçue :

Les arméniens de Constantinople sont suffisamment tranquillisés ; ils ne sont menacés d'aucun danger ; mais il se produit dans les provinces des conflits regrettables, qui sont malheureusement provoqués dans la plupart des cas, par des arméniens excités par le comité révolutionnaire, et il en résulte que les Turcs se vengent d'une façon terrible et se livrent à un horrible massacre de chrétiens.

Le sultan a sanctionné le plan des réformes proposé par les trois grandes puissances, et l'on fait des préparatifs pour exécuter ce projet ; mais pour que ce but soit atteint, il faut que ceux qui dirigent le peuple l'engagent à s'abstenir de toute tentative révolutionnaire, à renoncer au vain espoir d'une intervention étrangère, à mettre fin à tous les troubles et à contribuer ainsi au rétablissement de la paix, à l'amélioration de la situation et à l'institution d'un nouveau régime. » Le catholicos se le tint pour dit et cessa de se plaindre à l'ambassadeur de Russie. Peut-être croyait-il naïvement que les autorités russes ignoraient que chez les arméniens soumis au tzar, la propagande révolutionnaire était aussi active qu'en Turquie. Un feuilleton paru dans le *Nouveau Temps* de Saint-Pétersbourg dut lui enlever ses illusions. Ce feuilleton avait pour titre : La *Grande Arménie jusqu'à Rostoff sur le Don*. L'auteur faisait ressortir l'audacieuse prétention des arméniens de se mettre à la tête des autres nationalités de l'Asie-Mineure : Celles-ci ne le souffriraient jamais, dit-il, quand même l'Europe entière s'armerait en faveur d'une pareille entreprise, car les arméniens ne forment au milieu d'elles qu'une infime minorité. La seule chance des propagateurs de cette idée est que leur cause est soutenue par les Anglais qui ont trouvé que la question arménienne serait entre leurs mains, une excellente arme pour servir leur politique et qui ont eux-mêmes provoqué par des ma-

nœuvres clandestines l'état de choses actuel en Asie-Mineure. Quant à la prétention d'imposer à la Porte le désarmement des Kurdes, non seulement elle serait difficilement réalisable, mais encore il ne serait guère prudent de la faire en laissant les arméniens seuls armés, il faut, par conséquent, retirer leurs armes à toutes les peuplades ou à aucune.

L'application des réformes promises aux arméniens n'est pas une chose aussi simple qu'on se le figure, car les conditions où se trouve l'Asie-Mineure, avec sa population bigarrée, les traditions séculaires des différentes races d'habitants sont tout autres que celles de l'Europe et, pour prétendre accomplir d'un seul coup l'œuvre réformatrice, sans tenir compte de ces conditions spéciales, il faut être ignorant ou imbu de l'esprit de duplicité et de fourberie qui semble animer la diplomatie britannique dans tous ses actes ; elle est directement responsable, à cause des menées de ses agents provocateurs, des massacres, dont avec une fausse ingénuité, elle affecte de s'indigner.

L'écrivain russe nous démontre qu'au point de vue économique les arméniens occupent une situation prépondérante en Turquie, il n'y a pas lieu de tant s'émouvoir sur leur malheureux sort. Après avoir établi la responsabilité de l'Angleterre dans le drame qui a ensanglanté une partie de l'empire ottoman et failli amener une guerre générale, le rédacteur du *Nouveau-Temps* se retourne contre les arméniens. Au lieu, écrit-il, de se contenter de cette situation privilégiée, ils se livrent à toutes sortes de spéculations illicites, telles que la falsification des monnaies, et leurs marchands trompent habituellement les acheteurs avec une impudence révoltante. Rien ne saurait donner une idée juste de la duplicité de ces négociants arméniens exerçant leur trafic en Russie, de l'avidité avec laquelles ils y exploitent, ainsi que les nombreux usuriers de leur nation, toutes les personnes ignorantes ou inexpérimentées, ni de la colossale vanité de leurs littérateurs, qui va jusqu'à leur faire publier les traductions d'œuvres étrangères sous le nom seul du traducteur, avec omission volontaire de celui de l'auteur du texte original.

Possédant des ressources matérielles bien supérieures à celles des Russes, les Arméniens affluent dans les Universités et autres écoles supérieures de l'empire où ils cherchent beaucoup moins à acquérir la véritable science qu'à y faire de la propagande en faveur de leur rêve national, à savoir la création d'une

Grande-Arménie. L'écrivain nous rappelle à ce propos l'aventure d'un jeune étudiant arménien de l'Université de Saint-Pétersbourg qui demande un jour à un professeur des notions relatives à l'histoire des Arméniens de l'empire ottoman ; afin de pouvoir, lui et ses amis, étudier la question de l'union de ces arméniens qu'il fallait, disait-il, affranchir du joug turc.

Après ce début, il arrive à ses corréligionnaires habitants la Russie, et dit que le jour viendrait aussi pour les Arméniens de régler leur compte avec le peuple russe ou plutôt son gouvernement. Du reste, l'insolence des Arméniens envers la Russie est poussée si loin que leur poète le plus célèbre, Raffy, a exprimé dans une de ses poésies, l'ardent désir que l'on détruisit la Turquie, la Perse et la Russie, comme pays oppresseurs de sa race. Enfin, comme comble d'audace ou de manque de vue morale, ces politiciens mal équilibrés ont publié à l'étranger une carte géographique de la future Grande-Arménie qui s'étendrait jusqu'à Rostof sur le Don (1).

Les arméniens de Russie, c'est l'auteur que nous citons qui l'a dit, se considèrent non comme des sujets mais comme des colons dans l'empire. Un riche membre de leur communauté mort peu avant les troubles, laissait un demi million de roubles aux écoles arméniennes d'Erzeroum, mais ne donnait pas un copek pour celles du pays où il avait gagné sa fortune.

L'écrivain nous dit en terminant que son gouvernement et sa nation doivent bien se garder de se laisser entraîner à occuper les provinces turques pour les pacifier. Ce serait faire le jeu des Anglais et des agitateurs arméniens. L'Angleterre cherche à créer au Caucase un centre d'agitation dont elle pourrait tirer profit quand elle le jugerait à propos.

On voit que le publisciste russe n'est pas tendre pour les arméniens et leurs complices, les Anglais. D'un autre côté, un voyageur, M. Alexandre Bontroue écrivait de Tiflis au *Journal des débats* le 1er novembre 1895 une lettre où il s'occupait des populations des provinces caucasiennes de l'Imérétie et de la Mingrélie. Il faisait l'éloge de la beauté plastique de leurs habitants mais, concluait-il, mal armées dans la lutte pour la vie,

(1) Cette Arménie comprend non seulement une grande partie de l'Asie-Mineure, mais des districts de la Perse, les provinces transcaucassiennes de la Russie et les contrées au nord du Caucase, y compris le pays des cosaques de la mer Noire jusqu'à l'embouchure du Don.

toutes ces populations sont en train de s'effacer devant les arméniens qui n'ont ni la beauté, ni la noblesse des races caucasiques. Ce sont des commerçants intelligents, actifs, laborieux, âpres au gain, parfois peu scrupuleux et excellant à profiter du bon crédit qu'ils ont mérité par leurs payements réguliers pour faire une faillite avantageuse. Ils achèvent de dépouiller par des moyens légaux et de ruiner les Géorgiens. »

Nos missionnaires ont créé en Turquie d'Asie des écoles, des hopitaux, des orphelinats, tous les ordres religieux se font la guerre sur le terrain du dévouement et de la charité. Les protestants cherchent à combattre cette influence morale des catholiques par des dépenses d'argent pour s'attirer des prosélytes. M. Vital Cuinet (1) dans le chapitre sur le vilayet de Beyrouth dit : « Les protestants appartenant à la population locale, quoique plus nombreux que dans les autres vilayets de la Turquie d'Asie, comptent pour une part très minime ; leur conversion est due, en grande partie, aux dons peu désintéressés de la société de Londres pour la propagation du christianisme chez les juifs ainsi qu'à la société des missions américaines, plutôt qu'à tout autre mobile ; tout au plus, quelques-unes auront été provoquées par l'espoir, justifié ou non, de se rendre agréables à quelques membres des colonies prussiennes. Quoiqu'il en soit, la majorité des prosélytes des missions protestantes est recrutée parmi les communautés israëlite et arabe qui ne peuvent que gagner à ces rares défections ». Comme à Madagascar, en Algérie, les missionnaires protestants achètent les conversions pour attirer des protégés et fournir des prétextes d'intervention à l'Angleterre.

IX

Au moment où la crise arménienne était dans sa période décroissante, les hommes politiques de la Grande Bretagne, libéraux et conservateurs furent comme affolés de cet échec qui arrivait après beaucoup d'autres ; leurs journaux lançaient quotidiennement les nouvelles les plus étranges, les plus in-

(1) Syrie, Liban et Palestine E. Leroux éditeur.

vraisemblables. Nous en avons donné un échantillon à propos de la dépêche annonçant l'arrivée de la flotte russe aux Dardanelles, leurs marins qui avaient espéré bombarder quelques villes s'étaient vu dans l'impossibilité de recommencer sur un point quelconque l'incendie d'Alexandrie en 1882. Mais les Anglais sont tenaces, ils bombardèrent, voici dans quelles circonstances.

Les îles Bahrein situées dans le golfe Persique à vingt lieues environ de la côte arabe dépendant de la Turquie, étaient gouvernées par un chéïk de la tribu des El Suleïman, sous le protectorat Ottoman. Comme ce groupe d'îles est un grand centre de pêcheries de perles, les Anglais, naturellement, le convoitèrent. Ils excitèrent une sédition, le chéïk fut renversé et remplacé par un protégé anglais, Isa-Ebn-Khalifah. Il se retira en Turquie. Mais ses partisans ne voulant pas supporter le nouveau joug émigrèrent sur le continent turc au nombre de deux mille, appartenant à la tribu des Ali-Ben-Ali. Voici le récit que la *Gazette de Cologne* fit de cet évènement.

La tribu des Ali-Ben-Ali, sous les ordres du chéïk sultan Sélam avait émigré de l'île de Bahréin sur le continent turc et s'était fixée dans la ville turque, Erz-Zibar. Le colonel Wilson consul général anglais à Bouchir, résolut, de concert avec le commandant du *Sphinx*, le capitaine Pelly, d'employer la force contre cette tribu qui ne voulait pas, de bon gré, retourner dans son île, et le bombardement du camp arabe et de la ville d'Erz-Zibar fut décidé. Le mutessarif, préfet de Hofhouf, apprenant cette résolution, envoya un de ses secrétaires Abdurrhaman Effendi, à bord du *Sphinx* et du *Pigeon* pour faire observer aux Anglais l'importance d'une attaque de leur part contre le territoire turc, en les priant de s'abstenir de tout coup de force. Mais Abdurrhaman fut renvoyé par le colonel Wilson avec la réponse qu'il ne devait pas s'occuper de choses qui ne le regardaient pas.

Le *Sphinx* et le *Pigeon* bombardèrent pendant quatre jours et quatre nuits une ville ouverte et sans défense et tuèrent un grand nombre d'habitants, notamment beaucoup de femmes et d'enfants, car les hommes s'étaient réfugiés, pour la plupart, sur leurs petits bateaux à voile dont quarante à cinquante furent brûlés. Les autorités turques estiment à plus de mille le nombre des tués. Et, de plus, comme les habitants de la cam-

pagne ne se risquent plus à apporter des vivres en ville, de nombreux malades, des enfants ont succombé à la faim.

Les mosquées furent incendiées et détruites. Les premiers obus anglais étaient dirigés contre le drapeau turc qui avait été hissé sur la maison du mudir. Les Anglais ne se sont pas tenus pour satisfaits jusqu'à ce que la ville ait été rasée jusqu'au ras du sol. Les dégâts sont très considérables. Les arabes survivants furent faits prisonniers et transportés à Bahrein.

Le colonel Wilson adressa ensuite aux arabes une proclamation dans laquelle il leur déclarait qu'*aucune autre puissance que l'Angleterre*, et la Turquie moins que tout autre, ne devait les protéger.

Voilà ce que les Anglais, qui pleurent, s'attendrissent sur les malheureux arméniens font dans le golfe Persique. Du reste, ils sont coutumiers du fait. Les habitants du district de Kattar, situé en face des îles Bahrein, sont administrés par un cheïk, Djesem-el-Tani qui a le titre de caïmakan, sous-gouverneur, et reçoit l'investiture du valy de Bassorah. Ce chef arabe dont la capitale, Kattar, ville de 9000 habitants, est située sur le bord de la mer a déjà eu maille à partir avec les Anglais qui, vers 1889, lui extorquèrent quelques millions en les menaçant de bombarder sa résidence. Pour éviter de nouveaux désagréments, Djesem-el-Tani se fit, en 1893, construire une nouvelle capitale dans l'intérieur des terres, à 17 kilomètres de la cité qu'il abandonnait (1).

A la Chambre des Communes, le sous secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Curzon fut interrogé sur les choses arméniennes et deux députés, Samuel Smith, radical et sir John Kennavey, conservateur, présentèrent la motion suivante :

La Chambre des communes exprime une profonde sympathie pour les souffrances de la population chrétienne de la Turquie d'Asie et déplore l'insuccès des efforts tentés en faveur de ces malheureux par le dernier ministère et le ministère actuel, mais elle compte que de nouvelles tentatives seront faites pour améliorer leur sort.

M. Curzon, au nom du gouvernement de la reine répondit :

Le gouvernement accepte la motion Smith et constate qu'il y a loin entre sa phraséologie toute platonique et les violentes

(1) Vital Cuinet.

dénonciations de l'automne dernier. On ne parle plus de forcer les Dardanelles, de détrôner le sultan ; toutes ces folles propositions son reléguées dans l'oubli, et le gouvernement actuel peut endosser une expression de sympathie envoyée aux arméniens, puisqu'on ne parle plus de témoigner cette sympathie par une intervention armée.

C'est au dernier gouvernement — ministère Rosberry — qu'incombe la responsabilité d'avoir soulevé la question des réformes et d'avoir engagé l'Angleterre dans une combinaison avec la France et la Russie. Lord Salisbury en arrivant au pouvoir constata que cette combinaison n'avait pas l'efficacité désirable et s'efforça de rétablir le concert européen.

Pourquoi le concert européen a-t-il fait si peu de choses ?

L'explication se trouve dans l'attitude des autres puissances. L'Autriche voulait seulement qu'on agit avec la permission et le consentement du sultan ; la Russie voulait laisser s'apaiser la surexcitation et attendre patiemment que le sultan accomplit ses promesses quant à l'exécution des réformes. L'Angleterre se trouvait en présence de la résistance des puissances qui étaient opposées individuellement et collectivement à l'emploi de la force armée et étaient résolues d'empêcher à tout prix une guerre européenne.

Une action isolée de la part de l'Angleterre aurait été impraticable, car ce n'était pas seulement une question de politique, c'était aussi une question de géographie et de saison. Et, de plus, rien ne prouve que cette action isolée, qui pouvait provoquer une guerre européenne, eut amélioré d'une façon durable le sort des populations chrétiennes.

Quant à inviter la Russie à agir, cette puissance n'avait-elle pas déclaré, la semaine même de l'avènement de lord Salisbury qu'elle ne s'en souciait point? Et quant à la tenter par l'offre d'un port méditerranéen, on se demande quelle nation se fut emparée de ce port pour en faire présent au tzar ?

Conclusion : le gouvernement britannique a fait de son mieux pour aider les Arméniens. Il ne se désintéressera pas d'eux à l'avenir, mais il ne peut aller plus loin qu'il le fait, puisqu'il ne peut persuader les autres nations d'agir avec lui. »

C'est que les autres nations connaissant le dessous des cartes ne voulaient pas se prêter aux machiavéliques combinaisons de l'Angleterre. Elles savaient, par expérience, la confiance

qu'elles pouvaient avoir dans ses promesses. Elles ne voulurent pas jouer le rôle de dupe et le léopard anglais dut rentrer ses griffes.

« L'Angleterre a le bras long, dit lord Salisbury, mais pas assez pour mettre avec efficacité la main dans les affaires arméniennes ; le sultan seul le peut. Encore a-t-il besoin, pour cela, qu'on lui donne quelques temps. Si les populations asiatiques de l'empire ottoman ne sont pas éclairées une fois pour toutes sur la solidité de l'appui qu'elles peuvent trouver auprès de l'Angleterre, elles y mettront un singulier aveuglement. Que de sang versé en pure perte dont il aurait mieux valu tarir la source plutôt ! »

Les journaux officieux se montrèrent déconcertés et embarrassés de ce langage, cette désinvolture du ministère à se débarrasser des Arméniens leur causa un certain ennui, ils protestèrent, puis firent le silence, se contentant d'annoncer comme authentiques les nouvelles les plus étranges sur la Turquie.

Les événements qui ont éclaté à Van au mois de juin, ont été, il faut l'espérer, la dernière scène du drame sanglant dont la Turquie a été le théâtre. Là encore on a trouvé des imprimés, des armes perfectionnées entre les mains des émeutiers auxquels se sont joints les contrebandiers, les tribus nomades de la frontière persane et des excès de toutes sortes ; pillages, incendies, assassinats ont été commis.

Un français, M. Albert Develay qui a voyagé en Turquie d'Asie et en Perse, se trouvant à Van, écrit : « Le Valy qui fait preuve de beaucoup d'intelligence et de tact dans l'administration de sa province est un curieux des choses d'Europe ; l'esprit très pénétrant, il cherche, en homme de progrès, à faire œuvre utile dans son vilayet, et il ne faut pas un médiocre effort pour lutter contre la routine et l'indifférence de ses subordonnés, parfois contre le mauvais vouloir de ses administrés. J'en citerai un exemple : Pour aller du bazar, qui s'étend au pied de la citadelle, aux jardins qu'ils habitent, les marchands et leurs employés suivaient un large chemin dont la poussière, aveuglante en été, se transformait, durant l'hiver en un ruisseau de boue. Le Valy fit empierrer la chaussée, l'éclaira par des lanternes et l'ombragea par des arbres. La route était à peine achevée, que les arbres étaient mutilés, les lanternes brisées et

que la population pestait contre l'empierrement qui, disait-elle, n'avait d'autre avantage que d'user beaucoup plus vite les chaussures. »

A propos d'un autre fonctionnaire d'un ordre moins élevé, le caïmacan d'Ahklat, sur la rive occidentale du lac de Van, dans le vilayet de Bitlis, le même voyageur dit : « Ce fonctionnaire turc — en dehors de quelques idées préconçues qu'il n'avait peut-être pas, mais qu'il se croyait obligé d'afficher — m'a semblé avoir une perception très nette de la situation et devoir bientôt arriver à un poste plus en rapport avec vos brillantes facultés. Il n'était pas inutile de relater ce fait pour montrer que l'administration turque n'est pas aussi pauvre en hommes qu'on se le figure généralement. Nombre d'entre eux joignent à la finesse orientale, des connaissances étendues et un jugement très sain, soutenu d'un patriotisme éclairé. Beaucoup, par contre, méritent tous les reproches qui leur sont adressés » (1).

Nous avons plus haut, cité l'opinion de M. le comte de Chollet lieutenant au 76e de ligne sur les populations de l'Asie Ottomanne. Sur l'armée turque qu'il a étudiée et vue de près, il ne parle ni d'indiscipline, ni de soldatesque. Il rencontre à Ermindjean résidence du muchir commandant en chef le 4e corps, des soldats dévoués et des officiers instruits. A Bagdad, chef-lieu du Ve corps, il fait les mêmes remarques et dans le cours de son voyage long, fatigant, il n'a pas eu à signaler les méfaits d'une soldatesque quelconque (2).

M. Léon Cahun, savant orientaliste, qui a été chargé de plusieurs missions en Turquie par le ministère de l'Instruction Publique était accompagné de sa femme. Ils furent escortés jusqu'à l'Euphrate par des soldats de l'armée régulière et n'eurent à se plaindre d'aucun manque de politesse ou de complaisance (3).

M. R. Millet, dans : *Souvenirs des Balkans* (4) a étudié les populations si mélangées, si dissemblables de cette partie de l'empire et constaté le but de la race dominante. Les Turcs dit-il, ne veulent point rompre avec leur passé tout en appliquant les progrès réalisés en Europe. — Nous devons dire que

(1) *Journal des Voyages du* 28 *juin* 1896.

(2) Arménie, Kurdiston, Mésopotamie, Plon éditeur.

(3) Excursions sur les bords de l'Euphrate, Dreyfus et Dalsace, éditeurs.

(4) Hachette et Cie éditeurs.

cette imitation servile du système japonais excite peu notre admiration, ces insulaires n'ont pas fait preuve de génie en singeant les parlements, les sénats de l'Europe, en se costumant en européens, en prenant les titres de comtes, de barons de marquis. Ils se sont montrés plus habiles en s'assimilant nos industries.

M. le comte de Perthuis a publié ses impressions de voyage en Turquie (1) et il ressort de ses observations que ce qu'ont vu les Anglais dans ce pays est faux ou exagéré. Leurs voyageurs varient peu dans leur façon de voir et le résultat de leurs études c'est qu'il faudrait de toute nécessité que la Turquie asiatique fut placée sous le protectorat d'une puissance européenne et que cette puissance ne peut être que l'Angleterre. Nos explorateurs, plus indépendants, voient les choses tout autrement ; entre eux et les Anglais, il n'est pas difficile de deviner où est la vérité.

Nous avons cité le rapport d'un agent britannique sur les intérêts matériels de son pays dans l'empire ottoman ; cet agent constate que l'Angleterre a perdu beaucoup dans ces dernières années. Si elle a perdu, d'autres ont gagné. La France a les chemins de fer de Syrie, de Palestine et quelques lignes européennes ; ce sont des français qui ont obtenu, malgré la Grande Bretagne, les diverses concessions des ports de Constantinople, de Smyrne, de Beyrouth et de Salonique, c'est-à-dire des ports les plus importants de l'empire ; c'est Michel-Pacha, un français, qui est directeur général des phares ottomans ; deux de nos généraux, Vitalis-Pacha et Lecoq-Pacha sont aides-de-camps du sultan, nous ne parlons pas d'une multitude d'autres postes occupés par nos nationaux. Voilà ce que l'Angleterre jalouse, ce qu'elle voudrait voir disparaître à son profit.

Les troubles de l'Asie-Mineure, la crise commerciale et financière qui en a été la conséquence forcée, la mort de milliers d'innocents, la guerre européenne en perspective, tout cela parce que l'Angleterre veut conserver l'Égypte qu'elle a promis d'évacuer et cherche par tous les moyens à imposer son protectorat pour placer ses cotonnades et les enfants mâles de sa bourgeoisie. L'Égypte est saturée d'employés anglais, si le

(1) Le désert de Syrie, l'Euphrate et la Mésopotamie, Hachette et Cie.

coup arménien avait réussi c'étaient quinze mille places bien rétribuées mises à la disposition des ministres britanniques.

En terminant rappelons qu'après la mort violente de Nasr-Eddin-Shah, l'Angleterre qui favorisait le second fils de ce prince espérait que des troubles éclateraient en Perse et le vice-roi des Indes avait, dans ce cas, reçu l'ordre de faire occuper les ports persans de Bouchir, Bender-Abbas sur le golfe Persique et Mahommerah, à l'embouchure du Karoun dans le Chat-el-Arab. A Constantinople on avait reçu des avis annonçant la présence dans la Perse méridionale de nombreux agitateurs anglais. La Russie proposa immédiatement de reconnaître comme souverain de l'Iran, Mouzaffer-Eddin fils aîné du shah défunt. La Turquie, la France et l'Allemagne se joignirent à la Russie et le prince héritier prit possession du trône sans que personne osât protester. L'Angleterre et sa caudataire l'Italie durent s'incliner devant les quatre puissances alliées pour le maintien de la paix en Asie antérieure. L'Angleterre recevait un camouflet de plus.

Dans notre travail nous n'avons point fait œuvre de parti, nous avons voulu seulement mettre sous les yeux de nos lecteurs les pièces du procès afin d'en faire connaître l'auteur qui espérait en tirer profit. Les dons en faveur des Arméniens sont importants, beaucoup de comités anglais ont décidé que les secours envoyés en Asie-Mineure seront partagés au *prorata* entre arméniens et musulmans victimes des émeutes. La France doit d'abord secourir les catholiques parce qu'ils n'ont pas conspiré et ont été les victimes des partis en présence. Ce sont à eux d'abord que doivent aller nos sympathies et notre aide matérielle.

AUGUSTE LEPAGE.

DESTINS DE FRANCE

Chants dramatiques.

—

PREMIER CHANT

CLOVIS.

—

PERSONNAGES

CLOVIS, roi des Francs.
REMI, évêque de Reims.
Un Barde.
Leudes et guerriers francs.

La scène se passe au Mans devant l'église. Au lever du rideau les Francs promènent Clovis sur le pavois.

PREMIER LEUDE.

Monte au pavois, Clovis ; Franc, acclame ton roi.
En frappant fer sur fer, en parcourant l'armée,
Leude, emporte ton chef, Pair, brandis ta framée.
Et vous, en chœur, guerriers, criez tous avec moi :
Honneur à tes aïeux, Clovis ! Puissance à toi !

TOUS LES FRANCS (*en choquant leurs armes*)

Honneur à tes aïeux, Clovis ! Puissance à toi !

DEUXIÈME LEUDE.

Contre ton bouclier, en appliquant ta bouche,
Comme le flot des mers mugis un son farouche,
Franc. Trompettes, sonnez. Et toi, récits au vent,
Barde ! Chante les Francs et le pavois de saule.

LE BARDE.

En char, à demi nu, trois taureaux en avant,
Presque seul Pharamond s'élance dans la Gaule.
Il passe. Un monde entier se heurte à son drapeau.
C'est en vain. L'arc romain n'effleure que la peau,
L'angon franc fracasse l'épaule.

Mérovée, Attila, Chalons, quel souvenir
Ces grands noms n'ont-ils pas gravé dans la pensée !
La lutte est sans merci. Jeté dans la mêlée,
Sans qu'il puisse avancer, sans reculer, ni fuir
Chacun où Dieu l'a mis frappe ou meurt, râle ou tue.
Les morts restent debout, et gros du sang versé,
Le Nau coule à pleins bords dans son lit encaissé.
Pleure, Hun. Dans ta main impuissante, éperdue
Arme qui vainc toujours n'est plus qu'arme vaincue.

Et toi, des champs d'exil tu viens en conquérant,
D'Ems au Mans, en vainqueur, et toujours en courant,
Childéric ! Où vas-tu par les monts et la plaine ?
— Sur l'aile des hasards emporté par l'autan
Je m'en vais devant moi, je vais en ouragan,
Je vais où le destin m'entraîne.

O rois francs, o rois chevelus,
Que de casques brisés, que d'escadrons rompus,
Que de fronts courbés sous leurs maîtres !
Et Clovis a d'un bond franchi tant de vertus,
Clovis a surpassé tous ses ancêtres.

PREMIER LEUDE.

Monte au pavois, Clovis ; Franc, acclame ton roi.
En frappant fer sur fer, en parcourant l'armée,
Leude, emporte ton chef, Pair, brandis ta framée,
Et vous, en chœur, guerriers, criez tous avec moi :
Honneur à tes aïeux, Clovis ! Puissance à toi !

TOUS LES FRANCS (*en choquant leurs armes*)

Honneur à tes aïeux, Clovis ! Puissance à toi !

LE BARDE.

Clovis, Clovis, Soissons a publié ta gloire.
De cadavres romains les loups s'y sont repus.
En lambeaux d'or et chairs, dont il ne voulait plus,
Le vautour dans les champs a semé ta victoire.
Clovis, Clovis, Soissons a publié ta gloire.

La grande heure est venue. En bataillons sans fin,
Toute dans Tolbiac, l'Allemagne est au Rhin.
Clovis accourt. Mais, quand il grandit sur la grève,
Qui donc arrêterait l'océan en son cours ?
La vague peut mourir, mais la mer croît toujours.
Plus le Franc tue et plus le flot germain s'élève.
C'en est fait. Sur un mont d'ennemis entassés
Luttant, frappant, debout, superbes mais lassés,
Les Francs vont de leurs mains laisser tomber le glaive.

Gloire au Christ ! Il aime les Francs.
Reine, Clotilde croit ; vaincu, Clovis adore.
Parais, noble étendard qu'un bras sicambre arbore,
Luis, ô Croix, qu'en drapeau le Franc dresse en ses rangs.
Quel guide ! Elle s'avance et soudain de ses flancs
Les lauriers saliens ne cessent plus d'éclore.
Gloire au Christ ! Il aime les Francs.

Et Vouillé ! Qui dira ces ariennes guerres ?
Qui narrera l'Auvergne écrasée à Poitiers ?
Ses veuves ont pleuré, ses fils n'ont plus de pères.
Quels lutteurs que ces Francs guerriers !

Les Goths sont là. Drapés dans leur peau d'ours flottante
Leurs vieillards sont dès l'aube en conseil sous la tente.
Dans la corne l'air vibre un son rauque et nerveux.
Les mains s'arment, les chefs poudrent d'or leurs cheveux.
Bras, jarrets et cou nus, en sayon et sandales
Leur barde entonne Argos, Rome, et les champs vandales
— On combat. — Qu'as-tu fait, Alaric ? Glaive en main,
Tout autour de ton corps et galoppant sans frein,
Nul Goth n'ira chanter ton bardit de victoire,
Nul nouveau Bucentum n'engloutira ta gloire.

Ton crâne est en deux parts ; ton arc traîne, brisé.
Tu meurs, vaincu. Sur toi le bras franc est passé.

Tout est fini. La Gaule a reconnu son maître.
Des Alpes aux trois mers le Franc n'a qu'à paraître.
Il est, il n'est plus qu'un, il est seul, il est roi.
Le sol devenu franc, les Francs n'ont qu'un royaume.
Clovis les guide. Il dit, ils vont, et sous sa loi,
Tout dernier, aujourd'hui Le Mans place le heaume.

PREMIER LEUDE.

Monte au pavois, Clovis ; Franc, acclame ton roi.
En frappant fer sur fer, en parcourant l'armée,
Leude, emporte ton chef, Pair, brandis ta framée.
Et vous, en chœur, guerriers, criez tous avec moi :
Honneur à tes aïeux, Clovis ! Puissance à toi !

CLOVIS.

De tous les Dieux jadis régnant sur cette terre,
Dieux burgondes ou goths, Dieux romains ou gaulois,
Nul n'est plus que vaincu, sujet ou tributaire.
Seul, ton Christ est debout, Franc. — Hommage à la Croix ! —
Au temple donc !

TROISIÈME LEUDE.

Au temple ! Et tous dans la poussière,
Guerriers, humilions notre grandeur guerrière.

QUATRIÈME LEUDE.

Gloire au Christ ! Il aime le Franc.
Il le garde, il l'a fait beau, puissant et prospère.
Brave et saint, que le fils naisse digne du père !
Noble et droit, que jamais il ne mente à son sang !
Dans la paix qu'il soit fort ! Qu'il soit grand dans la guerre !
Gloire au Christ ! Il aime le Franc.

TOUS LES FRANCS (*en choquant leurs armes.*)

Gloire au Christ ! il aime le Franc.

(Clovis frappe avec sa francisque à la porte de l'Eglise. La porte s'ouvre. Remi apparaît, revêtu de ses ornements sacerdotaux et entouré de prêtres et de

clercs. Tous les Francs mettent un genou en terre, Clovis s'élance à bas du pavois.)

REMI.

Qui frappe ?

CLOVIS.

Sur l'autel aux pieds de qui la donne,
Nouvel élu du Mans, Clovis met sa couronne.

REMI.

Béni soit l'oint de Dieu !

UN LEUDE DU MANS.

Sol nouveau dans la foi,
Aux pieds du Christ Le Mans place et royaume, et roi.

REMI.

Béni soit, dans le ciel qui repose sa vie !

CLOVIS.

Pour que nous prospérions demande, invoque et prie,
Saint prélat.

REMI.

Dieu m'inspire. Ecoutez. Haut les cœurs,
Francs ! Et dans l'avenir contemplez vos grandeurs.
De vos destins futurs c'est le livre qui s'ouvre.
J'entends, j'apprends, je sais, je vois. Tout se découvre.
Tiens bas tes armes, Franc, et sois muet, et toi,
Leude, à nouveau reprends dans sa magnificence
Ce chant tout plein de foi, de gloire et d'espérance,
Redis-nous les débuts de ta salique loi.

UN FRANC DU MANS.

De quel ciel inconnu sort donc ce météore ?
D'où vient-il ? Où va-t-il ? Et quelle étrange aurore !
Quel jour va-t il paraître ? Et dans sa majesté
Quel est-il ce soleil tout brillant de clarté ?

UN FRANC DE TOURNAY.

C'est Remi ! Plus qu'un roi ceint de son diadème !
C'est le saint du sol franc, c'est Reims, c'est le baptême !
Dans sa main c'est le Christ plaçant nos étendards,
C'est l'oriflamme à dents, c'est le Lys à trois dards,
C'est Clovis roi, c'est le Saint-Chrême.

REMI.

Dieu protège le Franc, il le soutient, il l'aime.
Dans ses fils à venir il bénira sa foi.
Peuple sicambre, gloire à toi !

DEUXIÈME LEUDE.

Gloire au Christ ! Gloire au Franc ! Pour rendre un son farouche
Contre ton bouclier, Franc applique, ta bouche.
Sonne, trompette. Et toi, dans la suite des ans,
Des Francs Remi, dis-nous, le règne indestructible.

REMI.

Lève-toi, Franc. Debout ! Viens, vois, lis et comprends. —
Seule et de par le Christ éternelle, invincible,
Rome à travers les temps va passer, infaillible.
A soutenir ses droits un peuple est destiné.
Et ce peuple, ô sol franc, c'est de toi qu'il est né.
Quels nobles gestes, Franc, accomplis sur tes plages !
Par delà les pays, bien au-delà des âges
Qui n'a redit ce cri : Gloire au Christ par le Franc ?
Mais prends garde. Pour qui Dieu place à si haut rang
Le châtiment doit être et dur, et plus sévère.
— Assis dans sa douleur, perdu dans sa misère,
Terre et ciel, venez voir le peuple élu de Dieu.
Ses champs sont dévastés, ses villes sont en feu.
Il est vaincu. Du Christ il efface l'empreinte,
C'est qu'il n'a plus la foi. — Dans ta mission sainte,
Dans Rome et dans ton Christ, Franc, remets ta grandeur. —
— Silence ! — A deux genoux et soumis au Seigneur
Le Franc prie. Et soudain s'agite le suaire ;

Lazare, il se réveille, il se lève, et vainqueur,
Sous les plis tout sanglants de son linceul d'horreur,
Il entraîne à nouveau pour triomphale guerre,
Grands rois, grands chefs, grand peuple et plus grande bergère.

QUATRIÈME LEUDE.

Gloire au Christ ! Il aime le Franc.
Il le garde, il l'a fait beau, puissant et prospère.
Brave et saint, que le fils naisse digne du père !
Noble et droit, que jamais il ne mente à son rang !
Dans la paix qu'il soit fort, qu'il soit grand dans la guerre !
Gloire au Christ ! Il aime le Franc.

G. DE FARGUETTES.

L'économie rurale dans l'Antiquité

AGRICULTURE SPÉCIALE (*Suite*).

CHAPITRE IV

ENSEMENCEMENT

Lorsque la terre était bien ameublie et bien fumée ; quand elle se présentait aux yeux de l'agriculteur comme une table bien dressée et bien fournie, attendant ses convives, il ne lui restait qu'à les lui amener ; ce que l'on faisait par l'ensemencement. — Celui-ci devait satisfaire à trois conditions : une semence bien choisie, une espèce adaptée au sol, la méthode et le temps convenables.

1° *Choix de l'espèce.* — Les anciens connaissaient un grand nombre d'espèces de blé. *Genera tritici complura* (1). Les unes, barbues ; les autres, sans barbe (2). Celle qu'ils préféraient d'ordinaire était le *robus* qui l'emportait sur les autres par le poids et la blancheur. — La seconde était le *sigilo* qui donnait un excellent pain, le meilleur même, — *in pane præcipua,* — mais qui n'avait pas beaucoup de poids, — *pondere deficitur* ; caractères, qui prouvent, pour le dire en passant, que le *sigilo* n'était pas le seigle, puisque le pain fait avec cette céréale est bien inférieur à celui de froment. On mettait au troisième rang les blés de mars ou de 3 mois (trimestres) qui étaient une variété du *sigilo ;* ils étaient appréciés des laboureurs à qui ils offraient une excellente ressource, au défaut du

(1) Varron I, 48. Le blé sans barbe s'appelait *muticus*. Cf. Pline, XVIII, 11 et 12.

(2) Col. II, 6.

blé ordinaire quand ils n'avaient pu semer celui-ci en son temps.

Quant aux autres espèces, ajoute Columelle, elles sont assez inutiles ; elles ne sont guère bonnes que pour les amateurs de curiosités.

Il y avait ensuite l'épeautre (*adoreum far*) dont on distinguait trois espèces principales ; 1° Le *clusinum*, qui était blanc et brillant ; 2° le *Vernuculum*, dont il existait deux variétés, le rouge et le blanc, et qui pesait plus que le *clusium* ; et 3° l'*halicastum* qui était le meilleur de tous pour le poids et la blancheur.

L'épeautre était semé de préférence dans les parties du domaine où l'humidité était trop grande pour le froment, et même dans les autres parties, quand la saison était très pluvieuse (1).

Telles étaient les variétés le plus en usage. C'était à l'agriculteur de rechercher ou d'observer laquelle d'entre elles convenait mieux aux diverses parties de son exploitation. Car il arrive rarement, dit Columelle, que la situation ou la nature d'un champ soit assez heureuse pour qu'on puisse se contenter d'une seule espèce (2). Si l'on vante, ajoute Palladius, quelque variété nouvelle, gardez-vous de l'implanter chez vous, avant de l'avoir essayé *en petit*. *Exploremus advecta* ; pour ne pas vous exposer à la ruine totale de vos espérances. Ces essais faites-les vous-mêmes, sans vous en remettre de ce soin sur aucun autre. C'est seulement après expérience que vous pourrez substituer ces variétés importées à celles auxquelles les gens du pays donnent la préférence (3).

Dans ce but les agriculteurs anciens établissaient dans leurs propriétés de petits champs d'expérience, consistant en quelques sillons *arcam brevem*, qu'ils ensemençaient des diverses graines qu'ils désiraient étudier. Si c'était au point de vue de leur résistance à la chaleur, ils les semaient en mai, et observaient comment la jeune plante se comportait à l'époque de la canicule, c'est-à-dire de juillet à août. Cette pratique remontait aux Egyptiens, qui l'appliquaient non-seulement aux céréales mais à toutes les semences, même à celles des jardins (4).

2° *Sélection des semences.* — Ayant reconnu l'espèce de froment

(1) Col. *ibid.*
(2) Col. *ibid* ; Varron I, 9.
(3) Pall. I, 6.
(4) Pallad., VII, 9.

la plus favorable, on apportait le plus grand soin à bien en choisir la semence. On s'assurait de ses qualités par un examen attentif et par un bon triage. Car, dit Varron (1), les semences peuvent être vicieuses parce qu'elles sont trop vieilles (elles ne devaient pas avoir plus d'un an (2), ou parce qu'elles sont mélangées à d'autres qui leur ressemblent, ou bien, ajoute Columelle (3), parce qu'elles sont défectueuses en elles-mêmes et dégénérées. Pour obvier à cet inconvénient, on recueillait au moment de la moisson les épis les plus beaux et les plus fournis, et l'on mettait à part les grains qui en provenaient ; à cette première sélection on en ajoutait une autre, qui consistait à les trier à l'aide du *capisterium*, ustensile dont nous ne connaissons pas la forme, mais dans lequel les grains étaient placés, puis agités de telle manière que les plus lourds, et par conséquent les meilleurs, se déposaient au fond. *Capisterio expurgandum erit et quod propter magnitudinem ac pondus in imo subsederit, ad semen reservandum* (4). C'est ce grain plus grand et plus lourd qui était réservé pour la semence. Car, il est évident, dit Columelle, qu'une semence pauvre et légère ne saurait produire un grain fort et lourd (5), puisqu'au contraire les meilleures donnent des grains inférieurs. C'est ainsi, dit Virgile, que tout décroît et s'altère, que tout se précipite vers la décrépitude ; c'est la loi du destin. *Sic onmia fatis. In pejus ruere ac retro sublapsa referri.* Il appartient à l'homme de lutter contre cette loi afin d'en triompher, comme on voit le nautonier, par la force de ses rames, remonter joyeux le courant d'un fleuve (6).

3° *Prâlinage des semences.* — Mais les efforts de l'agriculteur ancien ne s'arrêtaient pas là ; il savait que la semence confiée au sol y rencontrerait d'autres dangers contre lesquels il fallait la prémunir ; ces dangers provenaient des ennemis souterrains qui pouvaient la ronger et des maladies qui pouvaient l'envahir.

Le traitement préservateur auquel on avait recours s'appelait

(1) Varron, I, 40.

(2) Pallad, VI, 6. « Semina plus quam annicula esse non debent. » Pline, XVIII, 54.

(3) Col. II, 9.

(4) Col. *ibid.* et Varron I, 52.

(5) Col. II, 9.

(6) Georgiq. IV, 199.

Medicatio (1). C'était l'analogue de notre chaulage et prâlinage. Il consistait à faire macérer la graine avant de la semer tantôt dans du fiel de bœuf, tantôt dans du sel de nitre et de l'amurque, tantôt dans de l'eau ordinaire avec des racines pilées de concombres sauvages ou avec des feuilles de joubarbe des toits (sedum). Le premier moyen était recommandé contre les ravages du mulot, et autres ennemis, (2) le second, contre la nielle, (3) le troisième contre tous les animaux et contre toutes les maladies en général : *ab omnibus malis et monstris* (4).

L'amurque dont les auteurs anciens recommandent si instamment l'usage aux agriculteurs non seulement pour les tares mais pour le traitement de plusieurs maladies, était une préparation spéciale faite avec le marc des olives. On la conservait dans des caves aussi religieusement que le vin et l'huile elle-même. Varron indique I, 64 d'une manière assez confuse comment se faisait cette préparation, la voici exposée, autant du moins que nous avons pu le comprendre.

Les olives ayant été pressées, on mettait le marc dans des chaudières avec de l'eau, où on le faisait bouillir ; puis on enfermait le tout dans des tonneaux ; après 15 jours, on enlevait de ce liquide l'huile qui surnageait. Le marc restant était soumis à une nouvelle ébullition, puis enfermé encore ; après 15 jours, nouvelle extraction de la partie surnageante. On continuait de la sorte, de 15 jours en 15 jours pendant 6 mois. On réunissait alors tous les sucs recueillis, qu'on faisait cuire à petit feu jusqu'à réduction du tiers, puis on les mettait dans des tonneaux ou des jarres bien fermées, pour s'en servir dans le besoin : *Tum denique ad usum recte promitur.* (5)

4° *Epoque et méthode d'ensemencement.* — C'est sur le sol bien ameubli et bien nivelé qu'on jetait la semence, *au croissant de la lune et par un temps doux, crescente luna et diebus tepidis* ; ce qui était un principe général pour toutes les semailles, quelles qu'elles fussent. (6).

On commençait par les terrains les plus pauvres et les plus

(1) Virgile, Géorg. I, 193.
(2) Pallad. I, 35 ; Col, II, 9 et Caton, 159 et 130.
(3) Géorgig. I, v, 193.
(4) Pallad, I, 35 ; Col. II, 9 ; Pline, XVIII, 45, et XXV, 102.
(5) Varron, I, 54 et 61.
(6) Pallad. I, 6.

froids, afin de permettre à la plante de bien s'enraciner avant la mauvaise saison (1).

Les semailles s'échelonnaient ainsi de l'équinoxe du printemps, 21 septembre au solstice d'hiver, 21 décembre, sur un espace de 90 jours, sans jamais dépasser cette extrême limite ; car, dit Varron, c'est un fait d'expérience ; que ce que l'on sème avant la solstice hivernal lève en 7 jours, au lieu qu'il en faut quarante pour les semailles que l'on fait après. (2)

Dans ces limites, on attendait que des pluies bienfaisantes eussent convenablement détrempé le sol et amolli le sein de la terre. Si elles faisaient défaut, on ensemençait quand même, sans crainte de voir la semence se gâter ; car, dit Columelle, ainsi que je l'ai expérimenté moi-même, elle se conserve dans un sol desséché aussi bien que dans le meilleur des greniers, et, aux premières pluies, elle germe et sort de sa prison comme par enchantement. (3) Si, au contraire, les pluies étaient trop abondantes et trop continues, on pouvait remplacer le froment ordinaire par l'épeautre qui résiste mieux à l'humidité. (4)

Quant aux blés de printemps, on les semait d'aussi bonne heure que possible, à l'aquinoxe au plus tard, 21 mars. On les semait plus clair que ceux d'hiver. (5)

La quantité de semence employée ordinairement par ces derniers était de 4 à 5 modii par arpent, ce qui faisait de 1 hect, 60 à 2 hectolitres à l'hectare. Le plus petit chiffre était prescrit pour les bonnes terres ; le plus grand, pour les sols de moindre qualité, pour les terres bonnes mais froides, et même pour les meilleures quand les semailles s'étaient faites dans de mauvaises conditions. Ces doses variaient d'ailleurs suivant les lieux, les saisons et les climats. L'essentiel était de ne pas vouloir économiser sur la semence car dit Caton, ce serait une ruineuse économie. (6) Pour l'épeautre, la quantité de semence était beaucoup plus grande que pour le blé ordinaire ; il en fallait 9 modii pour un bon terrain et 10 pour des autres (Col. II, 9).

(1) Pallad. X, 2.
(2) Varron, I, 34 et Col. II, 9 et Géorg. I, 219 et ss.
(3) Col. II, 7 et Pallad. I, 6.
(4) Col. II, 9.
(5) Col. ibid.
(6) Caton, 5 et Varron I, 44.

Après l'ensemencement, venait la *liratio* que nous avons déjà décrite, ce qui avait un triple but : diviser le champ par petites planches *porcæ* creuser entre-elles des sillons profonds qui servaient à l'écoulement des eaux pluviales, et recouvrir de terre les semences ; ce que l'on complétait par un léger hersage *occatio* avec des herses d'osier, *vimineæ crates*, ou des herses à dents, *crate dentata* (1) ; Les sillons aboutissaient à des fossés creusés au bas du champ et qui les déversaient au dehors.

CHAPITRE V

SOINS D'ENTRETIEN ET MOISSON

§. — *Entretien. (Parrition et runcation).*

Les soins à donner au froment après son ensemencement se réduisaient à peu de choses : des sarclages à faire de temps en temps pour le débarrasser des herbes parasites et pour lui assurer le bénéfice de tous les sucs nourriciers, et de la vigilance pour empêcher la stagnation des eaux qui eussent nui à son développement.

Pendant l'hiver, dit Varron, les plantes profitent plus dans leur partie souterraine que dans celle qui est visible, parce que toute croissance exige une certaine chaleur, qui se maintient encore dans le sol alors qu'elle manque dans l'air. Mais comme l'eau glacée est un poison pour les racines, il faut veiller à la faire écouler. (2)

Dès que la pluie commence, dit Caton, qu'on examine si les fossés de déversement *incilia* ne sont pas obstrués, et, s'ils le sont, qu'on les dégage aussitôt, afin que l'eau ne séjourne pas sur le champ ensemencé. (3)

On ne sarclait les blés que lorsque le sol était bien sec ; on le faisait à la main, à l'aide d'une houe légère, appelée *sarculus*, d'où le nom de l'opération, *sarritio*. Si le climat était humide et

(1) Col. II, 8 ; Varron, I, 29, et Pline, XVIII, 49.
(2) Varron, I, 45 et 36 : *Si qua est aqua, deduci.*
(3) Caton, 155.

froid, on se bornait à remuer superficiellement la terre en enlevant les mauvaises herbes ; dans le cas contraire, on la ramenait doucement près de la plante et l'on recouvrait afin de la faire épaissir *permota terra adobrui ut fructificare possint* (1) Il y avait d'ordinaire 3 sarclages, le premier vers le 15 janvier, quand le blé était à sa quatrième feuille et recouvrait le sillon ; le second en mars (2) et le dernier en mai. (3) Chacun d'eux demandait une journée par arpent. (Col. II, 13)

Disons toutefois que les deux premiers exécutés pendant l'hiver, étaient repoussés par bon nombre de cultivateurs, parce que, disaient-ils, ils ébranlaient le blé trop tendre encore et l'exposaient trop aux rigueurs de la température. Ils laissaient donc les herbes croître librement jusqu'à la fin de l'hiver, et c'est alors qu'avec un instrument à tranchant recourbé appelé *runco* ils pratiquaient en même temps le desherbage l'ameublissement du sol et le battage de la plante. (4) Quoique n'adoptant par ce système, Columelle conseillait de suivre sur ce point, sauf expérience contraire, la méthode du pays où l'on se trouvait.

Quoiqu'il en soit la *runcatio* ne semble avoir été qu'une *sarritio* plus profonde.

Dans les parties du champ où les cultures fléchissaient et menaçaient de périr, on répandait en couverture de la colombine en poudre ou, à son défaut, des feuilles de cyprès qu'on enterrait ensuite. On marquait d'ailleurs ces places pauvres et l'on examinait ce qui, dans l'état du sous-sol ou dans l'excès d'humidité, pouvait causer ces défaillances.

Si elles étaient produites par l'humidité, le remède était simple ; on y pratiquait des tranchées. (5) Si le blé était exubérant, on le faisait brouter ou on le fauchait. (Pline, XVIII, 45)

C'est en mai ordinairement, dit Palladius (6) que le blé entre en fleur. Sa floraison dure huit jours pendant lesquels il faut se garder d'en approcher. Durant les quarante jours qui suivent, le grain se forme et ne cesse de grossir. Cette loi de floraison

(1) Col. II, 11 et Varron, I, 36.
(2) Col, XI, 2 et Pallad. IV. 8.
(3) Col, XI, 5.
(4) Col. II, 11.
(5) Col. II, 9.
(6) Pallad. VI, 1.

et de développement, ajoute-t-il, s'applique à toutes les plantes venant de semences simples, au lieu que pour celles dont la semence est double, telles que le haricot, la fève, les pois, la floraison dure quarante jours. (1)

Si, d'après ces données, nous comptons cinquante-cinq jours depuis le mois de mai où a lieu la floraison, le blé se trouvera mûr dans le courant du mois de juillet.

C'est en effet l'époque indiquée par les anciens comme étant celle de la moisson. (2)

§ 2. — *Moisson.*

Ils cueillaient les épis avant leur complète maturité ; ils estimaient qu'elle était suffisante lorsque les blés étaient uniformément jaunes et le grain d'une teinte tirant sur le rouge, sans être encore complètement dur. Attendre plus longtemps n'eût été que pernicieux, à cause des oiseaux du soleil et des fléaux atmosphériques à redouter.

Le grain, d'ailleurs, récolté dans ces conditions achevait son développement sur l'aire ou en meule aussi bien que sur sa tige. (3)

Il y avait pour la moisson trois méthodes en usage. Dans la première, usitée dans l'Ombrie, on coupait la tige entière au ras du sol, avec une faucille *falx*. Quand il y avait un nombre suffisant de javelles *manipuli* on les réunissait et l'on détachait les épis que l'on emportait dans des corbeilles ; quant à la paille, on la laissait là pour l'enlever plus tard et la mettre en meule *in acervum*.

Dans la seconde méthode, — celle des environs de Rome et de la plupart des contrées, on coupait les tiges par le milieu en tenant le haut par la main gauche, et l'on transportait directement au lieu voulu les fragments au fur et à mesure qu'ils étaient détachés. (Il n'y avait donc dans ce système ni javelles, ni résection des épis ; ce qui constituait une grande diminution de la main d'œuvre).

La troisième méthode, employée dans le Picenum et dans les Gaules, consistait à détacher par poignées les épis seuls, lais-

(1) Pallad. ibid.
(2) Col. xi, 7 ; Varron. i, 32.
(3) Col. ii, 20, xi, 7.

sant la paille entière sur le champ. On se servait pour cela d'une scie en fer adaptée à un bâton recourbé, (1) ou bien d'une sorte de peigne. (2)

Il fallait en moyenne une journée d'homme pour moissonner un arpent. (3)

Les Gaulois employaient dès le Ier siècle de notre ère, un moyen plus expéditif. C'était une sorte de moissonneuse mécanique qui rendait de grands services dans les plaines et dont Palladius nous a laissé la description. (4) Sur un chariot à roues basses était fixée une grande caisse réctangulaire plus large par en haut que par en bas et moins haute devant que derrière. Le bord antérieur était garni d'une rangée de petites dents espacées de la grosseur d'un épi, et recourbées vers le haut. A l'arrière du chariot se trouvaient deux brancards très courts, où l'on attelait un bœuf doux et bien dressé, la tête tournée vers le chariot, de façon à le pousser devant lui en marchant. A mesure que le char s'avançait à travers les moissons, les épis

C'est pour cela peut-être que cette moissonneuse ne se généralisa pas ; car la paille avait une grande importance aux yeux des anciens ; ils voulaient que, dans les 30 jours qui suivaient la récolte, on la coupât avec soin et qu'ensuite on la mît en meules dans les dépendances de la ferme (5).

On employait la paille ou comme litière, ou pour couvrir les maisons, ou pour nourrir les bestiaux ; dans ce cas, on l'aspergeait d'eau salée. Pour cueillir la paille, il fallait une journée par arpent (6).

Auparavant on recueillait les épis qui auraient pu échapper aux moissonneurs, à moins qu'on ne préférât vendre à quelqu'un le droit de glaner. Quand il restait très peu d'épis, ou que la main d'œuvre était chère, on les abandonnait aux bestiaux. Car, observe Varron, ce qu'il faut éviter, en toute chose, c'est que la dépense surpasse le profit. Ne in aliqua re, sumptus fructum superet (7).

(1) Varron. I, 50.
(2) Col. II, 20.
(3) Varron. I, 33 et 40 ; Pline, XVIII, 72.
(4) Pallad. VII, 2 et Pline XVIII, 72.
(5) Col. XI, mense jul, et Varron I, 33.
(6) Col. ibid. et Pline XVIII, 72.
(7) Varron I, 53.

CHAPITRE VI

DÉPIQUAGE, VANNAGE ET ENGRANGEMENT

Le grain n'étant pas tout à fait mûr au moment de la moisson, on n'en faisait le dépiquage que plusieurs jours après, pour lui permettre d'atteindre tout son développement et de bien sécher. Pour cela, on entassait la moisson dans le *nubilarium*, vaste hangar dont nous avons parlé ailleurs, ouvert du côté de l'aire près de laquelle il était situé et qui avait, en outre, des fenêtres du côté des vents régnants, pour assurer une bonne circulation de l'air (1).

Dépiquage. Si l'on avait cueilli les épis sans la paille, certains les portaient directement au grenier, une fois secs, parce qu'ils n'occupaient pas une très grande place ; il les égrenaient plus tard, durant l'hiver, à l'aide de bâtons ou de fléaux (fustes) (2).

Mais en général le dépiquage se faisait en été et le plus tôt possible après la récolte : au bâton pour les épis isolés de la paille (3) et, pour les autres, de la manière que voici (4). L'aire était, située dans la partie la plus haute du champ, légèrement bombée, le plus souvent circulaire, pavée, bétonnée ou faite au moins de terre glaise arrosée d'amurqne et fortement battue, pour empêcher toute gerçure ; quelquefois abritée par un toit, et toujours entourée d'un fort balustre rustique (5). On y étendait une couche épaisse de pailles et d'épis ; puis, on introduisait des couples de chevaux ou de bœufs, de chevaux de préférence (6), qu'on forçait à marcher sans relâche dans cette enceinte ; c'est leur poids et leur piétinement qui détachaient le grain. Si l'on n'avait pas assez de bestiaux, *si pauca juga sunt* (7), on faisait traîner à ceux que l'on avait de lourds

(1) Varron I, 13 et Pallad. I, 36.
(2) Varron I. Far quod in spicis condideris promendum hieme ; Col. 11,20.
(3) Col. 11,20.
(4) Varron I, 51.
(5) Pallad. I, 36, clausa et munita robustis cancellis propter armenta.
(6) Col. 11,20.
(7) Clo. ibid.

planchers, tantôt lisses, tantôt garnis en dessous d'aspérités en fer ou en pierre dure, dont le conducteur augmentait la pression à volonté soit par des poids supplémentaires soit en se mettant lui-même dessus. Ces espèces de traîneaux s'appelaient traha ou tribula. Quand le *tribulum,* armé de dents, était porté sur des roues, de très petit diamètre, il constituait alors ce qu'on appelait le char carthaginois, qui était en usage principalement en Espagne (1).

Vannage. Le grain une fois battu, il fallait le séparer de sa paille et de toutes les scories. Si le temps se mettait à la pluie, ou que le vent fût trop violent, on abritait provisoirement la récolte dans le *Nubilarium.* Aussitôt que soufflait un vent favorable, c'est-à-dire doux et uniforme, les grains ayant été assemblés en monceau, on les jetait en l'air à l'aide du *vallum* ou *ventilabrum*, sorte de pelle unie ou à fourchons plats (2). Le vent emportait les non-valeurs ; le froment s'en séparait par l'effet de son poids et tombait dans les corbeilles (corbes) ou autres objets disposés pour le recevoir (3).

Si le vent s'obstinait à ne point souffler ou qu'il tardât trop de devenir favorable, on nettoyait le grain au *vannus. Si silebit aura, vannis expurgentur* (4). Les bas reliefs antiques nous apprennent que le *vannus* était un panier d'osier, à deux anses, grand et peu profond, semblable au *van* encore employé en Italie où on s'en sert de la manière suivante : Quand on a rempli de grain ce panier, le vanneur qui le tient par les anses en l'appuyant contre son corps lui imprime une brusque secousse qui lance en l'air le contenu de la corbeille, qu'il ressaisit au moment où il retombe ; à chaque coup, des scories sont projetées et expulsées ; on répète avec rapidité la même opération jusqu'à nettoyage complet (5).

Si le grain, qu'il eût été purifié par la ventilation proprement dite ou par le moyen de la corbeille, devait être gardé plusieurs années, on avait soin de le nettoyer une seconde fois. Car, dit Columelle, il est d'autant moins sujet à être attaqué par les insectes qu'il est plus propre.

(1) Varron I, 52.
(2) Varron I, 52, Rich, antiq.
(3) Varron, ibid.
(4) Col. II, 21 ; Virg. géorg. I, v. 116.
(5) Rich. antiq. V° Vannis.

S'il était destiné à la consommation de l'année, on s'en tenait au premier nettoyage ; et, alors, après l'avoir laissé quelques jours se ressuyer et se rafraîchir à l'ombre, il n'y avait plus qu'à le serrer (1).

Engrangement. Les greniers des anciens étaient de deux sortes : les greniers ordinaires (granaria) et les greniers souterrains.

Ceux-ci étaient tantôt de simples caveaux (*speluncæ*), tantôt de véritables puits (*putei*). On donnait aux uns et aux autres le nom de *siri* (à l'accusatif siros — d'où notre mot *silo*, qui a le même sens et reproduit le même usage. — Le blé, dit expressément Columelle (2), peut se conserver dans des fosses creusées en terre, en forme de puits, *puteorum in modum quos appellant siros* (en grec seirous (3).

On les maintenait à l'abri de l'air et de l'humidité ; le fond en était couvert de paille ; on ne les ouvrait qu'au moment du besoin (4). Enfoui de la sorte, dit Varron, le blé se conserve un demi siècle, et le millet plus d'un siècle. *Sic conditum triticum annos quinquaginta, milium vero plus annos centum manet.*

Malgré ses avantages, l'ensilage ne paraît pas avoir été généralement en usage, excepté en Cappadoce, en Thrace et en quelques parties de l'Espagne et de l'Afrique (5).

Pour nos contrées, dit Columelle (6), dont l'atmosphère est si humide, nous préférons les greniers ordinaires, pourvu qu'ils soient bien conditionnés.

Ceux qu'il décrit et recommande étaient élevés au-dessus du sol (*sublimia*), en sorte qu'il fallait un escalier pour y monter (*scalis adeantur*) ; tournés vers le nord, ils avaient de ce côté de petites fenêtres ; tout cela, dit-il, pour assurer la fraîcheur, l'aération et la sécheresse qui sont les trois conditions essentielles de la conservation des blés. Dans ce même but, et surtout pour éloigner les souris, rats, charençons et autres ennemis, Columelle et Palladius (7) voulaient que les greniers

(1) Col. 11,21 et Pall. I, aliquantis diebus refrigerentur. »
(2) Col. I, 6.
(3) Varron I, 57 et Pilne XVIII, 73.
(4) Varron I, 57 ;
(5) Varron, ibid.
(6) Col. I, 6.
(7) Col, I, 6 ; Pallad. I, 19.

fussent plafonnés, et que tous les murs en fussent recouverts d'un mortier spécial dans lequel entraient de l'amurque et des feuilles d'olivier ; cet enduit devait ensuite, dit Varron, être couvert d'un stuc de marbre, *tectorio marmoreo* (1), et aspergé encore avec de l'amurque.

Certains faisaient de semblables aspersions sur le grain ; d'autres plantaient dans la masse des branches d'absinthe (2), de lavande ou d'autres plantes aromatiques, pour chasser le charançon (*curculio* (3).

Quant au sol du grenier, tantôt il était à claire-voie, de manière à faire aérer le grain par dessous aussi bien que par dessus (4) ; tantôt il était plein, et alors on ne se contentait pas d'un simple plancher ; on faisait en bas un vrai pavage en *rudus* et *signinum*, lisse comme un stuc (5).

Il y avait autant de compartiments que d'espèces de récoltes, si les greniers étaient assez vastes pour cela ; sinon, ceux-ci étaient partagés horizontalement en étages d'osier s'allongeant d'un bout à l'autre et sur lesquels on déposait les grains — que l'on en retirait sans doute à la pelle ou au râteau. *Craticiis podiis erunt discernenda granaria* (6). — Certains agriculteurs employaient même des greniers absolument clos, dont les murs avaient trois pieds d'épaisseur, et qui n'étaient munis que d'une ouverture placée dans le haut, par où l'on introduisait le grain. C'était une sorte de silo aérien. (Pline XXIII, 73.)

Il paraît que malgré toutes ces précautions le charançon, le terrible ennemi, réussissait à pénétrer. Dans ce cas, Columelle recommande de ne rien faire jusqu'au moment de la consommation ou de la vente. Alors, dit-il, vous enlèverez à la pelle ce qui est gâté ; car si, pour arrêter les progrès du mal, vous vous avisiez de ventiler le blé, vous ne feriez que propager le charançon dans la masse entière ; au lieu qu'en n'y touchant pas, le dessus seul est attaqué, le charançon ne se développant jamais de lui-même au-dessous d'une palme de profondeur. *Infra mensuram palmi non nascitur curculio.* Mieux vaut donc, conclut-il,

(1) VARRON I, 57.
(2) VARR. ibid,
(3) PALLAD. I, 19.
(4) VARRON I, 57.
(5) PALLD, et VARRON, et COLUM. l. c.
(6) PALLAD. I, 19.

faire abandon d'une petite partie pour sauver le reste (1).

Varron, lui, trouvait que c'était encore trop. Il voulait qu'on vendît *la portion de blé* où le charançon commençait à paraître. Et pour l'en faire déguerpir, il employait le procédé suivant qu'il semble donner comme infaillible. On mettait le grain au soleil, et, tout auprès, des assiettes remplies d'eau. On ne tardait pas à voir les charençons y accourir et s'y noyer. *Eo conveniunt, ut ipsi se necent, curculiones* (2).

Quant au reste du grain, il le conservait précieusement aussi longtemps qu'il était nécessaire, c'est-à-dire jusqu'au moment d'un bon prix. Car, ajoute-t-il, celui qui sait attendre, non-seulement retrouve l'intérêt de sa marchandise mais double son capital. *Fructum duplicas, si tempore promas* (3).

Si le blé était *ensilé*, on recommandait, au moment de l'usage, de ne point pénétrer dans le grenier souterrain aussitôt après l'avoir ouvert, sinon, dit Varron, on courait risque d'être suffoqué, comme cela est arrivé à quelques-uns, *ita ut quibusdam sit interclusa anima* (4).

*
* *

Telle est donc la manière dont les anciens cultivaient et conservaient leur principale céréale, le blé, pour la nourriture de l'homme ; passons maintenant aux céréales inférieures et aux autres plantes destinées tant à l'homme qu'aux animaux, et qu'ils désignaient, nous l'avons vu, par la dénomination générique de *Legumina*.

Ce sera l'objet de la deuxième Section.

(1) Col. I, 6.
(2) Varron I, 63.
(3) Varron I, 69.
(4) Varron I, 63.

(*A suivre.*) Chanoine Beaurredon.

QUESTIONS SCIENTIFIQUES

I. L'ATTRACTION UNIVERSELLE ET LES PHYSICIENS D'AUJOURD'HUI. Newton et l'action à distance. Cliché légendaire. Vraie pensée de Newton. En quoi consiste la présence des corps ? M. Cornu, les courants induits, les vibrations lumineuses et les forces à distance. L'éther est-il un milieu continu ou discontinu ? Cinétisme et dynamisme. — II. UN NOUVEAU PARTISAN CATHOLIQUE DE L'ÉVOLUTION. Engouements excessifs et opposition passionnée, naguère, pour ou contre le système. Opinion intermédiaire. Les transformistes catholiques. Le R. P. Zahm. Les générations spontanées. M. le Mis de Nadaillac. Le principe vital. Les infortunes de l'homme-singe. Le *Dryopithecus* de Saint-Gaudens. Le *Pithecanthropus* de Java. — III. RAISON, INTELLIGENCE ET FOLIE. Différence entre la Raison et l'Intelligence. La Raison inséparable de la Volonté. Perte de la raison. La folie, affection nerveuse. La folie, maladie de l'âme. La folie, en réalité, perte de la raison par suite de troubles encéphaliques empêchant le libre jeu de l'intelligence et de la volonté. — IV. NÉCESSITÉ DES FORTES ÉTUDES LITTÉRAIRES. Education intellectuelle appuyée sur les *humanités*. Faire d'abord des hommes, des spécialistes ensuite. Scientificomanie pédagogique. Nécessité des études latines et grecques même au point de vue utilitaire, mais surtout au point de vue *éducatif*. Part des mathématiques. Témoignage de l'expérience. Les auteurs chrétiens et les classiques païens.

I

L'ATTRACTION UNIVERSELLE ET LES PHYSICIENS D'AUJOURD'HUI.

Quand Newton eût promulgué son admirable loi de la *gravité* (ou attraction) *universelle*. elle fut, de la part de certains, l'objet d'une interprétation parfaitement inexacte et dont il se défendit avec la dernière énergie ; c'était une imputation analogue à celle qui plus tard fut, avec plus d'apparence de raison, appliquée à Laplace, celle de tendre à se passer de Dieu. De là ses vives protestations que nous a conservées sa

correspondance avec Bentley et où il a été amené à cette déclaration qui dépassait peut-être sa pensée :

« Croire que la gravité soit une chose innée, inhérente, essentielle à la matière, de telle sorte qu'un corps puisse agir sur un autre à distance, à travers le vide, sans l'intervention d'aucun intermédiaire qui transmette cette action ou cette force de l'un à l'autre, est pour moi une si grande absurdité, que je ne crois pas qu'un homme doué de la faculté de raisonner sur les sujets philosophiques puisse jamais y tomber (1) ».

On a fait et l'on fait tous les jours grand état de cette déclaration ; on l'invoque comme un argument d'autorité pour repousser et taxer d'absurde l'opinion, professée cependant par de bons esprits, que la loi en vertu de laquelle les corps s'attirent en raison directe de leurs masses et inverse des carrés de leurs distances réciproques pourrait bien être une loi réelle, résultant de propriétés que le Créateur aurait attachées à la matière, et non un simple expédient provisoire, expliquant sans doute d'une manière satisfaisante toute la série de phénomènes qui s'y rapporte, mais réclamant lui-même une explication plus approfondie dépendant d'une loi plus primordiale, encore inconnue.

Pour les adversaires de cette opinion, l'idée d'une attraction s'exerçant à distance, comme de la lune ou du soleil à la terre, par exemple, et sans le concours d'un corps intermédiaire, est *a priori* une idée fausse, inacceptable, une impossibilité.

Dans une Notice, remarquable d'ailleurs à beaucoup d'égards, du dernier Annuaire du Bureau des Longitudes (2), un astronome éminent, membre de l'Institut, M. Cornu, publie tout un plaidoyer, plus éloquent que probant, contre le principe même des actions à distance ; et, dans un travail, d'ailleurs d'un sérieux intérêt, sur *Le mécanisme cartésien et la physique actuelle*,

(1) That gravity should be nnate, inhérent, and essentiel to matter, so that one body may act upon another at a distance through a vacuum, without the mediation of auy thing else, by and through which their action and force may be conveged from on to another, is to me so great an absurdity, that I believe no man who has in philosophical matters a competent faculty of thinking, can ever fall into it. *Latter* III, Cambridge, Feb. 25, 1692-3 in *Opera quæ exstunt omnia*, t. IV, p. 438.

(2) *Les Forces à distances et les Ondulations* par M. A. Cornu. *Annuaire du Bureau des Longitudes* pour 1896.

la revue *La Quinzaine*, (1) par la plume savamment compétente de M. Bernard Brunhes, professeur à l'Université catholique de Fribourg, émet, incidemment, il est vrai, une opinion identique. L'estimable écrivain n'a eu garde d'éviter le cliché, obligé en la circonstance, de la fameuse phrase de Newton à Bentley.

Plusieurs fois déjà la *Revue des questions scientifiques*, soit par la plume essentiellement autorisée de son fondateur, le regretté et très savant Père Carbromelle, soit par celle de collaborateurs plus modestes, a combattu cette manière de légende.

Elle l'a fait récemment encore (2) à l'occasion de la Notice précitée de M. Cornu. Il a été d'abord rappelé ce qu'une étude antérieure avait exposé plus en détail (3), à savoir que la phrase si souvent citée perd une part très sensible de son importance si, au lieu de la reproduire isolément et séparément de tout contexte, on la replace dans le milieu dont elle fait partie. Newton consacra quatre lettres, adressées à son ami Bentley, célèbre prédicateur anglican, à lui fournir des preuves de l'existence de Dieu tirées du mécanisme de l'Univers, y repoussant avec force toute interprétation de sa théorie qui tendrait à nier ou même à diminuer l'intervention de la Toute-Puissance divine, et insistant au contraire sur la nécessité de celle-ci. C'est en ce sens qu'il considère, comme une absurdité indigne d'un esprit philosophique, la supposition que la gravité puisse être *intrinsèquement, en soi*, « innée, inhérente, essentielle à la matière. » Et cela est rigoureusement vrai, si l'on prend cette innéité, cette inhérence, comme nécessaire, fatale et telle que la matière ne pourrait pas exister sans une telle propriété.

Mais si l'on considère la loi newtonienne d'attraction, la « gravité » autrement dit, comme une propriété *de fait*, que l'observation nous révèle, mais qui pourrait ne pas exister ; si l'on s'en tient simplement, en d'autres termes, au point de vue phénoménal, où donc est l'absurdité ?

Or, c'est exclusivement à ce point de vue de fait que se tient systématiquement Newton : il y insiste en une foule de passages soit de son *Optique*, soit de son célèbre ouvrage des *Prin-*

(1) Livraison du 1er juillet 1896.

(2) *Fresnel, Faraday, les électriciens et les forces à distance ; Rev. des quest. scient., avril* 1896.

(3) *Newton et l'Action à distance* ; Ibid., janvier 1893.

cipes mathématiques de philosophie naturelle. Il va même jusqu'à dire qu'il ne pose pas d'hypothèses à ce sujet, (*hypotheses non fingo*), se bornant à constater le fait, ou plutôt les faits, ceux-ci obéissant invariablement aux lois de la gravitation.

Il insistait d'autant plus à cet égard que l'énoncé de la loi d'attraction avait soulevé, notamment de la part des cartésiens, une polémique violente. Voulant à tout prix y échapper, il s'était obstinément cantonné sur le terrain purement phénoménal : « hypothèses *non fingo* ».

Au fond, Newton était si peu inflexible dans le sens que semble indiquer, quand on le lit isolément, le passage si souvent cité de sa troisième lettre à Bentley, qu'il ne souleva aucune objection quand le mathématicien Cotes, publiant une nouvelle édition du livre des *Principes*, fit, dans la préface qu'il y ajouta, une déclaration précisément contraire :

« Quelques esprits ont soupçonné, dit cet auteur, ou même admis que la loi de gravitation est inhérente à tous les corps : mais, le premier et le seul, Isaac Newton put le démontrer par l'observation des faits et poser à ce sujet une base solide à de brillantes théories (1).

Sans doute, la phrase de Newton à Bentley, passée à l'état de cliché, n'est pas la seule considération que l'on invoque. Tout le monde est bien d'accord pour reconnaître que, dans la nature, tout se passe *comme si* les corps s'attiraient entre eux en raison directe des masses et inverse du carré des distances. Mais on ajoute qu'il est impossible qu'il en soit ainsi dans la réalité sans l'intervention de quelque principe encore inconnu, parce que *un corps* quel qu'il soit ne peut exercer d'action à distance, *ne peut agir là où il n'est pas*.

C'est là introduire un principe métaphysique dans la discussion, ce qui, en matière de faits de l'ordre de la nature constatés par l'observation, est chose souvent scabreuse. Pour suivre la question sur ce terrain, il y aurait d'abord à définir en quoi consiste la *présence* d'un corps à un autre corps ; on l'identifie d'ordinaire avec le contact ou la possibilité du contact. Mais un être immatériel, un esprit pur, par exemple, ne saurait

(1) « Gravitatis virtutem universis corporibus inesse, suspicati sunt vel finxerunt alii : primus ille et solus (Isaacus Newton) ex apparentiis demonstrare potuit, et speculationibus egregiis firmissimum ponere fundamentum. »

être présent par contact, n'étant pas corporel : comment se révèle sa présence ? par son action. Si donc l'*action* d'un être sur un autre peut en constituer la présence, le principe ou soi-disant tel qu'un corps ne peut agir que là où il est présent n'est plus qu'un cercle vicieux, puisque son action est, ou du moins peut être, un des éléments de sa présence, si même elle ne la constitue principalement.

Ce renouveau de la légende de l'impossibilité des actions à distance a été soulevé, comme on l'a dit plus haut, par le très éminent M. Cornu, à l'occasion de la théorie des courants d'induction en Electricité, lesquels agissent par l'intermédiaire du milieu ambiant. En raison des frappantes analogies de la loi des actions électriques et des ondulations lumineuses et calorifiques avec la loi de la gravitation, le savant physicien en conclut, et après lui M. Brunhes, que les actions attractives entre les corps doivent, de même que les actions électriques, se transmettre par l'intermédiaire du milieu ambiant. On ajoute, à l'appui de cette conclusion, que le fluide élastique, impondérable dont, par hypothèse, est rempli le vide interplanétaire aussi bien que les corps pondérables, étant le siège d'ébranlements rendus sensibles pour nous sous forme de phénomènes de magnétisme, d'électricité, de chaleur, de lumière, doit être probablement l'agent par l'intermédiaire duquel s'exercent les actions de la gravitation, car la science tend de plus en plus à ramener les lois de la nature à l'unité.

C'est là une conjecture et rien de plus.

Mais même, en admettant qu'il en soit ainsi, la prétendue impossibilité des actions à distance ne serait pas prouvée pour autant. Ce milieu impondérable et parfaitement élastique de l'hypothèse, l'*éther*, en un mot, est-il continu ou discontinu ? La question reste en suspens.

Si l'on admet qu'il soit continu, l'on en revient à la matière continue de Descartes et l'on se heurte à toutes les difficultés qu'elle soulève.

S'il est discontinu, l'on ne peut l'expliquer que par le dynamisme de Boscowich, ou par le cinétisme aujourd'hui fortement discuté et contesté. Dans ce dernier système où les atomes ou molécules agiraient par chocs mutuels, la difficulté est reculée, non supprimée : en effet deux atomes se choquant ne se toucheraient qu'en un point, et de part et d'autre de ce point

de contact ils occuperaient des lieux différents ; cependant l'on admet que chacun d'eux agit par toute sa masse.

Dans le système dynamique de Boscowich, l'éther est composé d'atomes infiniment petits très rapprochés, mais cependant distants et animés de forces répulsives qui les maintiennent distants et les empêchent ainsi de se confondre. Mais alors nous retombons dans les actions à distances ; à distances infiniment petites à la vérité : mais si du grand au petit l'application diffère, le principe subsiste quand même.

II

UN NOUVEAU PARTISAN CATHOLIQUE DE L'ÉVOLUTION

Que n'a-t-on pas dit et écrit à propos des théories évolutionnistes ou transformistes comparées aux doctrines spiritualistes et chrétiennes, les uns opposant les premières aux secondes ou *vice versa*, les autres soutenant le désintéressement des secondes par rapport aux premières maintenues dans de justes limites !

Il n'est pas douteux qu'une grande part de la vogue immense, aujourd'hui un peu calmée, qu'eurent naguère ces théories, soit due à la croyance, mal fondée d'ailleurs, qu'elles allaient constituer une redoutable machine de guerre contre les croyances religieuses et, plus généralement, contre toute philosophie spiritualiste.

De là aussi l'opposition, tantôt violente, tantôt mesurée, que ces théories, même renfermées dans des limites rationnelles et scientifiquement acceptables, rencontrèrent de la part d'un certain nombre de catholiques, en la circonstance plus zélés, croyons-nous, qu'avisés. D'autres, sans prendre parti sur le fond de la question, crurent plus fier et plus habile de déclarer que, dans les limites où la rigueur scientifique permet de l accepter, la doctrine de l'Evolution ne les effrayait en aucune façon, et s'efforcèrent de démontrer que, dans ces termes, elle est parfaitement compatible non seulement avec la philosophie spiritualiste, mais encore avec tout ce que l'Eglise catholique propose à notre croyance (1).

(1) L'auteur du présent article, qu'il lui soit permis de le rappeler, s'est tou-

D'autres enfin, toujours dans le camp catholique, allant plus loin, ont résolument épousé la théorie de l'Evolution. On peut citer, en Angleterre, M. Saint-George Mivart; en Belgique, les regrettés Père Bellynck, S.J. et d'Omalius d'Halloy; en France, M. l'abbé Guillemet, M. l'abbé Hébert, M. Gaudry, de l'Institut, l'éminent paléontologiste, le R. P. Leroy, dominicain, qui, tous, considèrent l'Evolution comme s'accordant, bien mieux que le créationnisme, avec la Toute-Puissance et la Sagesse divine.

Or, voici qu'un nouveau défenseur, un nouvel et ardent partisan de la théorie, sur le terrain catholique, apparaît à l'horizon. C'est un religieux d'outre-mer, un Américain, le R. P. Zahm, de la congrégation de Picpus, auteur de plusieurs

jours conformé à cette attitude, qu'il croyait et qu'il croit encore la meilleure; il l'a défendue en diverses occasions et particulièrement dans une étude relativement assez developpée, parue dans la *Revue des questions scientifiques*, livraisons de janvier et avril 1889, sous ce titre: *Le transformisme et la discussion libre*, thèse qui a d'ailleurs été combattue, à plusieurs reprises, vers la même époque, dans les *Etudes religieuses*, par les R. P. de Scoraille, Brucker, Lacouture. — La dite thèse a été également combattue avec ardeur par les rédacteurs de la *Dublin-Review*, en Irlande, par le jésuite allemand Knabenbauer, un peu aussi par le regretté P. Corluy, jésuite belge tout récemment enlevé aux lettres sacrées.

Les lecteurs de la *Revue du monde catholique* n'ont peut-être pas oublié le mémoire, sur la même question, d'un autre religieux belge, le R. P. Dierckx, mémoire analysé ici-même en novembre 1894, et dans lequel l'auteur, tout en se montrant peu sympathique aux théories évolutionnistes, au moins en tant que s'étendant jusqu'à l'organisme humain, au *corps* de l'homme inclusivement, estime cependant que, tant que l'Eglise ne se sera pas prononcée, il conviendra d'user de réserve, attendu que les arguments qu'on leur oppose ne sont pas toujours d'une évidence qui s'impose irrésistiblement: et comme il se trouve que des théologiens dévoués aux intérêts de la vérité s'écartent du sens littéral du récit de la Genèse sur ce point sans que l'Eglise les y ramène, le savant religieux se demande sagement de quel droit on leur disputerait, en cette matière, le terrain de l'hypothèse et de la libre discussion.— Enfin le fait suivant montre bien la large tolérance de l'Eglise en pareilles discussions: lorsque, en 1870, M. Saint-George Mivart eût publié son fameux ouvrage *Genesis of species* où il soutenait que le corps du premier homme avait dû provenir d'un animal inférieur, cela produisit un énorme scandale et persuada les catholiques qu'ils avaient devant les yeux une thèse hérétique qui ne tarderait pas à encourir les censures de l'Eglise. Or, non seulement il n'en fut rien, mais Pie IX, de son propre mouvement, *motu proprio*, créa M. Mivart, docteur en philosophie, et lui fit remettre solennellement, par le cardinal Manning, les insignes de cette dignité.

ouvrages répandus en France, grâce à la traduction qu'en a donné M. l'abbé Flageolet (1), qui prend brillamment position dans le groupe des transformistes chrétiens.

Lors du dernier congrès scientifique des catholiques, à Bruxelles, en septembre 1894, le R. P. Zahm s'était déjà signalé en démontrant la nécessité de développer les études scientifiques dans les séminaires (2). Il vient de publier dans son pays, un nouvel ouvrage qu'il a intitulé *L'Evolution et le dogme* (3), dont M. l'abbé Flageolet nous donnera sans doute bientôt la traduction, mais dont, en attendant, M. le Mis de Nadaillac publie une intéressante analyse critique dans la *Revue des questions scientifiques* (4).

Dans son zèle et son ardeur à soutenir sa thèse, le savant religieux va peut-être un peu bien loin, et il ne paraît pas que M. le Mis de Nadaillac lui reproche à tort d'aboutir à des conclusions non contenues dans ses prémisses. Non pas certes qu'on puisse lui imputer à grief de soutenir l'harmonie existant entre une théorie évolutionniste bien comprise, maintenue dans des limites raisonnables, et les développements du plan divin dans la nature. Mais de ce que l'évolution, considérée tant dans le monde cosmique que dans le monde organique, n'est pas, comme beaucoup se l'imaginent, une notion relativement moderne ; de ce qu'elle a droit de s'autoriser, au moins en tant qu'hypothèse plausible, des grands noms de saint Thomas d'Aquin, de saint Grégoire de Nysse et de saint Augustin ; de ce qu'elle peut se reconnaître de lointains ancêtres dans Aristote, Empédocle et Anaximandre ; enfin de ce que, moins loin de nous, Bacon, Leibnitz, Kant, Buffon, Goethe ont émis des idées qui se rattachent plus ou moins à tout ou partie des principes de la théorie, il ne résulte pas nécessairement qu'elle soit vraie et fondée. Descendre d'une longue lignée d'illustres ancêtres, peut bien être une présomption en faveur de l'honora-

(1) *Science catholique et Savants catholiques*, par le Révérend Père Zahm C. S. C. Traduit de l'Anglais par M. l'abbé J. Flageolet, du diocèse d'Autun, 1895, Paris, Lethielleux.

Bible, Science et Foi, par les mêmes. Même éditeur.

(2) Son mémoire, dont la *Revue des questions scientifiques* a donné la traduction intégrale, a été analysé ici-même, en mars 1895.

(3) *Evolution and Dogma*. by. Rev. J. A. Zahm. C. S. C., 1896, Chicago.

(4) Juillet 1896.

bilité ou de la capacité d'une personne ; cela ne suffit pas à l'établir sans conteste ; il y faut autre chose, il y faut des preuves personnelles. De même, les nombreux quartiers de noblesse de la doctrine de l'Evolution, en les admettant comme bien authentiques, peuvent la laver de la très mauvaise réputation que lui avaient faite certains de ses plus chauds partisans ; ils ne suffisent pas à prouver qu'elle est vraie et inattaquable en soi.

Quand l'ardent néophyte de l'évolutionnisme chrétien croit entrevoir, dans un avenir plus ou moins éloigné, la découverte de micro-organismes aussi inférieurs aux microbes que ceux-ci le sont aux entozoaires, et où l'on verra s'accomplir la fameuse génération spontanée qui, décidément, n'existe pas chez les microbes, il paraît singulièrement s'aventurer. La possibilité de cette future découverte est une hypothèse absolument gratuite, ne reposant sur rien. Assurément la génération spontanée, en supposant qu'elle existe dans la nature, n'a rien, par elle-même, pour déconcerter le croyant, elle lui démontrerait simplement que l'action créatrice de Dieu se poursuit encore de nos jours. Il n'en est pas moins vrai que, dans l'état actuel des connaissances, c'est une hypothèse scientifiquement téméraire. Allant plus loin encore, le hardi novateur ne craindrait pas d'adopter et de faire sienne cette utopie qu'il puise dans les *Sermons laïques* d'Huxley, à savoir que « ce serait le comble de la présomption de dire que les conditions où la matière revêt les propriétés de la vie ne pourront jamais être reproduites dans le laboratoire ».

C'est avec raison que M. de Nadaillac proteste contre cette assertion de Huxley. Quelqu'immenses progrès que puisse jamais faire la science humaine, il est un principe, *indépendant des forces physiques et chimiques*, comme l'a reconnu Claude Bernard qui ne savait pas sans doute se rencontrer avec saint Thomas (1), principe qui ne saurait être produit par l'homme, le principe vital, *la vie*, que seul s'est réservé le Créateur. Au point de vue chrétien comme au simple point de vue philosophique, il ne paraît pas que cette assertion puisse être contestée.

Malgré son ardeur évolutionniste, le R. P. Zahm, hésiterait cependant, nous apprend M. le Mis de Nadaillac, à étendre

(1) Cf. *Summ theol.*, Pars 1a, q. 78, art. 1, § 4, al. 3 : Tota natura corporalis subjacet animæ, et comparatur ad ipsam, sicut materia ad instrumentum.

l'action transformiste jusqu'au corps de l'homme, et à admettre que le Créateur aurait inspiré le souffle de vie à un organisme antérieurement préparé, plutôt qu'à une statue d'argile. Pourquoi cette hésitation ?

L'extension de l'Evolution jusqu'à l'organisme humain, à l'exclusion du principe spirituel qui l'anime, est rigoureusement contenu dans la logique du système ; et, au point de vue spiritualiste, elle est bien moins hardie, je dirais volontiers moins scabreuse, que l'opinion de la possibilité pour l'homme de créer la vie (1).

Il serait peu à propos de revenir ici sur les raisons invoquées pour et contre les théories transformistes, ces raisons des partisans et des adversaires ayant été exposées déjà, et à plusieurs reprises, dans nos précédentes *Questions scientifiques* (2). Observons seulement que la découverte du prétendu ancêtre simien ou lémurien de l'homme, célébré avec tant d'enthousiasme par les pontifes du transformisme matérialiste, semble échapper de plus en plus aux recherches de ses partisans. Après les infortunes, il y a quelques années, du fameux *Dryopithecus* de Saint-Gaudens, voici le *Pithecanthropus*, de l'île de Java, qui succombe sous la critique serrée d'un savant dont nos adversaires ne récuseront pas la compétence et l'autorité : M. le Dr Houzé, agrégé, professeur d'anthropologie à l'université de Bruxelles, président de la Société belge d'anthropologie. Dans un mémoire récent publié par la *Revue* de l'université à laquelle il appartient, le savant Docteur démontre que les ossements trouvés à Trinil (Java) et qu'on avait cru provenir d'un véritable anthropopithèque, d'un anthropoïde à station verticale : *Pithecanthropus* ERECTUS, sont purement et simplement des ossements humains bien caractérisés (3).

(1) Depuis que ces pages sont écrites, la nouvelle nous est parvenue que le Pape Léon XIII, renouvelant, pour le R. P. Zahm, à l'occasion de son dernier ouvrage, la faveur dont Pie IX avait jadis honoré M. Saint-George Mivart, a créé le savant religieux, également *motu proprio*, docteur en philosophie, et lui en a fait tenir les insignes.

Bien que l'octroi d'une pareille faveur n'implique point l'approbation sans réserve de tout ce que peut contenir l'ouvrage, à l'occasion duquel elle est accordée, elle montre une fois de plus la largeur de vues de l'Eglise en matière de recherches scientifiques.

(2) Notamment dans les numéros de mars 1895, novembre et août 1894.

(3) Cf., dans la *Rev. des quest. scient.* de juillet 1896, une analyse très com-

Ainsi quel que soit, dans l'avenir, le sort des doctrines évolutionnistes, qui pourraient, sans être vraies d'une manière absolue, l'être cependant partiellement, il ne paraît pas jusqu'ici que la preuve tant cherchée de l'existence d'un être intermédiaire entre l'animal et l'homme ait grand'chance d'être tôt ou tard découverte.

III

RAISON, INTELLIGENCE ET FOLIE

Qu'est-ce que devenir fou ? C'est perdre la Raison. Mais qu'est-ce que la Raison ?

Sur la définition de la Raison, peu de philosophes se sont trouvés d'accord.

Pour saint Thomas d'Aquin qui est, à juste titre, la grande et principale autorité de nos néo-Scolastiques, la raison serait comme un attribut de l'Intelligence ; elle serait le moyen, comme l'instrument, à l'aide duquel l'esprit humain parvient à la connaissance de l'intelligible ; elle serait autrement dit, l'agent de l'Intelligence. « *Intelligere*, dit le saint Docteur, *est simpliciter veritatem intelligibilem apprehendere.* » Cette claire perception de l'intelligible, de la vérité, les esprits purs la possèdent directement et immédiatement. L'homme, composé de corps et d'esprit, n'y parvient que peu à peu, en procédant du plus connu au moins connu, et c'est ce que l'Ange de l'Ecole appelle faire usage de la Raison : *ratiocinari* (1).

Mais, pour nous modernes, c'est là ce que nous appellerions le raisonnement, lequel dérive de la raison, mais ne se confond peu avec elle.

> On a mis le désordre en toute ma maison,
> Et le *raisonnement* en bannit la *raison*,

dit avec justesse le bonhomme Chrysale. Et en effet, le raisonnement permet de déduire les conséquences d'un principe donné, de saisir les rapports, d'en déduire des affirmations, toutes opérations qui ressortent de la raison ; mais elles n'en sont ni les

plète de ce mémoire, due à la plume éminemment compétente du R. P. Van den Gheyn.

(1) *Summ. Théol.*, Pars 1a, q. 79, art. 8, ad. 3um.

seules ni les plus élevées. La raison est la plénitude de l'intelligence ; c'est elle qui permet à l'entendement de percevoir l'universel, l'absolu, l'infini, c'est la raison qui ouvre à l'intellect des aperçus intuitifs sur l'immatériel, le nécessaire, l'idéal ; c'est la raison enfin qui donne au jugement sa rectitude et qui rectifie les erreurs du raisonnement. La raison, dit Bossuet au chapitre 1er de la *Connaissance de Dieu et de soi-même*, « nous est donnée pour nous élever au-dessus des sens et de l'imagination. La raison qui les suit est une raison corrompue qui ne mérite plus le nom de raison. »

Elle est, ajoute M. le Docteur Surbled, plus et mieux que l'intelligence, tout en ne s'en distinguant pas radicalement ; la raison est *inséparable de la volonté* ; l'acte de raison accuse nettement la liberté, et c'est en quoi elle diffère de l'intelligence dont l'acte a un caractère inéluctable de nécessité et de fatalité. En résumé, ajoute le même auteur, « la raison est l'application de l'esprit au vrai et au bien et le couronnement de la vie mentale ; l'intelligence et la volonté s'y unissent dans une étroite communauté pour mettre les actes d'accord avec la conscience et assurer le développement des facultés psychiques et morales (1). »

La perte de cette faculté supérieure constitue la folie, et cet état montre bien qu'il y a une différence entre la raison et l'intelligence ; car, pour avoir perdu la raison, le fou, l'aliéné (ne pas confondre avec l'idiot) est loin d'avoir perdu toute intelligence.

Cette remarque va nous amener à obtenir une définition complète et adéquate de la folie. Une telle définition rencontre deux sortes d'obstacles ; les uns ne veulent voir dans ce triste état qu'une affection organique, n'envisageant qu'une seule face du problème, l'élément matériel, et définissent la folie : une *affection nerveuse*, une *maladie du cerveau*, ce qui est vrai, mais d'une vérité incomplète. D'autres, se plaçant à un point de vue opposé, ne veulent y voir qu'un trouble, un désordre des facultés intellectuelles, une maladie de l'âme, ce qui est vrai encore, mais n'est pas non plus toute la vérité.

L'âme est malade, les facultés intellectuelles sont désordonnées, par ce que les conditions normales de leur exercice sont

(1) *Raison et folie*, in *Rev. d. quest. Scientif.*, juillet 1896.

elles-mêmes troublées. Or ces conditions résident dans la sensibilité et le bon fonctionnement de l'organisme, lesquels dépendent du système nerveux et plus spécialement de l'encéphale.

Voilà comment le matérialisme exclusif, qui persiste à ne rien admettre en dehors de ce qui se touche de la main et se voit par les yeux, qui veut trouver, dans les phénomènes de la sensibilité et les organes qui les produisent, la cause efficiente des phénomènes de l'ordre moral et intellectuel, alors qu'ils n'en sont que la *condition antécédente*, reste en deçà de la vérité en présence du problème de la folie, comme en présence de bien d'autres questions, du reste.

Mais voilà aussi comment l'école idéaliste qui, adoptant l'exagération platonicienne et cartésienne, sépare d'une manière absolue l'intelligence des organes, l'âme du corps, et en fait comme deux êtres cohabitant sans lien nécessaire entre eux, à la manière du pilote avec son navire ou du cavalier avec sa monture, voilà comment cette école erre dans une direction opposée à la première.

La vérité est dans la réunion des deux concepts, l'homme n'étant ni ange ni bête, comme l'a si bien dit Pascal, mais étant un composé d'esprit et d'organes, de corps et d'âme, qui forme un tout *sui generis*, un tout indissolublement uni jusqu'à la mort.

Dans le problème de la folie, comme dans tout ce qui concerne l'homme, il est donc de toute nécessité d'envisager simultanément ces deux côtés de sa complexe nature.

La raison est, on l'a dit, inséparable de la volonté unie à l'intelligence ; cette dernière ne s'exerce et n'entre en acte qu'à l'aide des images, de l'imagination dont le siège est dans le cerveau, et la volonté elle-même a pour substratum le cervelet, organe des appétits et des passions. Or l'harmonie entre les organes encéphaliques, qui est la condition du bon fonctionnement des facultés intellectuelles, cesse dès que le cervelet est gravement atteint. « Le trouble des passions, dit notre auteur, est à l'origine de l'aliénation mentale. »

Le déchaînement habituel des passions que ne prévient point une saine raison et ne domine point une ferme volonté risque, à la longue, d'aboutir à une perte de celle-ci c'est-à-dire de la liberté et à la disparition de celle-là. La folie, c'est la perte de

la raison par suite de troubles cérébraux qui ne permettent plus le fonctionnement régulier des organes sur lesquel s'appuie le libre jeu de l'intelligence et de la volonté.

IV

NÉCESSITÉ DES FORTES ÉTUDES LITTÉRAIRES

Sous l'influence, sans doute, des décevantes et affaissantes doctrines du positivisme et du matérialisme, on a complètement bouleversé en ce siècle qui va finir, le régime de l'éducation intellectuelle, au moins dans cet enseignement secondaire qui s'adresse à la portion de la jeunesse où se recrutent les forces vives du corps social. Jusque vers la fin du siècle dernier, et tant que la philosophie spiritualiste avait exercé sur les esprits son légitime empire, l'éducation intellectuelle de la jeunesse s'appuyait essentiellement sur ce que nos pères appelaient si justement *les humanités*, par lesquelles on formait d'abord *des hommes* avant de songer à former des spécialistes.

Par une salutaire gymnastique de l'esprit que peut seule produire l'étude des langues définitivement fixées, c'est-à-dire des langues anciennes et principalement des langues grecque et latine avec leurs monuments littéraires et oratoires incomparables, on développait l'intelligence, on fortifiait le jugement, on éclairait la raison, on *ouvrait* l'esprit des jeunes gens. C'est avec cette forte et solide préparation qu'ils pouvaient ensuite aborder avec succès, suivant les aptitudes particulières ou la vocation naturelle de chacun, les études spéciales pour lesquelles ils se sentaient plus d'attrait.

Aujourd'hui l'on se soucie de moins en moins de faire des hommes, des caractères bien trempés, des esprits élevés ; on ne vise plus qu'au côté utilitaire, on ne voit plus que les résultats matériels et immédiats. De là, cet envahissement graduel de l'enseignement par des études techniques et scientifiques qui, venant assaillir de naissantes intelligences, mal ou point préparées à les recevoir, surchargent la mémoire, fatiguent le cerveau, *surmènent* le tempérament sans d'ailleurs former et

développer l'esprit. Et comme on ne peut cependant rendre les programmes absolument encyclopédiques, c'est naturellement au préjudice des études littéraires, des études qui forment l'homme, *des humanités,* que l'on impose aux malheureux jeunes gens tout ce fatras d'études indigestes et inappropriées.

Ce n'est pas seulement en France que sévit cette scientificomanie pédagogique ; les autres nations la subissent aussi, c'est une maladie du siècle plutôt qu'une maladie de pays. Nos voisins de Belgique, gens d'initiative et d'action, commencent à s'en préoccuper ; et M. Paul Mansion, un homme de science éminent, professeur de hautes mathématiques à l'université de Gand, donne sur ce sujet un excellent article dans la *Revue des questions scientifiques*, en collaboration avec un autre savant, le R. P. Verest, jésuite belge. La défense des études de latinité ou, plus exactement, des langues anciennes, comme base fondamentale de l'enseignement secondaire, ne pouvait être prise par des plumes plus compétentes et plus autorisées.

Au point de vue pratique et utilitaire, même la connaissance du latin et du grec est indispensable pour l'étude des sciences, ces deux langues donnant l'étymologie de tous les termes scientifiques, et d'ailleurs un grand nombre d'écrits indispensables à consulter pour une étude approfondie des sciences étant écrits en latin.

Mais c'est surtout au point de vue *éducatif* que se placent nos auteurs. Le caractère synthétique des langues anciennes, si différentes, sous ce rapport, du caractère analytique des langues modernes, offre une précision, une propriété de termes, une coordination hiérarchique des idées qui n'existent, à ce degré, nulle part ailleurs. L'effort à faire pour comprendre et rendre exactement la pensée ainsi exprimée constitue un exercice intellectuel que rien ne saurait remplacer.

L'étude des mathématiques n'est pas à exclure des classes secondaires ; elle familiarise l'esprit avec le raisonnement logique et avec les notions de grandeur. Mais la déduction logique n'implique pas nécessairement la rectitude du jugement : un logicien à outrance n'est souvent qu'un utopiste. C'est la faculté d'éprouver les principes qui fait le penseur et le critique judicieux.

Quant aux sciences naturelles, leur enseignement vraiment scientifique est au-dessus de la portée des élèves des classes

inférieures; dans les supérieures il ne peut être donné qu'au détriment des études humanitaires proprement dites « qui seules font connaître l'homme et Dieu ». (Il est vrai que c'est à éviter cette connaissance, la plus nécessaire de toutes, que tendent avant tout, en France, nos tristes pédagogues officiels). La place que l'on pourrait leur donner doit être réservée à une classe supérieure succédant à la rhétorique, autrement dit à la classe de philosophie.

A l'appui de ces vues les auteurs ne se bornent pas à user d'argumentation et de raisonnement. Ils invoquent aussi le témoignage de l'expérience. Ce témoignage est écrasant, de la part des ingénieurs, physiciens, chimistes, mathématiciens consultés en divers pays et notamment en Amérique, en faveur des jeunes gens préalablement formés dans les classes greco-latines, contre ceux qui s'en sont tenus à ce que nous appellerions en France, « le baccalauréat moderne ». La faculté de médecine de Paris, consultée par le gouvernement, a répondu à l'unanimité que la meilleure culture intellectuelle préparatoire aux études médicales est l'étude des langues anciennes.

Nos auteurs examinent aussi la question, naguère si vivement controversée, de l'introduction des auteurs de l'antiquité chrétienne en comparaison avec ceux de l'antiquité païenne. A la suite des Dupanloup, des Landriot, des Père Daniel en France, des Kleutgen en Allemagne, des Newman en Angleterre, ils démontrent victorieusement, contre feu l'abbé Gaume et les partisans de son système, non seulement l'innocuité des auteurs païens, choisis et convenablement expurgés, avec un enseignement bien dirigé, mais aussi les inconvénients d'une étude comparée, d'une nature spéciale, imposée à de jeunes intelligences dont le sens critique n'est pas encore suffisamment développé.

Bien d'autres développements que ceux résumés ci-dessus sont compris dans le beau travail du R. P. Verest présenté par M. Mansion. Nous avons voulu, dans les pages qui précèdent, en indiquer seulement les principales lignes, en appelant ainsi l'attention sur une question de la plus haute importance pour l'avenir des jeunes générations.

JEAN D'ESTIENNE.

CŒURS VIBRANTS

(*Suite*).

— Du moins, continua l'amie, n'aurez-vous pas le regret de n'avoir point mûri votre résolution en la réfléchissant, loin de cette troublante Yvrande.

— J'aurai, au moins, la joie de n'avoir pas troublé son âme reposée. Je ne lui ai jamais dit que je l'aimais.

— C'était d'un honnête homme ! dit Louise Labarthe en serrant sa main loyale.

— Jusqu'au retour d'Eric Landry, je suis libre de suivre votre avis, dit-il en baisant avec respect la main qu'il tenait dans les siennes. Huit jours ! vous n'oublierez pas ce sacrifice, chère Madame !

— Mme Dorimon non plus, croyez-le.

Quand ils revinrent auprès d'elle, ils n'y trouvèrent pas Mme de Saint-Avit. On l'avait emportée en chaise et Louise-Marie était allée aider Yvrande à la mettre au lit.

— Ma pauvre Sidonie, dit la grand'mère de Jeanne, me cause tant d'ennuis avec ses équipées, que j'ai envie de l'attacher à ma ceinture par le ruban que voici.

Elle se troubla en pensant qu'elle était un peu cause de l'accident de la serre, puisqu'elle l'avait envoyée en quête d'Yvrande. Jean les laissa seules et s'en alla jouer au crocket.

— Eh bien, ma chère ?... demanda Mme Dorimon à son amie. Que me dites-vous au retour de votre ambassade ?

— Pauvre ambassadeur ! exclama Louise avec un soupir. Dans notre sens, je n'ai rien appris de formel ; mais, tout de même, je ne désespère pas encore.

— Et moi j'espère... Mlle de Saint-Avit a répondu à mes re-

montrances. Elle consent à doter Yvrande, à la condition qu'on la lui amène.

— N'en disons rien encore !

— Aussi, n'ai-je fait part de rien aux intéressées, avant d'avoir pris votre avis, dit Mme Dorimon.

— Ce n'est pas sans remords que je travaillais contre cette pauvre fillette qui ne pourra jamais rencontrer sur sa route, un autre Jean de Mortaux.

— Croyez-vous donc que ma petite fille retrouverait jamais, pour son bonheur qui me retient à vivre, un aussi noble cœur ?

— Je sais qu'en formant ce cœur vous êtes devenue sa mère et que vos droits, sur lui, s'imposent.

— Ne me redites pas, dit Mme Dorimon en semblant lutter contre elle-même, les raisons que je voudrais imposer à ma conscience. Dieu seul est maître de son affection et je ne dois pas m'y ingérer ; tout au plus le ferais-je si son choix était indigne, et là n'est pas le cas !

— La dot que vous avez sollicitée et obtenue pour Yvrande, me console.

— C'est une faible compensation !... Quoiqu'il en soit, dit-elle en secouant sa tristesse, sa marraine me glisse qu'elle a, dans son entour, un magnifique mariage tout préparé et qui l'attend.

— Je viens de décider Jean à quitter St-Jude pour huit jours, afin de scruter son âme à froid... Je ne doute pas que le sens du vrai, que rien n'a faussé chez lui, ne l'emporte... Dieu fera le reste.

XX

Le lendemain du départ de Jean de Mortaux, Yvrande parcourait du regard le salon et la terrasse de Mme Dorimon, afin d'y découvrir ce héros. Mais point ne le vit, et le jour lui parut moins clair, comme le disent les contes de fées. En revanche, la dame de céans mit sous les yeux de Mme de Saint-Avit la lettre de sa cousine.

— Ah ! mon Yvrande ! dit la grand'mère, nous allons nous quitter !

— Ma mère vous a-t-elle écrit ? Serait-elle malade ? demanda la pauvre fille.

Mme Dorimon prit son bras et dans l'allée de la charmille,

celle où le soleil tamisait ses rayons sous l'ombre des feuilles vertes, celle où elle écoutait la veille, les harmonies secrètes de son cœur et de celui de Jean, elle apprit que sa vie allait changer.

Yvrande n'exulta pas de joie devant cette inattendue fortune elle en vit plutôt les devoirs, s'effraya de l'éloignement qui la séparait pour toujours de tous ceux qu'elle aimait, et pleura beaucoup. Ce fut à qui la consolerait, l'encouragerait dans la voie de la raison quin'excluait point le bonheur. Jeanne plus que personne, la regrettait ; elle ne se doutait pas des motifs secrets de son départ, elle devait même les ignorer toujours. Versant des larmes ensemble, sur ce brisement de leur intimité, elles se promirent d'échanger par une correspondance régulière, toutes leurs impressions.

Jean de Mortaux avait écrit à ses jours de rêverie ses inspirations jeunes et, chose plus grave, il les avait versifiées. L'occasion le poussant, il voulut user ses huit jours d'exil à faire éditer son œuvre. Ce ne fut pas sans peine, qu'il découvrit un éditeur dans ce temps de pléthore littéraire. La lecture des journaux contente beaucoup de gens, aussi les lecteurs sérieux suffisent à peine au monceau de livres qui s'impriment ; encore les faut-il joliment illustrer, ces livres, pour affrioler les esprits de bonne volonté et les décider à les ouvrir ! De sa province, Jean se rendait compte de ce qu'on est convenu d'appeler le crac du livre ; aussi chercha-t-il un poëte aquarelliste, capable de collaborer avec lui. Il se souvint, d'un camarade de collège arrivé à une illustration de cinquième ordre, et alla le trouver.

Paul Le Fort, l'ancien condisciple de Jean, travaillait sans arrêt ; il subissait avec vaillance les oppositions du sort, sous la forme mercantile des marchands de peintures et autres suppôts de retardement à la renommée. Prenant du bon côté toutes choses, il ne tournait pas à l'aigre en pansant ses horions et en collectionnant les fins de non recevoir qu'on lui retournait souvent au mépris de ses meilleures inspirations. Ce fut au cours d'une de ses déveines qu'apparut dans l'ombre pâle du soir, la figure franchement providentielle de Jean de Mortaux.

Que de choses à se dire ! de retours sur ce qui n'était plus, de confidences du présent, d'espoirs en l'avenir ! La soirée passa vite, ils prirent rendez-vous pour le lendemain.

Jean de Mortaux ne manquait pas d'entre-gens, il présenta son peintre à plusieurs nababs parisiens et accrocha, pour lui, quelques commandes productives ; sous forme de portraictures des susdits nababs, car le portrait produit.

— Je rentre chez moi dans huit jours, avait dit Jean, je t'emmène pour préparer sous mes yeux intéressés les illustrations de mon livre, et en croupe avec toi, sur ton crayon, nous entrerons du même coup dans la gloire.

— J'accepte ! cria d'enthousiasme Paul Le Fort. Il y a six ans que je respire l'air sur respiré de Paris, j'avais besoin de me renouveler, l'inspiration viendra toute seule ensuite pour embellir tes nababs, parce que dans ma verve épuisée je ne trouverais que leur caricature... qu'ils me payeraient en sottises.

La veille de leur départ, en descendant au grand trot l'avenue des Champs-Elysées, une exclamation de surprise faite par une voix très douce d'un timbre très connu, sortant d'une voiture qui les croisa, fit sursauter Jean de Mortaux. Il crut apercevoir dans un trait rapide comme l'éclair d'un ciel d'Eté, le joli visage d'Yvrande d'Orcourt.

— Rends-moi le service, dit-il à Paul, de me dire quelle sorte de mine je fais ?

— Celle d'un homme très bête !

— J'aime mieux celle-là que celle d'halluciné que je dois avoir. As-tu vu dans la voiture que nous avons croisée très vite, une jolie personne ?

— Peut-être ! la vue n'en est pas rare ici. Mais laisse-moi me souvenir un brin... Oui ! j'ai vu... je me le rappelle maintenant, une assez jolie fille, à côté d'une matrone insensée coiffée comme Mme de Maintenon. Je la dessinerais tant elle était amusante.

— La figure de la jolie fille ?

— Non ! je t'affirme qu'elle n'avait rien de rare. Mais le rarissime objet était la duègne. D'un caractère enragé et typique celle là ! Une machine dans le genre des Ribeirades de Ribot.

— Si nous cherchions à les rejoindre ? Tournons bride, veux-tu ? proposa Jean.

— C'est inutile ! Je me souviens de cette face assombrie dans sa mantille et couvant l'ombre sous ses yeux.

— Que veux-tu que me fasse ta sorcière, c'est à l'autre que je pense... dit d'assez mauvaise humeur son ami Jean.

— Ah ! tu es feru de la jeune ! Tant pis pour toi, car j'ai trop grand faim pour céder à tes diables bleus. C'est par milliers que passent les belles, nous en verrons bien d'autres ! mais une nonne civile, une sorcière Schakespearienne telle que celle que j'ai vue, c'est rarissime.

Sans insister plus, Jean pensait que, pour en venir à la vision, il fallait qu'il fut pris de hantise ; car le moyen de supposer qu'Yvrande d'Orcourt qui n'avait jamais perdu de vue son clocher, avant d'échouer à Saint-Jude, put exhiber ses grâces à l'Etoile, dans l'ombre grandiose de l'arc surhumain !

C'était pourtant la petite fille de l'amie de Mme Dorimon, que la dame de compagnie de Mlle de Saint-Avit avait mission de promener deux ou trois jours à Paris, avant de la conduire à Lyon où elle devait résider désormais.

Yvrande, de son côté, crut rêver en voyant Jean de Mortaux, et sa vieille compagne Mlle du Bessy acheva de la persuader du côté fantastique de l'apparition.

— Telle est, lui dit-elle, la multiplicité des fils d'Adam, que les semblables, à une ligne près, se rencontrent dans les foules parisiennes. Moi-même, j'ai cru cent fois reconnaître des héros de ma jeunesse et je leur aurais sauté au cou, en leur demandant de leurs nouvelles, si le sens commun ne m'eût crié : à cette heure, si tu rencontrais Georges, Frédéric ou Adolphe, ils pourraient se servir de béquilles et ils compteraient quatre vingt cinq hivers puisqu'ils brochaient sur la quarantaine quand tu clochais sur tes trois ans. Voici les illusions de la vieillesse, ma fille, vous ferez bien de ménager vos seize printemps, il n'y a que cela qui vaille dans cette triste vie !

Mlle Brigitte du Bessy en dépit de son type Schakespearien avait l'humeur folâtre, un peu mondaine. Elle s'amusait des étonnements d'Yvrande et la promenait partout, se réjouissant fort des réflexions naïves de la petite provinciale, et augurant bien de son caractère pour donner dans son tête-à-tête avec Mlle de Saint-Avit, l'entrain qui lui manquait souvent.

(*A suivre*).

COMTESSE BOURGADE DE LA DARDYE.

REVUE DES LIVRES

Une excursion littéraire en Amérique intéressera peut-être les lecteurs de la *Revue*, d'autant plus que c'est en terre française, et que nous entendrons là-bas, au delà de l'Océan, les échos de notre littérature. Le Canada possède des poètes ; il a la gloire d'avoir donné le jour à un homme de génie, un poète vraiment national, Crémazie. Nous voulons le nommer malgré ses fautes comme homme, malgré ses inexpériences comme rimeur. Il est venu dormir son dernier sommeil dans un cimetière de la mère-patrie, au Hâvre, bercé par la grande voix de l'Océan, qui lui « chante toujours son hymne de souffrance ». Le poète du *Drapeau de Carillon*, d'*Un soldat de l'Empire* de *Castelfidardo*, des *Morts*, des *Mille-Iles*, etc., aurait mérité plus d'attention de la part des Français. Nous avons voulu au moins rappeler son nom.

Un autre poète canadien a réussi à plus attirer sur lui les regards de nos compatriotes, c'est Louis Fréchette. En 1880, l'Académie française lui a décerné un des prix Montyon pour ses *Fleurs boréales* et ses *Oiseaux de neige*, loués par Xavier Marmier. La France n'apprit pas sans plaisir qu'un poète faisait vibrer dans de beaux vers la langue française au Canada. Faut-il faire descendre M. Fréchette de ce piédestal, comme le veut M. Chapman ? Ce dernier, poète lui aussi, a publié dans le *Courrier du Canada* et dans la *Vérité* de Québec une série d'articles qui tendent à faire de M. Fréchette un vulgaire plagiaire. Ce sont ces articles réunis en volume qui dissèquent à plaisir les poésies du *Lauréat* (1). M. Fréchette avait pillé M. Chapman ;

(1) W. Chapman, *Le Lauréat*, critique des œuvres de M. Louis Fréchette. Un vol. in-8 de 328 p. — *Deux copains*, réplique à MM. Fréchette et Sauvalle. Un in-8° de 156 p. — Québec, Léger Brousseau.

ce fut un tort, car celui-ci fut par là mis sur la trace d'autres plagiats. Il découvrit bientôt dans les poésies du *Lauréat* des centaines de vers copiés presque mot pour mot dans Victor Hugo, Leconte de Lisle, Lamartine, Blanchemain, Albert Delpit, Laprade, Hérédia, Th. Gauthier, etc. Mais on excuserait encore un poète qui, à la recherche d'une rime, emprunterait un hémistiche. Le cas de M. Fréchette prosateur devenait pire. Un mélodrame intitulé *l'Exilé* copiait tellement Elie Berthet et sa *Bastide rouge* qu'il devenait sans excuse. Dans sa *Petite histoire des rois de France*, c'est Larousse qu'il copie souvent textuellement; cela devient une manie. Décidément cet aigle qui s'élevait sur les bords du Saint-Laurent paraît bien avoir été déplumé par M. Chapman.

Passons en Asie-Mineure et en Egypte avec une œuvre touchante qu'une main fraternelle a écrite : il s'agit de deux frères enlevés trop tôt à l'affection d'une famille plus française que le nom du père ne le laisserait croire (1). La mère de ces jeunes gens était française d'origine et les fils élevés par elle et par les Pères Jésuites de l'Université de Beyrouth sont bien Français tout en conservant les qualités de la race anglo-saxonne. Cette biographie composée avec les lettres des deux jeunes Schemeil est une très bonne lecture à proposer aux pères et mères de famille pour leurs enfants. Les sentiments les plus chrétiens, les plus généreux, y débordent. La vie est entrevue par eux sous son côté le plus sérieux et le plus pratique. L'ouvrage bien écrit ne peut inspirer que les meilleurs sentiments tout en intéressant fort des jeunes gens. Ils y verront comme on peut se corriger de ses défauts et se mettre sérieusement au travail et à la réforme de son caractère.

Puisque nous sommes en Asie-Mineure, nous n'avons qu'un pas à faire pour passer en Arménie avec le Père Charmetant (2). Il nous mettra sous les yeux un *Tableau officiel* des massacres récents, dressé d'après les témoins oculaires. Ce document poignant composé par les consuls des puissances européennes,

(1) Marius Schemeil. *Frédéric et Arthur Schemeil de Liverpool*. Un vol. petit in-4° de 238 p. avec deux portraits. Desclée, de Brouwer et Cie, Lille, 1895.

(2) Martyrologe Arménien. *Tableau officiel des massacres d'Arménie* dressé après enquêtes par les six ambassades de Constantinople, etc. par le Père F. Charmetant, directeur-général de l'œuvre d'Orient. Brochure in-8° de 96 p. — Paris, au Bureau des œuvres d'Orient.

montrera ce qu'est resté ce gouvernement turc, toujours animé de son fanatisme musulman, aussi bien en Arménie que dans l'île de Crète. C'est toujours la lutte du Coran contre le christianisme : d'un côté, l'aveugle rage qui tue pour tuer, qui massacre les Ghiaours par haine du nom chrétien ; de l'autre, des diplomates jaloux l'un de l'autre, qui se surveillent, se laissent leurrer d'espérances, et croient avoir remporté de grands succès quand les musulmans rassasiés de sang remettent à plus tard d'assouvir leurs fureurs. Mais, pour tout dire, les Arméniens n'ont-ils rien à se reprocher certains du moins ?

Allons encore plus loin en Asie. J'ai à m'acquitter envers mon ami Adrien Launay, d'un long retard. Les lecteurs de la *Revue du Monde catholique* ont déjà entendu parler de la grande œuvre entreprise par le zélé missionnaire. Après avoir prêché lui-même en Orient, il est revenu en France pour faire connaître l'œuvre des Missions étrangères. Après avoir étudié cette œuvre en France et dans les pays de mission par son *Histoire générale des Missions* que je me plais à rappeler encore comme une des plus belles pages de l'histoire de l'Eglise pendant les derniers siècles (1), il reprend en détail l'histoire de chaque mission, sur les documents les plus authentiques. La mission de Mandchourie n'est pas une des moins intéressantes (2). Mgr Verroles est un de ces grands évêques missionnaires qui ne reculent devant aucune fatigue et dont la grandeur de caractère est à la hauteur des tâches les plus difficiles. Il a donné sa mesure non seulement en Orient, dans sa mission, mais à Gaëte, à Rome, comme conseiller de Pie IX, au concile du Vatican, en face de Louis-Napoléon, président de la République, au temps de l'expédition franco-anglaise, en Chine, et dans mainte autre circonstance. Mais le missionnaire domine encore le diplomate, soit en Corée, soit dans cette difficile mission de Mandchourie à laquelle il donna son cœur et son dévouement. Les lecteurs suivront avec d'excellentes cartes ajoutées au volume et dessinées par A. Launay l'histoire si intéressante de cette mission. Ils verront

(1) A. Launay. *Histoire générale de la Société des Missions étrangères*, 3 beaux vol. in-8°.

(2) Adrien Launay, de la Société des Missions étrangères. *Mgr Verroles et la Mission de Mandchourie*. Illustrations et cartes. In-8° de 446 p. Paris, Téqui éditeur.

en même temps dans cette partie du monde les progrès de l'influence russe qui s'est révélée pendant la guerre de la Chine et du Japon ; ils auront surtout le plaisir de lire un livre très bien écrit et qui se lit comme les récits de voyage les mieux faits. A. Launay les intéressera au point qu'ils ne voudront plus rien voir paraître de ce charmant conteur sans le lire.

Ce n'est pas changer de terrain, quand on parle de missionnaires, de nommer la vénérable Mère Marie de Sales Chappuis. La petite brochure que nous signalons n'est pas faite à ce point de vue (1). Son auteur ne la montre guère que dans ses rapports avec les oblates et oblats de saint François de Sales ; c'est un côté moins connu de sa vie. Ce qu'il raconte de l'enfance et de la vie de cette femme forte intéressera les lecteurs de ce joli opuscule plus tôt fait pour nourrir la piété.

Voici deux biographies dominicaines qui, sous un petit volume, contiennent tous les éléments de volumes plus étendus. Dans la première, le Révérend Père Mortier a étudié à fond la vie et la mission de sainte Catherine de Sienne (2). Dans la seconde, le Révérend Père Louis Boitel a résumé, autant qu'il est possible, la vie si remplie de saint Thomas d'Aquin (3). Il n'a pu, en si peu de pages, on le comprend, étudier sa doctrine. Les illustrations des deux brochures n'ont rien de fantaisiste et reproduisent des œuvres anciennes.

Les biographies des saints sont utiles : rien n'élève plus les âmes ; mais celles des grands contemporains ont un autre avantage, celui de nous offrir des modèles dont nous saisissons mieux les relations avec leur époque. Telle est celle du cardinal Langénieux dont nous voulons recommander la lecture à tous les membres du clergé (4). L'auteur, un des leurs, on le devine à sa connaissance approfondie des hommes et des choses, dit

(1) *Petites fleurs* de la vie de la Vénérable Mère Marie de Sales Chappuis de l'ordre de la Visitation. Illustrations d'Ernest Dargent. Paris, *Annales Salésiennes*.

(2) *Sainte Catherine de Sienne*, du Tiers-Ordre de Saint-Dominique, patronne de Rome, par le Révérend Père D. A. Mortier des Frères-Prêcheurs. Desclée, de Brouvers et Cie.

(3) *Saint Thomas d'Aquin* de l'Ordre de Saint-Dominique, patron des écoles catholiques, par le Révérend Père Louis Boitel, du même Ordre. Desclée, de Brouvers et Cie.

(4) Le clergé contemporain. Le cardinal Langénieux, in-12 de 48 p.

avec beaucoup de franchise ce qu'il sait et ce qu'il pense ; il y a des portraits épiscopaux nettement esquissés ; une anecdote sur la mise à l'index de la théologie de Bailly intéressera ; le portrait en pieds du cardinal Langénieux est dessiné sans flatterie. « Amas d'épithètes, mauvaises louanges, dit La Bruyère ; ce sont les faits qui louent et non la manière de les raconter. » C'est ce qui convenait au grand cardinal.

Le Révérend Père Constant a certainement de bonnes intentions en nous parlant du rôle de l'Ecriture et de la Tradition dans l'histoire (1). Mais son titre même aurait besoin d'explications : il ne s'agit pas ici de l'Ecriture Sainte, mais de l'écriture, sans majuscule, mise en opposition avec la Tradition. Pourquoi ? Cette distinction sent un peu son théologien : l'écriture et la tradition en histoire sont souvent *unum et idem*. Je vois bien le grand titre qui précède celui-ci : l'Ecole historique et l'Ecole traditionnelle. Mais est-ce que l'Ecriture est seule réservée à l'école historique ? L'école traditionnelle aurait alors raison de se plaindre. N'avez-vous pas partout la tradition écrite et la tradition parlée ? Alors, quoi ? Je crois, mon Révérend Père, que vous êtes un peu à côté de la question. Vous dites presque toujours des choses très justes, mais vous n'atteignez pas le but, votre trait expire sans force. Vous parlez très bien, en particulier dans votre discours sur saint Denys l'Aréopagite, mais vous restez orateur. Dire de son apostolat à Athènes : « Et cet apostolat odieux menaçait d'être interminable... Il y avait trente ans que Denys était évêque d'Athènes et il était jeune comme au premier jour... Son expulsion fut résolue. » Ce n'est pas de l'histoire critique. Restez orateur, mais ne faites pas le procès des hommes qui étudient sur des documents, même écrits.

Le Révérend Père Capucin, qui a écrit sur le Tiers-Ordre l'opuscule que nous signalons, est resté sur son terrain et il a bien fait (2). Il est bien plus fort. C'est un homme d'action qui veut se servir pour l'action d'une force très grande, utilisée

(1) *L'école historique et l'école traditionnelle* ou du rôle de l'Ecriture et de la Tradition dans l'histoire. Lettres à un professeur d'histoire, par le Révérend Père Constant de l'Ordre de Saint-Dominique. In-12 de 130 p. — Paris, imp. Salésienne, 1895.

(2) Le *Tiers-Ordre de Saint-François et la Franc-Maçonnerie*, par un Frère mineur Capucin. Calais, Impr. des orphelins, 1896.

sans doute par la prière et la sanctification des âmes, mais utilisable encore pour le combat. Puisque la franc-maçonnerie, en Angleterre, a son Tiers-Ordre, et vient provoquer les catholiques sur leur terrain, retournons l'arme contre eux. Le Tiers-Ordre est du reste admirablement organisé pour la lutte; il compte dans ses membres bien des hommes d'action, et puisque Sa Sainteté les a appelés de nouveaux *Machabées*, leur rôle semble par là tout indiqué. Mieux que personne, parmi les catholiques, les tertiaires ont une organisation qui leur permet de combattre la franc-maçonnerie, dans la Presse, par la prière, par la réparation des œuvres sataniques. La brochure qui fait appel en ce sens aux catholiques mérite donc d'être lue et propagée de tous côtés.

Aux catholiques nous signalerons encore un ouvrage qui vient d'être réédité avec soin par son auteur et traite de la dévotion au Sacré-Cœur dans ses rapports avec la vie future (1). Le Très Révérend Père Chevalier établit d'abord que le ciel est le don suprême du Sacré-Cœur : de même qu'il est la source de la grâce ici-bas, il sera celle de la gloire, la gloire n'étant, selon saint Thomas et la Théologie, que la consommation de la grâce. L'ordre naturel nous conduit à l'ordre surnaturel : les êtres, images de Dieu, participent à sa vie de grâce, et sont destinés à sa vie de gloire. La gloire du ciel est le bonheur complet de l'intelligence et du cœur de l'homme, il le sera de son corps et de ses sens après la résurrection ; le monde matériel lui-même sera alors renouvelé et non détruit. Mais l'intelligence surtout aura une joie infinie à contempler non seulement Dieu, mais Marie, cette merveille de la grâce, Jésus-Christ, dans son humanité sainte, les anges innombrables et si variés que pas un ne se ressemble, les saints, chacun avec sa splendeur particulière. La vision intuitive sera sans doute la source de tout bonheur et il y aura sans cesse à voir, à apprendre, à comprendre, à aimer. Mais les relations avec les élus créeront des joies supplémentaires ; les affections de famille et d'amitié revivront dans ce qu'elles auront de consolant pour nous.

Tels sont les grands traits de cet ouvrage si instructif et si consolant qui touche à tous les grands problèmes de la vie

(1) *Le Sacré-Cœur et le ciel*, par le Très Révérend Père Jules Chevalier, supérieur général des Missions du Sacré-Cœur; Paris, Victor Retaux, in-12 de 320 p.

future. Sans doute, nous ne pouvons comprendre parfaitement le ciel ; mais ce que nous avons sur la terre nous sert d'échelons pour y monter et les ombres de la terre, les échos entendus nous font soupçonner la réalité de ses beautés et de ses harmonies.

Cet ouvrage, appuyé sur les données de la théologie, se distingue de tant de petits livres qui abordent ce sujet en les bourrant de phrases creuses et les personnes pieuses trouveront une nourriture saine pour leurs légitimes désirs de voir au-delà de ce monde.

Du Sacré-Cœur à la Passion la distance est facile à franchir. C'est à la Passion du Christ que nous devons la vie surnaturelle. Aussi l'auteur de *Ma vie* a fait œuvre utile en retraçant cette scène douloureuse (1). Il a joint à ce que nous apprennent les évangélistes ce qu'ajoutent les révélations des saints. Là est un peu le charme de l'ouvrage pour certaines âmes, mais là est aussi son danger, d'autant que l'absence de notes ne leur permettra pas de distinguer ce qui est authentique de ce qui est plus ou moins certain. J'aurais aimé que l'auteur, dans le titre même, l'eût déclaré loyalement et n'eut pas caché cela sous le nom de tradition qui ne veut pas dire la même chose. Une note dit, il est vrai, qu'il ne s'est servi que de révélations approuvées par des évêques, mais j'estime qu'une approbation nouvelle était nécessaire pour sa mise en œuvre.

Aux âmes moins avancées dans la vie chrétienne, je crois qu'il vaudra mieux présenter un autre ouvrage dont le caractère philosophique s'allie avec un style assez clair pour ne pas les rebuter (2). Partant de la bonté qui est dans la nature de l'homme et qui vient de Dieu, il nous élève à Dieu lui-même dont la bonté nous a retirés de nos misères par la Rédemption. Il suit de là que le christianisme est la religion de la bonté et qu'il ne saurait y avoir de parallèle entre lui et le Judaïsme, qui était fondé sur la crainte, encore moins avec l'Islamisme qui a joint le sensualisme, si ce dernier n'est pas tout pour le mahométan. La libre-pensée anéantit l'idée du devoir et éteint en lui la bonté si elle n'est pas fortement enracinée en lui.

(1) *Ma vie.* Scène de la passion d'après l'Ecriture Sainte et la Tradition. Broch. de 66 p. Lyon, Em. Vitte, 1895.

(2) *Un premier pas vers la foi et la philosophie chrétienne* par le Révérend Père D. N. Une broch. in-12 de 46 p. Paris, Lamulle et Poisson, 1896.

J'ai suivi l'enchaînement des idées fort bien présentées par l'auteur qui aborde ensuite les doutes et les objections, étudie le surnaturel et les miracles, la Providence et l'efficacité de la prière d'une manière peut-être trop succincte, du moins pour des incroyants de mauvaise foi. Il est vrai, et il a bien raison de le croire, l'arsenal de raisonnements qui s'étale dans d'autres livres n'a pas de prise sur ces âmes, et aux âmes de bonne foi il suffit de mettre notre faiblesse et notre misère en face de la bonté de Dieu.

Après ce premier pas, on pourrait devenir un saint en lisant et méditant les écrits choisis du bienheureux Antoine-Marie Zacharia (1). Là pas un mot qui ne soit de la plus parfaite orthodoxie : tout a été étudié avec soin à Rome dans les écrits du bienheureux. Les lettres spirituelles contenues dans ce recueil édifieront ; mais je recommande surtout les avis spirituels et les maximes, ces dernières disposées de manière à fournir chaque jour une maxime qui peut servir de nourriture à l'âme pieuse. C'est un excellent guide.

(1) *Ecrits choisis*, lettres, avis, maximes du bienheureux Antoine-Marie Zacharia fondateur des Barnabites et des Angéliques de Saint-Paul, mis en ordre et traduits par le Révérend Père Pica, barnabite. Un vol. in-12 de 114 p. Paris, au bureau du *Bulletin des enfants du Sacré-Cœur*.

J. de Chisseaux.

A TRAVERS LES REVUES

I. Études religieuses et philosophiques : 1° Le mouvement de réunion en Angleterre, par un catholique anglais ; — 2° la crise du protestantisme français ; le synode de Sedan, par P. E. Portalie. — II. Revue des deux mondes. Le congrès socialiste de Londres, M. Francis de Pressensé. — III. Le correspondant. Le problème de la population, A. Truges. — IV. Le congrès ecclésiastique de Reims.

I

L'attention des catholiques du continent a été vivement attirée par le mouvement de réunion qui s'est produit au sein de l'Église anglicane. Une sorte d'alliance a été formée entre les *réunionistes* anglais, avec lord Halefax à leur tête, et quelques-uns de leurs amis français. C'est même dans le but de favoriser l'union qu'a été fondée la *Revue anglo-romaine*. Or, les catholiques anglais, dans leur ensemble ne paraissent pas, paraît-il, favorable à cette phase du mouvement. Un catholique anglais nous apprend comment ses compatriotes catholiques envisagent toute la question, et en quoi l'entreprise de la *Revue anglo-romaine* leur paraît manquer son but. D'abord, la vérité est que les catholiques anglais forment les vœux les plus ardents pour la conversion de leurs compatriotes. Le désir de voir leurs parents et amis arriver à la vraie foi, le plus tôt qu'il plaira à la Providence, se change, dans les convertis au catholicisme, en une vraie passion qui les pousse à multiplier, sans relâche, leurs prières et leurs communions, et à s'imposer même des efforts héroïques en vue de rendre leurs prières plus efficaces. C'est une coutume très répandue d'offrir des prières publiques pour la conversion de l'Angleterre, à la bénédiction du Saint-Sacrement, le second dimanche du mois, il y a même une formule de prière que l'on récite habituellement à cette intention, beaucoup de familles ajoutent cette prière à leur prière du soir. Non seulement les catholiques anglais prient pour l'union, mais ils agissent, ils travaillent à la poursuite de ce noble but ; ils font des conférences, ils exposent, ils discutent en public et en particulier, et tout converti gagné devient, dans quelque mesure, l'instrument de Dieu pour en gagner d'autres. Mais on nous reproche, dit le catholique anglais dont nous résumons le travail, d'être « opposé à la réunion *en corps*. » Pourquoi cela ? D'abord les catholiques anglais ne sont pas opposés

à une conversion en masse basée sur des principes sains et sur un accord véritable, et non sur des équivoques, qui ne pourraient conduire, suivant la pittoresque expression du cardinal Vaughan, qu'à la « confusion en masse. » Mais la réunion du corps paraît à l'auteur placée en dehors des possibilités pratiques. Une réunion de ce genre emporte nécessairement deux choses : 1° que les évêques anglicans consentent à faire en leur nom personnel et au nom de leurs adhérents des ouvertures que le Saint-Siège puisse accepter ; 2° que ces évêques soient capables d'entraîner la masse de ces adhérents. Or, ces deux conditions ne paraissent pas réalisables. Ne serait-ce pas une folie déplorable, de recevoir simultanément dans l'Église catholique des groupes nombreux de personnes sans s'être assuré préalablement qu'elles savent tout ce qu'embrasse la soumission à l'autorité du siège apostolique ? Nous croyons donc que la seule méthode saine, pour travailler à la réunion en corps, est celle même qui conduit aux conversions individuelles. L'auteur avoue que le retour des anglicans à la foi catholique et surtout la soumission à l'autorité du siège apostolique offre des obstacles sérieux, et il n'espère guère de résultat direct du monvement actuel de réunion, tel qu'il se conduit du côté des anglicans ; mais il constate que le nombre des aspirants au catholicisme qni sont revenus à l'Église s'est notablement accru depuis qu'a paru la lettre de Léon XIII *ad Anglose*. C'est là un signe plein d'espérance, et nous ne saurions oublier que c'est l'action de lord Halefax et de M. Portal qui a provoqué la lettre du Pape. Nous devons leur en être reconnaissants. Ce mouvement ne peut qu'exercer une influence indirecte fort heureuse, car il appelle l'attention, d'une part sur les funestes conséquences de la division religieuse, et de l'autre sur le beau spectacle de l'unité catholique. Le contraste, qui est par là mis en relief, fera impression sur les esprits sérieux.

Le principal résultat du synode protestant de Sedan a été de constater l'affaiblissement de la vie religieuse et l'extinction de la foi au sens du protestantisme. Dès le premier jour, à la prédication de la séance d'ouverture, M. Henri Monod, pasteur de Lyon en a fait l'aveu : « Et nous-mêmes, dans l'Église, nous avons subi l'influence de ce septicisme dont l'élégance déguise mal le blasphème,... il y a un mot que nous n'osons presque plus prononcer aujourd'hui, nous n'osons presque plus dire : Je crois ! Eh bien ! c'est le mot de la vie sous les armes... » (*Echo du Synode*, p. 38). Une plaie signalée par le rapporteur, M. Dupin de Saint-André, c'est l'indifférence religieuse : « Dans les trois quarts de nos églises, dit-il, la moyenne des auditeurs est supérieure à 15 % et s'élève généralement à 20 % ; celle des commençants depuis 5 %, mais ne monte guère au-dessus de 10 %. » On devine ce que doit être le dernier quart des Églises dont on ne parle pas. La commission pour les étudiants de théologie, à Paris, s'est vue obligée faute de ressources, de donner en bloc sa démission. » La commission des études pour Montauban a annoncé qu'elle n'aurait plus à donner aucune bourse aux nouveaux étudiants en novembre. Ce serait à brève échéance la ruine de la Faculté. L'autorité morale des synodes ne paraît pas non plus être très en hausse, si nous en croyons le rapport de M. Couve. Mais doit-on s'en étonner ! Quand on proclame l'indépendance absolue de la conscience en face de l'Église, c'est un non sens de parler de « l'autorité morale » d'un synode. Cette absence d'autorité morale a été une des principales causes du renvoi à de nouvelles études de divers projets, et surtout

du projet de *discipline*. Sur ce dernier point, la vérité a été formulée par le synode des Charentes : « la majorité conclut à l'*impossibilité* d'avoir, à l'heure actuelle, une discipline applicable à nos églises. » Voilà un aveu bien grave qui équivaut à la reconnaissance pour ainsi dire officielle de l'anarchie dans les églises protestantes.

Les massacres d'Arménie ont donné lieu à de légitimes protestations du Synode. Quelques membres ont même proposé de provoquer un mouvement d'opinion tel que le gouvernement eut la main forcée. Le caractère politique de la motion l'a fait écarter. Un mot injustifiable a été prononcé par un pasteur devant tous les membres du Synode : « Ce n'est pas dans les assemblées du clergé catholique qu'on pourrait trouver l'union que nous offrons ici. » La morale du pur Evangile permettrait-elle des affirmations aussi risquées et aussi mensongères ? Les 700 prêtres qui se réunissaient en congrès à Reims le 25 août ont suffisamment prouvé par leur union dans une foi et une discipline communes, ont dementi cette affirmation. Au synode protestant de Sedan on repoussait tout symbole de foi, et l'autorité morale faisait défaut. Au congrès catholique de Reims, l'unité de foi et de discipline était entière entre tous les membres. Mais l'intérêt des questions précédentes pâlit devant le grave débat sur la conciliation entre les partis qui divisent le protestantisme. Fallait-il 1° accepter une conférence avec les libéraux ? — 2° où et dans quelles conditions ? — 3° Quelles solutions devait-on conseiller aux délégués ? La commission chargée d'étudier ces questions enveloppa de mystère, ses délibérations ; elle proposa d'accepter la conférence ; de se réunir à Paris et non à Lyon, de faire élire par chacun des 104 consistoires deux délégués, l'un pasteur, l'autre laïque ; de leur conseiller comme règle à suivre, le maintien de la déclaration de 1872 et du régime synodal. Or, à peine le rapport était-il achevé qu'un membre demanda de déclarer qu'on *n'imposât pas la confession de foi* de 1872. C'était, par conséquent, s'interdire d'exiger l'obéissance au fameux synode de 1872 et accorder aux libéraux une situation *légale* semblable à celle des orthodoxes. Aussi cette proposition fut-elle le coup de tonnerre éclatant dans un ciel chargé de gros nuages. Les Pasteurs, préoccupés d'éviter le schisme extérieur, se montrèrent prêts à voter la motion de conciliation. Mais les laïques, peu croyants et plus sincères, n'admettaient pas qu'on arborât une confession de foi pour ne pas l'imposer aux ministres des églises : « Les troupeaux évangéliques, dit M. Aimé Couve, le rapporteur de la commission, ont le droit d'exiger de leurs conducteurs une déclaration nette et précise. Nous ne pouvons ni modifier une loi votée par un synode officiel, ni engager l'avenir. » Le débat remplit trois séances. On y vit des laïques, mollement appuyés par quelques ministres, protester tour à tour contre l'abandon de la foi. Protestations inutiles. Les chefs de l'orthodoxie avaient plus peur d'une défection à gauche qu'à droite, et les libéraux obtinrent plus qu'ils n'avaient demandé. La conférence de conciliation adoptée, le choix de Lyon pour cette conférence fut une autre victoire du centre.

Au demeurant, en dépit des félicitations du modérateur du synode de Sedan, « le plus laborieux, le plus ferme, le plus pacifique des synodes, » nous ne craignons pas d'affirmer que cette assemblée a été funeste au protestantisme, parce qu'elle a marqué un pas décisif de l'orthodoxie vers le libéralisme. Ses

votes *contradictoires* et *équivoques* renferment, avec le danger de défaillance plus graves dans un prochain avenir, une véritable trahison du Christ, de la foi et des âmes. La joie manifestée par les organes des protestants libéraux ne justifient que trop cette prévision. Ceux-ci ne s'arrêteront pas dans cette voie, car leur chef ne voit dans les décisions du Synode qu'un essor timide de conciliation que pourrait bien préparer de plus hardis... » Ainsi voilà deux partis dont l'un accepte une profession de foi chrétienne, et dont l'autre la repousse et n'en veut adopter aucune ; et ces deux partis déclarent faire partie de la même église, et prétendent concilier entre eux le oui et le non, l'affirmation et la négation de toute foi religieuse. Il n'y a ardemment qu'un simulacre d'unité. Voilà ce qu'on appelle le *Sedan de l'orthodoxie* ; certes, ce n'était déjà ni très fier, ni très loyal, ni très évangélique d'accepter pratiquement cette unité avec un parti dont on proclamait le rationalisme impie et l'incrédulité chrétienne. Etrange religion que celle où le *oui* et le *non* peuvent donner à l'aise un paisible sommeil, mais est-ce là une Religion ?

II

Le congrès socialiste international de 1896 à Londres a fait quelque bruit dans le monde, principalement à raison de son caractère belliqueux et militant. C'est dans un brouhaha infernal que les orateurs ont parlé dans cette nouvelle tour de Babel où toutes les langues du monde se sont fait entendre quoique trois seulement d'entre elles, le français, l'allemand et l'anglais eussent été promues au rang d'idiomes officiels. Le congrès, réuni à grands frais a fait plus de bruit que de besogne ; il n'a réussi à résoudre ou plutôt à tourner les questions préliminaires d'organisation que vers la fin de sa session et a dû expédier au galop l'étude et la discussion des problèmes sociaux. « On s'est gaussé de ces braves gens venus des quatre coins des cieux pour décider... Quoi ? le programme de l'action prochaine, les bases de la société future, l'idéal du xxe siècle en vue ! Oh ! que non pas ; tout simplement s'ils devaient accepter pour collègues les pires ennemis de leur parti. » Il est certain qu'il y a une disproportion risible entre la grandeur des prétentions, les fanfares de la réclame et l'état au vrai des résultats obtenus. Le *ridiculus mus* se présente forcément à l'esprit, et l'on est tenté de se demander s'il valait bien la peine de déranger nos socialistes pour démontrer leur impuissance à demeurer d'accord entre eux, en petit comité. La question du rapport de l'anarchie et du socialisme n'a été abordée que de biais et par le petit coté ; elle n'a été résolue ni dans un sens ni dans l'autre, puisque chassés par une porte, les anarchistes sont rentrés par la porte d'en face et qu'expulsés comme disciples de Bakouvine ou de Koptkine ils sont revenus narguer l'assemblée comme delégués inviolables de tel ou tel groupe plus ou moins fictif, et qu'enfin, condamnés à une énorme majorité par le congrès en séance plénière, ils ont obtenu gain de cause de la section française. Il y a évidemment un antagonisme irréductible entre le socialisme et l'anarchisme. Le premier affirme la stricte subordination des droits de l'individu au bien commun ; le second l'autonomie illimitée de l'individu. La conciliation entre ces deux principes est logiquement impossible. On a remis, de guerre lasse, le soin d'une solution

ou d'un compromis à la commission d'organisation du prochain congrès, en Allemagne. Finalement, le congrès n'a pu résoudre, la question brûlante de l'anarchie. Dans cette assemblée internationale on peut dire que tout ce qui a eu un caractère délibérement international a été secondaire sans intérêt, modelé sur le passé. On a constaté les imperfections des institutions centrales de l'internationalisme, et la puissante assiette du socialisme national. On peut en conclure le changement de méthode du socialisme qui va désormais du simple au composé, du national au cosmopolite et qui a poussé dans le sol de nos vieilles communautés européennes de bien autres racines qu'avant 1870. Voilà la vérité et voilà le danger de la situation. Cette situation est évidemment peu rassurante. Le parti de la révolution sociale a accompli d'immenses et alarmants progrès dans les principaux pays d'Europe, et il est grand temps de lui opposer autre chose que le dédain... et des phrases creuses.

III

Les résultats lamentables de chaque recensement de la population française ont fini par alarmer l'opinion publique et l'on peut dire qu'aucun sujet ne la préoccupe davantage. M. A. Fruges expose dans le *Correspondant* (10 et 25 août) les principales causes de la dépopulation en France. Il ne s'agit pas d'un déficit accidentel, d'une défaillance temporaire, on se trouve en présence d'une maladie organique du corps social dont la constatation présente un étrange et douloureux contraste avec les autres nations européennes. On indique comme causes accessoires de notre dépopulation les excès de notre fiscalité. Il est certain que l'on peut compter avec raison au passif de notre colossal budget une part de responsabilité dans l'affaiblissement de notre vitalité nationale. La question militaire prête à des observations analogues : les grandes destructions d'hommes de la Révolution et du premier Empire. Il est certain que si le corps social fût resté sain et s'il n'eût pas été débilité par le virus des doctrines révolutionnaires, il eut plus efficacement réagi contre les terribles saignées du dernier siècle et du commencement du nôtre. La Révolution et l'Empire ont témoigné d'un coupable mépris de la vie humaine. Une autre cause de l'affaiblissement de la natalité en France a été attribuée à nos lois de succession, qu'on accuse d'affaiblir la puissance paternelle, de provoquer le morcellement des héritages, la dispersion des familles, en un mot, une instabilité chronique dans la société. On ne peut pas dire que le célibat religieux soit une cause de l'affaiblissement de la natalité en France, car les statistiques établissent que les peuples où le célibat religieux est le plus développé, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche-Hongrie, les pays flamands, se signalent en Europe par leur puissante natalité.

Tous ceux que notre avenir inquiète sont unanimes à rejeter sur notre système d'éducation une part principale de responsabilité dans la crise qui frappe la vitalité du pays. Que dire de la législation qu'on nous a faite sur l'enseignement primaire, qui a pour conséquence l'absence de foi religieuse et de moralité, l'égoïsme, la cupidité, la passion de la richesse et du plaisir, le développement des appétits grossiers, le déclassement, le mépris de la pauvreté. On veut jouir à tout prix, s'affranchir des sacrifices que réclame l'en-

tretien d'une famille nombreuse : le fils unique a pris la place du fils aîné. Il est impossible d'évaluer de quel poids pèsent sur le mouvement de la population l'immoralité, l'inconduite, la débauche, la prostitution, les discordes entre époux, toutes les formes du vice et de la criminalité, le suicide, l'homicide, le libertinage, et, disons-le aussi, le désir de ne pas diviser l'héritage paternel, sont autant d'atteintes à la natalité d'un peuple. Par suite de la légèreté du caractère national, il y a un bon nombre d'honnêtes gens qui, sur ce dernier point, ne sont pas exempts de toute responsabilité.

IV

Nous ne voulons pas terminer ce résumé sans répondre à un article de critique qui a paru au commencement de septembre sur le congrès ecclésiastique de Reims dans un recueil hebdomadaire qui jouit d'un certain crédit. L'article en question est dirigé contre l'honorable et éminent promoteur de ce congrès. Nous regrettons que ses adversaires se soient obstinés à prolonger une polémique dont le besoin ne se faisait aucunement sentir. Pourquoi donc et à quel titre le susdit recueil hebdomadaire témoigne-t-il d'un inexplicable acharnement contre un honorable et vaillant prêtre dont l'attitude et la parole éloquente et mesurée ont ravi d'admiration les 700 prêtres qui avaient répondu à son appel, et dont le noble et beau caractère a forcé, en maintes circonstances, la sympathie de ses adversaires religieux et politiques, et qui, enfin, — et nous devons l'en louer — n'oppose que le silence aux critiques amères dont il est l'objet? D'ailleurs, à quoi bon revenir sur un sujet épuisé, sur une question devenue sans objet puisque le congrès est terminé et n'offre plus qu'un intérêt rétrospectif? Que pouvons-nous gagner à affaiblir ou compromettre l'autorité et le prestige du député qui est le plus en situation peut-être de servir la cause des catholiques si peu ou si faiblement défendue aujourd'hui ? Vos critiques amères et blessantes n'auront d'autre résultat que de fournir des armes à M. Mirman qui s'apprête à dénigrer à la Chambre les congrès catholiques et celui de Reims en particulier. Vous aurez fortifié son interpellation en lui permettant de représenter l'initiateur de cette œuvre comme désavoué par son propre parti ! En vérité, le moment est mal choisi pour faire ainsi le jeu de nos ennemis en prenant pour cible nos plus vaillants soldats.

Vous nous direz qu'il faut que l'union se fasse dans la vérité, et que le congrès ecclésiastique de Reims violait en principe la loi hiérarchique reçue dans l'Eglise. — Mais en quoi la loi hiérarchique a-t-elle été violée par l'idée d'un congrès qui a groupé en sa faveur des adhérents nombreux et respectables même dans l'épiscopat ? — Ce congrès, direz-vous, était une nouveauté dans l'Eglise ; mais de ce qu'il vous semblait *insolite*, s'en suit-il qu'il était répréhensible ? Connaissez-vous une loi qui le condamne ? *Insolite* dites-vous, mais toute innovation dans l'Eglise, en fait d'œuvres, même les plus utiles ont été *insolites* à leur début. Le premier des congrès catholiques était *insolite* aussi ; et pourtant vous ne pouvez vous défendre d'admettre que ces réunions inaugurées en ce siècle sont légitimes et d'une utilité incontestable. *Insolites* également les syndicats catholiques, les *conférences* de Saint-Vincent-

de-Paul, et tant d'autres œuvres que le zèle et la charité du clergé et des catholiques ont fondées. *Insolites* les pèlerinages de France et d'Outre-Mer qu'on prétendait « n'être plus dans nos mœurs. » *Insolites* la ligue religieuse pour la défense de la liberté de l'Eglise.

Mais, dites-vous encore, si ce congrès catholique s'était fourvoyé ? Vous avez donc bien peu de confiance dans le clergé français pour le supposer capable d'oublier les devoirs que lui impose la subordination hiérarchique. Avant le congrès vous pouviez, à la rigueur, hasarder cette hypothèse. Mais depuis qu'elle a été formellement et solennellement démentie par l'admirable tenue des 700 prêtres qui ont pris part aux débats de l'assemblée, cette hypothèse est absolument démentie. D'ailleurs, elle n'était pas même réalisable. Ces 700 prêtres étaient réunis dans le palais d'un éminent cardinal, dont la sagesse n'a d'égale que sa vertu, d'une prudence et d'un tact si consommé, que choisi par Léon XIII comme Légat *a Latere* pour représenter le Saint-Siège à Jérusalem et préparer la réunion des églises d'Orient et d'Occident, il a su maintenir en paix dans la ville sainte les éléments les plus disparates, les rites les plus discordants, hérétiques, protestant, grecs-schismatiques et grecs-unis, arméniens, coptes et bulgares. Et ce serait cet incomparable et prudent prélat que M. l'abbé Lemire serait venu mater et mystifier chez lui, dans son palais même ! Et son vicaire général, Mgr. Dechenard, qui avait la prudence du congrès et qui dans la dernière séance rendait devant le cardinal un éclatant témoignage à la sagesse, à la modération de tous les membres, sans aucune exception, n'aurait vu lui aussi que du feu. Et ce serait le recueil hebdomadaire en question, qui, seul entre tous les organes de la presse, aurait vu ce qui se cachait sous le manteau du congrès ; il aurait vu le génie de la discorde et de la révolte dissimulé sous la soutane de M. l'abbé Lemire ! Eh bien ! Voilà qui est flatteur pour l'éminent métropolitain de Reims : pour le prélat distingué et savant qui dirigeait les débats et pour les 700 membres du congrès. Nous déclarons pour notre part, que pas un membre, pas un seul n'a émis la moindre proposition qui fut de nature à empiéter sur les droits de la hiérarchie, ou à contredire en quoi que ce soit une loi disciplinaire quelconque.

Mais on eut pu *dérailler*. — Évidemment des propositions plus ou moins incongrues, des thèses paradoxales, des hardiesses de langage et isolées pouvaient se produire. On a vu de ces excès de langage et de propositions erronées se produire dans des conciles œcuméniques les plus canoniquement réunis. Or, à Reims rien de semblable ne s'est produit, d'abord parce que les congressites savaient qu'ils n'étaient ni juges de la doctrine, ni législateurs, et qu'il ne pouvaient émettre que des vœux subordonnés à l'agrément de leurs supérieurs ecclésiastiques, ensuite parce qu'ils voyaient planer sur eux l'œil vigilant et jaloux de leurs adversaires, et enfin, parce que si quelque prêtre avait soutenu sur la sainte communion, la messe, etc., etc., quelques-unes des idées fantaisistes et même risquées qu'on a vues s'étaler dans un livre récent d'illustre provenance, le cardinal archevêque de Reims aurait été averti, et toutes les *Semaines religieuses* seraient tombées à bon droit sur le novateur téméraire et le congrès aurait été immédiatement licencié. Aucun de ces excès n'a été commis ; le congrès s'est terminé comme il a commencé dans l'union et dans la paix ainsi que l'a déclaré notre éminent président M. Péchenard. Le cardinal Langenieux a daigné félicité les congressistes de la sagesse et de la mo-

dération dont ils avaient fait preuve dans la discussion du programme soumis à leur examen. Enfin, Sa Sainteté Léon XIII à qui les congressistes avaient adressé l'hommage de leur soumission filiale a daigné leur envoyer sa bénédiction apostolique, et nous savons avec quel enthousiasme le nom du Saint Père et celui du cardinal ont été acclamés dans cette séance de clôture. Ainsi ni le Saint-Père, ni l'éminent cardinal archevêque de Reims n'ont partagé les craintes chimériques et les préjugés exprimés par les adversaire du congrès.

Au demeurant nous avons fait deux choses. Nous sommes allés, comme clergé, retremper notre foi et notre piété au berceau de la France chrétienne. En second lieu, nous avons jugé que l'occasion étant propice pour passer en revue et discuter ce qui se fait ou se tente de divers côtés pour favoriser la piété, développer la science sacrée, exciter le zèle et favoriser l'union des vues et des efforts dans le clergé français. Voilà ce qu'a voulu M. l'abbé Lemire ; voilà ce que nous avons voulu tous, et ce qui a été fait sous le patronage d'un prince de l'Eglise. Et cette œuvre a été bénie par le Saint-Père. Faisons donc bonne guerre et non du Don Quichottisme ; luttons contre des ennemis réels au lieu de combattre des frères d'armes ; et ne trouvons pas que nous profitions pour la défense de l'Eglise et le salut des âmes du peu de liberté qui nous reste.

H. D'HESSERT.

AUTOUR DU MONDE

La rentrée des Chambres. — Tactique radicale. — Ce qu'il faudrait faire. — Grandes manœuvres en France, en Allemagne ; M. Félix Faure dans la Charente. — Paroles de conciliation. — Revues et parades. — Forces comparées. — Espérances. — Le Tsar à Vienne ; mort du prince Lobanoff. — Le Tsar à Breslau. — Désillusions germaniques. — Séjour du Tsar à Copenhague, à Balmoral ; son arrivée à Paris. — Fêtes franco-russes. — Les ordinations anglicanes, leur invalidité confirmée. — Imbroglio italo-abyssin. — Complot *fenian*. — Prise de Dongola, et puis ? — Règlement de la question crétoise. — Massacres d'Arméniens.

C'est, paraît-il, le 27 octobre que seront convoqués sénateurs et députés. Jurer que cela nous réjouit serait trop dire ; il y en a même que cette perspective n'amuse pas. Il est assurément difficile, même pour un député, de contenter tout le monde ; aussi l'indulgence lui est assez facilement acquise, dès qu'il ne s'applique pas à abuser indéfiniment de notre patience qui ne saurait être obstinée. Or, n'est-ce pas un abus tordant que cette malheureuse tendance des députés à vouloir, à tout propos, poser des questions, qu'un rien convertit ensuite en interpellations ! On sait bien qu'ils ont des idées, que généralement ils les empruntent ; mais, sincèrement, est-ce la faute du pays s'ils trouvent le loisir de rédiger de longs discours qu'ils récitent en plein air pour les répéter à la Chambre même hors de saison ? Cela les amène à créer, coûte que coûte, l'incident qui permettra de placer le discours. Certes, le mal n'en serait pas grand si le procédé ne faisait perdre un temps précieux. Pour le moment quinze interpellations et peut-être trente-six questions indiscrètes sont annoncées pour la rentrée ; il serait prodigieux si le nombre n'en allait pas chaque jour grandissant. Cette abondance malencontreuse, mais voulue à l'Extrême Gauche,

fait que les radicaux affectent de craindre qu'on ne veuille déjà limiter le droit d'interpellation ou le réglementer, et ils dénoncent à ce propos l'intolérance des modérés et leur oppression. La tactique radicale n'a rien de transcendant, ni d'inexplicable. Ils visent le pouvoir et, pour l'obtenir, ils s'efforcent à en rendre l'exercice impossible à leurs adversaires. Chacun sait que nous avons un budget à voter; ce budget a des annexes, comporte des réformes depuis longtemps promises, impatiemment attendues. Les radicaux qui ont été d'une stérilité navrante, quand ils pouvaient être les réformateurs rêvés, sont arrivés à faire voter l'an dernier en temps utile notre quinzième budget d'attente. Ils en sont très fiers, et expliquent que, s'ils n'ont rien réformé, ils ont su du moins échapper à la honte des douzièmes provisoires : comme si cela importait grandement à un pays, destiné à être dévoré, de se voir engloutir d'un trait ou avaler par lambeaux. L'an dernier, le budget a été voté en fin d'exercice parce que, toujours faibles dans l'opposition, les modérés n'ont pas pu ou osé faire étalage d'un parti-pris d'obstruction. Ils n'ont guère posé de questions à des sourds qui ne voulaient rien entendre, ni interpellé des borgnes qui ne discernaient rien ; ils laissaient dire, aidaient à faire, effrayés des responsabilités d'une crise apparemment inopportune. Les radicaux ne connaissent pas de semblables scrupules ; ils interpelleront tant qu'ils pourront, grefferont vingt incidents sur le moindre accident, seulement préoccupés de faire éclater aux yeux du pays l'impuissance organique de l'ennemi, impuissance qu'apparemment ils ne partagent pas ; conclusion rendez-leur le pouvoir !

Ce serait réellement trop encourager l'ineptie et la malhonnêteté ; épargner le temps de nos élus à ce prix serait acheter trop cher le repos apathique d'une Chambre qui a charge de faire son devoir sans défaillance ni compromis. Nous trouvons que le droit d'interpeller est sacré ; qu'il est la sauvegarde de nos intérêts les plus chers, qu'il peut et qu'il doit garantir la sincérité et la régularité dans l'exercice du pouvoir souverain. Point n'est besoin, selon nous, de restreindre ce droit qui est au bénéfice de tous les partis, également intéressés à sa défense ; point n'est besoin non plus de l'enlever à l'individu pour le conférer à une collectivité, de prévoir la nature des questions et de défendre qu'on les transforme en interpellations. Sans nier

l'inconvénient des ordres de jour improvisés entraînant parfois, comme au hasard et sans discernement, des conséquences excessives, nous ne pensons pas que cela même soit un exercice à interdire à la fantaisie d'une Assemblée qui est censé posséder une réserve de bon sens, de sagesse et de patriotisme capable de la garer des résolutions regrettables. Tout labeur honorable doit avoir ses charmes. Or, les grands débats ne vont jamais sans imprévus, sans émotions, sans alarmes ; les actes importants eux-mêmes ne s'accomplissent que sous le souffle des passions, et il nous semble enfin qu'un peuple est bien près de périr s'il est incapable d'élans fougueux et de généreux transports. Ce qu'il faudrait, en cette occurrence, ce serait nous inspirer davantage de ce qui se passe en Angleterre où la liberté parlementaire est si grande. Nulle part ailleurs on n'a vu des partis-pris d'obstruction plus implacables, ni une tolérance plus grande ; mais généralement le gouvernement triomphe de tous les obstacles, échappe à toutes les embûches par sa méthode et par sa ténacité. De même qu'il a son programme d'action administrative, ainsi il a son programme d'action parlementaire. Au début de chaque session il sait les réformes qu'il projette, quelles lois il entend faire voter ; il le sait et il dit à l'Assemblée qui l'interroge, à la majorité qui le suit ; il sait combien de séances lui sont nécessaires pour réaliser son programme ; il les réclame et les obtient ; pendant ces séances réclamées par le gouvernement, consenties par la Chambre, il est d'un usage constant de ne s'occuper que des propositions ministérielles.

Si, en dehors des projets gouvernementaux, il plaît aux représentants de la nation d'entreprendre d'autres débats, il leur incombe de s'en ménager aussi le loisir dans les séances disponibles ou supplémentaires. Serait-il donc bien difficile de voir en France un gouvernement sachant enfin ce qu'il veut, et fixant à la Chambre le temps qu'il lui faut pour l'accomplir et se le faisant octroyer ? La Chambre, de son côté, ne pourrait-elle pas se contenter, pour questionner et interpeller, du temps qu'elle a de disponible, ou bien, en compensation de ses indemnités, ne pourrait-elle accorder, surtout après des vacances prolongées, quelques corvées supplémentaires pour examiner, avec un moindre éclat et sans précipitation, toutes les affaires oiseuses et autres qu'elle voudrait discuter ? Il y aurait en cela

échange de liberté honorable et de complaisance patriotique. Déjà, par le passé, on avait réservé un jour par semaine aux interpellations ; c'était un essai timide qui resta sans lendemain, l'incohérence de nos habitudes parlementaires ne permettant guère de se rappeler d'une session à l'autre de ce qu'on pratiquait même avec succès. On marche comme le vent pousse, c'est pourquoi dans le chemin des réformes utiles on avance si peu.

Septembre, c'est le mois des spectacles militaires. Les grandes manœuvres, par lesquelles les puissances complètent l'instruction de leurs armées, suscitent toujours le plus vif intérêt. Par elles on juge de la tactique des chefs, de l'entraînement, de l'endurance des troupiers, des nouvelles méthodes qu'on adopte, des progrès qu'on réalise. Jusque dans ces dernières années l'Allemagne tenait le record avec ses manœuvres impériales et quand nos voisins se disaient avec fierté la première puissance militaire du monde, il ne se rencontrait personne pour les contredire. En France on se contentait de travailler ferme, et d'instinct, on y trouvait toujours insuffisants les plus sensibles progrès. Rien ne coûtait quand il fallait outiller l'armée, la grossir, et l'on fit si bien qu'un beau jour des juges compétents estimèrent que l'armée allemande avait enfin une rivale digne d'une parfaite considération. Cette année ces mêmes juges trouveront peut-être que l'armée française, dans des conditions particulièrement défavorables, a fait preuve de qualités précieuses dont on a constaté chez nos voisins l'existence en un bien moindre degré. Les intempéries étaient telles, en effet, qu'il fallait craindre pour l'exécution intégrale du programme ; mais malgré les pluies diluviennes et les vents orageux, malgré les exigences multipliées des services divers, partout nos chefs ont été à la hauteur de la situation et le soldat admirable d'entrain.

Nous ne pouvons, par suite, qu'applaudir sans réserve au mâle langage du général Fabre quand, dans son ordre du jour, il dit à ses soldats en les félicitant :

...Les manœuvres ont été très dures et très fatigantes : je m'en applaudis. Elles ont permis de mettre en relief les qualités qui vous distinguent. Votre force de résistance, votre dévouement, votre esprit de discipline se sont affirmés ; votre moral et votre entrain n'ont jamais faibli. Dans cette pénible marche du 10 septembre qui vous fait si grand honneur, vous avez parcouru à travers champs, dans un pays accidenté et sous des rafales ininterrompues de pluie et de vent,

quinze kilomètres en cinq heures, et vous les avez parcourus dans un ordre admirable, montrant ce qu'est une troupe bien instruite et bien commandée.

Je vous regardais avec émotion et bonheur : je suis fier de vous.

Sur le terrain, nous avons fait des fautes. C'est précisément pour cela que les manœuvres sont instituées et il ne peut pas en être autrement, quand on passe brusquement du terrain restreint des garnisons au vaste échiquier des manœuvres d'automne. Nous savons d'ailleurs, avec notre maître à tous, avec Napoléon, que la victoire appartient à celui qui en commet le moins. Nous avons constaté ce qui nous manque encore. Nous saurons l'acquérir par notre travail et notre désir de servir utilement la patrie.

Mais ce qui, pour moi, a été le cachet distinctif de nos manœuvres, c'est la démonstration de la force de cohésion, de l'union et de la solidarité de tous les échelons hiérarchiques et de tous les éléments du 17e corps ; de la base au sommet, nous nous tenons par le cœur et la main.....

Et il en est ainsi dans tous les corps.

En Allemagne, trop communément, cette cohésion hiérarchique ne se manifeste chez l'officier que par la crainte servile du supérieur ombrageux, chez le troupier que par les considérations qu'inspire la trique. Dans ces conditions, si nos généraux, la paupière humide d'admiration, d'espérance, assurent qu'ils sont soudés à leurs troupes par l'affection, que le jour où il faudrait marcher à l'ennemi il n'y aurait dans la France debout, frémissante, qu'une âme, qu'une pensée, qu'un but, il serait assez difficile à leurs adversaires à venir d'affecter la même assurance. Si nous prenons, en particulier, les manœuvres qui ont eu lieu du côté allemand en Alsace-Lorraine ; du côté français dans les Vosges, nous devons assurer qu'elles ont fait ressortir d'une étonnante façon la différence d'humeur et de résistance des champions d'une grande cause en suspens. L'expérience de part et d'autre, vu la proximité des terrains d'opération, se faisait sensiblement dans d'identiques conditions. Or, à l'issue de l'épreuve les soldats allemands regagnaient leurs quartiers mornes, éreintés, en débandade, tandis que notre 6e corps, encore frais et dispos, défilait en revue avec entrain, joyeux et content sous l'œil ravi de la foule émerveillée. On se demande réellement si la coutume allemande de faire les *parades* (revues) au début des manœuvres, au lieu que chez nous on les passe à la fin, toutes fatigues essuyées, n'a pas pour but le vain désir d'étaler des splendeurs qui ne se retrouveraient plus pour éviter des comparaisons fâcheuses.

Nos grandes manœuvres de l'Angoumois avaient spéciale-

ment pour but, cette année, d'expérimenter la marche au pas cadencé et à huit hommes de front pour réduire d'autant la longueur des colonnes. On semble avoir dès le début renoncé à ces innovations d'une opportunité ou d'une pratique douteuse. Par contre, la disposition des troupes en colonnes très courtes, parallèles, précédées par le génie, s'avançant à travers champs, franchissant sans les tourner tous les obstacles pour maintenir sur un même front tout un corps d'armée qui, autrement, restait répandu sur 25 kilomètres de chemin, tout en nécessitant de longues heures pour arriver à déployer ses dernières unités ; cette disposition nouvelle, disons-nous, a été comprise par les officiers et exécutée par le troupier avec exactitude. Il a fallu, à cet effet, fournir de rudes étapes à travers les champs labourés, les bois touffus et les pâturages marécageux. On n'a remarqué, au cours de ces manœuvres, ni répulsion, ni défaillance, et l'entrain général à fait ressortir sans cesse la parfaite mobilité des colonnes, la netteté de leurs mouvements en dehors même de tout commandement bruyant.

Le général Caillot avait espéré pouvoir, grâce à cette nouvelle méthode, porter les troupes en avant à raison de 4 et 5 kilomètres à l'heure ; on n'en a pas dépassé 3. Mais quand on considère le soin minutieux que l'officier apportait à éclairer sa marche, et les difficultés de cette marche sur un terrain défoncé et détrempé par des pluies torrentielles, on estimera que ce n'était pas là un mouvement d'une lenteur exagéré, surtout quand certain régiment parti à 3 heures du matin fit de ce pas 50 kilomètres sans interrompre ses manœuvres !

Contrairement aussi à ce qu'on avait à signaler jadis, les services de l'intendance, du ravitaillement n'ont rien laissé à désirer : les distributions se faisaient à heures fixes, et la qualité des vivres était irréprochable ; de même l'ambulance et le corps médical ont été à la hauteur de leur mission. Les intempéries, les fatigues, souvent excessives, ont fait nombre d'éclopés, aucun n'a manqué des soins que méritait son état.

En résumé, les officiers et les soldats ont donné au pays une satisfaction profonde, à la Patrie un gage précieux de sécurité. Nous ne pouvons ne pas être reconnaissant envers le Président de la République qui, à cheval, par tous les temps, en véritable troupier lui-même, suivait et précédait les colonnes, encourageait les hommes par sa présence et par ses paroles. Certes, il

n'était pas inutile de prouver au monde attentif, à la veille du jour où le Tsar en compagnie de M. Félix Faure passera nos troupes en revue à Châlons, que le Président d'une République consolidée est à même de se mettre en contact avec l'armée et de lui susciter des enthousiasmes salutaires.

A tout prendre, en se rendant dans l'Angoumois, M. Félix Faure n'avait pas uniquement en vue les joies et les soucis militaires. Ce voyage était un pendant de celui de Bretagne et se réalisait presque dans les mêmes conditions. Pas plus que les Bretons, et pour cause, les Charentais ne sont fanatiques du régime républicain. Ils se rallient peu à peu, avec réserve, sans empressement, comme des gens qui donnent sans rien demander, sans espérer grand chose, pas même l'équité. Des préventions nombreuses et justifiées persistent ; M. Félix Faure se sentait d'humeur de les combattre et de les dissiper. Dans les Charentes, comme en Bretagne, en dépit des conseils contraires qu'on lui prodiguait, ce sont des sentiments de conciliation, de paix qu'il apportait.

En recevant les maires du département M. Félix Faure leur a dit :

Je sais qu'il y en a parmi vous qui, attachés par des souvenirs, ont été hésitants à venir à la République ; mais je sais aussi que les hommes que j'ai devant moi pensent avant tout à la patrie. L'union faite aujourd'hui doit être durable pour que le pays soit fort non seulement au point de vue intérieur, mais aussi dans le monde.

Qu'allait répondre les Charentais, ces champions résolus de l'impérialisme, ces hommes convaincus qui se laissèrent si lentement envahir par l'idée républicaine qu'aux dernières élections du conseil général il n'y avait encore en présence que deux fractions numériquement égales ? Ce fut M. Rambaud de la Rocque qui interprète de sentiments qui vont se généralisant dit au Président :

Qu'il soit permis à un vieux président de conseil général qui dans sa longue carrière a vu tant de révolutions, d'exprimer son vœu : celui de voir tous les Français unis, dans un même sentiment de concorde et de respect, autour du gouvernement de la République pour l'avenir de ma chère patrie.

Le maire d'Angoulême ajouta de son côté :

Il n'y avait plus dans cette région d'anciens partis, au sens précis du mot, mais seulement de vieux partisans attachés à d'anciens souvenirs...

La venue en France du tsar est un hommage rendu à la foi patriotique de notre nation ainsi qu'un témoignage de sympathie et d'amitié donné par une monarchie absolue à la France républicaine.

Il est évident que c'est le patriotisme bien plus que la conviction ou l'enthousiasme, qui aura raison des dernières résistances non seulement dans les Charentes, mais encore dans le reste de la France, où, d'un commun accord, les divers ministres sont allés porter des paroles de paix et de conciliation. Nous ne demandons pas mieux que d'en croire M. Félix Faure qui, félicitant les Charentais, s'écriait :

N'oublions pas que, s'il nous est donné de voir aujourd'hui la France républicaine plus forte que jamais, grâce à son armée, à son crédit et à son vieux renom retrouvé, nous le devons à cette politique généreuse et féconde sans laquelle rien de durable ne saurait être fondé, et qui repose sur la concorde entre tous les fils de l'ancienne Gaule !

Seulement il nous sera bien permis de conclure avec *Les Débats* eux-mêmes :

Ce sont là des pensées généreuses et de nobles paroles qui répondent, nous n'en doutons pas, au sentiment de l'immense majorité du pays. Nous ajoutons qu'une politique de modération peut seule les traduire en réalités. C'est sur ce terrain seul que l'union peut se faire. Elles est incompatible avec la politique d'un parti qui ne vit que de suspicions, de violences, de passions exclusives et haineuses. Elle est incompatible avec la politique d'un parti, ou plutôt d'une faction, qui répudie le drapeau sous les plis duquel M. le Président de la République invite les Français à se grouper. Elle est incompatible avec une politique de révolution et de guerre civile et avec celle qui, par complaisance ou faiblesse, favorise la première et lui prépare les voies. La politique d'union n'est pas une politique d'abandon et de laisser-aller. Ce n'est pas la politique socialiste, ni la politique radicale. Celles-ci rendent l'union impossible à quiconque n'a pas renoncé à se défendre contre la spoliation, la persécution et la violence. La politique d'union ne peut être qu'une politique de modération, de tolérance, d'ordre et de justice.

A ce compte-là la République serait bientôt un régime inébranlable et un gouvernement qui conserverait indéfiniment les faveurs de la France. Mais la parole est prompte, facile ; les actes seuls comptent; malheureusement ils sont laborieux et rares, souvent même ils réalisent le contraire de ce que faisait espérer les discours éloquents.

Quoiqu'il en soit, ce furent là les préléminaires politiques des opérations militaires dont l'Angoumois a été le théâtre et qui se clôturèrent par une *Revue* des plus satisfaisantes.

A propos de cette *Revue* nous ne pouvons ne point la comparer aux *Kaiserparades* qui en sont l'équivalent en Allemagne. Guillaume II s'est payé, coup sur coup, le luxe onéreux de trois parades impériales, cela en l'espace de cinq jours, le tout agrémenté des fêtes qu'il a données à son hôte le tsar. Nous le répétons : Les Allemands commencent leurs manœuvres grandes, moyennes et petites, par la *parade* : nous les terminons par la *Revue*. Les Allemands ont ainsi le plaisir de constater en quel état ils entrent en campagne ; nous, de quelle manière nous en sortons. Comme nos voisins sont forts en surface, amateurs d'or, de rubans, de panaches et de grelots, ils trouveraient déplorable de défiler devant la foule, par devoir idolâtre, clopin-clopant, tout poudreux, en tenue de campagne. Il leur faut pour jouer un rôle toujours important leur tunique la plus fraîche et tous leurs insignes distinctifs, avec croix, médailles, panaches et plumets ; même en hiver et par la pluie, dut-il en périr de froid, le fantassin doit arborer son pantalon de toile éblouissant ! Nous avons, nous, l'idée que la troupe qui entre en manœuvres n'est belle qu'en sa tenue de campagne, et nous préférons, même dans le spectacle, la vérité de la situation à ses dehors trompeurs, aux apparences ; c'est pourquoi après l'épreuve seulement, après le sacrifice et les labeurs, nous voulons voir le soldat et l'applaudir, juger l'équipement et le matériel mis en sa possession pour la défense de la Patrie. De ce point de vue différent où l'on se place découle les différences des *Revues*. Quittant à peine la caserne, le soldat allemand n'a pas à prouver s'il est encore ingambe, capable d'un nouvel effort. Il se présente donc tout astiqué pour une véritable inspection que l'empereur fait au pas, attentif aux détails de tenue et d'équipement. Puis vient le défilé ou « marche en avant » qui se fait à l'allure de 80 pas à la minute, pas cadencé, automatique, marqué au son de la grosse caisse, avec une monotonie que supporte seule la somnolence d'un *sac à bière* ; peu de bruit, point de canon. Dans un second défilé l'infanterie arrive en masse à l'allure de 120 pas à la minute, la cavalerie et le train passent au trot, puis tout se dispose pour le retour de l'empereur à la tête de la campagnie des drapeaux. Piqueurs, écuyers, chambellans rouges et noirs, musique lointaine, concours de généraux en quête d'un regard bienveillant, rien ne manque aux décors qui doivent fasciner la foule chargée d'acclamer fré-

nétiquement le souverain jeune et beau sous sa cuirasse étincelante passant sous les yeux éblouis comme un personnage divin dans une féerie fantastique. Dans la *Revue* française, au contraire, tout est sincère, cordial, entraînant ; après les marches et les contre-marches, les escarmouches, les combats, les mêlées et les batailles, il faut encore l'écho sonore du canon, et l'arrivée du Président est annoncée par 21 coups, les clairons, les trompettes, les tambours sonnent, battent aux champs, et le premier frisson emporte la foule. Les hommes ont été à la peine, on va les convier au plaisir ; la revue est faite au galop et on procède à la distribution des récompenses. Puis le Président monte à la tribune pour assister au défilé : toutes les troupes, sans exception, malgré d'excessives fatigues, passent en tenue de campagne, alertes, pleines d'entrain et de vigueur, forçant l'admiration de ceux-là même qui, parmi les officiers étrangers, auraient voulu trouver prétexte à critique ; enfin le Président regagne son landau, se retire simplement laissant la foule enthousiasmée en face seule de l'armée qui l'intéresse comme étant l'âme et le bras de la Patrie. Ici tout pour la patrie, là-bas tout pour l'empereur.

M. Félix Faure dans le banquet qui fit suite à la Revue a dit avec raison :

Tous ceux qui considèrent l'armée comme l'expression vivante de nos forces se réjouiront avec nous des manœuvres remarquables dont nous venons d'avoir le spectacle. Elles ont été la démonstration de ce que peuvent donner l'ardeur généreuse et le dévouement des officiers qui se consacrent à l'éducation militaire du pays.

L'intelligence et l'entrain qui distinguent le soldat français, sa belle humeur dans la discipline, sa gaieté dans l'action, ne suffiraient certainement point si ces merveilleuses qualités n'étaient coordonnées. Votre tâche consiste, Messieurs, à grouper ces bonnes volontés et à leur apprendre à se dépenser de la manière la plus utile pour faire une armée solide et forte. La nation enregistre avec reconnaissance le résultat de vos efforts ; la solide instruction militaire que vous donnez aux hommes accroît dans une large mesure leurs qualités naturelles.

Dans l'émulation générale, toutes les armes que nous avons vues dans ces manœuvres, infanterie, cavalerie, génie, artillerie, infanterie et artillerie de marine, conservent dans l'harmonie de l'ensemble le relief de leurs énergies particulières.

Devant ce résultat, la France songe avec une affectueuse gratitude à ses enfants ; elle est reconnaissante au chef distingué qui a commandé les manœuvres de 1896, aux officiers de toutes armes et de tous grades qui ont formé ces soldats.

Dans son armée, la nation n'aperçoit plus, comme dans le passé, une puis-

sance extérieure à elle. L'armée, c'est son âme, c'est son cœur, c'est le lien où toutes les opinions se concilient, où toutes les difficultés s'aplanissent, où chacun oublie ses intérêts étroits au profit de l'œuvre commune. L'armée de la France, c'est le miroir où la nation aperçoit l'image la plus idéale de ses abnégations et de son patriotisme...

Puisque nous sommes aux choses militaires, nos lecteurs ne liront pas sans intérêt le résumé d'un article sens rationnel paru dans les *Neueste Nachrichten* de Munich, journal dont les attaches avec le ministère de la guerre de Berlin sont avoués. L'article est signé par M. Charles Bleibtren, écrivain militaire réputé en Allemagne. Cet ancien officier établit, dit-il, une comparaison entre les forces de combat de la « Triple Alliance officielle » et de la double alliance officielle, mais secrète, franco-russe et il établit le tableau comparatif suivant :

	Bataill.	Escadr.	Canons
Allemagne	1.305	508	3.024
Autriche	934	435	2.144
Italie	567	145	1.590
	2.806	1.088	6.758
France	1.133	500	4.176
Russie	1.555	1.253	3.778
	2.688	1.753	7.954

D'après ce tableau, la Russie et la France disposeraient de 665 escadrons et de 1196 canons de plus que la Triple Alliance, tandis que la triplice possèderait 118 bataillons soit 110 000 hommes de plus que la duplice.

Quant aux forces que ces pays pourront mettre en ligne de combat au lendemain d'une déclaration de guerre, M. Bleibtren les évalue ainsi :

	Bataill.	Escadr.	Canons
Allemagne	711	372	2.424
Autriche	462	336	2.144
Italie	356	144	1.590
	1.529	852	6.158
France	537	348	2.808
Russie	910	642	2.972
	1.447	990	5.780

La cavalerie russe, l'écrivain allemand l'estime approximativement, les cosaques et les régiments irréguliers ne pouvant être évalués exactement. 36 bataillons asiatiques, 18 bataillons chargés de la surveillance de la frontière du côté russe, 35 bataillons de zouaves et de turcos, du côté français, ne pren-

draient pas part au début d'une guerre. La Triple Alliance serait supérieure également en troupes de réserve.

Mais selon toutes les probabilités, si jamais un dur malheur voulait que ces deux groupes de puissances en vinssent aux mains, bien d'autres forces auxiliaires entreraient en ligne. Nous ne voyons guère, en dehors de l'appoint que pourrait lui apporter l'adhésion de la Roumanie, ce que la destinée ferait encore pour améliorer les positions de la Triplice, mais nous discernons fort bien ce que des intérêts avoués et des sympathies secrètes nous amèneraient de nouveaux contingents ; c'est là ce qui nous fait envisager l'avenir avec une quiétude parfaite qui n'exclut aucune espérance.

En dehors du rappel tardif de M. Laroche, notre très étonnant résident général à Tananarive et son remplacement pur et simple, avec les pouvoirs les plus étendus, par le général Gallieni dont l'intelligence et la fermeté n'ont plus besoin de démonstration, rien de bien particulier à signaler dans notre domaine colonial ; car, les graves désaccords qui, selon les journaux indochinois, seraient survenus entre le gouvernement siamois et M. Defrance, notre résident à Bangkok, demandent encore à être confirmés et éclaircis.

Arrivons-en tout de suite au voyage que poursuivent à travers l'Europe l'Empereur et l'Impératrice de Russie. Nous les avons laissés à Vienne. L'urbanité des Viennois n'a rien laissé à désirer, au contraire, et, contre l'attente générale, ils ont laissé éclater un enthousiasme caractéristique dont le premier effet a été d'étonner l'Allemagne, de faire rugir l'Angleterre. Certes, que François-Joseph se fût montré aimable, empressé, reconnaissant encore envers le petit-fils de ce qu'un aïeul chevaleresque ait daigné affermir la couronne sur sa tête, abattre d'héroïques insurgés, rien de plus naturel ; mais voir les Hongrois, que les Russes firent rentrer dans le devoir, rivaliser avec les Autrichiens, personne n'y pensait, et l'homme clairvoyant qui eût osé le prédire il y a deux ans à peine aurait eu une réputation d'excentricité assurée.

Il est vrai, cependant, que les Hongrois ont été aussi étonnés que touchés par les procédés aimables du Tsar, et ne voulant pas méconnaître des intentions bienveillantes, ils rendirent à Nicolas leur estime, leur confiance, leur admiration. Ils se

sont même demandés pourquoi le Tsar et la Tsarine, puisqu'on célébrait alors le millénaire de la Hongrie, ne se rendaient pas à Pest aussi bien et plutôt qu'à Vienne ! Donc, la Hongrie elle-même, Triplicienne incurable jusqu'alors uniquement par haine du Cosaque, fait amende honorable et par des aspirations nouvelles dénonce ses déceptions passées ! C'est qu'en effet dans toute la monarchie austro-hongroise on a constaté un réel et ardent désir de réconciliation avec la Russie ; cela était sensible dans l'attitude de la foule, dans les multiples manifestations de l'opinion et dans la presse toute entière. Chacun, à l'envie, exprimait l'espoir que de l'étroite entente qui se nouait entre les deux empereurs, il résulterait d'immenses bienfaits pour les chrétiens qui souffrent tant de calamités dans tout l'Orient. Nulle allusion à l'entente austro-anglo-germanique concernant les affaires des Balkans. La présence du Tsar à Vienne, indépendamment des accords qui se faisaient entre chanceliers, a donc fait éclater le peu de consistance qu'offrait encore la Triple-Alliance, chancelante en Autriche, toute lézardée en Italie ! L'Angleterre, qui avait la spécialité d'exploiter la terreur qu'inspirait la Triplice, ne peut se consoler du mariage italo-monténégrin ; la pensée qu'il se prépare, en outre, un mariage monténégro-autrichien de plus d'importance encore la met hors d'elle-même. Aussi, à l'unisson, les journaux anglais s'exclament : c'est une trahison générale, une atteinte directe portée aux droits tutélaires que la Grande-Bretagne a mission d'exercer : toutes les nations, hormis l'Angleterre, étant atteintes d'une imbécillité incurable.

Le *Times* s'exprimait de cette façon :

> Aucune protestation, quelque sincère qu'elle soit, aucune précaution, si adroite soit-elle, ne pourront empêcher complètement les puissances amies de l'Italie de considérer tout ce qui peut ressembler à un rapprochement avec la France comme une trahison envers elles-mêmes ou, au moins, comme une marque de tiédeur dans la poursuite des intérêts pour lesquels elles ont avec l'Italie agi jusqu'à présent de concert...

Ce ne sont pas de pareilles sommations qui paraissent devoir intimider M. di Rudini ; en tous cas, elles ne lui ont point fait rompre les négociations qui étaient en cours pour l'adoption d'un *modus vivendi* en remplacement du traité italo-tunisien, expiré le 28 septembre écoulé, traité dénoncé par la France. La presse et l'opinion italiennes se sont montrées également

désireuses d'une entente honorable, et, après quelques tiraillements d'ailleurs inévitables l'accord s'est fait et une convention qui inaugure une ère nouvelle pour la Tunisie a été signée à Paris.

C'est en quittant Vienne, et sur le chemin de Kiew, que la Providence, mêlant en tout bonheur humain l'amertume qu'il faut pour en rappeler la vanité, enleva subitement à Nicolas II son serviteur le plus dévoué, le plus proche, l'homme de l'empire qui, après lui-même, tenait avec éclat la plus grande place dans l'estime des peuples. Le prince Lobanoff-Rostowsky. Ce sincère et vaillant ami de la France était, la veille encore à Vienne, choyé, adulé. François-Joseph ne pouvant plus honorer le ministre du Tsar d'aucune dignité qu'il ne possédait déjà, lui fit présent d'un vase précieux, et le quitta rassuré, rayonnant. Le train impérial s'ébranla et, durant une halte prochaine, le prince, serré par le mal qui le poursuivait depuis longtemps, y succomba soudain !... Tout en rendant au défunt un tribut touchant d'une douleur profonde, le Tsar appela auprès de lui M. Chichkine, adjoint au ministère des affaires étrangères à Saint-Pétersbourg, et continua son voyage qui ne souffrait ni remise, ni retards ; il se rendit en Allemagne, à Breslau en Silésie. Guillaume II, tout autant que François-Joseph, et avec une ardeur plus juvénile, a fait au Tsar un accueil flatteur ; il n'a rien ménagé pour éblouir son hôte, pour lui prouver le plaisir qu'il avait de lui faire les honneurs de ses Etats, d'étaler sous ses yeux une armée, qu'il suppose encore invincible. A Breslau comme à Vienne on porta des toasts ; et comme à Vienne, à Breslau on fut apparemment enthousiaste, confiant à l'excès. Le Tsar parle l'allemand à la perfection. Il fit cependant à Guillaume, en bon français, une réplique sèche, laconique, où, malgré toutes les formules d'une courtoisie parfaite, le cœur ne donnait pas.

Le dépit qu'en manifesta la presse d'Outre-Rhin fut plutôt réjouissant ; mais le plus amusant de l'aventure a été que la presse austro-hongroise, si satisfaite jusqu'alors, découvrit que le Tsar n'avait pas été plus cordial en Autriche !

En vérité, qui donc a pu croire sincèrement que le voyage du Tsar à travers l'Europe avait pour but de bouleverser le groupement actuel des puissances, ou encore de fournir des gages à ceux qui se plaisaient à suspecter gratuitement ses

intentions pacifiques ? La présence du prince Lobanoff à Vienne, de M. Chichkine à Breslau et demain à Paris avait une raison d'être suffisante dans l'opportunité d'échanges de vues directes sur diverses questions importantes, telles que les affaires de Crète, d'Arménie, de Macédoine, et finalement les massacres de Constantinople ; il était urgent de savoir quelle attitude il convenait à l'Europe de prendre pour éviter le retour des infamies turques que n'excuserait pas même la pire barbarie. Déjà, sans dénoncer aucun pacte antérieur, la Russie, la France et l'Allemagne ont pu agir d'accord et très efficacement soit sur le Bosphore, soit en Extrême-Orient ; sans forfaire davantage à leur honneur, à la parole donnée, elles peuvent en d'autres circonstances, et en d'autres lieux, servir utilement la cause de l'humanité. Cela seul, selon nous, abstraction faite de la courtoisie qui est de tradition entre les chefs d'Etat, entre ceux-là même qu'emportent des courants politiques les plus contraires, justifierait la visite du Tsar à Vienne, à Breslau, à Balmoral. Aussi ces entrevues eussent-elles été vingt fois plus cordiales, qu'il n'y aurait pas encore eu matière suffisante pour alarmer les susceptibilités de la France, bien loin qu'elles auraient dû nous susciter des craintes concernant la fidélité de notre allié. Ce qui aurait pu nous alarmer davantage et avec de très bonnes raisons, c'eût été l'abstention du Tsar à l'endroit des adversaires déclarés de l'entente franco-russe, ou des entrevues moins cordiales. A juste titre, on aurait pu chercher dans des faits semblables la preuve incontestable d'une tension dangereuse, les prémisses des pires conflits. Nous n'en sommes heureusement point là, et nous pouvons nous contenter pour le moment de ne trouver dans la mauvaise humeur de la Triplice que la manifestation maladroite d'un dépit complet et d'une désillusion profonde.

La presse anglaise se complaît, pour surexciter les esprits et pêcher encore en eau trouble, à souligner tout ce qui, dans les entrevues de Vienne et de Breslau, est capable d'attrister les Tripliciens. Elle met en parallèle leur enthousiasme exalté avec la réserve insurmontable de leur hôte ; le Tsar, dit-elle, était de marbre à Vienne, de glace à Breslau. Peu à peu la presse reptilienne en est arrivée à tenir le même langage. Certain organe tudesque a trouvé fort habile et très séant de mettre un poing sur la hanche et l'autre main sur l'épée, disant :

La vue des troupes allemandes aura été pour notre hôte l'expression vivante de notre puissance sans provocation, mais sûre d'elle-même, de cette puissance qui, à différentes reprises, a pu sembler utile à la coopération générale de la politique allemande pour la mission du grand empire chrétien de l'Europe orientale !

C'est lourd, indigeste et c'est la note qui domine sur les rives du Danube et de la Sprée.

Le mot d'ordre est, depuis, d'attendre la visite du Tsar à Paris. On se prépare à épier chez nous chaque geste de notre hôte, à éplucher chacune de ses paroles, pour juger s'il a l'intention de refroidir notre enthousiasme ou d'enflammer notre amitié.

Nous savons qu'après son séjour familial à Copenhague et à Balmoral, s'il estime une réserve prudente de saison, ou l'expansion cordiale plus à propos, Nicolas II nous apporte son cœur et qu'il finira son voyage à Paris au milieu d'une apothéose qui, tout en lui montrant qu'elle est notre joie, notre confiance, ne pourra que confondre les peuples hostiles et les cœurs envieux. A Paris, on l'a déjà vu, les mains se pressent, les cœurs se touchent et des promesses inoubliables s'y échangent au milieu d'un silence ému...

Pas plus que la visite à Copenhague, le séjour prolongé des souverains russes en Ecosse n'a eu et n'aura de signification politique. Dans l'un et l'autre cas, ce sont des liens d'étroite parenté qui ont rapproché ces cours en dehors de l'intervention et de la présence des conseillers politiques.

Il est probable que les souverains d'une part, le Tsar et les hommes d'Etat anglais d'autre part, agiteront ensemble les questions pendantes et y chercheront peut-être une solution satisfaisante, ce que chacun désire ; mais quant à un changement de front et à un rapprochement entre la Russie et l'Angleterre, on nous permettra d'affirmer cette évolution impossible. En effet, il n'existe pas au monde deux peuples ayant l'un envers l'autre plus de causes d'animosité, de suspicion, et plus de chances de conflit : se combattre partout, se contrecarrer sans cesse, est pour elles une nécessité inéluctable qui ne saurait prendre fin qu'avec la solution des difficultés balkaniques, de la question d'Orient, des compétitions pendantes entre elles, en Perse, en Afghanistan, sur les confins de l'Inde, en Corée, en Chine, au Japon jusqu'en Afrique même, où la

Russie, alliée de la France, ne saurait nous abandonner en Egypte. C'est dire que l'hostilité irréductible des Anglais et des Russes cessera par la ruine totale de l'un ou de l'autre, situation qui exclut bien, en dépit de tous les liens de parenté quelconque, même affectueuse, jusqu'à l'idée d'un rapprochement sincère et durable. Cela n'exclut pas cependant certains accords temporaires au sujet de questions spéciales à résoudre en passant dans un intérêt commun. Tel serait le cas, si lord Salisbury s'entendait avec le Tsar et renonçait enfin à jouer à Constantinople, pour la répression des massacres des Arméniens, un rôle isolé, égoïste, et que les puissances ne toléreraient pas.

A titre de renseignement nous donnons le programme des fêtes qui, du 5 au 9 octobre, seront données en France en l'honneur du Tsar.

1er *journée, 5 octobre* : L'empereur et l'impératrice de Russie arriveront à Cherbourg, à midi. L'escadre française partira deux heures d'avance pour aller les chercher à la limite des eaux françaises. Les souverains seront reçus par le président de la République accompagné du président du conseil, du ministre des affaires étrangères et du ministre de la marine.

L'après-midi, ils passeront la revue de l'escadre.

Un dîner, offert par le président de la République à l'arsenal de Cherbourg, après la revue de l'escadre, aura lieu à six heures.

Départ à neuf heures du soir pour Paris.

2e *journée.* L'arrivée à Paris aura lieu le lendemain, 6 octobre, à dix heures du matin, à la gare du Ranelagh à Passy ; entrée dans la capitale par la Muette, le bois de Boulogne et l'avenue des Champs-Elysées dans l'ordre suivant : dans la première voiture prendront place le Tsar, la Tsarine, en face d'eux le président de la République ; des voitures en petit nombre constitueront le cortège et contiendront le personnel supérieur des souverains et de la présidence de la République. Les ministres seront à la gare, mais ne se joindront pas au cortège. L'empereur, après avoir déjeuné à l'ambassade, se rendra à l'église russe en suivant le boulevard Saint-Germain, la place de la Concorde, la rue Royale, le Boulevard Malesherbes et le parc Monceau. Dans l'après-midi, visite et reception officielle au palais de l'Elysée, présentation des députés et sénateurs ; audiences accordées par l'empereur à l'hôtel de l'ambassade, réception du corps diplomatique, visite de Mme Félix Faure à la Tsarine, dîner à l'Elysée.

Pour ce dîner deux cents invitations seront adressées par le président de la République aux présidents des Chambres, aux membres du corps diplomatique, aux ministres, aux commandants de corps d'armée, aux représentants des grands corps de l'État.

Une réception fermée ne comportant que deux cents invitations suivra le dîner. Avec les convives de ce dîner, la soirée ne réunira ainsi que quatre cents personnes.

Après le dîner à l'Elysée, il y aura soirée de gala à l'Opéra, à dix heures.

Le même soir, avant le gala et durant tout le reste de la soirée, grande fête, feu d'artifice et illuminations dans Paris. Fête sur la Seine.

3e *journée*. Le lendemain, mercredi 7 octobre, visite des monuments et de la ville. A deux heures et demie, l'empereur posera solennellement la première pierre du grand pont qui sera le monument principal de l'Exposition de 1900 et qui recevra le nom de pont Alexandre III.

A cette occasion, une grande fête sera organisée, à laquelle assisteront, outre le président de la République et les grands corps de l'Etat, les délégués de toutes les chambres de commerce et des syndicats industriels et commerciaux de France. Une cantate sera chantée par des chœurs avec orchestre.

Pour cette circonstance, on établira sur la Seine, sur le trajet du futur pont destiné à relier les Champs-Elysées aux Invalides, un pont en cordage en reproduisant l'apparence.

Après cette cérémonie, visite à la Monnaie, où sera frappée la médaille commémorative qui sera offerte aux souverains, séance à l'Académie française, visite à l'Hôtel de Ville vers cinq heures et demie.

Le même soir, l'empereur offrira un dîner à l'ambassade de Russie. A neuf heures et demie, représentation au Théâtre-Français.

Les deux représentations de gala qui ont été maintenues au programme permettront d'inviter tous les membres du Parlement soit à l'Opéra, soit au Théâtre-Français.

4e *journée*. Jeudi 8 octobre : le matin, visite du Louvre. Déjeuner à l'ambassade. Départ en poste, à une heure, pour Versailles. Visite à la manufacture de Sèvres. Fête dans les jardins grandes eaux. Dîner intime au château ; bal, danses anciennes.

L'empereur et l'impératrice monteront dans leur train à Versailles même, à onze heures du soir pour se rentre à Châlons. Le train présidentiel précédera le train impérial et arrivera à Châlons 2 ou 3 heures avant le train impérial.

5e *journée*. Le vendredi 9 octobre, revue des troupes au camp de Châlons entre dix et onze heures du matin. Déjeuner militaire et départ pour Darmstadt.

On sait avec quelle confiante persévérance S. S. Léon XIII poursuit la réalisation d'un idéal généreux : la réunion des Églises avec la suprématie de Rome reconnue par les Églises dissidentes. C'est particulièrement vers l'Église anglicane qu'il se tourne, et c'est à elle qu'il adresse ses appels les plus pressants ; de ce côté aussi se dessine un mouvement de jour en jour plus considérable, mouvement qui légitime déjà les meilleures espérance. La tâche est malaisée, elle n'en paraît que plus attrayante. Cependant, de prime abord, après la lettre *ad Anglos*, après l'Encyclique sur l'Unité de l'Église, documents si précis en leurs enseignements, la lettre apostolique qui vient de paraître dans l'*Osservatore Romano*, concernant les ordinations anglicanes dont, conformément à tous les décrets de ses prédécesseurs, et

par sa propre autorité, Léon XIII confirme l'invalidité et la nullité, est une manifestation nécessaire qui repoussera vers l'attente et l'abstention maints esprits éclairés, mais vaniteux autant qu'opiniâtres. M. Gladstone en sera affecté et l'on peut craindre que lord Holifax, chef des promoteurs de la « Réunion » en Angleterre, n'en soit découragé. Avec un sentiment humain très naturel lord Holifax, Gladstone et leur parti eussent été fort aise si, moins intransigeante que par le passé, l'Église romaine avait voulu reconnaître enfin la validité des ordinations anglicanes de façon à ce qu'un prêtre schismatique, faisant retour, n'eut plus à subir une réordination pour se faire conférer les pouvoirs ecclésiastiques qu'il exerçait jusque là selon, la doctrine romaine, sans mission régulière et sans effet devant Dieu. Léon XIII, dans un esprit conciliant, voulut bien soumettre de nouveau la question à une commission spéciale et l'on attendait impatiemment sa décision, laquelle, selon que la validité des ordinations allait être contestée ou reconnue, pouvait précipiter la *Réunion* ou la compromettre. Le Saint Père s'est prononcé pour la négative et il n'en pouvait être autrement ; car, sanctionner les révoltes passées, admettre dans le giron de l'Église une église particulière avec les stigmates de la rebellion et les caractères particuliers qu'elle y a contractés, c'était encourager pour l'avenir tous les schismes nouveaux. L'Église doit être une pour être catholique ; s'il y a place, en son sens, à des divergences de langues, de coutumes, ou d'accessoires dans l'exercice du culte, aucune différence de doctrine ne saurait être tolérée parce qu'elle serait inexplicable ; c'est de sens commun et il faut espérer que les Anglais qui ne manquent pas d'esprit pratique en conviendront tout d'abord.

Nous ne quitterons pas l'Italie sans constater avec plaisir que, grâce à l'intervention du pape, d'une part, de la Russie de l'autre, vu l'impossibilité de contraindre le Négus loin de le vaincre, tout porte à croire que l'aventure éthiopienne touche à sa fin et que les nombreux prisonniers italiens, qui gémissent en Abyssinie en une sorte d'esclavage, seront finalement rendus à leurs familles. A quelles conditions ? C'est le nœud de l'affaire. L'Italie, avec raison, veut garder sauf son honneur, et Ménélick avec un égal intérêt veut profiter de sa victoire. Il veut une indemnité de guerre, le rachat des prisonniers et la médiation de la Russie comme garantie du traité ; il refuse de reconnaître pour

frontière la ligne du Mareb désireux de réduire à sa plus simple expression l'établissement italien de Massaouah, son rêve serait même de le ruiner complètement. Néanmoins, il ne mettra pas cette dure condition à la conclusion de la paix. Or, comme il faudrait, selon le général Baldisera lui-même, pour soutenir la guerre avec quelques chances de succès, un corps d'expédition de 70 000 hommes au moins, un matériel de guerre énorme et des moyens de transports impossible à réunir en ces parages, il faut admettre que nécessité fera loi, qu'on se débattra comme on pourra pour sauver les meilleures plumes, mais qu'on lâchera le reste discrètement.

Il n'est pas facile, croyez-le bien, de se retrouver dans l'imbroglio italo-abyssin, et de discerner nettement le but poursuivi, et les résultats obtenus. Hier encore M. di Rudini affirmait ne rien connaître des exigences de Ménélick quoiqu'il espérait toujours fermement avoir pour l'Italie la paix avec l'honneur ; double affirmation qui ne pèche pas par excès d'harmonie. Il assurait de plus que le major Nerazzini, l'un des négociateurs officiels l'Italie, étaient encore loin de la résidence du Négus, qu'il fallait attendre ses premières ouvertures à Ménélick et aussi l'arrivée de général Vallès qui a pleins pouvoirs pour traiter. Il ne faut pas oublier qu'au lendemain du désastre d'Abba Garima, le major Salsa partit pour le camp abyssin avec une mission officielle ; l'ingénieur suisse Ilg, conseiller du Négus, vit M. di Rudini et lui ayant offert ses bons offices, emporta pour se guider des indications précises, puis on délégua le major Nerazzini, enfin le général Vallès, demandé par le Négus, sans parler de Mgr Macaire et autres personnages fort empressés, préalablement incités pour plaider la cause du *conquérant vaincu*. Dire qu'avec tant d'interprètes et d'informateurs, on ignore encore tout des conditions du vainqueur, c'est abuser de la crédulité du public et dissimuler évidemment des vérités dont on espère corriger l'amertume. Le Négus, lui, a pu nous renseigner sur les *desiderata* qu'il formule ; et, comme nos informations viennent de Saint-Pétersbourg où nombre de jeunes Abyssins des meilleures familles se trouvent pour s'instruire, où vient d'arriver surtout la mission de Joseph Ato, secrétaire de Ménélick, nous sommes évidemment mieux instruits des faits de la cause que M. di Rudini ne veut le paraître lui-même. La médiation

de la Russie sollicitée, l'impossibilité manifeste où est l'Italie de poursuivre la guerre, plus encore, croyons-nous que le mariage du prince de Naples avec une princesse monténégrine, alliance d'ailleurs fort appréciée à la cour de Russie, sont les raisons vraies de l'amélioration des relations russo-italiennes et des meilleures dispositions que nos voisins nous témoignent à nous-mêmes. Au demeurant, le marquis di Rudini a toujours interprété le traité de la Triple Alliance dans un sens pacifique, il a spontanément réduit les effectifs et les dépenses militaires, et d'assez bonne grâce il a accepté l'invitation de la France à l'Exposition de 1900. Il a ainsi grandement concouru à établir entre les deux pays des rapports amicaux qu'il est mieux à même que personne d'améliorer encore : tâche dans laquelle l'opinion publique en France n'a cessé de le seconder.

Avant l'arrivée du Tsar en Ecosse, à la veille de la prise de Dongola par l'armée anglo-égyptienne, comme s'il avait fallu mériter les bonnes grâces de la Russie, distraire la France, à moins qu'on ne se proposât d'obtenir son assentiment pour les nouvelles entreprises méditées autant contre le Soudan égyptien que contre la Turquie, les détectives anglais mirent brusquement la main au collet de quelques *fenians*, présentés aussitôt et dans l'intérêt de la cause, comme des anarchistes résolus et des nihilistes implacables. A en croire la presse britannique, la vie du Tsar était menacée et si le couple impérial allait jamais reparaître sur les bords de la Néva, c'était à la vigilance de l'Angleterre qu'on devrait cet immense bienfait. La première émotion dissipée, et tous renseignements pris aux meilleures sources, on se rendit immédiatement compte de la nature de ce petit coup de théâtre et de l'effet qu'il était destiné à produire dans le monde, et l'on se prit à sourire de la naïveté burlesque dont John Bull avait fait étalage en cette circonstance. La fameuse fabrique de bombes découverte à Anvers n'a pas dû précisément son installation et ses approvisionnements à la police anglaise, mais il ne s'en faut guère ; puis la facilité étonnante avec laquelle elle a deviné les *criminels* (?), suivi leur piste, pénétré leurs desseins pour les arrêter finalement au bon moment, sans peine, avec encore moins de périls, tout dans cette ténébreuse aventure est sujet à caution et fait rêver à l'un de ses coups variés à grands effets qu'ima-

gine parfois la police pour atteindre un but déterminé.

Donc, quatre dynamiteurs ont été capturés dans ces conditions ; Edward Bell à Glasgow, Haines et Wallace à Rotterdam ; Tynan, le fameux Tynan, ce mystérieux n° 1 de la sensationnelle affaire du Phœnix Park à Dublin, été arrêté de son côté à Boulogne-sur-Mer. L'extradition de Haines et de Wallace ne saurait être obtenue faute de traités suffisants, quant à Tynan, que le gouvernement anglais nous réclame, nous aurons à examiner son cas de fort près et, avant de donner satisfaction à nos voisins, à nous inspirer beaucoup de leurs propres procédés toujours peu amicaux en pareille matière. On se rappelle sans doute avec quelles difficultés nous avons obtenu l'extradition d'Arton, et on n'oubliera pas que celle de Cornélius Herz nous a été refusée à l'encontre de l'esprit et de la lettre des traités existants. Tynan peut s'estimer heureux que de pareils précédents existent, car il est peu probable que le gouvernement français, à l'encontre de l'opinion défavorable, livre un homme d'une culpabilité incertaine à des gens qui ont juré de l'envoyer à la potence.

Nous le ferons d'autant moins volontiers que les agissements de l'Angleterre en Egypte deviennent de plus en plus sujets à caution. On connaît les détails de l'expédition entreprise contre Dongola, sous le prétexte fallacieux de venir en aide aux Italiens menacés dans Kassala et battus en Abyssinie. Les Italiens eux-mêmes ont mis en doute la bienveillance des Anglais et ont dénoncé, sans détours, avec amertume, les mobiles égoïstes qui les faisaient intervenir. Cela n'empêcha point le sidar Kitchener d'aller de l'avant, d'occuper Kaboddeh et Hannek, puis Kerma, de livrer ensuite le combat d'El Hafir, assez semblable à l'inénarrable bataille de Tel el Kébir. El Hafir fut enlevé après une résistance dérisoire et ce succès entraîna la prise du marché de Beit el Mal, du camp d'El Ordeh et enfin celle de la ville de Dongola, but apparent de cette expédition, dont, selon lord Cromer, l'utilité ne s'était jamais fait sentir.

Est-ce fini ? Le *Times* a aussitôt exprimé l'espoir que l'armée égyptienne reprendrait sa marche en avant pour parachever l'œuvre de libération (!) par l'occupation de Khartoum et d'Omdurman, occupation que la mort du Mahdi doit rendre plus facile. Le péril mahdiste et la puissance des Mahdistes n'ayant

jamais été que des prétextes au service d'une mauvaise cause, l'expédition elle-même n'ayant pas pour objectif de porter secours aux Italiens résignés, les Anglais contestant, de plus, la capacité des Egyptiens de se gouverner dans les limites restreintes de leur domaine actuel et ne devant pas, par suite, leur reconnaître une aptitude spéciale pour gouverner, en plus, le Soudan reconquis, il faut donc admettre qu'ils poursuivent un but inavoué, qu'ils tendent à accaparer le Soudan pour y faire affluer tout le commerce du bassin du Nil, visées suffisantes pour alarmer les peuples ayant encore des intérêts dans ces régions et pour les amener à surveiller de plus près que par le passé les progrès de la Grande-Bretagne. Il faut admettre ainsi que la chute de Dongola, démasquant l'envahisseur, provoquera des mesures dont l'Angleterre n'aura pas seulement à se réjouir. En tous cas, la marche en avant semble suspendue.

L'espace nous manque pour dire quelles difficultés nouvelles, imprévues, l'Espagne rencontre à Cuba, aux Philippines, en toutes ses possessions d'outre mer, comme si un mauvais génie avait juré de lui enlever à la fois les derniers lambeaux d'un empire colonial jadis si florissant. En peuple valeureux, l'Espagne fait les plus grands efforts, les derniers sacrifices pour soutenir ces luttes fratricides, pour sauver ces débris d'un patrimoine précieux. Hier on ne doutait pas de l'issue favorable de cette crise terrible, aujourd'hui on se montre moins rassuré et il y a des gens hostiles qui, à la vue de vastes ruines, chantent déjà le malheur escompté d'une nation qui avait tant de raisons pour espérer un meilleur sort.

Quant à la question crétoise elle semble heureusement résolue. Voici du reste son règlement élaboré par les représentants des puissances, règlement sanctionné par le Sultan.

Article premier. — Le gouverneur général de Crète sera chrétien et nommé pour cinq ans par le sultan avec l'assentiment des puissances.

Art. 2. — Le gouverneur général aura le droit de veto sur les lois votées par l'assemblée, à l'exception de celles qui visent des changements au réglement constitutionnel de l'île, lesquels changements seront soumis à la sanction du sultan. Le droit de veto s'exercera dans un délai de deux mois, passé lequel les lois seront considérées comme sanctionnées.

Art. 3. — Le gouverneur général pourra, en cas de troubles dans l'île, disposer, pour le rétablissement de l'ordre, des troupes impériales qui, en dehors de ce cas, se tiendront dans leurs garnisons ordinaires.

Art. 4. — Le gouverneur général nommera directement aux emplois secondaires dont la liste sera ultérieurement fixée. Les emplois supérieurs resteront à la nomination du sultan.

Art. 5. — Les fonctions publiques seront attribuées pour les deux tiers aux chrétiens, et pour un tiers aux musulmans.

Art. 6. — Les élections à l'assemblée générale et les sessions de cette assemblée auront lieu tous les deux ans. Les sessions dureront de 40 à 80 jours.

L'assemblée votera le budget biennal, vérifiera les comptes, discutera et votera à la majorité des membres présents les projets de loi et les propositions qui lui seront soumises par le gouverneur général ou les députés.

Les propositions relatives à toutes modifications à introduire dans le réglement constitutionel de l'île devront être votées à la majorité des deux tiers. Aucune loi nouvelle ne sera applicable si elle n'a pas été votée par l'assemblée.

Art. 7. — Les propositions tendant à une augmentation des dépenses du budget ne peuvent faire l'objet d'une discussion de l'assemblée que si elles sont introduites par le gouverneur général, le conseil administratif, les bureaux compétents.

Art. 8. paragraphe 1er. — Les dispositions du firman de 1887, accordant à la Crète la moitié des revenus des douanes de l'île, seront remises en vigueur.

Paragraphe 2. — L'impôt sur l'importation du tabac appartiendra à l'île.

Paragraphe 3. — La Sublime-Porte prend à sa charge les déficits provenant des budgets non votés par l'assemblée, déduction faite des sommes avancées à l'île par le Trésor impérial.

Art. 9. — Une commission comprenant des officiers européens procèdera à la réorganisation de la gendarmerie.

Art. 10. — Une commission, comprenant des jurisconsultes étrangers, étudiera les réformes à opérer dans l'organisation de la justice, sous la réserve la plus expresse des droits résultant des capitulations.

Art 11. — La publication de livres et journaux, la fondation d'imprimeries, et celle de sociétés scientifiques seront autorisées par le gouverneur général, conformément à la loi.

Art 12. — Les immigrants originaires de la Cyrénaïque ne peuvent aller en Crète sans autorisation du gouverneur. Ce fonctionnaire aura le droit d'expulser tout individu qui ne pourra justifier de moyens d'existence, ou dont la présence lui paraîtra dangereuse pour l'ordre public, sous la réserve des droits acquis par les étrangers.

Art. 13. — Dans les six mois qui suivront la sanction des présentes dispositions, l'assemblée générale sera convoquée et les élections seront ordonnées conformément à la loi de 1888. Jusqu'à la réunion de l'assemblée, le gouverneur général, d'accord avec le conseil administratif, réglera par des ordonnances provisoires l'exécution des présentes dispositions.

Art. 14. — Les puissances s'assureront de l'exécution de toutes ces dispositions.

Note finale. — Les représentants des puissances sont d'avis qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande d'établissement d'une surtaxe douanière destinée aux indemnités pour les dommages causés par les derniers événements.

Mais il est essentiel d'après eux d'en faire surveiller l'emploi par des comités.

Ce document est signé par Tewfik-Pacha, ministre des affaires étrangères de Turquie, et par les représentants des six puissances. Il nous sera permis de nous réjouir de ce que l'ambassadeur de France a joué dans l'élaboration et l'adoption de cet instrument diplomatique un rôle prépondérant.

Si la question crétoise est résolue de fait il n'en est pas de même de la question d'Orient en général, et particulièrement de la question arménienne. Nous n'avons pas à détailler ici les abominables massacres organisés en maints endroits de l'empire Ottoman et particulièrement à Constantinople par la police et par l'administration inspirées par le sultan lui-même. L'imagination répugne à évoquer ces scènes épouvantables, et le cœur de l'homme n'aura jamais assez d'aversion pour le sinistre sicaire et le peuple fanatique qui y ont trouvé je ne sais quel plaisir inhumain, cherché je ne sais quels gages apparents d'une sécurité qu'ils ne méritent plus. Tout n'est pas à approuver dans la conduite des Arméniens, mais tout est à blâmer dans l'ignoble répression dans laquelle, pour se venger de quelques énergumènes, on n'a immolé que la foule gémissante des innocents. Notre collaborateur, Auguste Lepage, recherche, d'autre part, les responsabilités lointaines et prochaines de ces massacres, il en charge avec raison les agitateurs qui des bords paisibles de la Tamise soufflent cette affreuse tempête ; c'est Rosebery, c'est Salisbury, c'est Gladstone, ce sont les comités arméniens d'Angleterre qui ont conseillé les complots et provoqués ainsi les carnages ; ils ont laissé croire que l'Angleterre était prête à se jeter dans la mêlée pour la libération définitive des chrétiens d'Orient. Or, quand l'orage a crevé sur la foule égarée, inconsciente, la Grande-Bretagne, qui n'avait en vue que de distraire les peuples et de perpétrer au milieu du trouble universel de faciles rapines, s'est retirée sous sa tente comme une héroïne offensée de ce qu'on soupçonnait la pureté de ses intentions. Elle aurait voulu débarquer à Constantinople, seule, comme elle débarqua à Alexandrie. Pour rendre possible, cet attentat aux droits des peuples elle avait tout préparé et prévu pour déchaîner une guerre continentale, universelle, dont, réfugiée sur les mers, elle aurait attendu les suites pour exploiter ensuite les ruines amoncelées. Est-ce que les vautours d'Outre-Manche n'examinaient pas déjà avec une cynique quiétude l'opportunité de la

déposition du sultan et du partage de l'empire Ottoman ? Ils ne disaient pas ce qu'ils abandonneraient à la rapacité de leurs complices, mais ils délimitaient avec soin la part considérable qui devait leur échoir : et leur flotte, pour exécuter le programme arrêté, s'approchait des Dardanelles !

Ils ne comptaient pas naviguer de conserve avec les flottes franco-russes animées d'intentions visiblement hostiles ; quand, de plus, on apprit que la flotte russe de la mer Noire s'approchait, d'autre part, avec l'ordre formel de s'opposer à toute tentative isolée de l'Angleterre, il fallut bien se rendre à l'évidence et constater amèrement que la Grande-Bretagne, discréditée par des attentats successifs, avait perdu toute autorité en Europe.

Les forces navales et les troupes de débarquement actuellement à l'entrée des Dardanelles, prêtes à bombarder Constantinople, s'il le faut sont :

Angleterre, 7 navires (cuirassés, croiseurs, torpilleurs, etc.) et 1 800 hommes de troupes de débarquement.

Italie, 4 navires et 620 hommes.

Autriche, 5 navires et 700 hommes.

Allemagne, 3 navires et 550 hommes.

France, 9 navires et 2 300 hommes.

Russie, 4 navires et 700 hommes de ce côté-ci des Dardanelles et, dans la mer Noire, toute la flotte.

La Grèce et l'Espagne ont chacune un vaisseau de guerre ; en tout 33 navires et 6 500 hommes. Et d'autres flottes n'attendent au port qu'un signal d'alarme.

Que va-t-on faire ? Les peuples divisés entre eux par des compétitions contraires ne savent quelles résolutions prendre et c'est ce qui permet à l'Homme malade d'agoniser sans cesse sans expirer jamais, c'est aussi ce qui maintient nos frères d'Orient dans la servitude la plus cruelle qui ne saurait se prolonger sans fin. Des événements graves sont proches et il est visible que les peuples s'y préparent activement.

ARTHUR SAVAÈTE.

Imprimerie DESTENAY, BUSSIÈRE frères. — Saint-Amand (Cher).

LA RICHESSE JUIVE

Ce fait est plus visible que le précédent, et, qui parviendrait à ignorer le Juif demeurerait, quand même, impuissant à ignorer la richesse Juive.

Expliquons-nous, afin de ne point passer pour un poseur d'énigmes et, ce qui serait plus grave, de ne nous point mettre en rupture de ban avec toute la métaphysique de l'École.

« Vous êtes en plein paralogisme, nous crie tel métaphysicien que notre étrange affirmation déroute. Ignorez-vous donc qu'avant *d'être tel, il faut être* ; qu'avant que le Juif soit riche, il faut que le Juif soit, et qu'en conséquence il est inévitable qu'on ne voie le Juif, avant et plus que la richesse du Juif.

Nous répondrons au métaphysicien qu'il a toute raison, s'il prend la défense de l'ordre objectif, comme sa vocation de métaphysicien l'y oblige ; mais, que son dire peut n'être pas exact, et ne l'est, en effet, pas du tout, dans l'ordre subjectif où notre affirmation nous pose.

Dans cet ordre, ce qui passe avant tout, ce qui ouvre invariablement la marche, c'est le phénomène.

Or, le phénomène du Juif, c'est la richesse du Juif. La richesse est le phénomène du Juif, comme la bosse est le phénomène du chameau, comme la *reptilité*, si l'on peut employer ce terme, est le phénomène du serpent.

Dispersé, émietté, pulvérisé, mobile et instable comme il l'est, depuis Vespasien, le Juif *pauvre* n'eût peut-être pas été aperçu. A la rigueur, il pouvait passer ainsi, à travers ce monde où il erre depuis si longtemps, sans obtenir l'attention des hommes. Mais le Juif riche, plus que riche, maître de la richesse ; le Juif, flanqué de ses milliards, n'accomplira pas sa course sans qu'on le voie ; il impose l'attention au plus distrait ; il porte en main, il lit à tous, un acte de présence et

d'identité qui ne permet pas qu'on l'ignore ; le fait social qu'il constitue produit une saillie telle, sur le fond du genre humain, que l'œil ne peut l'éviter dès qu'il s'ouvre ; comme le ciel, comme le soleil, comme une montagne, il s'impose au spectateur.

Le fait de la richesse Juive est donc ce qu'il y a de moins discutable au monde et on ne sache pas qu'il ait jamais été discuté. Dès que ce peuple a perdu son sol, cette magnifique terre, conquise sur Chanaan par ses ancêtres, si bien distribuée par Josué, et si fidèlement conservée, par chaque tribu et fraction de tribu, pendant quinze siècles, dès qu'il est devenu mobile et errant, la richesse mobile et errante de ce monde, l'or, le papier, satellite ailé de l'or, ont été à lui. Prenez-le à telle date que vous voudrez, depuis qu'Adrien lui a interdit le sol de ses pères ; choisissez pour lui, dans la série des situations sociales, la situation la plus difficile, le métier le plus ingrat dans l'innombrable variété des métiers, vous le trouverez toujours assis sur des sacs d'or.

Les hommes qui nient tout n'ont jamais nié ce fait. Il les touchait de trop près, et sur un point trop vulnérable ; une passion trop indomptable, trop rebelle à tout sommeil, leur tenait, trop impérieusement, l'œil ouvert, l'esprit trop incessamment attentif ; les condamnait à une sincérité trop peu corruptible, pour que le fait de la richesse Juive manquât d'être observé, avéré, reconnu partout et par tous ; pour qu'il n'obtint pas, de lui-même et par sa seule complexion, le plus haut degré de publicité qu'un fait humain peut atteindre chez les hommes.

Qu'un Juif ait appauvri de sa foi de Chrétien tel fils de l'Évangile, on en aura médiocre souci. La foi ! Qui en a ouï parler sur la place et qui a jamais coté cette valeur à la bourse ?

Aussi bien, puisque les Chrétiens convertissent des Juifs pourquoi les Juifs ne convertiraient-ils pas des Chrétiens ? N'en avons-nous pas bientôt fini avec ce passé bénêt, où les prétendus oracles de je ne sais quels infaillibles asservissaient les âmes et ne laissaient place, dans le monde, que pour un seul *Credo* ? Aujourd'hui, la terre est à tous les *Credo*. Tous les symboles se valent et ont le même droit au soleil. Ils sont d'ailleurs surpassés, de beaucoup, par une profession de foi bien plus simple, qui est en voie de supplanter et qui supplan-

tera, d'ici peu, tous les *Credo* faits et à faire : *la négation de tout Credo.*

Qu'un Juif ait appauvri de son honneur telle jeune fille, mise à son service par une mère imprudente, on y attachera peu d'importance ; on niera le fait, si les circonstances imposent de nier, ou, s'il n'y a nul péril au cynisme, si rien ne commande de donner le change et de dépister l'opinion, on ricanera, de ce ricanement scurrile, qui monte si naturellement aux lèvres de notre génération ; que nulle mauvaise fortune ne manque d'y trouver, mais qui ne sait rien, pour se défrayer, au-dessus du naufrage d'une pudeur.

Que si le crime de l'immonde séducteur s'est trouvé complété par la survenance d'une maternité déshonorante, s'il a jeté, sur la voie publique ou dans le tour d'un hôpital, le fruit de l'avilissement et de la douleur, (les annales d'Israël sont riches de faits semblables), on accentuera un peu plus le ricanement ; de scurrile il deviendra cruel ; après s'être égayé de la faiblesse, on se déridera sur la bêtise, et il n'y aura, dans la chasse aux réputations, de curée comparable à celle de cette chrétienne, dupée à la mesure de sa niaiserie.

Que des Juifs aient crucifié et crucifient encore des enfants chrétiens, on se fera, comme tout-à-l'heure, suivant les besoins de la cause, des ignorances ou des négations de commande. Plus que cela, avant toute information, on entrera en campagne, pour la défense d'Israël, avec une ardeur qu'on n'a jamais mise à couvrir la réputation d'aucun Chrétien. Vous aurez beau alléguer les témoignages les mieux établis de l'histoire, les plus irréfragables preuves juridiques dont aucun réquisitoire ait appuyé ses conclusions, on ne vous entendra pas.

Au surplus, à les supposer vrais, ces faits, pense-t-on, ne tireraient pas à conséquence. Ils ne sauraient être que d'une rareté extrême sur le long cours des siècles. Et puis, à quoi bon se donner tant de souci, à leur occasion ? On n'a pas, là, d'intérêt immédiat et direct. Ces enfants n'ont pu être que des fils de très bons Chrétiens. Peut-on s'affecter beaucoup des mésaventures, y a-t-il tant lieu de s'alarmer des fausses et fâcheuses situations des bons Chrétiens ?

D'ailleurs, ce sont là, visiblement, rivalités et chamailleries de sectes ; (on dirait, querelles de clocher, si les synagogues

avaient des clochers), ce sont façons d'agir entre fanatismes de provenances différentes et d'enseignes diverses. On y verrait volontiers intervenir des mœurs plus douces ; plus de modération dans les procédés siérait certainement à une époque de civilisation avancée. Mais qui se flattera de ramener à la mesure voulue, les passions des hommes, surtout les moins maniables et disciplinables qu'on leur connaisse, les passions religieuses ?

Qu'un Juif ait soustrait, par une complicité, payée on non payée, une hostie consacrée, à un autel catholique, qu'il l'ait salie, lacérée, outragée de mille manières, on n'y verra pas le plus petit grief contre le Juif. C'est bien, de tous les méfaits d'Israël, celui dont on se préoccupe le moins.

Que si l'on vient dire que cette hostie lacérée a versé du sang, on se sentira un peu plus ému, mais de tout autre sentiment que celui qu'on attendrait d'hommes baptisés, qui, pour la plupart récitent encore leur *Credo*. Nous voilà donc, encore une fois, dira-t-on, remis en face de l'absurde. On n'en aura donc jamais fini avec cette billevesée du miracle. Les temps auront beau marcher, il y aura toujours des attardés désespérants, auxquels nul progrès ne servira ; pis que cela, des rétrogrades de parti pris, qui iront, en connaissance de cause, à contre-voie du mouvement. Il y aura toujours assez de sottise en réserve chez les hommes pour que nulle imposture n'échoue à y trouver la dose correspondante à nulle énormité.

Fureur contre l'imposteur, mépris profond pour la dupe de l'imposture, voilà tout ce que tirera de son cœur, pour vous répondre, le baptisé qui entendra votre histoire. Et si vous poussiez un peu votre homme, vous trouveriez que cet intolérant du miracle, est loin d'avoir renoncé à croire à l'Évangile dont les cinquante pages ne sont guère, en somme, qu'un tissu de miracles ; qu'il croit même à cette Eucharistie, où il refuse d'admettre l'intervention d'un miracle, et qui n'est, tout entière, qu'un vaste et incessant miracle.

Donc à tous les griefs de *l'homme* contre le Juif (car ce n'est point seulement, entre le Chrétien et le Juif, c'est, entre le genre humain et le Juif, que gît le différend et que le débat se vide) ; « Il est contre tous et tous sont contre lui (1) » ; à tous

(1) Manus omnium contra eum et manus ejus contra omnes.
(Genèse. C. XVI. V. 12).

les méfaits sociaux de l'Israélite, le genre humain moderne attache peu d'importance, accorde, le plus souvent, assez médiocre attention. Distraction, dédain, persiflage, scepticisme, le tout broché sur un fond de bonne humeur légère, dont il a fait, avec Voltaire, au XVIIIe siècle, avec Renan, au XIXe, la sagesse de la vie, telle est l'attitude du genre humain devant le réquisitoire, toujours renouvelé du passé, toujours accru du présent, contre le Juif.

Mais, voici s'énoncer un chef d'accusation qui ne ressemble en rien aux précédents. L'attitude devient toute autre ; un changement à vue s'opère ; vous ne retrouvez plus les mêmes hommes. Un nouveau genre humain a pris la place du premier.

Les Juifs ont été, dans tous les siècles, sont aujourd'hui, plus que jamais, les accapareurs de la richesse. Ici tous les fronts se rembrunissent ; tous les sourcils se froncent ; tout incirconcis devient sérieux ; la distraction serait mal venue ; que se peut-il de plus grave ?

C'est l'or, le tout de l'humanité, qui est en cause. Maître de la vie pour tout le reste, le scepticisme perd ici ses droits. Sceptiques, par ailleurs, tant qu'il vous plaira, Monsieur, nous sommes prêts à tout. Mais il s'agit d'or. Là, plus de scepticisme. Là, le genre humain est d'un dogmatisme que vous n'entamerez jamais. Il s'y tient d'autant mieux, que, là, moins que nulle part ailleurs, il n'a à craindre l'encombrement du miracle. S'il est un département du monde et de l'histoire où vous rencontriez peu de Révélation, peu de surnaturel, c'est assurément celui-là. Le cœur du genre humain dit tous les jours à ce sujet, tout ce qu'il faut au genre humain. Tout coule de source du fonds de la nature. Il n'est œuvre éclose et menée à fin chez les hommes, où l'agent mystérieux d'un monde invisible ait eu moins besoin d'intervenir.

Donc, manifestement, avec une évidence qui s'impose, avec un éclat qui le dispute à la lumière du soleil, à toute époque de l'histoire, depuis sa dispersion, Israël est le roi de l'or.

Et cependant, que d'entraves n'avait-on pas opposé, de date immémoriale, aux agissements des convoitises d'Israël ! Rien n'avait été oublié par la société chrétienne contre les instincts rapaces de l'hôte étrange qu'elle s'était fait. Car c'est, de beaucoup, chez les Chrétiens, qu'Israël a le plus aimé à abriter son exil. Le fils de l'Évangile est foncièrement hospi-

talier. C'est une part de cette merveilleuse charité que lui a enseigné le Maître et qui est le fond de sa vie. Même à un visiteur aussi peu rassurant, la miséricorde chrétienne ne retira pas *le rayon de son soleil* (1). Mais de quelle armée de lois prohibitives n'avait-on pas entouré, assiégé le nouveau venu! Que de séquestrations, que d'incapacités, que d'inhabiletés!

L'Église, si indulgente, si peu portée aux contraintes, n'avait rien épargné, à cet endroit, des plus sévères mesures.

Le pouvoir civil, aux entrailles moins tendres, avait renchéri sur l'Église et porté plus loin ses précautions. Il ne quittait pas de l'œil son Juif, un seul instant.

La porte principale, ouverte sur l'exploitation et la déprédation du Chrétien, le commerce, avait obtenu de lui une garde particulière. Sur tous les points qu'il abordait, le négoce du Juif avait été limité, réglementé, contrôlé.

L'usure, cette autre issue de la rapacité Juive, était épiée, traquée, surprise dans ses ténèbres, punie de châtiments terribles; en particulier, du châtiment le plus redouté d'Israël : la confiscation.

Or, en même temps que toutes les entraves enserraient ce peuple, que toutes les avanies l'abreuvaient, Israël, aussi peu arrêté par les mille mailles des prohibitions que par le torrent des outrages, passait, comme par enchantement, à travers tous les obstacles et accumulait l'or chrétien dans ses coffres...

..... populus me sibilat, at mihi plaudo
Ipse domi, simul ac nummos contemplor in arca (2).

disait l'avare d'Horace. Le Juif était là tout entier, Horace avait composé, sans y penser, la devise du Juif pour les siècles!

Or, un jour vint où l'Europe mieux avisée, formée à la sagesse par l'expérience, fit le raisonnement que voici :

La convoitise Juive, l'entreprise Juive, la conspiration Juive contre la richesse de mes peuples, n'a qu'une cause, et, cette cause n'est autre que la législation prohibitive, tracassière, dont on l'entoure. (C'était l'application à une question particulière, de l'argument cité plus haut.)

(1) « Estote misericordes sicut Pater vester misericors est : qui facit oriri solem suum super malos et bonos. »

(Saint Mathieu. Ev. Ch. VI.)

(2) Horace. — Satires, Liv. I. Sat. I. Vers 66 67.

C'est la répression de ce peuple, avait-on dit, ce sont toutes les sévérités dont on l'entoure qui sont le dernier mot de sa vitalité. Il y a là, autant de barrières qui arrêtent son expansion, par suite, autant d'obstacles à son assimilation ; cette contrainte l'isole et cet isolement le conserve.

Nous avons vu toute la portée de cette raison. C'est la même qui reparaît ici.

Mais, peut-être se flatterait-on qu'elle y vaut davantage et y trouve, grâce à des conditions spéciales, emploi mieux justifié. Reprenons-en l'étude, et afin qu'on se rende mieux compte de sa valeur, donnons-lui, par quelques comparaisons, tout le relief qu'elle comporte.

Voyez-vous ce fleuve majestueux qui coule à travers la plaine ? De puissantes digues se dressent sur chacune de ses rives. Vous avez toujours pensé que ces digues contenaient le fleuve et prévenaient les inondations. Eh bien ! vous vous êtes trompé, et en voici la preuve, sinistrement écrite, d'une écriture que tout œil peut lire. Le fleuve s'est enflé, il a battu et crevé sa digue et le voilà qui a tout dévasté. Voyez les ruines laissées sur sa trace. Sans la digue, le fleuve n'eut jamais eu cette violence, ni créé ces désastres. C'est la contrainte de la digue qui a accru la pression des eaux ; et, l'accumulation des forces, déterminée par cette barrière, a tout fait céder. Ne cherchez point d'autre raison. Toute la cause du mal est là.

Voyez ce fauve, derrière ses barreaux. C'est de ce fer qui l'arrête que lui vient sa férocité. Il n'y a pas d'autre cause. Voyez errer libres ce porc et ce bœuf ; quand les avez-vous trouvés féroces ? Ainsi en serait-il des tigres et des ours, sans les barreaux et sans les cages. Et, si vous n'en êtes pas suffisamment convaincus, la preuve en a été faite, il n'y a pas huit jours. Un tigre a brisé ses barreaux et a dévoré un enfant.

— Assurément, ce que vous me racontez de l'enfant est horrible, et le débordement du fleuve est un affreux malheur. Mais ce qui se voit, une fois, le jour de la rupture des barreaux et de la digue, se verrait tous les jours s'il n'y avait ni barreaux, ni digue. Par une distraction qui n'a rien d'ordinaire, vous avez pris l'effet pour la cause et la cause pour l'effet. Tant de candeur mérite bien qu'on lui vienne en aide, et il n'y a pas apparence qu'elle tarde beaucoup, pour peu qu'on l'éclaire, à reconnaître que ce n'est pas la digue qui fait que le fleuve est ravageur : mais

l'impétuosité ravageuse du fleuve qui fait qu'il y a des digues : que ce ne sont pas les barreaux de la cage du tigre, ou la muselière du museau de l'ours, qui font que le tigre et l'ours sont féroces, mais bien la férocité du tigre qui fait que le tigre a des barreaux à sa cage et la férocité de l'ours qui fait qu'il a une muselière à son museau.

Ainsi les lois prohibitives de l'Église, les lois prohibitives des princes Chrétiens, n'avaient pas fait que le Juif fut rapace ; mais la rapacité du Juif avait fait que les princes Chrétiens portassent, maintinssent, renforçassent des prohibitions qui n'arrêtaient jamais assez la rapacité du Juif.

Eh bien ! la Révolution ne l'a pas entendu ainsi. Elle a jugé de la rapacité du Juif avec la profondeur d'esprit que nous admirions, tout à l'heure, dans la solution des difficiles problèmes de la digue du fleuve, de la cage du tigre et de la muselière de l'ours.

— Mais, enfin, quels ont été les résultats ? Car c'est là qu'il en faut venir ; le dernier mot de la question s'y trouve.

Si les effets obtenus sont bons, tous les raisonnements sur les défauts de calcul tombent. L'ouvrier est justifié par son œuvre. La Révolution triomphe. Elle a des secrets, à elle, qui déjouent les vues ordinaires. Où l'Eglise a tâtonné, pendant seize siècles, la Révolution a vu clair du premier jour. Elle seule a trouvé le mot de l'énigme.

— Hélas ! Les résultats sont sous les yeux de tous. La Révolution, qui réussit à en dissimuler tant d'autres, ne peut même penser à déguiser celui-là. Donc, le fruit et le salaire des miséricordes de la Révolution envers le Juif, c'est la moitié de la fortune de la France, passée de la main des Français aux mains des Juifs. Est-ce bien travaillé ? Le succès n'est-il pas complet ? Et se trouvera-t-il quelqu'un pour dire que la Révolution ne sait pas faire les choses ?

— Mais vous triomphez à faux, réplique son défenseur. Pour que vous eussiez gain de cause, il vous faudrait montrer que le phénomène est nouveau ; que ce que vous imputez à la Révolution ne s'est jamais vu avant elle. Mais, si vous trouvez, sous le régime prohibitif du droit ancien, le même fait, tout aussi exorbitant, tout aussi calamiteux que sous le régime libéral du droit nouveau, quel reproche avez-vous à faire à la Révolution ? Elle a unifié le droit. Elle a effacé les bigarrures sociales.

Elle a simplifié les choses, en abolissant des prohibitions qui aboutissaient à ne prohiber rien, en supprimant des protections qui ne protégaient rien.

— Je réponds qu'il restera toujours à la Révolution la honte de sa présomption.

Il n'y a pas fatuité médiocre à prétendre n'avoir qu'à paraître pour mettre en fuite tous les abus, et à retrouver le lendemain, devant soi, autant d'abus qu'on s'était fait fort d'en éconduire. Mais, que sera-ce si la Révolution y ajoute, d'en aggraver plusieurs du passé, d'en créer de nouveaux pour le présent, et d'en semer une pépinière pour l'avenir?

Et, pour en revenir à nos Juifs, admettons qu'ils soient parvenus, maintes fois, sous le régime prohibitif, à se rendre maîtres d'une bonne part de la fortune publique, il demeurerait encore quelque différence entre ces échecs administratifs, entre ces déconvenues amères de la police du passé, et ce qui arrive aujourd'hui.

Quand Philippe-Auguste chassa les Juifs, au commencement de son règne, ils possédaient le tiers des terres de France, et ils avaient tellement accaparé le numéraire du royaume, qu'eux partis, il ne s'en trouva presque plus. Cela se passait sous le régime prohibitif. — Oui, mais sous le régime prohibitif, il leur avait fallu quatre siècles, depuis Charlemagne, où ils prirent pied en France, jusqu'à Philippe-Auguste qui les en bannit (1). Pour un résultat qui n'est pas moindre, ils

(1) Il y avait bien eu un décret d'expulsion sous Philippe Ier, arrière grand-père de Philippe-Auguste 1096. Mais la mesure eut peu d'application. Les Juifs surent en arrêter les effets. Quelques années à peine écoulées, le décret devenait lettre morte. Ce fut ensuite le sort de beaucoup d'autres qui lui survinrent. On espérait toujours que les sévérités porteraient leurs fruits ; que les châtiés se corrigeraient, ou qu'une police plus attentive aurait meilleure raison de leur malice. En somme, ils furent peu inquiétés, parfois même, favorisés sous les Carlovingiens ; et les rigueurs des premiers Capétiens furent plus des menaces de répression que des répressions effectives.

On se demandera peut-être comment Charlemagne, souverain *si chrétien*, qui n'a, pour ce caractère de son pouvoir, d'émule que saint Louis, en usa si différemment de saint Louis, avec les Juifs. On peut répondre que l'immense empire de Charlemagne était plus à l'épreuve des menées juives que la France de saint Louis. Ajoutez l'autorité personnelle du maître. On s'avisait peu de braver Charlemagne, on savait, par l'expérience d'autrui, ce métier fort dangereux. Charlemagne avait, en plus, comme tous les grands hommes du Moyen âge, des visées sur le Saint-Sépulcre. Aurait-il mêlé l'emploi des Juifs à ce

n'ont pas mis un siècle sous le régime du droit commun (1).

Autre différence.

Le Juif toléré pouvait toujours être éconduit. Cette tolérance était conditionnelle. Il n'y a pas de tolérance qui ne le soit ; ce qui fait que toute tolérance est, de sa nature, temporaire. Aux pouvoirs publics, qui jugent de la convenance des temps, qui en apprécient les conjonctures, d'estimer s'il y a lieu de retirer la tolérance ou de la maintenir.

Le régime du droit commun est stable. Qui en jouit prend racine, par le fait même, dans la société dont il fait partie. Rien de précaire dans sa situation. Le bannir devient impossible.

Et, cette seconde différence en amène une troisième, qui en devient la conséquence fatale, c'est qu'il n'y a plus qu'un seul remède à l'invasion toujours croissante du Juif : une Révolution.

dessein ? Rien n'empêche de le supposer. Un Juif fit partie de l'ambassade qu'il envoya à Aroun-al-Raschid ! Napoléon qui calquait, autant qu'il pouvait, Charlemagne, commença pareillement par être favorable aux Juifs. Plusieurs de ses historiens lui prêtent, dans cette affaire, avec une nuance différente, bien entendu, la même pensée qu'à Charlemagne, l'acquisition de la terre des Juifs. Quant aux successeurs de Charlemagne, ils se firent quelque temps l'illusion de continuer son rôle. Continuer sa manière leur en dût sembler la condition, sans parler de l'ascendant du grand homme, qui imposait, en quelque sorte, à qui lui succédait, son mode d'action. L'attitude du pouvoir, vis-à-vis des Juifs, demeura donc la même. Tout autre devint bientôt l'attitude des Juifs, vis-à-vis du pouvoir. Ils firent vite la différence entre la main de Louis le Débonnaire, de Charles le Chauve, et celle de Charlemagne. Au bout de quelques années, ils en avaient pris si à leur aise et affichaient de telles façons, qu'Agobard les dénonça à Louis le Débonnaire dans un rapport *De insolentia Judæorum*. Le faible empereur en tint peu de compte. Il avait assez d'affaires sur les bras sans celle-là. Charles le Chauve les vit, dans l'Aquitaine, son premier gouvernement, livrer Bordeaux aux Normands en 848. Les Juifs en usaient là avec leur reconnaissance ordinaire. Jamais ils ne traitèrent différemment leurs bienfaiteurs. Charles le Chauve n'y trouva qu'une occasion de leur accroître ses faveurs. Les Juifs, eux non plus, ne voulurent pas décroître en gratitude. Le médecin juif de Charles le Chauve, Sédécias, paya sa confiance en l'empoisonnant. 877.

(Annaliste de saint Bertin)

(1) Ce qui arrive en France se passe en Autriche, où notre droit révolutionnaire, transplanté par nos conquêtes, fleurit depuis longtemps, au grand avantage des bons riverains du Danube. Les Juifs ont le tiers du territoire hongrois et les Rothschild possèdent, à eux seuls, un quart de la Bohême.

(Nitti. — Le Socialisme chrétien, etc., page 206)

La question Juive n'en a pas produit une seule sous les longs siècles du régime prohibitif. Les pouvoirs publics avaient en main tout ce qu'il fallait pour les prévenir. Ils ne pouvaient pas toujours prévenir les émeutes, les soulèvements, les violences sanglantes. Il y eut, bien des fois, effusion de sang. Mais qu'est le sang répandu par une émeute, même la plus furieuse, à côté de celui que sait verser une Révolution ?

Et le sacrifice de nombreuses vies d'hommes n'est qu'une part des maux que toute Révolution entraîne après elle.

Et la Révolution nouvelle, qui est aux flancs de la première, ne saurait tarder à quitter le sein maternel qu'elle surcharge et qui ne suffit plus à la porter. L'invasion d'Israël marche avec une rapidité vertigineuse. Il s'en faut qu'il faille au Juif, pour s'emparer de la seconde moitié de la richesse Française, le temps qu'il a mis à conquérir la première (1). Autre est l'action du fort qui n'a plus d'obstacles et du faible qui commence. On frémit à la pensée du court délai qui pourrait nous séparer de l'issue fatale. Et, tout en frémissant, on parle, on écrit, on tente de tout, parce qu'il faut parler, écrire et tenter de tout. Ceux qui accusent les hommes avisés, un Drumont par exemple, d'ameuter la France, de provoquer eux-mêmes les perturbations sociales qu'ils annoncent, ont tout l'esprit des autruches qui se tiennent très rassurées, quand la tête bien posée au plus épais du buisson, elles se persuadent qu'elles ont mis dans l'impuissance de nuire, le chasseur qu'elles sont dans l'impuissance de voir.

Au surplus, les événements nous poussent, le fouet à la main, à l'inévitable alternative de deux maux, et, de ces deux maux, la révolution est certainement le moindre.

Car, si la Révolution n'arrive pas, ayons le courage de tout dire, si elle ne se hâte pas d'arriver, c'est le cours des choses qui continue, et le cours des choses amène, fatalement, à brève échéance, la possession de tout l'or français, de tout le sol Français par les Juifs. Dans ces conditions, il est impossible que tout le reste, *qui obéit à l'or* (2) ne passe pas dans leurs mains. Déjà, l'on ne fait rien en politique sans eux. Déjà, l'Etat

(1) Tout le monde connaît le mot du Juif Stern, au cercle de la rue Royale : « Dans dix ans, je ne sais pas comment un chrétien « fera pour vivre. »

(2) Omnia obediunt pecuniæ.

(Ecclésiaste. C. x. V. 19.)

n'aventure pas un mouvement, tant soit peu sérieux, sans leur permission.

Alors, ils seront, eux seuls, tout l'Etat; et, que peuvent se promettre d'un Etat juif, trente six-millions de Chrétiens Français? Colons du Juif, attachés à la glèbe du Juif, esclaves et parias du Juif, exploités par le Juif, pressurés par le Juif, écorchés par le Juif, voilà tout ce qu'ils peuvent augurer. C'est le prochain avenir qui les attend. Ce sont les brillantes destinées, dont leurs pères, moins heureux, n'ont salué que l'aurore. C'est l'épanouissement complet de cette liberté tant célébrée, que n'aura pas inutilement arrosé, à la continue, pendant vingt ans, par intermèdes, le reste du siècle, le sang de quelques millions de Français. C'est, après beaucoup d'autres, la suprême charte qu'est en voie de nous octroyer, comme couronnement de tous ses bienfaits, la Révolution française (1).

(1) Extrait du livre, *prêt à paraître,* du P. Constant, *les Juifs devant l'Eglise et devant l'histoire.*

Note. — *La Revue du Monde Catholique* a laissé, par mégarde, se glisser, dans son numéro d'octobre, une appréciation bibliographique qui intéresse, d'une manière peu obligeante, l'auteur du présent article.

Le critique sort, paraît-il, du sanctuaire de la science. Raison de plus pour échanger un mot avec lui.

Le critique nous qualifie d'*orateur*. Il n'était ni obligé de dire ni obligé de prouver que nous étions orateur.

Mais le critique nous présente comme mauvais logicien : « *Vous n'atteignez pas le but* ; *votre trait expire sans force.* »

Il s'agit là, évidemment, pour nous, de raisonnement défectueux, puisque notre écrit n'est, dans 110 pages sur 120, qu'une série de raisonnements.

Le critique qui n'était pas obligé de nous estimer *orateur* l'était moins encore de nous dénoncer comme *mauvais logicien*... Mais, du moment qu'il prenait sur lui de nous produire comme tel, il avait l'impérieux devoir de prouver ce qu'il avançait.

Notre rôle, vis-à-vis du critique, est tout différent. Nous sommes obligés, pour user de notre droit et de nos moyens de défense, de le déclarer, *peu théologien et peu philosophe ;* et nous nous hâtons de reconnaître l'obligation de prouver notre dire.

Nous y hésitons d'autant moins que c'est la tâche la plus aisée du monde.

Le critique dit, que l'Ecriture et la Tradition se distinguent *dans l'Ordre surnaturel*, mais qu'on les voit se confondre dans *l'Ordre naturel.*

C'est-à-dire, que le critique nie l'harmonie des deux Ordres ; ce en quoi il s'attaque tout simplement à la sagesse de Dieu. Cela ne laisse pas d'être grave et il y a bien, dans la théologie et la philosophie du critique, *quelque vice* à signaler.

Que le critique montre, de sa part, *le vice* de nos arguments, et il pourra conclure ensuite, que « *nos traits expirent sans force et que nous n'atteignons pas le but.* »

Jusque là, nous donnerons en bonne et due possession, nous et notre livre.

L'axiome : *Nemo malus nisi probetur* ne vaut pas seulement en morale et ne s'applique pas uniquement aux mauvaises œuvres ; il vise encore la mauvaise logique et la mauvaise science. Il n'est même pas étranger aux mauvais procédés et à la mauvaise critique. Nous venons de nous mettre en règle avec lui sous ce dernier rapport. Nous ne l'avons pas fait sans regret et nous eussions certainement omis cette défense de notre personne, si elle n'était en même temps celle de la vérité.

(Œuvre critiquée. — L'*Ecole historique* et l'*Ecole traditionnelle*, par le P. Constant, librairie Gaume, rue de l'Abbaye, 3, Paris).

Fr. J. Constant.
Docteur en théologie, en Droit Canon,
Membre de l'Académie de Saint-Raymond.

LAMENNAIS INTIME

SES LETTRES INÉDITES (*Suite et fin*).

Le 5 août 1833.

Je reçois, mon bon frère, une lettre de M. Lafforest, que Montalembert t'avait proposé pour précepteur de tes enfants. Il désirerait maintenant beaucoup cet emploi, et me demande s'il est encore possible de l'obtenir. Je lui réponds que je crains que la place dont il me parle ne soit remplie, que je vais écrire pour m'en informer, et que s'il ne reçoit pas, d'ici à deux ou trois semaines, de réponse directe de la personne que cette affaire concerne, c'est qu'elle aura trouvé un autre précepteur. L'adresse de ce bon ecclésiastique est : à M. Lafforest, à Génis, par Excideuil (Dordogne). Je serais bien aise qu'il pût te convenir. Je crois qu'il possède tout ce qu'il faut pour répondre à ta confiance.

Tu m'avais presque promis de venir me voir cet été. Ce me serait une grande joie après une séparation si longue. Tâche donc de me tenir parole. Montalembert a passé ici et dans les environs une quinzaine de jours. A présent il voyage en Allemagne. Son projet est d'y passer au moins un an. Assurément bien des événements auront lieu dans l'intervalle. Quels que soient la lassitude des esprits et le besoin de repos qu'éprouvent aujourd'hui les hommes, quelque chose de plus puissant qu'eux les pousse irrésistiblement dans une nouvelle carrière de révolutions. Et c'est que leur volonté n'est pas du tout ce qui gouverne le monde. Il n'est donné à qui que ce soit de l'arranger à sa façon et d'en disposer à son gré. Mais qui comprend cela ? Qui s'imagine que le monde social ait des lois qui se défendent elles-mêmes, des lois contre lesquelles nulle force ne saurait prévaloir ? On arrange l'avenir dans sa petite coterie, on lui intime ses ordres, et l'avenir vient, et laisse derrière lui, dans sa marche indépendante, ces rêves fugitifs et ces burlesques commandements de l'imbécillité humaine.

Ecris-moi le plus tôt possible et annonce-moi ton arrivée. Tout à toi, cher bon frère, de tout mon cœur et à jamais.

La Chenaie, le 8 août 1833.

Le commissionnaire qui m'apporta hier ta lettre de Dinan, cher bon frère, y en avait laissé une que je t'adressais à Azy, et dans laquelle je te rappelais

ta quasi promesse de venir me voir. Je ne quitterai point la Chenaie pendant tout ce mois, et ainsi tu seras sûr de m'y trouver. J'ai un désir extrême de t'embrasser et de causer avec toi, après une si longue séparation.

Je te disais encore dans ma lettre que je venais d'en recevoir une de M. Lafforest, que Montalembert t'avait proposé pour précepteur. Il me témoigne un grand désir d'obtenir cet emploi. Je lui ai répondu que je ne savais pas s'il était encore à donner, que j'allais en écrire à la personne dont lui avait parlé M. de Montalembert, et que si, d'ici à deux ou trois semaines, il ne recevait pas d'elle une réponse directe, ce serait une marque que la place en question était occupée. Son adresse est : à M. Lafforest, prêtre, à Génis, par Excideuil (Dordogne.)

Le Bref du Pape à l'archevêque de Toulouse est une suite des intrigues et des calomnies de nos adversaires, qui paraissent avoir persuadé au Pontife que, malgré nos déclarations contraires, nous ne laissions pas de donner suite à nos projets et à nos entreprises, selon les termes du Bref. Tout cela est misérable et dégoûtant. Assurément, moi et mes amis nous avons été trop bien payés de notre zèle, pour être tentés de nous mêler désormais, en quoi que ce soit, des affaires de l'Église. Quant à la politique, c'est autre chose. Sur ce point, étranger par sa nature à la religion, nous ne suivrons jamais que l'inspiration de notre conscience et de notre amour pour notre patrie et pour l'humanité.

Je ne sais qui a pu imaginer que mon frère était à Solême. Il n'a point quitté la Bretagne, où certes il a assez à faire avec ses écoles et ses autres établissements, qui se multiplient tous les jours. Près de deux cents maisons à conduire, dans les temps où nous sommes, au milieu de tant d'obstacles et de difficultés de tout genre, suffisent bien pour occuper un homme.

Je t'embrasse, cher bon frère, et t'attends avec impatience. Mes compliments à ton père. Je forme des vœux pour sa santé.

—

108, rue de Vaugirard, 23 novembre 1833.

Je pense tout à fait comme toi, mon bon frère, sur l'affaire dont tu me parles, et certes aucun sacrifice personnel ne me coûterait pour mettre un terme à ces tristes débats pourvu que la conscience n'y fût pas intéressée. Or, on s'y prend de manière à compromettre la mienne, en cherchant à envelopper une question dans une autre question. J'ai donc dû les séparer soigneusement dans ma lettre au Pape.

Si le chrétien n'est pas libre d'agir, selon sa conscience et sa raison, dans l'ordre purement temporel, alors il est obligé de voir dans la théocratie pure, dans la double souveraineté du Pontife romain, une institution divine, ce qui renverserait toute la tradition qui proclame l'existence de deux Puissances et de deux sociétés distinctes, et aurait pour effet de livrer les catholiques à l'éternelle oppression des hommes sans Dieu, sans notion de droit et de justice, soit qu'ils s'appellassent Robespierre ou Nicolas. Sous ces deux rapports dogmatique et pratique, je ne puis donc, sans violer mes devoirs, consentir à laisser croire que j'adhère à une pareille doctrine. Ceux qui me

poussent là ne l'avoueront jamais eux-mêmes, jamais ils ne l'établiront en droit, mais leur fausse politique les porte à vouloir l'établir de fait. Je ne puis, quant à moi, me rendre complice ni du fait, ni du droit. Je sens assurément mieux que personne le poids de ma position, mais il ne dépend pas de moi de la changer, sans donner au monde le spectacle de la plus basse et de la plus criminelle lâcheté. On me frappera, c'est vrai, c'est du moins très probable. Eh bien, ce sera la croix que tu m'engages à supporter.

Je tâche de me préparer à tout. Après avoir défendu les droits de Dieu, en défendant ceux de son Église, je n'abandonnerai point ceux de l'humanité, car ce serait encore offenser Dieu même. Mon devoir est clair ; y manquerais-je donc à cause des conséquences terrestres qu'entraîne son accomplissement ? J'espère que non, j'espère que celui d'où vient toute force me donnera celle de ne pas fléchir dans cette rude et terrible épreuve. Je veux mourir la conscience nette, et laisser un nom qu'un jour mes amis puissent prononcer sans rougir.

Si, comme tu en avais le dessein, tu viens à Paris au mois de janvier, nous ne tarderons pas à nous revoir. Tu peux bien comprendre combien je le désire. Adieu ! Mes compliments empressés à M. de Bruyère. J'embrasse ton petit Paul. Tout à toi.

—

Le 10 décembre 1833.

J'ai fait, mon bon frère, quelque chose d'analogue à ce que tu désires, et cela avant que ta lettre ne me fût parvenue, car je veux, quoiqu'il arrive, pouvoir du moins me rendre le témoignage intime que je n'ai rien à me reprocher. Il y a dans les têtes une sorte de vertige qui ne permet de rien comprendre en ce moment. La clause qui termine ma lettre est si peu une déviation des principes que j'ai soutenus, que j'ai été forcé de la poser comme un point incontesté de la tradition catholique, dans mes ouvrages destinés à défendre les droits du Saint-Siège, notamment dans mes Lettres à M. l'Archevêque de Paris, ou j'établis en termes formels qu'il existe « deux puissances distinctes indépendantes chacune dans son ordre. » Et le cardinal Litta, dans ses lettres sur les 4 articles, établit de même « la distinction et l'indépendance des deux puissances dans les objets qui sont purement de leur ressort. » Ce sont ses termes exprès, et, pour ainsi dire, la formule qu'il adopte pour l'opposer à celle qui exprime l'opinion gallicane. Mais, encore une fois, les esprits sont maintenant hors d'état de comprendre les choses les plus simples. Ils se précipitent aveuglément dans des voies qui aboutissent de droit et de fait à la théocratie absolue, et Dieu sait quels désordres et quelles calamités sortiront de là. Au moins je n'en répondrai pas. Il est impossible de prévoir quelle est la marche qu'on prendra à Rome. Sous ce rapport, comme sous aucun autre, je ne suis pas enclin à me flatter. Il se pourrait bien faire que le résultat de cette étrange affaire fût de me conduire loin, bien loin de la France devenue, ainsi que toute l'Europe, inhabitable pour moi. Je me familiarise avec cette idée. Et ne sommes-nous pas partout voyageurs et pèlerins ? Que faut-il à l'homme ici-bas ? Quatre pieds de terre pour dormir dessous, et l'espérance d'une patrie ailleurs.

Ma santé n'est pas bonne, j'ai la fièvre toutes les nuits. Le corps souffre, mais l'âme demeure ferme. Quand tu viendras au mois de janvier, ma position sera probablement mieux éclaircie, et nous en causerons plus à l'aise.

Je t'embrasse de cœur.

—

Paris, 29 mars 1834.

Ta lettre, cher bon frère, m'a fait grand plaisir en m'apprenant que tu as retrouvé toute ta famille bien portante, et aussi par les nouvelles assurances qu'elle me donne de ta si douce et si tendre amitié. Je te remercie d'avoir écrit à Mme C.

Je lui ai moi-même écrit avant-hier : ainsi tout est bien de ce côté. Tu seras moins content d'une détermination que j'ai prise et que j'ai cru de mon devoir.

Ce qui se passe en France et en Europe, l'abominable système de despotisme qui se développe partout avec une si odieuse impudence me révolte tellement, qu'il m'a paru que dans cette conjoncture le silence serait de ma part presque aussi infâme qu'une approbation directe. En conséquence, j'ai résolu de sauver à tout prix, en protestant avec toute la force qui est en moi, ma conscience et mon honneur. On imprime donc les *Paroles d'un croyant*. Quoi qu'il en arrive, peu m'importe. La satisfaction de moi-même est préférable à tout. J'aime mieux les tempêtes au dehors qu'au dedans.

On m'écrit de Rome du 15 mars : « M. C. m'a communiqué le projet que certaines gens avaient eu de vous faire venir à Rome. Je puis vous assurer que « c'était un piège, et j'ai de fortes raisons de croire que ceux qui voulaient le « tendre habitent le Gésu. Certaines personnes qui déclarent ne pas croire « à la sincérité de votre soumission ont manifesté un trop vif désir de vous « voir ici pour que je n'en sois pas convaincu. Cette manœuvre que je connaissais avant que M. C. ne m'en eût parlé, m'avait profondément révolté. »

Or, par une singulière coïncidence, le même jour où cette lettre me parvenait, j'en recevais deux autres de Florence, pleines d'ambages et de louanges hypocrites, pour me presser de me rendre à Rome, en m'y promettant un magnifique accueil. On me propose de m'y conduire, et l'on parle au nom d'un grand cardinal que l'on ne désigne pas autrement. Quelles infâmes intrigues! J'espère que ma prochaine publication y mettra un terme. Quoique l'ouvrage soit sans nom d'auteur, il est bien difficile que ce nom reste secret, et dans le fait je ne m'en inquiète guère. J'ai retranché seulement ce qui regardait directement le Pape, parce qu'on m'aurait supposé en cela des sentiments bas, qui ne sont assurément pas les miens.

La loi contre les associations est votée. Tout se précipite rapidement. Jamais l'esprit de vertige ne fut plus effrayant : c'est une vraie frénésie. Par malheur, quand la crise viendra, tous seront prêts, excepté les hommes d'ordre et de liberté.

Tout à toi de cœur.

Mon départ pour la Bretagne est fixé au 9 avril.

Paris, 6 avril 1834.

Tout ce que tu prévois, cher bon frère, me paraît, comme à toi, très possible. Cependant les motifs qui m'ont déterminé à prendre le parti que j'ai pris, ont à mes yeux beaucoup plus de force. Je ne puis les exposer ici, tu sais bien pourquoi. Si je me trompe, je ne regretterai point d'avoir suivi une impulsion que je crois loyale et généreuse. Les événements sont entre les mains de Dieu : il n'y a que nos désirs et nos intentions qui nous appartiennent.

Quant aux intrigues dont je t'ai parlé, elles existent réellement, j'en ai la certitude : mais ceci exigerait encore des détails qu'une lettre ne comporte pas.

Je viens de recevoir une lettre de Rome, dans laquelle on me mande un singulier mot du Pape à un Anglais qui lui parlait de moi. « M. de la M. « avait conçu un système colossal pour la défense du catholicisme ; mais les « Puissances du Nord en ont été jalouses, et j'ai été obligé de le condamner. » Ce sont les propres paroles du Pape.

Le changement inattendu de ministère occupe en ce moment les esprits. La nomination de M. Persil caractérise le nouveau cabinet. Il sera violent et ne peut être autre : mais il trouvera devant lui des hommes encore plus violents. Nous marchons vers une crise inévitable. Si le gouvernement en sort victorieux, il prolongera sa vie de deux ou trois années. De toutes les chances qu'on peut calculer, c'est à mon avis celle qui lui est le plus favorable. Dans le cas où elle se réalise, j'aurai le temps d'achever le travail qui va m'occuper dans ma solitude. C'est mercredi 9 que je pars. Deux jours après, je serai chez moi, respirant le doux air des champs, dans la douce saisons des feuilles et des fleurs. C'est pour moi un bonheur toujours nouveau. *Beatus et ille Deos qui novit agrestes.*

Et j'ajouterai heureux celui qui n'a jamais connu que ceux-là.

Je rencontrai hier Châteaubriand chez Mme Récamier. Il y a dix ans que je ne l'avais vu. Je l'ai trouvé changé et vieilli étonnamment, la bouche creuse, le nez pincé et ridé comme le nez des morts, les yeux enfoncés dans leurs orbites. Cela m'a fait de la peine. Sa pauvre femme est très malade d'une fluxion de poitrine, dit-on. Comme tout passe rapidement, comme tout est fugitif en ce monde ! *Quasi aquæ dilabimur in terram, quæ non revertuntur.*

J'irai lundi voir à Saint-Germain une autre femme jeune encore, qu'une longue et cruelle maladie cloue sur son grabat. Et tous sont malades, et tous gémissent, et tous craignent la tombe, et tous aspirent à quelque chose qui n'est pourtant qu'au de là du tombeau. Etrange misère !

—

Le 12 mai 1834.

Ta lettre, cher bon frère, m'a extrêmement touché, à cause de l'assurance si tendre que j'y trouve de ta persévérante affection. Tous ne sont pas comme toi. Au jour de l'épreuve beaucoup s'en vont, mais ceux-là ne sont pas à regretter. Il est vrai que je puis être poursuivi par le gouvernement. Voici un extrait du *Bon Sens* que je lis dans mon journal du 8. « Le conseil délibère

« en ce moment sur la question de savoir si des poursuites seront dirigées « contre M. de la Mennais. C'est M. le ministre des affaires étrangères qui « s'oppose le plus vivement, dit-on, à la mise en accusation pour laquelle « opinent tous ses collègues. » Puis viendra le clergé et Rome à sa tête probablement, sans parler de la diplomatie. Et tout cela contre qui ? Contre un homme seul, vieux, pauvre, usé de fatigue et de chagrins, sans parti, sans appui quelconque que Dieu et sa conscience. Eh bien, cela me suffit. Quoiqu'il puisse arriver, ce que j'ai dit, je ne voudrais pas ne l'avoir pas dit, ce que j'ai fait, je ne voudrais pas ne l'avoir pas fait, car c'est un devoir que j'ai accompli. Etrange époque que celle où l'on ne saurait élever la voix en faveur de ceux qui souffrent, sans étonner les uns et sans être traité par les autres en criminel ! Il faut avouer aussi qu'il s'est répandu dans les esprits je ne sais quel aveuglement, quel vertige, qui fait que la parole humaine ne parvient pas jusqu'à eux, ou change de sens avant de leur parvenir. C'est ce qui me frappe surtout dans la lettre que tu m'as envoyée.

« On se demande si l'on n'est pas un assassin, un voleur, un mécréant, un « monstre, en défendant sa propriété, en ayant du respect pour les chefs des « nations, pour la législation établie, enfin pour toute règle, pour tout ordre « existant. » Or, une partie du livre auquel on fait ici allusion (1), est consacrée expressément à la défense du droit de propriété, à la défense des lois et des règles et des vraies lois, c'est-à-dire conformes à la justice et conservatrices de l'ordre. Je défie qu'on y trouve, pour tout ce qui attaque ces bases éternelles de la société, d'autres paroles que des paroles d'horreur et de réprobation. Mais il est vrai qu'on y réprouve aussi les pouvoirs fondés sur la seule force, ou sur des différences originelles de race et de nature, les pouvoirs arbitraires et oppresseurs, qui ne connaissent d'autres lois et d'autres règles que leur volonté, les pouvoirs qui écrasent l'humanité sous leurs pieds de fer. Il semble vraiment, à voir ce qui ce fait, à voir ce qui se dit, que toute notion de justice comme tout sentiment de charité aillent s'éteignant dans le monde. Tout ce qui en porte l'empreinte produit une sorte de stupéfaction, comme quelque chose d'extraordinaire, d'inconnu, et d'effrayant à cause de cela même. Ceci est principalement remarquable dans les classes élevées, parmi les gens dont l'intelligence, développée par l'éducation, devrait mieux discerner et mieux sentir le vrai et le bien. Le peuple seul, dépositaire du principe de vie qui ranimera le monde mourant, entend encore le langage de l'homme. Pour les autres, ce n'est plus qu'un bruit qui les importune et les épouvante.

D'ici à très peu de jours, je saurai à quoi m'en tenir sur le procès qu'on paraît vouloir m'intenter. Si on se décide à cet éclat, je me rendrai à Paris ; sinon, je continuerai de vivre aussi paisiblement qu'on me le permettra dans ma solitude. Dieu me fait la grâce de ne rien craindre. Voici un passage d'Epictète qui va bien, ce me semble, à ma position : « Quand on t'apporte quelque « nouvelle fâcheuse, souviens-toi qu'elle ne te regarde point, puisqu'elle ne « regarde aucune des choses qui sont en ton pouvoir. — Mais on me fait une « affaire capitale, on m'accuse d'impiété. — Eh bien ! n'en accuse-t-on pas So- « crate ? — Mais on pourra me condamner. — Socrate ne fut-il pas condamné

(1) *Les Paroles d'un Croyant.*

« de même ? Mets-toi bien dans la tête que la peine n'est jamais qu'où est la « faute. Il est impossible que ces deux choses soient séparées. Ne te regarde « donc point comme malheureux. Qui fut le plus malheureux, à ton avis, de « Socrate, ou de ceux qui le condamnèrent ? Le danger n'est donc point « pour toi, il est tout entier pour tes juges, car tu ne peux jamais mourir « coupable, et ils peuvent faire mourir un innocent. »

Ces stoïciens avaient de plus hauts sentiments et plus justes que n'en ont les chrétiens de nos jours. Dans des siècles misérables aussi, et sanglants et fangeux, ils avaient su placer leur âme hors de l'atteinte des hommes. Celui qui reconnaît Jésus-Christ pour maître, doit au moins s'efforcer de ne pas rester trop au-dessous d'eux.

Tout à toi, mon Denys.

—

Le 28 mai 1834.

Tu ne vois, cher bon frère, qu'un côté des choses. Il y a eu certainement de ce que tu dis, de l'étonnement, de l'irritation, de stupides commentaires et de l'injustice jusqu'à la fureur ; mais il y a eu aussi de l'approbation, de l'entraînement et de la sympathie jusqu'à l'enthousiasme. Voilà ce qui résulte des douzaines de lettres que j'ai reçues et des nombreux articles de journaux qu'on m'a envoyés. En somme, j'étais loin de compter sur un résultat aussi favorable que celui que j'ai obtenu, et comme une personne d'une haute pitié me l'écrivait : « Le but est atteint pour tout ce qui a vie et avenir. » Après cela, qu'importent les conséquences qu'un acte de cette nature peut avoir pour moi ? J'ai fixé ma position dans le présent, j'ai sauvé ma mémoire de la souillure dont l'eût flétrie un silence équivoque ; au milieu des crimes et des turpitudes de l'époque actuelle j'ai associé le nom de Dieu au nom de la liberté, d'une liberté généreuse et pure ; c'est tout ce que je voulais, mon devoir est rempli, et je rougirais de moi-même si je m'inquiétais du reste. Ce qui a empêché le ministère de me poursuivre, c'est qu'il s'est cru à peu près certain de succomber dans cette poursuite. Quant à Rome, il n'est pas douteux que la diplomatie mettra tout en œuvre pour la faire parler. Elle y serait d'ailleurs par elle-même assez disposée déjà. La pente de sa politique la porte tout entière de ce côté. Je sais même qu'elle a écrit à quelqu'un dont l'avis sera d'un grand poids, pour prendre conseil. Elle demandait si une condamnation serait opportune, si elle serait prudente, sans danger, etc. La réponse qu'elle a reçue n'est nullement propre à l'encourager dans un projet de ce genre. Cependant je crois que, pressée par les sollicitations des puissances, elle dira quelque chose, qu'elle exprimera un blâme, mais en termes vagues et réservés. Au reste, nous saurons bientôt. L'article de Laurentie, très malveillant à ce qu'on m'a dit, a orné le *Réparateur*, et non la *Quotidienne*. Celle-ci, au contraire, a été on ne peut pas mieux pour moi. Elle m'a même défendu contre le *Constitutionnel*, et tout cruement elle attribue à la main invisible les attaques de celui-ci. Saint-Marc Girardin, comme tout le monde le sait, appartient au gouvernement qui le paye. Le passage qu'il cite se rapporte à Alexandre VI. Je ne sais qui voudrait défendre celui-là.

Deux lettres de M. Cottu m'ont appris, la première, la maladie de son fils

et l'accouchement avant terme de sa malheureuse femme ; le deuxième, la mort de ce pauvre enfant.

C'est une famille bien désolée. Je leur ai écrit à l'un et à l'autre, et je désire bien que mes lettres leur soient de quelque consolation. Ils y verront du moins la part que je prends à leur affliction. Je suis heureux de n'apprendre qu'après qu'elles ont cessé les inquiétudes que t'a données l'un de tes enfants. Quelle rude chose que la vie ! Quoiqu'il y ait dans une solitude aussi profonde que la mienne une grande tristesse, je ne sais, en vérité, si je changerais cette tristesse monotone et tranquille contre les craintes, les douleurs, les angoisses de toutes sortes attachées à l'état, si préférable à tant d'autres égards, de père de famille. On est privé de bien grandes douceurs, mais on ne souffre qu'en soi, et combien n'est-il pas plus poignant et plus déchirant de souffrir dans les autres ! Au reste, la Providence fait à chacun son lot, et la sagesse est d'en être content. Tout cela d'ailleurs dure si peu ! Cher bon frère, c'est un bienfait inappréciable de Dieu que de trouver un cœur comme le tien pour s'appuyer dessus. Quoiqu'il puisse arriver, il y a là soulagement et repos. Que demander de plus sur la terre ? Aime-moi donc toujours, je te le rends bien et de tout mon cœur.

—

Le 8 juin 1834.

Tu seras bien aise d'apprendre, cher bon frère, ce qu'un ecclésiastique belge écrit de Rome à une personne de ma connaissance. « Toutes les personnes « éclairées que j'ai vues ici disent : Ce livre est hardi, mais il était nécessaire. Le Pape n'a pas voulu le condamner ; mais, à cause de sa position « vis-à-vis des ambassadeurs, il l'a mis à l'index politique... Je conçois que « M. Gerbet se soit tenu à l'écart ; mais on ne pardonne pas ici à M. l'abbé « Lacordaire son article du 2 mai dans l'*Univers religieux*... On dit ici que si « l'abbé de la M. revenait, il serait traité plus chrétiennement ».

L'*Univers religieux* assure que le Pape a chargé le P. Rosaven de réfuter les *Paroles d'un Croyant*.

On prépare une édition in-18 de ce livre. Quoique je me fusse déjà, certes, expliqué assez clairement sur ce point, j'y ajoute un chapitre sur la propriété et le respect qu'on lui doit, afin d'ôter encore plus tout prétexte aux calomnies de ceux qui disent que je provoque le peuple au pillage.

Voilà tout ce que je sais d'un peu intéressant sur ce sujet. J'ai voulu te le mander tout de suite, quoique fort pressé aujourd'hui. Tout à toi, cher bon frère.

F.

—

Le 9 juillet 1834.

Les journaux, cher bon frère, m'avaient instruit, mais sans détails, de ta candidature. De ce que tu m'en dis, je conclus que si, laissant de côté les querelles de parti, l'on ne s'occupait que de la cause nationale, la France

serait bientôt sauvée. Mais quand les hommes seront-ils assez sages pour cela ?

La publication de la lettre de mon frère, lettre d'ailleurs que je n'approuve pas en elle-même, a été un odieux abus de confiance de la part de l'évêque de Rennes, qui s'était engagé à la tenir secrète, ou à ne la communiquer tout au plus que confidentiellement à certaines personnes. Je m'en afflige pour mon frère et non pour moi, à qui cette publication a été beaucoup plus utile que nuisible.

Les hommes les plus ennemis se font une sorte de point d'honneur de blâmer ce qui porte un certain caractère opposé aux sentiments les plus naturels.

Il paraît de plus en plus certain qu'on ne dira rien à Rome. L'ambassadeur français, de peur de pis, demande même aujourd'hui qu'on y garde le silence.

Les hommes les plus élevés dans la considération publique s'y sont ouvertement prononcés en ma faveur.

On m'écrit d'Allemagne que l'impression qu'y a produite mon livre dépasse de beaucoup celle qui a eu lieu en France. On me donne là-dessus des détails extraordinaires que je voudrais avoir le temps de transcrire pour toi. La *Gazette politique* de Berlin l'appelle un événement dans l'histoire du monde, *eine Wettbegebenheit*. Tout cela me montre que j'ai mis le doigt sur la plaie des temps actuels.

Je voudrais m'occuper de mon ouvrage philosophique, et depuis trois semaines je n'ai pu lire une seule ligne qui s'y rapporte, tant je suis accablé par l'énormité d'une correspondance qui me désespère. Je ne sais vraiment que faire et où donner de la tête. J'aurai cette année pour mille francs de ports de lettres au moins. Je me voudrais quelquefois, ne fût-ce qu'à cause de cela, à deux mille lieues de l'Europe.

J'ai reçu dernièrement une longue lettre de Mme Cottu, dont l'état de douleur inconsolable est désolant. Et que dire à une amie aussi frappée ? Il n'y a que Dieu et le temps qui puissent la guérir. Son mari, lorsqu'elle m'écrivait, était à Paris pour ses affaires. Je voudrais qu'elle quittât Lausanne. Mais où aller, ne voulant pas encore, à ce qu'il paraît, rentrer en France ?

Adieu, cher bon frère, j'embrasse ta petite famille et toi-même bien tendrement.

—

Le 27 juillet 1834.

Je te remercie bien, cher bon frère, de l'intérêt que tu prends à tout ce qui me concerne. Lorsque la nouvelle Encyclique a paru, je me croyais certain que Rome ne parlerait pas, et je le croyais sur une lettre autographe du Pape, dont on m'avait donné connaissance. Des intrigues postérieures ont changé sa résolution. Tout le monde, à Rome même, partageait ma sécurité à cet égard, comme tu le verras par la lettre curieuse dont je t'envoie copie. Tu peux en dire ce que tu croiras bon, à qui tu le jugeras bon ; mais ne la laisse pas sortir de tes mains, ayant des motifs pour désirer qu'elle ne soit pas transcrite. On m'avait précédemment écrit du même lieu pour m'engager « à

« garder un silence absolu sur l'Encyclique et à laisser agir le temps. » J'y étais déjà décidé, et c'est à ce parti que je m'arrête. On fera sans doute tout ce qu'on pourra pour m'obliger à m'expliquer. Cependant comme j'ignore quels moyens on emploiera pour cela, je ne puis d'avance prévoir ce que je ferai. Je compte sur la Providence, qui n'abandonne jamais ceux qui ont foi en elle. Du reste, ce nouveau coup n'a pas troublé un seul instant ma paix. Je sais bien que ma vie est consacrée à la souffrance, et je me laisse emporter tranquillement dans l'avenir par le courant divin. Ma grande, mon immense douleur est le mal que mes ennemis font à la religion et se font à eux-mêmes. Mais ceci encore a été prévu et servira sans doute à l'accomplissement des décrets d'en haut. Je ne connais point M. Naudo. Cher frère, je t'embrasse et tes petits enfants aussi.

—

Le 5 août 1834.

Je crois, cher bon frère, que tu seras bien aise de connaître ce que j'ai appris de Rome depuis ma dernière lettre. Le 15 juillet, on m'écrivait : « D. vous a donné des détails (ceux que tu as lu) sur la publication de l'Encyclique et les jugements qu'en portent différents théologiens de Rome. Quant à ce dernier article, je n'ai qu'à ajouter que tous ceux que j'ai eu l'occasion de voir prononcent unanimement qu'on ne peut voir rien de dogmatique dans cette explosion inattendue du spleen diplomatique, et n'y attachent aucune importance. »

Une lettre écrite par une autre personne le 21 juillet contient les détails suivants : « J'ai recueilli quelques détails qui me paraissent aussi authentiques que peut l'être tout ce qu'on apprend dans ce pays-ci. La France n'a fait aucune démarche près du Souverain Pontife pour demander la condamnation des *Paroles d'un croyant*. Ce sont des notes trop fortes venues de Saint-Pétersbourg et de Vienne qui ont motivé l'apparition de l'Encyclique.

L'on commence à se repentir de la précipitation avec laquelle on l'a publiée, et l'on a pris la résolution de garder désormais un silence absolu. Le cardinal Pacca, dans une des dernières congrégations, s'est expliqué, dit-on, très fortement sur ce point ; il a blâmé l'opportunité de l'Encyclique, et a fait observer qu'il serait bon que Rome laissât les peuples et les rois vider leurs querelles, sans y faire intervenir la religion. Si ces détails sont vrais, et j'ai toutes sortes de motifs de les croire tels, il en résulte que Rome est effrayée de la position qu'elle a prise à l'égard des peuples. »

Mon article a paru dans la *Revue des Deux Mondes*. Il y a, page 302, une faute d'impression qui change le sens. On m'y fait dire que Dieu est « la source primitive de toute vertu, » au lieu de *vérité*. Cet article fixe ma position et l'affermit, en même temps qu'il explique quelques chapitres des *Paroles d'un croyant*.

Si la session continue comme elle a commencé, elle ressemblera admirablement à une parade des boulevards. A moins qu'on ne cherche des places ou de l'argent, je ne conçois pas qu'un homme qui se respecte puisse rester 24 heures dans une pareille assemblée. Les pauvres légitimistes, parmi lesquels on distingue trois ou quatre nuances bien marquées, semblent se disposer à y jouer un triste rôle et bien ridicule. Au fond, sauf la personne du roi, ce sont le

opinions du centre pour les uns, et celle de l'opposition dynastique pour les autres. Tout cela est sans force et sans avenir, tout cela n'a d'autre effet que de troubler et de salir le cours du temps, comme quelques pelletées de fumier jetées dans un ruisseau limpide. Le ruisseau n'en coule pas moins, mais ses eaux infectes cessent d'être potables, jusqu'à ce qu'elles se purifient plus loin. Du reste, le ciel européen s'obscurcit de plus en plus. Il y a des tempêtes latentes dans cette atmosphère lourde et sombre.

Les gouvernements se raidissent pour garder leur équilibre entre deux abîmes : la haine des peuples, s'ils désarment, la banqueroute s'ils gardent leurs soldats.

Adieu, je t'embrasse tendrement.

—

Le 30 août 1834.

Je conçois, mon bon frère, combien tu as dû être inquiet de ton petit Paul ; car les maladies de ce genre sont toujours graves. Heureusement le danger est passé, et j'en bénis Dieu avec toi. Les convalescences sont courtes pour les enfants en qui la nature est dans toute sa force. C'est le privilège de leur âge. Plus tard, lorsqu'on a senti les misères de la vie, la Providence est encore plus douce pour nous : *postea venit mansuetudo et corripiemur.*

Ce que tu dis de cette partie de l'opinion qui s'est déclarée contre moi est très vrai ; mais j'ai dû compter sur cette opposition ; aussi ne me cause-t-elle ni la moindre surprise ni la moindre peine. Quand on marche au combat, l'on sait bien qu'on trouvera une armée ennemie devant soi. Voilà pour la politique, et quant à ce qui s'est fait à Rome, ce n'est encore que de la politique. Beaucoup de gens néanmoins s'y méprennent, je le sais, les uns parce qu'ils veulent s'y méprendre, les autres sans le vouloir : à quoi patience. Les choses n'en sont pas moins ce qu'elles sont, le monde n'en marche pas moins : *e pur si muove.*

L'exaltation de C. est toute naturelle. Il s'est à jamais perdu dans le parti de la liberté, et son nom devenu proverbial comme celui de Madrolle, lui impose, pour en alléger le poids, la terrible nécessité de chercher un appui dans le triomphe du despotisme, qui fut d'ailleurs le fond réel de toutes ses pensées. Je vois par les lettres de sa pauvre femme qu'elle en a subi l'influence. Cela est naturel encore. Du reste, elle est bien malheureuse. Elle ne se console point de la perte de son fils ; la blessure est vive comme le premier jour. Par bonheur, sa santé se soutient au milieu de ces cruelles angoisses. Je l'avais engagée à voyager en Italie ; ses enfants y sont un obstacle. Elle paraît décidée à rester à Lausanne, dont l'air cependant lui convient peu dans la dure saison où nous ne tarderons pas à entrer. Que servirait de lui représenter cela ? Ce ne sont pas les liens de la vie qui la rattachent à ce lieu, mais les liens de la mort.

Ainsi que toi, je me réjouis que tu ne sois pas à la Chambre. Que ferais-tu là ? Ta position y serait fausse comme celle de tant d'autres, et tes paroles perdues. Nos destinées sortiront d'ailleurs ; elles seront le produit des événements qui s'accomplissent sous une autre influence, et de ce travail secret

qui modifie incessamment l'opinion publique. Tout le monde croit rester où il était, et tout le monde avance, comme dans la chambre d'un vaisseau, le passager, conservant les mêmes rapports avec les objets qui l'entourent, ne s'aperçoit en aucune manière du mouvement qui l'emporte avec rapidité. Qu'on se reporte par le souvenir en 1831 : combien les pensées qui régnaient alors diffèrent de celles qui règnent aujourd'hui ! Quel immense progrès ! Que de principes, que de maximes, que de richesses acquises à l'avenir ! Et personne n'y songe, et personne ne calcule les prodigieux effets de ce changement, qui rend impossible ce qui seul aurait été possible alors. C'est ainsi qu'avant peu d'années toutes les conditions morales de la monarchie héréditaire, par exemple, auront cessé d'exister parmi nous. C'est une grande joie pour l'intelligence que de suivre d'un jour à l'autre ce développement en apparence si mystérieux de l'humanité.

Adieu, cher bon frère, je souhaiterais bien que quelque affaire t'amenât dans notre Bretagne, pourvu d'ailleurs qu'elle n'eût rien de désagréable pour toi.

Je fais des vœux pour ta famille, pour ton petit Paul en particulier, et je t'embrasse de toute mon âme.

—

Le 7 novembre 1834.

Je m'afflige, cher bon frère, de te savoir indisposé ; car, quoique ton indisposition n'ait rien de grave, c'est pourtant une grande gêne quand on est retenu au lit, quand on a des affaires surtout. Ce que tu m'as dit de Mme C. me peine aussi extrêmement. Je vais lui écrire quelques mots. Quel irréparable malheur pour sa famille, si elle venait à la perdre, et cependant je le crains. Elle porte en tout quelque chose de l'exaltation première de son esprit. Le principe en est dans sa nature, mais l'habitude et la volonté l'ont bien fortifiée. Je n'aime point ces douleurs hors de mesure et avides d'elles-mêmes : il me semble qu'il y a là comme une lutte contre Dieu. Un souvenir doux et triste de ceux qui ne sont plus me touche bien davantage. On ne saurait sans mentir aux instincts les plus élevés de notre nature, plaindre pour eux-mêmes ceux qui s'en vont, et, en ce qui nous touche, l'espérance doit toujours être au fond de nos regrets.

Je ne sais qui a pu te dire que je revenais à Paris. Je n'en ai pas la moindre pensée. Si rien ne dérange mes projets, je ferai ici un séjour d'au moins deux ans, car je tiens à finir l'ouvrage que j'ai commencé, et ce n'est pas une petite tâche, faible et souffreteux comme je suis. Par ailleurs, je me trouve fort bien et beaucoup mieux que je n'avais été depuis longtemps, tranquille, heureux et, pour ainsi dire, épanoui en moi-même malgré les persécutions qui ne manquent pas. Ma chambre m'est une si grande joie que, lorsque j'y entre, après une promenade d'une demi-heure, je ressemble aux Bourbons rentrant dans leur royaume en 1814 : et ma joie a cela de mieux que la leur, qu'elle est infiniment plus raisonnable. La nuit, ne pouvant dormir, ce qui m'arrive habituellement, je lis, et ce sont encore des heures délicieuses. Les journaux m'apprennent ce qui se passe au dehors de mon

calme empire. Je suis avec intérêt les événements. Comme l'emphysiologiste observe les progrès du fœtus dans le sein de la mère, j'observe, dans le sein de la société, le développement graduel de l'avenir dont l'enfantement se prépare. Les idées me paraissent s'améliorer de jour en jour. Les peuples croissent dans leur jeune vigueur, tandis que partout leurs tyrans déclinent dans leur vieillesse pourrie. Ils se traînent, en grimaçant d'idiotisme et de rage, sur des bayonnettes dont ils ont fait les dangereuses béquilles de leur caducité. Le fossoyeur les attend quelques pas plus loin.

Je ne sais si vous avez eu dans le Nivernais une sécheresse aussi opiniâtre que la nôtre, qui dure encore. La dyssenterie a fait quelques ravages dans nos campagnes, parmi les enfants surtout. Le choléra s'est montré à Rennes. Ailleurs, ce n'a été qu'une cholérine assez bénigne. Si tu n'as plus besoin des livres que je t'ai prêtés, envoie-les, rue de Vaugirard, n° 108, d'où on me les fera passer. Parmi les nombreux mémoires qu'on publie de tous côtés, il en est d'assez curieux, et qui auraient pu te distraire dans l'ennui de ton confinement, comme disent les Anglais. J'embrasse tes petits enfants. Adieu, cher bon frère, pense à moi quelquefois, et aime-moi toujours comme je t'aime.

—

La Chenaie, 15 décembre 1834.

Je prends part, cher bon frère, et de tout mon cœur, à la perte douloureuse que tu viens de faire. Elle n'a pas été sans consolation, puisque Dieu a permis que tes désirs s'accomplissent à l'égard de ton pauvre père, et qu'il reçût, pendant que cela lui était encore possible, les secours de la religion. J'ai prié et je prierai pour lui. A cette occasion, remercie pour moi Prosper de son souvenir. La fin arrive pour tous, et, à quelques égards, moins elle est sentie, plus elle est douce. Lorsque notre chétive existence a perdu ce qui en fait le charme, lorsqu'elle n'est plus que la vie du corps, il n'est certainement pas à souhaiter qu'elle se prolonge. Il y a, sous ce rapport, quelque chose de pis qu'un simple affaiblissement, et c'est ce qui arrive à M. de Montbel. On me mande qu'il est fou irrémédiablement. Il finit comme la monarchie. Celle de Louis-Philippe offre déjà des signes non équivoques de décadence.

Son lit est entouré de médecins, c'est-à-dire d'avocats qui se disputent le malade et lui vantent leurs drogues. C'est un spectacle hideux.

On les voyait tous trois se hâter sous un maître,
Qui, chargé d'un long âge, a peu de temps à l'être,
Et tous trois à l'envi s'empresser ardemment
A qui dévorerait ce règne d'un moment.

Je ne sais quelle malédiction de bassesse et de sottise pèse sur cette race bavarde du palais. Elle a des sentiers à elle, des sentiers secrets, des sentiers sûrs, pour fuir tout ce qui est noble, élevé, généreux, ainsi que tout ce qui ressemble au bon sens. Attirée par l'odeur de l'or, elle se glisse au sein de tous les partis, pour y trafiquer de sophismes, comme les Juifs trafiquent de haillons. Sa langue infâme lèche tous les crimes, et la vérité pour elle n'est

qu'un oui ou un non à vendre, une parole vide à adjuger au dernier enchérisseur. De l'extrême droite à l'extrême gauche de la chambre, en passant par toutes les nuances, ces gens-là jouent le même rôle. Egalement au service des opinions les plus opposées sans en avoir aucune, où ne vont-ils pas ? On en a coiffé la France, comme d'un pot de nuit renversé.

Tu sais que Rubichon devait fonder à Rome une espèce de banque. J'ignore ce qu'on lui a fait, mais il s'est brouillé avec ses patrons, à ce qu'on me mande.

Il sera curieux à entendre, sur ce pays-là.

Adieu, cher bon frère, donne-moi ton adresse exacte, et aime-moi toujours comme je t'aime.

—

La Chenaie, 12 février 1835.

Je commence, cher bon frère, à m'inquiéter de ton silence. Je répondis vers la fin de décembre à ta dernière lettre, et depuis ce temps-là nulle nouvelle de toi. Je n'ai aucun motif de te croire malade, et cependant je ne suis pas en repos. D'après ce que tu m'avais mandé, je te suppose établi pour l'hiver à Paris, mais j'ignore ton adresse, et pour comble de disgrâce, je ne suis pas même sûr de ton numéro rue Saint-Dominique. N'oublie donc pas, en me répondant, de me donner une indication exacte pour l'avenir. J'ai été pendant six semaines assez souffrant pour que tout travail ne fût impossible. Depuis quelques semaines je suis mieux, cependant ce mieux pourrait bien être le pis d'un autre qui aurait seulement une santé ordinaire. Au reste, l'année dernière et le commencement de celle-ci ont été mauvais pour tout le monde, en ce pays au moins ; des dyssenteries, des cholérines, des gastrites, et toute une kyrielle de petits agréments de ce genre, voilà tout ce que nous avons pour nous réjouir depuis six mois ; à quoi il faut cependant ajouter les incendies qui recommencent.

Le feu fut mis, il y a trois jours, dans le bourg de Plouër, au milieu de la nuit, en plusieurs endroits à la fois. Une vingtaine de maisons ont été brûlées. Toutes les conjectures sont à bout sur ces crimes mystérieux qui jettent l'épouvante dans les campagnes.

Si tu n'as plus besoin de Michelet ni de *Rome souterraine*, fais-moi le plaisir de les faire remettre rue de Vaugirard, n° 108, d'où on me les enverra ici par occasion.

J'ai reçu dernièrement une lettre de Mme Cottu ; son état est toujours le même, c'est-à-dire désolant. Ces douleurs qui semblent n'admettre ni consolation ni adoucissement, m'effraient comme quelque chose en dehors de la nature. Je voudrais que cette pauvre femme revînt en France ; mais son mari n'y songe pas du tout ; il attend je ne sais quoi. Pour celui-là ce n'est pas son âme qui le tourmente.

Tout à toi, cher bon frère, *ex intimo corde.*

—

La Chenaie, 28 février 1835.

Je comprends, cher bon frère, tout ce que la maladie de tes petits enfants a dû te causer d'inquiétude, à quoi ajoutant l'ennui de ce procès, le tout ensemble t'a fait un triste commencement d'année. On ne gagne pas à vieillir, j'en sais quelque chose, et la Providence est bien douce pour nous d'abréger ce temps de souffrance et de défaillance : *Quoniam super venit mansuetudo, et corripiemur.*

Je ne t'ai point parlé de ce volume, parce qu'en vérité c'est si peu de chose que je n'aurais su que t'en dire, et je n'y ai pas même pensé. Quant à ce que tu n'approuves point dans la préface, cela tient naturellement à la différence des points de vue sous lesquels nous considérons les choses Je comprends toutes les opinions ; aucune ne me choque en tant qu'opinion ; mais je ne saurais les avoir toutes ensemble, de sorte qu'il faut bien que je me résigne à être en désaccord avec beaucoup de monde, et chacun en est là. Qu'en devrait-on conclure ? Ce qu'on n'en conclut certes pas, une large tolérance mutuelle, large comme cette parole de l'Evangile, qui, bien entendue et bien sentie, terminerait à jamais, non les discussions, mais les querelles : *Pax hominibus bonæ voluntatis* ! Je suis ravi que mes frères en république entrent dans cet ordre de pensées. C'est pour moi un nouveau symptôme précurseur de ce que j'attends et que je ne verrai pas, du moins sur la terre. Au reste, j'ai vu qu'il était, sous plusieurs rapports, très important de poser avec netteté certaines questions, qui, ainsi que je l'ai dit, préoccupent vaguement tous les esprits et les inquiètent avec raison. Lorsque nombre d'hommes s'en seront occupés en silence, et ils s'en occuperont sans aucun doute, une solution quelconque viendra éclairer et tranquilliser la raison humaine, et c'est à quoi je tends. Les questions politiques sont, à mon avis, plus avancées, on les entend mieux, et c'est pourquoi je suis aussi plus explicite sur ce point.

D'ici à peu d'années, vous autres légitimistes, vous serez républicains, et vous l'êtes déjà bien plus que vous ne pensez. On ne se persuade avoir vieilli que lorsque l'on compte son âge. Parmi les livres que j'ai laissés à Paris, je sais qu'il y a, comme ici même, des volumes dépareillés de Massillon, etc. Cependant je n'ai point de souvenir que tu m'aies emprunté aucun de ces ouvrages. Je ne connais point la brochure des disciples de M. Bautain, ni n'en ai entendu parler. Je la lirai avec intérêt, si je la rencontre, d'après ce que tu me dis.

Des travaux champêtres que je suis obligé de diriger moi-même me prennent presque tout mon temps, de sorte que je n'aurai, ou à peu près, rien écrit cet hiver. Je ne m'en soucie guère, et c'est une partie de ma paix. A mesure que je vais, je m'intéresse vivement à moins de choses. Hors les intérêts généraux de l'humanité, et particulièrement tout ce qui regarde le sort du pauvre peuple, j'acquiesce cordialement à la philosophie de Salomon : *Omnia vanitas*, ou mieux, selon la force du mot hébreu, *inanitas, vacuum, nihil.*

J'excepte encore pourtant mon amitié pour toi, cher bon frère, et la tienne pour moi, qui m'est et si bonne et si douce.

—

La Chenaie, 10 août 1835.

Je savais déjà par mon frère que toi et lui vous vous étiez rencontrés dans une voiture publique. Il a été comme toi, mon Denys, charmé de cet heureux hasard, et pour ma part je souhaiterais bien qu'il m'en échût un semblable. Je connais le jeune homme dont il t'a parlé, et je crois que tu en serais content. Je n'ai que du bien et beaucoup de bien à en dire sous tous les rapports. Tu auras, à mon sens, grande raison de n'envoyer Paul au collège que le plus tard possible ; et quand il n'y mettrait jamais le pied, où serait le mal ? Qui peut élever ou faire élever ses enfants chez soi prend de tous les partis le meilleur sans comparaison, aujourd'hui du moins.

Je m'afflige de te savoir encore malade. Quoique cette petite fièvre d'accès n'ait aucun danger, c'est toujours une gêne et une souffrance dont on n'a que faire. Nous sommes ici dans l'appréhension que des épidémies ne se déclarent vers l'automne. Jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu pareille sécheresse. Les arbres meurent, on ne sait comment abreuver les bestiaux, et faute de nourriture on ne trouve à les vendre à aucun prix, ce qui, après l'abondance extraordinaire des deux dernières récoltes, achève de ruiner les fermiers, et par conséquent les propriétaires. Nous n'avons pourtant pas trop lieu de nous plaindre, en comparant nos maux à ceux qu'ont éprouvés et qui éprouvent encore beaucoup de parties de la France par les inondations, la grêle et le choléra.

Je te remercie de tes bons conseils et j'en profiterai de mon mieux. Ma position n'est pourtant pas exactement telle que tu te la représentes. On me laisse fort tranquille, et dans tout ce que je fais, je ne suis que mes propres inspirations, sans que qui que ce soit cherche à exercer sur moi une influence quelconque. Malgré la faiblesse de ma santé, j'ai travaillé un peu ; ce que je voulais faire, je l'ai fait. Mais tous les moments ne sont pas également propres pour se faire entendre au public, et j'attendrai celui qui me paraîtra le plus favorable. En exploitant si brutalement le crime atroce du boulevard du Temple, le gouvernement, à mon avis, commet une faute énorme. La présentation des lois contre la presse lui ont déjà fait perdre les avantages qu'il voulait et pouvait tirer de l'indignation publique. Il est écrit que tous les pouvoirs se perdront par les mêmes fautes, et se tueront avec la même arme.

Tant pis pour eux ! c'est leur affaire et non la mienne, et dans tout cela notre pauvre pays est tout ce qui m'occupe. Je t'embrasse tendrement.

—

La Chenaie, 26 octobre 1835.

Je suis charmé, cher bon frère, des nouvelles que tu me donnes de ta santé, et de celle de Mme Benoist et de tes petits enfants. Je rends grâce à l'air des montagnes à qui vous devez les uns et les autres votre rétablissement, jusqu'à la troisième génération. L'air de Bretagne n'a pas produit le même effet sur moi. Je suis faible et souffrant, plus faible et plus souffrant même qu'à mon départ de Paris, et c'est que je suis plus vieux aussi, et que chaque jour apporte désormais pour moi son contingent de misères. Je ne sais toutefois

lequel est le plus rude de monter ou de descendre l'âpre et stérile colline de la vie.

Il te sera, je crois, bien difficile de trouver un précepteur tel que tu le voudrais. Du reste, je partage ton sentiment sur l'éducation de collège, et je suis persuadé que tes enfants n'en auront jamais de meilleure ni d'aussi bonne que celle qu'ils reçoivent de toi. Plus tard, ils suivront les cours publics, et le commerce du monde achèvera de les former. Les programmes vulgaires d'instruction ne signifient rien. N'importe d'où elle vienne et comment elle vienne : pourvu qu'elle arrive, c'est tout, et je ne vois pas qu'elle se complaise beaucoup à suivre la route qu'on lui trace officiellement.

J'aurais été extrêmement surpris que le jeune C., en sortant de la maison où on l'a mis eût été autre que tu ne l'as trouvé. Je n'ai guère vu sortir de là que de pauvres hères, ou de mauvais sujets, et souvent l'un et l'autre ensemble. Mais il est convenu que c'est la perfection. Si M. et Mme C. exécutent leur projet de revenir en France, ils feront assurément ce qu'à tous égards il y a de mieux à faire dans leur position. Je les crois un peu fatigués de leur long tête-à-tête. Leur caractère est si différent! L'un veut de la joie à tout prix, l'autre à toute force de la douleur. Quant aux idées, elles sont les mêmes, du moins sur la politique. J'évite autant que je peux d'en parler dans les rares lettres que nous nous écrivons. La vieille affection demeure en partie, mais on a bien de la peine à tolérer à quelque degré mes convictions présentes. On s'étonne, on gémit. on me plaint. C'est une manière de se féliciter soi-même. Je compte passer l'hiver ici. Ainsi, à mon grand regret, je n'espère pas te revoir prochainement. J'ai avec moi un jeune médecin nommé Richard, que tu as pu rencontrer à la maison. Il est instruit et d'un commerce fort doux. Elie de Kertanguy, que tu connais, ce me semble, est aussi à la Chenaie avec son neveu, enfant de 15 ans, dont il fait l'éducation. Je ne suis donc pas seul. Mon frère ne vient que rarement, à cause de ses occupations. Ce qui me manque le plus, c'est la force nécessaire pour travailler, et aussi le courage : écrire est pour moi une sorte de supplice que je fuis tant qu'il m'est possible. Et puis, il faut que je veille à des ouvriers assez nombreux. Le temps se passe comme cela et, à tout prendre, je ne vois pas ce que je pourrais souhaiter de mieux. Adieu, cher bon frère, tu sais avec quelle tendresse je te suis et te serai toujours dévoué.

—

La Chenaie, 15 février 1835.

Il y a, en effet, bien longtemps, cher bon frère, que je n'avais reçu de tes nouvelles, et j'en attendais tous les jours. Je t'aurais moi-même écrit plus tôt, si je n'avais pas oublié ton adresse. Au reste, je connais par expérience cette presse de Paris, et cette multitude d'occupations oisives, de distractions inévitables, de devoirs de société, comme on les appelle, qui ne laissent pas un moment de loisir ; aussi ton silence ne m'a-t-il pas le moins du monde étonné. Un précepteur tel que tu le voudrais me semble prodigieusement difficile à trouver. Je doute que Miesk t'eût convenu. Il est poète et grand poète, un peu inégal de caractère, et j'aurais de la peine à comprendre qu'il pût se

plier aux monotones et pénibles fonctions d'instituteur, surtout près d'enfants encore très jeunes.

Je n'augure pas mieux que toi de l'avenir de cette pauvre Mme d'A. C'est une âme épuisée, éteinte à un degré effrayant. Il n'est pas probable que j'aie désormais la moindre relation avec elle, mais je dois dire que la personne dont tu m'avais parlé aussi a employé tous ses efforts pour l'empêcher de se jeter dans l'abîme, et qu'elle ne s'est décidée à la suivre que par une funeste idée de je ne sais quel faux honneur, et par la même crainte que celle qui te préoccupe.

M. de Vitrolles se loue beaucoup de l'aide que tu lui prêtes. Je souhaite vivement le succès de son affaire, mais je l'espère moins que lui. Et supposé même qu'en théorie son entreprise ne soit sujette à aucune objection solide, qu'elle offre à tout le monde les avantages qu'il s'en promet, il n'est pas aussi aisé qu'il s'en flatte de changer des habitudes générales. Enfin une réussite partielle serait déjà beaucoup, et s'il l'obtient, j'en serai charmé.

Cet évêque de Vincennes ou d'Indiana était autrefois extrêmement lié avec mon frère et avec moi. Il se nomme Bruté, et il est de Rennes. Compris sous Bonaparte dans les affaires du Pape, il fut obligé de quitter la France et il s'en alla comme missionnaire en Amérique, d'où il m'écrivait de temps en temps, et toujours pour blâmer mes actes et mes paroles, car, ancien sulpicien, il ne jurait que par les hommes de sa congrégation. Avec un esprit inquiet, ardent jusqu'au fanatisme, je n'ai jamais connu personne qui fût plus dénué de raison. J'aurais bien désiré éviter sa visite, mais il ne m'a pas été possible. Sa conduite à mon égard est celle du dernier des misérables. Prévenu par Montalembert des propos qu'il se permettait sur mon compte, je lui écrivis la lettre dont je joins ici copie, et je l'envoyai à Montal, pour qu'il la lui fît remettre après l'avoir lue. Il l'a trouvée trop âpre et me l'a renvoyée. Elle contient en peu de mots le récit exact de ce qui s'est passé entre nous. Eussé-je dit ce qu'il me fait dire faussement, il serait encore infâme d'abuser de ma confiance pour me nuire et me décrier. Mais je me suis bien gardé, le connaissant, de lui donner cet avantage sur moi.

Il est certain que mes convictions ont changé sur plusieurs points ; toutefois nul ne sait sur quels points ni à quel degré. Je ne dois compte à qui que ce soit de mes pensées internes, et nul n'a le droit de mettre ses conjectures à la place de mes aveux. Mais il ne faut demander ni vérité, ni charité, ni probité à la plupart des hommes, ni aux prêtres surtout, je m'en aperçois tous les jours plus.

J'attache assez peu d'importance au changement de ministère, s'il change en effet. Quels que soient les successeurs de ces gens-là, le système c'est le roi, et mieux encore la royauté. Qu'Henri V régnât demain, demain il ferait ce que fait Louis-Philippe. C'est une nécessité de position. Je ne laisse pas toujours de croire à un meilleur avenir, à un véritable progrès social, amené lentement et à l'insu même de ceux qui y coopèrent, par le développement naturel des lois invincibles de l'humanité. Je ne le verrai pas ; qu'importe ? D'autres le verront.

Adieu, cher bon frère, je t'embrasse tendrement.

—

Copie de la lettre écrite par M. l'abbé de la Mennais, à l'évêque d'Indiana.

La Chenaie, 4 février 1836.

Monsieur l'évêque d'Indiana,

Vous êtes venu chez moi sans y être invité, ni souhaité. Je vous y ai reçu de mon mieux.

Le lendemain de votre arrivée, peu d'heures avant votre départ, vous entamâtes un sujet sur lequel je vous déclarai que je ne voulais pas m'expliquer avec vous, me bornant à vous dire au sujet des deux encycliques auxquelles vous me pressiez de souscrire, que, n'étant pas juge des motifs qui déterminaient votre adhésion absolue à ces deux actes, je les respectais sans les discuter, mais que ma conscience ne me permettait pas de vous imiter en cela, ayant des sentiments qui différaient des vôtres touchant l'autorité ecclésiastique et particulièrement celle de Rome.

Là-dessus, sans autre transition, vous prétendîtes que j'étais sceptique à la manière de Hume, et qu'il était impossible que je crusse à quoi que ce soit. Je vous répondis que je concevais bien que vous pussiez penser qu'en raisonnant juste selon vous, je dusse être dans la situation d'esprit que vous souteniez être la mienne, mais que je ne concevais en aucune façon comment vous pouviez me contester ma croyance intime qui ne pouvait être connue que de moi seul.

Vous me répliquâtes en citant l'exemple de je ne sais quel Américain, à qui vous aviez, dites-vous, fait avouer qu'il ne croyait pas ce qu'il croyait réellement croire. Je m'étonnais un peu et je me tus. N'était-ce pas assez de respect ?

De retour à Rennes, vous m'écrivîtes que vous vous sentiez obligé à détromper de moi les hommes, et à me décrier charitablement partout où votre zèle vous conduirait. J'apprends, de plusieurs côtés à la fois, qu'en effet vous abusez de l'hospitalité reçue chez moi pour autoriser, je n'adoucirai pas le mot, les impostures qu'il vous plaît de répandre sur mon compte, pour la plus grande gloire de Celui qui est la vérité essentielle. Quelle que soit ma pensée à l'égard des différents points de religion sur lesquels vous me faites expliquer, vous ne la connaissez pas, cette pensée. J'ai constamment refusé de vous la dire, certain, par plusieurs de vos paroles, que vos vues et vos intentions, en cherchant à la pénétrer, n'étaient rien moins que bienveillantes.

Quelle que soit celle que vous me prêtez, vous mentez donc. L'expression est sévère mais juste, et votre conscience vous l'a sûrement fait entendre avant moi.

Je suis, avec les sentiments que je vous dois, monsieur l'évêque, votre serviteur.

—

La Chenaie, 3 avril 1836.

J'ai un peu tardé à t'écrire, cher bon frère, parce que tu me disais toi-même de ne pas répondre à ta dernière lettre. Aujourd'hui je t'annonce une chose

qui te fera plaisir, parce qu'elle m'en fait. Tu as vu chez moi un excellent jeune homme et fort distingué à tous égards. Elie de Kertanguy ; il se marie à l'une de mes nièces, et son frère épouse l'autre. Ce double mariage se fera le même jour, le 19 de ce mois, à ce que je pense. Mon père et mon oncle avaient aussi épousé les deux sœurs. C'est une espèce de tradition de famille. S'il y avait du bonheur ici-bas, ces jeunes gens seraient sûrement heureux ; mais je ne crois pas au bonheur, je crois à la lutte contre toute espèce de mal, et c'est pourquoi aucun débat ne m'étonne ni ne m'effraie, quoique je ne laisse pourtant pas d'aspirer quelquefois à un peu de repos sur mes vieux jours.

Après trois mois de tempêtes presque continuelles, il en est venu une qui a causé de nombreux désastres, arbres abattus, brisés, toits fracassés, etc. Celles de mes plantations auxquelles je tenais le plus ont été ravagées. Je crois qu'il ne faut tenir à rien absolument. Cette pensée a fait renaître en moi le désir d'aller replanter ma vieille vie, mutilée aussi par les orages, dans une terre où, n'ayant aucuns souvenirs, je n'aie rien non plus qui m'attache. Mais il faudrait pour cela une fortune que je n'ai pas. La pauvreté est de toutes les racines celle qui vous fixe le plus fortement au sol où vous êtes né.

A la bonne heure.

La végétation est retardée d'un mois. La terre regorge d'eau et rien ne pousse. Le même engourdissement semble avoir saisi la nature physique et la nature morale. Crois bien, cher frère, que jamais mon cœur ne s'engourdira pour toi.

—

Le 25 avril 1836.

Je pense, cher bon frère, que ma lettre aura le temps de te parvenir avant que tu aies quitté Paris. Alais, c'est l'autre bout de la France. Je m'afflige de ce nouvel éloignement. Pourtant si tu reviens l'hiver à Paris, comme tu l'espères, nous pourrons nous y rencontrer, car j'ai aussi le projet de faire un voyage l'automne prochain. Mes affaires m'y obligeront, je crois, et je ne serai pas fâché, en outre, de faire quelque trêve à la solitude absolue où je vais être habituellement désormais ; car Elie ne peut pas quitter sa femme pour longtemps, et la Chenaie serait aussi un séjour trop ennuyeux pour celle-ci.

Je me figure qu'une forge à conduire doit être une lourde charge. C'est, au surplus, outre les avantage matériels de l'entreprise, une occasion unique d'acquérir des connaissances utiles et variées. La clause qui vous permet de résilier votre bail à volonté me paraît extrêmement sage, car personne ne saurait prévoir quel sera le sort de ce genre d'industrie dans l'avenir, et, à mon avis, il ne sera pas des plus brillants, si quelque jour l'intérêt général du pays l'emporte sur celui d'un petit nombre de monopoleurs privilégiés. Il est vrai que ceux-ci ont peu de chose à craindre, tant qu'il ne surviendra pas dans le régime politique de profonds changements, que rien n'annonce devoir être prochains.

Je reçus hier une lettre de Mme Cottu. Son mari s'est enfin décidé à revenir

en France ; elle partira de Lausanne en juillet pour venir chercher à Versailles un logement qui lui convienne. Ils seront mieux là qu'en Suisse et pour eux et pour leurs enfants. Versailles est un lieu tranquille, mais triste ; je ne m'y plairais pas. Il faut, ce me semble, être à Paris, quand on ne peut être à la campagne. Partout, au reste, on est bien sûr, de trouver peines, ennuis, souffrances : aussi je ne comprends rien aux lamentations sur la brièveté de la vie, mais il est dit qu'on se plaindra de tout.

On se plaint en ce moment du retard de la végétation. Il est vrai que jamais je n'ai vu la campagne moins avancée à la fin d'avril. Il y a quelque chose d'engourdi dans la nature comme dans les hommes. J'étais, dans ma vieillesse, destiné à vivre au milieu d'une sotte génération. Nos pères valaient mieux que nous ; je veux espérer, par compensation, que nos neveux vaudront mieux que nos pères. L'esprit est comme empâté dans la matière et les âmes sont abâtardies. Le peu qu'on a de pensée, on l'emploie à se persuader que le bien est impossible, afin d'en conclure qu'il serait fou de tenter de l'opérer. Jamais l'égoïsme ne fut si général ni si hideux. Quand on voudra faire l'épitaphe des hommes de notre temps on crachera sur leur tombe.

Je suis très peiné que Mme Bencist soit de nouveau tourmentée par la fièvre tierce. Ce n'est pas proprement une maladie, mais une fatigue. J'espère que, dans ta première lettre, tu m'apprendras sa guérison. Le changement d'air pourrait la hâter. Tout à toi, cher bon frère, et de tout mon cœur.

—

Paris, 1er octobre 1836.

Je n'ai point reçu en effet, cher bon frère, les lettres que tu m'as adressées par des occasions, mais j'ai su de tes nouvelles par M. de Vitrolles, que je vois toutes les semaines. Du reste, j'ai réduit, autant que possible, mes relations, et je n'en ai encore que trop d'importuns. Le goût de la solitude augmente en vieillissant, au moins est-ce ce que j'éprouve. Ce ne sera pas pour moi une petite affaire que d'aller à Versailles, quand Mme Cottu y sera établie ; il faudra pourtant bien que je m'y décide. Elle ne doit pas désormais tarder d'arriver. Dès qu'elle sera venue, je lui enverrai ta lettre.

Je ne suis pas surpris que tes forges te donnent plus d'embarras que tu ne t'y attendais d'abord. On en prend son parti, quand le succès compense la peine. Tes vues sur l'avenir de tes enfants me paraissent fort sages. Apprendre à travailler c'est apprendre à vivre, car l'oisiveté tue l'homme, et de plus d'une façon.

Sans être oisif, je ne fais pas grand'chose. Cependant je vais publier un nouveau volume assez insignifiant ; il paraîtra vers la fin du mois. Il termine une série d'écrits correspondant à une longue époque de ma vie. Les modifications qui se sont opérées dans mes idées en marquent une seconde époque que caractériseront mes travaux futurs, s'il me reste assez de temps et de santé pour accomplir mon œuvre personnelle. Il en sera ce que Dieu voudra. Je ne désire que le bien de l'humanité, qui n'a besoin de personne. En même temps qu'on imprime mon livre, on imprime aussi le catalogue de ma bibliothèque, qui sera vendue dans deux ou trois mois. J'ai été obligé de prendre

ce parti pour achever de payer mes dettes. Ceci me conduit à te prier quand tu m'écriras d'affranchir tes lettres.

Une lettre venant d'Alais me coûte plus que je ne dépense et ne peux dépenser chaque jour pour ma nourriture.

C'est certainement un grand spectacle que celui que le monde nous offre aujourd'hui. Par malheur, la plupart des hommes y assistent sans y rien comprendre, et les plus hébêtés sont ceux qui conduisent les autres, ou croient les conduire. Voilà six ans qu'ils travaillent sans relâche à arrêter le mouvement social, et partout ce mouvement se propage; quand on croit l'avoir étouffé ici, il éclate là, et les possesseurs de la force, dans leur stupide ébahissement, ne sauraient concevoir qu'il y ait au fond de la nature humaine une puissance supérieure à leur volonté. Ils garottent l'enfant pour l'empêcher de croître. Profonde invention ! Les gouvernements ont perdu toute influence morale, c'est-à-dire que la vie s'est retirée d'eux. Ils ressemblent à l'arbre mort de l'Évangile, qui n'est plus bon qu'à être coupé et jeté au feu. Encore les cendres de ce bois pourri, je ne sais à quoi elles peuvent être bonnes.

Tout à toi, mon Denys. J'embrasse tes enfants.

Ici se termine la correspondance de Lamennais avec Denys B.

Rien n'est triste comme les derniers accents d'une amitié qui va s'éteindre. Lorsque deux âmes, après avoir vécu pendant des années, des mêmes idées, des mêmes espérances, des mêmes enthousiasmes, reconnaissent, à un brusque tournant de la route, qu'il va falloir se séparer pour suivre des voies différentes, elles éprouvent tout d'abord un frémissement douloureux. C'est une absence prolongée, c'est un changement profond, opéré graduellement dans les convictions ou les croyances, moins encore, c'est le train monotone de la vie quotidienne qui a usé peu à peu ces liens qu'on croyait indissolubles, et maintenant le dernier fil va se briser.

On fait des efforts désespérés pour retarder la catastrophe finale ; on multiplie les protestations de fidélité, avec l'amère douleur de n'y pas croire soi-même, jusqu'à ce qu'enfin une distraction, un manque d'égards, l'omission d'une politesse, indiquent clairement que tout est fini, et permettent de jeter le masque.

Lamennais en est arrivé à ce point avec son ancien disciple.

Les dernières lettres que l'on vient de lire laissent bien deviner, sous les formules de tendresse qu'il ne peut se défendre d'employer encore, que l'âme ne vibre plus comme autrefois. Au milieu des imprécations que lui arrache l'état de la société, on y entend de ces mots graves et tristes qui retentissent comme un glas funèbre : c'est la voix des souvenirs à demi éteints qui prélude, plaintive comme la voix des mourants, à l'adieu suprême.

Certes, M. B. n'a pas trahi sa confiance ; il en est plus digne que

jamais, mais il refuse d'être désormais son disciple, et Lamennais, quoi qu'il lui en puisse coûter, ne dérogera pas en sa faveur à la loi qu'il s'est faite de sacrifier toujours ses affections à ses idées.

Ils ne se reverront plus qu'une seule fois ici-bas : au lit de mort du malheureux prêtre. En apercevant cet ami qu'il avait ramené à Dieu pendant ses années de ferveur sacerdotale, Lamennais eut au moins, parmi tant de souvenirs amers, la vision consolante d'un passé qu'il pouvait envisager sans remords.

Peut-être, avant de quitter Lamennais, le lecteur parcourra-t-il encore avec intérêt quelques pages inédites de lui. Ces pages n'appartiennent pas à la correspondance précédente. Elles traitent de sujets très divers et sont adressées à diverses personnes, mais elles reflètent assez fidèlement les idées et impressions successives du maître, à chacune des phases de sa vie. Elles sont curieuses, au moins comme documents, et c'est à ce titre que je les livre au public.

La première en date est une prière dont j'ai retrouvé l'autographe dans les archives des Frères de Ploërmel, et qui a été écrite vers 1820.

A. Laveille

—

Prière à J.-C. dans le très Saint-Sacrement.

Me voici, mon Dieu, devant le tabernacle où est renfermé le mystère divin de votre corps et de votre sang, l'adorable sacrement de votre amour. Quand je pense, ô mon bon Jésus, ô mon Sauveur, ô mon Maître, à l'incompréhensible bonté qui vous fait descendre du ciel, et voiler sous les apparences méprisables d'un peu de pain l'éclat de votre Majesté souveraine, pour vous rapprocher de votre pauvre créature, je succombe sous les sentiments qui se pressent en foule dans mon âme. Je voudrais vous louer, ô mon Dieu, et je ne trouve point de paroles pour vous louer dignement ; je voudrais vous aimer d'un amour proportionné à votre amour, et après s'être épuisé en inutiles efforts, mon cœur ne sait qu'avouer son impuissance. Que ferai-je donc, ô mon Seigneur ? Ah ! Voici ce que je ferai.

Je dirai à mon Jésus, à mon bien-aimé : « Vous voyez ma faiblesse, mais vous voyez aussi mon désir ; que l'une supplée à l'autre. Je ne puis rien vous offrir de moi-même, car je n'ai rien ; mais je vous offre les hommages des saints ; je vous offre l'amour des anges et l'inexprimable dilection de votre divine Mère ; je vous offre vous même à vous-même ; je m'unis aux sentiments infinis, éternels, qui lient le Père au Fils, le Fils à l'Esprit dans une indissoluble unité. Seigneur, Seigneur ! Recevez dans votre miséricorde cette offrande de votre pauvre créature. Ainsi-soit-il !

A Madame X.

Le 28 juin 1834.

Vos deux lettres du 19 avril me sont parvenues, Madame. Je n'ai pu encore me procurer les éclaircissemsnts que vous me demandez sur la mère de C. Mais l'on a écrit pour cela, et dès que j'aurai la réponse, je vous ferai savoir ce que l'on aura mandé. Quant au caractère de C., je le crois excellent au fond : le faible, c'est de la bizarrerie, peu de force de raison, et, autrefois du moins, un désir trop vif, mais qui pouvait en grande partie venir de L., de réputation littéraire, désir que je ne crois pas suffisamment justifié, soit par les qualités naturelles, soit par les avantages acquis. Pour E., le cœur est bon aussi. Il y a en lui plus d'esprit de conduite, peut-être trop, un goût vif et une grande facilité de travail, nul talent d'écrivain, je veux dire nul talent remarquable, peu de franchise dans le caractère, et ce que Pascal appelait *des pensées de derrière la tête*; avec cela beaucoup de bons côtés. L'un et l'autre valent mieux, infiniment mieux que L., qui leur a nui à tous deux.

Je suis maintenant dans mon ancien gîte en Bretagne, absolument seul et occupé de mes travaux philosophiques. Je ne prévois pas l'époque de mon retour à Paris, ville que je n'aime pas et où je n'ai pas un moment de loisir. Je me suis hasardé à une démarche que j'ai cru un devoir (1) et qui d'ailleurs était devenue absolument indispensable pour fixer ma position. Peu m'importe le jugement des hommes, de certains hommes surtout. J'ai fait ce que ma conscience m'a dicté. Il paraît que j'ai trouvé assez de sympathie pour qu'on juge prudent de me laisser en repos. C'est, je crois, ce qu'on peut faire de mieux, et je désire vivement qu'on s'arrête à cette résolution, pour l'intérêt même de ceux qui ne tarderaient pas à se perdre complètement, s'ils n'avaient d'autres services que ceux de leurs flatteurs. Je souffre et je souffrirai encore, mais j'ai l'espérance que mes souffrances ne seront pas stériles.

Lorsque j'ai pensé au voyage d'Amérique, je ne songeais qu'à aller chercher dans des régions lointaines la paix que je ne puis espérer de trouver ici. Dieu a mis des obstacles à ce dessein. Il aurait fallu avoir des ressources qui me manquent. Je m'abandonne à la Providence, laissant, selon le précepte de l'Évangile, au lendemain le soir du lendemain. Mon cœur est souvent triste, mais mon âme est toujours contente.

Les hommes froissent l'un et Dieu console l'autre. Recevez de nouveau, Madame, l'assurance de mon tendre et inviolable dévouement.

A M. Enoch, supérieur de l'Ecole ecclésiastique de Sant-Méen.

—

A la Chenaie, le 4 mars 1830.

Cette lettre, mon cher ami, vous sera remise par un jeune homme qui se rend d'ici à Malestroit. Je vous prie, s'il est possible, de lui prêter le cheval

(1) La publication des *Paroles d'un croyant.*

de la maison pour le conduire à Ploërmel. Il couchera au collège, et il en partira samedi de bon matin.

Je pense à vous souvent, et j'y ai pensé encore davantage dans ce saint temps de pénitence. *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.* Je vous conjure tous, au nom de N.-S. J.-C., de mettre à profit les jours salutaires, pour vous renouveler dans son esprit, vous préparant, par une constante méditation du néant de ce monde et de la vanité de tout ce qu'il promet, à mourir pleinement à vous-mêmes, selon l'exemple que le Sauveur nous a donné, afin d'être, comme parle l'Apôtre, ensevelis en Dieu avec lui, *consepulti cum Christo in Deo.*

Et vous connaîtrez que vous avez fait du progrès dans cette sainte mort, quand vous vous sentirez plus détachés, plus obéissants, plus humbles, moins prompts à vous émouvoir de ce qui contrarie vos pensées propres et vos volontés, plus recueillis, plus calmes en vous-mêmes, plus occupés de Dieu, de votre salut et de celui du prochain, n'ayant d'autre désir sur la terre que celui d'accomplir fidèlement la tâche qui vous est confiée, prêts à tout quitter et à tout entreprendre, au premier signe qui vous manifestera la volonté de notre maître commun.

C'est ainsi que vous jouirez de la paix, de cette paix divine que le monde ne donne pas, et qui surpasse tout sentiment. C'est ainsi que vous goûterez combien le Seigneur est doux. Oh ! si nous connaissions le don de Dieu ! Si nous pouvions voir ici-bas, comme, je l'espère de sa miséricorde, nous verrons un jour dans le ciel, ce qu'il a fait pour nous, en nous appelant au saint état que nous avons embrassé, avec quelle ardeur ne chercherions-nous pas à répondre à une si grande grâce ! Je vous conjure donc encore une fois de ne pas la laisser s'affaiblir en vous, et au contraire, en regardant, à l'exemple de l'Apôtre, ce que vous avez fait jusqu'ici comme rien, d'avancer, avec une ferveur toute nouvelle, dans la carrière que Dieu a ouverte devant vous : *Quæ quidem sunt retro obliviscens, ad ea vero que sunt priora extendens meipsum, ad destinatum persequor, ad bravium supernæ vocationis in Christo Jesu.*

F. DE LA MENNAIS.

—

A l'abbé Jean, son frère.

La Chenaie, 1 octobre 1834.

J'apprends que la Congrégation de Rennes est dissoute, et que, par conséquent, on liquide ses affaires. Dans tous les cas, j'ai envers elle des réclamations à exercer. Je ne parle pas des dépenses fort considérables que j'ai faites ici et à Paris, pendant cinq ans, pour l'entretien d'un grand nombre de jeunes gens qui lui appartenaient ou devaient lui appartenir. Quoique je n'aie jamais rien touché d'elle, je ne demande point le remboursement de ces dépenses, qui s'élèvent au moins à 25.000 francs. Mais ce que je réclame, c'est

une somme de plus de 15.000 francs, que je réduis néanmoins à 15.000 francs, fournis par moi pour l'achat et la réparation de la maison de Malestroit. Une partie en a été touchée à Rennes, par suite de négociations de traites sur M. Lévêque à Paris. J'ai donné le reste en argent comptant. Je ne pense pas que l'on me conteste cette créance, ou qu'on essaie de m'en dépouiller. En tout cas, je sais le moyen de défendre mon droit, et j'en userai. Je crois devoir m'adresser à toi comme administrateur légal des propriétés de la Congrégation. S'il y a d'autres voies à prendre, je te prie de me le mander sans retard. Ton frère,

F. DE LA MENNAIS.

ROLE DE LA PAPAUTÉ DANS LA SOCIÉTÉ

(Suite).

Tous ces hommes ont été des créateurs puissants. « Affranchis de toute tradition, ils ont cherché leur voie en dehors des règles banales qui mettent l'architecture à la portée des intelligences médiocres. Ils ont créé une épopée merveilleuse et fondé un genre qui fait la gloire de notre pays, plus encore que les imitations et les réminiscences antiques du Louvre et de Versailles.

« Ainsi, comme conclusion générale, les maîtres du Moyen âge, en s'inspirant du sentiment chrétien, ont trouvé un principe rationnel d'architecture, le plus fécond qui ait paru jusqu'alors en applications variées, et ils ont par là renouvelé un art que le bas empire avait complétement défiguré. Loin d'éviter les difficultés dans les constructions, ils les ont recherchées avec une hardiesse inconnue jusqu'à eux, et les ont heureusement surmontées, découvrant ainsi pratiquement la science de la géométrie descriptive, de la perspective et de la mécanique, bien avant que Monge l'eut réduite en formules... »

Enfin, ils se sont élevés à une hauteur qu'aujourd'hui, après la régularisation de l'architecture et des arts décoratifs, « les professeurs les plus accrédités, comme M. Vidlet-le-Duc, sont obligés de les proposer pour modèles et d'indiquer le Moyen âge comme la source naturelle et vivifiante où doit se retremper le génie français, épuisé par deux siècles d'une imitation stérile. » (Secrétain, *Univers*, 10 févr. 1889).

Et ce sont ces moines que le monde baffoue, ces moines que la Prusse proscrit, que la Suisse expulse, que l'Italie dépouille, que l'Espagne persécute et massacre, ces moines dont la France

a démoli les cloîtres, ces moines qu'elle chasse et disperse aux quatre vents, à l'heure même où nous écrivons ces lignes (1).

On a vu des artistes protestants, venus d'Outre-Manche, verser des larmes sur le fanatisme français qui, dans un jour de vertige et d'insanité a privé l'Europe de ces asiles ouverts à la piété, aux études et aux arts. On les a vus numéroter les pierres des arcades, des piliers tronqués, et les transporter dans leurs pays pour les déposer dans un muséum, comme témoins historiques de l'art monastique. Plus souvent, on a vu l'artiste, après avoir gémi et rêvé à l'ombre d'un reste de cloître que le marteau de l'ouvrier devait abattre le lendemain, demander le fruit de ses impressions à son crayon ou à son pinceau. Ainsi nous sont venus quelques lambeaux de Cluny, de Savigny, de Jumièges, etc.

De la sculpture, qui fait le principal ornement de l'art gothique, nous revenons à la peinture.

Au XIme siècle, les monastères de Cave, de Subiaco, du Mont-Cassin font appel aux peintres et aux sculpteurs pour décorer leurs églises. Un peu plus tard, ce ne sont plus seulement les moines qui appellent les artistes, mais chaque ville veut avoir ses monuments. On ne veut plus de ces vieilles mosaïques grecques ou romanes rehaussées d'or, mais des toiles où le coloris s'allie à la magie des perspectives ; de grandes fresques couvrent la nudité des murs et rappellent les splendeurs des parvis célestes.

Pendant que le monde s'extasiait devant les chefs-d'œuvre des cathédrales, Giunta de Pise et Guido de Sienne ouvraient une école hiératique, qui devait devenir si célèbre sous Cimabuë et Giotto et toucher au ciel avec l'angélique Jean de Fiésole.

Ce dernier, moine dominicain de Saint-Marc, aidé de son frère Benedetto, autre religieux édifiant et très-habile, peignit vingt livres de chœur avec tant de goût et de foi que ses figures de saint ont plus l'air saint qu'aucun autre sorti des mains des maîtres. C'est que, selon la belle expression de Michel-Ange, pour reproduire tant de sainteté, il faut prendre ses modèles au ciel. Appelé à Rome par le pape Nicolas V, pour peindre la chapelle de ce pape au Vatican, il recevait souvent la visite de

(1) Octobre 1880, en vertu des fameux décrets du 29 mars.

Sa Sainteté qui venait devant lui contempler les merveilles sorties de son pinceau. Un jour, le Pape entre dans la chapelle et manifeste au bon moine l'intention qu'il a de l'élever sur le siège archiépiscopal de Florence devenu vacant. A cette ouverture, l'artiste tombe le pinceau de la main et se prosterne aux genoux du Pape en disant : « Saint Père, détournez les yeux d'un misérable comme moi. Je ne vaux rien pour conduire les peuples. Mais j'ai au couvent un frère qui aime les pauvres et qui craint le bon Dieu, frère Antonin ; je vous supplie de le nommer à ma place. » Le Pape, qui connaissait déjà le mérite de ce frère, accéda à la prière de Jean, et frère Antonin fut saint Antonin, archevêque de Florence (1).

Mais si l'école dominicaine produisait des maître ès-arts, l'école franciscaine ne demeurait pas stérile. L'influence que la vie, les exemples, les prédications et les chants célestes de saint François exercèrent sur son époque fut tellement grande que les artistes, non seulement de l'ordre franciscain, mais encore laïques, en subirent les plus heureux effets et imprimèrent à leur dessin un cachet particulier jusque là inconnu. Comme le peintre romain croit ne pouvoir devenir artiste s'il ne reproduit un saint Sébastien, martyr, ou une sainte Cécile, de même les plus célèbres peintres du siècle de saint François et des suivants ne se croyaient pas artistes s'ils n'avaient exercé leur pinceau à reproduire un saint François et une sainte Claire, et s'ils ne venaient payer leur tribut d'hommage en ornant de leur peinture un pan de la basilique d'Assise.

De cette influence et de cet enthousiaste élan naquit l'école mystique de l'Ombrie qui, dans le Pérugin et Raphaël, avant sa prévarication, a atteint le dernier terme de la perfection de l'art chrétien. On eût dit, selon la belle remarque de Montalambert, que Dieu avait voulu donner la couronne de l'art à ce lieu de la terre où s'étaient élevés vers lui les plus ferventes prières et les plus nobles sacrifices.

L'Italie vit paraître dans le même intervalle bien d'autres maîtres qui se distinguèrent les uns dans la sculpture, les autres dans la peinture : Bufalmaco, Spinello, Mommi, Bonozo Gozolli ; Donatello, Ghiberti, l'auteur des belles portes du bap-

(1) Pron, *Harmonies sacrées*, pag. 146.

tistère de Florence, portes dont Michel-Ange a dit qu'elles étaient dignes d'être les portes du paradis.

Il résulte de ces faits que les beaux-arts furent constamment encouragés par l'Eglise durant cette époque d'obscurité historique et que les moines ne se contentèrent pas d'effleurer cette branche de la civilisation mais qu'ils voulurent devenir des maîtres ès-arts, comme ils étaient maîtres ès-lettres et ès-sciences. Grandes furent les difficultés, car pour eux, il ne s'agissait point d'être des imitateurs plus ou moins serviles des modèles antiques, de copier les œuvres byzantines et les chefs-d'œuvres de la Grèce, mais débarrassés des bagages de la tradition, ils voulaient créer, en suivant le souffle de l'inspiration, et en créant ils eurent l'avantage de tout puiser dans le christianisme comme à une source pure, limpide et abondante. Ils furent hardis, amples, féconds, grands, inspirés, sublimes, au point que les arts éprouvèrent une impulsion immense, au XIIIe siècle surtout.

Pendant la période dite du moyen-âge, on reconnaît dans tous les arts de cette époque la préoccupation souveraine de l'ouvrier à reproduire l'idéal qu'il se représente dans le ciel de sa pensée. L'expression finit par triompher au XIIe siècle ; au XIIIe siècle, elle atteint une forme qui n'a pas été dépassée. N'en soyons pas étonnés, car maîtres et élèves dans les monastères n'épargnaient ni soins ni peines. Ce n'étaient pas comme aujourd'hui des fabricants intéressés, des artistes même épris de leur œuvre. « C'étaient des croyants qui se proposaient de montrer aux yeux un coin quelconque de la splendeur des cieux. Le moine Théophile qui nous a laissé un livre précieux au point de vue de l'art : *Diversarum artium schedula*, nous dit avec une éloquence naïve la passion qui animait l'âme de ces ouvriers quand ils se mettaient au travail. On sent courir dans les ateliers comme des bouffées d'inspiration, un souffle d'exaltation lyrique qui se communique à la main pour passer du ciseau dans le métal ou dans la pierre, on ne s'étonne plus alors de lire dans les vieux cartulaires des paroles comme celles-ci : *Ore canunt alii Christum alii canunt arte fabrii. Orate pro eis.* (Annales bénédictines). » (L'abbé Secretain, *Univers*, 10 février 1889, 2e page).

La mosaïque acquiert à cette même époque un grand développement sous l'influence du moine Jean de Turrita et du florentin Gaddo-Gaddi. Les mosaïstes ne sont qu'en Italie, où se forment deux célèbres écoles, celle de Florence et celle du vatican, de beaucoup la plus habile.

Au quatorzième siècle, la mosaïque prit une nouvelle impulsion à Sainte-Marie-Majeure sous la main magistrale de Giotto, qui profita lui-même des travaux de Cimabuë. Boniface VIII le manda auprès de lui et le récompensa de 600 ducats. Son travail de la tribune et de la sacristie de Saint-Pierre est justement remarqué ; il donne un Christ en croix à Sainte-Marie sur Minerve, non moins remarquable ; exécute la célèbre mosaïque de la barque de Saint-Pierre ; orne les parvis de la basilique vaticane; œuvre merveilleuse, dit Vasari, où les physionomies des apôtres, les vagues de la mer, la dégradation des ombres sont si bien rendues par un agencement de fragments de verre aussi parfaitement que pourrait le faire le plus habile pinceau (1). Giotto est secondé par Simon Mommi et Pierre Cavallini.

Sixte IV fut le protecteur des arts au quinzième siècle et favorisa de son mieux la peinture, la sculpture et l'architecture, il eut à son service Baccio Pintelli, l'âme de tous les travaux qu'il fit exécuter ; André del Verrochio, Cosino Roselli, le Ghirlandajo, Luca Signorelli, Sandro Boticelli, l'abbé de Saint-Clément, Pérugin etc.

Cependant Constantinople tombe sous le cimeterre des Turcs, et les artistes de la vieille Byzance, pour sauver leur vie et leur art, s'échappent avec leurs livres, leur pinceau, les chefs-d'œuvre qu'ils peuvent emporter, et cherchent un refuge en Occident, le plus grand nombre à Rome et en Italie. La papauté, toujours amie et protectrice des artistes autant que jalouse des œuvres dues à leur habileté, ouvre mille retraites à ces fugitifs, et Rome moderne veut être ce que Rome païenne fut pour l'antiquité, un grand port qui recueille tous les débris du naufrage des arts, toutes les épaves qui viennent du côté du Bosphore et de la Grèce. On ne pouvait pas mieux attendre de la part de Nicolas V qui avait voulu prévenir la catastrophe en

(1) De la Gournerie, *Rome chrétienne*.

faisant prêcher une croisade, mais en vain, et de ses successeurs jusqu'à Léon X, le plus illustre des protecteurs des arts.

L'ère de Léon X vit la capitale du monde catholique briller d'une merveilleuse splendeur par les sciences et les arts. Jules II malgré son caractère belliqueux avait su attirer et occuper les Bramante, Michel-Ange et Raphaël, se montrant ainsi protecteur des Beaux-Arts. Il dota le Vatican des admirables fresques de Michel-Ange à la chapelle Sixtine, Saint-Pierre-ès-liens du Moses. Raphaël encore tout jeune, obtint ses premiers triomphes sous ce pontife, digne précurseur de Léon X. Léon X, artiste comme tous ceux de sa famille, prodigua ses trésors à l'encouragement des arts, avec cette grâce, cette bonté, cette familiarité douée et touchante qu'il avait pour tout le monde, mais en particulier à l'égard des hommes de génie. Il appela de Florence les doctes réfugiés de Constantinople, qui furent longtemps les amis de son père Laurent le Magnifique ; sut, pour captiver un bon génie, un talent précieux, donner au style des lettres pontificales un attrait auquel on ne pouvait résister. Sa cour était une véritable accadémie des belles-lettres chrétiennes et des beaux-arts. A l'encontre des anciens Médicis, il ne permettait jamais que le culte de la forme étouffât celui de l'intelligence et de la morale. On eût dit que l'Eglise touchait au terme. Saint-Thomas avait fait la Somme, Dante son Epopée, Raphaël ses plus belles peintures, Michel-Ange Saint-Pierre, et Léon X faisait luire sur le catholicisme pacifié une gloire que le siècle d'Auguste n'avait pas connue.

« Les successeurs de Léon X ne laissèrent point s'éteindre cette noble ardeur pour les travaux du génie, dit Chateaubriand. Les évêques rassemblent dans leurs villes les précieux débris des âges. » Des cardinaux épuisent leur fortune à fouiller les ruines de la Grèce et à acquérir des manuscrits. « Dans le palais des Borghèse et des Farnèse, le voyageur admirait les modèles de Praxitèle et de Phidias ; c'étaient des Papes qui achetaient au poids de l'or les statues de l'Hercule et de l'Apollon ; c'étaient des Papes qui, pour conserver des ruines trop insultées de l'antiquité, les couvraient du manteau de la religion. Qui n'admirera la pieuse industrie de ce Pontife qui plaça des images chrétiennes sur les beaux débris des Thermes de Dioclétien. Le Panthéon n'existerait plus s'il n'eut été consacré

par le culte des apôtres, et la colonne Trajane ne serait pas debout si la statue de Saint-Pierre ne l'eut couronnée.

« Cet esprit conservateur se faisait remarquer dans tous les ordres de l'Eglise. Tandis que les dépouilles qui ornaient le Vatican surpassaient les richesses des anciens temples, de pauvres religieux protégeaient dans l'enceinte de leurs monastères les ruines des maisons de Tibur et de Tusculum et promenaient l'étranger dans les jardins de Cicéron et d'Horace. Un chartreux vous montrait le laurier qui croît sur la tombe de Virgile et un Pape couronnaît le Tasse au Capitole (1). »

Mais, d'un autre côté, Satan, jaloux de tant de gloire, préparait la grande apostasie ; et si l'importation des chefs-d'œuvre grecs était en Occident une richesse pour les beaux arts, il faut avouer aussi que leur apparition chez nous a été sous le nom de Renaissance le signal de l'émancipation des esprits et d'une désorganisation ou décadence qui, en laissant toute licence aux artistes, brisa le sceptre de l'art dans la main du moine et du prêtre, anéantit les écoles hiératiques de peinture et rendit impossible toute tradition unitaire et académique ; et l'on ne vit plus dans le monde, sous le rapport religieux, que des œuvres isolées et bâtardes.

A force d'admirer les beautés païennes, l'artiste finit par s'en pénétrer jusqu'à se dégoûter des ignominies de la Croix et à tourner la piété en dérision. La décadence se fit sentir partout : l'architecture, la peinture, la sculpture ne sont plus au même degré le symbole d'une pensée exclusivement chrétienne d'autrefois. Le progrès marche vers l'imitation exacte des formes comme au temps de Praxitèle, de Phidias et d'Apelle ; il n'a plus de ces types religieux et sévères de l'histoire ecclésiastique. Le gracieux détrône le beau, le costune des hommes perd de son ampleur et de sa majesté, celui des femmes de sa modestie et de sa candeur ; tout s'affadit et devient empreint du caractère de la volupté et de la molesse « Ce que les arts ont acquis en sensuelles habiletés de la main, dit M. Ernest Chesneau, l'art l'a perdu en majesté (2). » Tout annonce l'approche du protestantisme et témoigne que l'homme livré aux passions

(1) *Génie du christianisme.*

(1) *L'éducation et l'artiste* ; *Revue litt. de l'Univers*, décembre 1880.

et au doute ne songe plus à faire à sa foi un abri immortel. On ne fait plus de cathédrales élancées ; l'ogive cesse et fait place à des formes écrasées sous le matérialisme des idées, aux manoirs, aux palais. L'architecture civile et militaire seule est en progrès, parce que le progrès a déserté la foi pour le service de l'orgueil et de la force. Les dernières célébrités de l'art hiératique finissent avec Orcagna, Pérugin, Ghirlandajo, Pinturiccio, Léonard de Vinci, Bartholoméo, fleurs immortelles dont les racines puisent dans les écoles abbatiales du moyen-âge et jusque dans le tuf granulaire des hypogées romaines, et dont la tige s'élève jusqu'aux cieux, couronnée par Raphaël et Michel Ange, que Pindemonte par un de ces bonheurs d'expression, comme l'enthousiasme en fait naître, a surnommé l'homme aux quatre âmes, *l'uolmo delle quatre anime*. Jamais ciseau païen n'a exécuté quelque chose de comparable, en effet, aux groupes de la *Pitié* de ce grand maître, où il ne faut pas s'étonner, dit Condivi, de l'air de jeunesse de la Vierge relativement à l'âge de son divin fils, car la virginité, en gardant l'imagination, préserve des injures du temps. Léonard de Vinci, dont le nom est revenu plusieurs fois sous notre plume, fut le créateur des merveilleux palais de Chambord, de Fontainebleau, de Villiers-Cotterets, de Folembray, de Saint-Germain, où François Ier attira les illustres artistes Léonard, Bosso, le Primatice et André del Sarto.

Les deux grands génies Raphaël et Michel-Ange, laïques, mais sortis de l'école hiératique, subirent déjà l'influence de la Renaissance en accueillant le paganisme dans leurs œuvres. Génies profonds, ils furent rois de la sculpture et de la peinture tant qu'ils suivirent les traditions de l'art religieux, mais en se jetant dans le mouvement d'émancipation, l'orgueil égara Raphaël ; et Michel-Ange, délaissé à lui-même, laissa pénétrer le paganisme à plein battant sous les chefs-d'œuvre de son pinceau, et devint l'esclave du nu, des formes crues, et des poses outrées. Il avait dit du Panthéon ; Je le mettrai en l'air, pour n'en faire que la couronne du premier temple, et le panthéon devint la coupole de Saint-Pierre, centre de l'unité catholique et chef-d'œuvre de l'art humain.

Après s'être immortalisé dans cet immense édifice, dans la sculpture du Moses de Saint-Pierre aux liens et dans son tableau du jugement dernier, il jeta sur son étoile toute rutilante un

nuage qui lui enleva une partie de son éclat. S'il avait tenu par quelque endroit à une école quelconque, ou s'il avait eu derrière lui un moine qui lui servît de mentor, il n'eût pas, dans son tableau même du jugement dernier, rempli le ciel de bienheureux complètement nus, ni placé saint Barthélemi, qui n'est pas même revêtu de sa peau, sous le geste terrible dont le souverain juge repousses les réprouvés. Il n'aurait pas non plus jeté le tableau sur de la Sainte-Famille cinq hommes qui n'y figurent, selon le païen Vasari, que pour faire voir qu'il savait l'anatomie. Les artistes du moyen-âge et des catacombes pensaient que les habits sont pour couvrir le nu, et les Grecs eux-mêmes habillaient leurs Vénus. Du moins, si Michel-Ange tenait à les peindre comme il a fait, il devait les revêtir de cette beauté primitive qui couvrait Adam et Eve avant leur chute.

Les Papes ne négligèrent rien pour réagir contre cette fatale décadence, en procurant des travaux aux artistes et en multipliant les monuments. Grégoire XIII, élevé sur la Chaire Apostolique le 14 mai 1572, fut homme de science et de grandes manières. Il fonde le Collège-Romain « où rien ne rappelle les voluptés passagères, écrit Alde-le-Jeune, où l'on ne voit rien de ce qui passe vite ; tout s'y rapporte à d'éternelles pensées de gloire et au salut des âmes (1). » Il possédait une bibliothèque de 70, 000 volumes, un observatoire, fondé par le célèbre P. Kircher, une collection de camées, de médailles, de vases, de bronzes, d'objets en terre cuite, de peintures antiques, de monuments de tout pays, de tout âge. Il fit construire la chapelle Grégorienne à Saint-Pierre, la Tour des vents au Vatican, la galerie des cartes géographiques, l'antique pont Palatin, *Ponterotto*, deux fontaines sur la place Navone, la porte de Saint-Jean de Latran, les sources jaillissantes de la place du Panthéon, le vaste grenier public des Termes de Dioclétien, l'hospice des Mendiants, le palais du Quirinal. Il réforma le calendrier, l'une des œuvres les plus importantes du XVIe siècle, et le coordonna d'après la marche des astres. Tous les peuples l'acceptèrent, sauf les Russes, qui continuent à faire marcher l'année en dépit des astres ; aimant mieux, a-t-on dit, être brouillés avec le soleil que de se rencontrer avec Rome.

Sixte V, qui succéda à Grégoire XIII en 1583, marcha sur les

(1) Préface de l'év. de Sallustre.

traces de son prédécesseur. Il emploie des milliers d'ouvriers à creuser des canaux dans les Marennes, pour rendre ces terrains à la culture ; fait construire le vaste hospice de Ponte-Sixte pour les mendiants ; appelle des ouvriers près de la fontaine Trevi pour y fabriquer des draps et y teindre la laine ; fait planter des mûriers dans les bois et dans les vignes depuis Terracine jusqu'à Bologne, et soumet à l'amende tout laboureur qui laisserait des champs incultes.

Il avait le dessein d'unir les principaux quartiers de la ville et de relier les grandes basiliques par de larges rues. La *Strada Felice* unissant l'Esquilin et le Pincio, la *Strada Julia*, sur les bords du Tibre, la *Strada longara* sur l'autre rive, firent de Rome une des premières et des plus superbes villes de l'univers. Le Champ de Mars se couvre de maisons, les sept collines sont repeuplées. Il reconstruit les anciens aqueducs, où il emploie quatre mille ouvriers. Il inonde Rome d'eau et de fontaines. Il n'y a pas de villes où le luxe des fontaines ait été cultivé comme à Rome, pour l'utilité des habitants et la gloire des arts. On en trouve sur les places publiques, dans l'ombrage des villas, dans les cloîtres, dans les préaux des hospices, charmant l'œil par leur architecture, leurs riches marbres et l'arc-en-ciel formé par leurs eaux jaillissantes que Le Tasse chante en ces termes : Eaux fraîches et limpides, perdues pendant des siècles, elles reviennent au jour pour « revoir Rome belle comme la vit Auguste, plus belle au sein de la paix qu'elle ne l'avait été parmi les armes, riche de nouvelles dépouilles, s'enivrant des flots d'une nouvelle poésie et parant sa vieille tête d'une plus verte couronne (1). »

Il continue le Quirinal, y fait transporter par Fontana les deux coursiers, œuvre de Phidias et de Praxitèle, reconstruit le palais de Latran, donne un bâtiment particulier à la *Scala Santa*. Lorette devient ville ; la façade de sa basilique est élevée ; il entreprend des travaux hydrauliques qui font jaillir la source Alexandrine sur les plus hautes collines de Rome, élargit les rues, hâte l'achèvement de la coupole de Saint-Pierre, restaure les colonnes, relève les obélisques, fait briller successivement la croix au sommet des obélisques de Thautmosis à Saint-Jean de Latran, de Ramsès, place du peuple, sur la pointe de l'ai-

(1) De la Gournerie, *Rome chrét.* t. II.

guille que Claude consacra à Auguste derrière Sainte-Marie-Majeure, et au faîte de la coupole de Saint-Pierre, comme à son dernier triomphe ; et cela dans l'espace d'un Pontificat de cinq ans.

Si grands étaient l'exaltation et l'enthousiasme imprimés par la Pape que le peuple lui-même en était ému aussi bien que la classe aristocratique. La comtesse de Santa-Fiore élève des monuments aux Thermes de Dioclétien, le cardinal Rusticucci, de concert avec Camilla Perretti, sœur du Pape, font construire la façade de travertin de Sainte-Suzanne ; le respect que les Farnèse portaient à l'institution de saint Ignace, les pousse à construire le Gesu, au pied du Capitole ; les Altemps élèvent une chapelle à saint Amicet ; les Orsini édifient trois églises : Sainte-Marie de la purification aux Monts, Sainte Marie Magdeleine au Quirinal, et un sanctuaire à saint Simon et à saint Jude, tandis que le cardinal de Tolède élève Saint-Laurent in Fonte. Mais tous ces efforts furent impuissants à retenir les arts sur la pente qui les entraînait.

Malgré la dégénérescence qui s'était fait ressentir même chez les maîtres incomparables qui avaient porté l'art aux plus hauts sommets, et qui devint plus sensible encore chez leurs disciples, l'école italienne continua pourtant à tenir le premier rang avec les deux frères Caravage de Milan, Botallo, surnommé Raphaélino, à cause de son habileté à imiter le style de Raphaël, Corrège. mort en 1534, André del Sarto, né en 1488, qui excella, comme Raphaël, à peindre des vierges et des enfants ; Salvator Rosa mort en 1673, qui se plaisait à représenter de grandes douleurs, des pensées terribles, comme les rochers de la montagne, les déserts arides, les vieux troncs d'arbres, des masures, Abel tué par Caïn, Saül épouvanté devant l'ombre de Samuel, les Titans écrasés, Démocrite poussant un dernier rire au milieu d'ossements humains.

L'école française venait après celle d'Italie avec le Poussin qui s'en alla dès sa jeunesse chercher à Rome des modèles et des maîtres qu'il ne trouvait pas à Paris, et où il devint le plus célèbre peintre de l'Europe. C'est là qu'il puisa dans la fréquentation de Marini, prince de l'accadémie des Humoristes, cette teinte de mélancolie virgilienne qui jette un si grand charme dans ses tableaux. Il y vécut seul, sans domestique, se

nourrit de méditation et d'étude, ne demandant pour ses tableaux que des prix très-modérés. On le voyait souvent le soir tenant sa belle tête appuyée sur sa main, suivant les dégradations des teintes du soleil couchant du haut du *Testacio*. Il eut parmi ses élèves Lebrun, célèbre peintre de Paris, les deux Dughet, ses beaux-frères, Mathieu et Paul Bribe, flamands que Grégoire XIII appela à Rome comme paysagistes, Claude Gelée, si connu sous le nom de Claude Lorrain. Il était venu comme garçon de cuisine, mais il devint peintre paysagiste à la vue des beautés de Rome et se distingua notamment dans un tableau où, après avoir peint le *Lever du soleil* avec une gaîté et une vie sans pareille, il peint le *Coucher* du même astre sous les teintes mélancoliques et virgiliennes.

Le Bernin atteignit la plus haute faveur sous Urbain VIII : « Vous êtes heureux sans doute, lui dit un jour Urbain, de voir « Mafféo Barberini Pape ; mais Mafféo s'estime plus heureux « encore de ce que Bernin vit sous son règne. » Annibal Carrache se promenant un jour dans Saint-Pierre dit à Bernin : « Croyez-moi, il viendra peut-être un génie supérieur qui élévera sous la coupole et au fond de l'église deux monuments proportionnés à la grandeur de ce temple superbe. » « plut à Dieu que ce fût moi, » repondit le jeune Bernin. Son souhait se réalisa, car ce fut lui qui créa la Chaire de Saint-Pierre et qui éleva le magnifique baldaquin de quarante deux mètres de haut, surmontant l'autel de la Confession. Il est vrai que pour l'élever il dépouilla le soffite du panthéon des lames de bronze qui le décoraient.

C'est à lui que Louis XIV écrivait la lettre qu'on va lire : « Seigneur cavalier Bernin, je fais une estime si particulière de votre mérite que j'ai un grand désir de voir et de connaitre une personne aussi illustre, pourvu que ce que je souhaite se puisse accorder avec ce que vous devez à notre Saint-Père le Pape et avec votre commodité particulière. Je vous envoie en conséquence un courrier exprès, par lequel je vous prie de me donner cette satisfaction, et de vouloir entreprendre le voyage de France, prenant l'occasion favorable qui se présente du retour de mon cousin le duc de Créqui, ambassadeur extraordinaire, qui vous fera savoir plus particulièrement le sujet qui me fait désirer de vous voir et de m'entretenir des beaux

dessins que vous m'avez envoyés pour les bâtiments du Louvre, et du reste me rapportant à ce que mon dit cousin vous fera entendre de mes bonnes intentions, je prie Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde, seigneur cavalier Bernin. Louis. » Il se rendit à la prière du roi, mais on ne put le retenir en France. Rome avait pour lui un attrait que ni l'amour de la patrie ni les sollicitations les plus pressantes ne purent vaincre.

La France eut aussi Mansart, architecte, Le Nôtre, architecte aussi, mais plus renommé comme dessinateur de jardin ; Lesueur, surnommé le Raphaël français qui, dégoûté du monde, se retira dans un couvent où il peignit ses trois principaux tableaux, représentant la vie de saint Bruno, l'histoire de saint Martin et celle de saint Benoît. Puget, célèbre statuaire de Marseille, surnommé le Michel-Ange de la France. Nous pourrions ajouter, du siècle dernier, Philippe Campaigne, Jouvenel, Girardon, sculpteur de Troyes, les deux Vanlao d'Aix; du commencement de ce siècle, Greuze, mort en 1805, Naigeon, athée fanatique, mort en 1810, Prudhon, le Corrège français, mort en 1822.

On vit encore, au commencement de ce siècle, briller comme des lampes qui s'éteignent, Canova, le rénovateur de la sculpture moderne, ses contemporains, Hamilton, ambassadeur d'Angleterre à Naples, Winchelmann, Meugs de Bohème, son ami, qui passent presque toute leur vie à Rome. Celui-ci est appelé le troisième Raphaël par les Italiens, et le Raphaël d'Allemagne par les Allemands.

L'école flamande tient le troisième rang, avec les Tiniers, père et fils, Wandyck, mort à Londres en 1641, Terburg, mort en 1681, et par dessus tout Rubens né à Cologne, et génie d'une facilité prodigieuse.

L'école hollandaise, à laquelle le sentiment religieux fait absolument défaut, occupe le quatrième rang et nous donna Metzu, Buisdaël, célèbre paysagiste, mort en 1681, Van-del-Helst, mort en 1670.

L'Espagne tient le cinquième rang avec Murillo, Velasquez, chef de l'école gallo-espagnole. Zurbaran, mort en 1664, Ribeira, mort en 1656 etc. Rembrandt et l'école allemande avec Elzheiner sont au sixième rang.

Outre ces célébrités, parurent d'autres hommes habiles ; on

peut même dire qu'il furent nombreux ; mais les maîtres font défaut partout. Le fil unitaire de la tradition est tellement brisé et perdu aujourd'hui que chacun suit sa propre étoile, et si elle ne tourne pas à la fécondité, elle se fait du moins remarquer comme plagiat. L'artiste vole à l'un ses couleurs, à l'autre une attitude, à un troisième des lignes comme un chétif écolier, ou comme le singe qui est essentiellement imitatif. C'est tout ce qu'on a pu constater dans les brillantes expositions de Londres, de Paris, de Vienne, de Rome même. Les beaux arts y ont été honorablement représentés, et les objets y ont été même nombreux, mais les ouvriers ont été rares : les tableaux religieux surtout s'y distinguaient par une pauvreté extrême, pour ne pas dire par une mesquine piétrerie. Pas une pensée nouvelle, pas une hardiesse de maître, pas un talent qui domine, rien qui éclate : c'est l'abondance de la fantaisie et la stérilité du désert.

Les papes, après avoir épuisé tous leurs efforts à entraver l'œuvre de la décadence, ont tenté plusieurs fois de ramener l'art aux écoles hiératiques et de le renouer au fil de la tradition. L'exposition de Rome, en 1870, avait été organisée dans ce but. De fait, à voir l'empressement que les artistes avaient mis à se rendre à la voix du père commun, l'application avec laquelle ils avaient étudié les modèles romains, et le désir qu'ils manifestaient de suivre la direction que Rome voudrait bien leur tracer, il y avait quelque lumière de voir la question s'acheminer du bon côté ; mais cet espoir s'est complètement évanoui aujourd'hui, et nous sommes encore probablement fort éloignés du jour où un si beau dessein pourra se réaliser.

Il ne nous appartient pas d'indiquer la voie qui pourrait conduire à cet heureux résultat, mais il nous est permis d'émettre notre pensée ; l'affaire dépend du concours de plusieurs circonstances que Dieu seul peut amener. 1° Il faut que la foi se ranime dans les cœurs et qu'elle y allume quelques étincelles de cette ardeur qui électrisait les chrétiens du Moyen âge. Les convictions viennent de l'éternelle source du bien et du beau, de Dieu, et non pas d'ailleurs. On a beaucoup écrit sur l'influence des idées religieuses dans le domaine de l'art, et tous ceux qui ont étudié les progrès de l'art dans les grandes écoles ont reconnu l'exactitude de cette action ; au reste, l'examen at-

tentif des chefs-d'œuvre démontre irrésistiblement que c'est d'en haut que viennent les plus nobles inspirations de l'artiste. Les œuvres de ceux qui ont vécu à une époque de grande foi, et où la religion catholique exerçait son empire sur les âmes, témoignent de cette heureuse influence. Où trouver de plus grandes conceptions, des passions plus fortes, des émotions plus vives, des scènes plus populaires, plus ravissantes qu'en la vie de Jésus-Christ! Quel type que le Christ en croix! où trouver des inspirations plus poétiques, plus tendres que dans l'Evangile? Demandez pourtant à un artiste qui attend la gloire et la fortune de son pinceau, demandez-lui un tableau de la Rédemption, vous aurez aussitôt un Christ en croix avec de beaux traits, une belle coupe, mais peu d'expression. Demandez le même sujet à un artiste religieux, tel que ces moines du Moyen âge qui ne peignaient que pour l'éternité et nullement pour des considérations humaines, et cet artiste peindra à côté du Christ mourant, comme à Assise, des anges pleurant, déchirant leur tunique, et se lamentant dans une douleur inexprimable; les saintes femmes et saint Jean en proie à une tristesse profonde; quelques personnages honorés des sacrés stigmates, comme saint Paul, saint François d'Assise, saint Joseph Calazantz, sainte Catherine de Sienne, sainte Gertrude, c'est-à-dire, toute l'église souffrante et crucifiée avec son chef. D'où vient cette différence? C'est que l'artiste profane veut reproduire un sujet qu'il ne sent pas, tandis que l'autre ne prend le marbre ou la toile que pour y répandre le trop plein de son âme.

2° Que l'Eglise puisse se mouvoir dans une liberté plus ample, et qu'usant de cette liberté, elle puisse librement ouvrir des écoles abbatiales et fonder des universités indépendantes du contrôle de l'Etat.

3° Que les abbayes refleurissent parmi nous, car c'était dans leur sein qu'avaient lieu les cours hiératiques et que ce forma cette foule d'artistes qui ont orné nos églises et nos musées du fruit de leurs talents. Pour cela, il faut sans doute l'aide de Dieu, mais il faut également le concours des hommes. Que l'épiscopat s'entende, et comme nous l'avons dit pour l'unité de discipline et de liturgie, que chaque diocèse fasse choix parmi ses lévites de sujets qui aient de l'aptitude pour les arts; qu'il les envoie dans les écoles de Rome, les y entretienne; et que ces lévites, prêtres ou moines, apportent ensuite dans

leurs diocèses ou dans leurs monastères les principes et les leçons qu'ils auront puisés au foyer de la vérité.

Là seulement se sont conservées les vraies traditions artistiques et ces beautés ineffables conçues par le génie sous l'inspiration céleste. C'est ce caractère d'inspiration qui rend l'art hiératique et romain si supérieur.

Le paganisme idolâtre pressait le sol, regardait la terre, et ne savait pas élever sa pensée plus haut ; le matérialisme moderne rampe aussi terre à terre, vise à la sensualité et s'efforce de détruire dans les âmes le reste de foi qui y règne encore. Dans de pareilles conditions, on conçoit que leurs œuvres puissent atteindre la perfection de la forme ; mais parce que leurs pensées sont sans foi, sans idéal céleste, leurs œuvres sont muettes et sans vie. Il n'en est pas ainsi des œuvres chrétiennes ; l'artiste chrétien dédaigne la terre, la vie des sens ; son âme s'élance dans les espaces incommensurables, et, soupirant vers l'au delà, s'en va chercher, jusque dans la compagnie des saints, jusqu'au trône de Dieu, une vie qu'on ne rencontre pas sur la terre, un air qui ne règne et ne vit qu'au ciel, des formes qui ne respirent que la vertu, des doctrines sacrées qu'il sculpte ensuite sur le marbre, qu'il peint sur la toile, ou qu'il écrit sur la transparence du verre en forme de pierres et de diamants ; on se croirait dans le vestibule de l'éternité. C'est la transfiguration de la matière obéissant à l'esprit ; c'est l'aspiration de l'exilé vers la patrie. On reste ébahi devant tant de grandeur, de beauté, de majesté, de silence de recueillement et de prière.

La foi possède tellement l'inspiration du beau, qu'elle seule est capable de l'atteindre. Jamais le protestantisme n'aurait bâti Saint-Pierre, ni créé ces peintres qui furent divins à force d'être naturels, selon le mot de Bembo dans l'épitaphe de Raphaël. « La réformation, pénétrée de l'esprit de son fondateur, moine barbare et envieux, se déclara l'ennemi des arts, dit Châteaubriand. Traitant de superstition les miracles de la peinture, de la sculpture, de l'architecture, les pompes des autels d'idolâtrie, elle tendait à détourner le goût, à substituer une société matérielle et guindée à une société aisée et tout intellectuelle, à mettre les machines et les mouvements d'une roue en place des mains et d'une opération mentale. L'Europe, que dis-je, le monde est couvert des monuments de la foi ca-

tholique qui effacent par la grandeur les monuments de la Grèce. Voilà trois siècles que le protestantisme est né ; il est tout puissant en Amérique, en Angleterre, en Allemagne. Qu'a-t-il élevé ? Il vous fera voir les ruines qu'il a faites, parmi lesquelles il a planté des jardins ou établi des manufactures (1). » Dans le *Génie du christianisme* il ajoute que l'incrédulité est la principale cause de la décadence du goût.

Sans doute, Rome est impuissante à donner le génie à qui n'en a pas : le génie est incommunicable, un don essentiellement personnel, Dieu seul le donne ; mais il est perfectible, cultivable : or, ceci est communicable, transmissible, de professeur a élève, d'école à disciples. En effet, si elle ne donne pas le génie, on ne saurait dire combien la retraite qu'elle offre et la tranquilité qui règne dans son sein est plus favorable aux arts que le bruit fièvreux, le tohu bohu de Paris et des autres capitales de l'Europe ; combien est favorable ce silence où l'on apprend ce qui se passe au fond de soi ; combien sont favorables ces solitudes profondes, ces horizons immenses que l'œil contemple, et dont le majestueux panorama semble conserver la puissance de ravir la pensée.

Quelles inspirations en voyant ce Tibre dont les eaux majestueuses et sévères gardent avec terreur des forfaits engloutis, aussi bien que le souvenir de bienfaits inappréciables ; la tranquillité de cette campagne romaine si propre à l'inspiration de l'artiste. Et Rome, cette triple Rome, d'où rayonne sur le monde la lumière sans déclin de l'éternelle vérité, quel milieu pour qui sait se recueillir. On ne peut faire un pas, ouvrir les yeux sans être en face de chefs-d'œuvre de sculpture, de peinture, d'architecture.

Aussi, n'est-ce ni à Vienne, ni à Paris, ni à Londres, ni à Madrid, que les peintres, les sculpteurs, les architectes, même des cultes dissidents, vont s'inspirer, mais à Rome, comme à la source de toute beauté. « Je me déclare en faveur de Rome contre Paris, écrivait en 1821 le célèbre Balzac. Il n'y a qu'à Rome où l'on se trouve à la source des belles choses. Je ne monte ni au Palatin, ni au Capitole que je ne change d'esprit, et qu'il ne me vienne d'autres idées que les miennes ordinaires. Je rêve deux heures au bord du Tibre, et je suis savant comme

(1) *Etudes historiques ;* Turquais, *Le Saint-Siège...* p. 260.

si j'avais étudié huit jours. » Un autre disait que le séjour d'un mois à Rome vaut plus qu'une année d'études.

Que n'ont pas fait les Papes dans ces derniers temps pour les arts? c'est Pie VI le noble prisonnier de Valence qui a desséché les marais infects, dits Marais-Pontins, qui a retrouvé le chemin des consuls romains et réparé les aqueducs des premiers rois de Rome ; Pie VII, le prisonnier de Savone et de Fontainebleau, qui trouve dans sa noble indigence le moyen de remplacer les chefs-d'œuvre que Rome, tutrice des beaux-arts, a cédés à l'héritière d'Athènes (1). Que n'a pas fait de nos jours, pendant son long et orageux Pontificat, Pie IX, l'exilé de Saëte, le prisonnier du Vatican, cette grande figure qui remplit à elle seule tout le XIXe siècle, ce noble personnage qui éclipse toutes les autres gloires de son époque, que n'a-t-il pas fait pour l'embellissement de cette Rome qui pleure de ne pouvoir plus acclamer le successeur de Pierre dans ses rues et sur ses places ?

Ainsi s'explique la présence à Rome de tant de chefs-d'œuvre de peinture, de sculpture, d'architecture et de tout ce que l'on comprend sous la dénomination de Beaux-Arts, Quelle ville du monde peut se vanter d'avoir des musées plus riches, des galeries plus ravissantes, des collections plus complètes, des basiliques plus vastes, des coupoles plus gigantesque, des tableaux sur toile ou en mosaïque plus parfaits, des fresques plus magistrales, une profusion de marbres plus prodigieuse, des monuments antiques plus nombreux? Seul le voyageur, le touriste qui a parcouru les divers quartiers de la Ville-Eternelle et visité ses palais, peut se faire une idée de cette profusion. A chaque pas ses yeux rencontrent des témoins de la magnificence des Papes et de leur amour pour les beaux-arts. Quel plus beau chef-d'œuvre d'art peut-ont voir que la collection de mosaïques qui ornent la basilique de Saint-Paul d'Ostie et qui représentent la série des Papes qui ce sont succédé sur la chaire apostolique depuis saint Pierre à Léon XIII, glorieusement régnant !

Visitez toute autre grande ville du monde, peu importe qu'elle s'appelle Paris, Londres, Pétersbourg, Madrid, Vienne ou Pékin, dans quelques jours dans quelques heures vous en avez contemplé toutes les curiosités. Vous y voyez de superbes

(1) CHATEAUBRIAND.

édifices habillés à la moderne, de riches salons où le luxe s'étale pompeusement en lambris dorés, tapis soyeux, tapisserie recherchée, splendides lampions, magnifiques candélabres ; mais pas un objet d'art, pas un vieil in-folio à la bibliothèque, qui n'est souvent là que par figure et par bienséance. A Rome il faut des mois, des années, que dis-je ? la plus longue vie ne saurait suffire à explorer tous les trésors et toutes les beautés qui y sont cachés. Chaque rue a ses vieux monuments, dont les uns ont résisté à l'action dissolvante des siècles, d'autres ont été restaurés par la munificence des Papes, d'autres gisent à terre, mais ils sont grands encore au milieu de leurs majestueuses ruines. Chaque quartier est orné de palais composés d'immenses galeries, où sont entassés des chefs-d'œuvre en tout genre ; chaque voie de la campagne a ses souvenirs historiques, ses monuments antiques ; chacune des sept collines, couverte d'églises, d'oratoires et de monastères, contient assez de beautés pour ne rien envier à ses voisines et pour arrêter longtemps l'attention des touristes. En vérité, les beaux arts habitent tous dans la cité des Papes comme dans leur air natal.

Aussi, quand le pèlerin ou le touriste, partent pour Rome rien n'est capable de distraire leur esprit le long du chemin, tant ils sont pénétrés des beautés qu'ils vont contempler dans la cité papale : ils ont hâte d'arriver au but de leur voyage. Quand ils reviennent, rien n'est plus susceptible de les charmer, parce que rien n'est comparable aux monuments qu'ils ont admirés à Rome. Le profane y respire les antiquités que le paganisme avait entassées à profusion, hume les souvenirs de ce qu'il a lu tant de fois sur les bancs de l'école, et s'extasie au milieu des grandeurs, des ruines qui l'entourent. Mais la Rome chrétienne centuple l'intérêt et se montre aux yeux du catholique sous un aspect que l'œil des superbes est loin de soupçonner. A peine le pèlerin, qui vient pour honorer le Christ et Pierre son Vicaire, a-t-il touché de son front le Vatican qu'il se sent l'hôte de Rome, et voudrait ne plus quitter une terre, patrie de tout catholique qui sent battre dans son cœur l'amour de la Papauté.

Pourquoi les autres souverains n'ont-ils pas rassemblé dans leur capitale les richesses artistiques avec le même empressement que ceux de Rome ? pourquoi le Louvre, l'Institut, le Con-

servatoire, l'Académie des Beaux-Arts, le palais de Versailles sont-ils si pauvres relativement aux musées romains? Pourtant, nos armées ont vu l'Egypte et la Chine; elles connaissent le chemin des capitales de l'Europe; nos vaisseaux sillonnent l'Océan dans toutes les directions et touchent à toutes les plages: pourquoi donc les trésors artistiques semblent être le domaine exclusif de Rome? Encore une fois, c'est qu'elle est la ville des Papes, les protecteurs-nés des sciences, des lettres et des beaux-arts; la ville d'où rayonnent la vérité et la vie dans toutes les autres parties du monde. Quel soleil! et que d'yeux la regardent!

L'artiste de Paris, de Lyon, de Marseille, de n'importe quelle ville, à quelque école qu'il appartienne, et quel que soit le maître qui a dirigé son pinceau ou son ciseau, ne se croit point artiste s'il n'a pas étudié les types romains; mais l'artiste romain, lui ne quitte point la Ville-Eternelle pour aller se perfectionner ailleurs: il se sent tellement à la source du beau et du bon qu'il n'éprouve nullement le besoin de parcourir les autres capitales de l'Europe. Concluons donc avec le comte de Châteaubriand: « Cette cour (de Rome) s'est presque toujours montrée supérieure à son siècle. Elle avait des idées de législation, de droit public; elle connaissait les beaux-arts, les sciences et la politesse, lorsque tout était plongé dans les ténèbres des institutions gothiques; elle ne se réservait pas exclusiment la lumière, elle la répandait sur tous; elle faisait tomber les barrières que les préjugés élèvent contre les nations; elle cherchait à adoucir nos mœurs, à nous tirer de notre ignorance, à nous arracher à nos coutumes grossières et féroces. Les Papes, parmi nos ancêtres, furent des missionnaires des arts envoyés à des barbares, des législateurs chez des sauvages. « Le règne seul de Charlemagne est une lueur de politesse qui fut probablement le fruit de la cour de Rome (Voltaire). »

« C'est donc une chose assez généralement reconnue que l'Europe doit au Saint-Siège sa civilisation, une partie de ses meilleures lois, et presque toutes ses sciences et ses arts (1). »

(1) *Génie du christianisme*, p. 390.

(*A suivre*). CHANOINE FOURNIER.

LA MORT D'UN ÉVÊQUE [1]

Pierre-Louis de La Rochefoucauld
Évêque de Saintes.

François-Joseph de La Rochefoucauld
Évêque de Beauvais.

L'assemblée constituante avait fini son œuvre et siégé pour la dernière fois le vendredi 30 septembre 1791. On célébra son œuvre, dit un contemporain, « par des réjouissances auxquelles personne ne prit part si ce n'est les artisans des complots qui n'avaient que trop réussi. » Elle avait accumulé bien des ruines, et au point de vue religieux, elle léguait un terrible héritage à l'assemblée qui lui succédait, la constitution civile du clergé, dont celle-ci devait tirer les désastreuses conséquences, et aggraver les disjonctions déjà cruelles. Les ecclésiastiques qui avaient fait partie de la première assemblée, n'avaient plus de mandat ; aucun n'avait été réélu, puisque la loi excluait de l'assemblée législative tous les membres de l'assemblée constituante, mesure déplorable, inspirée par un ridicule sentiment de générosité, qui remettait une seconde fois les destinées de la France en des mains inexpérimentées, et de plus certainement moins capables : il était difficile, après avoir choisi les 1208 hommes les plus éminents d'un pays, d'en trouver aussitôt un égal nombre d'aussi distingués. Les évêques se dispersèrent ; les uns regagnèrent leur diocèse pour peu de temps ; les autres s'éloignèrent aussitôt d'un sol qui les repoussait ; un petit nombre resta encore quelques mois, quelques jours,

(1) Extrait d'un ouvrage, *Deux victimes des Septemtriseurs. Pierre-Louis de La Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes et son frère, évêque de Beauvais* que la librairie Desclée, Brower et Cie, va très prochainement publier.

jusqu'à ce que la persécution de plus en plus ardente mit leur vie en danger ; trois demeurèrent : Pierre-Marie Du Lau, archevêque d'Arles, François-Joseph de La Rochefoucauld, évêque de Beauvais et son frère, l'évêque de Saintes, Pierre-Louis de La Rochefoucauld.

Nous avons ici même raconté l'énergique opposition de l'évêque de Saintes à l'odieuse constitution civile du clergé, sa dangereuse résistance à l'élection du pauvre Isaac-Etienne Robinet sur le siège épiscopal de saint Eutrope, et la courte et misérable carrière de l'intrus, terminée bientôt après par la surprise de la mort au milieu d'occupations agricoles. N'y a-t-il pas lieu, après les premières scènes du drame, d'en exposer le dénouement, et de montrer, en face des défaillances trop nombreuses, devant le trépas banal, vulgaire du prélat choisi par 200 électeurs, comment savent mourir de vrais évêques (1) ?

I

Pierre-Louis de La Rochefoucauld, après la dissolution de l'assemblée, était resté à Paris, refusant de s'expatrier comme beaucoup de ses confrères, comptant, avec sa générosité native, sur la bonté des hommes. Qu'il devait être cruellement détrompé ! « Mgr de Saintes, écrit un de ses plus intimes confidents, un de ses plus zélés vicaires généraux, Alexis Taillet, chanoine de Saintes et archidiacre d'Aunis, né et mort à Rouen (2), Mgr de Saintes quitta son poste non sans des souvenirs amers, non sans une douleur profonde d'avoir vu sa patrie en proie aux fureurs de la révolte et aux excès de l'impiété, mais du moins sans reproche et sans remords. Il avait toujours été membre de ce côté droit qui fut fidèle et à ses devoirs et à ses mandats, qui, environné de toutes les souillures, ne se souilla jamais ; qui, au milieu des méchants armés et puissants conserva le ton et la dignité de la vertu, ce côté droit dont l'honnêteté égala, surpassa peut-être la scélératesse de ses adversaires, ce côté droit qui eût sauvé l'état, si l'état eut pu être sauvé, et qui du moins en partant a fait des protestations, monument de sagesse, de courage et de véritable patriotisme ; il vivra cet écrit dont la lecture a fait rugir les factieux et, trans-

(1) *Revue du monde catholique*, numéros des 1er février, 1er mars, 1er avril 1895.
(2) *L'Eglise de Saintes depuis* 1789 *jusqu'à la fin de* 1796, manuscrit inédit.

mis aux âges les plus reculés, il prouvera que, dans une nombreuse assemblée où le crime a toujours prévalu, il s'est trouvé près de 300 hommes, amis des lois et de la religion, qu'on a pu insulter, proscrire, et même tuer, mais qu'on n'a jamais pu résoudre à enfreindre les lois impérieuses de l'honneur ni les lois sacrées de l'évangile.

« Tout ce que désirait Mgr de La Rochefoucauld, libre enfin des travaux ou plutôt des chaînes de l'assemblée nationale, était d'aller dans son diocèse visiter et consoler les catholiques, affermir les faibles, encourager les bons, éclairer les ignorants qu'on était parvenu à aveugler, arrêter les ravages du schisme, donner l'exemple de la patience, de la douceur, de la résignation, des sacrifices ; d'aller dans les caves, les greniers, les cachots, former des chrétiens des premiers siècles et de dédommager ainsi par des hommages secrets mais purs la religion sainte de Jésus-Christ des cruels outrages que les schismatiques lui faisaient en public ; mais la porte de son diocèse lui était fermée. Les impies qui calculaient bien tout ce que pouvait sur le peuple la présence d'un évêque persécuté, mais invincible, et qui savaient que le meilleur moyen d'égarer le troupeau, est d'éloigner le pasteur, avaient pris depuis longtemps des mesures pour qu'aucun évêque ne pût vivre au milieu de ses ouailles, je ne dis pas sans être exposé aux dangers, à la prison, peut-être à la mort, cela n'eut point arrêté les vrais successeurs des apôtres, mais sans compromettre la tranquillité publique, sans exposer tous les prêtres à une persécution violente, sans faire verser beaucoup de sang ; et c'était là un péril que la prudence et le droit ne permettaient pas d'affronter.

« Quel parti prendre ! Il n'y avait que celui de rester à Paris où l'on pouvait espérer d'échapper dans la foule et de se perdre dans l'immensité des citoyens, ou celui d'aller dans les pays étrangers, comme beaucoup d'évêques y avaient déjà été contraints, pour demander un asile que la patrie leur refusait. Mgr l'évêque de Saintes prit le premier parti, parce que, au milieu des fréquentes convulsions de Paris, le quartier qu'il habitait avait toujours joui d'une tranquillité apparente, parce que dans cette ville il était à portée d'entretenir une correspondance journalière utile à son diocèse, et aussi parce qu'il se tenait habituellement dans la capitale des assemblées d'évêques chez le cardinal de La Rochefoucauld, doyen vénéré

et digne modèle du corps épiscopal. Là on traitait non des malheurs du clergé mais de ceux de la religion, non des moyens de rappeler les richesses dans le sanctuaire, mais du dessein de sauver du naufrage et la foi et les âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ. Ces assemblées d'un si grand intérêt furent un lien qui retint notre illustre évêque dans une ville devenue le théâtre et le foyer de toutes les noirceurs et des plus exécrables complots. »

Après la journée du 20 juin, ou plutôt après la séance du 4 juin, où l'ex-capucin Chabot avait dénoncé le cardinal de La Rochefoucauld comme tenant chez lui des assemblées illicites, raconte l'abbé Briand (1), qui confond l'archevêque de Rouen avec l'évêque de Beauvais, « les deux frères se retirent à Soissons chez leur sœur, abbesse de Notre-Dame. Les révolutionnaires ayant envoyé dans cette ville quelques détachements de troupes imbues de l'affreux esprit de l'époque, les deux évêques furent bientôt obligés de retourner à la capitale, afin de ne pas exposer leur sœur et ses religieuses aux vexations et aux poursuites de ces cannibales. » Il paraît qu'une perquisition minutieuse faite dans le monastère amena la découverte d'une petite imprimerie portative dont l'évêque, dans ses moments de loisir, se servait pour composer quelques prières aux religieuses. Aussitôt cet inoffensif instrument de passe-temps fut transformé en un engin qui répandait à flots des libelles contre la révolution. Heureusement, les deux prélats pendant la nuit, à la faveur d'un déguisement, purent quitter Soissons (2). Paris leur semblait, comme à beaucoup d'autres, un lieu d'asile plus sûr. La foule n'est-elle pas un désert? Mais il est des hommes qui ne se dérobent pas facilement aux regards. Et à cette époque un prêtre, un évêque, un La Rochefoucauld devait forcément attirer l'attention. Mgr de Saintes n'avait jamais cherché à briller; il s'imaginait que l'obscurité l'environnait. Les événement allaient entourer son nom d'une auréole qu'il n'aurait osé espérer.

Quant à l'abbesse de Soissons, Marie-Charlotte de La Rochefoucauld elle ne tarda pas à être expulsée de son monastère. « Emprisonnée sous la terreur, dit Mathon de La Varenne (3), comme les personnes de son rang, infirme, réduite à l'indigence et

(1) *Histoire de l'Eglise Santone*, l'abbé Briand, III, 55.
(2) *La France pontificale. Diocèse de Beauvais*, page 138.
(3) *Histoire particulière des événements d'août et septembre 1792*, page 326.

subsistant du faible travail de quelques unes de ses religieuses qui instruisaient la jeunesse, elle supporta toutes ses traverses avec une piété angélique, et fut toujours un exemple des vertus chrétiennes. Une piété éminente, une tendre charité envers les pauvres, la stricte observation de ses devoirs lui avaient gagné tous les cœurs... Ses funérailles ont été célébrées avec une pompe égale à la douleur que causait sa perte. » Digne sœur de deux martyrs!

II

L'échauffourée du 10 août, où seulement périrent soixante-quatorze des assaillants, était devenue une révolution. Cette surprise, dont, jusqu'au succès, doutèrent les chefs, Danton, Robespierre et Marat, avait réussi. Le trône était tombé ; il fallait renverser l'autel. La facilité du premier coup de main encourageait pour le second. Si Louis XVI avec toutes ses troupes avait opposé une résistance aussi nulle, combien devrait être commode de se débarrasser des gens d'église, dispersés, qui n'avaient pour armes que la prière ! Au plus fort de l'insurrection, l'assemblée législative avait autorisé son président, Gensonné, à nommer des commissaires qui exciteraient le peuple « à prendre lui-même les mesures nécessaires pour que les crimes fussent frappés du glaive de la loi. » Le lendemain le conseil général de la ville de Paris disait dans une proclamation : « Peuple souverain, suspends-tu ta vengeance, la justice endormie reprendra aujourd'hui ses droits, tous les coupables vont périr sur l'échafaud. » Et des instructions étaient transmises à toutes les sections pour arrêter les nobles et les prêtres et les enfermer à Saint-Firmin, à l'Abbaye ou aux Carmes.

Le zèle des comités n'avait pas besoin d'être excité. Il ne fallait qu'un signal. Ce jour même, 11 août, la section du Luxembourg et celle du jardin des Plantes se mirent avec ardeur à cette besogne. C'était sur leur territoire qu'il y avait le plus grand nombre d'établissements religieux.

La première siégeait dans une des salles du grand séminaire de Saint-Sulpice, que le vénérable supérieur Jacques-André Emery avait gracieusement mise à sa disposition. La seconde,

qui s'était donné le nom de section des Sans-Culottes, se tenait rue Saint-Victor, au coin de la rue des Fossés-Saint-Bernard, dans l'église de Saint-Firmin qui appartenait aux pères de la Mission de la maison Saint-Lazare.

Dans l'après-midi, soizante-douze ecclésiastiques avaient déjà paru devant le seul comité du Luxembourg. Les 13, cinquante-deux autres étaient emprisonnés à Saint-Firmin.

Qu'on ne s'étonne pas de cette rapidité, il y avait longtemps que les listes avaient été préparées. L'évêque de Saintes fut un des premiers arrêtés avec l'évêque de Beauvais et l'archevêque d'Arles. C'était par les pasteurs qu'on devait naturellement commencer, le troupeau serait plus facilement dispersé et égorgé.

François-Joseph, on ne sait pourquoi, avait attiré sur lui particulièrement la haine. L'affaire de sa correspondance saisie avait-elle laissé une impression fâcheuse pour lui? On l'accusait d'avoir fait partie du fameux et chimérique comité autrichien, et, le 4 juin, Chabot avait lu un long rapport où il dévoilait toutes les menées des contre-révolutionnaires. L'archevêque de Rouen, Dominique de La Rochefoucauld, avait été mêlé à ces dénonciations. « M. Le Chevalier, commissaire de police de la section du faubourg Montmatre, disait Chabot (1), donne avis d'un rassemblement de chevaliers armés de poignards, et ajoute que le ci-devant évêque de Rouen, M. de La Rochefoucauld, tient chez lui des assemblées suspectes d'où partent des courriers pour les départements. »

Evidemment, il était resté quelque chose de ces calomnies.

Le cardinal était en terre étrangère. Mais un La Rochefoucauld restait. Il pouvait payer pour deux. Peut-être faut-il chercher dans cette confusion de nom l'acharnement spécial dont était l'objet le pacifique et doux évêque de Beauvais.

Du reste, il prévoyait le danger et s'y préparait.

Le 13 août, il rédigeait ainsi son testament dont la minute fut, le 12 octobre suivant, déposée par des mains fidèles en l'étude de M. Ballanger, notaire à Beauvais.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

« Les circonstances fâcheuses où se trouvent les ecclésias-

(1) *Moniteur* du 6 juin, XII, 179.

tiques qui ont refusé le serment exigé par l'assemblée constituante, devant leur faire craindre la fureur du peuple que l'on cherche à animer contre eux, je me crois dans le cas de mettre par écrit mes volontés, si Dieu permettait que je fusse victime de cette animosité.

« Je déclare que je n'ai rien à me reprocher sur ce qu'on appelle contre-révolution ; que je n'ai jamais directement ni indirectement rien fait contre le nouveau gouvernement... que personne ne s'est plus porté que moi à payer de bonne grâce les secours que chacun doit à sa patrie : voilà ce qui regarde la puissance temporelle.

« Je déclare en outre que je suis évêque catholique, apostolique et romain ; que je crois toutes les vérités que ma religion m'a enseignées et me charge de pratiquer et enseigner ; qu'avec la grâce de Dieu que j'implore humblement, je mourrai dans le sein de l'église catholique, apostolique et romaine.

« Je demande pardon à Dieu des fautes et négligences que j'ai pu commettre dans l'exercice du redoutable ministère que l'église m'a confié, ainsi que de toutes les fautes que j'ai commises pendant ma vie. J'espère de la miséricorde infinie la rémission de mes péchés et la vie bienheureuse promise aux élus.

« J'institue le bureau des pauvres de la ville de Beauvais mon légataire universel...

« Je recommande et même ordonne d'être enterré en vrai pauvre... »

« A Paris, ce 14 août 1792.

« La Rochefoucauld,
consacré évêque de Bauvais en 1772. »

Une expédition authentique de cette pièce, dit l'abbé Delettre (1), vicaire général et doyen du chapitre, à qui nous l'empruntons avec quelques autres faits, « fut à peu près ce qui en revint au bureau des pauvres, la Nation s'étant adjugé la succession du testateur, au détriment des pauvres et des trois religieuses, sœurs du prélat, qui se trouvèrent réduites à l'indigence, parce qu'elles furent privées de la pension viagère que l'hospice devait leur servir.

(1) *Histoire du diocèse de Beauvais*, t. II, p. 351 (Beauvais, in-8°, 1843.

III

Il était temps. A peine ces dispositions étaient-elles rédigées et remises en mains sûres, qu'on se présenta chez lui. Il se nomme ; on l'arrête (1). Et enchantés d'une aussi facile et aussi riche capture les sicaires partent.

L'évêque de Saintes habitait avec son frère. Il était dans un appartement voisin. Or, fait étrange, il n'y avait pas d'ordre pour l'arrêter. Il pouvait échapper à l'incarcération, c'est-à-dire à la mort, rien qu'en se taisant. Son cœur parla plus haut. Il oublia les soins de la vie pour ne songer qu'au malheur de son frère. Peut-il l'abandonner, du reste, en cette circonstance critique ?

Depuis plus de quarante ans l'affection la plus vive les unit. Il a partagé ses joies, il a fréquenté les mêmes écoles, suivi les mêmes séminaires, parcouru le même cercle d'existence, toujours le plus près possible de ce frère aimé. Ils s'en sont allés la main dans la main, s'appuyant l'un sur l'autre, l'aîné protégeant le plus jeune, le cadet environnant de tendresse le plus âgé. Et quand les devoirs de la charge épiscopale les éloignaient forcément l'un de l'autre, l'amour fraternel rapprochait Beauvais de Saintes. Même alors, grâce au cœur, il n'y avait plus de distance. A l'assemblée ils avaient siégé au même banc, ensemble ils avaient affronté la calomnie et l'émeute. A défaut du sang ce sont des liens solides qu'ont ainsi formés la ressemblance de la vie et la communauté du péril. Pierre-Louis ne put supporter que son frère partît seul.

Au moment où les gardes satisfaits entraînaient François-Joseph, il se présente : « Non, s'écrie-t-il, vous ne l'emmenerez pas seul. Je lui ai toujours été uni par la plus affectueuse amitié ; je le suis encore par un égal attachement à la même cause. S'il est coupable pour aimer sa religion et avoir le parjure en horreur, je suis aussi coupable. Il me serait d'ailleurs impossible de voir mon frère traîné ainsi en prison et de ne pas lui tenir compagnie, je demande à être conduit avec lui. »

(1) La date exacte de son arrestation est ignorée. Le procès-verbal, s'il a été rédigé, n'existe plus. Les uns citent le 11 août ; on voit que, le 15, les deux frères étaient libres.

Son désir ne pouvait être qu'exaucé. La prise du reste était excellente, et une victime de plus était une bonne fortune qu'on n'avait garde de laisser échapper. Il voulait être massacré. Qu'il était facile de le contenter ! On refusait d'ailleurs si souvent à ceux qui demandaient le contraire !

Les deux prélats furent conduits devant le comité de la section du Luxembourg, dans cette même salle du séminaire de Saint-Sulpice où ils avaient passé jadis, jeunes étudiants pleins d'espoirs et d'avenir, novices du sacerdoce dont ils étaient aujourd'hui les premiers. La confrontation n'était pas difficile.

L'interrogatoire ne dura guère. On était pressé. Le nombre des prisonniers augmentait. A chaque instant c'était un nouveau prévenu qui paraissait. Trois membres du comité siégeaient. Ils demandèrent leurs noms, prénoms et qualités, et s'ils avaient prêté le serment. Les deux prélats avouèrent haut leur refus, se firent gloire d'être prêtres et se déclarèrent prêts à mourir plutôt que de jurer. Et cette salle du séminaire, où s'était éclairée et fortifiée leur foi, fut témoin de leur constance et de leur fermeté. Les deux frères restèrent jusqu'au soir, se demandant ce que l'on ferait d'eux. A neuf heures, on les fouilla scrupuleusement, et on leur enleva tous les petits objets qu'ils avaient sur eux ; couteaux, canifs, ciseaux. Les futurs égorgeurs tenaient d'avance à démentir eux-mêmes les fables qu'ils jetteraient à la foule ameutée, que les prisonniers en armes allaient égorger les patriotes. Escortés de gardes nationaux nombreux, les deux La Rochefoucauld avec Mgr Du Lau et cinquante-neuf autres personnes, furent conduits aux Carmes déchaussés de la rue de Vaugirard. L'église fut leur prison. Ils y trouvèrent des murs et quelques chaises pour se reposer, du pain et de l'eau pour se restaurer. Ils n'eurent pas même la consolation d'échanger quelques paroles. Un garde veillait à côté de chacun d'eux. La consigne était d'empêcher les détenus de communiquer entre eux.

Ainsi se passa la première nuit. Les trois ou quatre qui suivirent ne furent pas autres. On dormait sur le pavé. Il fut ensuite permis à ceux qui en avaient les moyens de se procurer des lits de sangle et des paillasses. Quelques personnes charitables purent même introduire des matelas. Et ce misérable sommeil était fréquemment interrompu et par le cliquetis des armes et par les propos outrageants des gardiens. Souvent ils

avaient des alarmes qui semblaient annoncer leur dernière heure.

Une fois surtout, c'était le soir, les détenus « entendent au loin les cris d'une nombreuse populace et les coups de fusils qui se mêlent aux hurlements de la fureur. Le bruit approche ; le fatal *Çà ira*, le chant de mort, s'entend distinctement. Nos confesseurs ne doutent plus que c'est eux qu'on menace. De toutes les parties de l'église tous courent au sanctuaire, tous se mettent sous la protection de la reine des martyrs, tous offrent à Dieu le sacrifice de leur vie. La porte s'ouvre, ce sont de vénérables prêtres, les curés octogénaires, les professeurs et les prédicateurs émérites arrachés à l'asile de la vieillesse ; c'est toute la maison de Saint-Francois de Sales, fondée pour le repos des ecclésiastiques consumés de travaux et d'années, qu'amènent les cohortes du Finistère. Ce sont, avec ces respectables vieillards, tous les jeunes lévites préparés pour la maison du Seigneur dans celle des messieurs de Saint-Sulpice, qui arrivent avec leur directeur, sous la même escorte, et que les mêmes fureurs ajoutent au nombre des captifs (1). »

IV

Parmi ces novices du sacerdoce il s'en trouvait deux du diocèse de Saintes : Charles-Abraham Richard, de Saintes, et François de Meschinet, de Saint-Jean d'Angély. Ils avaient été arrêtés à Issy, où les Sulpiciens avaient une maison de campagne et où depuis l'installation à Saint-Sulpice de l'oratorien Poiré, curé constitutionnel à la place de Pancemont, les clercs allaient passer les jours de fêtes et les dimanches pour ne point assister à la messe de l'intrus. Avec eux, élèves et maîtres, avec les vieux prêtres de Saint-François on avait pris les curés du village, puis les autres ecclésiastiques de diverses paroisses qui avaient espéré se cacher plus facilement à Paris et s'étaient réfugiés à Issy.

Ces nouveaux venus furent reçus comme des frères.

« Il serait impossible, dit Lapize de La Pannonie, chanoine de Cahors, d'exprimer le saisissement que nous éprouvâmes à l'aspect de ces respectables vieillards. Les traitements qu'ils

(1) Barruel. *Histoire du Clergé pendant la Révolution française* II, 68.

avaient essuyés dans leur route me font frémir d'horreur. Il est un surtout que ses infirmités empêchaient de suivre à pas égal ses cruels conducteurs ; ils l'avaient tout meurtri en le poussant avec leurs fusils pour le faire marcher. Revenus de notre frayeur, nous nous empressâmes de donner à ces nouveaux hôtes les secours dont ils avaient besoin. » Les détenus furent accueillis avec beaucoup d'affabilité. Mgr l'archevêque d'Arles adressa quelques paroles d'encouragement à François de Meschinet qui lui paraissait surtout fatigué et abattu. Bientôt un souper fut servi. Car la misère, l'indigence des détenus aux premiers jours avaient ému « un des sectionnaires qui jusqu'alors avait montré le plus de fureur pour leur incarcération. Il fit donner aux gardes la permission de laisser entrer ce qu'on apporterait aux prisonniers, en prenant néanmoins toutes les précautions nécessaires pour s'assurer qu'il n'y avait point d'armes. Il fut ensuite lui-même dans les maisons des environs, inviter les âmes charitables à secourir les prêtres prisonniers (1). Et Meschinet ajoute : « Les personnes aisées et pieuses se faisaient un devoir de fournir abondamment des vivres aux confesseurs de la foi. »

Le lendemain, après interrogatoire tous ceux qui n'étaient point prêtres étaient mis en liberté. Mais les vides laissés ne tardèrent pas à être comblés. Dès le jour suivant on y amena cinq ecclésiastiques des Robertins, qu'on garda. Les élèves qui avaient été pris avec eux furent relâchés. C'étaient les trois évêques qui allaient au-devant des prisonniers, et faisaient pour ainsi dire les honneurs de la maison. Louis de la Rochefoucauld, raconte l'abbé Barruel, « conserva dans sa captivité volontaire toute sa sérénité d'âme. Toujours souriant, toujours prévenant, il se plaisait surtout avec son frère à accueillir les nouveaux prisonniers avec une bonté, avec des attentions qui bientôt faisaient oublier toutes les peines. »

Il fallait, en effet, les acclimater ; il fallait adoucir les rudes premiers moments de captivité ; ménager la brusque transition d'une vie libre à une existence de privations, de misères et d'angoisses. Il s'y employait avec une admirable abnégation et un rare succès ! Que de malheureux il a ainsi consolés, que de douleurs il a ainsi adoucies ! que d'âmes troublées un moment

(1) Barruel, *Idem*, T. II, page 60.

il a pour toujours rassénérées ! « Je ne me souvins plus de mes peines, disait un des prisonniers, je ne me souvins plus de mes peines lorsque je vis Mgr de Saintes s'approcher de moi avec un air de calme et de gaieté qui me faisait douter s'il était au nombre des prisonniers. »

Deux jeunes curés partageaient ces douces occupations.

C'étaient Auzuret, prêtre du diocèse de Saintes, et Fronteau, curé de Saint-Aubin au Pont de Cé. Tous deux échappèrent au massacre.

Ainsi, d'après des témoins oculaires, l'évêque de Saintes avait conservé son calme et sa mansuétude. Il était dans sa prison comme dans son palais épiscopal, aimable, souriant, serein. Et pourtant quelle existence ! Dans une église de grandeur médiocre, ils étaient là cent cinquante personnes entassées. Se figure-t-on tous les inconvénients d'un tel rassemblement ?

« Le médecin civique s'était vu obligé de demander qu'il leur fût permis de se promener dans le jardin pour éviter la maladie contagieuse que pouvaient occasionner tant d'hommes renfermés nuit et jour avec leurs gardes dans un espace si étroit (1). » On leur accorda donc une heure de promenade le matin, une heure le soir. Ainsi on enlevait au typhus des prisons la proie qu'on réservait aux piques des Marseillais. Ces promenades étaient un grand soulagement. On pouvait prendre un peu d'exercice, respirer un peu d'air non corrompu. On pouvait aussi, loin des oreilles, sinon des yeux des gardiens, se communiquer ses craintes et ses espérances. Les deux frères se retrouvaient. Ils rappelaient sans doute les jours écoulés, les souvenirs du paisible logis du Vivier, du séminaire de Saint-Sulpice, les douces journées du château de Crazannes ou de Bresle ; ils songeaient à leurs sœurs de Soissons et d'Angoulême, à leur frère émigré. Et puis résignés ils allaient s'agenouiller au fond du jardin, dans le petit oratoire qui devait voir le commencement de leur supplice ; ils y demandaient à Dieu en commun de leur accorder la force de confesser son nom jusqu'au bout, et de ne point séparer, pendant les quelques jours qui leur restaient à vivre, deux frères que l'éternité allait bientôt unir pour jamais.

(1) Barruel, *loco citato*, II, 63.

V

Si pour les repas les prêtres, grâce aux soins de pieuses personnes, n'avaient rien à désirer, — et une seule dame, qui ne voulut jamais être nommée, fournit constamment la nourriture à vingt d'entre eux, — si, après les premiers jours, ils purent échanger contre un lit ou un matelas les dalles de la chapelle, les soupçons des geôliers, les vexations des gardes et les brutalités des soldats n'étaient pas sans troubler leur bien être relatif. Les mets qu'on apportait étaient scrupuleusement visités; les sabres fouillaient le pain et la viande; jusque dans le bouillon des malades on cherchait des lettres ou des instruments de mort, tant on redoutait que les prisonniers voulussent, par un trépas volontaire, se soustraire à la justice du peuple qui se préparait. Leurs oreilles étaient sans cesse offensées des propos les plus outrageants.

Chaque jour, la garde nouvelle se faisait un jeu de venir saluer les captifs par les doux mots d'hypocrites, de scélérats et de brigands. Leur foi était l'objet des plus sanglants blasphèmes, et ils entendaient le pontife de Rome traité des noms les plus odieux.

L'archevêque d'Arles, les évêques de Saintes et de Beauvais avaient la plus grande part dans ces concerts de vociférations et d'injures. *Discipulus potior magistro !* Leur naissance, leur dignité les élevaient au-dessus des autres. Il était juste qu'ils subissent plus d'avanies. On ne les leur épargna pas. Mais la patience des victimes égalait la barbarie des persécuteurs.

Louis de La Rochefoucauld surtout, avec une longanimité aussi grande que son frère et Du Lau, « avait une grâce souriante qui frappait tout le monde, » dit l'abbé Rohrbacher. Il s'amusait des minutieuses précautions que l'on prenait pour les tenir sans armes, et, quand, pendant les repas, il voyait les gardiens épier minutieusement leurs mouvements, il plaisantait agréablement de leur prudence ; il raillait leurs efforts inopportuns pour les empêcher de se suicider.

Cette tranquilité d'âme et ce calme de l'esprit contrastaient singulièrement avec le tapage scandaleux des gardes, les cris et les chansons des soldats. On avait refusé aux prêtres l'auto-

risation de dire la messe. Mais dès le troisième jour, on leur avait permis de s'entretenir. Ils en profitèrent pour prier en commun. Dès que l'aurore les arrachait à leur grabat où ils avaient goûté un sommeil plus doux que leurs persécuteurs, « ils fléchissaient ensemble les genoux ; ils adoraient ce Dieu qui les avait choisis pour lui rendre témoignage. » Ils passaient une partie de la journée en prière, agenouillés sur les degrés de l'autel où ils ne pouvaient monter. Aussi voyait-on, aux heures assignées pour les visites, accourir aux Carmes non pas seulement des amis qui venaient embrasser leurs amis, mais des personnes étrangères qui désiraient s'édifier de la vertu de ces pieux confesseurs, se raffermir à leur constance et s'échauffer à leur foi. Au milieu du Paris de Voltaire et de Diderot reparaissaient les catacombes de la Rome des premiers siècles. Mgr de Saintes en particulier attirait l'attention « par une quiétude d'esprit et une patience vraiment évangéliques. » Les témoignages sont unanimes sur ce point. « Parmi les prisonniers, dit l'abbé Barruel, les plus frappants sans doute étaient les trois prélats, cet archevêque d'Arles que l'estime publique avait accoutumé aux égards des impies eux-mêmes, et ces messieurs de La Rochefoucauld, tenant par les liens du sang à toutes les grandeurs du siècle ; tous les trois en ce jour, au sein de leur prison, jouissant d'une tranquillité, d'une joie douce et pure, qui semblaient augmenter à mesure que les outrages s'accumulaient sur eux (1). »

A la fin d'août, le nombre des détenus augmenta de tous les prêtres que l'on trouva réunis dans la maison des Eudistes. Parmi eux étaient Charles-Jérémie Béraud du Pérou, seigneur d'Auvrignac, prêtre du diocèse de Saintes.

La prison était pleine. A Saint-Firmin, dès le 13, il y avait cinquante-deux détenus ; du 13 au 28 on en amena encore vingt. Il n'y avait plus de place ; on jeta les autres à l'abbaye de Saint-Germain, et à l'hôtel de La Force. Ce n'était pas suffisant.

Le 26 août, l'assemblée législative, qui n'avait plus à demander la sanction du roi, rendit son décret de déportation contre les prêtres insermentés. Ils devaient sortir sous quinze jours du royaume. Ceux qui n'obéiraient pas seraient déportés à la Guyane. Saisissant le prétexte de ce décret, on fit dans la

(1) *Histoire du clergé de France* pendant *la Révolution* par l'abbé Barruel, 1801, T. II, page 65.

nuit du 8 au 9 des visites domiciliaires. On s'empara ainsi de tous les ecclésiastiques qui restaient encore. Quant à ceux qui voulaient obéir au décret, ils ne purent pas la plupart obtenir leur passe-port, et furent arrêtés aux barrières. Ce qu'on voulait, c'était une extermination. Personne n'en faisait plus mystère. Dès le 23 août, Pétion le constatait (*Moniteur* du 10 novembre, 92). Une section était venue déclarer au conseil de la commune que « fatigués, indignés des retards qu'on apportait dans les jugements, les citoyens forceraient les portes des prisons et immoleraient à leur vengeance les coupables qui s'y trouvaient. »

Le 30, le conseil général de la commune arrêtait que « les sections seraient chargées d'examiner et de juger sur leur responsabilité les citoyens arrêtés la nuit dernière ou dans la matinée de ce jour. » Le lendemain, Tallien, au nom d'une députation de la commune composée de lui, de Manuel et de Pétion, disait à l'assemblée nationale (*Moniteur* du 2 septembre) : « Nous avons fait arrêter les prêtres perturbateurs ; ils sont enfermés dans une maison particulière, et dans peu de jours le sol de la liberté sera purgé de leur présence ; » et Tallien, Fabre d'Eglantine, Danton, l'abbé Fauchet faisaient mettre en liberté ceux à la vie desquels ils s'intéressaient. Robespierre, ancien boursier du collège d'Arras où il avait harangué Louis XVI, sauvait ainsi l'abbé Bérardier, ancien principal du collège Louis-le-Grand, qui lui avait fait, en 1781, obtenir une gratification de 600 livres pour « ses talents éminents... sa bonne conduite et ses succès. » « Personne, dit Michelet, ne doutait des massacres. »

VI

Aux Carmes on pressentait la fin. L'évêque de Saintes, son frère et l'archevêque d'Arles, donnèrent ordre aux domestiques qui les visitaient de payer les dettes qu'ils pouvaient avoir, et de ne pas revenir le lendemain sans les quittances.

Et cependant par la plus amère dérision on cherchait à les entretenir dans l'espoir d'une délivrance prochaine. Le procureur syndic de la commune de Paris, Manuel, se rendit plusieurs fois aux Carmes, d'abord sous prétexte d'examiner la cause de Duplain de Saint-Albine, libraire et journaliste, qui avait ré-

clamé sa liberté à Manuel et à Pétion comme n'étant point prêtre, et qui fut, le 29 août, envoyé par la section du Luxembourg au conseil général de la commune qui l'expédia à l'Abbaye où il fut égorgé. Il dit aux prisonniers qu'on avait examiné leurs papiers, qu'on n'avait rien trouvé qui pût les compromettre, et qu'ils seraient bientôt libres. François-Urbain Salins, chanoine de Saint-Lizier à Conserans, lui demanda quel était leur crime : « Vous êtes tous, répondit-il, prévenus de propos. Il y a un jury établi pour vous juger... on relâchera les innocents... » Et Salins montrant les vieillards de Saint-François de Sales... : « Ces personnages-là n'ont-ils pas l'air de redoutables conjurés ! » Manuel ajouta que les sexagénaires et les infirmes seraient renfermés dans une maison connue.

Quelques jours après, il revint ; avec un air de bonhommie qui dupa plusieurs, il s'informa auprès des vieillards dans quel endroit ils désiraient être envoyés en sortant des Carmes. « Il fit de grandes phrases, nous dit l'abbé Montfleury, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice, comparant le malheur qui était tombé sur eux à la foudre qui frappe indifféremment l'arbre chargé de fruits et celui qui est stérile. » Ce récit est confirmé par l'abbé Vialar. Un jeune ecclésiastique normand, raconte-t-il, osa dire à Manuel : « Vos principes de liberté, de bienfaisance et de philanthropie qu'on ne cesse de proclamer, s'accordent mal avec le traitement arbitraire et cruel qu'on fait subir aux prêtres. » Manuel répondit : « Que voulez-vous ? il a fallu abattre un grand arbre dont les racines profondes étaient envenimées, les branches vermoulues et le tronc pourri. Parmi les branches il a pu se trouver quelque rameau sain et pur ; mais il a dû tomber avec le reste. »

Le 30 août, Manuel revint. Il déclara, dit Jean-Marie Berthelet de Barbot (chanoine de Chartres, vicaire-général de Mende, mort à Paris, le 5 décembre 1818) que les Prussiens étaient en Champagne, que le peuple de Paris en masse allait marcher contre eux ; mais qu'il ne voulait pas laisser les prêtres derrière soi ; qu'ils eussent donc à obéir au décret et à se préparer à sortir de France. » Le soir même, afin que nul n'en ignorât, le décret du 26 fut affiché dans l'église. Il importait, en effet, de bien convaincre les détenus qu'ils allaient partir pour un lointain voyage. De cette façon ils auraient sur eux le 2 septembre tout l'argent, tous les effets précieux qu'ils auraient pu re-

cueillir. Pareille déclaration fut faite aux prêtres détenus dans la prison de la mairie. L'abbé Sicard, le célèbre instituteur des sourds-muets, a rapporté ses propres expressions : « Je viens vous apporter des paroles de consolation et de paix. Dans trente-six heures, vous recevrez de la municipalité les détails des mesures d'exécution de la déportation à laquelle sont condamnés tous ceux qui n'ont pas fait le serment civique ; et douze heures après, vous serez libres ; et vous aurez quinze jours pour vous préparer à votre voyage : mais il faudra que chacun prouve qu'il est prêtre : car l'avantage de sortir de France en ce moment, est une faveur que bien des gens envieraient. »

Et, les malheureux, confiants dans ces promesses, ne supposant pas qu'on les pût duper si indignement, s'empressent de ramasser le plus d'argent possible pour un voyage dont ils ne connaissaient ni le terme ni la durée. Et un Sulpicien, ancien directeur du séminaire d'Angers où il avait commencé ses études, Henri-Auguste Luzeau de La Mulonière, écrivait à son père de n'avoir aucune inquiétude, qu'un commissaire de la commune leur avait assuré que leur affaire serait réglée le 2 ou 3 septembre, ce qu'ils avaient pris pour un élargissement. En effet, le 2 septembre ils seront tous libres ; leur affaire sera réglée, et leur élargissement prononcé. Mais à la façon des égorgeurs de La Force qui disaient : « Elargissez Monsieur » pour : « Egorgez. » Il n'y a rien de plus atroce que ces plaisanteries funèbres et ces jeux de mots sur des victimes vouées à la mort.

Seuls quelques détenus, ou plus jeunes ou plus crédules avaient confiance. Il est si doux de se rattacher à la vie, il est si doux d'espérer contre toute espérance et de croire encore aux jours futurs quand on a été si près de la mort! Le plus grand nombre avait conscience de son sort. Au dehors les rumeurs qui couraient dans Paris ne laissèrent personne dans l'espérance. Aussi des amis essayèrent-ils de faire sortir quelques uns des détenus. Le 1er septembre, le valet de chambre de l'évêque de Saintes, Becquerel, homme sûr, dévoué, industrieux, vint le voir. Il savait bien lui que tout était à redouter. Il apporte à son maître des vêtements séculiers qu'il est parvenu à cacher sous ses habits et qui lui permettront de s'évader. « Mais, demande Louis de La Rochefoucauld, avez-vous aussi un semblable travestissement pour mon frère ? — Non,

monseigneur. Il ne m'aurait probablement pas été possible d'en introduire ici deux à la fois. — En ce cas, mon ami, je ne profiterai pas du mien (1). » C'était la seconde fois que par dévouement fraternel Mgr de Saintes refusait la vie.

VII

On était au 1er septembre. Ce jour là, tous le monde se confessa. Et pendant ce temps Danton, au comité de sûreté générale, racontant le bruit qui courait de l'investissement de Verdun par les Prussiens, s'écriait : « Mon avis est que, pour déconcerter ces mesures et arrêter l'ennemi, il faut faire peur aux royalistes. Oui, vous dis-je, il faut leur faire peur. » De là, il court faire prendre à la commune un arrêté que tout Paris, le lendemain à son réveil, lut en frémissant : « Les barrières seront fermées ; tous les citoyens seront prêts à marcher au premier signal ; tous les suspects seront désarmés ; le canon d'alarme sera tiré ; la générale battra ; et les membres du comité général se rendront sur le champ dans leurs sections respectives, y peindront avec énergie à leurs concitoyens les dangers imminents de la patrie ; les trahisons dont nous sommes environnés... ils leur feront sentir que le retour de l'esclavage le plus ignominieux est le but de toutes les démarches de nos ennemis, et que nous devons, plutôt que de souffrir, nous ensevelir sous les ruines de la patrie... »

Sous l'influence de ses excitations au crime, l'assemblée générale de la section du Luxembourg, réunie dans l'église de Saint-Sulpice, sous la présidence de Joachim Ceyrat, ancien clerc tonsuré de Clermont-Ferrand, ancien Robertin de Saint-Sulpice, professeur de mathématiques, récemment élu juge de paix, entendit Louis Pierre, marchand de vins, déclarer dans la chaire changée en tribune qu'il fallait marcher au plus vite contre les ennemis, mais que pour lui il ne bougerait pas, tant qu'on ne se serait point débarrassé des individus renfermés dans les prisons et surtout des prêtres détenus aux Carmes ; et sur l'observation d'un membre que tous n'étaient pas coupables, que d'honnêtes citoyens ne voudraient certainement

(1) Aimé : Guillon, IV, 494, tient le fait de Mme de La Rochefoucauld, belle-sœur des deux prélats, à qui Becquerel l'avait raconté.

pas tremper leurs mains dans un sang innocent, le président s'écria : « Tous ceux qui sont détenus aux Carmes sont coupables, et il est temps que le peuple se fasse justice. » Et l'assemblée à la majorité prend cette décision : « Sur la notion d'un membre de purger les prisons en faisant couler le sang de tous les détenus de Paris avant de partir, les voix prises, elle a été adoptée. » Et trois commissaires, Lohier, Lemoine, Richard étaient députés à la Commune pour lui communiquer cette délibération, s'entendre avec elle « afin de pouvoir agir d'une manière uniforme. » Et comme un des honnêtes commissaires qui n'était point dans le secret, Lohier, demandait naïvement à l'assemblée comment on entendait se débarrasser des personnes d'une manière uniforme : « Par la mort ! » s'écrièrent les assistants et le président lui-même.

Or, quelques instants après, survenait à la section du Luxembourg une députation de la section Poissonnière avec un arrêté « par lequel, considérant les dangers imminents de la patrie et les manœuvres infernales des prêtres, » elle avait décidé « que tous les prêtres et personnes suspectes enfermés dans les prisons de Paris, d'Orléans et autres, seront mis à mort !... » Les exécuteurs de ces délibérations étaient depuis longtemps embrigadés, armés, le salaire promis, le prix de la journée convenu (1). Senart assure avoir, à la mort de Maillard, trouvé dans ses papiers, avec d'autres pièces relatives au massacre, une lettre par laquelle le comité lui recommandait « de disposer sa bande d'une manière utile et sûre, de s'armer surtout d'assommoirs, de prendre des précautions pour empêcher les cris des mourants; d'expédier promptement, de faire emplette de vinaigre pour laver les endroits où l'on tuerait, de crainte d'infection, de se pourvoir de balais de houx pour bien faire disparaître le sang, et de voitures pour transporter les cadavres. » Depuis trois jours un fossoyeur de Saint-Sulpice avait reçu 300 francs pour faire creuser au cimetière Vaugirard une large fosse et aider à la dépouille des morts. Ainsi les plus petits détails étaient minutieusement prévus ; rien n'avait été négligé pour le succès définitif. Les armes, les hommes pour frapper, les chariots pour transporter, le vinaigre et les balais pour effacer les caillots de

(1) On en peut voir les preuves dans l'*Histoire de la Terreur* par Mortimer-Ternaux, tome III.

sang et son odeur, les croque-morts pour ensevelir, la fosse béante, tout était prêt. Certes, les ordonnateurs pouvaient être fiers de leurs mesures. Et on pouvait commencer.

La cloche de l'église des cordeliers donne le signal, répété bientôt partout. A deux heures retentit le canon d'alarme. C'est le moment. L'assemblée législative s'en effraie, et croit qu'il est l'annonce de la prise de Verdun. « Non, dit Danton, c'est une invitation à détruire les despotes. » En effet, au bruit du premier coup, les vingt-quatre détenus de la mairie sont jetés dans six voitures qui lentement, portières ouvertes, à travers la foule ameutée, escortées de Marseillais, les conduisent à l'Abbaye. Là, au troisième coup de canon tous, sauf l'abbé Sicard, tous sont égorgés sous les yeux du comité, dont les cris des victimes n'attirent pas l'attention et ne peuvent altérer la tranquille sérénité. Il délibère gravement sur les affaires publiques avec l'impassibilité d'un Dieu. A l'offre de secours que lui fait un commissaire de la Commune il répond : « Tout se passe bien ici. » En effet, tout se passait bien ; aussi quand, à cinq heures du soir le substitut du procureur de la Commune, François-Nicolas Billaud-Varennes, de La Rochelle, vint, marchant sur des cadavres, se rendre compte par lui-même des progrès du massacre, il put crier aux assassins ; « Peuple, tu immoles tes ennemis ! tu fais ton devoir. » Et Maillard lui répondait avec la satisfaction du devoir accompli : « Il n'y a plus rien à faire ici : allons aux Carmes. »

(A suivre). LOUIS AUDIAT.

JEANNE D'ARC ET LES ORDRES MENDIANTS

Les moines ont enfanté et formé la Civilisation. Les croyances grossières des temps barbares, ils les ont détruites. Tout en considérant la vie comme un passage, ils l'ont aimée, et leurs adversaires religieux ont dû reconnaître qu'ils avaient donné au monde l'exemple du travail sédentaire sous ses formes multiples. On a même reconnu qu'ils avaient contribué partout, en Europe, *à fonder les nations.*

Puisqu'il en a été ainsi, de l'aveu de nos ennemis, pouvait-on supposer que leur action a été nulle durant la rivalité de Cent Ans entre la France et l'Angleterre? Pouvait-on penser que ceux qui ont toujours partagé les plus nobles sentiments et qui avaient couvert notre patrie de chefs-d'œuvre, se soient désintéressés des luttes nationales? Pouvait-on admettre que les collaborateurs intrépides des évêques aient abondonné leurs légitimes souverains, qu'ils appelaient, comme les Papes, les fils aînés de l'Eglise, dans leurs droits souverains?

C'est dans ces vues qu'on a recherché leur conduite politique dans l'exercice des affaires publiques. Le résultat de nos recherches personnelles, on le lira avec bienveillance à raison des difficultés que nous avons rencontrées. Les Chroniques et les Bénédictins, voilà nos sources, autant chez nos ennemis que chez les contemporains fidèles à nos princes.

I

On avait cherché la paix à Paris en février 1419. Jean-sans-Peur et Henri V s'étaient plaints, notamment des ambassades successives envoyées à Melun dans ce but; on y avait exposé de

traiter directement avec le Dauphin. Or, l'infamie du traité de Troyes n'avait pas encore eu lieu ; le parti Bourguignon avait donc à redouter sa chute par une entente. Il résolut de frapper ceux qui s'y étaient employés toujours : des *frères mendiants*.

C'étaient 2 moines augustins « venus de Bourges » dit dom Félibien ; par conséquent, des *émissaires secrets ;* l'historien de Paris cite leur noms :

« Deux augustins, frère Jacques Pelant et frère Thomas de la « Mare, venus de Bourges, se trouvèrent chargez de quelques « lettres escrites en termes couverts. Aussitost on les soupçonna « d'intrigue préjudiciable à la tranquilité publique et on les « mit en prison à la conciergerie du palais. Ils furent interrogez « et l'on trouva quelque variation dans leurs réponses ; mais à « la prière et à la considération des religieux du couvent des « Augustins de Paris, on les rendit au prieur pour en faire jus- « tice par arrest du 18 février, à condition qu'à faire leur pro- « cez seroient appellés deux conseillers. »

Il faut citer dans le même ordre, un moine augustin, archer habile, qui se constitua au siège de Melun grand ennemi des Anglo-Bourguignons. De sa main, il mit à mort soixante chevaliers et tua quantité de simples soldats. Si son nom est resté inconnu, on a du moins honoré son courage en en racontant les effets.

Partout, les moines des quatre Ordres Mendiants servirent, jusqu'à la torture ou jusqu'à la mort, l'idée de l'*indépendance nationale*. On en a une attestation royale émanée d'Angleterre. Le célèbre Protecteur duc de Glocester s'écria en conseil, à la Tour : *Sans les moines, nous aurions conquis la France* !

L'esprit de révolte ou de sédition agitait partout la France depuis nos grandes défaites nationales, sauf le midi et la Touraine. Les moines s'en ressentirent, ils s'y mêlèrent parfois. Leurs querelles, intimes en apparence, s'avouèrent politiques par le cri de guerre qu'ils prenaient. Ainsi, entre autres exemples, on peut en citer un survenu à Paris et assez curieux. Un provincial des cordeliers avait ordonné dans son couvent la construction d'une écurie ; c'était en 1400. Les moines se divisèrent en deux camps : Bourguignons et Français. Les premiers voulurent détruire l'édifice et y parvinrent ; ils le firent en poussant se cri peu déguisé : *A mort, tous les Français*. Or, les religieux de la province de France prirent part pour leur pre-

mier supérieur. L'ordre ne fut rétabli que par les troupes royales et après une collision à main armée ; on en arrêta quarante! dont quatorze dans les fossés. On ignore quel fut leur châtiment, il dut être proportionné à leur crime.

Nos malheurs publics étaient grands. Le dépouillement des archives provinciales les met à nu aujourd'hui, les textes ont assez généralement échappé aux dilapidations de la période révolutionnaire. Au XIVe siècle, nul ne les ignora.

Quel spectacle avait-on sous les yeux, depuis Edouard III ?

Celui qu'offrait partout le pays de la future héroïne. Le voici tel qu'il ressort des papiers d'archives de cette période.

II

Ravages dans la Haute Meuse. — Le duc de Bedford confisqua les terres de Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, situées dans le bailliage de Chaumont. Celui-ci envahit les marches de Bourgogne de son côté.

En 1421, le village de Domrémy, situé entre Neufchâteau et Vaucouleurs sur l'extrême frontière de la Champagne à la Lorraine, fut ravagé par les Anglo-Bourguignons. Ils reprochaient aux habitants de ce petit pays d'être restés fidèles à la royauté française. A peine âgée de neuf ans à cette date, Jeanne vit les suites des combats soutenus par les hommes valides du pays ; ils revenaient meurtris et ensanglantés. Il y eut un jour où sa propre famille dut s'enfuir avec elle et se réfugier dans la place de Vaucouleurs pour ne pas être tués ou bien emmenés en captivité. A son retour, elle trouva le village incendié ou dévasté. Jeanne quoique très pieuse, ses compagnes lui reprochaient sa dévotion en souriant, se demandait pourquoi Dieu autorisait de telles ruines et une telle injustice ! La cour de Bourges n'ignorait pas ces malheurs, les racontait et les moines s'en inspiraient dans leurs missions secrètes.

M. Luce a tracé, d'après les pièces originales du temps, le tableau de ces ruines et de ces pillages.

Hommes, femmes, enfants étaient rançonnés ou réduits en servitude. On s'emparait des choses meubles, provisions et bétail; ce que l'Anglo-Bourguignon ne pouvait emporter était brûlé, ainsi des fermes. Les habitants qui ne pouvaient s'enfuir,

les infirmes, les malades, les femmes grosses comme les enfants au berceau périssaient dans les flammes. Des procès-verbaux de 1425, de 1431 et 1433 le témoignent par leur texte.

Une lettre de rémission, accordée à un de ses partisans par Charles VII en 1455, raconte des faits analogues contre Domrémy et Greux. L'auteur de ces violences était venu avec sa bande de la forteresse de Doulevant, éloignée de 20 lieues ! en juin 1425.

De là, ce cri : « *La pitié qui était au royaume de France.* »

Mont Saint-Michel. — Les Capétiens avaient eu saint Denys pour protecteur, les Valois choisirent saint Michel pour patron.

Maîtres de la Normandie en 1424, les Anglais résolurent de s'emparer du Mont, seule forteresse qui leur résistât. Or, Dunois en était capitaine depuis le désastre de Verneuil ; il la pourvut de vivres, de munitions et lui donna pour le suppléer Nicole Paynel, son lieutenant.

Après sept ans de luttes, Bedfort résolut d'en finir. Il confia une flotte importante à Jolivet abbé du Mont, traître à son pays, avec une armée spéciale commandée, toutes forces réunies, par le comte de Suffolk (Guillaume de la Pôle) on resserra le blocus. Ceux du Mont appelèrent à leur secours les corsaires de Saint-Malo ; sous la direction d'un Châteaubriand, amiral de Bretagne, ceux-ci attaquèrent la flotte anglaise à la hache d'abordage ; sauf trois navires, nos ennemis perdirent tout. Suffolk se jeta dans le bas Maine pour venger son impuissance.

Cette victoire eut un «retentissement remarquable » dans toute la France. La chronique de la Pucelle (1) celle de Charles VI, celle de Monstrelet le témoignent.

La résistance dura 26 ans contre les Anglais. Aussi M. Luce dit que dans « les Annales de tous les peuples l'on trouvera peut-être difficilement un second exemple d'une garnison » ayant résisté pendant une aussi longue période.

Le plus grand honneur des gentilhommes normands ou bretons est d'avoir compté parmi les leurs un ancêtre dans cette défense (2).

(1) Cousinot, ch. VI, p. 219, mais il y a erreur sur 1423, c'est 1425.

(2) *Ordre de Saint-Michel.* — Louis XI le créa pour éterniser « la reconnaissance nationale » le 1er août 1469 et en plaça le siège au Mont Saint-Michel. L'acte de fondation remémore le siège.

Cardinal d'Estouteville. — Le promoteur du 1er Procès de révision était abbé du Mont, et son frère en fut capitaine pendant 39 ans !

III

Dès le début de l'occupation anglaise, les *moines* protestèrent, sur tous les points de la France, contre la conquête de leur patrie. Ils se souvenaient avec raison que la France avait été créée par l'influence épiscopale et par la leur, de saint Rémi à saint Grégoire de Tours ; de saint Gilles à saint Trophime, de l'évêque du Puy, le comte d'Adhémar, légat de la première croisade, à Pierre Guérin, évêque de Senlis, qui avait organisé le plan de bataille à Bovines comme cousin de Philippe Auguste, de Pierre l'Ermite, comte d'Achéry, au Pape français Urbain II, de saint Bernard à Odon de Cluny et à Pierre le Vénérable.

Durant la guerre de la Rivalité ils furent admirables et ceux du Mont-Saint Michel se sont immortalisés dans notre histoire nationale par un siège de 26 ans !

A Paris, dès le traité de Troyes aussitôt publié et exécuté que conçu, il se produisit par un ermite de la forêt de Vincennes, alors château royal et résidence d'été de la Cour, une protestation redoutable, tout intime qu'elle parût être.

Et il faut d'autant plus y ajouter une foi entière que le récit en a été laissé par un contemporain. Or, quel contemporain est plus croyable en ses aveux qu'un ennemi ! Eh bien ? voici, dès 1421, le témoignage du chroniqueur bourguignon Chastellain.

Son œuvre passe pour un chef-d'œuvre de littérature, digne de Joinville et de Froissart.

Sa véracité ? Nul encore n'a osé la nier.

Un ermite enjoint à Henri V, raconte-t-il, d'avoir à abandonner la France et ses prétentions sous peine de mort dans un an s'il désobéissait à celui qui se proclamait comme l'envoyé de Dieu. Il l'accusait, ajoute Chastellain, de «travailler son chrestien Peuple françois dont les clameurs soubs vostre flayau l'ont provoquié à pitié envers luy. » Puis, il affirma sa mission providentielle en lui révélant un fait secret qui lui était advenu au temps où il n'était encore que prince de Galles. Le roi resta *esbahy* de cette communication et en fit part à plusieurs de sa Cour. Mais ayant refusé de renoncer à ses projet, le moine lui prédit sa fin « avant que l'an passast en son dernier jour. »

Puis il partit sans être inquiété. Le chroniqueur ignore ce qu'il devint et le pays où il se retira. Sa prophétie répétée par le souverain anglais s'accomplit telle que ; à son lit de mort, il s'en ressouvint, le fit rechercher sans espoir. Il fut surpris par lui sur son lit de douleurs à Vincennes et lui demanda la prolongation de la vie ; l'ermite lui répliqua : « Vous estes à vostre fin ; si que, avisez de vostre âme. » Henri V parut se résigner et demanda si son fils lui succéderait définitivement en France.

Jamais répliqua l'ermite, *jamais n'y auroit règne ne durée !*

IV

Tombée au pouvoir des Anglais, la ville de Reims personnifiait presque autant que Paris la possession au droit du trône de France à cette époque. Mais il s'en fallait de beaucoup que la *cité du sacre* de nos rois acceptât sans mot dire l'occupation étrangère. La fermentation des esprits y était telle qu'on en avait confié la garde à un parent de Pierre Cauchon afin d'être sûr d'une fidélité plus que douteuse. Jean Cauchon, lieutenant en titre du capitaine, c'est-à-dire du gouverneur, était le maître réel des troupes étrangères. De même qu'à Paris et à Troyes, la population tenta un soulèvement durant l'année 1423. La répression y occasionna de cruelles rigueurs, là même où Clovis le Grand avait définitivement fondé la Monarchie française, là où Hugues Capet avait été sacré sans conteste chef de la troisième race.

Le supérieur des Carmes, on a conservé son nom, heureusement, Guillaume Prieuré, fut accusé par ses ennemis de soutenir la cause du Dauphin et de se montrer en tout favorable à celui qui n'était qu'un bâtard et un mauvais chrétien, accusation que reproduira le Procès de Rouen. Prieuré était encore un de ces émissaires secrets qui usaient de leur puissance religieuse en faveur du vrai souverain. Traduit criminellement devant Jean Cauchon, il lui répondit magnifiquement : *Oncques Anglais ne sera roi de France et oncque ne sera.* La nation subissait la conquête, mais elle n'acceptait pas le droit né de la force brutale et protestait sans trève contre l'esprit du Traité de Brétigny et du Traité de Troyes.

Cette constatation profite spécialement au clergé régulier durant cette période.

Un mot sur leurs adversaires impitoyables.

Lorsque les protestants du XVIe siècle attaquaient les ordres mendiants, ils considéraient en eux des chevaliers redoutables du Pontife romain ; mais ils oubliaient volontiers, et pour cause, les services rendus par leurs membres à la France, ceux de la Rivalité de Cent ans entre autres. De là une publication de mauvaise foi contre les souverains pontifes, intitulée *la Boutique du Pape* et, ultérieurement contre les franciscains l'*Alcoran des Cordeliers*. Ce dernier pamphlet parut en Allemagne, Conrad Badius en est l'auteur et, ce qu'il faut regretter, parent du fameux Estienne. A la légende religieuse, Badius répondit par la mauvaise foi, en homme de parti. Les traditions héroïques ou saintes du Moyen âge, qui avait faient le royaume de France, devinrent des sujets de risée dans les écrits des huguenots et dans les caricatures satiriques auxquelles ils se livrèrent. Afin d'imposer leurs croyances, ils ridiculisèrent l'œuvre et les traditions du passé. Il est temps de le leur reprocher au nom du patriotisme bien compris.

Le siège de Meaux par l'usurpateur eut lieu après la mort de Henri V. Parmi ses défenseurs se trouvaient trois moines bénédictins de l'abbaye de Saint-Denys et Philippe de Gamaches, abbé de Saint-Pharon dans la même cité (1). Son bailli et un notable furent conduits à Paris où ils furent décapités publiquement aux Halles. Gamaches, dont le frère commandait Compiègne pour le Dauphin, décembre 1420, s'était jeté dans Meaux. On s'empara de lui et on contraignit Guillaume à rendre Compiègne qui était mal approvisionné, sous peine de noyer son frère. Celui-ci put au moins sauver les religieux de Saint-Denys par son intervention et celle de leur abbé (2).

Juvénal des Ursins a consacré ces faits dans sa chronique sur Charles VI qui est un des monuments de notre langue.

« En la compagnie duquel (abbé) y avoit trois religieux de « l'abbaye de Saint-Denys, lesquels avoient aydé de tout leur

(1) La *Gallia Christiana* a donné (T. VII, p. 404) la vie de ce personnage d'ancienne famille noble en Picardie. Il devint abbé de Saint-Denys et membre du conseil privé de Charles VII en 1442.

(2) « Il fit diligence de les avoir et les requit et réclama à ce sujet ; enfin, après plusieurs délais ils luy furent baillés et délivrés pour en faire ce que bon luy sembleroit. » En l'*Histoire de Charles VI*, année 1420, par Juvénal des Ursins.

« pouvoir à défendre eux ladite ville ainsi qu'ils devoient et « pouvoient faire selon leur raison : or, ils furent pris et l'éves- « que de Beauvais nommé Pierre Cauchon faisoit diligence de « les faire mourir et les mettre cependant en bien fortes et dures « prisons, et estroitement garder et tenir, non considèrent qu'ils « n'avoient en rien fally : car la défense leur estoit permise de « droit naturel, civil et canonique. Mais cet evesque disoit « qu'ils estoient criminels de leze-majesté et qu'on les devoist « degrader. » Ce qu'il faisoit afin de monstrer qu'il estoit bon « et zelé Anglois. »

V

La Bourgogne n'a pas vu tous ses moines fidèles à ses Ducs quand même. Le couvent de Beuvray-les-Autun s'est distingué par son patriotisme français. Un de ses frères, Etienne Charlot originaire du Bourbonnais, se distingua entre tous. Du consentement de son supérieur, il se constitua l'Emissaire secret du prince royal que le Traité de Troyes venait d'exhéréder de la couronne. Il parcourut pour lui la Bourgogne et favorisa l'opposition que formulaient certains seigneurs contre la domination anglaise.

Odette de Champdivers connut sa présence et son but. Elle le manda auprès de lui par son écuyer Trestelet et lui raconta le complot superbe duquel l'archevêque de Lyon, Amédée de Talaru, traître à son pays, devait livrer cette ville avec le concours du comte son frère.

Instruit par elle, frère Etienne se rendit en Bourbonnais, dit la duchesse de Bourbon, et en reçut une lettre pour le jeune roi alors au château de Mehun-sur-Yèvre. Il fut assez heureux pour la remettre; on fit avorter le complot.

Arrêté à son retour à Beuvray, questionné, le moine ne cacha rien. Odette fut mandée en justice, le moine confirma son initiative; sa fille âgée de 18 ans environ, Marguerite, y déposa (avril 1424).

Ce fut en récompense de sa conduite que Charles VII reconnut, légitima sa sœur naturelle et la maria au sire de Belleville, maréchal de la Saintonge (1).

(1) Dès 1412, Odette avait reçu en dons les châteaux de Créteil et de Bagnolet. Le dernier des Belleville fut tué à la bataille de Coutras. — Odette mourut en 1458.

Parmi les femmes célèbres de cette période, il faut citer la réformatrice française des Clarisses, Colette Boilet de Corbie, en Picardie. De bonne heure, Colette avait embrassé la vie religieuse et après des essais était entré dans l'Ordre de Sainte-Claire. Elle en entreprit la réforme. Elle aurait échoué en France, mais aurait réussi en Bourgogne et en Savoie, dans les Pays-Bas et en Espagne. Sa sainteté devenue publique lui fit une réputation telle qu'elle fut respectée de tous les partis durant ces guerres. De la Bourgogne elle vint dans la France royale et fidèle. Elle fut reçue partout avec joie, vivant en dehors des querelles politiques, délivrant de son autorité privée des sauf-conduits qui furent acceptés réciproquement.

Ce fait, si singulier qu'il nous paraisse, fut un des signes du temps en une période aussi sanglante que troublée. Il n'est pas extraordinaire, car il rappelle par analogie la trève de Dieu du Moyen âge. Or, le Moyen âge durait encore, et cette manifestation le montre par un de ses bons côtés.

Colette de Corbie était la confidente de la femme de Jean-sans-Peur, de la duchesse de Bourbon, de d'Albret et de quantité de personnages au pouvoir. Elle vint même à Bourges et ce n'est par trop s'avancer que de l'y soupçonner chargée d'une mission de paix acceptée ou proposée par elle. On a observé à son éloge qu'elle ne fonda jamais de couvent dans les pays qu'occupaient les Anglais. Ce trait montre en elle une prudence supérieure dans les choses de la vie, comme en devait montrer Catherine de Sienne un siècle plus tard.

Deux années plus tard, 1426, le gouvernement du prince usurpateur chargeait trois conseillers du Parlement rebelle à son roi d'une Enquête sur les prétendus troubles politiques créés par *de méchants moines*. Il s'agissait d'un certain nombre de cordeliers dont quelques-uns étaient cruellement traités dans les prisons de Paris. L'ordonnance les accusait de se gouverner « moult desordonnement et honteusement en grant esclandre de justice et de leur religion. » Appartenir à l'ordre des cordeliers constituait pour les Anglais la qualité d'*émissaire secret* du Roi de Bourges.

En 1428, un acte du parlement nous apprend qu'un cordelier étranger relevant du couvent de Paris, frère Nicole de Vicence, était détenu à la conciergerie. Il y était « griefment malade, telement qu'il ne parle plus. » Depuis l'année précédente, son

supérieur plaidait en sa faveur et obtint son transfert à l'Hôtel-Dieu. Ses confrères purent remercier les membres de la cour souveraine par prudence ; ils n'en devinrent que plus implacables contre l'étranger, Or, Nicole appartenait aux possessions de la République de Venise !

Le duc de Bourgogne si favorable aux bouchers haïssait les prédicateurs. Il publia un mandement contre tous les prédicateurs étrangers, espérant ainsi réduire au silence l'opposition patriotique des ordres mendiants, vains efforts (1).

VI

Si les moines des Ordres Mendiants se sont montrés généralement favorables à la mission de Jeanne, il ne s'ensuit pas qu'ils l'aient tous servie, certains ne louèrent que le Parti Bourguignon. Avec le temps, il se manifesta des oppositions ardentes contre Charles VII parmi eux. On en a un témoignage authentique dans un acte de procédure criminelle du vrai parlement, celui qui résidait à Poitiers.

Le 6 août 1429, la date est à observer, donc après le sacre de Reims, le Parlement ordonna de saisir « quelque part que trouvé pourra » le frère Hélie Boudant de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Il n'y eut d'exception que pour tout « lieu sainct. » Son crime devait être formel, puisque l'ordre d'arrestation déclare qu'il serait conduit à la conciergerie du Palais dès que l'on se serait assuré de sa personne. Il avait, en effet, à répondre « à certains interrogatoires. » Donc, on était sûr du crime, et on n'avait aucune peine à l'en convaincre. La « Court » devait y procéder directement, ce qui, à défaut de toute mention du motif de l'arrestation, établit qu'il était question d'un crime. En ajoutant aux mots textuels : « procéder et faire en oultre *ut fuerit racionis*, » le Parlement indiquait le résultat certain : une condamnation devait entraîner contre le coupable une sentence capitale.

On a ignoré le motif de ce mandat criminel jusqu'à ces derniers temps, je vais dire bientôt ce que l'on sait.

Il est absolument curieux de constater un tel fait de la part du

(1) Le duc ne s'élevait pas contre les prélats d'origine étrangère qui occupaient tant de diocèses parce qu'il les savait faciles à gagner, comme Capranica.

Parlement de la monarchie nationale ; pourquoi ? parce qu'au même moment, le Parlement anglo-bourguignon accablait de ses poursuites judiciaires, nombre de Franciscains à Paris, d'Augustins et de Carmes dans les provinces soumises à sa domination effective, ou en relevant. Depuis 1415, cette lutte, tantôt sourde, tantôt ouverte, se manifestait sur tous les points de la France. La raison en est simple ; nous avons cité maints exemples où des moines mendiants avaient servi d'émissaires admirables à Charles VII, à Yolande de Sicile, au chancelier de France comme au connétable de Richemont, jusqu'au Bâtard d'Orléans. Les évêques fidèles ? ce sont eux qu'ils employaient de préférence. Lorsque le roi eut un fils, c'est un franciscain qu'il envoya à Martin V pour l'annoncer.

La création du Tiers-Ordre avait favorisé leur tâche et par ce lien doublement religieux ils avaient eu accès partout et toute facilité.

Les Anglais se vengèrent de leur côté, et le duc de Bourgogne avec eux. On eût dit que le seul titre de Franciscain imposait contre les moines de cet Ordre l'accusation immédiate de trahison. Ainsi, le 20 août 1424, le cordelier Thibaud Perrin étant partie dans un procès, le procureur de Philippe le Bon avait été chargé par les conseillers du duc de s'informer « si le dit frère Thibaud est *Armagnac* ou non. » Avec une pareille donnée, il est sûr qu'il perdît sa cause.

Le fait du dominicain Hélie Boudant a donné lieu à une polémique dont il faut se réjouir, car la science historique y a gagné un travail de rare érudition. En réponse à M. Luce, le P. Chapotin a exposé le rôle des Frères Prêcheurs durant la Guerre de cent ans et sous Jeanne d'Arc. La maison royale de France depuis saint Louis, les missions politiques ou religieuses de son ordre, l'esprit de cet ordre durant cette période sanglante, les faveurs du Duc de Bourgogne, le concile de Constance et Martin Porée (1) les dominicains au procès et plus tard durant celui de la révision, telles sont les questions traitées dans l'ouvrage de l'écrivain monastique (2).

(1) Il ne pouvait être question du procès de notre héroïne à Constance ; toutes les responsabilités incombent à Jean Sans Peur, à celui que la foule populaire appelait *traître*, *assassin*, après 1446.

(2) Lire : *La guerre de cent ans, Jeanne d'Arc et les Dominicains*, par le P. Chapotin, (1888).

Dans les provinces, à Orléans, à Chartres, à Troyes, on vit les dominicains seconder le mouvement français et les soulèvements patriotiques. Ils ne pouvaient oublier ni la protection royale, de Paris en leur couvent de saint Jacques à la basilique de Saint-Maximin, ni une munificence qui s'était étendue de la part de certains rois jusqu'à leur léguer leur cœur, ni l'entrée en religion de princes ou de princesses du sang de France.

Le rôle de Simon de Langres, maître général des dominicains intervenant à Brétigny pour la signature de la paix ; Boudant confesseur de Louis XI : Bergerane, ambassadeur près le Saint siège ; Jacquier de Dijon, plénipotentiaire à Londres pour obtenir la paix d'Arras l'année suivante ; Jean de Gand et son influence sur la reddition de Troyes ; Leonnet Breton ami de Gerson, et Denys Cuer Joli ses collaborateurs sur le fait du succès contre les rebelles ou l'Usurpateur (1), voilà encore les preuves de ce que voulurent les ordres mendiants de 1337 à 1476,

De Rome, d'Avignon, ils étaient accourus implorant la paix pour la France et déclarant à l'Angleterre l'inanité de ses droits.

VII

De tous les moines prédicateurs politiques du XIVe siècle, nul n'a été plus célèbre, plus populaire que le Frère Richard, cordelier. Il était essentiellement anti-Anglais.

Avant d'attaquer dans leur capitale leur audacieuse domination, il s'était rendu dans le diocèse de Troyes et dans celui de Châlons, appelé sans doute par Jean Lesguisier. Appuyé par lui et par Jean de Sarebruche, il n'avait pas eu de peine à soulever l'indignation de son immense auditoire contre les envahisseurs, car ces contrées étaient dévouées à la cause française. On était alors en 1428. Sous couleur de religion, la Champagne se déclara pour son vrai roi, même avant la mission de Jeanne.

Puissant par son organe, d'une verve enthousiaste et familière, violent et doux, Richard s'imposait pas des dons réels à la foule. Très passionné il devenait éloquent avec facilité. Sa parole imagée et simple était comprise de tous. Il attestait avec saint Vincent Ferrier, l'existence de l'*Antéchrist* et faisait

(1) V. notamment tout le chapitre IV.

comprendre que l'Anglais le personnifiait. Il arrivait, disait-il, de Jérusalem et narrait l'imcomparable poésie de la terre sacrée où avait vécu le Sauveur du monde. Parlant, l'Apocalyspe en main (livre redouté de tous les persécuteurs) du prochain jour du jugement,il brodait sur ce thème ses colères françaises.

Il annonçait pour 1430 au plus tard, divination à retenir, les plus merveilleux évènements, surtout les plus innattendus.

La dévotion au nom de Jésus, doctrine mystique à cette époque, fut empruntée à saint Bernardin de Sienne, cordelier comme l'était frère Richard. Celui-ci l'utilisa comme une arme précieuse. Il s'appropria les formes nouvelles de l'enthousiasme religieux renouvelé ; il les nationalisa à son profit ou plutôt au bénéfice de sa cause. On sait par l'angélique Vierge de Lorraine la part qui revient à cette appellation solennelle et constante dans son œuvre.

A la fin du XVIIe siècle, Innocent XIII imposait une cérémonie spéciale ou plutôt une fête dans l'Eglise sous ce titre : *Fête du saint Nom de Jésus* (1).

Eh bien ! cette fête est née en principe de notre indépendance nationale. C'est en invoquant ce nom inscrit sur sa bannière que Jeanne courut aux combats et obtint la délivrance de notre patrie ; c'est en l'appelant à son secours sur le bûcher que la sainte Libératrice s'envola du martyre vers les cieux (2). Ne l'oublions jamais.

Les chroniqueurs de la Bourgogne, de l'Angleterre et des Flandres n'ont pas eu assez de colère contre frère Richard, ce prédicateur influent des masses populaires dont le nom appartient à l'histoire parce qu'il aima par dessus tout, la France et sa noble héroïne.

Sûr de l'ensemble des prélats, de Bourges à Reims, son langage fut violent, envenimé contre l'Anglais. Avec de telles qualités, il fanatisait les massses dont il paraissait l'apôtre des revendications nationales, dans les campagnes comme dans les villes.

En mars 1429, durant le *Concile provincial* de Paris ouvert

(1) Second dimanche après l'Epiphanie. L'office avait été composé par le franciscain Bernardin de Busto pour son ordre,

(2) Ce nom figura sur toutes les lettres de l'héroïne, à ses ennemis comme à ses amis. Les hommes d'armes de sa suite l'avaient inscrit sur leurs bannières.

le 1er mars par l'archevêque de Sens (1), Frère Richard vint prêcher la réforme des mœurs afin de mieux cacher son rôle d'émissaire secret du Dauphin.

Voici le récit des Bénédictins sur sa personne et son rôle politique.

« Il arrivait à ce qu'il disait de Jérusalem et se fit faire dans « l'église des Innocens un eschaffaut de 8 à 9 pieds de hauteur « sur lequel il preschoit tous les jours depuis cinq heures du « matin jusqu'après dix heures pendant le mois d'avril. Son au- « ditoire estoit toujours de cinq à six mille personnes. Il fit aussi « un sermon à Notre Dame de Boulogne. (A la suite de ses pré- « dications, les hommes abandonnèrent le jeu et les femmes, « la superfluité des ornements de leur toilette) Frère Richard de- « voit prescher son dernier sermon un dimanche à Montmartre, « et dès le samedi au soir un nombre prodigieux d'hommes et de « femmes sortit de la ville et coucha aux champs, dans la crainte « qu'on avoit de manquer de places si l'on arrivoit tard ; mais « le sermon fut empesché, au grand regret des personnes sim- « ples et curieuses des assemblées de dévotion. Au sortir de Paris, « le prédicateur alla se joindre aux bons François qui suivaient « Charles VII (2) que les Anglais qui régnaient à Paris *faisoient* « *encore appeler Armagnacs* et prescha dans les villes et les vil- « lages pour les induire à *reconnoistre leur souverain* naturel et « légitime (3). »

Aussitôt, les hommes retournèrent à leurs jeux et les femmes à leurs ornements, c'est à-dire aux modes flamand-bourguignonnes.

On le voit, le duc de Glocester avait quelque raison dans l'intérêt de son royal neveu de soutenir que *sans les moines*, les armées anglaises auraient lutté contre celles de France avec succès ; on ne peut lui demander d'accepter la mission de la Libératrice et de s'incliner devant elle. Richard prêcha donc dans les

(1) *Histoire de Paris* par don Felibien, T. II, Liv. XVI, p. 810 — Evêchés : Chartres, Paris, Meaux, Troyes, Auxerre, Nevers, Orléans, sous Jean de Nanton.

(2) Ibidem, p. 811, d'après le *Journal de Charles VII* p. 511.

(3) Il se joignit à l'armée de Jeanne lorsqu'elle attaqua Paris avec insuccès absolument comme Perrinet Leclerc agissait lui-même de son côté ; ce traître vivait dans la familiarité de Pierre Cauchon, intriguant et voyageant avec lui.

villages et les villes pour y attester les droits de Charles VII et l'expulsion de l'envahisseur.

L'ordre auquel il appartenait était, par tradition, dévoué à la maison d'Anjou depuis qu'elle s'était assise sur le trône de Naples et de Sicile. Elle lui avait donné un saint de sa famille, Saint Louis, évêque de Toulouse. Or, la mère de notre jeune reine était de cette couronne. Frère Richard avait donc toutes raisons pour être un protestataire violent, un ennemi acharné des Anglais et bientôt un prophète de leur chute.

De Troyes à Châlons-sur-Marne il n'avait cessé de demander aux campagnards de se préparer à nourrir les troupes de leur souverain seigneur. Ses contemporains nous ont conservé l'appel qu'il leur adressait. Il leur disait : « Semez bonnes gens, semez foison de fèves, car *Celui* qui doit venir viendra bien bref.» Celui qui allait bientôt venir, c'était le vrai Roi, le *roi Français*. Les cultivateurs obéirent au cordelier et lorsque le vrai roi traversa la Champagne en la conquérant par l'épée de Jeanne les troupes furent nourries avec les moissons qu'avait préparées leur réciproque prévoyance.

La reddition de Troyes provoquée par Jean Lesguisier et par frère Richard donna à ce dernier l'occasion de se trouver en présence de Jeanne en 1429 et d'adhérer publiquement à son œuvre. Un contemporain l'a raconté en un récit piquant :

« Et cependant que le dit Evesque trottoit avec le dit baillif « et ceux de la garnison, un sainct prud'homme, cordelier en « qui tous ceux de la ville et de tout le pays avoyent grand foy « et confiance, yssit de la ville pour aller veoir la Pucelle ; et « *sitost qu'il la vit et d'assez loing s'agenouilla devant elle. Et quand* « *la ditte Pucelle le vit, pareillement s'agenouilla devant luy ; et* « *s'entrefirent grant chère et grande reverance* et parlèrent longue- « ment ensemble. Et après cest départy, le dit cordelier s'en alla « dans la ville et prescha moult grandement au peuple, en leur « admonestant de *faire leur devoir envers le roy*, et leur remons- « trant comment Dieu advisoit son fait et luy avoit baillé pour « l'accompagner et le conduire à son *sacre* une saincte pucelle, la « quelle, comme il croit fermement, sçavoit autant et avoit aussy « grand puissance de sçavoir des secrets de Dieu comme sainct « qui fust en Paradis après saint Jean évangeliste et que *il es-* « *toit bien en sa puissance, si elle rouloit, de faire entrer tous* « *les gens d'armes du roy pardessus les murs en quelque manière*

« *qu'elle voudroit*, et plusieurs autres choses. Et incontinent « crièrent tous à une voix : « Vive le roy Charles de France. » « Et les aulcuns de ceux de la ville vindrent devers le Roy luy « faire obéissance pour toutte la ville et luy crier mercy (1). »

L'origine admirable des relations de frère Richard avec la Libératrice, la voilà.

Dès le retour de Troyes à Charles VII, il s'attacha à Jeanne, entra dans son cortège et prit part à ses expéditions. Il l'accompagna à Reims et eut l'honneur de tenir à certains moments son étendard. Il fut son confesseur alors, prêcha pour sa mission sainte, comme envoyée par Dieu pour chasser l'étranger et restituer à l'héritier légitime la couronne royale.

L'entente avec Jeanne aurait fini au début de 1430, d'après M. Luce, à raison d'une illuminée, Catherine de la Rochelle, dont la glorieuse Vierge aurait démasqué l'intrigue. Cette intrigue, elle la nommait néant et folie. Richard n'appartint plus à la familiarité de celle qu'il avait annoncée, prédite et secondée.

S'il disparut de la scène ce ne put-être tout-à-fait. Peut-être périt-il obscurément et secrètement, assassiné dans la campagne par ordre des Anglais. Monstrelet déclare qu'il dut fuir Paris en mai 1429 parce qu'il était « de la partie des Franchoix » Thomas Basin a cru que le Régent voulait le faire condamner par l'Université comme hérétique. Il fallait à cette dernière plus qu'un moine.

(1) Voir la Relation du greffier de la Rochelle dans la *Revue historique*, au t. IV, p. 342.

(*A suivre*). BONNAL DE GANGES

A TRAVERS NOS CAMPAGNES

I. — Les Syndicats agricoles et leur action économique. II. — Les Syndicats agricoles et leur action sociale. III. — Les sociétés coopératives. IV. — L'ébranlement du régime actuel.

Incapable de s'associer, aimant à vivre isolé quelque peu méfiant, répugnant à toutes les actions communes, telle est l'idée que nous nous faisons trop souvent du paysan français, et cependant s'accomplit sous nos yeux un mouvement qui dément quelque peu cette opinion. Irréfléchis ou distraits, nous y assistons peut-être sans le comprendre et ce seront sans doute nos arrière-neveux qui en verront les grosses conséquences, comme ils sauront aussi en saisir la portée.

Des associations se fondent à la campagne, dans toutes les parties de la France ; elles ne comprennent pas seulement des grands propriétaires, mais aussi des paysans, des journaliers. Perfectionnement des procédés agricoles, moyen de se procurer le crédit, protection contre les intermédiaires et tant d'autres ennemis, allégement du coût de la vie, rapprochement des classes, défense contre l'agitation socialiste, rien n'échappe à leur attention et la nécessité les fait chaque jour élargir leur action.

Le mouvement mérite d'être rapidement passé en revue ; les faits ont une éloquence particulière, leur seul exposé nous montrera la transformation sociale en train de s'opérer à la grande ignorance de beaucoup de Français.

I

LES SYNDICATS ET LEUR ACTION ÉCONOMIQUE

On a souvent raconté par quel hasard fut introduit dans la loi de 1884 le mot syndicat agricole. Un sénateur qui avait un

jour soulevé l'hilarité de ses graves collègues par une phrase grotesque proposa inopinément l'introduction de ce mot ; personne n'y prit garde, l'assemblée avait la tête pleine des ouvriers des villes, qui, faisant bien plus de tapage que les ruraux font trop facilement croire aux badauds qu'ils sont toute la nation, qu'eux seuls ont droit à notre sollicitude. Or aujourd'hui le mot n'est pas resté lettre morte dans la loi ; les agriculteurs ont usé avec une grande intelligence de la liberté de s'associer pour la défense de leurs intérêts communs, en dépit des théories usées de l'assemblée constituante dont sont malheureusement encore imbus beaucoup de nos compatriotes.

Les syndicats ouvriers ont fort occupé le monde, je ne veux pas dire qu'ils n'aient pas rendu de services, mais ils se sont trop laissé circonvenir par les coureurs de sièges électoraux. Les syndicats agricoles ont été plus silencieux, ils n'en ont pas moins fait beaucoup plus de bien. Ils commencent du reste à être fort nombreux ; ce n'est pas faire de la statistique, science rébarbative et justement en méfiance auprès des lecteurs que de dire leur chiffre actuel ; ils n'étaient pas plus de 39 un an après la loi. Aujourd'hui, ils sont plus de 1500, leur nombre s'accroît tous les jours.

Leur répartition sur le territoire de la France est très inégale. Certains départements en ont vu un grand nombre se fonder chez eux, d'autres au contraire en sont tout à fait dépourvus, ou tout au moins n'en comptent qu'un ou deux, cela dépend des dispositions des habitants, des nécessités avec lesquelles ils se trouvent aux prises et aussi de l'initiative des propriétaires ; car sans cette dernière intervention, les paysans n'en ont fondé qu'un très petit nombre.

Ces syndicats présentent également entre eux des physionomies très diverses ; les uns ne comprennent que les habitants de la même commune, les autres s'adressent au canton ; plusieurs de ceux-ci se sont unis dans une fédération dont le siège est au chef-lieu de département. Enfin il existe des syndicats départementaux qui comprennent un grand nombre de membres. Citons parmi eux ceux de la Vienne, de la Charente-Inférieure, de l'Aveyron, du Loiret, de la Sarthe, de la Loire-Inférieure, des Ardennes, des Basses-Pyrénées, de Loir-et-Cher, de l'Orne, de la Manche, de l'Indre, des Deux-Sèvres et du Cher, etc., etc. Quelques-unes de ces associations ont un

chiffre d'adhérents considérable ; par exemple, ceux de la Vienne, de la Charente-Inférieure, de l'Aveyron ont chacun d'eux de 8 à 10 000 adhérents, chiffre énorme qui laisse loin derrière lui le nombre des syndicats ouvriers dont les plus tapageurs ne contiennent maintes fois que bien peu de membres ; chaque syndiqué paie une cotisation, ce qui donne à l'association une force très-réelle.

Cette union par département n'est que le premier échelon et maintenant les syndicats de plusieurs départements appartenant à une même région manifestent la tendance à s'unir pour former ce qu'ils appellent une union régionale : telles par exemple, l'union de Normandie à Caen, l'union de l'Ouest à Angers, l'union du Sud-Est à Toulouse, l'union de la Bourgogne et de la Franche-Comté à Dijon ; il n'y a pas que M. Jourdain qui ait fait de la prose sans le savoir, les fondateurs de ces unions ne se sont certainement pas douté que par cette création ils rendaient hommage à l'idée provinciale et la faisaient revivre dans les faits avant qu'elle ne le fût dans les institutions.

Au-dessus de ces unions régionales s'est en outre superposé un autre groupement destiné à rendre encore plus forte l'organisation professionnelle de nos campagnes ; l'union de tous les syndicats agricoles ; elle a été fondée à Paris sous le patronage de la société des agriculteurs de France qui constitue une véritable puissance par le nombre de ses adhérents comme par les ressources dont elle dispose Cette union centrale a pour président M. Le Trésor de la Rocque, tous les syndicats n'y sont pour affiliés, mais elle en comprend plus du tiers, ce qui forme déjà un faisceau très respectacle, et lui donne une autorité particulière pour présenter ses revendications.

Que font maintenant les syndicats ? une association ne se maintient et ne prospère que si un vaste champ s'ouvre à son activité, que si elle rend service à ses membres et protège les intérêts qui constituent leur vie. A ses débuts, le syndicat agricole n'avait pas des visées très hautes ; il cherchait à se défendre contre les marchands d'engrais, gens particulièrement rapaces et peu scrupuleux. A propos d'un procès récent, je ne sais qui disait que l'âme d'un huissier n'était pas belle à voir. Celle d'un marchand d'engrais ne serait guère plus belle à contempler ; en effet, ils ont pendant longtemps traité les agriculteurs

comme le brigand traite celui qui tombe dans ses mains, bien entendu, sauf d'honorables exceptions ; les produits livrés étaient frélatés, les prix exorbitants, et réduit à ses seules forces, le pauvre agriculteur avait à peine la ressource de se plaindre ; il était toujours contraint de payer. Nous connaissons ainsi un paysan habitant dans un département fort éloigné de Paris ; il avait reçu un engrais chimique duquel il attendait merveille d'après les termes alléchants du prospectus, mais grande fut sa désillusion lorsqu'il s'aperçut qu'aucune des promesses annoncées ne se réalisait par suite de la composition de cette matière abominablement falsifiée ; il se plaignit à la compagnie qui naturellement n'accueillit pas ses doléances, il voulut engager un procès mais les frais le firent reculer et il fut contraint de payer comme de se taire. Que de faits semblables se sont passés ! Aujourd'hui le syndicat y met bon ordre : étant une personne morale il engagerait une action judiciaire au nom de ses membres et ferait rendre gorge à l'âpre et malhonnête marchand.

Aussi ces engrais si utiles se sont-ils répandus, et d'une façon indirecte, l'agriculture en a bénéficié. D'abord ayant recours souvent au systême de l'adjudication, les syndicats ont obtenu les prix les plus réduits, ils font ensuite analyser la marchandise craignant avec juste raison de prendre un mauvais chat en poche et gare au fraudeur. Quelques leçons salutaires ont été données, et depuis ce temps, les marchands se le sont tenu pour dit ; en définitive l'honnêteté forcée qu'ils ont dû apporter dans leur commerce leur a plutôt été favorable, car leurs affaires se sont étendues, et maintenant, un très grand nombre de petits cultivateurs, justement méfiants jadis contre ces produits, les achètent et voient ainsi augmenter le rendement de leurs propriétés.

C'était la première opération qu'avaient abordée les syndicats agricoles et les promoteurs ne prévoyaient pas encore quelles extensions elles prendraient, certains des syndicats départementaux, par exemple, font des achats qui s'élèvent à plus d'un million par an. D'autres acquisitions de toute espèce ont été faites par eux par exemple : les matières propres à l'alimentation du bétail, des semences de toute nature, des produits nécessaires au traitement des maladies de la vigne si nombreuses, les instruments agricoles et les marchands de tous ces

produits ont vu finir pour eux les beaux jours dans lesquels ils tondaient sans pitié le cultivateur. Jacques Bonhomme a pris sa revanche par l'association, il a fait baisser le prix de certains objets, notamment des machines agricoles dans une proportion du quart et presque du tiers, et sur ce point encore, les marchands ou fabricants ont compensé la diminution du bénéfice sur chaque objet par l'extension de leurs opérations ; l'honnêteté n'est-elle pas en définitive le meilleur moyen de réussir en ce monde ?

A entendre certains prophètes de malheur, ce beau feu de paille des syndicats était destiné à s'évanouir rapidement ; il mourrait d'inanimation et comme les français, disait-on n'étaient pas aptes à se servir de l'association, leurs membres se retireraient bientôt, découragés par les maigres résultats de ce groupement dont ils avaient d'abord tant espéré. Le résultat a démenti ces prévisions pessimistes des gens habitués à juger le paysan français d'après une idée préconçue ou un portrait de fantaisie. Les syndicats n'avaient guère formé de plans ; ils ont marché avec prudence, mais la force les a poussés ; s'enhardissant peu à peu, ils ont élargi leurs opérations au point de comprendre toutes celles qui se rattachent à la terre.

Il se sont ainsi occupés d'acquérir pour leurs membres toutes les matières propres à l'alimentation du bétail, et cela surtout dans les années de sécheresse comme en 1893 ; ils ont également acheté des machines à battre à vapeur, soit en opérant pour eux-mêmes, soit en s'annexant une sorte de société coopérative à laquelle ils déléguaient ce soin ; jusqu'à ce jour le battage à vapeur semblait presque le privilège des grands propriétaires, les petits ne disposant pas de ressources assez considérables peuvent se le procurer grâce aux syndicats. Ils ont été aussi favorisés que les premiers, et c'est ainsi que l'association a pu corriger quelques-uns des inconvénients de la petite propriété, condamnée trop souvent faute d'argent à ne pouvoir profiter des améliorations agricoles.

Nous avons eu sous les yeux un exemple de l'utilité que présentaient ces associations pour les cultivateurs disposant de maigres ressources. Dans notre vieux Berry, sur les pittoresques coteaux du Sancerrois au bas desquels se déroule le large cours de la Loire, s'étageaient des vignes donnant des produits fort renommés et surtout un vin blanc joyeux, pé-

tillant, qui jetait dans les repas une note de gaieté très-accentuée, et déliait les langues des convives au-delà peut-être de ce qu'il convenait. Toute une population s'était groupée autour de ces vignobles, à la fois son moyen d'existence et son orgueil, car les marchands de vin qui ne méritent pas plus le prix Monthyon que leurs collègues en engrais, ne se faisaient pas faute de coller sur des étiquettes de bouteilles de vin de Sancerre celles des grands vins de Bourgogne ; mais le phylloxera s'est abattu sur la région comme sur tant d'autres, les vignes ont peu à peu disparu et la population s'est trouvée privée de son moyen d'existence plusieurs fois séculaire. Mais les vignerons n'ont pas perdu courage. Réduit à ses seules forces, chacun d'entre eux aurait peut-être été impuissant à opérer la coûteuse reconstitution de son vignoble ; ils ont formé des syndicats nombreux et en unissant leurs efforts, en se soutenant avec beaucoup d'intelligence, ils sont parvenus à mener à bien une œuvre en apparence si au-dessus d'eux ; et pourtant qui semble mériter l'épithète d'individualité à outrance plus que le vigneron, difficile à pénétrer, très-personnel et persuadé plus que tout autre que maître charbonnier, maître absolu chez lui, ne doit rien demander à autrui ?

Que d'autres tâches les syndicats ont aussi abordées avec le même succès. Nous sommes presque embarrassés pour les énumérer. Nous venons de les voir contribuer d'une manière très efficace à la fortune de leurs membres par l'amélioration d'un sol devenu tout à coup ingrat ; ils ont eu également en vue le perfectionnement des races d'animaux domestiques par l'acquisition de reproducteurs de choix qu'ils rétrocédaient ou louaient à leurs membres ; beaucoup de provinces ont tenu ainsi à maintenir leurs vieilles races jadis très-renommées et ainsi se sont fondés les syndicats de la race limousine à Limoges, celui de la race chevaline boulonaise à Boulogne-sur-mer, le syndicat général des éleveurs de chevaux crée sous les auspices de la société des agriculteurs de france et présidé par M. le comte de Juigné, le syndicat de la race Durham qui a envoyé cette année plusieurs de ses membres en Angleterre pour y acheter des reproducteurs de première classe, etc., etc.

Nous devons abréger et citer seulement quelques unes des opérations de toute nature, toutes de première utilité qu'entreprennent les syndicats. Ils ont par exemple essayé la vente

directe des produits aux consommateurs, pour s'affranchir du tribut souvent lourd que l'intermédiaire prélève sur eux, et cet hiver l'on a pu voir dans les salles du palais de l'Industrie, au moment du concours agricole, M. le comte de Saint-Pol qui a établi un office de vente directe, des vins du Beaujolais à Fleurie dans le département du Rhône, se tenir derrière un comptoir pour traiter avec le public. Malheureusement celui-ci n'a toujours pas su encourager cet intelligent essai, et en outre, les marchands se sont montrés quelque peu rebelles à entrer en rapport avec les syndicats. Ils préfèrent s'adresser directement aux individus qu'ils tiennent plus facilement sous leur coupe. Toute espèce de produits ont été vendus par les associations syndicales ; il y en a même qui ont essayé avec succès l'exportation à l'étranger, ainsi la société coopérative des agriculteurs de Lot-et-Garonne a envoyé des quantités considérables d'oignons à Liverpool et à Cardiff. La société coopérative, avons-nous dit, car sans entrer dans de plus longs détails à ce sujet, beaucoup de syndicats préfèrent s'annexer une société de ce genre, ils y trouvent plus de facilités qu'en agissant directement.

Nous pourrions citer toutes les formes que prend l'activité des syndicats des monceaux de faits, ajoutons le seulement ; entre autres opérations, ils ont eu la pensée d'organiser les transformations industrielles élémentaires aux produits agricoles et cela dans toutes les régions de la France. Dans le Nord ils ont créé des sociétés coopératives de meunerie ; en Bretagne, ils se sont préoccupés d'installer des distilleries ; dans le midi, ils ont tourné leur attention du côté de la préparation des conserves de fruits et légumes, par exemple à Tuges et à Roquevaire dans les Bouches-du-Rhône.

Le syndicat n'est certes pas une panacée universelle, il ne va pas faire disparaître comme par enchantement tous les maux avec lesquels se trouve aux prises l'agriculture française, mais les faits que nous avons rapportés le prouvent d'une manière péremptoire ; le syndicat constitue un puissant instrument d'amélioration agricole, il a corrigé d'une manière heureuse les dispositions à la routine un trop grand nombre de cultivateurs français, il a fait pénétrer dans toutes les couches de la population agricole les procédés nouveaux à l'adoptation desquels s'opposaient des préjugés injustifiés. En un mot, il a

rendu d'éclatants services. Non-seulement sa tâche n'est pas terminée comme quelques-uns affectent de le croire, mais elle s'élargit chaque jour. L'agriculture ne saurait plus s'obstiner dans la pratique routinière de procédés qui n'assurent pas un revenu suffisant, elle doit chercher à tirer parti de tout. Qui pourrait-être un meilleur guide que l'association syndicale ?

Nous venons de voir celle-ci sous son jour exclusivement économique. Jetons maintenant les yeux sur celui qu'elle joue au point de vue social, et ce n'est certes pas le moins important de tous ceux qu'elle a assumés.

II

LES SYNDICATS ET LEUR ACTION SOCIALE

Si les agriculteurs rencontrent devant eux la concurrence étrangère, s'ils ont à lutter contre l'abaissement des prix, ils trouvent aussi sur leur chemin un ennemi implacable, puissant et devant lequel l'individu isolé risque fort de mordre la poussière, nous avous nommé le fisc. Comment un paysan isolé pourrait-il lui résister ? ses agents ont le verbe impératif ; disposant de toute la puissance de l'Etat, ils ne peuvent guère être atteints par les coups que voudrait lui rendre un particulier, car ils combattant derrière des fortifications impénétrables, tandis que le contribuable lutte en rase campagne.

Le syndicat lui donne l'appui qui lui manque et lui permet par conséquent de résister aux demandes exorbitantes que ne craignent pas de lui faire souvent les recouvreurs d'impôt.

De tous, les plus ardents sont peut-être les Agents de l'enregistrement, surtout en matière de droits successoraux. Il y a deux ans, la société d'Economie sociale et la société des agriculteurs de france ont ouvert une grande enquête sur la situation des ouvriers agricoles, cette enquête n'a pas tardé à prendre beaucoup d'extension, et en définitive, c'était toute la situation des campagnes envisagée aussi bien sous le rapport du petit propriétaire que du journalier qui était en question. Or, les dépositions ont relaté dans toutes les régions, les pratiques incroyables de l'enregistrement. Nous parlions plus haut des

marchands d'engrais et du peu de scrupule avec lequel ils falsifiaient leurs produits ; l'agent du fisc n'a pas une physionomie moins revêche et moins âpre. Voyez-le dans la vie privée, c'est un homme irréprochable ; il donnera peut-être l'exemple de toutes les vertus, sera un père de famille modèle, un chrétien plein de foi et se fera scrupule de nuire en quoi que ce soit au prochain ; mais une fois qu'il s'agit de recouvrements de droits, le même homme se transforme. Acharné à sa proie il laisse de côté toute considération de scrupule, de modération ; le contribuable est à ses yeux un ennemi qu'il faut traiter de turc à maure ; il devient féroce, l'argent d'une succession exhale pour lui une odeur de chair fraîche. Tel il s'est montré à travers les siècles et en tout temps, ses inventions ont présenté le caractère d'une habileté infernale ; une des plus merveilleuses a été certainement à notre époque l'invention d'un revenu qui n'existait pas pour le frapper d'un droit, la supposition que telle valeur par exemple, comme la rente produisant 3 % en donne 5, lorsqu'elle se trouve entre les mains des congrégations religieuses ou l'existence d'un accroissement absent pour dépouiller les mêmes associations. La fiscalité romaine, si célèbre par son art à tondre le contribuable, n'aurait certes pas inventé mieux. Vis à vis des paysans, l'agent du fisc le prend de haut. Ayant été chargé du rapport de l'enquête dont nous venons de parler, nous avons trouvé dans un grand nombre de dépositions des plaintes très-vives sur les agissements de l'enregistrement à l'égard des habitants des campagnes. Nous pourrions citer bien des anecdotes représentant l'agent du fisc réclamant souvent une somme de plus du double de celle qui devrait être exigée en réalité.

Représentez-vous un malheureux paysan en face de ces prétentions, il a une terreur légitime des agents de l'Etat ; devant la menace d'une amende s'il ne se décide pas à payer la somme réclamée, il se sent fort effrayé. A qui pourrait-il demander un conseil désintéressé? le notaire sans doute est là, mais sans vouloir médire de cette corporation, le vieux tabellion de nos pères aurait quelque peine à se reconnaître dans certains de ses successeurs, et de petites affaires ne tentent pas beaucoup ceux dont l'esprit est sans cesse hanté par la préoccupation du gain.

Le syndicat au contraire leur offre cet appui désintéressé

qu'ils chercheraient vainement ailleurs, un grand nombre d'entre eux s'occupent des affaires litigieuses de leurs membres et ils peuvent tenir en respect les agents du fisc qui ont à lutter non plus contre un individu isolé et perdu au fond d'un village, véritable proie pour eux, mais contre une association fortement constituée et s'adressant à des hommes de loi, bien en mesure de connaître le fort et le faible des réclamations de l'enregistrement.

Le syndicat a encore une autre mission à accomplir, s'il veut être un agent efficace de défense et d'action sociale. Il groupera toutes les forces gricoles, propriétaires grands et petits, et aussi les journaliers qui ont des intérêts à défendre ; c'est de leur côté, tout aussi bien du reste, que de celui des petits propriétaires, que se tournent aujourd'hui les socialistes dans leur propagande rurale. Le sentiment auquel ils s'adressent, c'est celui de l'envie et de la jalousie ; ils tiennent contre les grands propriétaires un langage de guerre civile ; les dénoncent comme désaffameurs, comme devant seuls porter le poids de toutes les charges. Le syndicat au contraire, rapproche tous les propriétaires qui n'avaient peut-être auparavant aucun point de contact. Nous connaissons par exemple une région dans laquelle se trouvait une population de vignerons, tous propriétaires. C'était comme un corps fermé à toute influence ; ils vivaient côte à côte avec d'autres propriétaires sans jamais se rencontrer avec eux.

Un syndicat a été formé, pour réunir tous les efforts contre les nombreux ennemis dont la vigne est assaillie, et les farouches vignerons commencent à apprécier les services que rend un grand propriétaire, viticulteur fort expert.

Les hommes dévoués au bien public retrouvent ainsi une influence qu'ils auraient pu acquérir difficilement sans cela, à cause des excitations socialistes dans certaines parties de la France. Tel est le sentiment du reste de ceux qui vivent aujourd'hui à la campagne, et cela dans les régions les plus éloignées et les plus diverses de la France.

Voici par exemple en Bourgogne, dans le département de la Côte-d'Or, le syndicat dit de la Vingance et de la Bèze a donné les meilleurs résultats au point de vue matériel et social ; il a établi des rapports fréquents entre pauvres et riches, les ouvriers agricoles s'y rencontrent fraternellement avec les grands

ou moyens propriétaires. Je prends un autre exemple dans un pays fort différent, dans le Béarn. « Le syndicat et les sociétés de crédit, dit un agriculteur fort distingué peuvent rendre les plus grands services en favorisant l'association et la cohésion il y a un syndicat départemental qui fonctionne depuis plusieurs années et dont le résultat surprend ceux-là mêmes qui l'ont organisé.

Il est très certain que le groupement des forces agricoles qui est l'œuvre du syndicat est le meilleur moyen de s'opposer à l'invasion des doctrines socialistes. C'est ainsi d'ailleurs que notre syndicat départemental comprend son rôle, tout en restant absolument étranger aux questions politiques. »

Dans l'Ouest de la France, nous retrouvons la même note : les syndicats, dit en Bretagne un propriétaire, doivent attirer les ouvriers agricoles, s'ils veulent les soustraire à l'action des meneurs socialistes et radicaux. Les syndicats, constate encore un autre qui occupe une place brillante dans l'état-major de l'agriculture, ont un grand rôle social à jouer en groupant toutes les forces agricoles.

Ce rôle, beaucoup d'entre eux l'ont compris, ceux qui n'ont pas tout à fait dirigé leurs efforts de ce côté, y viendront peu à peu. Et ainsi se sera créée une organisation professionnelle d'autant plus forte contre tous les ennemis qui guettaient aujourd'hui la terre, contre tous les agents de discorde et de haine que sa création aura été plus libre, plus spontanée ; elle ne sera pas sortie d'un texte de loi, mais du vœu des campagnes laissées à elles-mêmes.

III

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

Les syndicats ont développé l'esprit d'association chez les agriculteurs, ils leur ont servi de défense et de protection ; comme nous venons de le montrer, la force des choses, cette grande maîtresse des destinées humaines, les a peu à peu déterminés à élargir leur cadre, et ils n'ont pas tardé à comprendre qu'ils avaient à se défendre contre toute espèce d'in-

termédiaire, l'association leur mettait entre les mains une arme à longue portée. De là, l'idée des sociétés coopératives de consommation auxquelles les syndicats ont prêté leur appui.

Jusqu'à ce jour, ces sociétés avaient été créés surtout à la ville entre ouvriers appartenant souvent à la même usine, et il paraissait moins aisé de les faire réussir à la campagne où l'entente aurait été peut-être plus difficile à maintenir, les difficultés ont été surmontées parce que les mêmes faits se sont produits de la part des intermédiaires à la ville comme à la campagne ; même surélévation du coût des objets de première nécessité, même tromperie sur le poids, c'est aujourd'hui un fait universellement reconnu que le grand avantage des sociétés coopératives qui n'ont d'autre intérêt que celui des associés est de donner un poids honnêtement mesuré.

Aussi, a-t-on vu dans l'enquête agricole dont nous avons parlé plus haut un grand nombre de déposants citer les sociétés coopératives créées autour d'eux, s'applaudir de leur fonctionnement et les recommander comme une des formes particulièrement utiles que doit revêtir à notre époque l'association.

Sans doute elles ne sont pas encore très répandues, aucune statistique n'en a été dressée et plusieurs syndicats ont reculé devant les difficultés apparentes que présentait leur fonctionnement. Il ne suffit pas toutefois qu'elles soient nombreuses, créez-en une dans une région, et vous la verrez jouer un rôle qui présente quelque analogie avec celui du paratonnerre, couvrant une certaine sphère de sa protection.

L'une d'elles suffira pour inspirer une crainte salutaire aux marchands. Sous l'empire de la nécessité ils s'empresseront d'abaisser le prix des objets de première nécessité, comme par exemple le pain.

Pour nous borner, nous citerons d'autres faits que celui de Châteaubriant ; il a suffi qu'une boulangerie coopérative s'y créât pour que dans toute la région avoisinant la ville, le prix du pain diminua ; il en a été de même dans d'autres parties de la France. Aussi était-ce au nom des faits qu'un agriculteur éminent représentait les boulangeries coopératives comme une des créations les plus utiles vers laquelle doit se tourner aujourd'hui l'activité des syndicats. Ceux-ci le comprennent et, sans en dire plus sur ce sujet, nous voyons encore là une des preuves de l'intensité du mouvement qui pousse les campagnes

à prendre en main la défense de leurs intérêts contre ceux qui jusqu'à ce jour les avaient exploitées sans scrupule.

Toutefois, comme toujours, il y a des esprits arriérés ou routiniers qui veulent s'en tenir aux anciens procédés. « Nous avons bien vécu pendant longtemps ainsi. Pourquoi changer ? Pourquoi des errements nouveaux ? N'y a-t-il pas là un mécanisme bien compliqué et lent à mettre en mouvement ? » Ce sont de tels arguments qui peuvent, il faut le reconnaître franchement, détourner le plus les agriculteurs d'avoir recours à ce mode d'association très efficace.

Aussi un des hommes qui ont eu la plus grande part du mouvement actuel, M. Thonine Desmajure, président du syndicat agricole du Calvados et de la coopérative agricole du même département, a-t il rédigé un petit questionnaire pour les membres des associations syndicales de sa région, avec demandes et réponses. Il y fait ressortir en termes brefs et décisifs les avantages des coopératives. C'est un chef-d'œuvre du genre.

Il expose par exemple les motifs de la création d'une coopétive de consommation.

« Acheter à leur source de production des produits purs et naturels qui ne nous empoisonneront pas.

Obtenir par l'achat en commun pour les denrées dont nous avons besoin, les prix du gros, c'est-à-dire supprimer les majorations excessives qui prennent des intermédiaires dans la vente au détail.

Elle pourra se procurer les prix de gros.

En allant chercher les produits de consommation dans leur pays d'origine, autant que possible chez les producteurs.

En les soumettant à une méticuleuse dégustation, et à l'analyse chimique. En s'entourant en un mot de toutes les garanties possibles, garanties très onéreuses et presque impossibles pour un individu, mais simples et faciles pour une collectivité.

Elle cherchera le bon marché pour la quantité et jamais aux dépens de la qualité. En achetant la même denrée au nom de tous, elle obtiendra ainsi le prix du gros, prix qui se rapprochera le plus possible du prix de revient.

L'auteur de cette brochure détermine en outre quelle sera la situation de l'intermédiaire vis-à-vis de la coopérative de consommation.

L'intermédiaire qui sert de trait d'union entre le producteur

et le consommateur, qui n'exige qu'une rémunération correspondant au service rendu, n'est pour nous ni onéreux, ni inutile, dit-il, mais au contraire bienfaisant.

Mais celui qui vit à nos dépens, qui s'immisce malgré nous dans toutes les affaires que nous pourrions si bien faire sans lui, celui qui change la nature de nos produits en les falsifiant et nous fait perdre la réputation de notre marque, celui qui accapare, qui fait à son gré la hausse ou la baisse, celui-là c'est un ennemi public que nous combattrons.

C'est l'étranger faisant partie de cette vaste association cosmopolite d'importation qui fait la loi en France, nous écrasant par ses bas prix dans les années d'abondance, nous exploitant dans les années de disette.

Oui, nous le combattrons sans trêve ni merci et intermédiaire interlope, et il arrivera un moment où nous l'annihilerons.

Et qu'on ne croie pas que c'est une vaine menace ; les coopératives régionales qui se fondent par toute la France deviendront assez fortes pour lutter contre le monopole malhonnête. Nous avons fait plus difficile en moralisant, par nos syndicats, le commerce des engrais, et réduit ses prétentions, en le forçant par nos analyses, à livrer honnêtement et par notre union à livrer au prix vrai. »

La coopérative de consommation ne saurait jamais remplacer tout le commerce de détail, comme ses partisans l'en accusent, mais elle supprime les intermédiaires qui constituent de véritables parasites. Quelle utilité présentent pour ne prendre qu'un exemple les quatre ou cinq intermédiaires, souvent plus, interposés entre l'ouvrier qui promet un litre de vin et l'ouvrier qui consomme ce litre. En réalité, ils vivent du travail d'autrui comme les frelons.

Il est facile de le comprendre, ceux-ci ne se laissent pas débusquer des positions qu'ils occupaient sans protester et sans se défendre, comme de beaux diables. La tactique à laquelle ils ont recours, c'est de représenter les coopératives, comme réalisant des bénéfices, comme étant de véritables commerçants, et par conséquent ils réclament impérieusement que ces dangereux rivaux soient soumis à l'impôt des patentes. Qu'une telle mesure frappe les associations qui rendent à des étrangers, rien de plus juste ; qu'elle atteigne les coopératives ne faisant d'affaires strictement avec leurs associés, rien de plus inique. Mais c'est

une tendance fort répandue en France. Au lieu de chercher le succès par un redoublement d'efforts et d'intelligence, nous voulons le conquérir en écrasant nos rivaux, en courbant tout sous le même joug. A bas ceux qui réussissent tant ils offusquent la médiocrité. L'envie démocratique doit prédominer.

Mais devant la force et la justice de ce mouvement, les lamentations que peuvent pousser les intermédiaires menacés par ce désir légitime, leurs appels aux bras séculiers contre la tentative de ceux qui veulent faire eux-mêmes leurs affaires resteront sans écho, nous en sommes convaincus. Le gouvernement n'a qu'à rester le témoin d'un mouvement légitime en son point de départ, utile dans ses applications, bienfaisant pour une partie de la population qui a droit à toute notre sollicitude.

IV

L'ÉBRANLEMENT DU RÈGNE ACTUEL

Toute fable a sa morale. De tout fait exposé se dégage aussi un enseignement.

Nous avons vu les syndicats prendre position sur les terrains les plus divers et aboutir peu à peu à une organisation professionnelle de l'agriculture. Comme toutes les organisations de ce genre, celle-ci tend peu à peu à devenir la véritable représentation des intérêts agricoles, représentation d'autant plus sincère qu'elle est pure de tout alliage, créée spontanément et qu'elle représente toutes les forces vives de la terre ; peu à peu elle a fait sentir sa force à la représentation politique, elle l'a même dominée dans maintes occasions, car c'est l'émanation sincère de véritables intérêts professionnels. Au contraire à la regarder de près, notre représentation politique actuelle n'est que le produit de coalitions ou de mouvements passagers d'opinion, sorti d'un pêle-mêle d'électeurs de toutes les professions et ne pouvant avoir un seul mandataire pour leurs intérêts divers.

En outre, si le principe sur lequel elle est constituée est prise, notre représentation politique, comme nous avons eu souvent l'occasion de le constater, pèche par la composition.

Le politicien, cette conséquence naturelle du régime démocratique, s'empare peu à peu des assemblées électives. C'est l'homme des grands mots, et des petites passions. L'avenir ne saurait le préoccuper. C'est sur le présent qu'il concentre ses préoccupations exclusives. En même temps il a la prétention de tout savoir, d'être apte à tout. Il encourage toutes les questions au point de vue de son intérêt politique, de la popularité qu'il peut en recueillir et c'est ainsi que dans nos assemblées, les agriculteurs véritables sont en petit nombre, comme les industriels, comme les représentants de tous les grands intérêts sociaux.

Les sociétés coopératives et aussi les caisses rurales dont nous aurons occasion de parler un jour, nous montrent les campagnes désireuses d'échapper à la domination d'intermédiaires qui vivaient sur eux, elles veulent en un mot faire leurs affaires elles-mêmes et reprendre la pleine possession de leurs intérêts.

C'est le rebours du régime tel qu'il avait été conçu à la fin du siècle dernier. Se mêler des affaires des autres, retirer aux intéressés le droit de faire les leurs, supposer la société comme une collection d'individus sans liens les uns avec les autres, proscrire toute organisation professionnelle, le voilà dans ses grandes lignes, mais ce que le flux avait amené, le flux le remporte et les coups que les agriculteurs ont portés au régime actuel auront contribué plus peut-être que tout autre à l'ébranler dans ses bases déjà chancelantes.

URBAIN GUÉRIN.

CŒURS VIBRANTS

(*Suite*).

— Mademoiselle, nous n'avons pas visité le musée du Luxembourg et Jeanne Dorimon le connaît.

— Allons au Luxembourg, disait dans ses voiles Mlle du Bessy.

Puis le lendemain, autre merveille connue de Jeanne et qu'elle ne pouvait manquer de voir aussi, afin de lui en écrire.

Un jour pourtant, Mlle du Bessy lui dit :

— C'est assez, ma fille, vous êtes en état d'en remontrer à vos amies Dorimon et nous n'avons plus le sou. Que dirait votre marraine, si nous faisions des dettes ! Il faut partir demain matin à l'aube. Nous soufflerons un brin à Moulins et de là, dans les bras de Mlle de Saint-Avit, nous ne ferons qu'un saut.

— Elle est bonne autant que vous, Mademoiselle ? demanda Yvrande, non sans émotion.

— Mieux que moi, vous voulez dire, mignonne, seulement je veux vous prévenir de son faible pour que vous vous fassiez tôt à son idée. Elle a pour son neveu Roger de Sarcy, un amour délirant et elle compte bien vous le faire épouser... Et grand Dieu ! vous pâlissez ?

— Ce n'est rien, Mademoiselle, un peu de fatigue, sans doute,

— Non, je m'y connais, ce n'est pas ça... La figure du Monsieur de l'Arc de l'Etoile vous plairait-elle par hasard ?

— Ne le supposez pas, Mademoiselle, dit-elle rougissante, M. Jean de Mortaux n'a jamais songé à moi.

— Et vous avez songé à lui ? C'est ce qui arrive dans ce monde de contradiction et de déception, s'écria Brigitte d'un ton ma-

cabre, mais elle le quitta bientôt pour dire à Yvrande très confuse encore, oubliez vite qu'il existe au monde un Jean de Mortaux, pour vous souvenir du sans pareil Roger de Sarcy. Vous êtes fiancés en effigie et votre tante s'arrangera de façon à faire écrire au ciel ce mariage, parce qu'elle est au mieux avec Dieu, la chère âme.

Adieu mon beau rêve ! pensa Yvrande, car elle avait rêvé de Jean, est-il besoin de le dire puisque le lecteur le sait. Et après ?... que blâmer dans ce rêve ? N'était-il pas libre comme elle, beau plus qu'elle et riche ! Là, la différence se marquait tellement, que ses yeux s'emplirent de larmes. Notre France en cela est au-dessous de la civilisation hotentotte, où la beauté est un capital.

XXI

Eric Landry relevé en chemin de sa faction de pénitence, revint à Saint-Jude avec les deux amis ; et des trois maintenant, il eut été difficile de distinguer ceux que les flèches du dieu malin avaient blessés, tant ils riaient ensemble en un accord tapageur.

Ils s'attirèrent le regard courroucé d'une vieille dame, laquelle les regarda avec indignation, quand ils descendirent à Saint-Quaize pour changer de train.

— Je n'ai pas la berlue, que je sache, dit Paul Le Fort, c'est ma sorcière des Champs-Elysées.

Jean se retourna vivement, pour retrouver sous les ailes de la chauve-souris désignée certaine petite figure dont il était hanté ; mais il ne vit rien. Cette petite figure l'avait reconnu et s'était rencognée dans l'angle le plus lointain du wagon, en pensant au fiancé en effigie qui devait être moins beau que Jean, bien sûr, mais qu'elle n'aurait pas le droit de trouver laid, puisque sa marraine était de l'avis contraire. Peut-être ne serait-il pas aussi méchant que celui qui éclatait de rires fous, quand il savait qu'il ne reverrait jamais... plus jamais, la pauvre petite Yvrande.

Mlle Brigitte du Bessy continuait à regarder les trois rieurs. Paul, en signe de joie, s'était coiffé d'un baudruche représentant une tête de barbet et, il lui rendait les foudres de son re-

gard, malgré les objurgations de Jean et au grand scandale des bourgeois en voyage.

Les polissons du lieu ne se tinrent pas d'allégresse à cette vue, ils s'accrochèrent en grappes, aux palissades, pour admirer jusqu'au dernier coup de sifflet le caniche expressif.

— Venez donc voir cette mascarade, Yvrande, le plein jour ne les arrête plus dans ce temps de liberté. Il y a un barbet à deux pattes qui est à se tordre... Le côté scandaleux est qu'ils ont l'air, tous les trois, de gentilhommes en fredaines... c'est honteux !

Yvrande ne bougea pas plus qu'un therme. Brigitte la jugeant endormie, continua à haute voix le débit de sa pensée.

— Jolie, très jolie même, disait-elle, et douce comme un agneau ma petite compagne de chaîne. Elle n'apportera aucun ferment dans notre intimité de trente ans ; et, si elle épouse sans résistance le Roger de Sarcy que je ne peux souffrir, tout ira bien ! Je modélerai mes airs bénisseurs sur ceux de ma chère Yvette et une grande iniquité sera consommée en tra, la, la. Pauvre agnelette !

XXII

Rodolphe de Berthamin achevait une jolie gouache, représentant saint Jean-Baptiste enfant et l'agneau symbolique. Il comptait offrir, à Jeanne son patron pour sa fête, en l'insérant en tête d'un vieux missel de sa bibliothèque, aux plats gauffrés d'entrelacs polychrômes. Très réussie, très arcaïque, sa tentative d'enlumineur devait plaire à la jeune fille qui tenait de son père, le goût de l'art ancien et quelques connaissances de symbolisme.

Le vicomte assez satisfait de son œuvre, la signait, en minuscules caractères, dans le nervure d'un rinceau carminé quand on lui porta un billet de Jean de Mortaux.

Sagemont ce jeudi....

— Rodolphe !

Nous sommes trois déballés d'une heure, en train de rire, disposés à prendre d'assaut la lune et les nuages. Venez donc

faire partie carrée avec nous ce soir. Nous dînerons à sept heures.

Votre camarade Jean.

— Les voici donc revenus ! dit Rodolphe. Comment Jean prendra-t-il le départ d'Yvrande d'Orcourt... mauvaise affaire pour moi que ce départ ; il me créé une compétition redoutable. Mortaux fera vers Jeanne la prompte évolution souhaitée par sa grand'mère, et je n'ai qu'à me bien tenir.

Il s'habilla de claire flanelle et joliment attelé d'une fine paire de chevaux isabelle, fringants et farauds, partit pour Sagemont la gentilhommière de Jean.

Sans le bruit que mène l'Agronne sur les rocs et les cailloux, on aurait entendu les convives en gaîté et leur hôte, des terrasses de Mme Dorimon. Ces jolis fous lancés de parti pris dans un dîner plantureux et lampant le champagne comme des jeunes non blasés qu'ils étaient tous, faisaient en prodigues, dépense de mots et d'esprit comptant. Rodolphe, le plus dandy des quatre, venait de recouvrer son estomac dans l'air sylvestre de son parc et le mettait, sans crainte, à l'épreuve. Le capitaine, pour n'avoir pas perdu le sien ne reculait devant rien et, Paul Le Fort grisé déjà de grand air, verveux comme un rapin, racontait des équipées vertes.

La quarte partie finit par s'assagir en allant reconduire Rodolphe à mi route, à l'heure où tout dort à Saint-Jude.

— Un mariage ! dit le petit Berthamin en guettant Jean de Mortaux. Mlle Yvrande d'Orcourt épousera sous peu à Lyon le brillant Roger de Sarcy avec l'aide dotale de sa tante Mlle de Saint-Avit la chanoinesse.

Jean pâlit et regarda le vicomte à deux fois pour savoir si, par hasard, on pouvait le prendre au sérieux.

— Cette gracieuse fille, continua Rodolphe, est destinée à produire grand effet dans la capitale lyonnaise et l'on envie déjà Roger. Pas n'est besoin d'ajouter que la marraine versera le Pactole, comme on disait dans son temps, sur les conjoints.

— Tant pis pour nous ! dit le capitaine Landry, nous ne la verrons plus cette douce et jolie fille... Qui aurait dit, il y a huit jours à peine, que nous ne la retrouverions pas en revenant chez Mme Dorimon.

Jean ne dit rien, cette nouvelle lancée en sceau d'eau froide, avait éteint sa verve et noyé la flamme de ses yeux. Rodolphe en était aux regrets d'avoir tenté l'épreuve, et pourtant, elle lui avait prouvé qu'il était seul, absolument seul à prétendre à la main de Jeanne.

Mme Dorimon doublée de Mme Labarthe disait-il en réintégrant sa demeure féodale, est un diplomate de grande allure. Elle se joue des choix précipités et nous mène tous sans qu'il y paraisse. Du même coup, elle place une d'Orcourt parmi les étoiles en assurant à sa petite fille un fiancé de son choix. Et comme elle tient à Jean et peu à moi !... Suis-je donc tant à dédaigner, pour qu'elle me place au second rang comme une non valeur ? De plus vieille race, plus riche que les Mortaux et de ma personne... pas laid... pas laid du tout !... Il est vrai que je me suis terriblement... ce qu'on appelle à tort amusé... c'est là, le défaut de ma cuirasse de paladin... Mais, je viens à récipiscence, Mme Dorimon ! Je ne déplais point à votre petite fille, que vous ne violenterez jamais je le sais, c'est ce qui fait ma force et surtout mon espérance.

XXIII

Qui des deux fut le moins ému, quand le capitaine Eric s'inclina gravement le lendemain devant Louise-Marie ? Ce fut certainement celle-ci. L'intérêt fort léger qu'elle attachait à M. Landry, venait de s'évanouir dans le reproche latent que lui faisait sa conscience ; elle n'était pas sans lui en vouloir de l'avoir induite à la promenade sentimentale de tantôt huit jours et, ce qui valait mieux que sa rancune, sa confiance toujours plus grande en sa marraine, l'avait résolue à rompre ce petit commerce de flirtation, fort indigne d'elle, du reste. Aussi les regards observateurs d'Eric ne la troublèrent pas, et il comprit que tout était fini entr'eux.

Mme de Saint-Avit perdit ce soir-là une belle occasion de se taire.

— Jean ! dit-elle au jeune homme triste qui causait avec Louise-Marie, vous ne cherchez pas à me consoler du départ d'Yvrande ? C'est d'autant plus mal que vous m'avez fait, avant votre départ, l'énumération de ses perfections.

— Je craindrais de vous attrister, Madame, en appuyant sur ce sujet, dit-il d'un ton un peu sec, je croyais, du reste, qu'une des sœurs de Mlle Yvrande devait prochainement la remplacer près de vous.

— Maintenant, dit l'inconsciente et bonne Mme de Saint-Avit, que j'ai goûté au rôle de grand'mère ; je ne peux plus me passer de le jouer. Mon gendre m'amènera Isabelle l'aînée de ses filles, elle est fort belle et d'une décision de caractère qui m'ira à merveille.

— Alors, Madame, ce sont des félicitations qu'il faut vous adresser en place de compliment de condoléance, dit-il très ironique dans l'indignation de ce qu'il appelait l'ingratitude, de cette aïeule, pour les soins si tendres dont l'avait entourée Yvrande.

C'était dur. M. le Curé appela Jean, pour ne pas laisser le temps de répondre à Mme de Saint-Avit ; sous le prétexte de le conseiller au jeu et dans un cas difficile, il le retint près de lui. Il comprenait sa peine et ne voulait pas qu'il la montrât davantage en des accès de brusquerie qui ne lui étaient pas coutumiers.

— C'était un premier feu à essuyer, ma bonne, souffla Mme Dorimon à Louise Labarthe.

— J'ai grande pitié, de son chagrin, lui fut-il répondu, et j'en suis d'autant plus contrariée qu'il fait, en maladresse, le jeu de M. de Berthamin.

— Nous avons un an devant nous et celui qui peut attendre est bien fort !

— Laissons à Dieu de tout décider pour le bonheur de Jeanne, et ne soyons pas à ce point exclusives de le croire uniquement en nos mains et en celles des hommes.

*
* *

— Madame, disait Rodolphe à Louise Labarthe qu'il voulait avoir dans son jeu, et sur la fin de cette soirée, Madame ! le capitaine Eric Landry m'a confié qu'il s'était résolu à prendre femme, les flirts l'ennuient, il en est revenu. C'est à votre exquise observation qu'il s'en remettrait volontiers pour le diriger dans ce choix, mais il n'ose pas vous le dire ; c'est ma personne indigne qu'il envoie en ambassade, près de vous,

pour traiter des préliminaires de cette sans pareille affaire.

— Le mot sent notre temps d'une lieue.

— Mais le désintéressement rare du capitaine lui donne une autre acception ; il ne tient pas à la fortune, estimant la sienne assez ronde. Déjà pourvu d'une vingtaine de mille livres de rentes, sans compter sa croix et son grade ; il tient d'une promesse récente de son vieux cousin qu'il en recevra autant plus tard. Or, en coup de vent, j'ai songé aux neufs muses d'Orcourt qui restent libres, après le départ de leur sœur Yvrande. N'y en aurait-il pas une, que ce beau et brave Eric persuaderait de le suivre dans ses pérégrinantes garnisons ?

— Demain, l'aînée nous arrivera, vous la verrez tous, jeunes beaux que vous êtes ! mais n'allez pas vous mettre sur les rangs, ô Rodolphe, vous qui n'êtes pas capitaine !

— Moi ! fit-il en baissant les paupières sur une feinte contrition, je suis décidé à expier dans la pénitence et cela pendant une année, ma regrettable jeunesse, afin d'être moins indigne d'aborder le redoutable sacrement de mariage.

— Et vos œuvres pies, pendant ce temps d'épreuve, s'exerceront à marier vos frères. C'est tout simplement héroïque.

— Je le sais, dit-il en essayant des candeurs d'expression très amusantes. Mais il y a d'autres raisons fort péremptoires ; en conduisant Mlle Isabelle d'Orcourt à l'autel et avant le mariage de sa sœur Yvrande, nous respecterons la hiérarchie des âges et, nous entrerons ainsi dans les traditions militaires.

— Conditions très entraînantes pour décider le choix du capitaine.

— Espérons-le, dit la bonne âme, en levant haut ses prunelles bleues, afin de faire montre d'aspirations nouvelles.

XXIV

Isabelle d'Orcourt n'avait pas le charme modeste de sa sœur Yvrande ; mais ses traits d'une irréprochable correction de lignes, sa taille élevée et souple, sa démarche, ses manières racées, la rendaient admirable. Mme Labarthe eut l'idée d'édifier, en couronne murale, les lourdes tresses de ses cheveux fauves et elle en fit une figure splendide.

Le peintre Paul le Fort ne la quitta plus du regard et le ca-

pitaine Eric laissa refroidir sa tasse de thé sous le coup de foudre de cette idéale apparition. C'était pourtant Louise-Marie qui avait offert ce thé parfumé, chaud à point, aromatisé de rhum ; mais, ô fugacité de l'amour humain ! il ne pensait plus à celle qu'il adorait huit jours avant, à la clarté qui tombe des étoiles.

— Savoir garder son cœur est la plus fine preuve d'esprit qu'une femme puisse donner, dit Louise Labarthe à sa bien aimée filleule.

— Comme je serais malheureuse en ce moment, lui répondit très bas la jeune femme, si j'avais cédé au désir de me venger de Jacques !... L'oubli du devoir est décidément inintelligent et les hommes ne valent pas la honte d'une faute !

— Ils valent peu ! dit avec conviction la marraine mais elle se reprit pour rester dans son rôle de conseillère chrétienne et ajouta : les maris exceptés cependant.

— Voire !... dit avec amertume Louise-Marie.

*
* *

La veille de la saint Jean d'Eté réunit en frairie tous les amis de Mme Dorimon ; ou souhaitait la fête de l'aïeule et celle de la petite fille. Une avalanche de bouquets, des cascades rutilantes d'objets précieux, des lettres, et ce qui fut le plus cher aux cœurs fêtés, un télégramme d'Amérique. Jamais papier bleu ne reçut tant d'honneurs, il fut piqué dans les fleurs du surtout somptueux du couvert, tel qu'un papillon exotique, bien en vue des deux Jeanne.

Louise-Marie nommée sur le télégramme de fête rayonnait en échangeant des regards d'entente avec Mme Labarthe. Jacques se doutait-il du bonheur que ce simple mot apportait à l'âme fidèle de sa femme ?

Les souvenirs, les objets d'art, les bibelots, les fleurs accumulés sur les tables et les consoles, les parfums plus subtils d'un contentement familial jetèrent le capitaine en une griserie qui le poussa à une résolution prompte et extrême. Après un entretien avec Rodolphe de Berthamin, on le vit former, en se rapprochant peu à peu, des lignes stratégiques autour d'Isabelle d'Orcourt. Bientôt ce héros militaire autorisé par des

yeux superbes, s'assit aux côtés de la sœur d'Yvrande et lui tint, tout le soir, des discours qui ne semblaient pas lui déplaire.

— Le Capitaine Landry ne s'embête pas ! dit Paul Le Fort à Rodolphe, dans sa langue de rapin.

— Et que feriez-vous à sa place ?

— Je dessinerais ce type de déesse antique et, comme Andrea Del Sarto de sa femme Lucrezia, on le retrouverait dans toutes mes œuvres.

— Alors, c'est elle qui s'embêterait ! répondit Rodolphe.

— Les dieux n'ont jamais eu l'indigestion de l'encens.

Le lendemain, cet enragé de Rodolphe se rendit chez Mme Labarthe.

— Je viens, Madame, semblable à Iris messagère des dieux, vous demander pour un homme plus sage, plus vaillant, plus militairement beau que moi... non ! je veux dire plus honnête qu'on ne l'est dans l'Olympe, la main de Mlle Isabelle d'Orcourt.

— Monsieur ne confondez point ! Cette belle personne ne m'appartient nullement. Mais qu'Iris m'accompagne chez Mme de Saint-Avit, dont elle dépend.

— Iris gâterait tout ! c'est vous seule, Madame, qui pouvez assurer le bonheur du très amoureux capitaine, en communiquant sa demande à qui de droit.

— Alors, c'est moi indigne qui me chargerai de cette communication !... Voulez-vous attendre ici, les *répons* de Mme de Saint-Avit. Voici Coppée, sans compter ses amis, à moins qu'en pénitent vous ne leur préferiez les mystiques ?

— Non ! Coppée m'introduira d'abord à la vie dévote.

Mme de Saint-Avit ne mit dans son consentement, pas d'autres formes diplomatiques, qu'un bond qui la jeta au cou de l'ambassadrice. Elle se réserva pour la forme, l'avis des d'Orcourt les père et mère de sa petite fille ; mais elle dit, sans ambages, qu'en apprenant cette miraculeuse nouvelle, ils chanteraient l'*Alleluia* en levant vers le ciel leurs bras chargés d'enfants.

Isabelle, comme une déesse qui marche sur les nues, vint au premier appel de sa grand'mère.

— M. le capitaine Landry me fait l'honneur de demander ta main, ma chère ! dit la grand'mère en nageant dans le bleu.

— Je me soumets d'avance à votre décision et à celle de mes parents, dit Isabelle dans une pose de reine, écrivez-leur ma grand'mère.

— J'oubliais de vous dire, ajouta Mme Labarthe qui mit le comble à leur extase, que le Capitaine a le droit d'ajouter le nom de son grand'père au sien. Il est Landry de Ternes.

— C'est une perfection ! cria Sidonie de Saint-Avit, il ne lui manquait rien de plus ! Quel bonheur qu'il soit des nôtres !

— Le messager de M. de Ternes, Rodolphe, puisqu'il faut le nommer, attend chez moi un mot qui lui fasse espérer l'heureuse issue de sa démarche. Il a mis dans son ambassade, un zèle qui mérite de vous être signalé.

— J'aime beaucoup ce cher Berthamin ! s'écria l'aïeule, dites-le lui, beaucoup ! beaucoup !

Rodolphe avait ouvert Coppée mais comme le piano s'ouvrait aussi, sans plus de peine, il y jouait la musique d'accompagnement d'Yvette Guilbert et chantait à pleine voix ses refrains les plus vifs, quand revint Mme Labarthe qui ne connaissait nullement les susdits refrains.

— Si Mme de Saint-Avit, dit le maître fou, vous a embrassée, je prendrai ma part du baiser sur vos blanches mains, Madame.

— Les voici, dit-elle, maintenant sauvez-vous, légère Iris avant courrière du bonheur. Les d'Orcourt ne savent rien encore, mais je compte assez sur leur consentement.

— Et moi donc ! dit Rodolphe. Dans une fausse sortie, il revint comme un ouragan pour lui dire : Jamais je n'aurais cru qu'il fut si amusant de marier les autres, si vous voulez, Madame nous recommencerons jusqu'à l'extinction de toute la couvée des d'Orcourt. Mais nous ne tenterons rien sur l'incomparable Yvrande, car Jean de Mortaux m'occirait sans pitié.

Sur cette flèche de Parthe il s'éloigna sans que Louise Labarthe souffla mot, et pour cause.

Il avait été convenu entre Jean, Eric et Rodolphe que ce dernier viendrait dîner à Sagemont en portant ses nouvelles matrimoniales. Il rencontra le capitaine sur les bords de l'Agronne, assez épris pour douter dans une anxiété étonnante et modeste, du résultat heureux de sa mission.

— Appelez à votre aide toute votre bravoure, ô mon ami, je me suis acquitté avec honneur, j'ose le dire, des devoirs de ma

charge et ce n'est pas une mince vertu qui m'a permis de demander, pour un autre, cette femme adorable, quand j'aurais pu solliciter sa main pour moi-même... Vous pâlissez, mortel impatient ?

— Vos phrases me donnent l'envie de vous étrangler... parbleu ! dit Eric en frappant du talon de sa botte une pierre qui n'en pouvait mais.

— Gardez-vous-en ! La vérité resterait dans ma gorge et vous n'en sauriez rien.

— Qu'elle sorte alors morbleu !

— Ventre-Saint-Gris ! elle sortira toute nue de ce puits ! Mme de Saint Avit vous adore !... et quoique ce ne soit pas elle que vous souhaitez, ingrat ! elle vous pardonne et écrit à ses enfants de vous agréer s'ils veulent ne pas encourir sa malédiction dernière.

— Elle ! elle !... qu'a-t-elle dit ?

— Qu'elle se soumettrait à leur avis.

Que pouvait espérer de plus explicite le bouillant militaire ? Il souhaitait pourtant autre chose ; le vicomte lui faisait attendre les mêmes suffrages de l'expression d'Isabelle, de son attitude, de ses réponses... pendant la scène qui avait décidé de son bonheur.

— Ecoutez ! mortel encore indigne des faveurs de l'empirée ! dit Rodolphe avec une mine fatidique. Elle a souri, l'azur clair de ses yeux s'est baigné de lueurs célestes, ses lèvres ont rougi d'un carmin plus accusé et sa grâce un peu fière s'est infléchie dans un mouvement très humain. En un mot, elle a chanté la romance sans paroles de la veillée de l'amour.

Une hirondelle qui savourait du bout du bec l'eau de l'Agronne et prolongeait son bain dans ses coups d'ailes multipliés, put voir le capitaine appuyé sur le bras du jeune Berthamin avec la confiante amitié qu'inspire un frère d'armes et disposé, comme un brave, à subir ses coups de griffes pour atteindre le but enchanté.

M. d'Orcourt était l'homme des résolutions promptes ; il ne souffrit pas que sa belle maman qu'il savait d'impatiente humeur séchât dans l'attente de sa réponse, et, taillant une plume avec solennité, il écrivit les termes d'un protocole fort digne, en accordant la main de sa fille ainée, comme s'il concédait une province.

Mme de Saint-Avit se suspendit, après le passage du courrier, avec une telle force à la sonnette de Louise Labarthe, que tous les voisins alarmés, parurent sur le pas de leurs portes, en pensant aux événements tragiques ou pleins d'horreur qui pouvaient justifier ce tocsin extravagant. L'amie de Mme Dorimon ne s'y trompa point, elle avait prévu ce tapage et, ce qui dénotait la pénétration de son esprit, il lui sembla qu'il chantait l'*Alleluia* annoncé.

— Ma chère, cria Mme de Saint-Avit, ils sont aux anges ! Leur fille aînée allait atteindre sa majorité, quelle marge pour les autres ? Je compte mettre ma parure de turquoises et de perles dans la corbeille. Depuis longtemps je la destinais à Isabelle, ayant déjà donné mes diamants à sa mère. M. le curé de Saint-Jude bénira le mariage qu'on fêtera chez moi ; songez donc ! ces chers d'Orcourt n'auraient pas assez de lits pour les gens de la noce, on serait obligé de faire coucher les enfants dans les tiroirs de commode !... Ah ! c'est un beau rêve !

— Pour le changer en fait plus précis, dit Mme Labarthe que ce délire amusait, commençons, ma bonne amie, par en écrire à Rodolphe de Berthamin.

Le soir même, le capitaine Landry de Ternes présenté officiellement à la douairière de Saint-Avit, fut agréé par la belle Isabelle en présence de l'aréopage féminin des Dorimon.

Louise-Marie chanta en cette occasion et pour la première fois. Sa voix de contralto d'une tonalité chaude, exotique, émerveilla Paul Le Fort l'impressioniste. Mais la plus vibrante à cette voix fut Mme Labarthe. Elle lui tira des larmes qu'elle s'en alla verser en secret sous la charmille. Cette petite exilée, elle ne pouvait plus se le dissimuler, avait pris possession de son cœur et y exerçait sa tyrannie d'enfant gâtée, au point d'y dominer exclusivement. Elle y réveillait les sensations affectives que la femme en cheveux blancs croyait finies, et la faisait rentrer, malgré elle, dans la vie commune dont elle était volontairement sortie. Comme toutes les âmes repliées sur elles-mêmes après de grandes douleurs, Louise Labarthe essayait de lutter contre ce retour à la normale existence, voulant toujours souffrir de son inoubliable peine ; mais son cœur fait pour la maternité, l'attachait déjà à Louise-Marie et, tout en prévoyant les peines inhérentes au dévouement, elle se laissa attirer toute entière aux attractions maternelles et n'y résista plus.

XXV

Mme Dorimon voulut que ses filles fussent les plus belles aux noces d'Isabelle d'Orcourt et du capitaine Landry de Ternes ; elle y réussit.

Après la mariée que quelques aunes de brocart et de vieux point de Venise avaient transformée en princesse de conte féérique, tant elle était royalement créée pour mener un cortège, aucune ne fut plus en beauté que Louise-Marie et Jeanne ; l'une dans sa gracilité de péri orientale, l'autre en l'aurore de ses quinze ans.

Les d'Orcourt présentaient la paire de fillettes intercalée entre Isabelle et Yvrande et c'était merveille que ce ménage taillé en vigueur, mais dénué de beauté, eut pu en cinq années mettre au monde, ces quatre jolies personnes. Aspasie fut débaptisée à la demande générale, on l'appela Suzanne en harmonie du nom de sa sœur Eva. La première, pratique et ménagère, active et franche de dire et d'action, brune aux yeux de saphir. Sa puinée complexe comme un sphinx, de beauté troublante, regard bleu fuyant dans une coupe aiguë, les cils ressortis sur les ombres bistrées de la paupière, moins belle que Mme de Ternes, elle n'attirait pas de même qu'Yvrande et ne rassurait pas comme Suzanne, elle inquiétait et captait à la fois, c'était une charmeuse.

Le capitaine avait obtenu d'Isabelle, aux premiers jours de ses fiançailles, qu'elle posât devant Paul Le Fort ; et de l'exaltation admirative du peintre, de la perfection linéale du modèle était née une œuvre maîtresse.

— Je n'ose pas lui demander de portraicturer mes enfants disait Mme Dorimon à son amie Louise, et j'en meurs d'envie pour mes fils. Fixer, pour toujours, l'heure fugace de l'adolescence de Jeanne et la fragile jeunesse de Louise-Marie, quelle source de jouissances pour les années à venir ! Et quel émerveillement au retour de ceux qui les aiment.

— J'en parlerai à Jean, si vous le voulez, il arrangera tout avec son ami. Mais après avoir donné la note suprême du portrait d'Isabelle, le repos s'impose. Laissez-le se recueillir, avant de créer à nouveau.

Paul pressenti par Jean, répondit en une explosion brusque :

— La jolie blonde est trop enfantine, je ne la comprends pas !... mais l'autre est idéale ! Une figure de rêve, une flamme d'apparition cueillie sur la crête des vagues de l'Inde !... Sa dissemblance de la fiancée d'Eric, appliquera celles de mes aptitudes qui n'ont pas trouvé leur emploi ; quand j'ai croqué de pied en cape la Pallas antique... Sais-tu, qu'on doit me savoir gré de ne pas lui avoir mis casque en tête, égide en mains ? Avec ces attributs, ma figure serait plus complète.

— Et comment comprends-tu la jeune Mme Dorimon ?

— C'est encore pour moi une hallucination ; mais si je l'entreprends, je veux qu'on me laisse une liberté absolue ; un atelier et Mme Labarthe, que j'adore, seule entre mon modèle et moi.

— Tu es un fier tyran, avec tes absolus ! Je ferai part, à qui de droit, de tes décrets ; on s'y soumettra, je l'espère. Pourtant, celle que tu adores et qui te le rend, entend que tu te reposes avant de rien entreprendre.

— Ce dernier trait est bien de cette créature parfaite et si digne d'être mère ! Elle seule a pitié de moi.

— Et moi donc !

— Ah ! toi, c'est une vieille habitude.

Le soir du contrat, chez Mme de Saint-Avit, les invités purent admirer dans un petit salon, une manière de temple grec, drapé et éclairé dans la lumière voulue par Paul Le Fort, le portrait magistral d'Isabelle d'Orcourt. Le front haut, fier et pur, l'attitude aisée de cette femme de race, étaient faits pour l'autorité du rang.

— Voici la générale de l'avenir ! dit en glissant une valse à deux temps Rodolphe de Berthamin à l'exultant capitaine Landry de Ternes.

Deux jours après le départ des jeunes époux, Mme Dorimon et Jean de Mortaux s'étaient isolés, comme ils le faisaient autrefois afin de causer librement.

— Pour laisser à Mlle Jeanne le temps de grandir, notre peintre veut commencer bientôt le portrait de la femme de Jacques, cela vous agrée-t-il, chère Madame ? demanda Jean à sa vieille amie.

Au léger mouvement que fit Mme Dorimon, il ajouta :

— La jeune fille est la première en date dans votre cœur, je le sais... Cependant le caprice ou l'inspiration, chez l'artiste,

renverse l'ordre chronologique, les convenances mêmes, et n'a d'autre souci que son irrésistible entrainement.

— Louise-Marie consent-elle à poser ? Est-elle prête à subir la longueur des séances ?

— Pour son mari, et c'est pour lui seul qu'elle posera soyez-en sûre ! Elle a toutes les vaillances.

— Vous la comprenez à merveille, Jean. Et vous la devinez... elle ! soupira la grand'mère avec une légère nuance de reproche qui n'échappa point à son interlocuteur.

— Vous savez, dit le jeune homme, à quel point elle pousse l'étude, la recherche de tout ce que Jacques a laissé ici de souvenirs ? Ce n'est pas près de vous qu'elle s'enquerre, tant elle craint de faire saigner votre cœur ! c'est à moi le camarade d'enfance l'ami des dernières années qu'elle s'adresse, afin de découvrir, dans les premiers actes de l'enfant, l'éclosion des goûts, des sentiments, de celui qu'elle aime, et d'en respirer la saveur native.

— Vous méritez d'être aimé ainsi, dit-elle toute émue, mais dans les contradictions de l'existence, les semblables ne se rencontrent pas. Aussi j'estime que pour une âme déliée et affinée comme la vôtre, une femme très... au sortir de l'enfance,... vous donnera seule, dans les soins de son éducation, la jouissance exquise de l'élever et d'en faire une autre vous même.

Jeanne était évidemment l'idéal évoqué par l'aïeule, Jean de Mortaux n'en doutât pas ; mais le meilleur garçon du monde a ses heures de cruauté et il fut vraiment cruel en demandant à la créature aimante qu'il dominait sous l'effluve de son regard :

— Que pensez-vous, Madame, d'Yvrande d'Orcourt ?

Elle se troubla, un léger frémissement courut sur ses lèvres d'un rose pâli, et déjà il se repentait de lui avoir imposé cette épreuve, lorsqu'elle répondit doucement avec la simplicité tendre d'un enfant pris en flagrand délit de duplicité.

— C'est à ma petite fille seule que je pense, parce que je vous aime, Jean !

Il se mit à genoux, baisa les petites mains tremblantes et ridées de l'amie de sa mère et lui dit toutes les tendresses, dont on berce, pour l'apaiser, le chagrin d'un enfant. Puis, entraîné par son œuvre de consolation, dans la voie des promesses, plus loin qu'il ne l'eût voulu peut-être, il ajouta :

— Oui ! vous aurez toujours raison vous ! ma meilleure,

mon unique amie ; c'est Jeanne qui seul me convient !... Yvrande ne pense plus à moi, si même elle y a jamais pensé. Votre petite fille est plus belle, plus désirable, et je n'en veux pas d'autre !...

Mme Dorimon oubliait, en écoutant cet aveu, toutes ses habituelles souffrances, son cœur se dilatait dans l'espérance promise du mariage rêvé pour sa bien aimée Jeanne. L'amour dans ses premières expressions égoïstes n'a pas la douceur du sentiment qu'elle éprouvait dans le bonheur rêvé de ces deux êtres chers.

— Jean, vous lui direz cela de vos lèvres !

— Oui, ma mère, oui ! D'autant, que Rodolphe de Berthamin m'a peut-être devancé... Il n'est que temps.

— Mon Dieu dit-elle, que je voudrais que vous fussiez jaloux ! C'est le commencement le l'amour.

Cette scène se passait sous la charmille, le bruit d'une course précipitée l'interrompit, c'était Jeanne elle-même.

— A mon secours, ma grand'mère ! j'ai une épine dans le doigt, elle y pénètre de plus en plus et... je souffre !...

— Jean ! intercéda l'aïeule ! je n'y vois plus ! ayez pour moi des yeux... et pour elle aussi ! ajouta-t-elle avec un fin sourire Louis XV.

Il prit la petite main modelée sur celle de l'aïeule, mais de chair rose et ferme, un peu empatée de forme comme celle d'une fillette qui grandit ; il parvint, non sans lui faire pousser des petits cris d'oiseau blessé, à lui tirer l'épine engagée sous la nacre de l'ongle.

— Maintenant dit-il en retenant dans les siennes la mignonne et dolente main, quels seront mes émoluments de chirurgien ?

— Ceux que je payais à mon père en pareil cas ! et jetant ses bras à son cou, elle lui donna un franc baiser d'enfant reconnaissant.

Jean aurait mieux aimé n'être pas comparé à un père.

— Pourquoi m'avez-vous demandé, plutôt qu'à Rodolphe de Berthamin, d'arracher cette épine ?

— D'abord, dit-elle, c'est à grand'mère que je l'ai demandé... Personne ne m'aime comme elle... Ensuite, M. de Berthamin est très ennuyeux... il me dit qu'il m'aime à propos de tout... tandisque vous...

— Achevez ! est-ce difficile à dire ?

— Oui, c'est très difficile... Eh bien ! personne ne prend au sérieux Rodolphe de Berthamin ; il est drôle, il amuse... cela ne me flatte pas de l'entendre me parler d'amour... J'aimerai mieux...

— Qu'aimeriez-vous mieux? demanda-t-il inquiet.

— J'aimerais mieux, que ce fut vous !

C'était si adorablement naïf, et Jeanne toute rose de pudeur naissante semblait si exquise que Jean ému lui murmura, devant son aïeule, ces mots sans suite, si éloquents, qui expriment mieux que des phrases l'état d'une âme conquise.

Elle passa vite pour Jean de Mortaux cette journée, pendant laquelle il sentit plus qu'il ne pensa. Il avait vécu pendant quelques heures des sensations vives, des étonnements de la première jeunesse dans la rénovation de son cœur. Il se surprenait, sur le point d'appeler Jacques ou Guy pour les rendre témoins du plaisir pur dont il était envahi ; car, avant ce jour, s'il avait eu les sensations de l'amour, il n'en avait jamais éprouvé le sentiment idéal.

Quand il fut seul à Sagemont, il s'accouda à sa fenêtre et pensa, encore tout frémissant des émotions de la journée, et après qu'il se fut apaisé :

— Oui, c'est elle que j'aime, c'est elle que je devais aimer ! Dans ces courants empreints de la présence de ma mère, je sens l'approbation de cette tendresse sainte et profonde, toute de protection, qu'a éveillé en moi son aveu d'enfant. Elle sera le sanctuaire béni où je cacherai, pour le garder avec jalousie, tout ce que j'ai de meilleur en moi, depuis mes souvenirs, jusqu'à mes sympathies présentes. Je continuerai à chérir ma mère avec elle... à vénérer l'aïeule... artisan de notre union.

Et à l'idée d'une séparation prévue... il pleura en laissant mourir, en cette heure inoubliable, tout ce qui n'était pas Jeanne, sa petite et candide fiancée.

Le rapprochement de deux groupes, jusque là étrangers, et surtout l'union des inconnus que procurent les mariages de notre époque ; en créant des relations, en imposant des êtres nouveaux à l'intimité, oblige à des devoirs qui repoussent souvent et ne continuent rien. Mais le contrat de deux familles déjà unies, n'amène pas le heurt des surprises fâcheuses, il en perpétue l'attachement à un titre plus intime et toujours sûr.

XXVI

Un ciel d'azur baignait au positif comme au figuré la maison Louis XV de Mme Dorimon. Ce, pendant qu'un nuage, caché à plusieurs, prolongeait son ombre portée jusqu'à Louise-Marie.

De nombreux télégrammes, pas une seule lettre, lui donnaient des nouvelles de son mari mais leur texte aride ne consolait pas l'abandonnée. Il semblait au contraire, exciter en l'exaltant son imagination. Son exil était complet, elle n'en pouvait douter. En mettant, entr'eux, la sombre barrière de l'Océan, Jacques s'était délivré d'un amour trop exclusif pour n'être pas gênant et comme à son âge le cœur ne chôme pas, il avait dû donner déjà le sien.

Cette conclusion qu'elle fut juste ou non, s'imposait à elle, et sans chercher à lui résister, l'imprudente s'y livrait toute entière et restait obsédée sous les tortures d'une mortelle jalousie.

Le mariage d'Isabelle d'Orcourt en évoquant les souvenirs du passé, lui rappelait trop les heures où elle aussi inspirait l'enthousiasme et les éternels serments de Jacques. Serments oubliés si tôt, joies envolées si vite! Elle ne savait pas que Dieu seul change la fugacité des passions en stable bonheur et avait oublié de le mettre en tiers dans son union. C'est la vérité que Mme Labarthe voulait lui démontrer ; mais trop possédée de désespoir, elle n'écoutait pas. Son imagination affolée creusait des abîmes à ses suspicions, et transformait les fantômes évoqués par sa fièvre, en vivantes images.

Depuis quelques jours surtout, ce mal perturbant s'aggravait d'insomnies et inquiétait au plus haut degré sa marraine. Elle cherchait un dérivatif à l'obsession toujours grandissante et n'en trouvait aucune d'efficace.

Paul Le Fort, très absorbé par son œuvre picturale, ne comprenait pas l'effort de vaillance soutenue que s'imposait son modèle, pour subir journellement la longueur des séances ; lorsqu'un jour, à bout de force, la jeune femme s'affaissa sur elle-même, sans un cri, sans une plainte, et s'évanouit. Alors seulement, dans les ombres morbides du visage et le cercle bistré des yeux, Paul vit qu'il fallait interrompre le cours ré-

gulier de son étude. L'inquiète sollicitude de Mme Labarthe acheva de l'en convaincre. Quand Louise-Marie se sentit en état de gagner sa chambre, il se retira décidé à accepter un temps d'arrêt devenu nécessaire.

— J'ai donné mon sommum d'énergie, dit-elle à sa marraine, mon être physique se briserait à continuer cette lutte. Je veux partir pour Paris, j'ai une enquête dernière à tenter. Voulez-vous m'accompagner?

— Je suis prête, mon enfant! Changer de lieux vous sera utile.

Ce n'est point pour traiter ma santé, ne le croyez pas, ma marraine, la vie ne m'importe plus! Mais il faut que je sache le dernier mot de mon malheur et je ne puis l'apprendre qu'à Paris.

Dans le degré d'exaltation où elle se trouvait, il n'y avait rien à objecter de sensé, mieux valait-il céder de suite et accepter la diversion indiquée par la malade elle-même. Mme Dorimon loin de discuter ce projet l'approuva ; chaque année son amie Louise partait à la même époque, elle pensa que rien ne vaudrait mieux que le voyage qu'elles entreprenaient ensemble car elle affectionnait assez sa bru pour être sérieusement inquiète de son état névrosé. La mère de Jacques ne devait pas provoquer des confidences de nature à accuser son fils, tandis que Mme Labarthe n'étant pas en cause directe, pouvait rester impartiale dans le conseil. Cette femme excellente ne se dissimulait point que Jacques avait au moins commis des fautes de négligeance, d'oubli, envers cette impressionable enfant, ces fautes qui, en amour, deviennent si vite des crimes puisqu'ils procèdent de l'indifférence,

— Partez, ma fille, dit-elle à la jeune femme, et s'il vous reste assez de temps pour soigner votre santé consultez un praticien expérimenté qui choisira pour vous une station thermale. Votre marraine, moi au besoin, nous vous y conduirons.

— Ma mère, vous êtes bonne !... fit-elle dans une effusion reconnaissante et en se retirant, elle murmura à sa marraine : Combien elle me touche dans son oubli d'elle-même ! Elle vaut mieux que moi... ou plutôt l'amour maternel a sur l'autre une supériorité certaine. Ah ! pourquoi n'ai-je pas un petit enfant à aimer !

— Le regret d'un bonheur seulement rêvé est plus aisé à souffrir dit Louise Labarthe d'un ton douloureux, que l'inconsolable brisement de la mort.

— O ma marraine pardon! s'écria-t-elle, je fais saigner la plaie profonde que vous aviez su me cacher jusque-là.

— Le silence me rend plus forte que l'expension... de grâce, oubliez la plainte que vous m'avez arrachée!

— Je n'en parlerai plus, chère marraine? dit Louise-Marie dans un élan tendre, mais je ne l'oublierai jamais!... Quand la solitude du secret pésera par trop sur votre cœur, vous trouverez celle qui voudrait être votre fille pour le partager.

C'est ainsi qu'elle faisait oublier par des mouvements généreux, ses impérieux caprices ou ses violences d'expressions.

Arrivées à Paris, quand les deux femmes se trouvèrent enfin seules, dans l'appartement où elles s'étaient vues pour la première fois, Mme Labarthe résolut de précipiter l'heure des confidences, afin de savoir ce que Louise-Marie était résolue de provoquer. En sortant du rôle passif qu'elle s'imposait d'ordinaire, elle prétendait couper court aux tentatives inconsidérées qu'elle pressentait, et empêcher l'irréparable initiative où pousse souvent la passion, quelque justifiée qu'elle soit.

— Que comptez-vous tenter ma fille?

— Tout!... Je suis résolue à toutes les audaces, rien ne me coûtera, pas même la mort... répondit-elle, et son être fragile tout entier soulevé par une sauvage énergie, se dressa et grandit.

— Mais encore... que voulez-vous poursuivre?

— Celle qu'il a aimée avant moi et qu'il aime encore, dit-elle menaçante et le bras levé comme pour frapper. Je la tuerai s'il le faut!

Epouvantée, tremblante, la marraine cacha son visage dans ses mains. Mais elle sut vaincre tôt, la faiblesse qui la désintéressait un instant de celle qu'elle devait considérer simplement comme une malade. Lorsque Louise-Marie se jeta sur son lit pour étouffer ses cris dans les oreillers; Mme Labarthe eut un retour d'énergie et de force pour l'arracher à cette crise indigne d'une chrétienne. Elle l'enleva, la mit debout et la maintenant d'autorité sous son regard sévère, longuement, elle la regarda.

La jeune femme dominée par l'autorité énergique et insistante de ce regard s'apaisa peu à peu et revint à elle, avec le sentiment de sa défaite et une oppression de honte pour ce sauvage écart. C'était où en voulait arriver celle qui l'avait domptée. Alors elle lui prodigua des soins, bassina d'eau fraîche son visage convulsé, la berça dans ses bras maternels comme un enfant méchant qu'on veut guérir de sa malice et, après l'avoir couchée, elle lui fit boire une potion calmante.

— Maintenant que vous êtes vous-même, dit Mme Labarthe à son bébé, vous pourrez parler et soulager votre âme.

La poitrine haletante, la respiration pressée, les yeux encore inquiets, Louise-Marie fit un effort afin de commander, dans la forme, les restes de sa colère, et commença le récit suivant :

— Jacques, l'enfant gâté de Mme Dorimon est de nature légère. Sa bonté native, la promptitude de son intelligence à comprendre les questions scientifiques, son humeur franche et enjouée, ses réparties verveuses, sa facilité d'attirance au bien et au beau, en faisaient un être attractif. Vous le saviez déjà, car telle est l'impression qu'il a laissée à Saint-Jude. Il avait conquis le milieu dans lequel il vivait ; mais ce milieu était aussi son maître. C'est lui qui l'avait formé et maintenu ; aussi, quand cette nature de reflets perdit ses entours, Jacques se perdit lui-même.

D'abord hésitant, il repoussa d'instinct le mal évident en se jetant dans la camaraderie, qu'il croyait être l'usage prolongé des amitiés de collège. Il comptait peu avec les vices que la libre action engendre, et dans cette confiance dangereuse, il se laissa entraîner tout entier.

Alors une femme... Que Dieu l'écrase ! fit-elle en se redressant encore... plus agée que lui, belle de chair, basse d'instincts, de visées ambitieuses, que ses hardiesses éhontées à toucher à tout faisaient croire intelligente, parut pour son malheur. Elle eut vite pris, enlacé et perdu cet homme au cœur d'enfant. Le temps que la mère avait mis à élever cette âme à Dieu, à faire vibrer ce cœur à l'égal du sien, ne fut pas nécessaire à ce vampire femelle. Elle assècha les sources pures de son honnêteté, ne lui laissant, dans sa convoitise, que ce qui flattait sa passion des contraires, ce qui ne resssemblait pas à tout le monde et piquait ses curiosités malsaines.

Cependant Mme Dorimon décidée à le sauver au prix de ses

rêves souhaités, de ses aspirations maternelles, de son repos, privée qu'elle était déjà de son fils aîné, eut le courage de dire à Jacques, de la quitter aussi et d'aller rejoindre son frère. Il partit ! Elle crut l'avoir racheté, l'avoir enfanté une seconde fois, dans la souffrance de son immolation..... Il n'en fut rien.

La femme vampire partit de son côté et alla le reprendre.

La mère n'ayant plus que Dieu, lui tendit au pied de la croix, ses bras désespérés, elle l'appela du fond de ses entrailles et, il lui répondit en envoyant ses anges. On vit alors, près du fils prodigue de l'amour maternel, commencer l'action d'au de là.

L'exil pesa à la créature passionelle, elle fut prise de la nostalgie des odeurs de Paris, de la faim du vice. L'accoutumance de l'amant honnête la lassa... elle eut encore une crise d'appétit bestial pour lui voler un de ses amis, le plus dévoué, plus jeune encore que lui et plus naïf, elle l'enleva et revint avec sa capture en Europe.

Jacques dans l'amertume de ce délaissement, de cette traîtrise dernière... trouva avec son frère aîné une rédemption dans la foi. Il revint..... encore mal guéri... à l'honneur, courut de grandes aventures où il risqua sa vie et, se détacha de ses souvenirs fangeux, en apprenant coup sur coup, la rupture des fugitifs et le suicide de l'enfant abusé jusqu'au désespoir par celle qui l'avait affolé.

Le sang, la mort de son ami, le dégoût, l'horreur indicible causée par ce drame navrant, décidèrent Jacques à se replier près, bien près de son frère Guy. Il se dévoua à sa niéce Jeanne, lui donna toute la tendresse de soins que sa mère était incapable d'avoir pour elle et enfin..... se décida à m'épouser..... pour faire une fin, sans doute !

Elle s'arrêta épuisée, et une crise de larmes la détendit un peu. Sa marraine posa la main sur son front brulant et d'une voix pleine de grave affection :

— Je ne veux rien savoir des heures heureuses, dans la crainte de vous en voir perdre les parfums par une confidence. Gardez les pour vous seule..... C'est ainsi que le veut la chasteté conjugale.

(A suivre).

COMTESSE DE BOURGADE DE LA DARDYE

Chronique scientifique

Encore l'alcoolisme. — Les ravages chez les enfants. — Exemples cités à l'Académie de médecine. — La psittacose ou maladie, les perruches ; sa nature, le bacille de M. Nocard. — Le séro-diagnostic de la fièvre typhoïde ; conseils d'hygiène publique et privée. — Les stations sanitaires et les villes de santé dans les pays tropicaux ; applications à Madagascar d'après MM. Vincent et Burot médecins de la marine.

La question de l'alcool est de celles qu'on n'épuise pas, car l'alcoolisme est le grand fléau de la société moderne. On ne répétera jamais trop ce cri que nous avons lancé il y a déjà longtemps : « l'alcool est un poison, comme tel on ne doit l'administrer qu'à dose médicinale. » Comment empêcher l'extension de cette passion funeste pour les boissons fermentées, cette passion qui tue l'individu après l'avoir soumis à une foule de maladies et d'infirmités : ivresse, *delirium tremens*, gastrite cirrhoses hépatiques, artiosclérose, tuberculose pulmonaire, névroses variées, névrites, paralysie générale, démence, qui conduisent à une mort certaine arrivant quelquefois prématurément.

Atteindra-t-on ce but par la rectification absolue des liquides fermentés qui enlève à l'eau-de-vie et au cognac son parfum, et les qualités qu'on recherche, à un tel point qu'en Suisse, dans les cantons ou existe le monopole de la vente de l'alcool, l'Etat est obligé d'y ajouter les soi-disant impuretés que le rectificateur en a séparées. Autrement la vente cesse et la fraude augmente.

L'atteindra-t-on en introduisant chez nous ce même monopole de l'Etat qui augmentera encore le nombre déjà trop considérable des fonctionnaires inutiles qui vivent aux dépens de tous les travailleurs, car en France, l'impôt ne s'en prend qu'au travail pour dédaigner la fortune acquise qui seule devrait sup-

porter les charges publiques aussi amoindries que possible par l'épuration de tout ce qui est inutile, comme matériel et comme employés.

Comment, en outre, s'exercera ce monopole sur les différentes eau-de-vie de fruits, prunes, cerises, kirsch, rhum, genièvre, etc., qui doivent une partie de leurs propriétés aux produits secondaires qui accompagnent l'alcool. Les rectifier, c'est les détruire et physiologiquement et commercialement.

Et que devient, au milieu de tous ces projets, la liberté qui devrait être l'essence même du régime républicain, la liberté qui, avec les nombreux monopoles de l'Etat, n'assure plus l'inviolabilité du domicile ?

Pour nous qui ne faisons pas ici de politique mais qui connaissons quelque peu l'économie domestique et qui sommes à même d'apprécier chaque jour les tristes effets de l'alcool sur ceux qui en usent immodérément sans croire en abuser, nous ne pouvons que mettre constamment le public en garde contre ce poison funeste en lui apportant quelques faits nouveaux que nous trouvons dans la dernière communication de M. Lancereaux à l'Académie de médecine. Ce distingué professeur, qui a tant lutté et tant écrit contre l'alcool, a cité deux observations concernant de jeunes enfants à qui leurs parents imposaient l'absorption de boissons alcooliques.

La jeune Jeanne B... avait treize ans et demi quand elle entra à l'hôpital, le 10 mars 1895. Ses parents étaient robustes et sans tares pathologiques. Seulement le père était grand buveur de vin et il avait eu un délire aigu à trois reprises différentes. Il était mort à quarante-huit ans d'une cirrhose du foie avec ascite et œdème des membres. Sa fille n'avait alors que cinq ans. La mère ancienne marchande de vins était également intempérante, ce qu'attestait un tremblement manifeste des lèvres et des mains.

A partir de l'âge de trois ans, la mère faisait prendre à sa fille, chaque jour 500 grammes de vin qu'on coupait avec de l'eau. Cette enfant maltraitée par sa mère était malheureuse et mangeait peu. A sept ans, elle avait la rougeole, un peu plus tard une fièvre typhoïde suivie d'une pneumonie. A neuf ans elle avait une pleurésie purulente à droite.

Depuis trois à quatre ans, elle éprouvait les symptômes de l'alcoolisme chronique, celui qui se manifeste peu à peu et

pour ainsi dire insensiblement, ce qui fait qu'on n'y prend point garde. Ainsi cette jeune fille avait le ventre volumineux, de fréquents saignements de nez, des crampes dans les membres, des douleurs dans les côtés de la poitrine, des fourmillements aux extrémités, des cauchemars, des pituites le matin, des digestions mauvaises et difficiles et parfois des vomissements alimentaires.

C'est que son foie très volumineux est atteint de cirrhose qui a déterminé de l'ascite, c'est que ses reins également scléroses laissent passer l'albumine dans les urines, c'est que la rate est trop grosse, c'est enfin que son développement physique s'est ralenti et qu'à treize ans et demi cette enfant paraît avoir sept à huit ans, sans aucune apparence de puberté.

Un an de traitement a été nécessaire pour diminuer quelques-uns de ces signes, mais sans arriver a augmenter la taille.

Juliette C... âgée de quatorze ans à pour père un cocher, grand buveur de vin et mort à quarante ans d'une cirrhose avec ascite et légère jaunisse. Sa mère marchande de vins présente les symptômes et les signes de l'alcoolisme chronique. A quatorze mois, on cessa le biberon pour faire manger l'enfant, mais pour la fortifier on lui donna du vin pur ou coupé d'eau plusieurs fois dans la journée, si bien que depuis l'âge de deux ans elle ingérait par jour d'un demi-litre à un litre de vin. Ce régime amena la perte de l'appétit et le dégoût du vin, mais la mère convaincue que le vin seul peut donner des forces, oblige sa fille à en boire.

Vers l'âge de huit ans, les troubles digestifs devenant plus considérables et la mère de plus en plus convaincue que les liqueurs alcooliques sont utiles pour faire la digestion, administrait à son enfant, après chaque repas, de la crème de menthe, de la Chartreuse ou du Raspail. A dix ans, l'estomac refuse le vin qui est vomi ; sa mère a recours au vin de quinquina, de Sainte-Raphaël et de Malaga dont elle donnait un verre à Bordeaux avant chaque repas, quand « pour ouvrir l'appétit, elle n'y ajoutait pas un verre de Birrh.

A cinq ans, cette enfant était déjà plus petite que ses camarades du même âge, à six ans elle cessa pour ainsi dire de grandir.

Rien d'étonnant qu'elle présente tous les symptômes de l'alcoolisme chronique ; manque d'appétit, sommeil pénible

avec cauchemars et rêves terrifiants, sueurs nocturnes, crampes dans les jambes, fourmillements aux pieds et aux mains, douleurs contusives des jambes, difficulté de marcher et bientôt impossibilité de quitter le lit. Le cœur, le foie, la rate augmentent de volume, et le ventre grossit pendant que le corps maigrit. Les veines sous-cutanées deviennent très apparentes et le péritoine se remplit de sérosité (ascite).

D'autres accidents se produisent pendant que les signes précédents augmentent d'intensité. Un traitement convenable et un régime physiologique améliorent la situation, mais ne peuvent faire disparaître les lésions.

M. Lancereaux n'hésite pas à attribuer à l'alcool les accidents présentés par ces deux jeunes filles. Nous sommes de son avis, car ces accidents sont les mêmes que ceux que nous observons quotidiennement chez les ouvriers parisiens, qui pour se donner des forces, absorbent deux, trois et quatre litres de vin par jour. Il en est de même chez les femmes qui prennent des vins alcooliques ou des liqueurs pour combattre les maux d'estomac et les malaises qu'elles éprouvent à la suite d'ingection trop copieuse de boissons fermentées. Tout le monde est fortement convaincu de ce terrible préjugé que le vin donne des forces, qu'il soutient. C'est là l'une des plus grandes erreurs physiologiques qu'il sera bien difficile de déraciner. Il faut que chacun dans sa sphère s'emploie à la combattre.

Pour donner plus de force à ses assertions, M. Lancereaux a fait des expériences sur des lapins auxquels il administrait du vin à petite dose et qui, à leur mort, survenant assez rapidement, présentaient les lésions des alcooliques.

Si donc on n'y prend garde, ces malheureux préjugés amèneront avec le dépérissement de l'individu, l'abatardissement et la dégénerescence de la race.

De son côté, M. Vallin a observé qu'un certain nombre d'accidents présentés par les jeunes enfants tiennent à ce que les nourrices absorbent une trop grande quantité de vin ou de boissons alcooliques. Il a cité, à ce sujet, plusieurs exemples typiques. Ces faits sont, du reste, d'observation journalière dans les familles aisées qui font allaiter leurs enfants par des nourrices mercenaires.

Il résulte de ce qui précède que le vin et les boissons fermentées pris journellement à une dose qui ne paraît pas troubler

immédiatement la santé, sont la cause de beaucoup de malaises et de maladies. Il s'en suit donc que ces boissons doivent être prises à dose très modérée et ne méritent pas le nom d'hygiénique qu'on veut leur donner.

Nous en revenons au conseil que nous avons souvent donné : l'*abondance* des maisons d'éducation et des couvents est en réalité la vraie boisson hygiénique. On doit interdire le vin pur ; on n'en fera qu'exceptionnellement usage et à dose très modérée. On interdira tout particulièrement les boissons alcooliques dans lesquelles il entre des essences : absinthe, anis, menthe, etc.

*
* *

Nous appellerons maintenant l'attention sur une nouvelle maladie observée en 1892 et dont les cas deviennent de plus en plus fréquents ; c'est la *psittacose* ou maladie des perruches ou des perroquets. Cette affection est de nature infectieuse, elle détermine des phénomènes analogues à ceux de la fièvre typhoïde et de la pneumonie infectieuse. Elle entraîne souvent la mort, surtout chez les personnes âgées ou affaiblies. Les jeunes gens résistent plus facilement. La cause paraît résider dans un microbe découvert en 1892, par M. Nocard, dans la moelle des os des animaux malades. « C'est, dit le savant vétérinaire, une bactérie courte, assez épaisse, à extrémités arrondies, à la fois aérobie et anaérobie, extrêmement mobile ; cette bactérie se développe rapidement sur la plupart des milieux, solides et liquides utilisés en microbiologie, pourvu que la réaction du milieu soit neutre ou légèrement alcaline : elle ne prend pas le Gram ; elle ne liquéfie pas la gélatine, ne fait pas fermenter la lactose et ne coagule pas le lait.

Le bacille de M. Nocard se meut à l'aide de dix ou douze cils vibratils, comme le bacille d'Eberth, celui qui cause la fièvre typhoïde, mais ils sont plus fragiles et se détachent plus facilement.

Ce qui est plus intéressant à connaître c'est que le bacille de la psittacose est pathogène, non seulement pour la perruche et le perroquet, mais encore pour différents animaux indigènes, vivant soit à l'état sauvage, soit à l'état domestique, tels que souris, cobayes, lapins, pigeons. Les cultures sont d'une viru-

lence extrême. Ainsi on tue en moins de vingt-quatre heures par l'inoculation hypodermique des souris blanches ou grises. Deux gouttes de bouillon de culture injectées sous la peau d'une perruche la tuèrent en quatorze heures. A de très petites parcelles d'une culture provenant du bacille trouvé dans le sang du cœur, (voir plus loin), on ajoute vingt centimètres cubes d'eau distillée stérilisée. Une goutte de cette dilution injectée à une perruche la fit périr en vingt-quatre heures. Ce même bacille injecté dans le péritoine du cobaye ou dans une veine auriculaire du lapin fait mourir ces animaux en vingt-quatre ou quarante-huit heures.

Malgré de nombreuses recherches, cette bactérie n'avait pas été constatée dans l'organisme humain. Cette lacune vient d'être comblée par MM. Gilbert et Fournier (voir *Bulletin de l'Académie de médecine,* n° 41, séance du 20 octobre 1896) qui l'ont retrouvé dans le sang du cœur d'un malade ayant succombé à la psittacose.

Ce qui est spécial aux épidémies de cette affection, c'est qu'elles sont familiales ou du moins qu'elles s'observent dans un milieu assez restreint.

Aussi, d'après MM. Debove et Gilbert, M. X... achète trois perroquets ; il en garde deux et envoie l'autre à une parente. Cette dernière meurt quelques jours après. Dans un très court espace de temps, cette parente et sa bonne tombent malades. Leur affection dure trois semaines, mais la convalescence a été longue.

Les deux perroquets de M. X... meurent presque aussitôt, à dix jours d'intervalle après avoir présenté tous les symptômes de la maladie. Cinq jours après la mort du dernier, leur nouveau propriétaire tombe malade et meurt onze jours après.

Sept jours après le début de la maladie de son mari, Mme X... est prise à son tour, elle meurt douze jours après. Leur fils, un jeune homme de vingt à vingt-deux ans, avait ressenti les atteintes du mal presque en même temps que ses parents, mais bientôt les symptômes s'amendent et il guérit.

Voilà bien cette épidémie familiale qui, en peu de temps, fait cinq victimes dont deux succombent. Il paraît que ces accidents ne sont pas rares, car tous ne sont pas publiés. Ils seraient encore plus fréquents si les médecins avaient l'habitude ou la pensée de diagnostiquer cette maladie, quand ils se trouvent en

présence de ces affections bizarres, et nettement infectieuses qui présentent certains symptômes de fièvre typhoïde avec des phénomènes de pneumonie infectieuse. Le diagnostic devient déjà probable ; il s'impose si dans la maison il y a des perruches malades ou ayant succombé à la maladie depuis peu de temps.

Grâce à une nouvelle découverte, ces diagnostics vont devenir plus faciles. Il résulte, en effet, des recherches récentes que quelques gouttes du sérum du sang d'un malade atteint de fièvre typhoïde mélangé à une certaine quantité de culture de bacille d'Eberth, y détermine une agglutination spéciale des microbes qui permet d'affirmer un diagnostic douteux. C'est ainsi qu'en ce moment je soigne à l'hôpital St-Joseph, une malade qui ne présentait d'autre symptôme qu'une fièvre à faibles rémissions. Le séro-diagnostic mit fin à mon incertitude en me démontrant que son sérum donnait l'agglutination dont je viens de parler. Il en est résulté des indications fort précieuses pour la médication et surtout pour l'alimentation qui se fait graduellement malgré les réclamations de la patiente qui est tourmentée par la faim.

Le sérum des malades atteints de psittacose ne donne pas lieu à l'agglutination.

Il ressort de ce qui précède que l'hygiène publique et privée ont des devoirs à remplir vis-à-vis de cette maladie. L'hygiène publique doit porter à la connaissance de tous que les perruches et les perroquets peuvent être sujets à une maladie qui se communique à l'homme en produisant souvent la mort. Elle peut le faire par le moyen de la presse et encore mieux en rédigeant une instruction que les marchands d'oiseaux devraient remettre à tout acheteur. Les uns et les autres, ont intérêt à amortir cette maladie qui, en quelques jours, peut semer la mort dans les collections, car, en même temps, cette instruction leur ferait connaître les mesures à prendre, telles que l'isolement et même le sacrifice des sujets malades et surtout la désinfection des cages et des locaux.

L'acheteur saurait qu'il doit prendre également des précautions et qu'il ne doit jamais, en cas de maladie d'une perruche ou d'un perroquet, réchauffer ces animaux sous ses vêtements, les faire manger de bouche à bec, etc. Il comprendra alors la nécessité de nettoyer et de désinfecter fréquemment les cages de ses oiseaux.

Ces préceptes sont très importants, car si jamais la psittacose se communiquent aux souris, aux poules, aux pigeons et aux lapins, il pourrait en résulter pour la population une épidémie fort grave. C'est donc encore le cas de rappeler qu'en fait de maladies infectieuses et épidémiques, la préservation est aussi puissante que le traitement est aléatoire. Gardez-vous donc de la psittacose ou maladie des perruches, comme vous saurez vous garder de l'actinomycose d'après ce que j'ai publié dans ma dernière chronique.

*
* *

On ne sait que trop combien l'incurie administrative de ceux qui président à l'organisation des expéditions coloniales a semé la mort dans les rangs des soldats qui ont fait la conquête de Madagascar, pays qui était cependant si bien connu sur tous les rapports, puisque la France y avait fondé ses premiers établissements sous Louis XIV, si ce n'est auparavant. La topographie était suffisamment établie, le chemin de Majunga à Tananarive ne réservait aucune surprise malgré sa longueur, ce qui eut dû faire donner la préférence à celui de Tamatave beaucoup plus court. Il est vrai que pas plus d'un côté que de l'autre, la route n'était tracée, ce qui impliquait la nécessité de se passer de voitures pour les transports. Pourquoi dans ce cas n'avoir pas imité les Anglais lors de leur expédition en Abyssinie contre le Négus Théodoros où le général en chef fit faire ses transports à dos d'éléphant? Il eut été facile de se procurer dans l'Inde une quantité suffisante de ces animaux qui emportent des charges considérables et qui n'auraient pas tardé à tracer un chemin par où les piétons et les mulets auraient facilement passé.

On savait aussi combien le climat de Madagascar, du moins sur les côtes, est défavorable aux européens. Personne n'ignorait que la reine de Madagascar avait à son service deux généraux remarquables, la fièvre et la dyssenterie. La raison indiquait donc de faire tout le nécessaire pour débarquer rapidement les troupes et pour les transporter encore plus rapidement à une distance suffisante du littoral afin de les mettre à l'abri de ces deux terribles maladies.

Il fallait aussi se prévoir d'un personnel médical et des res-

sources pharmaceutiques en quantité suffisante pour parer à tous les besoins. C'était plus nécessaire que les armes et les munitions dont on devait avoir si peu besoin contre un ennemi qui ne faisait pas de résistance ou qui se débandait aux premiers coups de feu.

Si nous rappelons brièvement ces points qui pourront paraître à quelques-uns comme un hors-d'œuvre dans une chronique scientifique où l'hygiène joue cependant un si grand rôle, c'est que depuis l'occupation les mêmes problèmes attendent encore leur solution. Il faut faire à Madagascar les installations nécessaires pour permettre à l'européen non-seulement d'y vivre mais encore de s'y acclimater de s'y fixer. On l'a bien fait à Maurice et à Bourbon, pourquoi ne le ferait-on pas à Madagascar qui se trouve dans les mêmes parages et sous la même latitude.

Les Anglais l'ont bien fait dans l'Inde et dans d'autres pays, pourquoi ne pas les imiter et prendre chez eux ce qui est bon, copiant en cela la conduite des Romains qui ne dédaignaient pas d'approprier à leur usage ce qu'ils trouvaient bon et pratique chez leurs voisins et même chez leurs ennemis.

Ces réflexions donnent un intérêt considérable aux deux mémoires que MM. Vincent et Burot médecins de la marine ont envoyés à l'Académie de médecine. Car, comme le dit M. Laveran rapporteur, « la gravité de l'épidémie palustre à Madagascar, signalée depuis longtemps par les médecins de la marine, est aujourd'hui de notoriété publique ; les souffrances de nos soldats sur cette terre inhospitalière, pendant la dernière expédition, ont acquis aux fièvres malgaches une triste célébrité. En dix mois, six mille hommes ont succombé, pour la plupart aux fièvres, et sur trois hommes rapatriés, deux sont malades et le seront probablement longtemps. »

MM. Vincent et Burot ont divisé leur premier mémoire en trois points : étiologie, manifestations cliniques, prophylaxie.

Etiologie. Les marins sont à l'abri du paludisme dans leurs vaisseaux, seuls ceux qui sont de corvée et qui couchent à terre ont des accès de fièvre. La côte aussi bien à l'est qu'à l'ouest est insalubre sur toute l'étendue qui la sépare des montagnes. Aussi dans le Boéni, sur la côte ouest, la zone marécageuse et par conséquent la zone du paludisme a 200 kilomètres, les euro-

péens y contractent tous la fièvre dans les trois premiers mois de leur arrivée.

« Sur la côte est, la zone dangereuse est moins étendue parce que les premiers contreforts sont plus rapprochés de la mer. Par la voie de Tamatave on peut donc sortir plus vite des régions marécageuses que par la route de Majunga et si l'on a choisi cette dernière pour l'expédition de 1895, c'est sans doute qu'on espérait aller vite et utiliser la rivière jusqu'à Superbieville. »

Quand on contracte la fièvre sur l'Imerina c'est qu'on en a pris le germe en traversant la région marécageuse, cependant la fièvre intermittente n'y est pas tout à fait inconnue, car à Vonizongo, peu distant de Tananarive, les indigènes sont connus sous le nom de *Bekibo*, ce qui, paraît-il, signifie en malgache, *grosses rates*, mais ces fièvres sont peu graves.

Manifestations pathologiques. Elles sont les mêmes que dans les autres pays, sauf qu'à Madagascar l'intermittence ne se manifeste qu'après une fièvre rémittente de plusieurs jours. Ces accès conduisent rapidement à l'anémie et à la cachexie. Les phénomènes nerveux, délire, hallucinations ne sont pas rares ; les idées de suicide prédominent ; les malades trompent la surveillance des infirmiers pour aller se jeter à la mer ou se noyer dans les mares.

Les formes pernicieuses se manifestent principalement sous forme d'accès comateux ou bilieux hématuriques. Cette forme bilieuse hématurique ou plutôt hémoglobinurique doit rendre très prudent dans l'administration de la quinine qui peut augmenter l'hématurie. Les deux médecins préfèrent administrer ce médicament par voie hypodermique, mais ils recommandent bien de n'employer que des solutions antiseptiques et de stériliser avec soin la seringue et la peau. Nous rappellerons à ce propos que la solution de *Lysol* à 1 0/0 suffit à mettre à l'abri de tout ennui, ce qui est d'autant plus important à Madagascar qu'on a vu souvent le tétanos se déclarer à la suite d'injections hypodermiques de quinine.

Au paludisme viennent souvent s'associer la fièvre typhoïde et la dysenterie. Le traitement le plus efficace de la cachexie consiste à rapatrier les malades.

Prophylaxie. Dans ce paragraphe, MM. Vincent et Burot donnent des conseils généraux applicables à tous les pays

paludéens, puis ils entrent dans quelques considérations dont les colons pourront faire leur profit, sans perdre de vue qu'ils ne pourront travailler manuellement que dans les régions salubres de l'Imérina. Partout ailleurs ils devront se borner au négoce ou à la surveillance. A Madagascar ils ne devront jamais travailler le sol dans les régions marécageuses, d'où la grande erreur du corps expéditionnaire faisant pratiquer les routes par les soldats européens. Seuls les indigènes ou les africains peuvent résister dans ces conditions.

Ils sont pour la prophylaxie par l'administration préventive de la quinine, mais à la dose efficace d'au moins 0,30 centigrammes deux jours consécutifs par semaine et non celle insignifiante de 0,10 à 0,20 centigrammes qu'on distribuait quelquefois aux troupes du corps expéditionnaire.

Nous ne nous étendrons pas sur les renseignements agricoles et industriels qui concernent Madagascar, car il nous faudrait dire que sur la zone du littoral on peut faire l'élevage et les cultures tropicales : riz, manioc, patates douces, canne à sucre, etc., que dans la zone intermédiaire, où il y a par endroits de belles forêts, on cultiverait avec succès la vanille et le café, que dans les hauts plateaux ou il y a également de belles forêts de bois précieux : teck, ébène, acajou, sandal, natte, bois de rose, etc., on pourrait y cultiver du blé, de l'orge, du maïs etc., mais surtout y planter du quinquina qui y réussirait aussi bien que dans l'inde et à Java. Nos missionnaires ont déjà montré que la vigne réussit très bien dans ces régions élevées.

Mais c'est surtout dans le second mémoire de MM. Vincent et Burot que nous trouvons des indications précieuses pour la colonisation de Madagascar ; sa défense et sa mise en œuvre, car ils y étudient : 1° l'action du climat d'altitude ; 2° les villes de santé créées par les Anglais aux Indes ; 3° l'utilisation des altitudes à Madagascar.

Dans les pays paludéens des régions tropicales, on n'échappe à la fièvre qu'en se réfugiant à certaines époques sur les hauteurs où, dans l'Inde, les Anglais ont construit des villes qu'on appelle tantôt des *Sanatoria*, plus souvent des villes de santé (health cities) ou des résidences d'été (summer stations). Quelques-unes de ces villes sont situées à plus de 2000 mètres d'altitude. Elles sont fort nombreuses dans les Indes, aussi ne les énu-

mererons-nous pas. Toutefois il convient de remarquer que ces altitudes préservent mais ne guérissent pas toujours de la fièvre paludéenne. Il arrive même qu'elles ont une mauvaise influence sur les organismes affaiblis.

Il est fâcheux qu'en Indo-Chine on n'ait pas encore pensé à construire des villes de santé sur les plateaux qui s'étendent entre le Tonkin méridional et l'Annam, ainsi que dans la vallée du Mékong. Partout dans les pays tropicaux il y des stations où les troupes vont passer la saison chaude. C'est à ce but que répond le camp Jacob à la Guadeloupe, le camp Balata à la Martinique et les stations sanitaires : Salazie, Saint-François, Cilaos et Mafat à Bourbon.

Quant à Madagascar, la situation n'est pas encore bien définie, car si le sanatorium de Nossi-Comba établi à proximité de Nossi-Bé est favorable au point de vue du paludisme, il l'est moins pour la dysenterie à cause du froid et de l'humidité. Il est du moins à espérer que la possibilité de s'établir partout où on le voudra dans l'île permettra de trouver des stations convenables surtout dans la partie méridionale.

MM. Vincent et Burot reviennent encore sur la possibilité de cultiver, dans les zones intermédiaires, le café qui est d'un bon rapport et qui demande peu de soins. Cette plante pourrait faire la fortune de Madagascar comme elle a fait celle de Java.

Ces deux mémoires sont, comme on le voit, fort importants pour la mise en œuvre de notre nouvelle conquête, et l'Académie ferait mieux de les publier que de les déposer dans ses archives.

*
* *

Comment faire pour acheter sûrement du beurre fait avec du lait de vache? La difficulté n'est pas petite en présence des nombreux succédanés qu'on lui substitue dans le commerce. On connaît depuis longtemps la margarine préparée avec la graisse de bœuf. Voici qu'on vient de trouver le moyen de conserver au beurre de coco les qualités qu'il possède à l'état frais et dont l'altération rapide s'était jusqu'ici complètement opposée à son introduction en Europe.

On sait, ou plutôt nous disons, que dans les pays où croît le cocotier (*Cocos nucifera*), c'est-à-dire dans les Indes et en Afrique, on emploie à l'état frais comme graisse alimentaire le beurre

qu'on extrait de son fruit. Mais ce beurre ne tarde pas à rancir et à prendre une saveur brûlante et une odeur qui en rendent la consommation impossible.

Voilà qu'en Espagne, en Angleterre et en Allemagne, il existe des usines qui livrent au commerce de l'alimentation des graisses de coco épurées qui viennent faire concurrence aux margarines, aux saindoux et aux graisses ordinaires. Il est probable également que cette graisse habilement colorée et mélangée en certaine proportion avec le beurre est substituée à ce dernier produit. Avec quoi ne fabrique-t-on pas aujourd'hui ce que j'appellerai le beurre artificiel que le commerce nous présente frauduleusement comme du beurre naturel. Après la margarine, après l'huile, voici la graisse végétale du cocotier. Que prouvent ces procédés déloyaux et malhonnêtes du commerce, sinon que le beurre est supérieur à tous ces produits qu'on veut lui substituer. Il n'y aurait certes aucune malhonnêteté à vendre sous leur vrai nom de la margarine, de la graisse de coco, du beurre artificiel fabriqué avec de l'huile (sorte de mayonnaise). Chacun serait libre d'en acheter, d'en consommer suivant son goût particulier, mais en le payant proportionnellement à sa valeur. Mais le commerce ne l'entend pas comme cela, pour augmenter son bénéfice, il veut faire croire que ses succédanés sont du beurre naturel et il les présente comme tels. Voilà la fraude, voilà le vol, voilà l'erreur.

Dans ces conditions, il reste simplement à examiner si ce beurre de coco est facile à digérer et s'il n'est pas nuisible à l'économie. C'est ce qu'ont fait MM. Bourot et Ferdinand Jean en étudiant comparativement la digestibilité du beurre de coco et du beurre de vache. Ils ont publié dans les Comptes-Rendus de l'Institut les résultats d'après lesquels le beurre de coco serait plus digestible que celui de vache, puisque le premier se digère dans la proportion de 98 % et celui de vache dans celle de 95,8 %.

Voilà des résultats que ne manqueront pas d'invoquer les falsificateurs en affirmant que leur produit de substitution est supérieur au vrai beurre de vache.

En présence de ces nombreuses falsifications alimentaires comment s'étonner des nombreuses maladies chroniques si peu connues qui attaquent l'estomac, le foie, la rate, les principaux organes de la nutrition et dont la cause ne doit point être

cherchée ailleurs que dans ces nombreux produits de substitution, dans ces succédanés, pour employer l'expression des pharmaciens qui, n'ayant pas la drogue prescrite par le médecin n'hésitent pas à en délivrer une autre douée de propriétés analogues ?

*
* *

Un gouvernement intelligent est celui de la Norwège ! qu'on en juge par le fait, suivant. Il paraît que dans ce pays la rage est inconnue. Que fait le gouvernement pour en empêcher l'introduction ? Une chose bien simple. Il interdit d'une façon absolue l'importation des chiens étrangers et il ne fait aucune exception. Même les ambassadeurs qui profitent de leurs immunités pour introduire tout ce qui leur plaît sont obligés de se séparer à la frontière de leurs chiens favoris. On ne passe pas avec des chiens, tel est le mot d'ordre absolu. Combien de peuples sont moins sages !

*
* *

L'acétylène fait de plus en plus parler de lui. Ce nouveau gaz, dont la combustion procure une lumière si brillante et si peu coûteuse, arrivera-t-il à supplanter le gaz d'éclairage et même l'électricité ? C'est un problème non encore complètement résolu mais dont la solution est proche. Avec l'acétylène il ne serait plus utile d'avoir ces installations énormes que réclame la fabrication du gaz d'éclairage. Grâce au carbure de calcium fabriqué aujourd'hui très économiquement dans les usines électriques et qui, en présence de l'eau, se transforme en acétylène, les particuliers pourraient faire telle installation qui leur plairait. On cherche même à se servir du même carbure de calcium pour fabriquer des lampes électriques à incandescence qui donneraient, paraît-il, une lumière plus éclairante et plus éclatante que la lumière électrique. L'électricité arriverait ainsi, d'après la remarque du *Cosmos*, à trouver sa revanche en employant elle-même les armes qu'elle avait fabriquées.

Il ne faudrait pas que l'explosion de l'usine Pictet retardât ces solutions. C'est un malheur dont il faut chercher les causes ce qui donnera alors le moyen de l'éviter à l'avenir. Est-ce qu'on a renoncé aux canons parce que quelques-uns éclatent pendant

le tir ? Est-ce qu'on renonce à employer la poudre parce que des poudrières sautent quelquefois en faisant de nombreuses victimes ? Est-ce que pour éviter les accidents, quelquefois si terribles des chemins de fer, on a pensé à les prohiber ?

Pourquoi en serait-il autrement avec l'acétylène.

*
* *

M. Branly, professeur de Physique à l'Institut Catholique de Paris, vient de faire paraître chez Poussielgue un Cours élémentaire de Physique, illustré d'un grand nombre de belles figures, spécialement destiné aux Candidats au Baccalauréat ès-lettres et aux élèves des Séminaires. Cet ouvrage, dans lequel les principes fondamentaux sont simplement et clairement mis en relief, doit être signalé à l'attention de tous ceux qui veulent se mettre sans peine au courant des progrès scientifiques accomplis de nos jours.

DOCTEUR TISON.
médecin de l'hôpital Saint-Joseph.

REVUE DES LIVRES

Une *Histoire des Juifs dans Rome,* (1) ce n'est pas un livre qui manque d'actualité. Il y a quelques jours le nouveau Grand Orient de la vallée du Tibre, pour parler le jargon maçonnique, le sieur Nathan, qui personnifie la haine du Juif et du franc-maçon, annonçait la préparation et la tenue d'un congrès maçonnique à Rome, en 1897. Ce n'est pas, on le pense bien, pour rétablir le pouvoir du pape. Et pourtant voici un livre écrit par deux Juifs prussiens, le D. Hermann Vogelstein et le D. Paul Rieger, qui raconte plus d'un bienfait des papes pour les fils d'Israël. La période embrassée par ce volume va de Martin V aux temps actuels. Le premier volume est attendu.

Ce second volume s'ouvre sous une ère de « prospérité et d'indépendance » de la communauté juive à Rome (1420-1550). Il faut bien dire, pour donner l'idée du livre, que les auteurs n'ont pas la générosité d'en rapporter l'initiative au pape. » Une main tient de nouveau les rênes, disent-ils, une volonté méthodique et connaissant son but régit la ville. » Et cependant si les Juifs sont heureux sous cette main si ferme, si, à l'abri de cette volonté méthodique, « ils mènent une vie heureuse et tranquille », les auteurs expliquent à qui peut les comprendre que cela vient de ce que le pape s'occupe du monde entier et pas de Rome, et surtout pas des Juifs. Ceux-ci ne se cachaient pas : ils avaient à la cour papale des corréligionnaires influents, médecins et hommes d'affaires qui les protégeaient ; Rome si déchue dans sa prospérité se tournait avec sollicitude vers cette population laborieuse et active ; la papauté elle-même compre-

(1) Geschichte der Juden in Rom, von D. Hermann Vogelstein und D. Paul Rieger ; Zweiter Band — Berlin, Mayer et Müller, 1895. In-8° de 450 p.

nait l'importance des Juifs. Voilà ce que constatent nos auteurs. Comment donc Martin V a-t-il oublié les Juifs? J'avoue ne pas voir la logique de pareils raisonnements et il en est ainsi bien souvent dans ce livre. Aux documents qui parleraient tout seuls, on fait succéder des déductions qui entraînent à une conclusion tout opposée. On n'est pas Juif et Allemand pour rien.

Cela dit, nous sommes loin de méconnaître l'intérêt des documents exhumés par les auteurs de cet ouvrage, en dehors même de la question juive. La topographie du quartier juif à Rome, par exemple, est étudiée avec soin. Je n'ai pas rencontré cependant l'expression *Curia judæorum* qui était couramment employée au XVe siècle à Rome pour désigner le quartier juif. Le nom de *Ghetto*, succédant à ce nom et à celui de *Septus hebraïcus*, *Serraglio degli Hebræi*, apparaît pour la première fois dans une bulle du 27 février 1562. Les auteurs expliquent que ce fut à l'imitation du nom donné à Venise au quartier juif : l'étymologie n'est pas l'abrégé de *Borghetto*, mais donne le sens d'une fonderie de fer.

L'élément juif y était-il comprimé et étouffé comme l'ont dit tant d'écrivains? Le contraire apparaît dans les aveux et les documents à l'appui cités dans cette histoire des Juifs. « Des princes grands penseurs et des nobles protègent leurs études et leurs personnes. Les savants catholiques échangent des relations avec des maîtres juifs. L'humanité chrétienne soutient leurs efforts ». Voilà le tableau réel de leur situation au XVe siècle. Aussi les jeunes Juifs commencent à abandonner l'étude des sources de leur religion pour la philosophie et les sciences exactes ; ils s'adonnent alors en particulier à l'étude de la médecine. On les admet aux universités : un de leurs grands médecins, Jacob Mantino, avait étudié à celle de Rome.

Pourquoi une émancipation qui paraissait si bien préparée amena-t-elle au milieu du XVIe siècle une décadence qui fait éclater nos auteurs en lamentations? Les Juifs ont-ils pris plus de libertés qu'on ne voulait leur en donner? Tout semble l'indiquer à entendre ce que nos auteurs disent du Concile de Trente et de l'Index des livres défendus. « Beaucoup, disent-ils, ont eu à gémir durement de cette mesure. » Il paraît que les Juifs surtout furent atteints : elle leur enleva « l'air frais pour respirer, la règle pour vivre » ; elle empoisonna chez les Juifs

« le sang du cœur », rendit amers leurs plaisirs et amer leur caractère.

Mais peut être que la réponse à la question que je viens de poser est facile à trouver. Les auteurs semblent la donner au chapître suivant. Il se fit une réaction parmi les Juifs contre l'étude de la philosophie et des sciences exactes. Les « disciples pieux » se livrèrent au mysticisme et à l'ascétisme ; ils s'orientèrent vers le sombre et mystérieux « problème du ciel et du monde moral » ; ils cherchèrent « une union spirituelle avec les morts ». Dès lors la Congrégation de l'Index eut peut-être quelque raison de surveiller les livres juifs éclos sous cette inspiration ténébreuse.

Et cependant, je cite encore textuellement, « les fermes et puissantes figures des papes de cette époque ont été de nouveau les protecteurs incessants et les soutiens de la communauté juive ». Pendant ce temps celle-ci conservait dans le Ghetto « la croyance à l'humanité jusqu'à cette grande époque du triomphe des droits de l'homme, jusqu'à la révolution française ». C'est ainsi que les Juifs devaient être reconnaissants pour leurs protecteurs.

Nos deux auteurs n'ont pas assez de louanges et de chants de reconnaissance pour cette Révolution qui abaisse la papauté et relève les Juifs, qui leur permet « le rétablissement de leur doctrine » et les rend les égaux des autres citoyens. Cela même ne leur suffit pas. L'affaire Mortara exagérée, amplifiée à dessein, fournit aux protégés de Pie IX l'occasion de lui témoigner à leur manière leur reconnaissance. Aussi le triomphe définitif pour les Juifs c'est l'évènement de septembre 1870. On ne saurait guère être plus cynique : cela donne la note juste sur l'ouvrage, note un peu difficile à trouver ailleurs parmi les incohérences des jugements et les obscurités voulues de la phraséologie allemande.

Pour réprouver la haine aveugle qui pousse trop souvent les fils d'Israël à attaquer l'Eglise catholique, nous ne répudions pas ce qui nous est commun avec eux dans l'héritage des saintes Ecritures. Bien plus, la langue hébraïque a toujours été cultivée avec prédilection par les catholiques. Naguères S. S. Léon XIII, dans son encyclique *Providentissimus Deus* disait : « Pour les professeurs d'Ecriture sainte, c'est une nécessité, et

pour les théologiens une convenance, de posséder les langues dans lesquelles les hagiographes ont primitivement écrit les livres canoniques. » L'Hébreu est de première utilité pour l'explication du texte sacré, pour l'intelligence même de la Vulgate. Aussi devons-nous vivement recommander la Grammaire hébraïque élémentaire dont Mgr Chabot vient de donner une quatrième édition (1). J'ai entendu reprocher à cette grammaire de n'être pas assez savante, mais, je crois qu'au lieu d'être un défaut, c'est un mérite. A quoi bon pour un jeune homme qui débute un ouvrage d'une science indigeste? N'a-t-il pas avant tout besoin d'être aidé, conduit par la main, et n'est-ce pas là le grand mérite de l'ouvrage que nous recommandons? Du reste, il a été admis comme auteur classique en beaucoup de séminaires de France, de Belgique, du Canada, et la nouvelle édition qu'en a donnée l'auteur a été améliorée sur les indications fournies par des professeurs d'Ecriture Sainte.

Les dictionnaires bibliographiques sont bien incomplets pour la plupart, surtout en ce qui regarde les sciences ecclésiastiques. Aussi sera-ce un vrai service de signaler à ceux qui souffrent de cette lacune le grand ouvrage que le R. P. Hurter a publié et perfectionne sans cesse (2). Le volume compact que nous avons sous les yeux, va de 1764 à 1894. Les deux précédents allaient de 1564 à 1743. Voici la méthode suivie par l'auteur. Rejetant avec raison l'ordre alphabétique par noms d'auteurs qui laisse tant à désirer, il divise chaque époque (et ce sont des époques très courtes, d'une vingtaine d'années environ), suivant les parties diverses de la science sacrée : théologie scholastique, théologie positive et polémique, études sur l'Ecriture sainte, Patrologie, Histoire ecclésiastique, Théologie pratique. Les théologiens scholastiques de chaque pays pour cette époque se trouvent rassemblés et on suit ainsi plus facilement le mouvement des idées et le développement de l'enseignement. Il en est de même pour la théologie positive et polémique, et là

(1) *Grammaire hébraïque élémentaire* par Mgr Alphonse Chabot. Fribourg en Brisgau. Herder. 1895. 4e édit. in-8° de 170 p.

(2) Nomenclator litterarius recentioris theologiæ catholicæ theologos exhibens qui inde a Concilio Tridentino floruerunt, ætate, natione, disciplinis distinctos. T. III (in-8 de 1747-LXII p.) Hurter, S. J. Editio altera plurimum aucta et emendata. OEniponte, 1895.

surtout cet ensemble est intéressant. Pour l'histoire ecclésiastique, l'auteur s'attache d'abord aux questions générales, puis il en vient à chaque diocèse, aux ordres religieux, aux hérésies, à l'hagiographie, à l'histoire littéraire et à l'archéologie. Ce serait un très bon plan pour une bibliothèque ecclésiastique.

Veut-on un exemple qui montre l'application de cette méthode? Prenons au hasard, l'Écriture sainte (période de 1879 à 1893, c'est-à-dire les auteurs morts dans cette période) : En France, l'auteur signale Glaire de Bordeaux, doyen de la faculté de théologie de Paris pour son *Introduction historique et critique*, l'*Abrégé*, *Les livres saints vengés*, *La Bible selon la Vulgate*, rééditée par Vigouroux, le *Dict. univers. des sciences ecclés.* et la collaboration à l'*Encyclopédie* catholique ; — Le père Martin, *Introduction* à la critique générale de l'A. T. ; — N. L. Bacuez, le *Manuel biblique*, composé avec la collaboration de Vigouroux, *Questions sur l'Écriture sainte*, etc. ; — G. Darboy, *Les femmes de la Bible*, etc. ; — Gainet, *Hist. de l'A. du N. Test.*, *Accord de la Bible et de la Géologie*, etc. ; — Samuel, professeur au séminaire de Grenoble, *Cours élémentaire d'Écrit. sainte* ; — Droux, chan. de Langres, *La Sainte Bible*, traduction de Carrières et de Ménochius, *Nouveau cours d'écriture sainte*, *Les apôtres*, etc. ; — H. Rault, *Cours élémentaire d'Écriture sainte* ; — Variot, de l'université de Lille, *Les Évangiles apocryphes*, etc. Au lieu d'une nomenclature sèche, il y a des détails sur les auteurs, leur naissance, leur mort, les éditions de leurs ouvrages ; les *etc.* que j'ai mis remplacent l'indication de leurs autres œuvres, mises à tort, selon moi, en ce lieu : la brièveté y gagne, mais fait faire des recherches pénibles et vaines ailleurs. Ainsi toutes les œuvres de D. Guéranger sont à la Liturgie, où il a un très bel article ; mais on chercherait en vain ailleurs pour son *Mémoire* sur l'Immaculée-Conception, son *Naturalisme* contemporain, etc.

Sans doute, il y a des omissions dans cette immense nomenclature ; il y a aussi des ouvrages de peu d'importance qui ne valaient guère la peine d'être signalés. Mais, en somme, les recherches sont immenses et généralement très exactes ; une fois habitué à la méthode de l'auteur, on retrouve en un instant ce qu'on veut connaître. L'intérêt eût été plus grand encore si, au lieu de prendre pour base la date de la mort des auteurs, on avait pris celle de l'apparition de leurs ouvrages.

On aurait eu un meilleur ensemble des travaux à telle époque, en tel pays.

Mais je me reproche d'exprimer ces desiderata. Devant un ouvrage qui a demandé tant de soins, il ne devrait y avoir place que pour les éloges.

Signalons encore aux prêtres et surtout aux curés de paroisse, un excellent ouvrage sur les conseils de fabrique (1). M. Paul O'Quin, avocat à la Cour d'appel de Pau, a voulu leur venir en aide au milieu des complications de la législation créée par le décret du 27 mars 1893. Leurs présidents et trésoriers de fabrique sont bien souvent effrayés en face de leur tâche qui exige tant de connaissances spéciales ; on n'improvise pas, du jour au lendemain, un comptable en état de se débrouiller au milieu de telles exigences. *L'auteur* a donné en un tout petit volume le texte de la législation nouvelle et le commentaire de ce texte. La première partie du livre traite en général des conseils de fabrique, de son organisation intérieure, des séances du conseil et du bureau, de ses fonctions, de ses droits et de ses devoirs ; une deuxième partie traite du budget et de la comptabilité et de tout ce qui est requis pour tenir les comptes ; la troisième partie donne les documents législatifs si importants à connaître. Une table alphabétique vient encore en aide à celui qui a besoin de trouver instantanément un renseignement. Le curé, par exemple, voit en un instant ce qu'il peut et doit faire. Ce petit volume sera d'une grande utilité à ceux qui voudront éviter des erreurs, sans aller au-delà de ce qui est strictement requis.

L'étude des questions sociales s'impose aussi de nos jours aux prêtres et aux catholiques intelligents. A ce point de vue, il sera bon de signaler un ouvrage de M. Ch. Périn sur l'Économie politique. L'auteur est un catholique ; il connaît et cite les décisions pontificales et depuis longtemps il s'est occupé de ces questions sociales. Pour dire de suite toute ma pensée, il s'en est trop occupé pour avoir toute la docilité du fidèle qui prend ces décisions dans tout leur ensemble. Ainsi, son livre

(1) *Guide pratique à l'usage des conseils de fabrique*, par Paul O'Quin, avocat à la cour d'appel de Pau. Pau, imprim. Vignancour, 1896. In-8° de XIV, 126 p.

débute par la reproduction des principes tels qu'il les a émis dans ses ouvrages antérieurs, et sans aller à l'encontre des principes catholiques, il a, dès la page 4, un mot amer pour les auteurs, « plus nombreux et plus forts aujourd'hui » qui, « tout en rejetant comme principes les conceptions subversives de l'ennemi commun, lui empruntent comme expédients plusieurs de ses pratiques sociales ». Il ne dit pas, mais on le devine, que les récentes décisions pontificales sont suivies par ces mêmes catholiques. Pour quelques hommes de nos jours, n'est-ce pas Léon XIII lui-même, qui « sous prétexte de justice, pousse à la suprême injustice » ?

Cela dit pour décharge de notre conscience, le livre de M. Périn sera très utile à lire, parce qu'au fond il est d'un catholique qui cherche à le rester en sauvegardant ses études antérieures. Il a des pages très judicieuses : il y en a même de fort belles au point de vue catholique, de fort bien pensées au point de vue social : celle-ci par exemple : « La personne humaine est constituée sur un principe d'unité substantielle qui ne permet pas, lorsque l'on étudie notre vie dans sa réalité et dans ses expansions diverses, de séparer les choses faites pour être étroitement liées. Sans doute l'analyse scientifique peut distinguer et étudier séparément, pour mieux s'en rendre compte, chacun des éléments, chacune des forces particulières dont le concours forme l'être humain ; mais lorsqu'on arrive à la réalité vivante et qu'il s'agit de reconnaître les lois suivant lesquelles l'homme doit user de ses facultés pour l'accomplissement de sa destinée, c'est la nature humaine dans son intégrité qu'il faut considérer. Tout procédé différent conduirait à d'inévitables et dangereuses méprises. » Cette page est fort juste et entraîne des conséquences inévitables pour le sort de l'ouvrier, non-seulement au point de vue matériel, mais au point de vue spirituel.

De même encore ce passage : « Dans le christianisme, c'est de la mort que naît la vie, c'est par le renoncement à soi que l'homme acquiert la pleine possession de soi, c'est de l'humilité que sort la grandeur ; de même, c'est le mépris de la richesse qui engendre la richesse. » Ou cet autre : « La richesse n'est pas, ne peut pas être pour le chrétien cet instrument de jouissance et de domination que se disputent sous nos yeux les cupidités d'un siècle où les masses ne voient plus rien au-

delà de cette terre. Pour lui, c'est une force dont il use sans la priser plus qu'elle ne vaut, en vue d'une fin qui exclue à la fois l'orgueil de l'esprit et les jouissances des sens. » Et : « Les peuples qu'anime l'esprit chrétien fuiront donc les trompeuses espérances d'une richesse indéfinie. Ce qu'ils rechercheront, au prix d'un travail toujours calme et persévérant dans son énergie, c'est la liberté, la force et le bonheur que donne la médiocrité. »

Mais à côté de ces belles pages que nous pourrions multiplier, les solutions vont-elles toujours aussi loin qu'elles devraient aller! Tout en restant chrétiennes, vont-elles à ce christianisme intégral qui seul peut sauver la société ? Pour régénérer une société en décadence, ne faut-il pas la ramener à ses origines ? Ne faut-il pas que l'idée chrétienne anime la société et le mouvement ouvrier ? Ne faut-il pas que le chrétien, s'oubliant lui-même, se donne tout entier? N'arriverait-on pas plus sûrement à la vraie solution de la question sociale, si tous les hommes, pénétrés de la vraie charité, agissaient en tout suivant toute son impulsion? Peut-on s'arrêter entre la confiscation sociale par le collectivisme et l'organisation sociale par la démocratie chrétienne ?

La logique des principes mène nécessairement là tout catholique débarrassé de tout préjugé. Malheureusement, les théories acceptées et caressées arrêtent parfois l'élan des natures les plus justes et les plus généreuses, les empêchent d'aller aux dernières conséquences des principes catholiques (1).

Le *Contrat social* de Rousseau avait préparé la Révolution en appliquant un faux principe pour régénérer la société ; ce mouvement de réforme ne fit qu'aggraver le mal. La Révolution fut exploitée à leur profit par des hommes dont le moindre souci fut le bonheur de leurs semblables. M. Ch. d'Héricault ajoute une preuve à tant d'autres données déjà dans son récit d'une Journée révolutionnaire, celle du 20 juin. Cette Journée ne vit tomber aucune tête, mais prépara la Journée du 10 août 1792 : « l'entreprise, écrit M. d'Héricault, tourna à la mascarade, plus ignoble que féroce. » Le récit en est cependant

(1) *Premiers principes d'économie politique*, par Ch. Périn, correspondant de l'Institut de France. Paris, Victor Lecoffre, 1895. In-12 de VIII-376 p.

fort instructif : on y voit en jeu les passions de meneurs secondaires, il est vrai, mais ce sont les plus nombreux dans les révolutions et ceux qui se laissent mieux voir avec leurs basses cupidités. M. d'Héricault excelle à montrer tels qu'ils sont ces hommes de la Révolution qu'il connaît si bien, Santerre, le général Mousseux, comme on disait, pour bien noter que c'était à sa brasserie qu'il devait son génie militaire comme la gloire patriotique.

Ci-gît le général Santerre
Qui n'eut de Mars que la bière.

L'auteur le qualifie « un commis voyageur ambitieux à qui la Révolution ouvrait des perspectives pour devenir un grand homme ». Après sa ridicule expédition en Vendée « il se fit agioteur des biens confisqués, gagna, à cet honnête métier, la Rotonde du Temple qui lui rapportait annuellement 20 000 livres. Il ne tarda pas à perdre sa fortune mal acquise et il devint fou de cette folie à demi lucide, horrible, qui se compose de remords. »

Alexandre était « un courtier de la Bourse, qui se croyait apte à tout, qui faillit devenir tout, et qui, au fond, n'était bon qu'à être régisseur de fermages. Le 22 septembre 1792, Alexandre demanda à la République, qui entrait en scène ce jour-là, une *bonne main* de joyeux événement. Il réclamait un don de 12 000 livres sous prétexte que « les soins qu'il a donnés à la chose publique l'ont forcé à négliger ceux de son état. »

Voilà les deux meneurs de la Journée. S'ils furent besoigneux, les grands meneurs ne l'étaient pas moins et un autre livre récemment paru constate que Robespierre « ne dédaignait pas de flatter les députés riches de l'Assemblée, et à l'occasion de se faire payer à déjeuner. »

Les doublures de ces deux chefs du mouvement furent Saint-Huruge, qui sort de Charenton et dirige les premières destinées de la Révolution « comme s'il était encore dans son cabanon » ; Rotondo, « Machiaval de ruisseau, bien digne de ces basses œuvres » ; Mouchet, l'inoubliable ; Gouchon « un petit pâtre de la baraque révolutionnaire » ; Lazowski « intrépide au milieu de ces braves qui aimaient bien à être dix contre un, il mourut d'une maladie honteuse gagnée dans le faubourg

Marcel » ; Fournier « un américain, fou de férocité » ; enfin Rossignol « le garçon joaillier qui se fit si bien battre par les paysans vendéens ».

C'est Mouchet qui est le héros de la Journée ; c'est lui qui ouvrit toutes les portes et porta le dernier coup de pied au lion royal qui se laissait faire et se mourait.

M. d'Héricault fait manœuvrer ces sinistres pantins et son récit très documenté suffira à faire connaître les mobiles qui conduisaient ces hommes et les facilités qu'ils trouvaient dans la désorganisation sociale (1).

Passons des débuts aux dernières convulsions de la Révolution dans les départements. M. le Chan. Saurel en a raconté l'histoire dans celui de l'Hérault et il donne le IVe volume de cette histoire si documentée (2). Bien que local, son récit pourrait s'appliquer à la France presque tout entière. Le Concordat avait rétabli le culte ; mais il y avait dans ce rétablissement, un but politique bien plus qu'une sincère inspiration religieuse. De plus, les éléments révolutionnaires conservaient une prépondérance que la main du maître ne suffisait pas partout à réprimer. Du côté du clergé, on se trouvait en face de la division produite par le serment constitutionnel. La situation avait été bien plus difficile encore et la règle de conduite plus incertaine à la suite du 18 brumaire. La promesse de fidélité à la Constitution substituée au serment avait permis à quelques prêtres de recouvrer leur liberté. Le Concordat remettait en principe toutes choses en l'état ; mais le gouvernement s'immisçait dans la réglementation des questions les plus minimes et n'entendait pas donner la liberté d'action au clergé sans le tenir sous sa tutelle. De là, entre les préfets, les maires, les prêtres et les fidèles, une foule de conflits ; les constitutionnels ne voulaient pas être oubliés dans l'organisation des paroisses, et quand le gouvernement les repoussait, ils prenaient avec moins de dignité la position des prêtres réfractaires. Insoumis à l'évêque, la main du gouvernement devait se faire sentir sur

(1) *Une grande Journée révolutionnaire*, par Ch. de Ricault d'Héricault Impr. des orphelins-apprentis. Paris, 1895. Broch. de 102 p.

(2) *Histoire religieuse du département de l'Hérault pendant le Consulat et les premières années de l'Empire*, par le chanoine F. Saurel. T. IV. Paris, H. Champion, 1896. Un vol. in-8 de xxvi, 310 p.

eux, les éloigner de l'autel, de l'administration des sacrements.

Montpellier eut pour premier évêque concordataire Mgr Rollet qui, par ses relations de famille, vit beaucoup d'obstacles s'aplanir devant lui pour la réorganisation de son diocèse. On pense ce que durent être les difficultés pour les évêques qui ne trouvèrent pas un appui ni des conditions si favorables. Il eut d'autres obstacles et l'opinion publique se souleva à tel point contre lui, que l'Empereur dut le rappeler et le nommer chanoine de Saint-Denis.

Le livre de M. Saurel termine le long travail qu'il a publié sur l'*Histoire religieuse du département de l'Hérault*, depuis la convocation des Etats-Généraux en 1789 jusqu'à la prise de possession du siège épiscopal de Montpellier par Mgr Fournier, le 23 décembre 1806. C'est pour ce diocèse une source précieuse d'informations, pour son clergé un recueil intéressant contenant les noms et les actions des prêtres fidèles. Il serait à souhaiter que dans chaque diocèse il se trouvât un prêtre qui entreprit le même travail et sut de même le conduire à bonne fin.

J. DE CHISSEAUX.

BIBLIOGRAPHIE

La vraie Rome : (Gaume. Paris) in-18, 3 f. 50.

« La vraie Rome », par l'abbé J.-L. Monestès, du diocèse d'Agen, est la réplique magistrale au dernier roman de M. Zola, qu'attendaient les amis de l'Eglise et de la vérité. Ce livre est, en même temps qu'une riposte, une thèse singulièrement attachante en faveur de la Ville éternelle que l'auteur nous montre, en des pages exquises, « couronnée de fleurs et d'épines de Judée », dont le parfum s'est répandu, on le verra, à travers toutes les pages de son œuvre. Les grands problèmes soulevés par le romancier y sont étudiés sous leur vrai jour et si la forme de l'exposition est parfois originale et personnelle, le fard est d'une irréprochable orthodoxie. L'abbé Monestès reproche à M. Zola son incompétence pour traiter semblables matières et d'avoir fait un livre sur Rome sans l'avoir étudiée et comprise, à l'aide de plans et de guides. Voilà pour la partie descriptive et technique. « L'alchimie plagiaire, ajoute-t-il, a extrait les jugements, les faits, les détails qui sont la trame du livre, des écrits de M. de Bonnefon. »

Deux problèmes religieux, par le père DIDON. (Plon. Paris) in-18. 3 fr. 50.

Tel est le titre de ce recueil, qui s'attaque aux questions capitales de notre vie morale. Dans une magistrale préface, l'illustre dominicain caractérise avec l'éloquence dont il a le secret les symptômes de notre décadence religieuse, politique, sociale et littéraire. Les conférences ont trait à deux grands sujets : la conviction religieuse, l'âme et l'infini. Le Père Didon établit la nécessité de la conviction religieuse, puis traite des obstacles à cette conviction et du choix d'une religion. Il y a là des pages admirables sur le matérialisme. Les objections contre l'immortalité de l'âme ; la liberté morale ; l'usage de la liberté, la réalité de l'infini, l'athéisme, inspirent au grand orateur des discours d'une profondeur et d'une beauté remarquables.

—

Saint-Remi de Reims, apôtre des Francs, 437-533, par l'abbé Auguste BORGNET, curé d'Avenay. (Desclée. Paris). Prix : 1 fr.

« Ces pages, que je viens de parcourir avec un véritable interêt, vont bien « au but que vous vous êtes proposé en les écrivant : elles nous remettent en « face des destinées providentielles de la France ; elles font mieux connaître, « et, par conséquent, elles font aimer davantage l'*Apôtre des Francs*, dont la « vie se déroule non seulement dans votre récit, mais encore dans de nom- « breuses gravures empruntées à nos anciennes tapisseries. » *Extrait d'une lettre du cardinal Langénieux à l'auteur.*)

—

Journal des retraites du Vén. Père de la Colombière de la Compagnie de JÉSUS. 1 vol. in-32 de 200 pages orné de filets rouges. (Desclée. Paris), Prix, broché : 0 fr. 75.

Ces pages, tracées au courant de la plume, sous le seul regard de Dieu, avec une simplicité qui rencontre le sublime, ont un double attrait pour l'esprit et pour le cœur. On y trouve la science des saints, la spiritualité la plus haute, mais dans l'âme la plus humble, si humble que les imparfaits se reconnaissent dans le néant où elle s'abîme, comme, d'autre part, les plus éclairés la suivent avec ravissement sur les sommets où elle s'élève.

—

J. PECCADUT. *Les Catholiques*. Librairie Dentu.

Cet ouvrage est précédé de la déclaration suivante :

« L'auteur entend par « catholiques » la partie de la nation appartenant au culte catholique qui s'approprie pour ainsi dire exclusivement ce titre et affecte

en toutes choses, mais surtout en politique, de n'avoir d'autre mobile et d'autre objectif que le bien et l'intérêt de la religion et de l'église.

« Il les dévisage avant et depuis la politique de Léon XIII, principalement au double point de vue politique et social et, subsidiairement, au point de vue religieux. Son but est d'établir que la situation lamentable où se débat aujourd'hui le parti conservateur n'est que la conséquence des errements suivis et des fautes commises par les catholiques en ce siècle ; que l'intervention du Pape, abusive dans son principe et funeste dans ses résultats, n'a été que l'évanouissement, l'aboutissement de leurs tendances et de leur état d'esprit anciens.

Dans la préface, il ajoute : « Son esprit (de ce livre) et sa conclusion sont nettement royalistes. »

L'auteur a réalisé son programme. Royaliste, il a réuni dans son livre les griefs des royalistes contre le Pape et contre les catholiques, et il envisage tout, doctrines et faits, au point de vue royaliste. Est-ce à dire qu'il soit dans le vrai ? Les royalistes eux-mêmes ne partageront pas, tous, son sentiment, et les lecteurs qui, en dehors de toute préoccupation de parti, cherchent la vérité, pourront regretter l'emploi de procédés trop commodes. Ainsi les sentiments de Léon XIII sont analysés d'après des probabilités fort conjecturales : la doctrine catholique sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat est méconnue : l'*Univers* est cité d'après un pamphlet qui a dénaturé souvent la pensée, parfois même les paroles de ce journal ; la Pragmatique Sanction est attribuée à saint Louis.

Ces défauts nuiront à l'ouvrage qui, d'ailleurs, est fort bien écrit et renferme des aperçus très exacts sur l'état des esprits de nos jours.

DELAPLACE.

La sixième édition de l'*Histoire rurale des femmes* par M. Ernest Legouvé vient de paraître à la librairie Hetzel. Le succès de ce livre n'a fait que croître depuis surtout, que des écrivains, des orateurs de clubs, ont écrit et parlé en faveur de l'émancipation de la femme. M. Legouvé n'appartient pas à cette école étrange où sont défendues les idées les plus saugrenues. Il a étudié le rôle de la femme à travers les siècles et fait voir son influence. « L'homme dit-il, qui n'a pas eu sa nièce pour institutrice s'élèvera peut-être à la piété par le mouvement naturel de son âme ; mais il manquera toujours à ses relations avec le Créateur et je ne sais quoi de familier qui fait précisément le fond de la tendresse, il ne l'aura pas connu enfant. » Puis il rappelle que saint Augustin a été converti par sa mère, saint Jean Chrysostôme élevé par sa nièce, saint Bazile sauvé par la sienne, saint Louis sanctifié par Blanche de Castille.

Le livre de M. Legouvé est rempli de ces exemples où paraît l'influence de la femme pieuse formant des saints et des héros et parle du rôle qu'elle devait remplir dans notre société actuelle, comme directrice des bureaux de bienfaisances et de toutes les œuvres où il faut montrer du dévouement, de la bonté et du courage. Les députés et conseillers municipaux — ceux qui savent lire — feraient bien de se pénétrer de l'œuvre si remarquable à juste titre, dont nous parlons.

A TRAVERS LES REVUES

I. Études religieuses. Lettre apostolique de Léon XIII sur les ordinations anglicanes. — II. Le Correspondant : 1° Le congrès des catholiques autrichiens : Maurice Vaulaer ; 2° Chalons et Reims en 496 et en 1896 ; — 3° Mémoires du général Trochu ; Fragments inédits. — IV Revue des Deux Mondes. Le voyage du Tsar ; Anatole Leroy-Beaulieu. — IV. La Revue des Revues : 1° Une colonie franco-russe au XVIIIe siècle d'après des documents inédits : Paul d'Estrée. — V. La Justice Sociale. Le cardinal Manning et le catholicisme : de Pressensé. — VI. Fortnightly Review : Les malheurs de l'Italie, Mme Ouida.

I

Les *Etudes religieuses* nous donnent la traduction de la lettre apostolique de Léon XIII sur les ordinations anglicanes. Cette lettre tranche la question. Le pape prescrit que l'ordinal anglican sur lequel repose principalement tout le débat soit de nouveau examiné avec beaucoup de soin. Dans le rite qui concerne la confection et l'administration de tout sacrement, on distingue avec raison entre la partie cérémoniale, et la partie essentielle, qui a coutume d'être appelée la *matière* et la *forme*. Or les mots qui, jusqu'à l'époque la plus récente, ont été regardés généralement par les anglicans comme la forme propre de l'ordination sacerdotale, a savoir : *Recevez* le *Saint-Esprit* ne désignent nullement d'une façon définie le sacerdoce ou sa grâce et son pouvoir, qui est surtout le pouvoir de *consacrer et d'offrir le vrai corps et le vrai sang du seigneur*, dans le sacrifice qui n'est pas une *simple commémoration du sacrifice accompli sur la croix*. (Concile de Trente sess. 23, cap. 1 ; sess. 22, cap. 3). On a sans doute ajouté plus tard aux paroles de la forme : *Ad officium et opus presbyteri* ; mais cela prouve même que les anglicans eux-mêmes ont reconnu que la première forme était incomplète, et cette addition a été faite trop tard, un siècle s'étant écoulé depuis l'adoption de l'ordinal d'Edouard, alors que la hiérarchie étant éteinte, le pouvoir d'ordonner n'existait plus. En outre, on a retranché à dessein tout ce qui dans le rite catholique indique clairement la dignité et les fonctions du sacerdoce. Or ce n'est pas une forme suffisante au sacrement que celle qui passe sous silence ce quelle devrait précisément exprimer. Il en est de même de la consécration épiscopale pour la même

omission que la précédente. En outre, on a supprimé les mots qui désignent le *sacerdoce suprême*. La Lettre pontificale ajoute que les anglicans ont défiguré de maintes façons la liturgie et l'ont entachée des erreurs des novateurs. Il n'y est jamais ouvertement fait mention du sacrifice, de la consécration du sacerdoce, du pouvoir de consacrer et d'offrir le sacrifice etc. A ces *vices de formes* est lié le défaut de l'intention nécessaire à l'essence du sacrement. L'Église ne juge pas de la pensée et de l'intention en tant qu'elle es quelque chose d'intérieur ; mais elle doit en juger, en tant qu'elle se manifeste extérieurement. Lorsque quelqu'un a employé sérieusement et comme il faut la matière et la forme nécessaires pour conférer un sacrement, il est par là même censé avoir eu l'intention de faire ce que fait l'Eglise. Mais si le rite est modifié dans le dessein manifeste d'en introduire un autre non admis par l'Eglise et de rejeter ce que fait l'Eglise, et ce qui, par l'institution du Christ appartient à la nature du sacrement, il est alors évident que non seulement l'intention nécessaire au sacrement fait défaut mais encore qu'il existe une intention contraire et opposée au sacrement, par le seul fait du vice de la forme qui a été dénaturée dans sa partie essentielle par l'ordinal anglican.

II

1° Les catholiques autrichiens ont eu aussi cette année, comme les catholiques allemands, leur congrès, qu'ils ont tenu à Salzbourg pour la quatrième fois. L'importance de ce congrès, l'attention que tous en Autriche ont apportée à ses délibérations, les articles nombreux que toute la presse, libérale aussi bien que catholique, lui a consacrés, attestent son importance. Amis et adversaires reconnaissent qu'il a sonné le réveil de l'armée catholique autrichienne, et la préparée à une marche en avant et a une action plus énergique. Les organisateurs du congrès se sont proposé pour but de concilier le principe de l'unité nationale avec le respect des droits de chaque nationalité appartenant a l'empire d'Autriche. Le congrès a formulé au sujet des corporations tout un ensemble de revendications : rendre plus étroit le lien corporatif, plus difficile l'entrée dans la corporation, plus autonomes les corporations, tel est l'esprit général des réformes proposées. On veut écarter de la corporation les éléments mauvais, n'y introduire que des maîtres et des compagnons habiles afin de rendre la production meilleure et le métier plus honorable ; on a préconisé différents moyens propres à supprimer la concurrence qui est faite aux artisans,... à développer la force et la prospérité de la petite industrie : création d'un enseignement professionnel sous la surveillance des corporations ; institutions du crédit personnel ; achat par l'Etat, les provinces et les communes, de leurs fournitures aux corporations de métiers ; on a déclaré qu'il est du devoir de l'Etat de veiller sur le sort de tous ses nationaux et spécialement sur le sort des faibles ; on a réclamé l'observation rigoureuse du repos dominical, comportant une interruption de travail de trente six heures. En ce qui concerne l'action catholique on peut dire que tout était à créer en Autriche. Dans ce pays si profondément religieux on n'en avait pas senti le besoin. C'est la persécution qui fait les saints et le danger qui fait les héros. On a préconisé la création d'associations politiques catholiques qui devront être

des associations populaires, la fondation de patronages pour la jeunesse, de cercles catholiques, de « secrétariats du peuple ». « L'école, a dit Léon XIII, est le champ de bataille où se décidera la question de savoir si la nation restera chrétienne ou non », En Autriche il n'y a pas d'école neutre ; mais l'école n'y est pas confessionnelle ; le maître appartient souvent à une religion différente de la majorité des élèves. Le congrès a demandé que l'école fut confessionnelle, que les enfants de religion catholique ne soient pas mélangés dans l'école avec des enfants d'autres confessions, que l'enseignement religieux soit donné dans l'école et soit conforme aux préceptes de la religion catholique ; que les maîtres appartiennent par conséquent à la religion catholique et soient reconnus capables d'enseigner les préceptes de cette religion. Le congrès demande que la surveillance des écoles et la formation des maîtres soient réservées à l'Église. Enfin, le congrès a émis la motion qu'une université libre catholique soit fondée à Salzbourg. Il y a lieu d'espérer que l'union des catholiques, consacrée dans le congrès de 1896, se développera et se fortifiera dans toutes les provinces de l'Empire et que la coalition judeo-maconnique qui travaille à décatholiciser l'Autriche et la Hongrie sera vaillamment combattue par la résistance des catholiques, bien résolus et formant une armée bien disciplinée et une pour la défense de la justice et du droit chrétien.

2° Il y a quatorze cents ans deux points lumineux brillaient sur notre sol de France : Chalons et Reims ; Chalons avec ses champs catalauniques ou Attila fut vaincu : Reims avec son baptistère ; Châlons ou la délivrance des bandes à la suite d'Attila dans une lutte gigantesque et une des plus colossales boucheries qu'ait vu l'Occident, dont l'historien Goth a dit : « Lutte atroce, multiple, monstrueuse, acharnée ; l'antiquité n'a rien de plus tragique ni de plus épouvantablement grandiose à nous raconter. » Attila succomba et disparut des Gaules. Tandis que le chef des Huns quittait les champs catalauniques, où le *camp d'Attila* redit encore son nom et garde sa trace, les Francs portaient sur un bouclier leur roi Mérovée, qui, blessé grièvement, avait écrit avec son sang, à la première page de notre histoire, ce mot radieux : Délivrance. Quarante-cinq ans plus tard, Reims était en fête ; le chef des Francs Clovis avait vaincu à Tolbiac les Alamans. Au fort de la bataille, voyant son armée plier il s'était adressé au Christ, au Dieu que son épouse chrétienne adorait. Le Christ entendit sa prière et lui donna la victoire. Reconnaissant, le roi barbare donna son âme au vrai Dieu, qui le récompensant au centuple, lui donna la France. Le baptême de Glovis à Reims fut le complément de la journée de Tolbiac et le triomphe de la patrie gauloise, car, non moins que l'Eglise catholique, la patrie gauloise triomphait, et comme le dit Bossuet, « tous les saints qui étaient alors furent réjouis ; et dans le déclin de l'empire romain crurent voir paraître dans les rois de France une nouvelle lumière pour tout l'Occident, et non seulement pour tout l'Occident, mais encore pour toute l'Eglise ». L'Eglise catholique pénétra de ses mystérieuses influences la nation qu'elle avait tenue sur les fonds baptismaux ; elle mit dans son sang, dans son génie, le rayonnement universel dont elle est l'unique foyer, — étant une institution de ce monde qui par un besoin de sa nature surnaturelle, se soit toujours occupée du monde entier. L'extraordinaire portée du baptême de Clovis à Reims n'a pas été contestée par les historiens contemporains : Ils avouent que l'instinct populaire pressentit et que quelques esprits d'élite prédirent

tout ce que contenait ce grand évènement : « Ils annonçèrent l'avenir avec une précision étonnante. » (André Berthelot *Histoire générale du* 18e *siècle*.

Quartorze cents ans ont passé, durant lesquels la face du monde s'est renouvelée fréquemment. Quatorze cents ans ! Trois ou quatre fois plus qu'il n'en a fallu à Babylone, à Tyr, à Carthage, à Athènes, à la Rome de Romulus comme à celle d'Auguste pour paraître et disparaître ! Et la France vit et porte allégrement le poids de ses quatorze siècles. Et même, chose merveilleuse ! les deux points les plus lumineux qui, en ce moment, brillent sur son vieux sol, sont les mêmes en 1896 qu'en 496 : Châlons et Reims ! Aux champs catalauniques, le camp de Châlons ! Au baptistère de Clovis, la cathédrale de Reims. L'épée de Mérovée que, depuis lors, ont tenu bien des mains ! La croix de Jérus-Christ qu'ont adorée des millions et des millions d'hommes, toujours, comme l'étoile au firmament, les feux du bivouac et la lampe du sanctuaire s'allument aux lieux ou naquît la France. C'est aux champs catalauniques devenus notre Champ-de-Mars qu'est l'élite de l'armée de la France, son avant-garde, l'armée qui veille. Et comme pour fêter le 14e centenaire de la bataille géante où Attila, le prince du Volga, fut vaincu, notre camp de Châlons vient de recevoir une visite inattendue, celle de l'héritier d'Attila, du tout puissant souverain qui tient sous son immense empire, le territoire du Volga qui sépare l'Europe de l'Asie. S'il estime notre alliance d'après notre armée, il la jugera bonne. A ce glorieux anniversaire de notre naissance comme nation chrétienne, Mérovée revenant en ce monde retrouverait la France sous les armes ; et Clovis, revenant à Reims y retrouverait des évêques comme ils y étaient il y a quatorze siècles au jour de son baptême. L'Eglise a survécu a tout ce qui passe. Que de splendeurs éteintes ! que de places vides ! La royauté elle même, les successeurs de Clovis ont disparu ; les révolutions ont succédé aux révolutions et renversé des institutions séculaires : l'Eglise est restée, les évêques sont restés, immuables comme le roc divin sur lequel Dieu les a assis. L'Eglise règne et gouverne, plus sûre du lendemain que nos régimes politiques. Comme au temps d'Attila il y a toujours dans la ville éternelle un Pape qui s'appelle Léon et qui a parlé de la nation des Francs comme le pape Anastase en a parlé à Clovis.

Nous avions formé le rêve que l'empereur de Russie, avant de reprendre le chemin du Nord, après avoir eu pour première étape le camp de Châlons, aurait pour deuxième la cathédrale de Reims. Le camp et la cathédrale lui auraient bien montré la France dans ses origines et dans ses traditions. Reims lui aurait rappelé un souvenir de famille dont il est fier. Pierre-le-Grand avait, dit Saint Simon, une envie secrète de se rapprocher de l'Eglise romaine. Au xie siècle, une princesse russe devint notre reine, une reine de France. Le 14 mai 1049, à Reims même, une petite fille de saint Vladimir-le-Grand que l'on nomme le Clovis de la Russie, épousa le roi Henri Ier. — Elle eut un fils qui fut Philippe Ier. Pourquoi l'auguste ami de la France n'aurait-il pas remonté le fleuve jusqu'à sa source. La source c'est l'eau du baptême qui a coulé à Reims ; petite source bien humble d'abord d'où s'est épanché le grand fleuve de l'histoire de France. On nous dit que l'empereur de Russie avait témoigné le désir d'aller à Reims, mais que nos gouvernants l'ont dissuadé de faire ce voyage. Nous le regrettons. L'esprit irréligieux qui dirige nos gouvernants ne peut que refroidir les sympathies de Nicolas II pour la France. Si notre alliance avec les Russes demeurait inachevée, ce serait de la faute de notre gouvernement athée. Notre

Etat sans Dieu est loin d'être du gout d'un prince aussi religieux que l'est l'empereur de Russie. Cet athéisme pratique et officiel dont nos ministres font parade n'est pas encore acclimaté dans la conscience humaine en Europe, il humilie, effraye et dégoute. Tous les galas et toutes les pompes n'y changeront rien. Le tsar, qui est religieux, nous jurerait plus volontiers amitié sur le livre de l'Evangile que sur la parole d'honneur d'un gouvernement sans Dieu. S'il voyait la France fidèle à ce qui est éternel, il serait plus rassuré sur notre avenir, car la croix de Jésus-Christ lui semblera toujours la compagne la plus sûre pour l'épée de Clovis. L'empereur de Russie a donné sur ce point des témoignages de son sincère attachement à la religion, qui pourraient servir d'exemple à nos gouvernants ; sa première visite a été pour Dieu ! il n'est allé à l'Elysée qu'après être allé à l'église. On dit que, sur la liste officielle des monuments à visiter pendant son séjour, Notre-Dame avait été placée dans un des derniers rangs. L'Empereur prit son crayon pour la mettre en tête. Ainsi, par la préséance qu'il a donnée au vénérable cardinal archevêque de Paris, par l'espèce de rentrée officielle de la religion dans les manifestations publiques, qu'il a exigée ; par sa visite à Notre-Dame, l'empereur a donné à qui de droit une humiliation et une leçon qui devraient être comprises. Faire d'un Président de la République un commandant des mécréants, un représentant officiel de l'athéisme, pour servir de vis-à-vis au commandant des croyants, à un empereur chrétien, ne saurait avancer nos affaires, et j'ai grand peur que Nicolas II tienne en défiance une république qui ne s'agenouille pas comme lui devant Dieu. Nous croyons même que M. Félix Faure nous ferait moins de tort en faisant acte de foi religieuse à l'exemple du Président de la République des Etats-Unis, qu'en se montrant à nous avec son tablier de franc-maçon. On chercherait en vain dans le monde — en dehors de la France, — un chef d'Etat et un gouvernement faisant profession d'athéisme.

Il a fallu que le périlleux scandale de cette position fausse et sotte, prise par nos gouvernants, ait été bien universellement senti, pour que, même à la Comédie-Française, le Directeur leur ait adressé un rappel à l'ordre aussi courageux que mérité. M. Claretie a fait dire à la République par M. Mounet-Sully et Mlles Bartet et Reichenberg :

> Qu'à la sainte et forte Russie
> Sous le clair rayon du ciel bleu,
> La France à jamais s'associe
> Pour les grandes œuvres de Dieu.

Ces vers seraient jugés factieux s'ils étaient prononcés dans une école publique. A Versailles, la république franc-maçonne et anti-religieuse a été également passée sous silence. M. Sully Prud'homme n'a évoqué là — et c'était bien le lieu — que l'ombre du grand roi.

Au demeurant, la visite du tsar a-t-elle fait la lumière sur la nature et la mesure des relations de la Russie et de la France ? Il nous paraît que l'incertitude est la même qu'auparavant. Dans son toast à l'empereur au banquet de l'Elysée, M. Faure avait parlé « de l'union d'un puissant Empire et d'une République laborieuse. » L'empereur, en répondant, a parlé, non d'une république, mais d'une nation à laquelle l'unissent des liens si précieux. » Il y a là

une nuance. D'après le langage de l'empereur, l'union existerait entre les deux nations. Les termes employés dans les deux toast, laissent croire qu'il s'agit moins d'un traité que d'une entente cordiale sur le terrain du *statu quo* européen, en vue de certaines éventualités. Cette entente est pour nous une sérieuse garantie que si le traité de Francfort n'est pas revisé il ne sera pas du moins aggravé. C'est quelque chose déjà, car cette entente est un frein aux projets de la Triple-Alliance. Devons nous trouver mauvais que l'Empereur de Russie ne s'engage pas plus à fond? Non, car l'instabilité du pouvoir et l'attitude irreligieuse, et athée de nos gouvernants, leur politique sectaire et révolutionnaire ne sont pas de nature à offrir au tsar les garanties de sécurité et de durée que réclame une alliance politique.

Il en coûte à notre patriotisme d'insister sur le contraste pénible entre l'attitude de nos gouvernants, l'instabilité de leur pouvoir, et l'esprit religieux de l'empereur de Russie et la stabilité de son pouvoir. Notre esprit révolutionnaire et athée, voilà ce qui affaiblit la France, la discrédite et l'abaisse et l'isole en Europe. Les adversaires qui combattent nos alliances ne manquent pas de signaler ce contraste, et les nations amies qui ont intérêt à s'allier avec nous hésitent à le faire et mettent en avant le caractère irreligieux et révolutionnaire de nos gouvernants qui se sont succédé sur la scène politique. Nous avons beau emprisonner et livrer au besoin les nihilistes et les anarchistes étrangers, nous sommes accusés, et non à tort, de semer la graine d'où ils sortent. On nous objecte dans détour que notre gouvernement athée avec ses Ecoles sans Dieu, ne peut que produire des générations et un peuple sans foi religieuse et sans mœurs. Voilà ce qu'on dit de nous en Europe, et même en Amérique où l'on condamne comme une folie sans nom et comme une monstrueuse sottise la conception odieuse et antirationnelle d'une société athée. Peut on s'étonner maintenant que l'empereur de Russie hésite à s'engager à fond avec nous ? Mais l'alliance est faite nous crie-t-on. Tant mieux ! mais qu'en sait-on jusqu'à présent, et où en est la preuve péremptoire? Nous l'attendons pour y croire.

3° Le *Correspondant* a publié quelques extraits des *Mémoires* du général Trochu qui vient de mourir à Tours dans la retraite qu'il avait librement choisie. Le général Trochu a-t-il fait des fautes dans le gouvernement de la défense nationale ? c'est possible et probable, répond le *Correspondant*. Mais ceux qui lui ont reproché d'avoir accepté le pouvoir dans le cataclysme du 4 septembre lui auraient fait un crime de l'avoir refusé au moment du péril ; et ceux qui avaient prétendu que le siège de Paris ne pouvait durer que quinze jours lui firent ensuite un crime de ne l'avoir fait durer que quatre mois. Ce qui est certain, c'est qu'après avoir eu en Afrique, en Crimée et en Italie les plus beaux états de service, le général Trochu refusa même le bâton de maréchal, que lui offrait M. Thiers, et passa les vingt-quatre dernières années de sa vie comme Catinat, honorant la France et s'honorant lui-même par son désintéressement, sa dignité morale et sa vertu chrétienne. Il a laissé deux volumes de *Mémoires* qui embrassent l'ensemble de sa carrière. Pressé par des amis il s'était décidé à retracer les événements auxquels il avait été mêlé. Les *Mémoires* ne tarderont pas à faire éclater la lumière sur la tombe du général. Les fragments que le *Correspondant* publie suffiront à démontrer l'intérêt saisissant qu'ils offrent pour l'histoire. Les *Mémoires* contiennent le récit détaillé

des événements qui ont succédé, accompagné et suivi le siège de Paris, en expliquant leurs causes et en analysant leurs effets. Les fragments publiés par le *Correspondant* sont la meilleure recommandation des *Mémoires*. Ils font à la réalité sa place au milieu de l'explosion de colères, d'accusations, de récriminations, d'injures, de louanges, d'applaudissements, de glorifications qui se croisent et se heurtent autour de ce grand procès auquel a donné lieu le siège de Paris. De ces orateurs, de ces historiens, de ces journalistes qui ont discuté et déraisonné sur le siège de Paris, *pas un*, disent les *Mémoires*, n'a eu la pensée, qui semblait équitable, naturelle, nécessaire, d'interroger l'homme à qui échut le douloureux et périlleux honneur d'avoir la direction, par conséquent la responsabilité dans ce grand drame. De là les erreurs volontaires ou involontaires qui ont dénaturé les intentions, les actes et les faits, soit pour exalter soit pour accabler les partis et les personnes qui leur étaient ou qu'on leur supposait affiliés. Les *Mémoires* feront bonne justice de ces erreurs et de ces accusations, ils reformeront les jugements précipités et passionnés dont la presse c'est faite si complaisamment l'organe. Déjà M. Jules Delahaye, dans un article plein de vigueur et de bon sens, a défendu récemment la mémoire du général Trochu contre les accusations dont il a été l'objet depuis vingt-cinq ans.

III

Dans la *Revue des Deux-Mondes* M. Leroy-Beaulieu nous montre la visite du tzar à Paris comme le grand événement du mois dernier. Quiconque aurait prédit pareil événement il y a quinze ans n'eut guère rencontré que des incrédules. Il est certain, dit M. Leroy-Beaulieu, que cet événement prouve qu'il y a quelque chose de changé en Europe et de changé en mieux, à l'avantage de l'Europe et de la France, mais on doit ajouter que l'Europe du traité de Francfort n'en est aucunement modifiée ni ébranlée. Cette visite n'est ni le signe avant coureur d'une grande guerre ni le prélude d'une révision des traités existants. Le voyage du tzar à travers l'Europe apparaît plutôt comme une promesse de paix et comme un tacite acquiescement aux traités. C'est là un point sur lequel il nous importe, à nous Français, de ne pas nous faire illusion, car qui dit paix dit forcément maintien des traités et respect des frontières actuelles. S'il importa jamais d'être sincères avec nous-mêmes, c'est ici. Il est deux choses dont, en face de nos amis du Nord, nous devons nous défendre également, sous peine d'être dupes, ou sous peine d'être injustes, l'une, est de trop exalter l'alliance russe et de nous en exagérer la portée, l'autre, de la trop rabaisser et d'en méconnaître les avantages réels. D'abord, ce n'est pas à M. et à Mme Faure que l'empereur de Russie a rendu visite; ce n'est pas davantage à la république, c'est à la France elle-même, à la nation française. Cela seul est un fait considérable, nouveau, peut-être sans précédent, et nous avons le droit de nous en réjouir, car cela donne un solennel démenti aux calculs anciens des ennemis de la France, et, entre autres, aux combinaisons du Richelieu prussien. M. de Bismarck avait compté sur la république et sur l'instabilité républicaine pour nous isoler des monarchies militaires du continent. C'est pour cette raison que ce grand contempteur de la démocratie était républicain — en France, comme le démontre la querelle qu'il fit à M. d'Arnim qui paraissait favoriser chez nou

le retour à la monarchie. Un autre effet considérable de l'alliance c'est que la *pace imposta* des Bismarck et des Crispi a d'autres gardiens pour veiller sur elle que les grenadiers de Poméranie ou les bersaglieri piémontais. L'entente russe a raffermi la paix, ce qui, en soi, est déjà d'un grand prix ; elle fera peut être quelque chose de plus et quelque chose de mieux. Au lieu de précipiter l'Europe dans la guerre, elle pourra non-seulement renforcer la paix, mais réussir à reconstituer une chose bien surannée, qui paraissait à jamais finie, ce que nos pères appelaient, un peu ambitieusement, le concert européen. Il paraissait bien mort ce concert européen, surtout depuis Sadowa et Sedan. Combien de fois n'avons-nous pas entendu répéter : il n'y à plus d'Europe. Or l'empereur Nicolas continuant l'œuvre politique de son père, Alexandre III, le pacificateur aura eu l'honneur de tenter quelque chose de plus que la pacification de l'Europe, il semble aspirer à devenir le restaurateur du concert européen. Tel paraît au moins avoir été, pour son jeune souverain, l'ambition du ministre que la Russie vient de perdre, et n'eût-il fait qu'y réussir durant une saison, le prince Lobanof aurait bien mérité de l'Europe.

Toutefois, ne nous faisons pas illusion et gardons-nous d'entretenir de folles espérances. Notre siècle finissant ne verra pas s'ouvrir devant le monde moderne l'ère messianique de justice et de fraternité annoncée au vieux monde par les voyants d'Israël et les sybilles alexandrines. La fraternité des peuples du temps des croisades a disparu avec l'unité puissante qui ralliait tous les peuples de la chrétienté. La Réforme du XVIe siècle a brisé le lien d'union, et aujourd'hui tout principe de direction nous manque ; il ne nous reste qu'un terre à terre, auquel l'Europe est réduite à tout sacrifier : le souci égoïste de sa sécurité présente.

La Russie n'estimera notre alliance qu'autant qu'elle nous croira forts et riches, et pour croire en notre richesse et en notre force, il faut qu'elle nous croie sages. Soyons donc sages et unis, et nous serons forts. Autrement, la visite du tsar à la France ne laisserait pas plus de traces dans notre histoire que les lampions, les girandoles et les lanternes vénitiennes de nos illuminations ne laisseront de reflet sur le ciel de Paris ou sur les eaux de la Seine.

IV

La *Revue des Revues* reproduit, d'après des documents inédits, l'histoire d'une colonie franco-russe au XVIIIe siècle. Lorsque Louis XIV révoqua l'édit de Nantes, la Prusse fut la première appelée à retenir chez elle les protestants qui quittèrent la France. Un certain embaucheur, nommé Rapin, qui se qualifiait de colonel prussien, envoya plusieurs Français en Russie en 1764 et il était signalé par le duc de Praslin, ministre des affaires étrangères, à M. Sartines, lieutenant de police, comme faisant métier d'embaucheur. Le duc de Praslin lui signalait également un nommé Rousserol, protestant, qui embauchait des familles dans les Cévennes et le Languedoc pour établir des plantations de mûriers dans la partie méridionale de la Russie. Le sieur Rapin, qui était le pire des aventuriers et qui n'était pas le premier venu, eut l'honneur d'exercer le flair de la police française par ses savantes, habiles et souvent perfides manœuvres. Il fut arrêté ainsi que ses complices.

En 1764, Rapin, agissant au nom de la Russie, avait traité avec un sieur Oertel, commissaire de l'armée alliée; il s'était engagé à livrer pour la colonisation dans les provinces du Volga cent familles, « et non pas des filles vagabondes », à raison de tant par tête. — D'autre part, dans un traité non moins authentique avec Moussin-Pouschkin, Rapin rétrocéda à la Russie ce bétail humain, moyennant une prime élevée. Rapin fit-il émigrer des Français en Russie? Nous n'avons d'autre renseignement sûr qu'un « état de colons », qui date de 1765, mais qui n'est pas de sa main. Cet état porte cette mention : « Amélie Schtengin, 20 ans, Strasbourg, religion réformée, tricoteuse et paysanne ». On voit également dans l'analyse d'une correspondance de la même époque que Rapin est en rapport avec deux racoleurs pour l'immigration de sujets français en Russie, mais rien ne prouve que ces trois compires soient tombés d'accord. Toujours est-il que Rapin, après être resté plus d'un an à la Bastille, fut transféré de cette prison dans le donjon de Vincennes « pour le reste de ses jours». Après Rapin, d'autres continuèrent son œuvre, et le courant d'immigration en Russie ne s'arrêta pas. On arrêta Rollwagen, Dubois et Renoux. Ce dernier dénonça Rollwagen comme un maître embaucheur. A lui seul, disait-il, cet habile homme avait procuré quatre mille familles à la cour de Russie. L'examen des papiers de Rollwagen permit de découvrir les moyens qu'il employait dans son œuvre d'embauchage. Dans sa correspondance avec le gouvernement russe il annonce l'expédition de telle et telle famille, la route qu'elles doivent suivre, la difficulté de leur transport; car ce qui lui manque toujours c'est l'argent. Qu'on lui donne de l'argent, et il enverra des convois de gens habiles dans tous les métiers. Il paraît qu'il traitait la France avec peu de bienveillance, car le traducteur de sa correspondance fait cette réflexion : « Le sieur Bolwagen, en qualité de Français, aurait pu ménager sa nation, lorsqu'il en parle dans l'extrait ci-contre relativement à l'émigration ». La réclame des recruteurs était très séduisante, on offrait aux personnes des deux sexes et surtout aux familles peu fortunées les avantages du bien être; le lieu où se trouvait la colonie offrait la position la plus heureuse pour l'agriculture et le commerce qu'on se proposait d'y établir : climat tempéré, fertilité des terres en vins, engrains, pâturages, bois, rivières, sur le fleuve Volga, au royaume d'Astrakan. Les émigrants seront défrayés de leur route et rendus dans la colonie; ils jouiront de 50 arpents de terrain, mesure de France; les maisons, ustensiles, provisions, bestiaux et matières premières seront fournis par les chefs de la colonie, et le prix de ces objets ne sera remboursé qu'après dix ans sans intérêt; franchise de tout droit d'impôt pendant 30 ans, mais seulement un droit de dîme en nature de denrées aux directeurs de la colonie; exercice libre de la religion catholique et protestante; il y aura des temples et des ministres pour chaque culte; liberté de sortir de la Russie en donnant à l'Etat une partie proportionnelle de ce que le colon y aura gagnée; protection spéciale de ceux qui auront des talents particuliers pour l'agriculture, le commerce, etc, etc, etc. A cette séduisante réclame se trouvait joint un modèle d'engagement que l'embaucheur s'efforçait de faire remplir aux intéressés, en renchérissant encore, bien entendu, sur les belles promesses du prospectus. En 1767, le gouvernement russe cessa de favoriser ouvertement la colonisation par l'immigration étrangère, en sorte que, à partir de cette époque, l'embau-

chage des sujets français ne se pratiqua plus à Saint-Pétersbourg et à Moscou qu'individuellement.

V

Nous trouvons dans la *Justice sociale* un fragment extrait d'une étude de M. de Pressensé sur le cardinal Manning. Quoique protestant, M. de Pressensé rend pleine justice au regretté et illustre cardinal et à l'Eglise catholique dans une très intéressante préface : « S'il n'estpas indifférent, dit-il, de reconnaître que le catholicisme et même l'ultramontanisme de Manning ont été le fruit d'un progrès spirituel, il l'est moins encore de constater que c'est le même travail de conscience qui a enfanté la conception sociale du cardinal. De deux côtés opposés, deux écoles et deux partis s'attachent à représenter le catholicisme ou christianisme social comme une sorte de doctrine toute laïque et terrestre, dépouillée de tout élément surnaturel... ceux qui ne veulent pas du christianisme social parce qu'ils haïssent la religion du Christ, et ceux qui ne veulent pas du socialisme chrétien parce qu'ils haïssent la seule pensée d'une réforme organique de la société, se rencontrent avec certains hommes d'un zèle plus avouable mais d'une bonne volonté ignorante, pour ôter à ce grand mouvement son sens et sa portée. Ramener à terre la religion ; effacer ou au moins reléguer à l'arrière-plan le surnaturel chrétien ; traiter le dogme comme une friperie démodée dont on ne se débarrasse pas complètement par une sorte de faiblesse pieuse pour le passé ; faire de la solidarité humaine l'alpha et l'oméga sans l'appuyer à la paternité de Dieu, révélée par la fraternité du Christ... vouloir accomplir le miracle de l'amour humain après avoir renié le miracle de l'amour divin sur la croix ; en un mot, prétendre renouveler l'humanité, établir le règne de la justice et de la charité sur la terre sans le secours de ces grands faits qui contiennent tout le salut — le salut de l'espèce comme de l'individu, — tel est le rêve incohérent et malsain d'esprits qui s'imaginent faire d'une pierre deux coups : de christianiser l'Eglise et régénérer le monde avec cette Eglise déchristianisée... Aussi ne saurait-on professer assez de reconnaissance pour les champions inflexibles des principes, qui, tout en prêchant les premiers et avec une incomparable ardeur la croisade sociale de l'Eglise, ont eu soin de la rattacher étroitement à la profession du christianisme *objectif*, *dogmatique*, *orthodoxe*. Ils n'ont pas seulement lavé l'Eglise d'un reproche ; ils ont offert au monde le seul instrument du salut. Quelle valeur particulière s'imaginera-t-on donc que pourrait avoir l'action toute naturelle, toute humaine et terrestre d'une grande corporation ? Sans un mandat divin, sans l'Evangile pour réveiller les consciences, sans les sacrements pour nourrir les âmes, que serait, que ferait, que pourrait même espérer l'Eglise en matière sociale ? Le christianisme social sera chrétien au plein sens du mot où il ne sera pas. C'est ce que Manning a exposé avec une force et une clarté incomparables, non seulement dans tout ce qu'il a dit et écrit sur le catholicisme social, dans les dernières années de sa vie, mais par sa carrière tout entière. *Il crut devoir se faire catholique parce qu'il ne crut pas pouvoir* AUTREMENT *demeurer chrétien*... C'est l'un des plus grands honneurs du cardinal Manning d'avoir été le premier représentant — du moins dans son pays, — de la doctrine bien-

faisante que les Encycliques sociales de Léon XIII ont, depuis lors, sanctionnée et exposée, et qui a le double objet de rappeler l'Eglise à l'accomplissement d'une partie essentielle de sa vocation divine et d'offrir à notre société malade le remède du christianisme surnaturel». A part le terme de socialisme chrétien qui offre un sens très équivoque, on doit reconnaître que cet hommage rendu au cardinal Manning et au catholicisme a ici d'autant plus d'autorité qu'il est rendu par un écrivain non suspect de partialité, et qui est un des membres les plus distingués de l'Eglise protestante.

VI

Le *Fortnightly Review* ne paraît pas partager les sympathies du gouvernement anglais pour le roi Humbert. Mme Ouida, romancier anglais qui habite en Italie, prétend qu'aucun souverain n'est jamais intervenu dans les affaires du pays d'une façon aussi continue, aussi autocratique que le fait le roi Humbert. D'abord en demeurant dans la Triplice le roi d'Italie est en opposition complète avec toutes les tendances du pays, de même qu'en refusant de faire la paix avec Menelik, il impose une prolongation de captivité à près de 2000 soldats. Les absurdes lois sur la presse demeurent en vigueur, si intolérables qu'elles soient. Le *Courrier de Naples*, journal modéré et monarchique, a été saisi pour avoir critiqué l'action du roi en politique. L'*Italie du Peuple* a été saisie pour deux articles très légitimes. On ne saurait rien imaginer de pire que l'administration des Travaux Publics en Italie, de l'Education et de l'Agriculture. Entre ces trois ministères et les municipalités, toutes les espèces de vandalisme se donnent libre carrière. La nation attendait que Crispi serait poursuivi et que Baratieri serait condamné. Cette attente a été trompée. Baratieri n'a pas même été dégradé ni enfermé ; il conserve son traitement, son grade, son siège à la Chambre, son droit a la pension militaire. Quant à Crispi il continue à être reçu à la cour, à porter son collier de l'Annonciade. Quiconque est protégé en haut lieu est assuré de l'impunité. Aussi ne faut-il pas s'étonner s'il y a dans ce pays une forte poussée révolutionnaire ; les femmes y sont même plus ardentes à la révolte que les hommes. Souvent la brutalité de la police est la principale cause des insurrections. Une guerre agraire, une guerre de famine est possible en Italie ; elle est peut-être même prochaine. On s'étonne même qu'elle n'ait pas encore eu lieu. Il n'existe aucune solidarité dans le peuple italien ; on n'y est jamais sûr de son voisin ; dans chaque groupe, il y a quelqu'un qui trahit ; la défiance mutuelle paralyse tout mouvement, tout progrès. L'Etat ruine des millions de familles et tout publiciste qui le proclame est accusé de lèse-majesté. L'impôt annuel excède de beaucoup le revenu annuel. En un seul jour et dans une seule préture, il y a eu cette année 197 ventes forcées de maisons ou de marchandises appartenant aux pauvres, par ordre du collecteur des taxes de ce district. Quelques-unes de ces ventes ont été ordonnées parce que le débiteur ne pouvait payer 15 ou 16 centimes. C'est par ces moyens infâmes que, dans les trois dernières années, 900 propriétés ont été confisquées par l'Etat dans la seule commune de Jérusa. La prison est la seule réponse qui est faite à ceux qui protestent. Au retour des premiers régiments de l'Erythrée, le gouvernement a intimé la défense de raconter leurs

souvenirs et même de parler de la récente campagne. Défense absurde et qui, bien entendu, ne fut pas observée. La guerre agressive contre l'Abyssinie n'a éveillé l'enthousiasme de personne, sinon des flatteurs de la cour et des officiers besoigneux. Peu de guerres ont été aussi vaines et aussi lamentables que la guerre d'Abyssinie ; aucune n'a été plus dénuée de résultat. On perd son temps à vouloir contraindre un peuple au respect des « institutions existantes » quand ces institutions offrent des spectacles de cette nature. L'*Italia fara da se*, disaient les promoteurs de l'unité italienne et de Rome capitale. Les événements ont répondu ; on voit où a aboutit ce gouvernement, qui prétendait faire mieux que le souverain qui règne au Vatican ; il a écrasé le peuple italien d'impôts, il a préparé la banqueroute ; il a fait des ruines.

H. D'Hessert

AUTOUR DU MONDE

Octobre 1896.

La visite des Souverains russes en France et l'opinion européenne ; — L'alliance écrite, ses origines ; — Le général Appert et le tsar, maladresse de M. de Freycinet ; — Le tsar à Cherbourg, Paris et Châlons ; l'alliance proclamée ; — L'attitude de la prease belge, italienne austro-allemande et britannique ; — Objectif de la *Duplice* ; ce qu'en pensent les tripliciens, ce que supposent les Anglais ; — John Bull dans l'embarras ; — Etre bons... et pas bêtes et faire des affaires quand même ; — Anglais et Arméniens ; pourquoi on sauvegarde la Turquie ; forces composées, et dangers d'un conflit ; — L'Angleterre en Egypte ; — Election présidentielle aux Etats-Unis ; les Espagnols à Cuba.

Près d'un mois s'est écoulé depuis que le tsar Nicolas II, son auguste épouse et leur enfant bien-aimée, la grande duchesse Olga, ont mis le pied sur la terre de France, et il ne semble pas que l'émotion qu'en ressentît le monde entier se soit encore apaisée. Qu'allait donc faire l'autocrate de toutes les Russies, le despote redouté devant qui tremblent tant d'êtres humains au milieu de ces fiers Gaulois, de ces démocrates, réputés farouches, tant calomniés, de qui l'œil perçant supporte l'éclat de toutes les splendeurs et dont l'âme virile ne craint toujours que la chute des cieux ? Tous se le sont demandés et, pour en informer les peuples, pour s'en convaincre réciproquement, la presse anglo-austro-germanique s'est lancée dans des polémiques aigres-douces, bien faites pour nous édifier ou pour nous réjouir. Selon les Anglais, Nicolas II apportait à la France, avec l'anneau de l'union réelle, effective, la promesse d'une revanche prochaine vers le Rhin ; selon les *Tripliciens*, au contraire, en l'absence de tous conflits entre les intérêts russo-allemands, et vu l'inopportunité de favoriser les rancunes de la France, alors même que cette tendance ne serait ni périlleuse, ni inconvenante, le tsar ne faisait que s'assurer l'appui de la France pour les éventualités probables en Orient contre l'offre de son concours en

Egypte ; de cette façon, concluaient les Allemands, l'entente franco-russe ne menaçait que l'Angleterre.

Et les débats continuent sur ce thème à perte de vue.

D'abord, existe-t-il un traité d'alliance écrit entre la France et la Russie? Voilà une question oiseuse qu'on se pose encore parfois dans le public et que les socialistes produiront à la tribune du Parlement pour prouver, sans doute, que la trève du tsar a pris fin et que l'*antipatriotisme* des *Ecarlates* reprendra son cours, apparemment tumultueux, entre ses rives désertes formées par l'indifférence et le dédain publics. Nous pouvons compter que M. Hanotaux trouvera pour ses citoyens mal venus les expressions que comportent leurs sentiments, sans avoir pour cela à recourir à aucune périphrase qui pourrait donner l'éveil à nos ennemis.

Un fait est certain : la France et la Russie sont étroitement liées par l'estime et l'affection mutuelles, et par les instruments diplomatiques d'usage en pareille matière ; un autre fait qui n'est pas moins réel : c'est que la *Duplice* apporte autant de réserve et de discrétion dans la jouissance de cet accord réconfortant pour deux peuples désormais invincibles que la *Triplice* triomphait brutalement d'un traité d'alliance qu'elle exhibait sans cesse, tantôt pour confondre les peuples et les menacer, tantôt pour les outrager. Elle y trouvait un facile moyen de rappeler en toutes circonstances qu'elle était la Force dans le monde et que la force, en somme, inspirait la justice et primait le Droit. Que cette attitude provocante ait lassé la patience des peuples, rien de plus naturel ; et qu'elle ait inspiré à deux nations vivant, sous un régime différent, mais douées d'une égale dignité et d'un courage équivalant, la résolution de franchir les légers obstacles qui les séparaient pour se rassurer entr'elles, s'unir, et se défendre d'accord, est-ce invraisemblable?

L'attitude de la *Triplice* motiverait donc, après l'avoir rendue possible, l'existence de la *Duplice*. Il y a plus, la *Duplice* existait en puissance avant la *Triplice* elle-même. Pour qui s'est initié dans la marche de la Prusse vers l'établissement de l'unité germanique, vers la restauration de l'empire allemand au bénéfice des Hohenzollern et vers l'établissement de l'hégémonie teutonne dans le monde, il est évident que l'œuvre de Bismarck comportait d'autres étapes, que le cours des succès allemands a été suspendu : comment et par qui? A cause du prompt relèvement de la France et par la Russie qui s'opposa, en 1875, à ce que l'Allemand recommençât à saigner la France pour l'achever sans retour.

En 1875, pas plus qu'en 1870, la Russie n'avait pas encore entièrement oublié notre malheureuse aventure de Crimée, mais elle avait déjà moins besoin de réparations. Selon elle, nous étions suffisamment châtiés et notre existence forte, honorable, devenait, à ses yeux, un facteur indispensable pour la paix du monde.

Il y avait donc peu à faire pour décider le tsar à modérer les velléités belliqueuses de Bismarck ; mais ce qui aurait décidé la Russie à tirer l'épée pour nous défendre, c'est qu'elle avait acquis la certitude que l'Allemagne, dans ce qu'elle considérait comme un autre combat des Horaces contre les Curiaces, estimait, elle seule survivant, avoir abattu tour à tour tous ces adversaires, sauf deux : la France qui se redressait toute sanglante mais toujours insoumise, et la Russie encore inabordée. Il fallait se hâter, achever la France et puis, lestement, faire face à la Russie isolée, dont les forces encore mal organisées n'auraient pu défendre son intégrité.

Voilà ce qui nous sauva en 1875 des horreurs d'une nouvelle guerre. Survint bientôt le conflit turco-russe. La Russie triompha, après quels efforts et combien de lourds sacrifices! Néanmoins, elle traitait glorieusement à San Stefano. Mais les succès des armes russes avaient paru à Bismarck comme autant de défaites pour l'armée allemande ; et selon lui, les clauses avantageuses du traité de San Stefano diminuait, en égale proportion, la portée comme la durée du traité de Francfort. Il fallait donc intervenir. On se rappelle de quelle façon, il s'y prit. C'est malgré la France, déjà reconnaissante, que l'Allemagne et l'Angleterre coalisées au Congrès de Berlin dépouillèrent la Russie des fruits de ses dures victoires.

Le souvenir déplaisant de Crimée s'effaçait alors complètement dans l'esprit du tsar et de son successeur, qui surent gré à la France de son intervention amicale, même inefficace. L'entente des deux peuples s'ébauchait ainsi par la communauté de leurs aversions, de leurs rancunes, comme aussi de leurs intérêts; et cette intimité naissante ne devait plus cesser de s'accentuer.

Il est vrai que nos anglophiles Ferry, Waddington, de Freycinet et consorts, faillirent plus d'une fois tout perdre, disposés qu'ils étaient à lécher amoureusement la botte ensanglantée du Teuton dès qu'elle leur pesait un peu moins lourde sur la poitrine. L'aventure du général Appert, alors ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, est typique. La femme de l'ambassadeur était danoise tout comme l'impératrice, épouse d'Alexandre III. Les deux femmes, petites filles, s'étaient connues sur les bancs. Au milieu des jeux innocents du jeune âge

elles s'étaient liées d'une amitié tendre qui résista aux injures des temps comme à l'éblouissement d'une incomparable fortune. Les deux amies furent heureuses de se retrouver à Saint-Pétersbourg, et l'on peut dire qu'une journée sans se voir intimement était pour elles une journée marquée d'un sensible ennui. Or, cette intimité entre l'impératrice de Russie et l'ambassadrice de France portait ombrage au prince de Bismarck, qui ne se gêna pas pour envoyer à M. de Freycinet, alors ministre des affaires étrangères, l'ordre de rappeler le général Appert... et sa femme avec lui ! M. de Freycinet, à cette époque se débattait déjà dans les petits ruisseaux ; Bismarck pouvait livrer des papiers, parler aussi, le compromettre. Pour s'épargner des ennuis, ce ministre *clairvoyant* faillit discréditer la France : il rappela le général Appert.

L'impératrice fut vivement affectée à la pensée que son amie allait s'éloigner d'elle et l'empereur interloqué ne comprenait pas qu'on pût méconnaître en France la valeur de sa bienveillance soutenue et d'une pareille amitié. Il insista pour le maintien du général à son poste, mais Bismarck renouvela son ordre et c'est lui qui l'emporta contre l'empereur ! Alexandre voulut bien excuser la faiblesse d'un ministre défaillant qui méconnaissait la dignité de la France, mais il jura à *l'homme de fer* qui se mêlait de surveiller les relations privées de la tsarine et de les briser une haine implacable.

Or, que se disait-il entre les amies durant leurs longs entretiens ? Bien des choses, en projets, qui se sont produites dans des faits récents. Pour ce qui nous occupe en ce moment : l'amitié franco russe et l'alliance éventuelle des deux peuples, il nous revient que l'impératrice les faisait entrevoir à sa confidente et elle les lui montrait inévitables. Pour l'expliquer la tsarine, dépositaire des plus secrètes pensées de son auguste époux, rappelait à l'ambassadrice les horreurs de la guerre turco-russe, les efforts faits, les sacrifices consentis, les résultats obtenus, les termes du fameux traité qui, en rétablissant la paix entre les belligérants, inaugura la campagne des diplomates. Elle appuyait surtout sur les intrigues de Bismarck et elle déplorait l'impuissance où se trouva la Russie de résister aux peuples coalisés contre elle au Congrès de Berlin. Outré de dépit le tsar aurait bien déclaré la guerre à l'Allemagne, mais !.... Du reste, c'était l'occasion préparée, souhaitée par Bismarck ; c'était la dernière carte que voulait abattre la Prusse et il se trouvait qu'elle tenait un *maître atout*.... La Russie, sans paraître attacher à la provocation une importance excessive, mêla le jeu et remit la partie à une heure plus favorable !... Cette heure, disait la tsarine, les Russes la prépareront le jour,

la nuit, toute leur vie ; le tsar y sacrifiera son existence entière et il inspirera à son fils de tels sentiments qu'il descendra dans la tombe sans rien craindre pour la réalisation complète de son œuvre si elle demeurait inachevée. « Les Russes sont froids, réfléchis, disait-elle, volontiers ils sont patients parce qu'ils sont puissants et ils seront implacables parce qu'ils sont justes. Or, la France partage notre haine, elle épousera notre querelle comme nous embrasserons sa cause, et de toute cette tourmente qui bouleverse les nations, en dépit de la force actuelle, c'est encore la justice et le droit qui sortiront vainqueurs. »

Plus tard, quand Alexandre III crut pouvoir manifester son intérêt à la France, il lui faisait dire : votre constance me touche, votre ardeur me gagne..., soyez prudent encore, travaillez, travaillez sans cesse et surtout soyez forte, vos alliés futurs feront le reste. Et quand nous eûmes fait suffisamment preuve d'une prudence soutenue, d'une fermeté inébranlable ; quand notre pavillon reparut sur toutes les mers, face au pavillon britannique ; quand tous nous recommencions à nous serrer autour d'un même drapeau, le tsar fit alors si bien que nos marins parurent à Cronstadt.

Là, familier au milieu de nos matelots, chapeau bas et la paupière humide, pour la première fois, il honora publiquement la France en écoutant *sa* Marseillaise. Nos marins entonnèrent l'hymne russe avec rage, et l'alliance franco-russe était faite dans les cœurs. Vinrent ensuite les fêtes de Toulon et la réception enthousiaste des Russes à Paris, et l'heure parut bonne pour jeter les bases de l'accord écrit qui devait lier les deux peuples.

La convention militaire proposée fut longuement étudiée sagement débattue, et c'est M. de Giers, mort aujourd'hui, et M. Casimir Perier, ministre des affaires étrangères sous la présidence de Carnot, qui apposèrent leur signature sur ce document indéniable.

Le regretté prince Lobanoff n'a fait que suivre, à la suite de M. de Giers, la politique francophile d'Alexandre III. Des deux côtés les sommités militaires et maritimes ont été appelées à se mettre d'accord sur toutes les éventualités qui pourraient se produire dans le cas où une dure nécessité ferait recourir aux armes. Cette convention militaire, que les récents événements sont appelés à faire améliorer sensiblement, prévoit, d'une part, le cas où la Russie aurait maille à partir soit avec l'Angleterre, soit avec l'Autriche-Hongrie ; et, d'autre part, celui où la France se verrait menacée par l'Italie, l'Angleterre ou l'Allemagne. On sait que l'attaque d'un membre de la *Triplice* par une puissance non comprise dans ce groupe, amènerait immédiate-

ment une déclaration de guerre à l'agresseur par les deux autres parties contractantes ; de même une agression quelconque contre la Russie ou la France provoquerait l'ébranlement simultané de toutes les forces de ces deux alliées. Jusqu'ici la convention était défensive ; on examinera, sans doute, si pour sortir du *statu quo* lamentable où se débattent actuellement les intérêts européens, pour faciliter des initiatives efficaces, il n'y aura pas lieu de la rendre même offensive. On conçoit qu'une discrétion patriotique s'impose à cet égard et qu'il devient superflu d'insister sur un chapitre aussi brûlant.

Quand donc Nicolas II et la tsarine sont arrivés à Cherbourg, et lorsque M. Félix Faure, délégué par la nation, leur souhaita la bienvenue sur la terre de France, les souverains russes savaient bien qu'ils venaient chez un peuple ami, dont les sentiments chaleureux pour leur personne se manifesteraient avec enthousiasme et bonheur. Cherbourg, Paris, Versailles, Châlons furent quatre étapes, quatre journées historiques dont nous n'essayerons même pas d'évoquer les multiples péripéties encore présentes dans tous les esprits. C'est en vain qu'on avait essayé de nous calomnier ; en vain qu'on avait tenté d'intimider les souverains en leur faisant craindre les pires aventures parmi nous ; en vain aussi la police anglaise se mit en frais d'un complot ; le tsar est venu parce que, disait-il, « on l'attendait ».

Comme cédant à la même préoccupation, la presse européenne se demandait par quelles paroles le tsar et M. Félix Faure traduiraient leur situation réciproque et en quels termes ils parleraient des relations diplomatiques établies entre les deux pays. — A moins que le tsar ne se serve du mot *alliance*, répétaient les Tripliciens, nous n'admettrons jamais qu'il existe entre Slaves et Français un accord sérieux. Evidemment il ne pouvait convenir à Nicolas II, pas plus qu'au président de la République française, de subir les exigences indiscrètement formulées par les plumitifs de tous pays ; mais, d'accord, ils ont voulu montrer aux peuples qu'on pouvait parfaitement dire une même chose de deux façons également précises. Le tsar a même apporté à éclairer ses amis et les autres une sorte de malice vraiment impériale ; il n'a laissé, un seul instant, languir l'intérêt des journées historiques qu'il vivait parmi nous. Tout, en effet, dans son maintien, dans ses gestes, actes et paroles a suivi une gradation palpitante ; et c'est en un élan d'enthousiasme irrésistible que, dans son toast de Châlons, il proclama la parfaite et durable confraternité d'armes des armées russes et françaises ; qu'à la frontière, avant de la franchir pour pénétrer dans l'inconsolable Alsace, il envoyait encore à M. Félix

Faure, pour la nation française tout entière, cet adieu ému, reconnaissant, qui trahissait les regrets du départ et le désir d'un prompt retour.

Le spectacle de ces inoubliables fêtes n'a trompé personne. C'est le peuple français, en tant que peuple libre et souverain, qui recevait l'allié de la France, et Nicolas II ne considérait dans les hommes qui l'approchait de très près que les délégués de la nation à laquelle il rendait visite. Aussi, pénétré de l'importance de son rôle et de la gravité des événements, ce peuple réputé, turbulent, a fait preuve, au milieu de l'abandon cordial le plus complet, d'une dignité si grande, d'un tact si parfait, d'une tenue générale si correcte que ses hôtes n'ont pu en dissimuler leur admiration, trouvant que les rues de Paris rivalisaient avec nombre de salons mondains. Or, c'est précisément cette préoccupation constante qu'avait le tsar de ne s'adresser qu'à la nation française elle-même; c'est sa volonté ferme, partout évidente, d'atteindre les cœurs français et de les gagner définitivement, qui est le trait caractéristique de toutes ces manifestations. On sentait qu'il sanctionnait ainsi l'alliance écrite et la déclarait indissoluble, non pas entre lui et des hommes qu'emportent les fortunes contraires des partis ennemis, mais entre lui, souverain absolu et immuable, et la nation française qui fait les hommes qui la guident et bouleverse à son gré les partis eux-mêmes. Il voulait placer son souvenir, ses promesses au milieu de ce peuple comme autant de points fixes et de signes de ralliement en cas de tempête ; et il tenait à emporter dans son propre cœur la parole de ce peuple qui ignore le parjure et dédaigne les trahisons ; c'était là une alliance vraie, et cette alliance des cœurs, conclue au grand jour, vaut bien les alliances de diplomates qui sommeillent parfois sur les parchemins.

Il faut surtout chercher dans les comptes rendus des journaux étrangers la véritable portée de ces manifestations grandioses. Visiblement, on était partout préoccupé de ce qui pouvait se produire dans la rencontre inopinée d'un souverain omnipotent et d'un peuple émancipé qu'on se figure obstinément divisé, volage, et toujours orageux. Malgré les assurances données et les précautions prises, on restait soucieux. Pour expliquer cette appréhension générale on faisait remarquer qu'une visite entre souverains, unis depuis des siècles par des liens de parenté ou de voisinage, ne prêtait guère à des incidents imprévus, parfois regrettables ; incidents, affectait-on de croire, que toutes les prévisions d'un protocole rigoureux ou d'une police vigilante ne sauraient prévenir dans des marées populaires qui s'élèvent houleuses envahissant tout, emportant souvent, à l'impro-

viste et vers l'inconnu, les causes mêmes qui les ont ameutées ou seulement fait naître.

Que le tsar lui-même ait connu ce souci quand, en dépit des conseils pusillanimes de M. de Mohrenheim et des sombres pronostics de certaines corneilles tristes, ruines lamentables d'une diplomatie surannée, il accepta, avec une confiance chevaleresque, l'invitation de la France, rien de plus naturel. Que se passerait-il durant ces journées mémorables? qu'allaient devenir ces manifestations populaires qu'on lui dépeignait si hasardeuses, si redoutables, et dont un des moindres dangers lui avait été si douloureusement révélé à Moscou même par l'épouvantable catastrophe qui jeta une note si poignante au milieu des fêtes de son couronnement? Avouons que le tsar avait le droit de s'interroger. Aussi, la décision qu'il a prise de venir avec son enfant et son épouse prêt à affronter les vents et les tempêtes, et tous les hasards réunis, mais affirmant malgré tout la meilleure opinion qu'il avait, lui, de ce pays calomnié ; cette décision virile a dit au monde entier la mesure de ses sympathies pour la France et la force des *liens précieux* qui unissaient déjà les deux peuples. C'est là ce que la presse européenne a dû constater avec unanimité et elle a convenu, ici avec bonne grâce, ailleurs avec dépit, qu'en imposant silence aux voix hostiles et en se confiant à la sagesse native d'un peuple ami, le tsar avait rendu un solennel et juste hommage à la France d'ailleurs reconnaissante.

Cependant, le lendemain de l'arrivée à Cherbourg, avec une sorte de plaisir malicieux, les *Tripliciens* faisaient remarquer que le premier abord avait été plutôt réservé et correct que chaleureux. On ne voulait pas voir, en cette réserve apparente, l'émotion de la nouveauté et une gêne passagère, en pareille occasion pourtant inévitable. Mais les jours s'écoulaient et force fut bientôt aux amis comme aux adversaires de reconnaître avec un ensemble frappant qu'à mesure que le temps marchait les sentiments du tsar et du peuple français allaient tout naturellement de la correction la plus rigoureuse à l'effusion la plus vive et la plus cordiale. A Cherbourg, a-t-on remarqué, le tsar abordait en France ; il y vit le chef de l'Etat, ses ministres, passa en revue une flotte puissante et ne parla guère que d'*amitié*. A Paris le contact direct du souverain et de la nation commence. L'impression première fut, chez le tsar, une sorte de saisissement fait d'admiration et d'étonnement ; et une larme d'attendrissement était plus proche de sa paupière que le sourire de sa lèvre. Mais l'enthousiasme ambiant le pénétra aussitôt, et il voulut même, tout en s'initiant à nos mœurs, à notre

génie, aux rouages compliqués de nos institutions, au cours de visites imprévues, s'enfoncer, en dehors des escortes et de la surveillance, dans les flots épais de ce peuple dont l'allégresse le transportait lui-même ; et ce peuple, visiblement flatté, redoubla ces démonstrations de joie en même temps qu'elle lui témoignait, avec plus d'égards, un plus profond respect. Voilà ce qui parut prodigieux dans le monde entier, où depuis quelques lustres d'années on ne connaissait guère de nous que le mal inventé par nos ennemis. En dernier lieu, à Châlons, on a trouvé que les 80.000 hommes alignés en face du tsar était vraiment une manifestation grandiose de nos forces nationales enfin restaurées, et c'est avec des réelles angoisses, trop peu dissimulées, que les *Tripliciens* et la presse britannique ont marqué la progression incessante des sentiments la netteté, la fermeté de plus en plus calculée des paroles officiellement échangées. Après Cherbourg, on se félicitait de ce que, en passant, on avait à peine placé un mot sur la « la nation *amie* » ; mais à Paris, au dîner de l'Elysée, on apprenait avec chagrin qu'entre ces nations amies il y avait des « *liens étroits* » et des « *traditions inoubliables* » ; pour comble d'ennui, à Châlons, au milieu de sonneries belliqueuses et de l'éclat des armes, à la vue de l'ardeur guerrière de cette jeunesse, à qui d'immortels aïeux indiquent encore quels chemins mènent à la victoire, on a dû reconnaître que le tsar était réellement heureux, comme rassuré sur la valeur matérielle et morale de l'alliance que lui avait assurée son auguste père. On remarqua que ce fut dans un recueillement ému, presque religieux, que le tsar écouta M. Félix Faure lui disant : « Aujourd'hui, au nom de l'armée et de la marine françaises, je prie Votre Majesté de recevoir pour ces armées de terre et de mer l'affirmation solennelle d'une inaltérable amitié. »

Le tsar, répétant ces mêmes paroles et les soulignant avec l'intention claire de se faire comprendre des sourds obstinés eux-mêmes, répondit au Président qu'il avait raison de dire que les deux pays étaient liés par une inaltérable amitié. Et, comme si déjà il avait entrevu les deux armées ralliées autour d'un même étendard, luttant pour la même cause animées par la même pensée : il ajouta qu'il existait entre les deux armées un profond sentiment de *confraternité* d'armes.

On voulait la proclamation de l'alliance franco-russe. Pouvait-on le faire d'une façon plus précise, plus significative qu'à Châlons ? Quand, ensuite, on accompagne le tsar jusqu'à la frontière lorraine, quand on le voit, sur le seuil du pays *annexé*, se retourner vers nous et nous envoyer, à tous, un dernier et cordial adieu, puis s'enfermer

pour échapper aux empressements de commande et à un spectacle désolant pour nous, et ne reparaître qu'à Darmstadt, on comprendra notre reconnaissance envers ce monarque loyal qui a su deviner nos secrètes pensées et rendre un hommage si digne à nos patriotiques douleurs.

Nous avons tous remarqué combien cordial et enthousiaste a été le langage amical de la presse belge. Nos confrères d'Italie ont été visiblement influencés par l'accord intervenu entre la France et l'Italie en Tunisie, et le mariage, alors prochain, aujourd'hui réalisé, du prince héritier d'Italie avec la princesse Hélène de Montenegro. Les journaux italiens se leurraient encore du vain espoir que le tsar profiterait de son voisinage pour honorer la dynastie de Savoie en assistant à ce mariage royal qui avait l'heur de lui plaire. On n'avait donc, à Rome, aucune bonne raison pour dénaturer le caractère des fêtes franco-russe. On s'y inquiétait même de ce qu'une attitude, plutôt bienveillante, pourrait favoriser d'une part, grâce à la Russie, la prompte conclusion de la paix italo-abyssine et la libération des prisonniers italiens retenus en Ethyopie ; et, d'autre part, grâce à la détente provoquée par l'accord italo-tunisien, au rétablissement tant désiré et si nécessaire de meilleurs rapports commerciaux entre la France et l'Italie. Pour ce qui nous concerne, nous verrions avec plaisir notre voisine infortunée revenir à de saines traditions, à une morale politique plus précise, ce qui l'aiderait puissamment à rétablir avec nous des relations plus cordiales, aussi plus naturelles.

Quant au tsar, son abstention n'a été que le résultat, facile à prévoir, de la situation ambiguë et précaire que l'Italie officielle occupe dans la Rome pontificale. Nul n'ignore ce que Léon XIII a fait pour rapprocher la Russie de la France et ce que l'illustre vieillard attend de bienfaits de cette alliance pour la cause de l'Eglise dans le monde. Malgré les divergences de doctrines séculaires qui éloignent les uns des autres Russes et Romains, il n'a pas paru digne au tsar d'aller abreuver d'amertume, jusqu'au fond de sa retraite attristée un homme vénérable qui réserve ses droits méconnus, tous légitimes, et qui ne veut évidemment à la Russie que du bonheur.

La presse austro-hongroise et allemande, incitées à la modération par la visite préalable reçue par leurs souverains respectifs, n'ont su cependant s'abstenir totalement de marquer une certaine inquiétude et une mauvaise humeur parfois grotesque. C'est avec une inénarrable mélancolie qu'elles ont fait ressortir la différence étonnante des sentiments contenus dans les toats de Vienne, Breslau, Cherbourg, Paris et Chà-

lons ; pour elles, plus de doute que l'alliance franco-russe est désormais une réalité internationale dont il faudra tenir grand compte, mais on affecte de croire que les tendances de la *Duplice* sont résolument pacifiques.

La presse anglaise a été décidément burlesque, non pas qu'elle ait émis des doutes, ou distillé du fiel en plus forte dose qu'à l'ordinaire ; mais parce que, sitôt bien convaincue de la réalité de l'accord franco-russe et du déplacement de la force dirigeante de la politique européenne, elle nous a montré John Bull, très perplexe, emballer toutes ses amitiés et, ce singulier ballot sous le bras, s'en aller dire à l'Allemagne sans se douter même de ce qu'il y avait de crevant dans ses démarches : « Eh ! bien, là, c'est fini. Si tu n'approuves mes rapines au Transvaal, mes empiétements à Zanzibar, ma prise de possession de l'Egypte ; si, en un mot, tu n'abdiques tes velléités coloniales entre mes mains, en ma faveur, je m'en vais de ce pas déposer ce paquet aux pieds du tsar, dans les bras de la France !... Et tu sais, ce qu'après cela vaudra encore l'Alsace !... »

Et les Allemands, sans oser trop éclater de rire, de lui faire observer que la politique franco-russe n'avait pas encore d'orientation bien précise, que si elle allait s'affirmer sous peu, agir quelque part, se serait de préférence en Egypte et sur le Bosphore que sur le Rhin ; que déjà l'Allemagne avait pu s'entendre avec ses « prétendus ennemis » pour faire prévaloir en Extrême-Orient, en Arménie même, des vues qui n'étaient pas précisément en conformité avec les intentions et les intérêts de la Grande-Bretagne ; que s'il plaisait enfin à l'Allemagne de sacrifier de John Bull le chapeau, la veste, les bottes ou la bosse, et de l'abandonner dans les Balkans, à Constantinople, et dans la vallée du Nil en demandant un peu de tolérance en compensation de vastes dépouilles faciles à s'assurer, il y avait fort à parier qu'on ferait à ses ouvertures un accueil empressé. John Bull, à ces propos, affermissait ses lunettes et, n'osant sourire à la France, il alla méditer sur les bords de la Tamise sur ce que deviendrait l'Angleterre si vraiment, pour le bien général, il plaisait à l'Allemagne de proposer l'immolation d'un peuple flibustier sur l'autel abandonné où l'on adorait jadis la Justice Universelle.

Avec la discrétion que comporte la situation, à ceux qui seraient tentés de nous demander pourquoi, contre qui, est formée notre alliance avec la Russie, nous répondrions que d'abord c'est là, pour nous, une affaire de famille qui ne regarde principalement que nos co-contractants et nous-mêmes ; qu'en somme nous n'avons pas de comptes à rendre,

surtout aux gens qui sont alliés contre nous par des traités dont les clauses oppressives et spoliatrices imposent le secret. Une alliance, thèse générale, se fait toujours pour la défense efficace d'intérêts réciproques ou communs ; elle est dirigée contre ceux qui les ont violés ou bien qui les menacent. Aux peuples de considérer si, de cette façon, ils sont pour ou contre nous, et cela leur suffira pour être fixés sur le point de savoir si nous leur sommes favorables ou contraires.

Jadis, nous avions le tort d'apporter, avec nombre de qualités aimables qui nous faisaient les enfants préférés de l'Europe, la dangereuse manie de vouloir faire toujours la guerre pour des sentiments ou des idées, au lieu de ne veiller avant tout qu'à nos intérêts. C'est ainsi qu'en des temps encore peu éloignés nous sommes allés en Belgique, en Chine, au Mexique, en Crimée, en Italie ; que nous avons prodigué à la légère le plus pur de notre sang, le plus clair de nos trésors, à seule fin de faire prévaloir, au milieu des peuples, des théories idéales de droit, de liberté, de justice distributive. Nous avons même par sentiment affranchi des peuples qui nous sont aujourd'hui hostiles par intérêt, et nous avons, tout en créant à notre expension nationale les obstacles de l'unité italienne et germanique, suscité autour de nous des défiances, des haines, des convoitises, qui nous précipitèrent en une chûte profonde qui faillit être irréparable. Cette expérience tragique nous a corrigés d'un défaut de prosélytisme exubérant. C'est à l'épreuve d'un dur malheur que notre don-quichottisme turbulent s'est transformé en un bon sens solide, où le sentiment, si naturel à notre rare, s'est heureusement allié à l'intérêt pratique qui nous fait tendre prudemment vers les réparations légitimes qui nous sont dues.

Et, remarquez-le bien, abstraction faite de nos vives sympathies qui sont toujours *acquises* aux opprimés, qu'est-ce donc que cette déplorable agitation arménienne, et les massacres voulus qu'elle provoque, sinon une tentative dangereuse de la part de nos ennemis, soit qu'on veuille créer une diversion favorable à d'égoïstes intérêts, soit qu'on se propose de nous attirer sur un terrain brûlant où toutes les complications deviendraient possibles, même les conflits les plus étendus !

L'Angleterre se sent partout surveillée, menacée. Elle voit approcher l'heure fatale des règlements pénibles ; éloigner ce terme redoutable en imposant des délais, c'est son secret désir. Elle est donc disposée à jouer gros jeu pour amener les complications continentales qui, selon elle, épuiseraient les puissances en des efforts surhumains.

Son gain, dans cette épouvantable aventure, serait la possibilité de fermer les livres et de clore, au milieu d'une débâcle générale, ses comptes frauduleux.

Les Arméniens nous intéressent infiniment, nous ne cesserons de le répéter, et leur sang qui coule nous inspire une indicible horreur ; mais ce qui nous intéresse davantage ce sont nos propres destinées. Il nous faut, provisoirement du moins, la paix pour les assurer, et nous n'entendons pas tomber dans le panneau, quand, pour nous faire sortir d'une correction diplomatique opportune, menés par des agents provocateurs salariés par l'Angleterre, les Comités révolutionnaires Arméniens se figurent qu'il suffirait d'amener de nouveaux massacres, d'essayer d'autres attentats, voire même de s'attaquer à notre ambassade pour mériter que nous intervenions militairement en leur faveur. Ce serait là un singulier moyen d'activer notre action ou de développer notre sympathie avant tout clairvoyante.

L'Angleterre avait pensé que, suffisamment préoccupées à se surveiller mutuellement, les puissances lui permettraient encore de répéter les manœuvres qui lui livrèrent l'Egypte ; et, dans ses rêves enchantés, elle se voyait déjà confortablement installée sur le Bosphore au grand désespoir de la Russie refoulée. On lui fit comprendre que la moindre tentative, en ce sens, lui serait fatale, et force fut à lord Salisbury de reconnaître que l'Angleterre n'était pas en mesure d'affronter l'hostilité armée des puissances qui modéraient son ardeur. On accuse la France d'inhumanité et la Russie d'égoïsme ; on étale complaisamment cent mille cadavres ensanglantés, et l'on demande en sanglotant si, par notre faute, tant de crimes resteront impunis.

Nous songeons que dans cette masse de victimes il y a des innocents dignes de pitié et des criminels, parmi eux, sur qui retombent le sang follement versé. Puis, nous demandons à ceux qui nous reprochent notre réserve prudente, quel est celui d'entre eux qui, en état d'encourir cette épouvantable responsabilité, oserait en ce moment porter une main téméraire sur l'édifice branlant de l'empire ottoman. La moindre secousse le disloquerait. Tous, sommes-nous prêts au partage, et verrions-nous indifféremment des attributions imprévues qui nous porteraient ombrage ou bien nous causeraient un préjudice ? Pourrait-on alors modérer les appétits, refréner les convoitises, et veut-on prévoir ce qui adviendrait en Europe si, accourus en armes au chevet de l'homme malade, on en venait aux mains dès l'ouverture du testament !

Dans notre dernière chronique nous avons dit de quelles forces

terrifiantes disposent réciproquement les deux groupes de puissances qui divisent actuellement l'Europe. Sait-on ce que sont leurs réserves et quels carnages surviendraient dans le cas où la guerre éclatant les hostilités se prolongeaient ?

Nous empruntons les chiffres qui suivent à l'excellent ouvrage du capitaine Mollard. La première colonne donne le nombre total des hommes fournis à chaque pays par les lois de recrutement en vigueur; la seconde, le nombre des soldats disponibles dès l'ouverture des hostilités.

France	4 960 000	2 200 000
Russie	13 587 000	2 575 000
	18 547 000	4 775 000
Allemagne	6 400 000	2 365 000
Autriche-Hongrie	3 000 000	1 500 000
Italie	2 931 000	935 000
	12 331 000	4 890 000

Qui donc admettra que, pour la satisfaction du sentimentalisme calculée de l'Angleterre et pour la réalisation des projets tempestifs de quelques agitateurs arméniens, il faille précipiter les unes sur les autres tant de masses, armées pour de meilleures causes ; se figure-t-on moins lamentables les catastrophes qui en résulteraient que celles dont les Arméniens encourent assez inconsciemment eux-mêmes? La question d'Orient est en suspens, son règlement s'imposera un jour ou l'autre et nous le désirons prochain; mais il arrive que sa solution, aujourd'hui, est inopportune, parce qu'elle ne servirait que l'intérêt de ceux-là même qui l'agitent perfidement. Voilà pourquoi, tout en protégeant les opprimés autant qu'il est en notre pouvoir, nous veillerons à ce que la liquidation orientale soit remise à des jours plus propices à nos propres intérêts.

Au demeurant, le concert des puissances se rétablit et les ambassadeurs, de commun accord, tentent auprès de la Porte des démarches pressantes que nous espérons devoir être efficaces.

Si les nouvelles de Constantinople et de l'Arménie inspirent encore de vives appréhensions et si on s'étonne, à juste titre, des appels au fanatisme musulman que les autorités turques persistent à exciter contre les chrétiens au risque de provoquer de nouveaux désordres, dont elles auraient peine, cette fois, à décliner la responsabilité : par contre, nos renseignements sur ce qui se passe dans les pays grecs de Turquie sont plutôt rassurants. Peu à peu l'ordre et la confiance re-

naissent en Crête et dans l'Epire, et les Armatoles de Macédoine, en inquiétant les Turcs dans le voisinage de la Grèce, ne font guère que s'entretenir la main. Oh! certainement, si l'on en croyait la presse hellénique, ces Armatoles seraient des foudres de guerre pour le moins prodigieux, et c'est par dizaine qu'ils inscriraient au tableau les compagnies turques exterminées chaque jour, sans pitié ; compagnies non moins admirables puisqu'elles s'obstinent à ne s'en porter que mieux. Cette agitation macédonienne ne laisse pas, cependant, d'être inquiétante, parce que, ayant d'un bout à l'autre de l'empire à se tirer de mille autres embarras ; à se défendre, de plus, contre les suspicions et les réclamations du dehors, le Divan ne peut s'appliquer efficacement à y mettre fin. Dans ces conditions, l'existence, sur un point quelconque de l'empire, d'un millier d'insurgés bien armés, appuyés du dehors, forme un danger sérieux par l'agitation qu'il entretient au sein d'un empire déjà trop compromis. Mais voici l'hiver, et là-bas il est assez rigoureux pour amener les Armatoles soit à repasser la frontière, soit à s'éclipser jusqu'au printemps; d'ici là, si l'on admet ses promesses comme sincères, la Porte aura réalisé en faveur des chrétiens d'importantes réformes qui ramèneront le calme dans les esprits aujourd'hui surexcités.

Du reste, et nous insistons sur ce fait, les événements de Turquie se sont produits si à propos, juste au moment où la question d'Egypte, réintroduite par la France et la Russie, inspirait des inquiétudes à l'Angleterre, qu'on ne saurait les considérer autrement que comme la diversion nécessaire que nous avons dénoncée plus haut. Cependant les Anglais se tromperaient étrangement s'ils croyaient que ces agissements suffiront pour nous détourner de ce qui se passe dans la vallée du Nil, ou pour nous en désintéresser. Contents de nous être opposés à l'action isolée qu'ils méditaient sur le Bosphore, leur laissant tout l'odieux du sang inutilement versé dans un but transparent quoique inavoué, nous revenons au débat égyptien au point où nous l'avions laissé et, avec plus d'instance que jamais, nous rappelons les faits de la cause et demandons l'évacuation. Un Anglais que le jingoïsme n'aveugle pas, M. Léonard Courtney, membre du Parlement, dans une lettre au *Times* préconisait, afin que les puissances rendent leur confiance à la Grande-Bretagne et lui permettent de servir la cause de l'humanité dans l'Orient, l'abandon de Chypre et l'évacuation de l'Egypte. Le *Times*, naturellement, se demanda à quelle démence l'honorable M. Courtney était en proie ; et lord Rosebery, en un véhément discours prononcé à Rochester, compara cette politique à un vol

à l'américaine où l'imbécile abandonne son bien à des coquins.

M. Courtney, à bon droit interloqué par de pareilles apostrophes écrivit au *Times* :

Monsieur : — Lord Rosebery m'a fait l'honneur de me citer dans son discours de Colchester. Il a déclaré que la politique indiquée par moi était celle, bien connue des tribunaux de police : c'est la politique du vol à la persuasion, dans laquelle un imbécile se laisse entraîner à abandonner son bien à un coquin.

Cette comparaison renferme deux propositions. Premièrement, en conviant à un règlement international de la question d'Egypte, nous abandonnions notre bien. Notre bien !!! En second lieu, tandis que nous sommes les imbéciles, les puissances continentales, — Russie, Allemagne, France, Autriche-Hongrie, — sont les coquins. Quelle comparaison de la part d'un ancien ministre des affaires étrangères ! Quelle douceur ! Quelle lumière !

On ne saurait mieux dire, et les puissances seront certainement aussi flattées que M. E. Courtney lui-même d'être accusées du vol stupide commis par l'Angleterre à leurs dépens. Au surplus, les Anglais auraient tort de ne craindre, en Egypte, que l'opposition des puissances. Il se forme en ce pays un parti de jeunes patriotes qui ont une notion parfaitement nette de la justice et du bon droit. Ils s'initient à nos mœurs, connaissent nos procédés et nos moyens ; ils ont foi dans l'avenir de leur patrie et sont prêts, tout comme les Arméniens, à recourir aux moyens mêmes violents pour recupérer leur liberté. C'est peut-être cette considération qui amènera le plus efficacement l'Europe à vouloir fixer le sort des Egyptiens qui ne saurait rester plus longtemps livré à l'arbitraire britannique.

Nous regrettons vivement que lord Rosebery, en donnant sa démission comme *leader* du parti libéral anglais, n'ait pu la motiver que par la divergence de ses vues dans les affaires de Turquie d'avec celles de M. Gladstone. Celui-ci, à l'encontre de celui-là, au risque même de provoquer une conflagration européenne, voulait intervenir militairement, détrôner le sultan et dépecer son empire. Lord Rosebery en se retirant dénonça la folie de pareils projets et leurs dangers immenses ; mais il ne parut pas se douter que la mauvaise foi qui fait prolonger l'occupation de l'Egypte, et tend à la rendre définitive, n'est pour son pays ni moins insensée, ni moins téméraire. D'ailleurs à cet égard, l'aveuglement des hommes d'Etat anglais est général. M. Curzon, sous-sécrétaire d'Etat aux affaires étrangères d'Angleterre, s'expliquant à son tour sur les événements de Turquie et sur l'expédition du Soudan, a dit en substance : « L'expédition de Dongola avait un triple objet : 1° repousser une attaque imminente des Derviches ; 2° venir en aide, par une diversion opportune, à nos amis italiens as-

siégés dans Kassala ; 3° faire un premier pas dans l'entreprise consistant à restituer le Soudan à l'Egypte. »

Nous savons ce qu'il faut penser de l'attaque hypothétique projetée par les Derviches et que les Anglais imaginèrent pour ouvrir des hostilités capables de justifier, quelque temps encore, leur présence en Egypte ; quant au secours qu'on avait l'intention de porter aux Italiens, ces derniers se sont chargés de faire justice d'une prétention aussi mensongère. Tous, nous avons encore présent dans l'esprit les polémiques si peu édifiantes qui s'élevèrent à ce propos entre les gouvernements anglais et italiens, et dans les organes des deux pays. Pour ce qui en est de la restitution éventuelle du Soudan à l'Egypte, chacun saisit parfaitement dans le sens de cet euphémisme complaisant l'intention qu'a l'Angleterre de conquérir le Soudan avec les ressources de l'Egypte, au dépens de ses créanciers, et de s'attribuer en fin de compte ce pays lui-même, suffisamment agrandi. On est encore à se demander comment l'Angleterre s'y prendrait pour dépouiller les gens proprement. Toujours elle s'installe au chevet des peuples jeunes ou affaiblis. Vous l'y voyez, aimable, empressée, appliquant des compresses, usant du bistouri. Elle rend malade et, en cherchant à guérir. elle empoisonne avec le remède, ou égorge dans la crainte d'être trahie ; puis, sans trève aucune, héritière toujours heureuse des malades qu'elle achève, comme défiant la justice par son bonheur serein, elle prépare dans l'ombre d'autres opérations médicales urgentes pour le bien d'hommes valides.

M. Curzon, en abordant la question arménienne, trouve que : « bien que la paix européenne n'intéresse pas à un si haut degré l'Angleterre, isolée dans ses îles, que les nations du continent, une guerre européenne, provoquée par une action isolée de la Grande-Bretagne, serait pour cette dernière la source de grands dangers ; elle a beaucoup d'amis, mais pas un allié ; elle ne peut donc agir que par des moyens diplomatiques et à l'aide du concert européen dont l'action est lente, silencieuse, parce que chaque faux pas pourrait entraîner des malheurs irréparables. Au reste, daigne-t-il reconnaître, l'Angleterre n'a aucun droit d'intervention qui lui soit propre et elle n'a pas encore acquis le monopole de la philanthropie.

On s'en doutait bien, mais on est tout de même satisfait quand, après force démonstrations contraire et la menace à l'appui, l'Angleterre finit par s'en douter elle-même.

C'est évidemment dans un accès de dépit, et dans l'intention puérile de nous être désagréable qu'au milieu de tous ces débats, plutôt

irritants, les Anglais se sont mis à remémorer bruyamment Trafalgar. Nous admettons bien que le succès de Nelson a sauvé l'Angleterre d'une chute irréparable. Si c'est encore ce soulagement lointain qu'on se rappelle avec plaisir, rien à dire sinon que des démonstrations exubérantes, intempestives, sont évidemment peu faites pour rendre plus faciles des relations déjà tendues. Si, par contre, on voulait ainsi établir une comparaison entre Trafalgar et Sedan que les Allemands eux-mêmes célèbrent déjà, avec un moindre empressement nous ferons remarquer que Nelson jouissait de tous les avantages imaginables, que sa gloire est loin d'avoir été gratuite, puisque les Anglais ont dû se joindre aux peuples unanimes pour rendre un précieux hommage à l'héroïsme de nos marins. Nous y voyons, de préférence, un de ses multiples moyens auxquels, en Angleterre, on recourt volontier pour exalter les esprits, afin d'obtenir les crédits qu'on désire en faveur des constructions nouvelles projetées par l'Amirauté.

Enfin, pendant que les Boërs du Transvaal, peu rassurés sur les intentions de l'Angleterre, s'organisent solidement, opèrent des réformes indispensables, tout en faisant des achats d'armes et de munitions qui ne laissent aucun doute sur la nature de leurs dispositions belliqueuses, s'il fallait se défendre contre de nouvelles agressions, il nous vient d'Amérique des renseignements qui laissent espérer le réglement du contesté anglo-vénézuelien. Les Américains sont fort occupés de leur élection présidentielle. C'est au début de novembre qu'il leur faudra choisir entre MM. Mac Kinley et Bryan, c'est-à-dire entre la *saine monnaie* (l'or) et l'argentisme. Il ne paraît pas, en effet, que la candidature de M. Palmer, représentant les démocrates orthodoxes, ait la moindre chance de succès ! Dès ce jour, on peut considérer comme assurée l'élection du candidat républicain, Mac Kinley, l'auteur du fameux tarif, contre le candidat des argentistes-democrates-populistes, autrement dit la *popocratie*. Le 4 mars 1897, Mac-Kinley remplacera donc M. Cleveland à la Maison Blanche, et alors seulement, avec les difficultés et les déboires, il pourra apprécier la situation peu riante qui lui sera faite. Elu comme adversaire de l'argentisme, avec mandat de défendre la République contre l'anarchie commerçante, apportera-t-il à la présidence sa haine contre l'étranger et son protectionnisme agressif ? prêtera-t-il l'oreille à ceux qui voudront l'intéresser outre mesure au sort des Cubains révoltés ? et risquera-t-il un conflit armé avec l'héroïque Espagne ? D'aucuns le disent et c'est une éventualité que les Espagnols paraissent redouter. Aussi le général Weyler ayant reçu des renforts, sans attendre les 20 000 hommes qu'on lui destine

encore, est-il entré en campagne, résolu à porter des coups décisifs, de façon à mettre le nouveau président lui-même en face de faits accomplis.

Du reste, il n'est que temps de se hâter. Le général Weyler a reçu 36 000 hommes de renforts destinés à combler les vides dans les rangs des 140 000 dont il disposait déjà ; c'est donc, en moins de 18 mois, 180 000 hommes que l'Espagne a déjà embarqués pour la grande île, portant à 200 000 hommes l'effectif de ses troupes à Cuba.

En nous rappelant ce que nous a coûté en sacrifices divers l'envoi au Tonkin, au Dahomey, à Madagascar de forces infiniment moindres, on ne peut ne pas être étonné de la vitalité parfaitement prodigieuse dont l'Espagne fait preuve en cette douloureuse circonstance. Sans la moindre hésitation, avec un élan patriotique admirable, sans recourir ni aux moyens de transport, ni au crédit de l'étranger, ce peuple fier a fait immédiatement face à tous les besoins ; il a consenti, et, au-delà, tous les sacrifices nécessaires, entamant avec résolution une guerre coloniale formidable dont il entend sortir vainqueur. Les insurgés, sans doute, doivent être satisfaits de l'immensité des efforts qu'ils imposent et du danger pressant qu'ils font courir à la métropole. Il n'en est pas moins vrai que pour les uns et les autres la situation devient absolument critique. Si le général Weyler, peut réaliser son plan de campagne, qui ne manque pas d'habileté, les insurgés peuvent s'attendre à des mécomptes profonds tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ; si, au contraire, la campagne entreprise par les Espagnols ne produisait pas d'heureux effets, vu l'hostilité croissante des Américains et les dispositions douteuses du nouveau président ; vu surtout qu'à bout de ressources l'Espagne ne trouve pas à emprunter à l'étranger, on ne saurait rester sans crainte pour l'issue de la lutte. Il faudrait à l'Espagne un milliard. Elle l'aurait trouvé peut-être dans un groupe de financiers puissants, mais les conditions mises à l'octroi de ces fonds ont paru telles que M. Canovas del Castillo a déclaré hautement que l'Espagne n'était pas en faillite ; qu'elle ne saurait, en des concordats outragants, à l'exemple de la Turquie, de la Grèce ou de l'Egypte, aliéner une parcelle de ce qu'elle croit l'essence même de sa souveraineté. Cette virilité, digne d'un Romain, constitue évidemment une force morale des plus précieuses ; mais en dehors de ses beaux sentiments s'agitent les questions banales, mais capitales, des voies et moyens indispensables : il coûte peu de dépenser la vigueur de son bras, s'il abonde des vivres pour l'entretenir. Or !...

ARTHUR SAVAÈTE.

Imprimerie DESTENAY, BUSSIÈRE frères. — Saint-Amand (Cher).

LE MEURTRE RITUEL [1]

(Extrait du dernier Chapitre du Travail du P. CONSTANT *sur les Juifs*.)

. . . . . .

. . . . . .

Il est un rite religieux du Juif dispersé, d'un caractère exceptionnel, qui sort, avec un relief effrayant, de la catégorie des rites ordinaires ; qui a acquis, dans l'histoire, une célébrité sinistre ; nous voulons parler du meurtre rituel ou du sacrifice humain.

Le Juif, auquel le texte même de sa loi rendait impossible le sacrifice du taureau, du bouc et de l'agneau, y a substitué une victime qui rappelait ses sacrifices d'autrefois sur les hauts lieux, et faisait, en plus, un élément de son culte, de la plus horrible satisfaction de sa haine.

En souvenir du Christ crucifié, pour donner au crime du Calvaire, jusqu'à la fin des temps, avec un mémorial horrible, une sorte d'indéfinie prolongation, il a *sanctifié*, toutes les fois qu'il l'a pu, chaque anniversaire du déicide, par l'immolation d'un Chrétien.

Comme il voulait jadis sans tache, l'agneau de sa pâque il prend soin, là aussi, de la pureté de la victime : ses préférences sont pour l'enfant. Il se préoccupe même de le trouver beau ; il lui plaît que dans le corps comme dans l'âme, tout soit irréprochable ; afin que rien ne manque à l'excellence d'un acte religieux dont il fait la part exquise de son culte.

Traiter du Juif et se taire sur le meurtre rituel, serait omettre ce qu'il y a de capital dans la cause. Nous n'aimons pas

(1) *Errata*. — N° de Novembre, page 204, dernière ligne — au lieu de : Nous *donnerons* en bonne et due possession, lire : Nous *demeurons* en bonne et due possession.

l'ombre et nous avons tout fait pour n'y rien laisser. En tirer le plus possible, la question présente est notre plus vif désir. Nulle part la lumière de l'histoire n'est plus nécessaire, parce que nulle part le mensonge n'a plus fait, pour créer la nuit.

Grâce à Dieu, nous n'avons pas à chercher loin cette lumière. C'est son flambeau à la main que nous avons, jusqu'ici, suivi à la trace, à travers le monde, notre infatiguable pèlerin. Prêt à le quitter, nous ne saurions déposer en meilleur lieu, pour y demeurer d'une manière fixe, le luminaire de la route. S'il est un point d'où ses lueurs se répandent mieux et continuent à éclairer, par un rayonnement d'ensemble, les sentiers parcourus de la longue course, c'est, assurément, celui que nous touchons.

Cette question, d'ailleurs, n'a pas la complication qu'on lui pourrait croire. Tout y revient à la théorie générale de la certitude historique. Appliquez-la au *meurtre rituel* et la conclusion suivra d'elle-même ; vous aurez la cause jugée. Le reste n'est plus qu'une promenade à travers les faits. Ils se présentent tous, dans des conditions et avec une physionomie pareilles ; leurs preuves sont les mêmes. Qui en a démontré un, les a démontrés tous.

Or, il n'y a, dans toute l'histoire, rien de plus fort que cette démonstration.

Observons, d'abord, que le *meurtre rituel* est en pleine possession de l'histoire.

Et il ne l'est pas seulement, comme tel fait historique qui a acquis d'abord cette possession dans les annales d'un pays, pour faire passer, ensuite, par voie d'annexion, si l'on peut dire, les autres pays sous la loi de sa certitude. C'est là le mode ordinaire *d'acquisition et de possession* du domaine de l'histoire par les faits, et ce mode suffit à tous, pour que cette possession demeure paisible, à l'abri de toute attaque. Sauf les sceptiques qui contestent tout, personne ne la conteste.

Mais le meurtre rituel est, sur place et de première main, d'emblée et sans communication ni annexion, en possession de toutes les histoires : en possession de l'histoire de France, avec l'enfant saint Richard ; en possession de l'histoire d'Angleterre, avec l'enfant saint Guillaume ; en possession de l'histoire d'Espagne, avec l'enfant crucifié de Sarragosse, saint Dominicule ; en possession de l'histoire de l'Allemagne, avec

le jeune saint Werner de Wezel ; en possession de l'histoire d'Italie, avec l'enfant saint Simon de Trente.

Un seul de ces faits, établi dans une seule histoire locale, et passé ensuite dans toutes les autres, en vertu de cette foi publique, qui est la base des relations des peuples et dont aucune suspicion ne réussit à ébranler les témoignages, aurait toute la certitude dont jouissent les faits historiques ordinaires ; on n'a rien requis de plus pour ces derniers. Personne n'a trouvé insuffisants leurs titres ; on les tient dans ces conditions et du meilleur des droits, pour avérés et indiscutables.

Qui saura dire, dès lors, le degré de certitude, auquel s'élèveront cinq faits (il en est bien d'autres, mais cinq sont ici d'une surabondance que chacun comprend) ; quelle somme de certitude produiront cinq faits, serrés l'un contre l'autre, et dont la certitude respective, suffisante pour chacun, se multiplie par la certitude solidaire des quatre faits qui l'avoisinent. N'est-ce pas là ce qu'on peut appeler, avec un style dont l'histoire n'use guère, mais qui lui convient éminemment dans la circonstance, une certitude à la cinquième puissance ?

Or, c'est ce qui arrive pour le fait du meurtre rituel, accompli, sans nul concert, sur cinq théâtres ; répété, concurremment, dans cinq histoires nationales.

Il ne faudrait qu'un fait dans chacune, pour que cette prodigieuse certitude fût acquise à l'ensemble. Que sera-ce si chaque histoire en consigne plusieurs, et les affirme tous, munis de titres de même valeur, et comme on affirme ce qu'il y a de plus indubitable au monde.

Je demande s'il y a une critique historique qui puisse exiger davantage. Imagine-t-on même que la pensée vienne à quelqu'un d'entreprendre quelque chose contre une possession semblable ?

Le XVIIIe siècle s'y est pourtant aventuré. Mais que n'a pas attaqué le XVIIIe siècle ?

Et quelles fins de non-recevoir a donc opposé le XVIIIe siècle à l'acceptation de ce qu'unanimement, vingt générations Françaises, Anglaises, Espagnoles, Allemandes, Italiennes avaient accepté avant lui ?

La passion religieuse, ont ils dit, est le fléau de l'histoire religieuse. Ou elle aveugle ou elle corrompt l'historien qui l'écrit. Il n'y a génie ou conscience d'historien qui tienne. Trompés ou trompeurs, c'est une alternative à laquelle aucun n'échappe.

Dans ces termes, les témoignages de tous les historiens du monde ne constituent pas un titre valable. Ce ne sont plus eux qui possèdent ; c'est le lecteur prudent qui possède contre eux ; il lui faut reviser et contrôler tout ce qu'ils affirment.

Mais, à ce compte, répondrons-nous, la certitude historique fait eau de toutes parts et il n'y a pas un seul fait dans toute l'histoire qui puisse échapper au naufrage. Si la passion religieuse égare l'histoire, les autres passions l'égareront à leur tour ; principalement, ces passions de haut vol et de large envergure, dont le jeu constitue le drame de l'humanité et dont la scène du monde est le théâtre.

Or, il n'est pas un homme au monde, mêlé comme acteur ou comme écrivain, aux choses de l'histoire, qui ne soit, en plus de ses menues *petites* passions de personne, de famille, de clocher, ennemies déjà, plus qu'on ne voudrait, du calme et de l'impartialité de l'historien, atteint par l'une ou l'autre des trois *grandes* passions que voici : passion politique, passion d'école, passion religieuse.

Combien de fois, par toutes les trois ensemble ?

Mais politique, école, religion, c'est tout le champ de l'histoire.

Prenons, par exemple, la passion politique. Que votre méthode de critique prévaille, et les plus grands, les plus retentissants événements du monde deviennent, sur le coup, autant de problèmes.

Etes-vous bien sûr, par exemple, que la bataille de Pharsale ait été gagnée par César, ou même qu'il y ait eu une bataille de Pharsale ? Certes, s'il y eut jamais gens passionnés au monde, ce furent les hommes mêlés à ces faits et qui les affirmèrent. Qui peut répondre qu'ils ne se sont pas façonné une bataille de Pharsale à leur convenance ? Et si des démentis se produisaient, si quelqu'indépendant osait parler, n'étaient-ils pas assez forts, assez maîtres du bruit, pour couvrir les voix contredisantes, pour étouffer, dès le berceau, ces impertinents et impuissants témoignages ? Quand on fait, de la passion, le dernier mot des choses, il faut aller jusqu'au bout. On ne peut s'arrêter qu'où la passion s'arrête ; et qui saurait bien indiquer sur un plan, marquer sur une carte, le point précis où la passion s'arrête ?

Ou, si la bataille de Pharsale vous paraît occuper trop de place dans l'histoire pour qu'on en puisse imposer au monde à

son sujet, le nombre des acteurs et témoins ne le comportant pas ; l'imposture se trouvant déjouée à l'avance, par l'impossibilité du concert entre les imposteurs, prenons un autre fait tout voisin du premier et qui n'a pas moins que lui, agité, affolé de passion tout ce qui l'entourait.

La mort de César, nous diront nos sceptiques, est une pure invention d'Antoine et d'Octave. Il y avait, pour eux, tant d'avantages à donner cours à un tel bruit ! César est tombé, d'une attaque d'apoplexie foudroyante au pied de la statue de Pompée. Voilà toute la réalité. Antoine n'a rien trouvé de mieux que de le cribler des coups de son stylet, de courir aux rostres avec sa toge sanglante et de créer les fureurs du peuple contre les prétendus meurtriers, dont tout le crime était d'être les ennemis d'Antoine. On l'a cru : l'heure n'était pas aux démentis, elle était à la fuite et à la plus prompte. Une populace ameutée n'entend rien : Brutus et Cassius coururent au premier vaisseau et l'imposture d'Antoine, aidée de cette fuite et bientôt de la victoire, prit possession pour la postérité.

Ainsi s'est établie dans l'histoire pour n'en plus sortir, la fable de l'assassinat de César.

— Nos gens n'ont pas réfléchi que si la passion peut tromper un particulier, ou faire qu'un particulier trompe, sur un fait d'ordre privé, la passion ne peut tromper le genre humain, ni faire que le genre humain trompe, sur un fait d'ordre public ; parce que, sur un champ aussi vaste, la passion des uns rencontre toujours l'inverse et contredisante passion des autres. Celle-ci neutralise celle-là, et la possession demeure à ce qui constitue la différence, c'est-à-dire, à la vérité.

C'est ce qui fait qu'il y a une vérité historique au monde.

Le mot de de Maistre : *l'histoire est une vaste conspiration contre la vérité*, n'est qu'une boutade d'homme surexcité, à laquelle il ne croyait pas lui-même. C'était un trope littéraire qui venait au bout de la plume du grand écrivain, et prêtait son heureux relief à la pensée qu'il voulait mettre en saillie. Joseph de Maistre ne pouvait s'accommoder du lourd prosaïsme d'une phrase telle que celle-ci : *La façon dont l'Ecole historique moderne en use avec l'histoire est une manière d'en finir avec la vérité historique.* C'est ce que le Maistre a voulu dire. Mais combien son tour alerte ne le dit-il pas mieux ?

L'histoire est d'autant moins cette conspiration qu'elle serait

du même coup, sur le même terrain, à la même heure, l'agent et la victime de la conspiration. On ne conspire pas contre soi-même. Voilà ce que savait, autant que personne, Joseph de Maistre, et ce qui donne le sens et la mesure de son hyperbole oratoire. Les hommes éloquents usent, par instinct, de tous les moyens de l'éloquence. Qui plus que de Maistre fut doué de cet instinct ? La passion religieuse n'a donc rien à voir dans un fait de proportions aussi considérables, aussi largement et puissamment assis dans l'histoire, que le *meurtre rituel des Juifs*.

Ainsi établi, ce fait n'a nul besoin d'étais ni de contreforts. Sa seule complexion historique prouve sa vérité ; il tient sa force de lui-même ; *mole sua stat*. Tout ce qui lui surviendra sera pour lui du superflu.

Et toutefois, ce superflu est loin d'être indifférent à la cause et d'y figurer comme quantité négligeable. Ce fait, si sûr par lui-même, se présente sous le couvert et avec le contre-seing des pouvoirs publics de tous les pays. Et, ce qui est chose moins indifférente encore, ce sont les vocables sous lesquels figurent chacun de ces pouvoirs. C'est Philippe-Auguste, c'est saint Louis, en France. C'est saint Henry, c'est Maximilien, en Allemagne. C'est saint Ferdinand, en Espagne. C'est Henri III, en Angleterre. C'est Grégoire XIII, c'est Sixte V en Italie.

Mettre en doute la probité de ces hommes est chose difficile.

D'abord, il y a trois Saints parmi ces hommes.

On nous fait l'honneur, à nous catholiques, d'admettre au moins la probité, chez ceux que nous plaçons sur nos autels. Qui, par exemple, peut avoir quelque notion, même la plus sommaire, du caractère et de l'histoire de saint Louis, et exiger qu'on prouve la probité de saint Louis ? Aussi bien, s'il s'en avisait, nous le renverrions à Voltaire.

Et Voltaire, qui a si bien parlé de la vertu de saint Louis, ne se fut sans doute pas, l'occasion s'offrant, exprimé différemment, sur celle de son cousin saint Ferdinand, de cet autre admirable chevalier chrétien, qui mit en déroute tant de Maures et qui *craignait plus les larmes d'une pauvre femme que toutes les armées des Maures*.

On reconnaît difficilement, à ces signes, un malhonnête homme.

Et saint Henry II, le chaste mari de sainte Cunégonde, avait-

il trouvé, dans sa merveilleuse pureté, la conseillère d'aucune déloyauté ?

Henry III ne s'est pas élevé aussi haut, pour la vertu, que ses royaux contemporains de France et d'Espagne. Mais il fut, de l'aveu de tous, un des meilleurs et des plus honnêtes rois d'Angleterre.

Maximilien I a laissé dans toute l'Allemagne, et particulièrement en Tyrol, sa province préférée, à laquelle il légua sa cendre, un renom de droiture qui vit encore.

Enfin, si quelqu'un suspectait l'équité de Sixte V et de Grégoire XIII, il donnerait, de son ignorance en histoire, une preuve tellement surabondante, qu'il serait difficile d'y rien ajouter. Nous n'aurions, avec lui, nul besoin de nos maîtres catholiques, nous l'enverrions s'instruire près du Protestant Ranke.

— Mais ces hommes étaient des esprits simples, de peu de culture, enclins à la crédulité. Rien de plus facile que les surprendre. Issus de la nuit du Moyen-Age, ils tenaient, du milieu dont ils sortaient, une insuffisance intellectuelle qui les livrait, pieds et poings liés, à tous les imposteurs, et qui dénonce, d'elle-même, à nos défiances, tout ce qui peut nous venir d'eux.

— C'est bien là, dans quelqu'une de ses nombreuses variantes, le style de la pitié convaincue de nos modernes, pour leurs ancêtres de la science. Certes, s'il y a chose digne de pitié au monde, c'est la pitié de ces gens. Il ne se peut meilleure façon d'intervertir les rôles.

Il faudrait, pour un instant, faire revivre ces puissants de l'intelligence, ces élèves de Pierre Lombard, d'Albert le Grand, de Thomas d'Aquin, de Duns Scot, de Bonaventure, et les mettre en présence de nos érudits du journalisme et de la Revue. Le tournois serait court, et la première passe d'armes ferait vite rentrer nos suffisants, dans les sentiments de légitime modestie dont ils eussent sagement fait de ne jamais sortir.

A s'en tenir à la force du corps, base si précieuse de la vigueur de l'esprit ; de quelle compassion ne seraient pas émus ces robustes hommes, honneur de la race humaine, si on faisait défiler, sous leurs yeux, quelques centaines de leurs malingres descendants ! Étrange prédisposition au génie que cette débilité physique ! ce n'est pas ainsi que l'entendait Juvénal : *mens sana in corpore sano.* Un esprit sain dans un corps sain,

disait-il ! C'est l'ordre de la sagesse et l'harmonie des œuvres de Dieu.

Tout concourait donc à faire de nos plantureux ancêtres, des hommes de haute valeur intellectuelle, des esprits vraiment supérieurs.

Nous ne pouvons suivre chacun à la trace ni entreprendre le relevé, même le plus succinct, de leurs œuvres. Que de confusion y attendrait leurs détracteurs !

Un seul répondra pour tous. Y a-t-il parmi nos hommes de gouvernement, lesquels, avant d'arriver au pouvoir, furent presque tous des hommes de loi, y a-t-il un magistrat ministre qui se fit fort de rédiger les établissements de Saint Louis ? Si l'on nous dit que c'est l'œuvre d'Étienne-Boileau — Oui, répondrons-nous, comme le Code Napoléon est l'œuvre de Portalis ; mais à la condition qu'il ne contienne pas un article qui n'ait été pesé et discuté avec Napoléon. Pense-t-on que le plus juste et le plus justicier de nos rois, le juge du chêne de Vincennes, ait laissé mettre son nom au bas d'un code, sans être au fait et sans rendre un compte parfait de son contenu ? (1)

Ces hommes étaient donc aussi instruits qu'honnêtes. Ces hommes représentaient, chacun, l'honneur d'un grand peuple, et leur affirmation n'est autre chose que la parole de cet honneur.

Et c'est sous la garantie de *l'autorité* de ces hommes que se présente le fait considérable, le fait, hors pair dans sa possession, dont quelques écrivains légers, quelques pourvoyeurs quotidiens de prose bâclée, à la solde de tel journal boulevar-

(1) Saint Louis fit son testament avant de partir pour la seconde croisade. Les principaux legs qui y figurent se composent de livres : il y en a pour les Dominicains, pour les Franciscains, pour les religieux de Royaumont, et un lot plus considérable pour les religieux de Compiègne. C'était la distribution, à titre testamentaire, de la bibliothèque *privée* du saint roi. Saint Louis n'eut pas eu la pensée de toucher à une bibliothèque *publique*.

Évidemment, saint Louis n'était pas un de ces bibliophiles amateurs, qui achètent des livres pour remplir des casiers, à seule fin d'être vus par le dos dans un meuble de salon. Si saint Louis se pourvoyait de livres, c'était pour les lire. Il n'avait pas été pour rien l'élève de Vincent de Bauvais, le plus savant homme de son siècle. Il avait fait ample provision de savoir, à cette école. Il entretenait ce savoir et, pour cela il employait le moyen de tous ceux qui ne veulent pas voir s'enfuir, à bref délai, de leur esprit, tout ce qu'ils savent : les livres.

dier ou de telle Revue née d'hier, veulent dépouiller l'histoire?

Mais nous venons de prononcer un mot qui est le dernier de la question. Il exige d'être approfondi. Tout, en effet, repose ici, sur *l'autorité*. Il n'y a qu'une seule source de preuves, un seul fonds dont on puisse faire sortir et mettre en vue la vérité historique : l'autorité des témoignages. Nous ne sommes pas au pays des mathématiques ou de la métaphysique. Ce qu'on affirme ne porte pas, comme une idée ou un chiffre, ses éléments de preuve dans son analyse intrinsèque. Toute la certitude vient du dehors, et, au dehors, il n'y a que le témoignage, et, à la surface du témoignage, il n'y a qu'une marque du bon aloi du témoignage : *l'autorité*.

L'autorité qui commande à l'esprit, (car il ne peut s'agir ici que de celle-là), rend ses arrêts dans deux prétoires qui reportent, l'un sur l'autre, l'appui des verdicts de leur magistrature : le tribunal et l'école. Il y a les *autorités juridiques* et les *autorités scientifiques*.

Nous disons *autorités scientifiques*.

Car, quoique l'histoire ne tienne sa lumière, ni des éléments, ni des composés qui passent par ses mains ; quoiqu'elle ne tire pas la démonstration de la vérité du fait qu'elle affirme, des entrailles mêmes de ce fait, elle n'en demeure pas moins une science ; parce que le *principe* de certitude du fait, trouvé par elle en dehors du fait, mais auquel se rattache étroitement le fait, est un principe certain ; que les déductions s'en tirent avec une logique toute aussi rigoureuse que celles qui accompagnent les déductions mathématiques et métaphysiques ; que les conclusions en découlent avec la même clarté ; et que, faisant passer cette lumière dans les faits, elle leur confère une fixité que les discussions n'ébranleront plus (1) ; que le résultat assuré et définif, en sera, pour l'esprit, un ensemble sur lequel il se puisse reposer, comme il se repose sur le théorème du carré de l'hypoténuse ou la thèse de l'immortalité de l'âme.

Mais, au-dessus de ces autorités qui valent pour tous, incroyants autant que croyants, il est une autorité qui vaut pour le seul croyant catholique, l'autorité du jugement de l'Église.

Nul doute, que chaque fois qu'elle intervient, l'autorité de

(1) Nous entendons parler de la substances des faits ; quant aux circonstances accessoires, il en est peu qui puissent obtenir et qui obtiennent, en effet, cette fixité inébranlable qui est la condition de la certitude historique.

l'Église, ne devienne, de beaucoup, la première pour ce dernier, et qu'il ne doive, sans hésiter, la faire passer, avant toute autre, dans la promptitude et la fermeté des adhésions, qu'il accorde au vrai.

Pour lui donner l'exemple, ce sont les droits de cette autorité que nous énoncerons et ferons valoir les premiers. Aussi bien, avant de pourvoir à la disette de l'étranger, est-il plus que juste de chasser la famine de chez les siens. Si quelque chose pouvait accroître le titre des catholiques à la priorité, ce serait l'occasion qu'on y a, de doubler ses mérites, près d'eux, par le cumul inattendu des services. Il y a, ici, plus et mieux à faire que de leur prouver *le meurtre rituel*. Leur rendre le sens de leur foi de Chrétien, est d'une bien autre importance, d'autant que c'est trancher pour eux, du même coup, la question *du meurtre rituel*.

Rien n'est de fréquente et triste rencontre comme les convictions et les consciences catholiques insuffisamment éclairées. Le sens du surnaturel est devenu si faible chez un grand nombre, qu'on dirait du pouls d'un malade dont la main tâtonnante du médecin a peine à constater le mouvement. Il est inouï avec quelle facilité, tel catholique commet, dans les conversations courantes ; voire, dans telle page écrite ; parfois, dans telle page livrée à l'impression, la distraction d'oublier, que le *Credo* catholique demeure, au-dessus de tout, le trésor intellectuel de son esprit, sa réserve de vérité inviolable et le vérificateur obligé de toute affirmation qu'on lui présente ; avec quel calme d'inconscience il laissera tomber de ses lèvres tel propos rationaliste qui a pris cours dans le public, qu'il y a recueilli, sur son chemin, et dont il accroît le fonds léger, sur lequel il prélève, sans y plus regarder, l'aliment quotidien de ses entretiens avec le monde ; quelle complaisance souriante il tient prête à l'apôtre de la fausse science, qui vient avec un parchemin controuvé, déclarer rêverie, création d'esprits faibles ou de cerveaux hantés, ce qu'il y a de plus vénérable dans l'immémoriale tradition catholique.

Ceux-là n'ont pourtant pas retiré leur soumission à l'Église et s'entendre traiter simplement de faibles dans la foi, serait, pour tels d'entre eux, le comble de l'injure.

En réalité, ils ne sont pas, généralement, de ces faibles. Ils ne font pas, autant qu'on pourrait le croire, à première vue,

bon marché de leur Credo. Ce ne sont pas des révoltés ; ce ne sont pas même des ébranlés dans l'obéissance ; ce sont des ignorants. Ils ignorent les titres de l'Église, et la valeur de ces titres. Et c'est pourquoi, quand ils se rangent à l'avis du libre-penseur qui effare leur pauvre esprit par l'assurance de sa pose, par l'air et le ton scandé de sa supériorité, par la prose tranchante de sa brochure et de son journal, gardez-vous de les prendre pour des hérétiques qui se démasquent ; ce ne sont que des ignorants qui se trahissent. Ils ne savent pas que l'Église affirme, de vieille date, contre l'improvisé docteur, ou, s'ils le savent, ils n'ont pas l'idée de la portée de cette affirmation.

Dans la question présente, le journalisme Juif, le plus bruyant de nos jours, à beaucoup près, mettra en réquisition le ban et l'arrière-ban de sa publicité malhonnête. On niera dans tous les styles ; on étayera sa négation de tous les mensonges.

« C'est le stupide obscurantisme du moyen âge qui a mis ces « absurdités en circulation. Cela date d'une époque, où toutes « les imputations étaient bonnes contre les Juifs, où nulle cala- « mité ne pouvait fondre sur un coin de la Chrétienté : peste, « famine, intempérie, trouble du ciel et de la terre, sans que « le Juif n'eut signé ses conventions avec elle. Les lumières « modernes ont fait justice de ces créations fantaisistes de « l'ignorance du passé. »

L'art, pour autant, ne manquera pas à la défense, et l'avocat d'Israël est loin d'être toujours un homme sans talent.

L'abonné catholique de la feuille mécréante ne tient pas devant ce bruit. Aussi bien, le seul fait de son abonnement indique assez ce que pourra bien être sa résistance. Il est clair que ses convictions religieuses y auront peu de part. S'il les possédait tant soit peu nettes et éclairées, elles l'eussent mis à l'abri de l'attaque en le rendant inabordable à l'agresseur.

Et puis, il est d'un siècle où le bruit des choses est tout, et leur vérité fort en voie de n'être rien. Dès lors, comment toute raison et toute vérité ne se trouveraient-elles pas au bout du vacarme dont on l'assourdit ?

Il ne garde donc ombre de doute sur la parfaite innocence du Juif qu'on accuse, non plus que sur l'aberration fanatique de vingt générations de Chrétiens qui l'accusent.

Il a oublié complètement, au milieu de cet étourdissement, assez souvent même, il n'a jamais eu soupçon, que l'Église avait

ouvert un avis sur la question ; qu'elle avait exprimé cet avis très haut ; qu'un acte officiel et considérable de son autorité avait signifié cet avis au monde.

Il ne se doute même pas que l'Église a béatifié les victimes du meurtre rituel des Juifs, c'est-à-dire qu'en les proposant au culte chrétien, elle a placé, sur ses autels, en même temps que leurs membres sanglants, les actes, écrits de sa main, de leur martyre. Il y a un office et un culte public du Bienheureux André de Rinn, martyrisé par les Juifs au Tyrol. Il y a un office et un culte public de saint Simon, martyrisé par les Juifs à Trente. L'Église est même allée, pour ce dernier, plus loin que dans les béatifications ordinaires ; ce qu'elle ne fait que pour les canonisés, elle l'a fait pour ce béatifié ; elle l'a inscrit dans son Martyrologe.

Mais, pour se rendre bien compte de l'importance des décisions et de la portée des hautes affirmations de l'Église, dans la cause de saint Simon de Trente, un résumé succinct de l'histoire de cette cause devient presque nécessaire. Nous y avons toute facilité, n'ayant qu'à transcrire. Benoit XIV a fait lui-même ce résumé dans sa bulle : *Beatus Andreas*, du 22 février 1755.

« L'an 1483, le bienheureux enfant, Simon de Trente, fut mis « cruellement à mort par les Juifs, en haine de la foi ; il n'avait « pas encore trois ans. De ce crime atroce, tant et de si grandes « perturbations prirent naissance, les Juifs mirent en œuvre « de telles machinations, pour échapper au châtiment mérité « et détourner d'eux la juste animadversion des Chrétiens, que « Sixte IV ne put refuser de mettre en avant son intervention « pour suspendre le culte public (1) qu'on avait commencé à « rendre au Bienheureux Simon, jusqu'à ce que l'on mît en « pleine lumière, qu'il avait bien été tué par les Juifs, en haine « de la foi chrétienne. Le bref de Sixte IV a été cité par nous « dans notre ouvrage sur la canonisation des Saints. (Liv. I. — « Ch. IV. — N° 4).

(1) Cette suspension *du culte public* par Sixte IV n'infirme en rien l'argument tiré *du culte public*, en preuve de la vérité historique du meurtre rituel. Ce premier culte public était né d'un mouvement populaire. La procédure régulière n'avait pas eu lieu et le jugement du Saint-Siège n'était pas intervenu. Il intervint sous Sixte V. Ce n'est qu'à dater d'alors, que la béatification du bienheureux Simon compte comme jugement du Saint-Siège, et, depuis lors aussi, tout est demeuré hors de discussion et inébranlable.

« Lorsqu'ensuite l'évidence se fut faite et que les preuves qui « l'établissaient eurent été produites, qu'on eut bien démontré « et la mort et le motif qui avait poussé à la donner ; qu'il eut « été pareillement constaté que les meurtriers étaient des Juifs, « comme il ressort du procès qui se conserve actuellement, dans « les archives secrètes, au château Saint-Ange, ainsi que nous « l'avons rappelé dans notre ouvrage de la canonisation des « Saints. (Lv. III — Ch. — XV — N° 6), le Pape Sixte V délivra, « l'an 1588, un bref de concession pour la célébration de la « Messe et la récitation d'un office propre, en l'honneur du « Bienheureux Simon, dans la cité et dans tout le diocèse de « Trente, accordant, en plus, une indulgence plénière à tous « ceux qui, confessés et communiés, visiteront le même jour, « l'église où sont vénérées ses reliques...

« ... Entre ce que nous avons concédé pour le culte du Bien- « heureux André et ce que nos prédécesseurs ont décrété pour « le culte du Bienheureux Simon, il y a, toutefois, cette diffé- « rence, que le nom du Bienheureux Simon a été inscrit, par « ordre du pape Grégoire XIII, dans le martyrologe romain, « comme nous l'avons rapporté dans notre livre I de la canoni- « sation. Ch. IV. — n° 4 (1). »

(1) Sub anno 1485, fuit ab Hebræis in odium fidei Christi sævissime occisus beatus Simon, Tridentinus puer, qui nondum expleverat tertium ætatis suæ annum. Ex in humano hoc scelere tot tantæque turbæ derivarunt totque ac tantis artibus usi sunt Judæi ad promeritas pœnas declinandas avertendumque a se justum Christi fidelium odium, ut Sixtus IV refugere haud potuerit, quin ea in re intercederet prohibendo, ne qui antea publicus cultus beato Simoni præstabatur, ei amplius exiberetur, quousque perspicuum evasisset eumdem in odium christianæ fidei fuisse a Judæis trucidatum.

(Sixte IV. Breve relatum a nobis fuit in nostro opere de *canonisatione sanctorum*. Lib. I. C. 4. N° 4.)

Cum vero subinde palam omnia facta fuissent, allatisque probationibus demonstrata, una cum nece, quæ ejusdem inferendæ causa, atque constitisset etiam Hebræos interfectores fuisse, velut evincitur ex processu, qui, vel tunc temporis, in secretiori archivio castri Sancti Angeli asservatur, quemadmodum monuimus in nostro opere de *canonisatione sanctorum* (lib. 3. C. 15. N° 6) a Sixto V pontifice, anno 1588, datum fuit breve concessionis missæ celebrandæ ac officii proprii, in civitate universaque diæcesi Tridentina, in honorem beati Simonis, definita die recitandi, superaddita indulgentia plenaria omnibus qui, confessionis ac communionis sacramentis muniti, die eadem sacra, visitassent Ecclesiam in qua ejusdem reliquiæ coluntur...

Inter ea vero, quæ vel ipsi pro beati Andreæ cultu indulsimus, vel præde-

Il y a donc un jugement de l'Église dans cet acte de son autorité, qu'on appelle une béatification. Ce jugement est d'ordre inférieur à celui qu'implique un décret de Canonisation. Là, l'infaillibilité Pontificale intervient et rend un arrêt irréformable. Telle n'est pas, il faut se hâter de le dire, la portée du décret de Béatification. Mais il demeure, au-dessous du premier, le plus grave que puisse rendre l'Église dans la matière. C'est par milliers que se chiffrent les décrets de Béatification rendus par les Papes. Non seulement pas un seul n'a été réformé, mais l'idée n'est jamais venue à personne que nulle réforme en doive jamais modifier aucun.

Si l'on oppose la suspension du culte du Bienheureux Simon, rapportée par Benoit XIV, nous répondons que nul décret de l'Église n'était encore intervenu. Il y avait simple tolérance de la part de Rome. Jusqu'au décret d'Urbain VIII, qui fixa la législation de l'Église sur la matière, le culte, même public, des personnes réputées saintes, par le peuple de telle ville, de telle contrée, mortes, comme l'on dit, en odeur de sainteté, pouvait s'introduire avec la simple autorisation des Ordinaires. Le Pontife de Rome n'avait pas encore ramené à soi cette part communiquée de sa juridiction. Depuis que Rome s'est réservé ces causes, les décrets de Béatification demeurent aussi *immuables de fait* que les décrets de Canonisation le sont, *de droit*.

Si l'Église n'a voulu, pour nul des enfants ou jeunes gens martyrisés par les Juifs, et dont nous avons cité quelques noms, passer de la béatification à la canonisation, ce n'est pas à raison de l'insuffisance de leur cause. Benoit XIV exprime les motifs de l'Église, au cours de la Bulle citée tout à l'heure. On n'en saurait lire l'exposé sans admirer la sagesse du grand Pape.

C'est, sans doute, pour rendre impossible toute méprise sur la pensée de l'Église que Grégoire XIII a procédé, à l'endroit du petit martyr de Trente, à un acte tellement exceptionnel, qu'il n'apparaît que cette seule fois dans l'histoire et qu'on ne

cessores nostri pro cultu beati Simonis decreverunt, hoc unum discrimen est, quo nimirum, jussu Gregorii XIII pontificis, beati Simonis nomen in martyrologium romanum fuit illatum, uti prænotavimus in nostro libro I de canonisatione C. 4. N° 4.

(Ex bulla *Beatus Andreas*, 22 fév. 1755.)

sache pas qu'il ait jamais été question de le renouveler. Grégoire XIII inscrit l'enfant de Trente au Martyrologe, et cela, non sous le vocable de *Bienheureux*, mais sous *celui de Saint*, à la date du 24 mars.

« A Trente, passion de saint Simon, petit innocent cruelle-
« ment égorgé par les Juifs, en haine du Christ et qui, ensuite,
« brilla par beaucoup de miracles (1). »

En conclure à *l'équivalence* d'un décret de canonisation, serait excessif et porterait, au-delà des termes du texte, les droits de la cause. La matière ne comporte pas cette équivalence. La canonisatisn est un acte de *l'infaillibilité* pontificale, et l'infaillibilité n'a pas d'équivalence. C'est une communication de la science divine. Un abîme demeure toujours entre le plus haut degré de la science humaine et la science divine. De ce que les Papes indiquent qu'ils pourraient procéder à la canonisation, la canonisation implicite ne s'en suit pas. En si haute et si extraordinaire matière, il ne s'agit pas de ce que les Papes pourraient faire, ni de ce qu'on aurait lieu de penser, qu'ils veulent faire : on ne doit regarder qu'à ce qu'ils font.

Mais il demeure, qu'au-dessous du décret infaillible, leur témoignage est, hors comparaison, le plus imposant qui puisse répondre, en ce monde, de la vérité d'un fait, et que l'acte qui exprime ce témoignage, est l'acte de la suprême autorité spirituelle de l'Église.

Donc, nier la réalité du fait affirmé ne constituera pas *hérétique* l'auteur de la négation, mais elle le démontrera *téméraire*. Or, il y a cent raisons de croire que tel Catholique, qui accepte les dénégations des Juifs sur le martyre de Trente ou de Rinn, ne voudrait, pour rien au monde, endosser *cette témérité*. Mais il ignore ou est distrait, et demeure léger, dans son ignorance et sa distraction ; de cette légèreté, qui passe, sans qu'il en ait conscience, de sa vie mondaine, où elle règne en maîtresse, dans les questions et dans les affaires les plus sérieuses de sa vie chrétienne.

Qu'il commît une énormité du même genre dans telle autre sphère de certitude, qu'il niât ces grands faits d'histoire et de

(1) Nono kalendas aprilis, Tridenti, passio sancti Simonis, pueri, a Judæis sævissime trucidati ; qui multis postea miraculis coruscavit.

(Ex martyrologio romano).

géographie qu'il a l'habitude d'accepter, sans se croire, pour autant, brouillé avec la critique, sur le simple témoignage ordinaire des hommes ; par exemple : l'existence de Pékin, où il n'est jamais allé, ou celle de Charlemagne, dont dix siècles le séparent ; le monde ne se contenterait certes pas de l'appeler téméraire ; on lui dirait crûment qu'il extravague.

Les gros mots ne sont pas du style de l'Église. Mais il conclurait mal, de l'euphémisme de sa charité, qu'il n'est pas sous le coup d'un blâme très sévère, et qu'il n'encourt pas, réellement et dûment, tout ce que pourrait, dans un cas analogue, lui jeter à la tête de peu gracieux, la brutale franchise des hommes.

Telle est donc la règle pour les Catholiques.

En toute question religieuse, la parole est d'abord à l'Église ; ils doivent à leur caractère, à leur profession de Chrétiens, de placer en tête de leurs appréciations, l'autorité de cette parole. Or, la question présente est bien, s'il en fut jamais, une question religieuse.

Elle tient par son fonds, à la sainteté de l'Église. C'est des Saints de l'Église qu'il s'agit, et se peut-il, dans les choses *religieuses*, de chose plus *religieuse* que la sainteté ?

Si l'on nous objecte que, dans la sphère où elle discipline les intelligences, l'autorité de l'Église prive seulement le Catholique du droit d'être *hérétique*, nous répondons que le droit d'être *téméraire* n'est pas de ceux dont il y ait grand profit à enrichir une charte de libertés ; qu'on y trouvera des avantages plus que médiocres ; que loin d'avoir été octroyé par l'Église, ce droit ne figure même pas sur la liste des droits de l'homme, dont rien, pourtant, ne paraissait rigoureusement l'exclure, et où il eut complété, pour le plus grand honneur de la Révolution, l'œuvre par ailleurs si prospère et si bien menée par elle, de l'émancipation du genre humain.

(*A suivre.*)

Fr. J. Constant,
Des Frères prêcheurs
Docteur en théologie et en droit canon,
Membre de l'Académie de Saint-Raymond.

La colonisation de l'Afrique française

Depuis plus de cinq ans, le Gouvernement et les Chambres sont à la recherche du moyen le plus économique et le plus fructueux d'organiser l'exploitation de l'immense domaine dont nous avons reçu l'investiture en Afrique en vertu du traité de Berlin. Jusqu'à présent, les efforts du Parlement et des cabinets qui se sont succédé pendant cette période de cinq ans n'ont abouti à aucun résultat. Le Sénat s'est particulièrement appliqué à l'élaboration de cette question. Après plusieurs années d'études et de discussions, la Commission qui avait été nommée pour cet objet s'est dissoute. Le rapporteur désigné par elle a néanmoins déposé son rapport; mais ce rapport sans conclusions n'est qu'un long historique des efforts infructueux de la Commission, faute de pouvoir s'entendre avec les représentants du Gouvernement.

Soyons justes cependant. Il y a autre chose dans ce volumineux rapport de 124 pages in-4° que le narré plaintif d'une poignée de législateurs qui s'enfonce dans le dédale d'une question difficile et qui en revient bredouille. Toutes les données du problème y sont consignées avec les différentes solutions qu'il comporte. On peut, avec ces éléments, se faire une opinion motivée et peser le pour et le contre des solutions entre lesquelles il faut choisir ou qu'il s'agit de combiner entre elles. Si l'on ajoute que l'honorable rapporteur, M. Lavertujon, apporte à la chose un grand élément d'intérêt par les vues et le style prudhommesque dont il assaisonne son rapport, nous aurons dit pourquoi nous nous sommes attaché à cette besogne, extrayant du travail de l'honorable sénateur tout ce qui peut contribuer à éclaircir une question où il n'y a pas seulement des intérêts matériels en jeu, passant à l'éprouvette du

bon sens, les idées générales à la faveur desquelles le rapporteur imagine ingénument de frayer des voies nouvelles à l'humanité.

I

Est-il nécessaire de s'arrêter à l'opinion d'une fraction très minime du pays et du parlement qui rejette *a priori* ce que l'on appelle la politique d'expansion coloniale, sous prétexte qu'elle est dangereuse et contraire à notre sécurité ? Ce parti ne propose pas seulement de renoncer à tout agrandissement éventuel de notre domaine colonial, il voudrait qu'on renonçât à des acquisitions déjà solides, que personne ne nous dispute, qui ont coûté beaucoup d'or et de sang. Le rapport examine cette opinion pour la combattre, naturellement.

Les objections soulevées contre la politique d'expansion coloniale sont les unes d'ordre positif, les autres d'ordre négatif. Les premières se tirent principalement de notre situation présente en Europe et de la nécessité de réserver nos forces pour l'heure propice où il nous sera possible de récupérer l'intégralité du territoire national en revendiquant les deux provinces perdues.

La politique coloniale éparpille nos forces. Elle nous oblige à avoir des soldats sur tous les points du globe. En cas de guerre continentale, en admettant surtout que la guerre fût compliquée de soulèvements dans nos colonies, cette politique immobilise des forces qui nous seraient précieuses, nécessaires peut-être sur le théâtre de la guerre. C'est la première objection.

L'argent est le nerf de la guerre. La politique coloniale éparpille nos finances comme elle éparpille nos forces. Nos budgets deviennent lourds. Tant qu'à cet alourdissement correspond un accroissement de nos moyens de guerre, nos espérances augmentent d'autant. Mais tout ce que les colonies absorbent de ressources tombe dans un gouffre qui va s'agrandissant et d'où il ne revient à la mère-patrie qu'une vaine fumée qui nous grise momentanément et en réalité nous affaiblit. C'est la seconde objection.

Les adversaires de la politique coloniale formulent une troisième objection. Elle rentre dans les deux premières. La mé-

prise d'un soldat, l'imprudence d'un homme investi d'un caractère officiel, peuvent, disent-ils, compromettre le drapeau français et nous engager, à notre insu, contre le gré de la nation, dans des entreprises militaires auxquelles nous n'aurions pas consenti délibérément, sans ce point d'honneur jeté inopinément dans la balance.

Telles sont les objections de l'ordre positif. Voici celles de l'ordre négatif.

Ces mêmes politiques, ennemis de notre développement colonial, observent que la colonisation, autrement dit l'exploitation de pays neufs, convient à des peuples dont la population est dans un état d'augmentation et qui, ne pouvant plus vivre aisément dans des frontières resserrées, cherchent, par l'émigration à l'étranger, des territoires nouveaux qui suffisent à leur fécondité et à leur activité. Or, l'accroissement de la population en France est excessivement faible, il menace de s'arrêter et de rétrograder ; de sorte que tout ce que nous versons au dehors menace de se chiffrer en perte au dedans, ce qui nous met dans un état d'infériorité dangereuse vis-à-vis des peuples voisins, dont la population va continuellement en progressant. C'est la première objection.

La deuxième n'est pas de beaucoup aussi évidente. Elle suppose, ce qu'il faut bien admettre, que les peuples n'ont pas tous des aptitudes égales pour coloniser ; et elle affirme, sans fausse honte, que les Français s'y sont montrés impropres aussi bien dans les siècles passés que dans les temps présents.

M. Lavertujon mentionne une troisième objection opposée à la politique coloniale. « La contradiction entre une telle politique et le régime de démocratie libérale, qui est le nôtre, saute aux yeux » dit-il. Ailleurs il la définit « une impossibilité morale de consentir, avec nos lois démocratiques, un démembrement de souveraineté. » J'avoue que je ne saisis pas le moins du monde le sens de cette objection. Si l'on veut dire qu'étant les maîtres de notre régime intérieur par l'usage du droit de suffrage, il y a contradiction de notre part à imposer à d'autres peuples une autorité qui pour eux ne découle pas du même principe, l'objection est puérile pour ne pas dire absurde.

A toutes ces objections négatives et positives qui envisagent la question de colonisation par les petits côtés et en quelque

sorte par des détails pris séparément, le lecteur a déjà fait des réponses péremptoires.

Les colonies éparpillent et immobilisent nos forces militaires. S'il n'y avait pas d'autre moyen de conserver une colonie que la force armée, il faudrait renoncer tout de suite aux entreprises de colonisation. Mais on s'attache un peuple par des bienfaits, par les avantages qu'on lui apporte ; et il n'est pas de pays qui ne fournisse à une administration sage et avisée les moyens de conserver l'autorité et de sauvegarder le bon ordre.

Les colonies coûtent cher. Elles surchargent notre budget. Il y a apparemment un moyen de faire rendre à un pays au moins le prix que coûte son administration. Et si c'est en améliorations, routes, canaux, qu'une colonie absorbe des ressources extraordinaires, le fruit de ces améliorations doit servir tôt ou tard à couvrir et à rémunérer le capital engagé. On ne dira pas que l'Angleterre a sacrifié une partie de son empire colonial depuis une dizaine d'années. Au contraire, sa sphère d'influence s'est considérablement accrue. Et cependant, de 1885 à 1895, elle a amorti sa dette publique de 2244 millions. Voilà un exemple que nous devrions suivre au plus tôt.

L'imprudence d'un chef peut compromettre le drapeau et nous pousser où nous ne voudrions pas aller. Avec de pareils raisonnements, on serait conduit à s'entourer d'une muraille, comme la Chine, et à ne jamais mettre le nez dehors. Quand un peuple a conscience de sa force, il fait ce qu'il doit selon l'occurrence ; et quand il fait ce qu'il doit, il fait ce qu'il veut.

L'objection tirée de la dépopulation de la France, hélas ! est douloureuse et en partie fondée. Mais on ne remédie pas à un défaut par un autre défaut. La dépopulation est une des causes de notre affaiblissement. Le démembrement de la France par la suppression des colonies serait une autre cause d'affaiblissement. Il faut remédier au danger de la dépopulation par des remèdes appropriés à ce vice ; et il faut garder et exploiter notre empire colonial parce qu'il est un élément de notre puissance.

Nous sommes de mauvais colonisateurs, disent les adversaires de notre expansion coloniale. L'histoire en fait foi. On fait dire à l'histoire blanc et noir. Le Canada, la principale de nos anciennes possessions, où s'est perpétué et multiplié un peuple qui garde fidèlement, malgré son passage à une domi-

nation étrangère, l'esprit, les mœurs, la langue, les tendances de la famille française dont il est un rameau, prouve que, si notre politique continentale a été quelquefois préjudiciable à notre empire colonial, les Français possèdent néanmoins toutes les qualités d'un peuple qui fait souche. Et quand même nous n'aurions pas autant que d'autres les aptitudes colonisatrices, un peuple industrieux n'est jamais voué à l'immobilité. Il peut développer les qualités qu'il a et acquérir celles qu'il n'a pas.

II

Mais toutes ces raisons, comme les objections auxquelles elles répondent, envisagent le problème par de petits côtés. Elles ne sont que des raisons partielles. Il y a une raison capitale qui pousse la France ainsi que les autres nations européennes à sortir de leurs frontières et à porter au loin leur activité. Tout en expliquant ce besoin d'expansion, elle jette une vive lumière sur la question de colonisation, elle dissipe par là même les ombres, elle renverse les obstacles que des esprits routiniers ou craintifs se sont plu à amasser autour de notre politique coloniale.

Il n'est pas douteux que l'honorable M. Lavertujon a aperçu cette raison capitale. Seulement elle est entrée dans son esprit dans un assez mauvais état de conformation, et elle se glisse dans son rapport sous une forme un peu burlesque. Il la concentre dans « *un point de vue d'ensemble* qui pourrait bien être, dit-il, *la principale clé* (p. 32) ». *Ce point de vue d'ensemble* qui est en même temps *une clé*, « c'est l'immense effort accompli par le XIXe siècle finissant pour incorporer la totalité de la planète dans l'orbite de la civilisation occidentale (p. 32) ».

Afin de démontrer aux récalcitrants la nécessité pour la France de participer au mouvement irrésistible qui pousse les peuples d'Europe vers l'Asie et vers l'Afrique, il les adjure de se transporter à l'an 1930, à un recul nécessaire pour apprécier l'événement en bonne perspective. « Si, à cette date, ajoute-t-il, ils entendaient dire « : Pendant que se déroulaient tant de grands événements, le peuple de France se tint coi, ménageant son armée et soignant son budget » ! je voudrais voir la figure qu'ils pourraient faire. C'est comme si on proposait l'idéal de la

matrone latine : *Domum mansit, lanam fecit* à Semiramis ou à Catherine II. Oui, la politique coloniale a son aspect triste, noir, redoutable, mais telle qu'elle est, l'âme populaire l'a adoptée avec un instinct profond. Elle a eu raison de l'adopter. On ne pouvait pas ne pas l'adopter. Depuis que notre patrie à pris rang sur la scène du monde, elle a tenu une première place dans tout ce qui s'est accompli de considérable. Elle a été la protagoniste du catholicisme ; elle a fondé le régime féodal ; elle a organisé la monarchie administrative ; elle a promu et fait triompher la Révolution. Comment admettre qu'un fait aussi vaste, aussi décisif, aussi général que l'occupation de l'Extrême Asie et de l'Afrique inconnue par les peuples d'Europe, eût pu se produire, la France absente, résignée à laisser les *gesta dei* se dérouler désormais en dehors de sa collaboration (p, 32,33) ! »

Ceux qui ne voient que l'intérêt et l'égoïsme en politique, pour qui l'utilité n'a jamais fait mariage avec la poésie seraient, il est à craindre, peu touchés des effets de cette perspective problématique entrevue du point culminant de 1930. Il faut leur montrer que la poésie a du bon et cache parfois une réalité concrète.

Ce n'est pas un élan généreux ni un mouvement factice qui pousse les peuples d'Occident vers des régions nouvelles, c'est la nécessité. Autrefois, l'esprit de découverte, l'exubérance de population dans le vieux Continent ont pu créer un mouvement de migration vers le Nouveau Monde. L'Europe obéit aujourd'hui à une autre loi. Les grandes découvertes de ce siècle, la vapeur, l'extraction de la houille, ont changé de fond en comble les conditions d'existence des peuples. La rapidité des communications, la production de la grande industrie ont renversé ou doivent renverser à court délai les barrières qui séparent encore les sociétés, et faire du globe un marché unique. Le monde est en voie de subir une transformation qui emporte les peuples, qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, dans une évolution inéluctable. Ceux qui se jettent dans le mouvement pour le diriger en recueilleront le bénéfice. Ceux qui tentent de s'y opposer ou le subissent avec inertie seront broyés, ou ils paieront les frais dont les autres profitent.

Le temps est fini où un peuple pouvait se claquemurer dans ses frontières et se suffire à lui-même. Si l'Angleterre avait

persévéré dans son régime d'il y a cent ans, produisant pour sa consommation au lieu d'être le manufacturier universel, l'Angleterre, avec son petit territoire et sa faible population, serait un pays pauvre et ignoré, tandis qu'il marche à la tête du monde. Les tarifs protecteurs, frontières artificielles, peuvent pendant quelque temps isoler un peuple. Le monde ne laisse pas pour cela de marcher suivant les lois de son évolution. Les frontières artificielles tombent immanquablement devant la marchandise la mieux confectionnée, devant la denrée à plus bas prix, et malheur au peuple resté en arrière ! Les lois nouvelles de l'économie sociale mettent les peuples dans la nécessité de se spécialiser, chacun suivant son génie, ses aptitudes, ou la nature de son territoire, afin de tirer du trafic universel le meilleur emploi de sa force et de ses éléments de production, dans l'agriculture, dans l'industrie ou dans le commerce.

Qu'il y ait, au bout de cette évolution économique, l'accomplissement d'une loi générale de l'humanité, l'exécution d'un décret providentiel destiné à tirer le monde de la servitude de l'ignorance et du vice, à illuminer le globe des clartés de l'Evangile, cela n'est pas douteux, et nous pourrons examiner ce point. L'homme s'agite et Dieu le mène. Il appartient aux nations de l'Europe, il appartient spécialement à la France qui a toujours été le promoteur des grandes causes, de contribuer à la diffusion de l'Evangile dans les régions infidèles. Et il est digne de remarque que, dans un temps où la France officielle regarde avec défiance plutôt qu'avec sympathie la propagande religieuse, elle reste, à son insu et comme malgré elle, obéissant en cela à une loi de sa nature, fidèle à la mission pour laquelle elle est venue au monde.

Mais il est bien évident que ni les Français, ni les autres peuples de l'Occident, encore qu'ils soient les principaux ouvriers de cette grande œuvre, ne cherchent pas à s'étendre au loin dans un but de propagande chrétienne. Ils sont poussés par l'intérêt et la nécessité. Ils sentent que désormais la puissance d'une nation du vieux continent ne consiste précisément ni dans l'étendue de son territoire national, ni dans le chiffre de sa population, ni dans la force numérique de son armée ; mais que la supériorité appartiendra demain à celles d'entre elles qui auront su se faire la bonne part dans le lot des peuples sans vertu et sans gouvernement, afin de les moraliser ; dans la

distribution des territoires vacants, afin de les mettre en valeur par le génie et l'activité et d'en tirer une source nouvelle de richesses ; à celles, en un mot, qui auront su prendre leur assiette dans le nouvel équilibre des forces continentales, dont l'axe n'est plus en Europe, mais en Asie et en Afrique.

Voilà la grande raison de la passion colonisatrice qui s'est emparée des nations de l'Occident ; voilà le mobile de cette rivalité d'un nouveau genre qui les fait se rencontrer en même temps sur tous les points du globe et les oblige, sous peine de conflit, à établir entre elles une démarcation idéale de possessions et d'influence. Cette raison explique et justifie ce qu'on a appelé la politique d'expansion coloniale. La part que la France s'est faite dans le globe depuis une vingtaine d'année est fort belle. Celle qui lui a été attribuée en Afrique est magnifique. C'est de celle-là seulement que nous voulons nous occuper.

III

Jusqu'en 1879, outre l'Algérie, notre colonie principale, nous possédions, en Afrique ; le Sénégal, avec quelques territoires attenants ; trois établissements sur la côte de Guinée ; le Gabon, du cap Saint-Jean au cap Sainte-Catherine, avec Libreville sur le fleuve ; La Réunion, Mayotte, Nossi-Bé, dans l'Océan Indien ; le protectorat contesté sur Madagascar, et Obock sur la mer Rouge. A partir de 1879, notre domaine colonial s'accroît en Afrique d'une façon prodigieuse. C'est d'abord notre colonie du Sénégal qui se trouve considérablement agrandie vers le région du Soudan occidental par une succession de missions et d'expéditions faisant suite aux premiers succès de Gallieni sur le Niger.

Dans cette partie de l'Afrique, nous possédons, à titre de souveraineté ou de suzeraineté, tout le bassin du Sénégal avec la région avoisinante du Sahara au nord ; le territoire de ses affluents et le Fouta-Djallon au sud, rejoignant la Guinée française ; toute la région du haut Niger, attenante à la région du haut Sénégal, formant le Soudan français et comprenant l'immense boucle que forme le fleuve jusqu'à Tombouctou au nord et jusqu'à la côte de Bénin au sud, où nous avons le Dahomey. Cet ensemble de territoires embrasse cinq cent quarante-cinq

mille kilomètres carrés et compte environ deux millions et demi d'habitants.

Au sud de notre colonie algérienne, déjà accrue par l'accession de divers territoires et par la main mise sur la Tunisie en 1881, une convention passée avec l'Angleterre en 1890 nous reconnaît maîtres de la région saharienne au sud du 30e parallèle, jusqu'à une ligne qui va de Saï sur le Niger jusqu'à Barroua sur le lac Tchad, embrassant une superficie de quatre millions de kilomètres carrés et une population très considérable, disséminée dans les oasis, dont les principales, celles de Ghat et d'In-Sala, forment le grand marché des Touaregs.

Si l'on jette un coup d'œil sur la carte de nos possessions et qu'on suive sur le méridien de Paris l'étendue de cet immense empire en longueur seulement, on trouve qu'il n'embrasse pas moins de 33 degrés de latitude, depuis le 51e au nord de la France jusqu'à Saï sur le Niger en passant par Alger, et qu'il s'étend même jusqu'au 7e parallèle, si on y comprend le Dahomey, embrassant ainsi un total de quarante-quatre degrés de latitude.

A cet immense domaine de l'Afrique occidentale et septentrionale, il faut ajouter la portion du Congo qui nous a été adjugée par l'Acte de Berlin et qui forme, à l'équateur et au sud-ouest du continent, un autre domaine considérable, entre la mer, le Cameroun allemand, l'immense territoire indépendant du Congo belge et le Congo portugais. Au nord, il donne la main au Soudan français par le lac Tchad, il suit la frontière du Cameroun au nord et à l'ouest, la ligne de l'Oubanghi et du Congo à l'est et au sud, et est baigné à l'ouest par l'Atlantique sur une côte de douze cents kilomètres. Voilà ce qu'est devenue notre petite colonie primitive du Gabon : un domaine neuf de sept cent mille kilomètres carrés.

Ajoutons, pour avoir une vue d'ensemble de nos possessions africaines, les îles de la mer des Indes, l'île de Madagascar, avec une superficie de cent vingt mille kilomètres carrés et une population de trois à quatre millions d'habitants, et nous arriverons, en joignant les accroissements successifs de ces quinze dernières années à ce que nous possédions auparavant, à un domaine total de *huit millions trois cent cinquante mille kilomètres carrés* renfermant une population de *trente-cinq millions d'habitants*. C'est-à-dire que la France est, à l'heure actuelle, le

plus grand propriétaire territorial du continent africain, dépassant le domaine total de l'Angleterre en Afrique d'une superficie de trois cent vingt — un mille cinq cent quatorze milles carrés, s'il faut en croire le rédacteur du *Statesman's Year Book* de 1895.

Mais il ne servirait de rien que le droit de la France sur cet immense territoire fut reconnu par les puissances européennes, si elle ne travaillait pas à le mettre en valeur, et si sa domination ne devait pas profiter aux pays et aux peuples sur lesquels elle revendique un titre de souveraineté.

M. Lavertujon essaye de légitimer la prise de possession du sol africain par les nations de l'Europe au nom du droit naturel. Seulement la langue lui fourche, ou plutôt le bon sens reprend ses droits sur la chicane et il avoue, sans le vouloir, que nous n'avons d'autre raison que la raison du plus fort. « L'unique titre d'une nation civilisée à occuper les terres *non civilisées* résulte, dit-il, de l'obligation qui impose à tous la mise en culture de la planète, notre commun habitat. Si cette prescription du droit naturel n'est pas mieux obéie par nous que par les nègres, nous n'avons aucun *prétexte* pour prendre leur place (p. 35) ».

Le français de l'honorable rapporteur est toujours un peu... colonial. « Terres non civilisées » est une trouvaille. Mais le raisonnement est superbe ! Le droit naturel imposant à tous l'obligation de défricher la planète, notre commun habitat : si les Africains ne s'inclinent pas devant cette raison, ils sont difficiles. Par bonheur, les Africains ne nous demandent pas de raison. C'est à nos propres yeux qu'il faut justifier l'entreprise, et nous n'avons pas d'autre raison de prendre possession du sol africain que notre utilité et le dédommagement offert aux indigènes, races dégénérées, de les élever jusqu'à nous, si toutefois nous faisons quelque chose pour les attirer à notre niveau.

Qu'il y ait convenance et quasi nécessité de faire valoir les pays que nous nous sommes annexés, sans compter, ou que nous avons fait entrer dans notre mouvance, comme on disait au Moyen âge, le bon sens le dit, et cela ne fait doute pour personne. Quel est le moyen le plus approprié, le plus économique, le plus fructueux d'exploiter notre immense domaine, toute la question est là ; et c'est de cette question qu'est sorti

le projet des grandes compagnies coloniales examiné dans le Rapport de M. Lavertujon.

IV

Il y a deux moyens pour l'État de prendre possession d'un pays : l'annexion et le protectorat. L'Algérie est un pays annexé, régi directement par une administration française. La Tunisie est un pays de protectorat, gouverné par un souverain et par une administration indigène sous le contrôle d'un résident général qui veille à l'exécution du traité de protectorat. Dans les pays annexés, nous agissons comme bon nous semble ; dans les pays de protectorat, nous bénéficions des privilèges stipulés par le traité.

Si l'on retranche de notre domaine d'Afrique la Tunisie, pays de protectorat, l'Algérie, la Réunion, les îles de la mer des Indes, Obock, le Sénégal, le Gabon, le Dahomey, directement administrés par des fonctionnaires à la nomination du gouvernement, si l'on en retranche encore la partie du désert de Sahara réputée inculte, il reste une superficie de quatre millions de kilomètres carrés, inoccupés ou inexplorés, en face desquels le Gouvernement se demande quel est le meilleur moyen pour faire d'une possession nominale une possession effective par l'exploitation et la colonisation. Dans ces quatre millions de kilomètres carrés entrent des régions au moins aussi riches et aussi fertiles que celles en possession depuis longtemps d'une organisation normale. Elles n'attendent à leur tour qu'un régime défini d'une exploitation régulière pour devenir des contrées vivantes. Il s'agit des régions situées au sud du Grand Désert, dans les bassins du Congo, du Niger et du Sénégal.

Un fait trop malheureusement avéré, c'est que l'administration directe de nos colonies par l'État coûte très cher à la Métropole. De ce fait, il faut rigoureusement conclure ou que l'État doit renoncer à administrer directement les colonies, ou qu'il doit se réformer et porter le fer rouge dans cette plaie de l'administration directe. En présence de l'immense domaine ouvert à notre activité au cœur de l'Afrique, le régime du protectorat n'étant pas ici applicable, l'État ne peut raisonnablement songer à exploiter et à coloniser lui-même. Quel moyen

reste-t-il de gouverner et d'exploiter un pays de colonie, lorsque l'État ne garde pas l'autorité en main ? Il ne reste que la délégation immédiate du droit de souveraineté. De là, l'idée de ces grandes compagnies investies d'une délégation de l'État avec charge de mettre en valeur le territoire dans les limites duquel s'exercerait leur autorité. C'est la solution proposée par la Commission du Sénat au nom de laquelle M. Lavertujon a déposé son Rapport.

Mais, parmi les hommes politiques, beaucoup répugnent à déléguer à une Compagnie les droits de l'État. A défaut d'une délégation, et en maintenant le lien de l'administration directe entre la colonie et la métropole, quel moyen reste-t-il de faire valoir le domaine colonial? Il y a d'abord les moyens dont l'expérience a fait connaître la valeur, et ensuite ceux que le Gouvernement a mis à l'étude ou qui ont été proposés par des hommes reconnus compétents. Les premiers sont de deux sortes : l'exploitation directe par l'État et l'exploitation par des particuliers sous formes de factoreries, de fermes ou de comptoirs. Les moyens projetés se résument en associations de différentes natures : concessions, sociétés de travaux, sociétés d'exploitation.

Voyons les moyens expérimentés jusqu'à aujourd'hui.

En Afrique, « cent millions d'hectares sont cultivés, organisés, plus ou moins civilisés par les soins et aux frais de l'État (p. 91). » L'exploitation de ce domaine absorbe les deux tiers du budget des colonies. La dépense ne saurait être diminuée. Elle tend plutôt à s'accroître. Veut-on savoir ce que pense de l'exploitation du domaine par l'État le Conseil supérieur des colonies ? Voici ce qu'en dit par l'organe du rapporteur une commission tirée de son sein. « L'opération entraînerait des dépenses énormes ; elle ne donnerait — l'expérience est là pour le prouver — que des résultats insignifiants pour ne pas dire négatifs... N'existe-t-il pas déjà assez de colonies où les centres factices végètent sans espoir de développement, impuissants à communiquer la moindre vie aux immenses étendues de territoire dont ils sont la capitale nominale (p. 112) ? » Ces centres sans vie et sans activité, les fonctionnaires venus d'Europe en forment le principal, sinon l'unique élément.

Reste l'exploitation aux risques de l'initiative privée. « Vingt-cinq millions d'hectares, au dire de M. Lavertujon, sont uti-

lisés ou exploités par nos factoreries, nos commerçants et nos négociants. Cette deuxième portion, qui ne coûte rien, se développe avec une extrême lenteur. Si elle doublait, en un quart de siècle, ce serait très beau (p. 91). » Or, en défalquant les cent vingt-cinq millions d'hectares exploités par l'État et par les particuliers du domaine total à utiliser en Afrique, il reste *cinq cent cinquante millions* d'hectares dont on ne saurait que faire. L'intervention de l'État est infructueuse et ruineuse. L'intervention des particuliers ne coûte rien, mais le domaine qu'elle défriche à grand peine est comme un point dans l'immensité.

Voyons donc les moyens nouveaux proposés par les hommes de gouvernement ou par des hommes ayant autorité dans la matière.

On a parlé de *main d'œuvre pénale* et de *colonisation militaire*. Ces deux procédés sont des formes fort anciennes de l'action de l'État, aussi coûteux, aussi inefficaces sous cette forme que sous les autres. Les résultats obtenus par la main d'œuvre pénale démontrent qu'on ne pourrait pas l'employer utilement en Afrique. Quant au souvenir classique de la colonisation romaine au moyen du soldat colon, c'est un mirage qui se dissipe dès que l'on compare les conditions d'une armée recrutée au nom d'un service légal et universel, par conséquent hâtif et transitoire, avec les conditions d'une armée composée d'hommes sans aucune attache ni de foyer, ni de carrière, embrassant par choix le métier des armes, heureux de se fixer enfin là où se présente pour eux la perspective d'une vie commode et facile.

Le capitaine Binger, explorateur courageux et habile, ancien gouverneur de Gabon préconise la formation de petites sociétés ayant pour but l'exploitation d'une vallée ou d'un cours d'eau. Ce moyen l'emporte évidemment sur le rien faire et sur l'exploitation privée ; mais elle ne diffère pas beaucoup de ce dernier ; et de pareilles associations ne répondent pas au programme de la mise en culture de cinq millions d'hectares.

Les sociétés de travaux publics auxquelles l'État peut recourir sans l'intervention du pouvoir législatif ne sont qu'un moyen d'une portée restreinte, leur objet étant toujours déterminé et limité par la nature des travaux en vue desquels elles ont été fondées. Pour qu'elles puissent être utilisées, il faut à

de pareilles sociétes autre chose qu'un sol vierge, il faut un terrain déjà préparé pour le peuplement par le défrichement ou par une culture intelligente. La question à l'étude est précisément le moyen d'arriver à ce premier résultat.

Etant ministre des Colonies, M. Delcassé a signé avec des maisons de commerce quatre concessions tendantes à stimuler leur initiative par l'octroi de quelques privilèges, non sans les assaisonner de précautions restrictives qui gênent l'action des concessionnaires et les tiennent sous la dépendance étroite de l'administration. Ces concessions sont comme une esquisse des compagnies coloniales visées par la Commission du Sénat, esquisse encore timide et imparfaite, qui a fourni aux adversaires des grandes compagnies, l'occasion de montrer leur hostilité au projet, en représentant le ministre signataire des concessions, lors de la discussion du budget de 1891, comme un concussionnaire faisant marché des biens de la nation, et les concessionnaires comme des pillards qui détroussent l'État et le mettent nu comme ver (p. 114).

Un autre projet de société, élaboré en 1892, se rapproche davantage du type rêvé par la Commission du Sénat sous le nom de *Transsaharien*. Cette société, dont le promoteur était Georges Roland, avait pour but de relier l'Algérie à nos possessions du Congo et du Soudan, en établissant une ligne ferrée dont l'amorce serait à Ouargla, limite ultime de l'Algérie, et le point extrême aux rives du lac Tchad, traversant ainsi tout le désert saharien dans la direction des oasis de Ghat.

Avec l'installation d'une voie ferrée, ce projet gigantesque embrassait et résolvait le problème agricole, commercial, économique, politique, de l'immense région à exploiter. Point de compétitions ni d'oppositions à redouter ; absence de droits acquis, de rivalités jalouses. On opérait sur un pays neuf, privé d'organisation, habité uniquement par des tribus, la plupart nomades. Impossible de rêver des conditions plus favorables aux expériences d'une compagnie agissant à ses risques. Etudié sous toutes ses faces, à la veille de recevoir un commencement d'exécution, le projet n'est pourtant pas sorti du domaine de l'abstraction. Trop de difficultés s'opposent à la pénétration vers le centre de l'Afrique à travers des espaces immenses, sillonnés de montagnes de sables.

Comme forme de société, le *Transsaharien*, conçu avec des idées plus larges et une plus grande liberté d'allures reste trop rapproché du type des sociétés de travaux publics ; il lui manque, pour réaliser l'idéal des compagnies coloniales en projet, la délégation des droits souverains dans une mesure qui respecte à la fois la souveraineté de l'État et mette la Société en possession de tous les moyens nécessaires pour faire passer un pays inorganisé de l'État abrupte ou rudimentaire à l'État de civilisation.

V

Si l'on examine ce qui a été fait jusqu'ici sous l'impulsion des sous-secrétaires d'Etat et des ministres qui ont eu la direction du département des Colonies dans ces dernières années, on voit que tout se borne à des tâtonnements et à des demi-mesures souvent contradictoires. M. Lavertujon le constate avec une pointe d'ironie innocente, façon de démontrer qu'il est toujours sage de ne point forcer son talent.

S'il s'agit du plan d'ensemble à suivre pour l'administration des colonies, M. Lavertujon déclare qu'il y a absence de plan et de doctrine, et presque toujours à la tête de ce département un homme qui prend tout juste le contre-pied de ce que faisait son prédécesseur.

Citons le Rapport. « Autant le sentiment public, exalté par le courage de nos soldats et la hardiesse de nos explorateurs, s'y maintient ferme, chaleureux et résolu, quand il s'agit de l'expansion coloniale de la France, autant dans le monde où on légifère, où l'on discute et où l'on dispute, on passe rapidement du blanc au noir, du froid au chaud, de la confiance à l'abattement... Ce n'est pas un des aspects les moins curieux de cet ordre d'affaires, que le portefeuille des colonies soit traité chez nous comme un poste hors rang. Il s'attribue en guise d'appoint sans grand souci de ce que pense le titulaire et de ce que pense le cabinet. M. Jamais, qui avait de grandes ressemblances avec M. Chautemps, remplaça en 1891 M. Etienne qui en diffère du tout au tout. M. Jamais fut à son tour remplacé par M. Delcassé, avec qui il n'avait aucune idée commune. Quant à M. Chautemps, remplaçant de M. Delcassé, il a tout de suite

marqué sa nuance en déférant au contentieux administratif les actes signés par son prédécesseur (p. 4 et 5). »

Voilà pour l'esprit de suite en général.

Si l'on observe comment les ministres ont procédé sur la question particulière des Compagnies coloniales, on se trouve en face d'une incohérence non moins choquante. L'histoire en est un peu longue mais fort instructive.

Dès 1890, une commission administrative est chargée par le gouvernement d'étudier la possibilité et la convenance de faire revivre, pour la mise en valeur de nos possessions d'Afrique, les compagnies à charte telles que l'Angleterre, la Hollande et la France les avaient reconnues autrefois pour la création de leurs colonies. La Commission opine que le Gouvernement a le droit de fonder ces compagnies par décret, et elle formule un projet octroyant d'une part de grands privilèges aux sociétés à créer, et réglementant d'autre part l'usage de ces privilèges de façon à les annihiler par une dépendance trop étroite vis-à-vis de l'Etat.

Soumis au Conseil supérieur des Colonies, le projet sert de base à une nouvelle étude de la question par une sous-commission de la Deuxième section, puis par la Deuxième section elle-même, et enfin par l'Assemblée plénière du Conseil qui délibère sur le travail fourni par la Deuxième section.

De même que la Commission administrative, le Conseil reconnait la nécessité de créer des Compagnies à privilèges, elle admet que le Gouvernement peut se prévaloir du sénatus-consulte de 1854 pour établir les Compagnies par décret, elle concède aux Compagnies le droit exclusif de propriété, le monopole de tous les travaux d'utilité publique, le droit d'établir des taxes, de lever des contributions, et tous les droits d'administration générale en ce qui concerne l'état civil, la police judiciaire, la sécurité intérieure, et même l'administration de la justice, de concert avec un commissaire du Gouvernement qui remplirait le rôle d'intermédiaire entre la Compagnie et l'Etat et celui d'officier public pour la confection des actes authentiques.

Les droits sont assez larges et semblent promettre aux Compagnies futures vie et indépendance. Oui, si on s'en était tenu là, si la crainte des abus, si les préjugés juridiques, n'avaient pas multiplié des restrictions dont l'effet serait d'empêcher les Compagnies de naître, ou de les étouffer aussitôt après leur

naissance. Le premier *impedimentum* est d'exiger d'elles, avant leur constitution, le versement intégral du capital social, le deuxième est de les soumettre à un stage d'une durée à déterminer, pendant laquelle on pourrait leur retirer la concession.

Le troisième, source de beaucoup d'autres, est leur dépendance trop étroite vis-à-vis de l'Etat. Ce qu'il accorde d'une main, il le retire de l'autre. Les directeurs et agents généraux de la Compagnie seront soumis à l'agrément de l'Etat. L'Etat retire son agrément quand bon lui semble. Tous les actes, quels qu'il soient, de la Compagnie, sont soumis au contrôle du commissaire représentant de l'Etat. C'est l'Etat, sur les propositions de la Compagnie, qui dresse le budget annuel de toutes les dépenses d'administration, de police et de justice. Il exige, si bon lui semble, des changements ou un nouvel état de choses dans l'administration civile et judiciaire, en mettant à la charge de la Compagnie les frais de ces innovations. Les arrangements et traités, économiques ou politiques, conclus, soit avec les indigènes, soit avec les autres Compagnies, ne sont définitifs qu'après ratification de l'Etat. Si la Compagnie cède une partie de ses privilèges, c'est sous la réserve de l'approbation de l'Etat.

La chose est manifeste. L'Etat cherchait un substitut, il crée un pupille. Il voulait se décharger des frais, obligations et responsabilités qu'implique la fondation d'une colonie, sur une association puissante et industrieuse, capable d'endosser les frais, obligations et responsabilités de l'entreprise, et il commence par lui retrancher un élément indispensable du succès : l'initiative et l'indépendance.

Le Gouvernement, rentré en possession du projet soumis à l'étude du Conseil supérieur des Colonies, s'est-il rangé à l'avis de ce Conseil ? A-t-il préféré s'en tenir au projet élaboré sous son inspiration par la Commission administrative ? A-t-il pris au moins quelque chose des conclusions de la Commission administrative et des conclusions du Conseil des Colonies ! Le Gouvernement n'a fait aucune de ces trois choses. La Commission consultative soutenait que les concessions aux Compagnies ne pouvaient être octroyées que par décret « rendu en la forme des réglements d'administration publique, » c'est-à-dire avec le concours du Conseil d'Etat. La Deuxième section du Conseil, voulant simplifier le rouage, soutenait que les concessions

pouvaient être octroyées par décret simple. Le Conseil supérieur se prononçait pour le premier avis, celui qui réclame le concours du Conseil d'Etat. Aucun de ces conseillers officiels ne soutenait la nécessité de recourir à une loi.

Le gouvernement, ayant la claire vue que dans les concessions aux Compagnies nouvelles, il y avait une délégation de la souveraineté, qu'avec la meilleure volonté du monde on ne pouvait greffer sur le sénatus-consulte de 1854, s'arrêta au parti de présenter un projet de loi en deux articles dont tout l'objet était d'autoriser le Gouvernement à créer des Compagnies coloniales par décrets rendus dans la forme des réglements d'administration publique. Muni de cette loi lui conférant des pleins pouvoirs et lui donnant pour ainsi dire carte blanche en ce qui touche la création et le fonctionnement des Compagnies coloniales, le Gouvernement se réservait, s'il le trouvait bon, d'emprunter aux avis soit de la Commission administrative, soit du Conseil supérieur. Avant tout, ce qu'il voulait, c'est un blanc seing lui permettant d'évoluer comme il l'entendrait dans tout le domaine colonial, et de traiter avec les Compagnies en leur mesurant la liberté d'action et les droits, sans autre garantie pour elles que celles des conventions à intervenir.

VI

Du premier coup, la Commission du Sénat aperçut la manœuvre du Gouvernement. On demandait au Parlement de se dépouiller en partie de son droit législatif en s'en remettant complètement au pouvoir exécutif sur la nature et sur les attributions d'un organisme nouveau, dont le rôle ne tend à rien moins qu'à suppléer l'Etat dans les limites du territoire colonial où il serait appelé à fonctionner. Le projet de loi avait été déposé à la fin de la session d'été de 1891. L'unique résultat de cette tentative fut de faire reconnaître en principe par la Commission du Sénat la nécessité de créer de grandes Compagnies coloniales ; mais elle décida qu'elles seraient crées en vertu d'une loi et qu'elle ne conférerait aux Compagnies aucune délégation de la souveraineté nationale.

Le sous-secrétaire d'Etat aux colonies était alors M. Jamais. Il répondit aux invités de la Commission par une nouvelle

proposition de loi, qui n'était qu'un retour, avec surcroît de restrictions, au projet élaboré primitivement par la Commission administrative et ayant servi de base aux délibérations du Conseil supérieur des Colonies. On reculait au lieu d'avancer. Le ministre semblait donner satisfaction à la Commission ; en réalité, il se désintéressait d'un projet qui ne paraissait pas avoir chance d'aboutir.

La Commission du Sénat vit dans cette démarche une fin de non recevoir, comme elle avait vu, dans le projet antérieur, une grave atteinte à ses prérogatives. Elle délibéra néanmoins sur ce projet, et décida, le 24 juin 1892 : 1° qu'une loi serait faite pour régler la création des Compagnies, ce qui infirmait définitivement la valeur juridique du sénatus-consulte de 1854 ; 2° que cette loi ne conférerait par les droits de souveraineté ; 3° que les concessions octroyées par la loi ne seraient applicables qu'aux territoires de l'Afrique où n'existe pas déjà une organisation régulière.

Quelques jours plus tard, la présence de M. Lavertujon aux délibérations de la Commission amène un revirement complet dans les dispositions de ses membres. M. Lavertujon combat vigoureusement la disposition du projet qui rattachait les Compagnies à un centre colonial ainsi que les autres dispositions tendantes à gêner leur action par un contrôle excessif des agents du Pouvoir. Les vues du préopinant ayant été admises par ses collègues, il obtint que la loi reconnaîtrait aux Compagnies l'exercice de certains droits souverains. Le point culminant de la discussion était de savoir si l'on reconnaîtrait aux Compagnies le droit exclusif d'acheter des terres aux indigènes et de passer avec eux des traités. Sur ce point-là, comme sur les deux autres, les membres de la Commission se rangèrent à l'avis de M. Lavertujon. Le projet du Gouvernement, déposé par M. Jamais, sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, était absolument écarté.

Chargé par la Commission sénatoriale de formuler, dans son projet de loi, les idées qu'il venait de faire prévaloir, le sénateur de la Gironde communique son projet à la Commission dès la rentrée du Parlement au mois d'octobre. Après un débat sérieux et quelques modifications au projet, la Commission l'adopte, et rendez-vous est pris avec le Sous-Secrétaire d'Etat pour en délibérer de nouveau et lui demander de le soutenir au

nom du Gouvernement, M. Lavertujon se refusant à le présenter lui-même en vertu de l'initiative individuelle.

Il y avait trop d'écart entre le projet de M. Lavertujon et le projet de M. Jamais pour que celui-ci consentît à la substitution qu'on lui proposait. Aux premières paroles, le désaccord entre le Sous-Secrétaire d'Etat et le Rapporteur du projet fut évident. Le désaccord se concentrait sur deux points principaux. M. Jamais n'admettait pas que les Compagnies fussent investies du droit de négocier des traités de commerce, pas plus que du droit d'acheter des terres aux indigènes et de contracter avec eux des arrangements dont la ratification ne serait pas subordonnée à la volonté du Gouvernement.

Le projet de M. Jamais, nous l'avons dit, n'était qu'un moyen de déserter le débat. Ce projet n'était pas son œuvre et lui-même n'était qu'un occupant momentané de la direction des Colonies.

VII

Si l'on compare l'œuvre de la Commission du Sénat avec l'œuvre du Conseil supérieur des Colonies, toutes deux œuvres d'hommes compétents, fruit d'une longue étude et d'une lente délibération, on voit que la différence est loin d'être aussi radicale qu'entre le projet primitif de la Commission administrative, adopté par M. Jamais, et le projet de la Commission du Sénat. Le progrès qui s'est, depuis, accompli dans les esprits, dans cet ordre d'idées, fera aisément franchir la distance qu'il y a du premier au second.

Dans le projet du Sénat, plus libéral que le projet de résolution émané du Conseil supérieur des Colonies, les Compagnies privilégiées sont créées par une loi, et non par un simple décret. Le versement du capital, représentant le fonds social de la Compagnie, n'est pas exigible en totalité. La cession de droits consentie aux Compagnies est toujours temporaire, mais elle n'est pas provisoire jusqu'à ce que le Gouvernement l'ait confirmée après épreuve. Le Gouvernement n'agrée que les directeurs et les agents investis d'un mandat d'officier civil ou d'officier de police judiciaire. Mais il garde la faculté, si des réclamations graves venaient à se produire, de suspendre soit le directeur de la Société, soit les agents soumis à l'agrément

préalable, et de suspendre même l'exercice de tel droit et de retirer tel privilège concédé.

Le cabinet dont M. Jamais était membre ayant été renversé sur ces entrefaites (28 novembre 1892), il semble que le projet de la Commission pouvait encore courir la fortune ou d'être soumis par elle aux délibérations du Sénat, ou d'obtenir l'appui du nouveau sous-Secrétaire d'Etat délégué aux Colonies. Le projet n'eut ni l'une ni l'autre fortune. Le Sénat avait été saisi par le Gouvernement ; il sentait que, sans l'appui du Gouvernement, le projet n'avait pas grande chance d'aboutir, et qu'il en aurait encore bien moins s'il lui était absolument contraire. Le grand scandale du Panama venait de refroidir l'épargne française pour toutes les entreprises à long terme et à bénéfices lointains ; or, la constitution des Compagnies coloniales a pour base un appel de fonds sur une très grande échelle.

Le nouveau sous-Secrétaire d'Etat, M. Delcassé, passait pour favorable aux idées d'initiative et de déconcentration dont le contre projet du Sénat présentait une formule, et la Commission put espérer un moment avoir enfin rencontré l'homme nécessaire au succès de ses desseins. Mais le goût du pouvoir, dans un pays où les ministres n'en jouissent pas longtemps, inspira à M. Delcassé d'appliquer ses idées à sa manière sans le concours des Chambres. Muni du sénatus-consulte de 1854, déclaré peu auparavant inapplicable par la haute Chambre, il traite au nom du Congo, considéré comme personne civile, avec plusieurs chefs de factorerie, et leur cède en toute propriété plusieurs portions de territoire avec force privilèges et force restrictions dont l'équilibre n'était peut-être pas des mieux étudiés. Ces concessions n'étaient autre chose que la mise à exécution du projet élaboré en 1890 par la Commission administrative, et repoussé par le Sénat en même temps que l'extension ultra légale du sénatus-consulte qui lui servait de base. Ce fut la réponse de M. Delcassé à l'invitation de venir conférer sur le projet des grandes Compagnies coloniales. M. Delcassé avait eu raison de se presser, s'il voulait faire quelque chose. Il avait sans doute eu tort, s'il voulait faire bien.

Arrivé aux affaires en décembre 1892, il n'y était plus l'année d'après ; et le premier acte de son successeur, M. Chautemps, ce fut de déférer au Conseil d'Etat les concessions de territoire octroyées à quelques chefs de factoreries avec délégation

de la souveraineté, comme contraires à la Constitution française. M. Chautemps est, à son tour, remplacé par M. Maurice Lebon (1894). Fidèle à ses habitudes, la Commission du Sénat invite le nouveau sous-Secrétaire d'État, administrateur des Colonies à venir donner son avis sur le projet en délibération. M. Maurice Lebon exprime le désir qu'on lui laisse le soin de fixer lui-même le jour de la conférence ; et en définitive, il oublie de fixer une date et de remplir sa promesse.

VIII

Ainsi finit l'odysée de ce projet qui avait duré quatre ans et avait vu passer cinq titulaires à l'administration des Colonies, dont pas un n'avait consenti à essayer de lui donner une ombre de vie. De part et d'autre, on n'aboutit qu'à des conclusions négatives. La Commission saisie successivement de deux projets, les rejette tous les deux. Offrant pour son propre compte un contre-projet, la Commission ne trouve pas un sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies qui lui accorde son patronage. Cette histoire valait la peine d'être contée. Elle fait la matière du Rapport de 124 pages dont nous venons de donner le résumé.

Cependant, après avoir maintes fois déclaré qu'il ne ferait pas un pas sans le concours du ministère, M. André Lavertujon s'est enfin décidé à présenter le fruit de cette longue élaboration au nom du droit d'initiative. Le projet a été déposé au bureau du Sénat dans sa séance du 24 janvier 1896, et l'Assemblée a aussitôt nommé une commission chargée d'examiner le projet dont le président est M. de Freycinet et le Vice-Président M. Constans. L'ancien rapporteur ne s'est pas contenté de tirer de ses cartons le projet de loi sur les Compagnies de colonisation. Son rapport contenait également des idées très originales, sinon très neuves, sur la philosophie de l'histoire et sur la morale en général. Il a songé à faire d'une pierre deux coups ; et, par la même occasion, il propose aux honorables sénateurs d'instituer au Collège de France *une chaire consacrée à la morale considérée comme science positive.*

La première proposition est sérieuse. Bien étudiée, elle doit conduire à un résultat. La seconde est un des symptômes d'un état mental dont hélas ! il n'y a que trop de manifestations

aussi bien dans le monde de la politique que dans le monde des lettres. Ayant à traiter du sort des peuples au point de vue matériel, M. Lavertujon s'est cru de taille à traiter de leur sort au point de vue moral. De là, à créer la morale il n'y a qu'un pas. M. Lavertujon a fait ce pas. Il propose à ses collègues de la haute Chambre de fonder quelque chose comme le système métrique, un système de *combinaison des rapports sociaux* basé sur un principe à découvrir. On en proposerait ensuite l'adoption aux nations policées, preuve incontestable de notre supériorité, titre infaillible à une gloire durable.

Nous donnerons au premier projet l'attention qu'il mérite. Le second nous aidera à démontrer de quelles aberrations l'homme est capable lorsqu'il s'éloigne du grand chemin de la morale chrétienne. Je ne dis pas que M. Lavertujon ne nous prêtera pas un peu à rire. Mais les lecteurs de la *Revue*, pour une fois, consentiront bien à s'égayer en compagnie d'un grave sénateur.

L'abbé P. Moniquet.

ROLE DE LA PAPAUTÉ DANS LA SOCIÉTÉ

(Suite).

APPENDICE

Certains écrivains attribuent l'enseignement professionnel à l'*Emile* de J.-J. Rousseau. Mais bien avant l'apparition de l'*Emile* l'abbé Fleury avait indiqué cet enseignement dans son *Traité des études* ; et avant même que Rousseau eût commencé d'écrire, un élève de Fleury, l'abbé de Saint-Pierre, dressait déjà sur le papier les plans d'une école professionnelle en rapport avec toutes les exigences de la société moderne. Autour de la maison d'éducation qu'il rêve, on voit des imprimeries, des cours d'agriculture, de jardinage, des métiers de toute espèce.

Un autre ecclésiastique fit passer cet enseignement de la théorie en pratique. Ce fut le B. J.-B. de la Salle. Bientôt des écoliers de douze ans apprirent non seulement dans les livres, mais par l'expérience, comment le feu amollit les métaux, comment l'eau les trempe, de quelle façon durçit le ciment. Ils surent ce qu'est un tour, et faire un tenon, une mortaise. Le pensionnat de Saint-Yon, à Rouen, élargit bientôt le cadre du programme en établissant des ateliers de serrurerie, de sculpture, de menuiserie, des autres principaux arts usuels, dès avant 1789.

En 1827, l'abbé Bervanger fonda à Vaugirard la première école d'apprentissage de notre siècle. Ensuite, Arras vit s'élever une maison de patronage ; Reims également vit l'œuvre des apprentis de M. Melun.

Aujourd'hui le cours de Vaugirard a pris une importance remarquable sous la direction des frères des Ecoles chrétiennes.

Il y a 1200 élèves, dont 250 suivent les leçons d'apprentissage. Les élèves peuvent choisir parmi 15 métiers, et devenir relieurs, tourneurs en optique, typographes, monteurs en bronze, ciseleurs, facteurs d'instruments de musique en cuivre ou en bois, menuisiers, selliers, malletiers, sculpteurs sur bois, graveurs en bois, facteurs d'instruments de précision, graveurs-géographes, mécaniciens. Ils deviennent d'excellents ouvriers, et parfois des artistes distingués qui remportent souvent les prix décernés dans les expositions régionales. On peut en dire autant des écoles d'Igny et de Vaujours confiées aux frères du même Institut.

Depuis 1870, le nombre des orphelinats et des ateliers d'apprentissage s'est multiplié au delà de toute attente. Citons, entre autres, la maison d'Auteuil, fondée par l'abbé Roussel ; celle de Nantes, fondée par l'abbé Bauduz ; celle de l'abbé Mondain, à Breille (Maine-et-Loire) ; l'orphelinat de l'abbé Boudringhen, à Calais, à Hardinghen et près de Saint-Quentin ; celui du chanoine Tournamille à Toulouse ; de l'abbé Boisard, à Lyon. (L'abbé Secretain, *Univers*, 27 fév. 1889).

VII

LA PAPAUTÉ ET LA MUSIQUE

La musique est fille des arts, et plus particulièrement une forme de la poésie ; on peut même dire qu'elle est l'art, la poésie portée à son sublime enthousiasme.

La musique est aussi ancienne que le monde, puisque saint Denis l'aréopagite enseigne que Dieu a répandu l'harmonie sur toutes ses œuvres, et que d'après la science, l'air conducteur de la lumière est aussi le conducteur du son. Ecoutons les belles réflexions que fait l'abbé Rohrbacher à ce sujet.

« Messager fidèle de tant de langues diverses qui communiquent par la parole, la pensée de l'esprit, l'air est encore l'inépuisable organe d'une langue universelle qui, par l'harmonie des sons, communique les sentiments de l'âme, la joie, la tristesse, l'admiration et l'amour. Langue merveilleuse qui

n'a que sept paroles ou sept notes, et qui, cependant, exprime toutes les affections humaines ; langue merveilleuse que tout le monde entend, mais que peu savent parler dignement. D'après les sages de l'antiquité et les Pères de l'Eglise, en particulier, saint Augustin, la musique que Dieu a donnée aux hommes est une image, un écho de celle qu'il exécute lui-même dans son immense éternité. L'univers entier est une magnifique harmonie où la divine sagesse, atteignant d'une extrémité à l'autre, dispose tout avec douceur, nombre et mesure. C'est elle qui produit dans un nombre musical l'armée des cieux : ainsi entend l'évêque d'Hyppone une parole d'Isaïe (Ep. 155, 11, 13 ; Isaïe, 40, 26). Pour ramener l'homme dans cette céleste harmonie, l'éternelle sagesse unit dans sa personne la nature divine et la nature humaine ; ce qu'elle demande, c'est que nous ayons l'unisson avec elle. Aussi, un saint, évêque et martyr, Ignace d'Antioche, compare le corps mystique de la sagesse incarnée, l'Eglise catholique, à une harpe mélodieuse qui rend la louange à Dieu par le Christ. Chaque fidèle est une lyre composée de deux pièces, le corps et l'âme, qui agissent l'un sur l'autre comme les cordes sur la lyre et la lyre sur les cordes (1). Ah ! qui nous donnera sur la terre d'entendre quelques soupirs de cette harmonie du ciel (2) ! »

La musique est donc fille du ciel ; elle en est descendue et elle y remontera pour l'éternité. C'est celui de tous les beaux-arts qui agit le plus immédiatement sur l'âme, dit Mme de Staël. C'est un art divin qui réjouit dans la prospérité et console dans l'affliction ; un art que Raban-Maur dit nécessaire à la vertu pour l'élever ; Vitruve, à l'architecture pour la grandir jusqu'à la témérité ; Rupert, à l'interprétation de l'Ecriture pour l'inspirer.

Mais si la nature a ses harmonies et l'art sa musique, l'homme, roi de la nature, devait avoir la sienne pour manifester à Dieu ou sa reconnaissance ou son repentir. Nul doute qu'Adam et Eve, avant leur chute, n'aient fait entendre des accents de joie et d'action de grâce dans le culte qu'ils rendaient à Dieu ; car même chez les peuples les plus grossiers, le chant a toujours fait partie du culte divin : c'est un acte spontané que pro-

(1) Ignat. ad Eph.
(2) *Histoire univ. de l'Eglise cath.* tom. 1. p. 19.

duit l'amour, la joie, la douce émotion que l'on éprouve dans le cœur quand on se trouve un nombre réunis au pied des autels. Adam et Eve durent continuer cet acte religieux même après leur chute ; seulement, semblable à un luth brisé, leur cœur changea l'air joyeux en un ton mélancolique, ou selon le langage musical, le mode majeur en mode mineur, qui est celui de la tristesse et de la nostalgie terrestre.

Toutefois, nous n'avons rien de positif à ce sujet, et la première fois que l'Ecriture parle de musique, c'est dans le quatrième chapitre de la Genèse, où il est dit que Jubal, fils de Lamech, et frère de Tubalcaïn, fut maître de ceux qui jouaient du kinnor (apparemment la lyre) et du hugabb, l'orgue ancien, ou comme dit le texte, fut le père de ceux qui chantent sur la cithare et sur la flûte. Ce sont là tous les détails que nous avons de la musique antédiluvienne; et il n'en est plus parlé dans l'Ecriture jusqu'au temps des patriarches. Jacob ayant quitté Laban sans l'avertir, celui-ci lui courut après en disant : Pourquoi ne m'avez-vous pas averti de votre départ? Je vous aurais conduit avec joie au chant des cantiques et au son du throph et du kinnor (1).

Une autre preuve de l'antiquité de la musique se tire de celle de la poésie, sa sœur inséparable. Toutes les pièces en vers étaient faites pour être chantées ; or, la poésie a été en usage dans tous les siècles et chez tous les peuples. Les premiers écrivains grecs sont des poètes : les ouvrages en prose ne furent usités qu'après la poésie.

Plus tard, après le passage miraculeux de la mer Rouge, Moïse entonna un cantique d'action de grâce avec ses compagnons, et Marie, sa sœur, avec les femmes, accompagnaient avec des tambours à l'antique. Moïse fit aussi faire des trompettes en argent, pour en sonner pendant les sacrifices solennels, dans le combat, et pour donner le signal dans les marches du désert. Il avait également établi autour du tabernacle des lévites chargés de chanter et de jouer sur les instruments. Il est remarquable qu'il ne dit rien de la musique religieuse; c'est que, selon saint Chrysostome et Théodoret, ce fut par pure condescendance que Dieu permit aux Hébreux d'introduire le chant musical et instrumental dans le temple. Il le fit par con-

(1) Genèse, 31, 27.

sidération pour ce peuple grossier dont il voulait rallumer la dévotion, et auquel il voulait inspirer l'amour des saintes cérémonies afin de le prémunir contre l'idolâtrie.

Les musiciens étaient au nombre de quatre mille, ainsi divisés : Asaph, Héman et Edithum étaient les chefs de musique du temple. Asaph avait quatre fils, Héman quatorze, Edithum six. Ces vingt-quatre lévites, fils des trois grands maîtres, furent établis à la tête de vingt-quatre bandes de musiciens, ou d'orchestres. Chacun avait sous lui onze maîtres d'un ordre inférieur qui présidaient à d'autres chantres et les instruisaient. Les fils d'Asaph jouaient du nebel, psalterion ou harpe, c'est-à-dire des instruments à corde, qui étaient au nombre de six : le nebel, le hasor, le kinnor ou lyre, la symphonie, le sambuque, le minnim ou magade ; ceux d'Héman jouaient du metsilthaïn ou instrument à percussion, au nombre de quatre : le tambour, la cymbale, le trigone, les sonnettes ; ceux d'Edithum jouaient des instruments à vent, au nombre de cinq : la flûte, le cor, la trompette, le syrinx, l'orgue. Outre la musique du temple, il y en avait une pour la cour du roi ; Asaph paraît avoir été le maître de cette musique royale, sous David et Salomon.

Dans l'idée que les arts, comme la société, vont toujours en se perfectionnant, on pourrait se figurer, au sujet de la musique des anciens, quelque chose ou de fort simple, ou de barbare et de discordant. Mais les anciens n'avaient ni moins d'esprit, ni moins d'invention que nous ; ils étaient en outre beaucoup plus passionnés que nous pour la musique, précisément à cause de leurs mœurs plus simples et plus innocentes : aussi leur musique produisait-elle des effets merveilleux qu'on attendrait en vain de notre musique moderne.

Nous pouvons ajouter qu'au lieu de se perfectionner, comme la science, elle a beaucoup déchu de son ancien état, et qu'elle est à présent plus occupée à recouvrer ce qu'elle a perdu qu'à acquérir une perfection plus grande.

Quant à ses effets, il est incontestable que la musique adoucit les mœurs et élève les âmes. La fable antique lui attribuait le pouvoir magique d'élever des murailles : ce qui est moins douteux, c'est qu'elle rapproche les esprits dans une jouissance commune d'un ordre très haut. Ainsi, l'Ecriture nous apprend que Saül était parfois possédé d'une vraie mélancolie dont le démon

se servait pour l'agiter et le troubler, et qu'il en était soulagé par les doux sons de la lyre de David (1). Dans une circonstance, ayant rencontré une troupe de prophètes avec des instruments de musique de plusieurs sortes, Saül se sentit tout d'un coup transporté de l'esprit divin, changé en un autre homme, et se mit à chanter et à prophétiser avec eux (2). Une autre fois, ayant appris que David s'était retiré auprès de Samuel, à Naïoth de Ramatha, il y envoya une troupe d'archers qui, ayant entendu le son des instruments des prophètes qui chantaient et qui jouaient, furent saisis d'enthousiasme et commencèrent à faire comme eux. Il en arriva autant à une deuxième et à une troisième troupe qui fut envoyée, et à Saül lui-même (3).

Alexande le Grand ne put se tenir de courir aux armes lorsque le musicien Artigénide commença à jouer un certain air, et les quitta lorsque le musicien prit un ton plus doux et plus tranquille.

Pythagore fit tomber les armes des mains de quelques jeunes fous, prêts à rompre la porte d'une honnête femme, pour lui faire violence, en ordonnant aux joueurs d'instrument qui le suivaient de jouer un chant grave et sérieux. L'histoire dit encore que la lyre d'Asclépiade guérissait de la frénésie et que celle d'Orphée adoucissait les tigres. On se souvient de l'effet produit par le chant de saint François d'Assise sur deux ennemis qui allaient en venir aux mains.

Comment expliquer des effets si merveilleux? Faut-il les attribuer à une musique soi-disant savante comme celle du Conservatoire? Nullement. Nous l'avons dit, la musique des anciens se distinguait par sa simplicité, l'une des principales perfections du chant. Effectivement, plus on approche de la nature, plus on se rapproche du beau et du parfait. Une musique simple imite mieux la voix naturelle de l'homme, peint mieux ses passions, va plus au cœur, émeut davantage et remplit, en conséquence, mieux son but qui est de plaire et de toucher. Au reste, elle était très variée et très composée dans sa simplicité, car les anciens se servaient de beaucoup d'instruments que nous n'avons plus, et avaient des voix de toute taille comme nous. Ils possédaient sur nous l'avantage que

(1) 1 Reg. 16, 23.
(2) 1 Reg. 10, 6-10.
(3) 1. Reg. 19, 20.

leurs chants, leurs voix, leurs instruments s'adaptaient au sens des paroles et n'en étouffaient point les accents. Pendant que l'oreille était charmée par la mélodie, le cœur touché par l'attrait du chant, l'esprit était transporté par la beauté des paroles, par la vivacité, la grandeur et la tendresse des sentiments. Ainsi ce n'était point un simple amusement, mais une espèce de philosophie, une manière d'instruire, où l'agréable n'excluait pas l'utile. De là l'usage, chez les anciens Grecs, de faire commencer l'étude par la poésie. Les musiciens passaient pour être les précepteurs les plus habiles à former les cœurs et l'esprit de la jeunesse. Un musicien et un savant étaient la même chose. On croyait cet art comme très propre à régler les passions, à disposer l'esprit à la sagesse et à la modération. Pythagore estimait tellement la musique qu'il la regardait comme quelque chose de céleste et de divin, propre surtout à calmer les passions de l'âme, à les adoucir, à les dompter. Il voulait que l'on commençât la journée par la musique, la méditation et la prière, pour tranquilliser l'âme avant de la laisser s'épancher dans le tumulte des affaires et du monde. Enfin, la poésie et la musique étaient la plus noble et la plus sérieuse occupation des anciens.

Les héros eux-mêmes ne dédaignaient pas de s'y appliquer. Chiron, Achille, Hercule jouaient des instruments, et Thémistocle passa pour un homme d'une éducation ordinaire parce qu'il avait refusé dans un festin une lyre qu'on lui présentait. Les peuples barbares eux mêmes n'écrivaient point, mais ils conservaient leurs annales, leur généalogie, leur religion qu'il savaient par cœur, et qu'ils chantaient avec des instruments (1). Revenons à la musique religieuse.

L'usage établi par David continua sous ses descendants jusqu'à Jésus-Christ. Comme les musiciens exerçaient le même art de père en fils, ils étaient devenus d'une habileté qui ravissait ceux qui avaient l'avantage de les entendre. Aussi, leur réputation était si répandue que Nabuchodonosor en ayant exilé un grand nombre au delà de l'Euphrate, les Babyloniens leur demandaient avec empressement de leur répéter quelques-uns des airs qu'ils chantaient à Jérusalem, et, selon l'expression de l'écriture, à Sion. Mais ces patriotes musiciens, plongés

(1) *Bible de Vence*, Dissert. sur la musique des anciens.

dans la tristesse et la mélancolie, avaient suspendu aux saules du fleuve leurs instruments de musique et répondaient : Comment chanterons-nous des cantiques du Seigneur sur une terre étrangère? S'ils chantaient quelquefois entre eux, c'étaient des cantiques de tristesse, de douleur, de repentir et de deuil, comme il convenait à des exilés. Revenus dans leur patrie, la musique reprit comme par le passé et continua jusqu'à l'arrivée du Messie.

La naissance du Sauveur est annoncée aux bergers par les mélodies des milices célestes, qui entonnent le *Gloria in excelsis* dans les airs. Jésus-Christ approuva lui-même les chants que ses fidèles disciples firent entendre autour de lui le jour de son entrée triomphale à Jérusalem.

L'Eglise, la protectrice de tout ce qui peut contribuer à la gloire de Dieu, et au salut des âmes, ne pouvait rester indifférente devant un art qui était depuis si longtemps consacré au culte religieux, et qui pouvait être un sujet de ruine ou d'édification pour un grand nombre. Elle favorisa donc le chant dès le commencement, comme le prouve son histoire.

Ainsi, saint Paul exhorte les fidèles à s'exciter mutuellement à la piété par des hymnes et par des cantiques spirituels. Dans le tableau de la liturgie primitive que trace saint Jean dans l'*Apocalypse*, il parle d'un cantique chanté devant l'autel de l'Agneau par vingt-quatre vieillards, et d'un autre cantique célébré par le chœur des vierges qui suivent l'Agneau partout où il va. Sainte Cécile réchauffait la ferveur de son cœur au son de l'orgue, et son âme s'élevait au ciel avec les accents de cette douce musique.

Lorsque Pline le Jeune interrogea les chrétiens sur ce qui se passait dans leurs assemblées, ceux-ci témoignèrent qu'ils se réunissaient le dimanche pour chanter des psaumes à la gloire de Dieu et des hymnes à la louange du Christ. Il est donc indubitable que le chant fut un des premiers rites dont l'Eglise accompagna sa liturgie, et qu'elle le mêla aux larmes qui n'eurent pour témoins que des proscrits, d'autres échos que les voûtes des catacombes. L'historien Socrate nous apprend que saint Ignace établit dans son église l'usage du chant à deux chœurs et qu'il fut imité par d'autres évêques.

Saint Ambroise qui, selon saint Augustin, établit cet usage en Occident, éprouvait un tel plaisir à entendre ce chant alternatif, qu'il allait souvent dans sa cathédrale se mêler aux simples fidèles pour écouter et pour chanter avec eux. Et saint Augustin atteste l'impression qu'il éprouvait lui-même, tout mondain qu'il était encore, en entendant ces chants harmonieux de l'Eglise de Milan. « Combien je versais de pleurs par la violente émotion que je ressentais lorsque j'entendais dans votre église chanter des hymnes et des cantiques à votre louange ! En même temps que ces sons touchants frappaient mes oreilles, votre vérité coulait par eux dans mon cœur, et excitait en moi les mouvements de la piété. » Combien de fois, d'après le récit de nos missionnaires, le chant des psaumes, des hymnes et cantiques n'a-t-il pas ému l'âme des sauvages, des populations rebelles à toute prédication ! Et sans emprunter des exemples aux pays lointains, qui n'a été cent fois témoin des heureux effets que les cantiques des missions et des retraites produisent sur la masse des fidèles ! C'est ainsi qu'avec l'admirable musique dont l'Eglise accompagne son chant, elle réalise dans son sein ce que la fable rapporte de la muse ou lyre d'Orphée.

Mais ce n'était pas assez d'établir le chant sacré, l'Eglise devait aussi en régler l'usage. Tous les chants ne conviennent pas à la sublimité de nos cérémonies et à la grandeur de nos mystères ; c'est pourquoi les Pères les plus respectables, tels que saint Jean Chrysostome, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin se sont toujours élevés contre les chants mous, efféminés, frivoles, qui ne cherchent qu'à flatter l'oreille et à étouffer la piété. On donna donc à l'Eglise un chant grave, majestueux, portant à la dévotion, et il prit le nom de plain-chant pour le distinguer de la musique théâtrale et des vaudevilles profanes ; et ce fut un Pape qui réglementa cette réforme.

Saint Ambroise fut le premier qui s'occupa de la réglementation du chant ; et, comme il vivait dans un temps (340-397) où les théâtres païens florissaient encore, il évita d'en imiter la mélodie. Saint Grégoire le Grand ayant repris l'œuvre de l'archevêque de Milan à une époque (540-604) où ces théâtres n'existaient plus, ne vit pas d'inconvénient à permettre des airs un peu plus agréables, mais qui ne pouvaient rappeler au-

cun souvenir dangereux. De là la distinction de chant ambrosien qui est un chant grave, et de chant grégorien qui est un chant mélodieux.

Saint Grégoire le Grand fixe la tonalité ecclésiastique sous des règles sévères qui ne permettent aucun écart. Il n'admet ni ces variations infinies dans la durée des sons; ni ces inflexions où se trahit la vie avec ses agitations et ses mille désirs. Son uniformité rendue éloquente par la voix de tout un peuple donne des ailes à la contemplation, comme tout ce qui est vaste, infini. On dirait l'Eglise militante tout entière en adoration, et ne trouvant qu'un cri à l'unisson poussé vers le ciel; un écho de cette lyre séraphique que saint Augustin appelle *melléflue* tant il y a de placidité et de douceur dans ses accords. « Le chant grégorien en lui-même et bien exécuté, dit un auteur récent, est vraiment le chant de l'âme, le moyen d'expression toujours simple et naturel, mais puissant de la vraie prière; non pas de cette prière froide qui s'élève comme si elle avait peur d'elle-même, mais de la prière sociale et liturgique qui épanouit le cœur et soutient dans l'âme le saint enthousiasme, l'élan et la joie ; joie de l'espérance qui doit préparer à celle de la jouissance dans le sein de Dieu (1). »

« De l'aveu de Rousseau lui-même, et tout musicien en conviendra, dit le cardinal Wisman, aucune musique moderne ne saurait s'élever, comme le chant grégorien, à ce ton pathétique qui donne un air majestueux à la voix humaine; et un autre auteur remarque que tous les efforts tentés dans les temps modernes pour l'imiter dans la composition ont complètement échoué. » Charlemagne en fut tellement enchanté dans son premier voyage à Rome, qu'à son retour il y envoya des clercs pour apprendre le chant et l'introduire ensuite en France. Pour être plus sûr de son fait, il fit venir depuis à Aix-la-Chapelle le premier chantre de l'Eglise Romaine.

En 747, les évêques anglais, réunis en concile, à Cloveshow, au sortir de l'époque barbare, bannirent des églises les chants trop modulés ainsi que les pièces mondaines, tournées à la façon des poésies profanes, et recommandèrent la mélodie simple et édifiante, selon la coutume de l'Eglise romaine. On voit combien

(1) Dom Pothier, *Mélodies grégoriennes.*

ils avaient à cœur de régler leur liturgie d'après les usages romains.

Il est encore d'usage qu'on envoie à Rome pendant trois ans, les élèves qui ont obtenu le grand prix de composition musicale. Que vont-ils faire, sinon se perfectionner, dans l'art de la musique.

Conséquemment, si la musique religieuse tient le sceptre de l'art musical, c'est encore à un pape que nous le devons ; c'est la Papauté qui a donné aux chants sacrés de l'église les accents d'une harmonie inimitable, et qui en a fait une règle invariable, soit pour sauvegarder l'uniformité dans l'office divin, soit parce que c'est le dernier terme de la simplicité et de la perfection musicale.

En effet, la beauté, le charme de la musique de l'Eglise ne provient pas d'une combinaison savante et difficile à exécuter, mais de la simplicité et du naturel qui la distingue. Où trouver un morceau de musique qui approche de l'admirable simplicité du chant du *Pater*, ou de la majesté des accents de la *Préface*? Quelle pièce de l'Opéra, ou quel vaudeville égalera jamais la jubilation de l'hymne *O filii et filiæ* ; l'imposante gravité du *Jesu nostra redemptio* de l'Ascension ; la pieuse modulation du *Veni creator*, la moelleuse harmonie du *Pange lingua*, la joyeuse mélodie du *Sacris solemniis*, le royal accent du *Lauda Sion*, la douce symphonie de l'*Ave maris stella*, l'air triomphal de l'*Exultet cœlum*, du *Deus tuorum militum*, du *Sanctorum meritis*, de l'*Iste confessor* ; les transports du *Placare Christi* de la Toussaint, du *Cœlestis urbs Jerusalem* de la Dédicace, la mélancolie du *Vexilla*, la suavité du *Salve regina*, du moins quant à l'air romain, dont la seule intonation vaut mieux que tous les autres airs dont la musique moderne a affublé cette belle antienne ; la piété compatissante du *Stabat Mater* et la profonde tristesse du *Dies iræ*. Ce que nous disons de ces chants, recueillis au courant de la plume, nous pourrions l'étendre à tous les chants qui composent la liturgie romaine, sans crainte d'être démenti par les maîtres. Quand on entend ces chants exécutés par une masse de voix humaines, on sent le cœur s'émouvoir, les larmes couler, l'esprit tressaillir et la foi grandir ; tandis que la musique profane, qui tend de plus en plus à la légèreté, au *fronfron* à l'énervement, à la volupté, à l'attisage des passions mauvaises, fait pleuvoir beaucoup d'applaudissements, de larmes, point.

Toutefois, il en fut sous la loi évangélique comme sous l'ancienne loi, la musique ne fut introduite que fort tard dans les solennités religieuses. Dans les premiers siècles, et tant qu'elle fut dans toute sa ferveur, l'Eglise n'employa ni la musique, ni les instruments dans ses assemblées, et ne les aurait peut-être jamais employés, si elle n'avait eu égard à la faiblesse des fidèles qui ont besoin de secours extérieurs pour soutenir leur piété et élever leurs cœurs vers Dieu.

Lors même qu'elle eut été admise, elle garda son caractère dominant dans cette mélancolie qui la distingue et qui est un mélange d'amertume et d'allégresse, de joie et de deuil. Elle ne veut ni trop se réjouir parce qu'elle chante sur une terre d'exil, comme les Juifs sur le bord des fleuves de Babylone, ni trop s'attrister, parce qu'elle a foi à l'expiation et au ciel. Elle demeure donc un peu mélancolique et n'ose chanter la plupart du temps que sur le mode mineur, inventé pour peindre les sentiments de l'âme pénitente. La nature, qui a conservé son intégrité native, a gardé le mode majeur propre à peindre la joie, et est restée comme une pièce authentique de la félicité primordiale ; mais l'homme déchu ne pouvant plus se réjouir sans mélange d'amertume, a du créer un mode nouveau en harmonie avec l'état de son âme.

Saint Grégoire avait indiqué les notes de la gamme par les sept premières lettres de l'alphabet, et l'on suivit cette méthode jusqu'à ce que Gui d'Arezzo, moine bénédictin, tira de la première strophe de l'hymne de saint Jean-Baptiste, des syllabes qui simplifièrent beaucoup l'étude du chant, surtout pour les enfants. Grâce à cette méthode, on peut apprendre dans un mois, dans un an, ce qui coûtait dix ans d'application.

Dès que la cathédrale gothique parut avec ses flèches perdues dans les airs, l'orgue majestueux fit son apparition dans ses vastes nefs, et vint remplir de ses sons harmonieux l'espace immense destiné à la poésie du chant et de la prière. Il réunit en lui seul toutes les voix humaines, le son de tous les instruments, et, secondé de l'accompagnement des cloches, il devient semblable au bruit de l'orage et fait tout frémir, verrières, colonnes, voûtes et tombes. Serait bien dur celui qui ne se laisserait attendrir par ces solennités, et enlever dans le ciel, comme

saint Jean, au milieu d'un concert qui ressemble à la voix des grandes eaux ou d'un éclatant tonnerre, et au chant des cent quatre-vingt mille vierges.

Nous venons de nommer les cloches, autre création des Papes, ou du moins, s'ils ne les inventèrent pas (1), ils répandirent et en sanctifièrent l'usage, trouvant ainsi le moyen par un seul coup de marteau de faire naître à la même minute dans mille cœurs divers les mêmes sentiments de piété et de dévotion, et de forcer les vents et les nuages à se charger des pensées des hommes, selon l'expression de Chateaubriand. Quelle musique délicieuse et étrange qui, portée sur l'aile des vents, ébranle les airs, frappe nos sens et laisse en nous les doux souvenirs de la patrie et des plus grandes circonstances de la vie.

A partir du XVe siècle, tout en demeurant dans la main de l'Eglise, la musique subit le sort des autres arts, paya son tribut à l'ère de la décadence générale, en se jetant dans la voie de l'émancipation qui envahissait tous les rangs de la société. Néanmoins, les maîtres ne lui firent pas défaut, même au XVIIIe siècle, pendant lequel l'Italie produisait Marcello de Venise, le Pindare et le Michel-Ange de la musique; Pergolèse, Paisiello de Tarente, qui faisait tous les matins cette prière : *Sainte-Vierge, obtenez-moi la grâce d'oublier que je suis musicien*, parce que ses improvisations étaient plus naturelles et valaient mieux que les morceaux de composition où il mettait de l'application et de l'étude; Cimarosa, de Naples, Mozart, de Salzbourg, et Joseph Heyder, fils d'un charron, et enfant de chœur à Vienne.

Cependant, comme les maîtrises des cathédrales avaient continué d'être les seules écoles de l'art musical, la musique avait jusque-là conservé son caractère religieux. Mais, en 1784, un musicien sorti de ces écoles, fonda le Conservatoire de musique, et depuis, une bifurcation s'opéra dans cette branche des beaux-arts : la musique religieuse qui, toujours attachée au sanctuaire, conserva son accent grave, majestueux et touchant jusqu'à l'action, et la musique de l'Opéra qui, molle et efféminée, vise aux grandes sensations, mais laisse ses auditeurs froids et

(1) Un prêtre inventa l'art des cloches, et le pape Sabinien (604-606), en introduisit l'usage.

insensibles. Et, pourtant malgré ce caractère, mou et efféminé, tout à fait opposé à l'esprit de l'Eglise, il n'est pas rare de voir ces orchestres à nos solennités religieuses. Ah ! si Tertullien et saint Bernard sortaient de la poussière du tombeau, de quels accents d'indignation ne flétriraient-ils pas ce mélange de sacré et de profane, de vertu et de vice, eux qui s'élevèrent avec tant de vivacité et de zèle contre les envahissements du paganisme dans les études et dans les arts ; qu'on nous permette du moins d'élever notre faible voix contre cet abus exorbitant et de protester au nom de tant d'âmes catholiques qui en gémissent.

La Révolution supprima les maîtrises ; mais après que l'on eut constaté l'inanité de l'enseignement musical dans les Conservatoires, elles furent rétablies dans l'intérêt même de l'art, sous Napoléon Ier, et reçurent une subvention annuelle de l'Etat, afin qu'elles pussent subsister. Le rapport si concluant de Portalis à l'empereur, et, un peu plus tard, celui de Bigot Préameneu, semblaient leur assurer un droit perpétuel à l'existence ; malheureusement, on comptait sans la troisième république qui, comme son aïeule de 92, ne tient compte d'aucun service et frappe les maîtrises en voulant atteindre la religion. Elle supprime les 300 000 francs d'allocation que l'état leur payait à raison des services musicaux qu'elles rendent. L'affaire était devant le Sénat, lorsque M. Gounod, l'une des gloires du Conservatoire, et l'un de ses plus illustres compositeurs écrivit, avec l'autorité et la compétence du plus éminent représentant de l'art contemporain, à M. Lambert Sainte-Croix, sénateur et membre de la commission du budget.

« Mon cher ami, en me rappelant que le Sénat était saisi de la discussion relative au maintien ou à la succession des maîtrises en France, vous m'avez demandé de vous faire connaître mon opinion à ce sujet. La thèse se résume tout entière dans ces deux points très simples et incontestables :

« 1° Tout ce qu'il y a eu de grands musiciens a été formé par les maîtrises ou par l'esprit des maîtrises.

« 2° Les supprimer, c'est prendre le plus sûr moyen de ruiner l'éducation musicale sérieuse et véritable.

« Le Moyen âge, d'abord, est là tout entier, pour répondre : l'Orient et l'Occident sont unanimes ; les cathédrales sont l'œuvre de l'architecture et de la musique.

« A la Renaissance, l'Angleterre, les Flandres, l'Allemagne,

la France, l'Espagne, l'Italie, enfantent des légions innombrables de musiciens célèbres, tous consacrés à la glorification de l'art religieux, auquel ils ont donné des chefs-d'œuvre. Il suffit de rappeler, entre autres, les noms de Palestrina, en Italie, de Vittoria, en Espagne, d'Orlando de Lassus, en France, de Taillis, en Angleterre, sous Elisabeth, de Jean Certon, de Claude Condinet, de Clément Jannequin, de Josquin des Prés, et tant d'autres.

« Plus tard, Sébastian Bach, ce colosse sur lequel repose toute la musique des temps modernes ; Haëndel, le géant de l'oratorio en Angleterre.

« Plus près de nous encore, en Italie, Marcello, Clari, Pergolèse, Porpora, le maître du grand Haydn.

« De nos jours, enfin, l'abbé Vogler, le maître de Weber et de Meyerbeer.

« Et, ce qui est vrai pour les musiciens compositeurs l'est également pour les chanteurs. L'art du chant est sorti des maîtrises : Lablache, Faure, ont été des enfants de chœur. Il faut être complètement étranger à l'art du chant pour méconnaître la cause d'un tel résultat. Cette cause est la connaissance et la pratique du plain-chant.

« Là est le secret de l'éducation musicale des grands compositeurs et des grands chanteurs. Le plain-chant est la clef de la plus haute initiation à la science de l'harmonie et à l'ampleur de la mélopée...

« Il y a plus ; je ne sache pas une œuvre sortie du cerveau d'un grand maître qui puisse affronter le parallèle avec la majesté redoutable de ces chants sublimes que nous entendons chaque jour, dans nos temples, pendant les cérémonies funèbres, le *Dies iræ* et le *De profundis*. Rien n'atteint à cette hauteur ni à cette puissance d'expression et d'impression.

« Les maîtrises sont peut-être le seul lieu où l'étude du chant se poursuive et puisse se poursuivre à l'abri de la plus pernicieuse des préoccupations, celle de l'effet : préoccupation fille de la vanité et qui ne peut pas créer de serviteurs à la vérité. La cause de la maîtrise est celle de la probité musicale. »

Ajoutons que M. Gounod, aussi bien qu'une foule d'autres musiciens qui ont rendu hommage au plain-chant, n'en avait qu'une idée imparfaite, basée uniquement sur le plain-chant, d'aujourd'hui, si amoindri et tout défiguré. Pourtant, ils en ont

senti la beauté transcendante sur la musique des théâtres et s'en sont même inspirés plus d'une fois.

Des hommes compétents reconnaissent que la musique actuelle aurait besoin de se rajeunir aux sources vivifiantes du plain-chant. Réduite aux deux gammes majeure et mineure, notre musique a tellement épuisé la veine mélodique qu'elle en est réduite aux combinaisons harmoniques et à effet. Dans la richesse des quatorze gammes du chant grégorien, dont une seule a fait toute la musique moderne, l'art musical trouverait à se renouveler et à se transformer. Une large infusion de ce chant dans les compositions contemporaines contribuerait plus au développement de l'art musical que la multiplication des Conservatoires et la dotation des théâtres par l'Etat (1).

Dans l'Assemblée des catholiques du 18 avril 1879, M. le duc de Brissac émettait ce vœu au nom de la commission de l'art chrétien : « La commission de l'art chrétien, après avoir étudié les causes du peu d'influence sur les sentiments religieux des fidèles par la musique sacrée exécutée dans les églises, est d'avis que ce résultat doit être attribué à la confusion des genres, à la prédominance de l'élément dramatique dans les compositions. En conséquence, elle désire que les instructions données par NN. SS. les évêques sur le chant ecclésiastique et l'usage de la musique sacrée soient remises en lumière..., afin que les compositeurs et les maîtres de chapelle, s'inspirent des principes d'esthétique chrétienne qui y sont formulés.

« En ce qui concerne l'exécution du plain-chant, la commission constatant également l'abandon dans lequel il est tombé, à ce point qu'il n'occupe plus qu'une place restreinte dans les offices *pro populo*, attribue cet abandon, entre autres causes, au caractère défectueux de l'accompagnement, qui a prévalu depuis plusieurs années, lequel brise les périodes, supprime les cadences et la ponctuation, et rend la mélopée inintelligible (2).»

L'histoire dit que lorsque l'athénien Timothée arriva à Lacédémone avec sa lyre à onze cordes et ses airs efféminés d'Ionie, à peine l'eut-on entendu que, au lieu d'applaudissements, on lui signifia un décret émané du roi et des éphores qui le condamnaient à retrancher quatre cordes de sa lyre parce qu'il

(1) L'*Univers*, 31 décembre 1882 ; le *Clairon*, 22 janvier 1883.
(2) *Univers*, 22 avril 1879.

avait blessé la gravité de l'antique musique, et essayé de corrompre la jeunesse lacédémonienne. Une leçon semblable pourrait bien avoir son application dans les cas précités. Timothée eut du moins le bon sens d'écouter les charitables avis qui lui étaient donnés ; mais ici que peut-on attendre de la part d'artistes qui ne veulent ni voir, ni entendre, ni sentir ; qui croient que tout est pour le mieux, qui dédaignent la mélancolie religieuse comme rétrograde et ne veulent que des airs qui émoussent les bons sentiments et excitent les passions.

Ainsi, grâce aux règles de tonalité fixées par un illustre Pape, Rome marche à la tête de l'art musical, comme elle est à la tête de toutes les sciences et de toutes les autres branches artistiques ; et nul n'est bon et excellent compositeur, s'il ne s'inspire du chant et de la musique de Rome.

(*A suivre*).

CHANOINE FOURNIER.

Les Ordinations anglicanes

Une question, que nous croyions avoir été définitivement résolue au XVIIIe siècle, a été de nouveau soulevée de nos jours. Il s'agit des ordinations anglicanes.

On sait que les ordinations anglicanes tirent leur origine de l'ordination de Mathieu Parker. Par conséquent, de la validité ou de la nullité de celle-ci, dépend la validité ou la nullité de celles-là. En effet, au commencement du règne d'Elisabeth, tous les évêques catholiques d'Angleterre, celui de Llandaff excepté (1), étaient morts ou, sur leur refus de reconnaître la suprématie religieuse de la reine, violemment dépossédés. Pourvoir aux sièges vacants fut la grande préoccupation d'Elisabeth qui tenait à conserver la hiérarchie ancienne. Elle nomma à l'archevêché de Cantorbéry Mathieu Parker, un des chapelains de Henri VIII dont il avait gagné les faveurs par son zèle contre l'Eglise catholique. A-t-il donc été validement sacré ?

Puisque la question s'est posée de nouveau, il n'est pas inutile de l'étudier historiquement dans ses trois phases, à son origine, au commencement du XVIIIe siècle, à notre époque.

L'histoire est souvent appelée à jeter la lumière sur les sujets ; et, ici, disons-le tout de suite, les faits seront en parfait accord avec la décision toute récente de Léon XIII.

I

A L'ORIGINE

Les actes faisant défaut, voici ce qui se racontait parmi les catholiques.

(1) L'évêque de Llandaff n'a été pour rien dans les ordinations nouvelles.

Il n'y avait eu qu'un vain et sacrilège simulacre d'ordination. Ce fut, à Londres, dans une auberge, *La Tête de cheval* (*The Nag's head*), que la cérémonie s'accomplit. Jean Scory, évêque de Rochester, assisté de trois prélats, posa la Bible sur la tête de Parker en prononçant ces mots : « Reçois le pouvoir de prêcher la parole de Dieu dans sa pureté ». Evidemment il ne pouvait y avoir là de sacre (1).

On ne voit pas que les protestants aient *protesté* bien énergiquement. Cela ne doit point surprendre. A leur yeux, l'autorité royale suffisait pour créer des évêques ; et, dans l'espèce, le fait du sacre de Parker, Elisabeth avait déclaré qu'elle suppléait, en vertu de son pouvoir royal, à tout ce qui pouvait faire défaut (2).

Il est à remarquer que le récit prit corps un peu tardivement et que les auteurs catholiques, Nicolas Sanders entr'autres, sous le règne d'Elisabeth, ne mentionnent rien de semblable.

Pourtant, suivant Gilbert Burnet, une protestation se fit entendre : « Le vieux comte de Nottingham, qui estoit présent au sacre de l'archevêque, déclara que la cérémonie avoit esté célébrée à l'archevêché, et en décrivit si bien les circonstances que les gens sensez demeurèrent convaincus que tout s'estoit fait suivant la disposition des lois de l'Eglise d'Angleterre » (3).

D'après Gams, ce siège serait supprimé depuis 1537. (Gams, *Series episcoporum...*, Ratisbonne, 1873, p. 193). Il y a évidemment là une erreur.

Du reste, nous trouvons dans Thomas Rymer, *Fœdera. conventiones, literæ et cujuscumque generis acta publica inter reges Angliæ*, édit. 3e, tom. VI, La Haye, 1741 in-fol., par. IV, p. 129, nous trouvons, disons-nous, un acte de 1566, pourvoyant à la vacance du siège : « Cum, vacante nuper sede episcopali Lan-« davensi per mortem naturalem ultimi episcopi ejusdem, ad humilem peti-« tionem præsidentis et capituli Ecclesiæ nostræ cathedralis... per litteras » nostras patentes licentiam concesserimus alium sibi eligendi in episcopum « et pastorem sedis prædictæ... »

(1) L'histoire de cette singulière cérémonie aurait été racontée par un certain Néal, attaché à l'évêque de Londres, Bonner, et qui y aurait assisté.

(2) Thomas Rymer, *Fœdera, conventiones, literæ et cujuscumque generis acta publica inter reges Angliæ..* édit. 3e, tom. VI, La Haye, 1741, in-fol., par. IV, p. 88 : «... supplentes nihilominus, suprema auctoritate nostra regia, ex mero motu ac certa scientia nostris, si quid, aut in hiis quæ juxta mandatum nostrum prædictum per nos fient, aut in vobis aut vestrum aliquo... desit aut deeria eorum quæ per statuta hujus regni aut per leges ecclesiasticas in et parte requiruntur aut necessaria sunt, temporis ratione et rerum necessitate id postulante. »

(3) *Hist. de la réformation de l'Église d'Angleterre*, traduct. franc., Londres, 1683-1685, in-4°, tom. II, p. 598 599.

Ces dernières lignes renferment une exagération : le bruit continua à circuler, et bien des gens ne se montrèrent pas complètement incrédules.

En 1613, la question se présentait sous une autre face.

Le registre faisant mention du sacre des archevêques de Cantorbéry fut découvert aux archives de Lambeth. Le sacre de Parker y était consigné. La cérémonie avait eu lieu, le 17 décembre 1559, dans la chapelle du palais de cette résidence des archevêques de Cantorbéry. Le consécrateur était Guillaume Barlow, et les trois assistants Jean Scory, Mill Coverdall, Jean Hodgskins ou Hodgeskins. Ces prélats avaient été destitués sous le règne de Marie, Barlow comme évêque de Bath, Scory et Coverdall comme évêques de Chichester et d'Exéter, Hodgskins comme coadjuteur de Bedford. Hodgskins avait été sacré sous Henri VIII d'après l'ancien rituel, Scory et Coverdall d'après le premier Ordinal d'Edouard VI.

Cette révélation, cinquante ans après le sacre de Parker, parut suspecte. Pouvait-on raisonnablement ajouter foi à l'authenticité de ces actes ? On croyait même découvrir, dans la manière dont le fait était rapporté, des traces d'interpolation.

Voilà, en particulier, ce que faisait remarquer à Mason, bachelier en théologie, champion de l'authenticité, Antoine Champney, docteur de Sorbonne, qui la contestait. Celui-ci reproduisait d'après celui-là la mention du sacre. La voici telle que nous la lisons dans l'*Of the Consecration of the bishops in the Church of England* par Mason :

« Anno 1559	William Barlow,
Matthei Parkeri	Jo. Scoria,
Cant. consec.	Miles Coverdal
17 dec. by	John Hodyeskins » (1).

Ainsi, disait Champney, pas de titres épiscopaux. Des noms de famille à leur place. C'était une substitution insolite et même elle tranchait avec ce qui se lisait sur le même registre, soit avant, soit après : si là l'usage traditionnel se constatait, ici il continuait à être observé par les Anglicans eux-mêmes (2).

(1) *Of the Consecration of the bishops in the Church of England*, Londres, 1613, in-4°., p. 127, « ex Registro Matth. Park., tom. I, fol. 1 et 10 »

(2) Champney, *De Vocatione ministrorum tractatus*, Paris, 1618, in 12, p. 486. Cet ouvrage avait été publié en anglais dans l'année 1616.

Ce qu'il y avait de plus frappant — tel est toujours le raisonnement du docteur Champney — c'est que quatre jours plus tard avait lieu à Lambeth un nouveau sacre et il était, conformément à l'usage, ainsi mentionné sur ledit registre :

« Anno 1559 Edm. Grindallus Consecr. 21 decem. by Math. archbishop Cant., Will. Cicest., Joh. Hereford., Joh. Bedford. »

Ceci n'est qu'un exemple. De la fin de décembre 1559 en mars de l'année suivante, Parker a sacré onze évêques ; et Mason, en consignant les sacres, suit toujours la même formule, la formule usuelle (1).

Quand même alors on eût rejeté comme légende — et on n'eût pas eu tort — la cérémonie à l'auberge de *La Tête de cheval*, restait toujours un doute quelque peu fondé.

A ce doute s'en ajoutait un second. Le consécrateur était-il évêque ? Successivement évêque de Saint-Asaph, de Saint-David, de Bath, Guillaume Barlow a-t-il jamais été sacré ?

Mason avait cherché en vain dans les registres l'attestation du sacre. Aussi Champney se prononçait-il pour la négative (2).

Certainement, on pouvait alléguer une omission, résultat d'une négligence, comme on en a constaté sur différents registres épiscopaux de l'époque. Mais on n'était pas en droit de conclure de là au sacre de Barlow.

Certainement, on pouvait s'étonner que Barlow eut été si longtemps évêque sans être sacré. Mais pour qui connaissait Barlow, religieux apostat, ne croyant point au caractère sacré de l'ordination, affirmant dans un sermon, en novembre 1536, que l' « autorité du roi, chef suprême de l'Eglise d'Angleterre, pouvait, en dehors de toute ordination, faire d'un laïque instruit un évêque aussi légitime que lui-même ou le meilleur d'Angleterre » (3), pour qui connait Barlow, disons-nous, cela ne saurait surprendre. Une de ces deux choses aurait pu le déterminer au sacre : la non-perception des revenus ou la volonté du roi. Or, les revenus appartenaient par le fait de la prise de possession ; et le roi était trop heureux de l'autorité spirituelle qu'on

(1) *Of the Consecration...*, p. 134-135.
(2) *Op. cit.*, pp. 489 et suiv.
(3) *Études religieuses...*, mars, 1895, p. 413.

lui accordait pour contraindre de recourir autre chose.

Certainement, ce n'est qu'après le mort de Barlow qu'on a élevé ouvertement des doutes sur son sacre. Mais qui avait intérêt à réclamer du vivant de Barlow ? Ses adversaires anglicans et les catholiques. Or, les premiers partageaient, en général, ses idées sur le sacrement de l'ordre. Les seconds étaient fondés à craindre des réprésailles ; et, d'ailleurs, les sacres se faisant d'ordinaire dans les chapelles, le contrôle n'était pas toujours facile ; ils ont parlé, quand il ont cru avoir découvert la vérité.

Si no devait se borner des doutes, tant sur le fait du sacre que sur la qualité du consécrateur, on était en droit d'être plus affirmatif sur le rite employé ou la forme du sacre.

Parker n'a pu être sacré que selon le deuxième Ordinal (*Prayer-Book*) d'Edouard VI, approuvé par le parlement et remis en vigueur par Elisabeth (1). Or, comme le montrait Champney, cet ordinal avait supprimé des rites prescrits par l'Eglise et introduit des formules relatives à la puissance royale. En ce qui concernait le sacre des évêques, la forme était jugée vague, ambiguë, précédée d'un serment hérétique et, par conséqueut, insuffisante. En effet, l'évêque nommé faisait le serment de reconnaître le pouvoir royal comme la suprême autorité spirituelle. Après les réponses de l'ordinand, le chant des litanies, du *Reni, creator*, le consécrateur récitait des prières qui ne sont guère significatives. Puis, celui-ci étendait les mains sur celui-ci et prononçait ces mots qui n'ont pas un sens beaucoup plus précis :

« Recevez le Saint-Esprit ; et ayez soin de ressusciter la grâce de Dieu qui vous a été donnée par l'imposition des mains ; car Dieu ne nous a pas donné un esprit de crainte, mais un esprit de courage, d'amour et de sobriété » (2). Ainsi, on avait pris

(1) Rymer, *Loc cit.*, 88. Dans la lettre déjà visée, la reine ordonnait « eumdem magistrum Matthæum Parker in archiepiscopum et pastorem Ecclesiæ prædictæ consacrare cæteraque omnia et singula peragere quæ vestro in hac parte incumbunt officio pastorali juxta formam statutorum in ea parte editorum et provisorum... »

Il faut savoir qu'un premier *Praver-Book* parut en 1549 et un second en 1552. C'est celui-ci qui fut définitivement adopté par Elisabeth.

(2) *The Fourme and maner of makynge and consecratynge bisshoppes, priestres and deacons*, Londres, 1552, in-4°,, *Consecracion of bisshoppes* : « Take the holy Ghost ; and remember that thou stirre up the grace of God, which is in

ces mots de notre Pontifical : Accipe Spiritum sanctum » ; et on y avait ajouté ces autres qui sont empruntés à saint Paul dans sa seconde Epitre à Timothée (1) : « Et memento ut ressuscites « gratiam Dei, quœ tibi datur per impositionem manuum; non « enim dedit nobis Deus spiritum timoris, sed virtutis et dilec- « tionis et sobrietatis ». Aussi, Champney concluait-il que le sacre, s'effectuant avec un semblable rite, ne pouvait constituer de véritables évêques, que, par conséquent, il n'y en avait pas en Angleterre, que ceux qui extérieurement étaient revêtus de cette dignité, étaient simplement des délégués par la reine et le parlement au département de la religion (2).

Champney n'avait été qu'un des champions dans la lutte. D'autres y avaient pris une part active, comme Nicolas, Fitz-Herbert, Fitz-Simons, Mathieu Kellison, Fludd et autres. Mason, devenu archidiacre de Norfolk, voulut riposter. Mais il attendit assez longtemps. A cet effet, et à l'exemple de Champney qui avait fait passer son œuvre de la langue nationale dans la langue des savants, il traduisit son *Of the Consecration* en latin et sous ce titre : *Vindiciæ Ecclesiæ Anglicanæ sive de legitimo ejusdem ministerio*, mais *priore Anglicana longe auctior et emendatior*. Ce perfectionnement était naturel, puisque l'auteur entendait réfuter les adversaires, en intercalant leurs dires et ses répliques. Il entendait, en même temps, comme dans l'édition anglaise, « venger l'Eglise anglicane des calomnies et des outrages de Bellarmin, Nicolas Sanders, Bristow, Harding, Alan ou Allen, Stapleton, Parsons, Eudœmon, Becan et autres Romanistes (3). » Mais nous devons nous renfermer dans les limites de notre cadre.

Sur le premier chapitre, Mason alléguait qu'il ne s'était préoc-

thee by imposicion of handes ; for God hath not geven us the spirite of feare, but of power and love and of sobernesse. »

(1) I, 6 et 7.

(2) *Op. cit.*, pp. 396 et suiv.

Et à la page 524 : « Quid aliud inde habes quam quod Parkerus et cæteri illius cumparticipes sint episcopi, non christiano ritu et ordinatione, sed parlamentari authoritate constituti ? Et consequenter quod tantum absit ut veri sint episcopi, quantum potestas temporalis parlamenti quæ illos in tali gradu constituit, ab authoritate Christi qui omnis legitimæ ordinationis fons est et origo, distare constat. »

(3) Londres, 1638, in-4°.

cupé que des noms de familles, afin de ne laisser pas prise au doute, mais que les titres épiscopaux se lisaient réellement sur le registre, et il reproduisait le texte (1). La réponse pouvait paraître plausible.

Sur le second chapitre, Mason était moins heureux. Il n'avait pu rien découvrir. Il se bornait à rééditer son premier raisonnement. Lors même que Barlow n'eût pas été évêque, les assistants auraient suffi pour le sacre (2). Il y a là, sur le pouvoir indépendant, absolu des assistants, une assertion assez risquée ; car, d'après l'enseignement le plus probable, leur présence n'est requise que par le droit ecclésiastique ; ils ne sont appelés qu'à titre de témoins et pour la solennité ; par conséquent, leurs actes ne contribuent en rien à la validité de la consécration (3). Mais, comme Champney avait essayé de l'établir précédemment, si les assistants eux-mêmes n'étaient pas évêques, soit parce qu'ils n'avaient pas été sacrés, soit parce qu'ils l'avaient été suivant l'ordinal, essentiellement défectueux, d'Edouard ? (4).

Sur le troisième chapitre, rien de neuf, non plus, dans la réplique. Les suppressions dans le rite ancien étaient réelles. Réelles aussi les additions par l'autorité civile. Mais, malgré cela, le sacre, en vertu du rite nouveau, était légitime et suffisant pour constituer des évêques. (5)

La conclusion certaine, évidente, à tirer par les catholiques était celle-ci : le sacre de Parker devait être considéré comme

(1) *Vindiciæ...*, p. 353 :

«... primo die mensis augusti, anno Domini millesimo quingentesimo quinquagesimo nono electi (Parker) ac per reverendos patres dominos, William Barlowe, nuper Bathon. et Wellen. episcopum, nunc electum Cicestren. Joannem Scory dudum Cicestren., nunc electum Hereforden., Miionen Covardale, quondam Exo. episcopum, et Johannem Hodgskin, episcopum suffraganeum Bedforden., vigore litterarum commissionalium regiarum pat. eis directarum, nono die mensis decembris tunc prox. confirmati, nec non per ipsos reverendos patres authoritate prædict. decimo septimo die ejusdem mensis decembris consecrati... »

(2) *Vindiciæ...*, p. 371 : « Non igitur solus Barlous, sed universi illi quatuor conjunctim Parkerum sacrarunt ; quocirca, etiamsi Barloum ex consecrationis catalogo expungi pingamus, canonicus tamen superest sacrantium numerus. »

(3) V. Benoît XIV, *De Synodo*, lib. XIII, cap. XIII, § IV ; Billuart, *De Sacramento ordinis*, *Dissertat. IV*, art. III

(4) *De Vocatione...*, pp. 487 et suiv.

(5) *Vindiciæ...*, p. 373 374.

frappé de nullité et, par suite, les ordinations anglicanes, soit épiscopales, soit sacerdotales.

Quand la reine Marie rétablit le catholicisme dans le royaume, le cardinal Pole, légat du Saint-Siège et muni des instructions de Jules III n'admit comme valides que les ordinations faites « suivant l'intention et la forme prescrites par l'Eglise. » Ces instructions furent renouvelées par Paul IV qui répondit encore dans le même sens à l'ambassade envoyée par le roi Philippe et la reine Marie. Aussi ne reconnaissait-on de caractère sacré qu'à ceux qui avaient été ordonnés suivant l'acien rituel, conservé par Henri VIII quant à ceux que l'ordinal d'Edouard avait prétendu tirer de l'état laïque ce caractère sacré leur était absolument refusé.

C'était inaugurer une règle de conduite qui, depuis, a toujours été observée : toujours il y a eu, et sous forme absolue et non conditionnelle, réordination pour les ministres et les évêques anglicans qui, voulant entrer dans le clergé catholique, avaient été ordonnés suivant le *Prayer-Book* d'Edouard VI.

Pallavicini rapporte que Pie IV avait voulu statuer positivement sur ce sujet, en déclarant formellement que les prélats d'Elisabeth n'étaient pas de véritables évêques, et que ce sont les ambassadeurs allemands qui l'en ont dissuadé dans la crainte de nouveaux malheurs pour les catholiques du royaume (1).

D'autre part, il est vrai, on faisait courir le bruit que le même pape avait informé à la reine d'Angleterre de ses dispositions à approuver l'ordinal remis en vigueur, si elle-même consentait à accepter la suprématie pontificale. Mais, dès 1580, le P. Parsons affirmait que c'était une manœuvre déloyale des Cecil et des Waslingham, afin d'attirer des catholiques à l'église anglicane (2).

En 1704, le Saint-Siège parla. L'évêque de Glascow, John Clément Gordon, se convertit, à la suite de quelques entretiens avec Bossuet, au catholicisme. Lui-même croyait à la nullité des ordres qu'il avait reçus. Néanmoins, l'affaire fut soumise à la Congrégation du Saint Office qui conclut à la nullité, en

(1) *Istoria del Concilio di Trento*, lib. XXI, cap VII, § 5 et 6 : «... che gli legitimi vesconi assunti da lei non erano tali ».

(1) *Etudes religieuses..*, 15 mars 1895, p. 406, d'après *A Brief Discours contayning certain reasons why catholics refuse to go to Church by J. H. Doway*, (1580).

déclarant au prélat anglican que, simple laïque, il lui était loisible d'entrer dans les ordres ou de préférer le mariage. Clément XI donna son approbation au décret. Ce décret, tout en s'appliquant à un cas particulier, avait incontestablement la portée d'une décision générale, car il s'agissait de doctrine.

II

AU XVIIIe SIÈCLE

L'abbé Gould donnait une nouvelle édition de sa *Lettre à un gentilhomme du Bas-Poitou, touchant la véritable croyance de l'Eglise catholique, contre les dogmes qui lui sont faussement imputés dans les écrits des ministres.* Cette nouvelle édition — la quatrième — paraissait en 1720 et sous ce nouveau titre: *La véritable croyance de l'Eglise catholique et les preuves de tous les points de sa doctrine.* En un endroit (1), sans titre, sans nom d'auteur et faisant corps avec l'ouvrage, avait été insérée une addition ayant pour objet la nullité des ordinations anglaises (2).

Au mois de janvier de l'année suivante, le *Journal des savants* (3), signalant l'édition, analysait si substantiellement reproduisant même souvent les termes de l'auteur, qu'il qualifiait d' « extrait » son travail. Il déclarait, en même temps, que l'addition était l'œuvre d'un profond penseur, d'un savant dans les langues orientales. A ces traits, on crut reconnaître l'abbé Renaudot ; et on ne se trompait pas.

Aux yeux de l'auteur, la question était parfaitement jugée. Il se proposait seulement de donner les raisons du jugement ou de la croyance.

En conséquence, il établissait sa thèse par l'absence du caractère épiscopal dans le consécrateur et par la défectuosité radicale du rite employé.

Barlow n'était pas évêque ; car pourquoi la reine aurait-elle

(1) Page 1e 3-198.

(2) Le Courayer dont nous allons bientôt parler, reproduit cette addition après la *Préface* de sa *Dissertation sur la validité des ordinations des Anglois* et lui donne le titre de *Mémoire.*

(3) N° du 7 janvier 1721.

donné ensuite à Parker une commission pour sacrer Barlow, nommé à Chichester (1)?

Le rite était essentiellement défectueux. Les Anglicans eux-mêmes semblaient en être convaincus; car, la huitième année du règne d'Elisabeth, un statut du Parlement ratifiait les ordinations faites depuis 1559 (2). Et, d'ailleurs, la chose n'apparaissait pas douteuse, si on l'examinait en elle-même. En effet, « on ne trouvera jamais qu'aucune Eglise ait ordonné des évesques de cette manière, puisque cette forme convient autant à l'ordination des prestres qu'à celles des évêques. » L'auteur visait la forme : « Recevez le Saint-Esprit et souvenez-vous de rallumer la grâce de Dieu qui est en vous par l'imposition des mains ; car Dieu ne nous a pas donné un esprit de crainte, mais un esprit de puissance, d'amour et de sagesse. »

Renaudot formulait cette conclusion : « De sorte que la validité de l'ordination de tout le clergé protestant d'Angleterre, comme il paraît même par l'article 36 de sa confession, est

(1) « Regina..., reverendissimo in Christo P. Matthæo archiepiscopo Cantuariensi, totius Angliæ primati et metropolitano, salutem.

. . . . . .

. . . . . .

« Rogantes ac in fide et dilectione, quibus nobis tenemini, firmiter præcipiendo mandantes, quatenus eumdem magistrum Willielmum Barlov in episcopum et pastorem Ecclesiæ cathedrali Cicestrensis prædictæ, sic, ut præfertur, electum electionemque prædictam confirmare episcopum et pastorem Ecclesiæ prædictæ consecrare, cœteraque omnia et singula peragere...

« Teste regina, apud Westmonasterium, XVIII die decembris ». (Rymer, *Fœdera, conventiones...*, édit. précit,. tom. XV, Londres 1713, in-fol., p. 550).

La commission était donc datée du lendemain du sacre de Parker.

(2) Le Courayer, le défenseur des ordinations anglicanes, a donné le texte anglais du statut de 1566 et placé la traduction en regard. Nous transcrivons la première partie de la traduction : « Comme par la témérité licencieuse des discours du peuple ignorant, il s'est élevé divers doutes au sujet de la consécration des archevêques et évêques du royaume, savoir s'ils ont été ordonnés selon les loix ou non ; lesquels discours sont fort injurieux au clergé qui est un des principaux Etats du royaume ; pour prévenir des discours si calomnieux, et, afin que quiconque veut s'instruire de la vérité, voye clairement qu'ils n'ont aucun fondement légitime, il a été jugé nécessaire, pour établir l'autorité des dits évêques et faire connoître que la consécration s'est faite selon les loix du royaume et pourvoir encore davantage à la seureté des dites ordinations, de déclarer et ordonner ce qui suit », c'est-à-dire de prescrire l'emploi exclusif du fameux ordinal. (*Dissertation*, que nous allons faire connaître, tom. II, *Preuves justificatives*, p. xx).

uniquement fondée sur l'ordonnance du parlement et la dispense de la reine Elisabeth ; et, cela étant, ne faut-il pas nécessairement avouer que cette Eglise est entièrement dénuée de la succession et de l'ordination légitime ? »

L'auteur faisait remarquer que, pour le sacre de Parker, deux commissions furent en vain expédiées par Elisabeth. La première à Cuthbert, évêque de Durham, à Gilbert, évêque de Bath, à David, évêque de Péterborough, à Antoine, évêque de Llandaff, à Scory et à Barlow. Pas de sièges attribués à Scory et à Barlow, ce qui porterait à croire que ceux-ci n'étaient pas sacrés. Les trois premiers opposèrent un refus. D'où une nouvelle commission donnée à Antoine, à Barlow, à Scory, à Coverdall, à deux suffragants, à Bale, évêque d'Osseri en Irlande. Antoine refusa, à son tour, bien qu'il eût prêté le serment de suprématie. Il paraît que ce fut sous la menace d'excommunication de la part de Bonner, évêque catholique de Londres, déposé et emprisonné. Sans doute, Bale opposa également un refus. Toujours est-il qu'on ne le voit figurer en rien. Enfin, on s'arrêta, pour faire la cérémonie, à la combinaison que nous connaissons. Tout cela montre qu'Elisabeth avait voulu, d'abord, faire sacrer Parker par un évêque catholique (1).

(1) Voici la première commission :

« Elisabeth, Dei gratia..., reverendissimis in Christo patribus Cuthberto, episcopo Dunelmensi, Gilberto, Bathoniensi episcopo, David, episcopo Burgi S. Petri, Antonio, Landavensi episcopo, Willielmo Barlo episcopo et Johanni Scory episcopo, salutem.

. . . . . .

. . . . . .

« Rogantes ac in fide et dilectione, quibus nobis tenemini, firmitor præcipiendo mandantes, quatenus eumdem magistrum Mathæum Parker in archiepiscopum et pastorem Ecclesiæ cathedralis et metropolitanæ Christi Cantuariensis prædictæ, sic, ut præfertur, electum electionemque prædictam confirmare, et eumdem magistrum Mathæum in archiepiscopum et pastorem Ecclesiæ prædictæ consecrare, cæteraque omnia et singula peragere, quæ vestro in hac parte incumbunt officio pastorali, juxta formam statutorum in ea parte editorum et provisorum, velitis cum effectu. (Rymer, *Op. cit.*, édit. 3e, tom. VI, p. 84).

La deuxième commission, exprimée dans les mêmes termes, portait en tête :

« Regina... reverendissimis in Christo patribus Antonio, Landavensi episcopo, Willielmo Barlowe, quondam Bathoniensi episcopo, nunc Cicestrensi electo, Johanni Scorye, quondam Cicestrensi episcopo, nunc Herefordensi, Miloni Coverdali, quondam Exoniensi episcopo, Richardo Bedfordensi, Johann

Un Anglais entreprit de répondre, sous forme de lettre à l'adresse d'un ami : *De vera et non interrupta episcoporum ad nos usque Anglorum successione ad amicum Epistola.* En avril 1722 (1), les *Mémoires de Trévoux* opposaient un article : *Difficultés proposées à l'auteur de la lettre apologétique pour la succession des évêques dans l'Eglise anglicane.* L'auteur de l'article se plaçait surtout au point de vue du rite défectueux. « Quoi qu'il en soit, Monsieur, disait-il à la fin, les catholiques romains auront toujours une raison légitime de vous soutenir que vous n'avez plus de véritables évêques jusqu'à ce que vous preniez la peine de les convaincre par des preuves invincibles qu'en défigurant ou plutôt en abolissant le Pontifical romain, vous n'avez pas corrompu ou, pour mieux dire, tari la source des ordinations et aboli l'épiscopat. »

Allait entrer dans l'arène, comme défenseur des ordinations anglicanes, un homme déjà connu dans les lettres et qui avait pris rang parmi les opposants à la bulle *Unigenitus*. Nous avons nommé le P. Le Courayer, de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris.

A l'entendre, il n'avait pas trouvé dans le travail de l'abbé Renaudot ce qu'il espérait, la lumière. Il avait lui même jadis étudié la question. Il se remit à l'étudier et produisit un Mémoire qu'il communiqua à des amis. Ces amis, en approuvant le Mémoire, conseillèrent à l'auteur de lui donner les développements que comportait l'importance de la question (2). De là, le livre ; *Dissertation sur la validité des ordinations des Anglois et sur la succession des évesques de l'Eglise anglicane.* Ce livre parut anonymement, en 1723, sous la rubrique de Bruxelles (3).

Dans la *Préface*, Le Courayer veut s'appuyer sur Bossuet qui écrivit dans une lettre adressée à Mabillon le 12 août 1685 (4) : « Pour l'affaire d'Angleterre, outre la difficulté des premiers évêques, auteurs du schisme, il y en a encore une grande du

Therfordensi, Episcopis suffraganeis, Johanni Bale, Osserensi episcopo, salutem » (*Ibid.*, p. 87). C'est à la fin de cette lettre qu'Elisabeth, en vertu de son autorité royale, croyait pouvoir suppléer à tous défauts dans le sacre.

(1) PP. 708 et suiv.

(2) *Préface* de la *Dissertation*...

(3) In 12. Le 12 janvier 1724, dans une lettre au *Journal des sçavans*, Le Courayer se déclarait l'auteur de la *Dissertation*.

(4) *Œuvres complètes de Bossuet*, Paris, 1836, in-4°, tom. XI, p. 90.

temps de Cromwel, où on prétend que la succession de l'ordination a été interrompue (!). Les Anglois soutiennent que non ; et pour la succession dans le commencement du schisme, ils soutiennent qu'il n'y a aucune difficulté, et il semble qu'ils aient raison en cela. » La citation n'est pas complète, car Bossuet ajoute : « Cela dépend du fait ; et le Saint-Siège ne manquera pas d'agir en cette occasion avec sa circonspection ordinaire » (2). Si l'on prend à la lettre les expressions du grand écrivain, il paraît bien qu'il vise les origines du schisme sous Henri VIII, époque où les ordinations, se faisant par de véritables évêques et selon le Pontifical romain, étaient considérées, à juste titre, comme valides. Mais, dans l'hypothèse où Bossuet manquerait ici de précision, sa pensée, trois ans plus tard (3), se formulait avec clarté dans l'*Histoire des variations*. « Faibles évêques, disait-il alors, malheureux clergé, qui aime mieux prendre la forme de la consécration dans le livre fait depuis peu, il y avoit à peine dix ans, sous Edouard VI et confirmé par l'autorité du parlement, que dans le livre des sacremens de saint Grégoire, auteur de leur conversion, où ils pouvaient lire encore la forme selon laquelle leurs prédécesseurs et le saint moine Augustin, leur premier apôtre, avoient été consacrés, quoique ce livre fut appuyé, non point à la vérité par l'autorité des parlements, mais par la tradition universelle de

(1) En 1646, le parlement vota l'abolition de l'épiscopat. Cet état de choses dura jusqu'à la fin du protectorat. Charles II rétablit l'ordre ancien. Ajoutons qu'il y eut alors révision du *Prayer-Book* avec l'approbation des deux chambres (1662). Depuis, on se conforme à ce nouvel ordinal.

Dans cette affaire des ordinations, il ne s'agit que de l'Angleterre proprement dite. Quant à l'Ecosse, en effet, elle s'était donnée au presbytérianisme dont la hiérarchie comprenait seulement des diacres et des prêtres avec une sorte d'évêques, appelés surintendants. L'ordination de ces ministres religieux ne demandait même pas l'imposition des mains, conséquemment était frappée de nullite.

Sous Jacques Ier, partisan de l'épiscopat, trois ministres furent appelés d'Ecosse pour être sacrés à Londres selon l'ordinal d'Édouard VI. Mais, n'étant pas prêtres, même d'après cet ordinal, ils ne pouvaient être évêques, selon ce même ordinal qui exigeait le presbytérat préalable.

Ce semblant d'épiscopat fut aboli en 1646, comme en Angleterre, pour être rétabli en 1664 par l'ordination de quatre ministres presbytériens. Tout cela disparut à l'avènement de Guillaume d'Orange. Il ne resta plus en Ecosse que le presbytérianisme.

(2) Il faut dire, cependant, que le P. Le Courayer reproduit *in-extenso* la lettre du prélat parmi les *Preuves justificatives*, tom. II, p. 1-2.

(3) L'*Histoire des variations* fut composée et publiée en 1688.

toutes les Eglises chrétiennes. » L'Aigle de Meaux continuait avec une superbe ironie : « Voilà sur quoi ces évêques fondèrent la validité de leur sacre et celle de l'ordination de leurs prêtres et de leurs diacres ; et cela se fit conformément à une ordonnance du parlement de 1559, où le doute sur l'ordination fut résolu par un arrêt qui autorisoit le cérémonial des ordinations joint avec la liturgie d'Edouard, de sorte que, si le parlement n'avoit pas fait ces actes, l'ordination de tout le clergé serait demeurée douteuse (1) ! »

Un point est assez solidement établi, un autre a pour lui quelque vraisemblance, un troisième s'appuie sur un acte publié comme authentique.

Le premier a trait à la cérémonie de l'auberge de *La Tête de cheval*. Comment concilier cela avec les diverses commissions de la reine pour le sacre de Parker ? Et, du reste, « quelle apparence que ces évêques, qui devoient au moins donner quelque couleur à leur schisme, choisissent une auberge pour une pareille cérémonie ? et que d'ailleurs ils fussent assez imprudens pour le faire si peu secrètement, que cela pût venir à la connaissance de l'évêque de Londres ? qu'ils y admissent des inconnus comme Néal et qu'un homme suspect pût être témoin d'une démarche qu'ils avoient tant intérêt à cacher (2) ? » Enfin, Le Courayer publiait l'acte du sacre de Parker.

Le second point a pour objet la commission donnée à Parker pour consacrer Barlow. Le Courayer prétend que c'est tout simplement une affaire de style ou une erreur du copiste qui aurait intercalé dans l'acte cette phrase : touchant Guillame Barlow : « ... pastorem Ecclesiæ prædictæ consecraræ ... (3) » A première vue, on serait tenté de s'écrier : On irait loin avec de semblables principes de critique ! Toutefois, l'impression devient moins mauvaise, lorsque, dans le second volume, parmi les *Preuves justificatives*, on lit le texte de la commission reproduit d'après les archives de la tour de Londres ; car la phrase ne s'y lit pas (4).

(1) *Hist. des variations*, liv. X.

Bossuet vise le statut qui réordonnait l'emploi de l'Ordinal d'Edouard VI, tel qu'il avait été publié en 1552.

(2) Tom. I, pp. 20 et suiv.

(3) Tom. I, pp. 68 et suiv.

(4) Tom. II, p. LXXXVII-LXXXVIII.

Ajoutons que dans la troisième édition des *Fœdera*, œuvre de Georges Holmas et « *ad originales chartas in turri Londinensi denuo summa fide collata et emendata* », la phrase n'apparaît pas non plus. Et pourtant, Rymer avait fait son édition, c'est-à-dire la première, d'après les transcriptions fidèles « ex autographis infra secretiores archivorum regiorum thesaurarias. » Où se trouve la vérité *vraie*? Serait-il absolument défendu de découvrir dans la suppression un intérêt religioso-anglican? Pour nous, nous voulons bien être moins sévère.

Au sujet du troisième point, un document capital était inséré parmi les *Preuves justificatives*. C'est l'*Acte de consécration de Parker, tiré des régistres de Cantorbéry et de la bibliothèque du collège du corps du Christ à Cambridge* (1). Nous y lisons que Parker a été réellement consacré à Lambeth. Mais il n'est peut-être pas inutile de constater que cet acte ne renferme pas le passage publié par Mason (2).

En général, sauf ces trois points, à la lecture des deux volumes du P. Le Courayer, on ne peut se défendre de formuler cette appréciation : c'est l'érudition, la subtilité, le parti-pris au service d'une mauvaise cause. Mais l'érudition n'apporte pas de preuves solides, la subtilité enfante de singuliers arguments, le parti-pris étale des paralogismes quand ce ne sont pas d'énormes témérités.

Ainsi en est-il de l'érudition cherchant à appuyer cette thèse : « Soit du côté de la matière, soit du côté de la forme, rien d'essentiel n'a manqué à la consécration de Parker (3) », ou bien s'efforçant de répondre aux difficultés sur « le pouvoir d'une Eglise nationale dans l'administration des sacrements (4) », sur « les doutes des théologiens qui ne sauroient rendre dou-

1) Tom. II, p. LXI-LXV.

(2) Voici le passage où il est parlé de Parker, du consécrateur et de ses assistants, et qui se rapproche le plus de celui donné par Mason : «... Ingreditur sacellum archiepiscopus toga talari coccinea caputioque indutus, quatuor præcedentibus... comitatus episcopis qui ejus consecrationi inservirent, verbi gratia Guil. Barlow, olim Bath. et Well. episcopo, nunc vero ad Cichest. episcopatum electo, Joh. Scory alius Cichest. episcopo et nunc ad Hereford. vocato, Miloue Coverdallo, olim Exon. episcopo et Joh. Hodgskin Bedfordiæ suffraganeo. Qui omnes, postquam sedes sibi paratas ordine singuli suo occuparent, preces continuo matutinæ... »

(3) Tom. I, pp. 103 et suiv.

(4) *Ibid.*, pp. 201 et suiv.

teuses les ordinations anglicanes (1) », sur la réalité d'une ancienne consécration de Barlow malgré l'absence de tout procès-verbal (2).

La subtilité apparaît, quand l'auteur veut établir que l'autorité séculière n'a été pour rien dans les changements liturgiques (3), que les sentiments hérétiques des faiseurs d'ordinaux ne sauraient avoir d'influence sur les ordinations (4), que les objections ont une apparence plus spécieuse que solide (5).

Le parti-pris se montre dans cette explication de l'intention nécessaire pour l'administration valide des sacrements : « Le tout est de faire ce que fait l'Eglise ; et l'on fait ce que fait l'Eglise, quand on observe tout ce qu'il y a d'essentiel dans le rite qu'elle prescrit et que cela se fait *per modum religiosæ ceremoniæ*, comme on s'exprime dans l'Ecole. Or, tout cela se trouve ici. Tout ce qu'il y a d'essentiel dans le rite de l'ordination, sçavoir l'imposition des mains et les prières ou l'invocation du Saint-Esprit, a été conservé (6) », *quodest probandum* ou, mieux, cela a été formellement nié. C'est donc simplement une pédition de principe.

Puis, on trouvera de belles audaces dans le chapitre intitulé : *Les Réordinations des Anglois sont contraires à tous les principes reçus maintenant dans les écoles sur la matière des réordinations* (7). Tous les principes, au contraire, admis dans les écoles et affirmés par la raison, demandent les réordinations ; car dans le doute — et il y a doute pour le moins dans l'espèce — il faut prendre le parti le plus sûr, et le parti le plus sûr ici, c'est de procéder comme si rien n'existait.

(1) Tom. II, pp. 3 et suiv.

(2) Tom. I, pp. 44 et suiv.

(3) Tom. I, pp. 252 et suiv.

Comme l'auteur en convient lui-même, le dernier remaniement de l'ordinal, en 1662, a été approuvé par le parlement. Ce remaniement n'a pas rendu l'ordinal plus catholique. (Tom. I, p. 5).

(4) *Ibid*, pp. 179 et suiv.

(5) Chap. VIII et suiv.

(6) Tom. I, p. 191.

(7) Tom. II, pp. 71 et suiv.

(*A suivre*). ABBÉ FERREY.

LA MORT D'UN ÉVÊQUE

(*Suite et fin*).

Pierre-Louis de La Rochefoucauld
Évêque de Saintes.

François-Joseph de La Rochefoucauld
Évêque de Beauvais.

VIII

Aux Carmes la besogne était commencée, Maillard faillit en être pour ses frais de bonne volonté.

Là dès le matin la surveillance avait redoublé, chaque prisonnier était consciencieusement fouillé ; les objets les plus inoffensifs leur étaient enlevés ; on ôta même les chandeliers de l'autel et les crucifix, tant on redoutait qu'ils n'en fissent une arme. Les parents, les amis qui étaient venus les voir, se retiraient en pressant convulsivement leurs mains ; et n'osant leur dire *au revoir*, ils leur murmuraient *adieu* avec larmes. Eux seuls demeuraient calmes. C'est cette tranquille résignation qui faisait dire au journaliste Duplain de Saint-Albine : « Je crois bien qu'il y a ici quelque chose d'extraordinaire ; nous ne souffrons pas pour la même cause. »

La promenade du matin fut retardée. En rentrant ils s'aperçurent que leurs gardes avait été changés plutôt qu'à l'ordinaire, et qu'ils étaient plus nombreux. Seul le commandant portait un uniforme ; ses hommes armés de piques étaient coiffés du bonnet rouge. A midi, eut lieu le dîner dans l'église. Les prêtres prirent leur repas avec peut-être un peu plus de gaîté que de coutume. Après, un commissaire de la section vint faire l'appel nominal. Un officier de garde leur répéta : « Lorsque vous sor-

tirez, on rendra à chacun ce qui vous appartient. » Et déjà les bourreaux cachés dans les corridors guettaient impatiemment leurs victimes. La promenade fut différée; elle n'eut lieu qu'un peu avant quatre heures. Contre l'usage on força les vieillards, les infirmes, tout le monde à se rendre au jardin. Les prisonniers entendaient le tocsin, le canon et les vociférations de la foule dans les rues. Ils se dispersèrent dans les allées, çà et là, en divers groupes. Seul Séverin Gérault, directeur des religieuses de Sainte-Elisabeth, resta près du bassin central en prière, à genoux. L'évêque de Saintes et plusieurs autres se dirigèrent vers le petit oratoire du fond. Il demanda à l'officier de garde qu'on le leur ouvrit. Quelques uns s'agenouillèrent et récitèrent l'office des vêpres. L'évêque de Beauvais s'y trouvait.

A ce moment les chansons des Marseillais partis de l'abbaye de Saint Germain, retentissent avec des hurlements féroces. Les soldats embusqués aux Carmes croient que c'est le signal. Au nombre d'une dizaine environ, ils se précipitèrent dans le jardin, ivres de fureur et de vin. Le premier qui tomba fut Pierre-Michel Guérin. Il était né à la Rochelle le 8 mars 1759. Sa mère, pauvre marchande de fruits, veuve, trouva moyen, par son activité et son économie, d'élever convenablement son fils. Doux, sage, modeste, l'enfant fixa l'attention de Legrix, vicaire de Saint-Sauveur à qui il servait la messe. Legrix lui donna les premières leçons de latin et lui fit achever ses études (1). Il entra au séminaire d'Angers le 3 novembre 1779. Il fut ensuite professeur puis économe à Nantes jusqu'en 1791, époque à laquelle il quitta le séminaire de cette ville et vint à La Rochelle. Après quelques mois, il partit pour Paris et se cacha à Issy (2). C'est de

(1) Claude-Furcy-André Legrix, né le 29 septembre 1759 en la paroisse de Saint-Jean du Pérot, à la Rochelle, vicaire de Saint-Sauveur en cette ville, fut nommé, en 1781, chanoine de Saint Pierre de Saintes. Après la suppression du chapitre, il fut contraint de s'exiler. Pendent dix ans il souffrit en Espagne, en Allemagne, en Angleterre. De retour en France, il fut nommé doyen du chapitre de La Rochelle et vicaire-général du diocèse. Il est mort dans sa ville natale en mai 1815. Son *Journal* de janvier 1781 à mars 1791 a été publié en 1867.

(2) L'abbé Briand, *Histoire de l'église Santone*, a une autre version qu'il tenait de Meschinet : « Guérin fait prêtre au commencement de la révolution, exerça quelque temps le saint ministre dans sa ville natale et fut le directeur de sa vertueuse mère. L'abbé Legrix, chanoine de la Rochelle, se proposant de passer en Angleterre, se rendit d'abord à Paris avec l'abbé Guérin, à qui le séjour du séminaire plut tellement qu'il pria son protecteur de vouloir bien lui permettre

là qu'il fut amené aux Carmes le 15 août 1792, avec ses compatriotes Saintongeois Charles Richard et François de Meschinet. Tout entier à ses prières il ne s'était point levé ni détourné. Un coup de sabre l'étendit, les piques l'achevèrent (1). En le voyant tomber Salins s'avança courageusement pour attendrir les massacreurs. Un coup de feu l'abbattit près de son confrère. Les assassins s'étaient divisés en deux groupes. Celui qui avait pris l'allée de la chapelle s'avançait en criant : « Où est l'archevêque d'Arles ? » Du Lau se présente. Un coup de sabre lui est asséné sur la tête ; un second lui ouvre le crâne. Le prélat porte la main à son front, sa main est abattue et un dernier coup le renverse sans connaissance. Un des forcenés piétine sur son corps, lui enfonce dans la poitrine sa pique avec tant de violence que le fer y resta. Il s'en dédommagea en volant la montre de la victime (2).

Quatre jours après le véridique et officieux *Moniteur*, dans le seul passage où soient racontées les journées de septembre, apprenait au monde que c'était Mgr Du Lau qui avait été cause de tout le mal. « Le dimanche 2, seize particuliers armés de pistolets et de poignards avaient été arrêtés. L'archevêque d'Arles et le vicaire de Saint-Ferréol de Marseille étaient du nombre. On veut les conduire de la cour du Palais au comité des Quatre-Nations. Ils font résistance et l'un d'eux tire un coup de pistolet

de n'aller pas plus loin. Ce qui lui fut accordé. Après environ trois mois d'une vie paisible, il fut appelé au combat du 2 septembre. » P.-D. Rainguet, dans sa *Biographie Saintongeoise*, 285, a répété cette légende à laquelle nous avons préféré les dates d'Alexandre Sorel. Page 141.

(1) Dans le jardin des Carmes une petite colonne a été élevée à cet endroit où est tombée la première victime ; il y a cette inscription.

Ici
a été tué
L. Guérin
prêtre
1re victime
des massacres
des Carmes
le dimanche
2 septembre
1792

(2) *Monseigneur Jean-Marie Du Lau, archevêque d'Arles*, par M. Bernard, archiprêtre d'Arles. Arles, 1892, 8°. — *Jean-Marie du Lau, archevêque d'Arles, né en Périgord*, par M. l'abbé Pecout. Périgueux, 1892, in-8°.

qui blesse mortellement un citoyen. Alors ils deviennent victimes de leur propre fureur... L'indignation du peuple était à son comble. « Eh bien ! qu'ils meurent tous, s'écrie un citoyen « qui venait de s'enrôler. Que les scélérats meurent tous ! » Cette révolution subite se propage avec une activité incroyable ; le peuple se porte de toutes parts aux prisons (1). »

Au bruit, aux coups de feu, à la vue des morts, les prêtres des Carmes s'étaient mis à fuir dans toutes les directions. Quinze à vingt plus jeunes avaient assez aisément franchi un mur à hauteur d'appui. Mais réfléchissant que leur fuite, en rendant les brigands plus furieux, attirerait sur les autres un malheur, hélas ! déjà inévitable, plusieurs revinrent héroïquement.

Vialar, secrétaire particulier de l'archevêque d'Albi, se trouvait au fond du jardin, à gauche, au moment où les égorgeurs y pénétrèrent. Il tombe à genoux, au pied du mur, offrant ses jours à Dieu. Il attend. La mort ne venant pas et l'instinct de la vie s'agitant, il se relève, examine les murailles ; l'escalade n'était point impossible. Il grimpe, il arrive au sommet. L'évêque de Saintes passait : « Venez vite, Monseigneur, lui crie-t-il ; venez vite. » Le prélat pouvait l'imiter ; il était sauvé. « Et mon frère, répondit-il ? » Son frère, c'est toujours le mot qui s'échappe de son cœur. Sa pensée après Dieu ne voit que lui. Dieu leur devait la grâce de ne les point séparer au dernier moment (2). Son frère était dans la chapelle. Là s'étaient ré-

(1) *Moniteur* du 6 septembre 1792, XIII, 614. Ajoutons que le 8, il rectifia le fait pour Mgr Du Lau « qui a péri aux Carmes avec les autres prisonniers qui y étaient détenus. »

(2) Jérôme-Noël Vialar, secrétaire particulier de l'archevêque d'Albi, François Pierre de Bernis, l'avait accompagné à Paris où il avait été député aux états généraux. Voir GUILLON, *Martyrs de la foi*, I, page 195. Le 28 août 1792, il traversait vêtu en laïque la rue de Vaugirard, lorsqu'il fut reconnu par un individu : « C'est un calotin ! » Aussitôt arrêté, Vialar fut conduit aux Carmes. Après avoir, le 2 septembre, opéré l'ascencion du mur, il se trouva dans une cour, close de murs plus élevés encore. Il se tapit dans un réduit situé sur l'oratoire du jardin des Carmes, et y entendit les hurlements des bourreaux, les cris d'agonie des victimes. Un bout de solive dans le mur lui permet d'y grimper ; il saute et se trouve devant un hôtel fermé par une grille, l'hôtel de Toulouse, aujourd'hui occupé par le conseil de guerre, rue du Cherche-Midi. Il escalade la grille, trouve la maison inhabitée et démeublée. Egaré, il parvient au dernier étage ; une chambre est ouverte ; un matelat gît sur le plancher. Il s'y étend, accablé de lassitude et brisé d'émotions. Il dort deux ou

fugiés bon nombre d'ecclésiastiques ; c'était un asile. Tous dans un profond silence ils faisaient offrande de leur existence au Dieu de l'autel. La mort du vénérable archevêque d'Arles avait excité la joie des soldats. Ils se mirent à entonner le chant de la *Carmagnole*. Lapize de La Pannonie qui avait essayé de recevoir le coup destiné à Mgr Du Lau, arrive. Quelqu'un s'écrie : « Voici les Marseillais. — Messieurs, répondit Gabriel Desprez, vicaire général de Paris, auparavant de Nevers, Messieurs, nous ne pouvons être mieux qu'au pied de la croix pour faire à Dieu le sacrifice de notre vie. » Et tous se jettent à genoux, se donnent mutuellement l'absolution. C'est dans cette position que les scélérats les trouvèrent. Leurs balles criblent ces hommes en oraison. Chaque décharge porte. Ils frappent dans le tas. Le sang qui ruissela sur les dalles et inonda les murs de la chapelle, attesta jusqu'à la destruction de cet édifice deux fois sacré, et la fureur des bourreaux et la mansuétude des victimes. Là tombèrent, couvrant, de leur sang les habits de leurs co-détenus, Pierre-François de Pazery, vicaire-général de l'archevêque d'Arles, et ses neveux les deux frères Pazery de Chorame (1). François-Joseph de La Rochefoucauld fut atteint d'une balle qui lui brisa la cuisse. Elle était destinée à Lapize de La Pannonie. Il tomba; on le crut mort; son agonie devait se prolonger. Dans l'enclos, la chasse aux prêtres était organisée. Au chant du *Ça ira* les brigands tiraient sur les ecclésiastiques comme sur des bêtes fauves. Jeunes, vieux,

trois heures. A son réveil la nuit arrivait. Il entend parler à la porte, descend, rencontre une femme, lui conte son aventure, se fait ouvrir, et va se réfugier dans une autre partie de la ville. Il y reste caché deux mois, puis, la persécution sévissant encore, il s'enfuit vers Senlis, faillit y être compris dans un recrutement de 300000 hommes ordonné par la Convention, revint à Paris et ne pouvant se procurer un passeport, déguisé en marchand colporteur, il prit une pacotille sur son dos, traversa la France, arriva en Suisse, se rendit à Rome à la fin de 1793, en partit l'an 1798 lors de l'invasion française, devint en Russie chapelain de l'ambassadeur de Naples. De retour en France au printemps de 1819, il en repartit vers la fin de juillet pour reprendre à Saint-Pétersbourg ses fonctions de chapelain. — L'abbé Guillon, *Les Martyrs de la foi*, Tome Ier, page 495.

(1) L'un, Joseph-Thomas, sous-doyen du chapitre de Blois; l'autre Jules-Honoré-Cyprien, grand vicaire de Toulon. Ce dernier partait pour les missions étrangères, lorsque l'évêque Etienne de Castellane-Mazaugues, l'avait, à force d'instances, retenu près de lui. Il ne se doutait pas qu'on pourrait trouver en France le martyre qu'il allait chercher dans les pays sauvages.

infirmes, tout leur était bon. Parfois ils se donnaient le plaisir d'ajuster. Il y a de la gloire à tirer droit, et un chasseur qui vise n'est pas un assassin qui frappe. Ils forçaient quelques malheureux à fuir, qu'une balle atteignait bientôt. Jeu agréable. Le gibier humain a un attrait particulier. Combien furent atteints d'un plomb homicide ?

L'hallali résonnait. La meute se précipitait sur la curée. Tout à coup une voix s'entend : « Arrêtez, arrêtez, c'est trop tôt ; ce n'est pas ainsi qu'il faut s'y prendre. »

En effet, on avait violé la consigne. Le carnage se faisait sans méthode, sans principes ; l'égorgement n'était plus administratif comme ailleurs. On s'était trop pressé. Il fallait procéder dans les formes. Maillard avec sa bande, après s'être arrêté devant la section du Luxembourg, avait remonté la rue Férou, celle de Vaugirard, et pénétré dans le couvent.

Et le commandant du poste, demeuré près des bâtiments pendant cette scène qui avait duré un quart d'heure, cria d'une voix formidable : « Tout le monde à l'église. » Il ne fallait pas qu'un seul put échapper ; les égorgeurs devaient avoir leur compte. Ils tenaient d'ailleurs à bien gagner les six livres que la commune leur accordait pour « nettoyer » les prisons, purger la terre des monstres qui la souillaient. Aussitôt on cherche à obéir. Les malheureux s'acheminent vers l'église. Mais les baïonnettes qui s'acharnaient après eux se croisaient pour les empêcher d'y entrer. Ils étaient acculés dans l'étroit escalier qui y conduit : « Nous y eussions tous été tués, raconte Berthelet de Barbot, si, par des prières réitérées, le commandant n'eut enfin obtenu que ces assassins nous laisseraient entrer (1). »

Mgr de Saintes, docile à l'ordre, se rendait à l'église. A côté de lui marchait Bardet, curé de Besançon. Ils passent à côté de Jacques-Gabriel Galais, supérieur des Robertins. Galais était monté sur un arbre d'où il lui était facile de gagner le mur et de se laisser couler dans la rue. En voyant le prélat s'avancer courageusement, il eut honte de sa pusillanimité. Se dérober au martyre quand d'illustres prélats y volaient d'eux-mêmes ! Il

(1) Relation de François-Alexis de Meschinet qui confirme Barruel. C'est donc à tort que M. Alexandre Sorel semble mettre le fait en doute.

descend aussitôt (1), remet à un homme de physionomie plus honnête un assignat qu'il doit au traiteur de la maison, son portefeuille et sa montre qu'il destine au soulagement des pauvres. Puis il se livre aux exécuteurs. Quelques prêtres remirent aussi en d'autres mains pour leurs parents, leurs montres et leurs effets qui ne parvinrent jamais à leur adresse.

X

Et pendant ce temps, trois cents hommes armés, raconte Mercier, faisaient l'exercice dans le jardin du Luxembourg, à deux cents pas des prêtres que l'on massacrait dans la cour des Carmes. Le quartier tout entier laissait faire. « Pour glacer la pitié, dit Edgar Quinet, *La Révolution*, 1, p. 386, x, 9, il avait suffi que les massacres eussent l'apparence de coup d'état. Les tueurs, tranquillement assis à la porte des greffes et jouant leur rôle de juges, les municipaux qui venaient inspecter l'ouvrage, les écharpes mêlées à la tuerie, les assassins qui travaillaient à la corvée des meurtres et gagnaient leur journée, cette assurance dans le sang, tout cela donnait l'idée d'une mesure administrative exécutée au nom de l'autorité. Il n'en fallut pas davantage pour ôter aux meilleurs la pensée de s'opposer à un carnage officiel. Les assassins ne furent qu'une poignée, le reste trembla. »

Ceux d'ailleurs qui essayèrent de mettre un terme aux massacres le firent inutilement. Antoine-Raphaël Petit, sous-commandant de la section du Luxembourg, courut au comité et demanda du secours ; l'assemblée, présidée par Ceyrat, passa à l'ordre du jour. Henri Estagne, capitaine du poste Saint-Sulpice,

(1) Jean-Marie Berthelet de Barbot, vicaire général de Mende, entendit, le soir du 2 septembre, un des égorgeurs se plaindre au comité en son nom et au nom de ses camarades qu'on les eût trompés : on leur avait promis trois louis ; on ne voulait leur en donner qu'un. Le commissaire répondit qu'ils avaient encore dans les prisons de Saint-Firmin, de la Conciergerie et autres, de l'ouvrage pour deux jours, ce qui ferait le compte. L'abbé Bardet vit un travailleur des Carmes en fureur parce qu'on lui avait refusé une culotte qu'il avait cru pouvoir enlever à un défunt, disant qu'il avait bien gagné une culotte en rendant un aussi grand service à la nation ; que six francs ce n'était pas trop pour une pareille journée : « J'en ai assez fait pour mériter une culotte de plus. »

envoya un de ses volontaires prévenir la section. Le président répondit : « Nous avons bien autre chose à penser : il faut laisser faire ; d'ailleurs, tous ceux qui sont aux Carmes sont coupables. » Plus tard le commandant Tanche demande ce qu'il faut faire. On décide qu'il se rendra aux Carmes avec trente hommes sans armes, pour prévenir les accidents. Un membre, Bourgeois, fait observer que de tels secours sont insuffisants ; mais un autre affirme « que tout est rentré dans le calme. » Le calme y rentra en effet, mais quand il n'y eut plus une seule personne à tuer.

Le commissaire Violette qu'on envoya régularisa la boucherie. Le commandant Tanche assista impassible aux « accidents » qu'il avait la mission ostensible de prévenir et l'ordre secret de laisser accomplir. Quand il revint il raconta « que sa prudence n'a pu empêcher ces mêmes accidents ; il observe que la force serait devenue inutile dans cette occasion ; que la multitude innombrable — il n'y eut pas plus de trente égorgeurs — qui s'est portée à sacrifier à sa juste vengeance les plus perturbateurs qui étaient détenus dans cette maison , » et divers citoyens « présents à cette expédition » inoffensive, at- « testent toute la prudence que mon dit sieur le commandant « avait apporté dans cette circonstance délicate. » Et « l'assemblée, convaincue du patriotisme qui a toujours animé M. le commandant, applaudit à la prudence qu'il a employée. »

Aussi les accidents continuaient-ils aux Carmes, et Tanche avait toute facilité pour montrer à la fois et son patriotisme et sa prudence « dans cette circonstance délicate. »

Les prêtres avaient pu enfin pénétrer dans l'église, harcelés par les coups de piques. Les premiers entrés se précipitèrent à genoux devant le sanctuaire. Les autres peu à peu se réunirent à eux, échappant à grand'peine aux coups qu'on leur lançait de toutes parts. Pierre-Louis de La Rochefoucauld arrive, cherchant l'évêque de Bauvais. Séparé de lui dans le tumulte du massacre, il ignore ce qu'il est devenu : « Où est mon frère, demande-t-il ! Je vous en supplie ; ne me séparez pas de mon frère. » Et il se jette à genoux, implorant de Dieu la grâce de lui être réuni. En ce moment on apporte François-Joseph blessé. Bardet l'avertit ; il se lève, court à lui, l'embrasse, lui prodigue les marques de la plus affectueuse tendresse et les

soins qui sont en son pouvoir. Derniers témoignages d'amour que le bourreau allait interrompre.

Un commissaire, les uns disent Violette, les autres Maillard, ou quelqu'un des siens, s'établit avec une table et le registre d'écrou de la prison des Carmes auprès de la porte par laquelle on descendait au jardin, désigné désormais sous le nom de *Parc aux cerfs*. Devant lui défileront ceux qui vont à la mort. Les gendarmes nationaux de garde se rangent en haie; les uns devant le sanctuaire pour tenir les victimes sous leurs yeux; les autres sont disposés dans l'intérieur de la maison aux portes, pour empêcher de troubler les bourreaux. Les bourreaux eux ont un poste assigné, c'est le haut et le bas de l'escalier qui aboutit à l'enclos.

A cette division régulière, à cet ordre savant dans le forfait, à ce jeu toujours uniforme et toujours le même, que la pièce se passe aux Carmes de Vaugirard, ou à l'abbaye de Saint-Germain, on reconnaît la main d'un unique et suprême ordonnateur. Les rôles ainsi distribués, on peut commencer la tragédie; les horribles scènes du jardin n'étaient que le prologue.

Cent ecclésiastiques environ restaient à immoler. Les sicaires étaient au nombre de trente tout au plus. Le carnage de l'enclos avait commencé un peu avant quatre heures, il était environ quatre heures et quart. Pendant les préparatifs de l'assassinat officiel les détenus resserrés dans le sanctuaire, priaient. Si quelque chose eut pu émouvoir les cœurs, c'était bien le spectacle de ces hommes, jeunes, vieux, prêtres, évêques, qui attendaient tranquilles le coup de pique final. A l'appel de leur nom, ils se levaient et s'avançaient, les uns avec sérénité, les autres avec empressement, ceux-ci sans daigner même quitter des yeux la page du bréviaire commencée, ceux-là murmuraient quelques versets de psaumes. La plupart marchaient à une mort cruelle comme à l'acte le plus indifférent. Ils n'appartenaient déjà plus à la terre.

Dans le sanctuaire on récitait les prières des agonisants; on faisait la recommandation de l'âme. « Partez, âme chrétienne. » Les hurlements de la douleur, les hurrahs frénétiques arrivaient à chaque moment aux oreilles des prisonniers. Tels jadis les premiers chrétiens dans les cavernes de l'arène entendaient les rugissements des lions prêts à les dévorer, les applau-

dissements de la foule qui saluaient la mort de quelques uns de leurs frères.

Le nombre diminuait d'instant en instant. La Rochefoucauld voyait peu à peu sortir du chœur et disparaître tous ses compagnons. Procession funèbre qui défilait sous ses yeux. Evêque, il marchait le dernier. Quelle longue agonie que ces minutes d'attente ! Il vit partir Gallais qui lui dût la gloire de périr en ce jour ; Louis Meuret, le vénérable supérieur du petit séminaire de Saint-François de Sales à Issy, ancien curé de Montélimart ; Claude-François Gagnère des Granges, ancien professeur de philosophie chez les jésuites, homme d'une science quasi-universelle ; Urbain le Fèvre qui, sur le point d'échapper, dit au garde sous la protection duquel on l'avait placé : « J'aime mieux aller avec les autres. » Les deux Nativelle, Jean-Baptiste, vicaire d'Argenteuil, et René, vicaire à Lonjumeau, qui, réclamés par quelques habitants de la rue de Bussy, périrent pour n'avoir point voulu prêter le serment de liberté-égalité, condition de leur délivrance ; Jean-Antoine Guilemenet, prêtre de Saint-Roch à Paris ; et le seul laïque des Carmes Charles-Régis de Valfons, ancien officier du régiment de Champagne, son ami qui avait voulu mourir avec lui et marcher au trépas à ses côtés comme aux heures de la promenade ; puis le général de bénédictins de Saint-Maur, Ambroise Chevreux et Louis Barreau, son neveu ; dom René Massey ; Jean-Jacques Morel des Prés, capucin ; Hermes, docteur de Sorbonne, auteur d'excellents ouvrages ; Kerenrun, proviseur de la maison de Navarre ; Félix, supérieur des doctrinaires ; Jean-François Burté, procureur de la maison des cordeliers à Paris ; Charton de Millou, aumônier des dames du Saint-Sacrement, « à qui il ne manquait qu'un peu de santé pour être le Bourdaloue de son siècle, » dit Barruel ; Jacques-Jules Bonneau, vicaire général de Lyon, connu par ses ouvrages ; Charles François Legué, et Jacques Friteyre-Durvet, deux des meilleurs prédicateurs de Paris, Delfaut, archiprêtre de Sarlat, député à la constituante, qui, une demi-heure avant l'entrée du bourreau, faisait répondre à ses amis : « Dites-leur que je n'ai jamais été mieux portant et si heureux ; » Mathieu-Nicolas Villecroix, directeur des religieuses de Bellechasse ; Le Rousseau, directeur des dames de la Visitation de la rue du Bac, qui avait été arrêté pour un autre et ne voulut jamais révéler la méprise ; religieux, curés,

grands vicaires, tous unis dans la même foi, montrant même zèle et même patience.

L'évêque de Saintes restait encore. La Providence semblait le réserver pour le dernier, afin qu'il pût n'entrer au ciel qu'avec son frère. L'amitié qui les avait unis était « cette vraie fraternité que nulle dissension n'a violée ; c'était celle des saints qui répandent leur sang pour suivre le Seigneur, qui méprisent les grandeurs du siècle, arrivent ensemble au royaume céleste. » Il était auprès de son frère gisant sur un mauvais matelas et endurant avec calme d'horribles souffrances. Il le consolait, il essayait de le soulager ; n'attendant plus rien pour lui-même que le trépas, il s'efforçait de croire qu'on épargnerait le malheureux. Voit-on dans les batailles les plus furieuses qu'on achève les blessés ! Pendant qu'il lui fait entendre les plus douces paroles, son nom retentit sous les voûtes de l'église. Son tour est venu. Il n'a plus qu'à mourir. Il donne à son frère le suprême baiser, l'adieu de la mort ; et ces deux hommes pleins de vie s'embrassent déjà dans le trépas. Fier et tranquille, Louis de la Rochefoucauld s'avance ; il se hâte comme s'il pouvait, par son obéissance à s'offrir aux coups, racheter ce qui reste de vie à l'infortuné. Et il murmure cette touchante prière qu'une pieuse tradition nous a conservée : « Mon Dieu, soumis à vos décrets, je remets mon âme entre vos mains, et je recommande à votre clémence divine ces pauvres gens qui ne se souilleraient pas d'homicide si d'affreux artifices ne leur avaient ravi la crainte de vos jugements et l'amour de votre bonté. » Ce furent ces dernières paroles.

A la porte le commissaire lui demande encore s'il a prêté, s'il veut prêter serment, comme pour prouver bien clairement que la victime allait être immolée pour sa foi. La question était bien superflue. Et des cent vingt prêtres qui furent égorgés, là, pas un ne songea à racheter sa vie par un parjure. Les Marseillais se ruèrent sur lui ; ses pieds glissaient dans le sang fumant. Les piques firent leur œuvre. Il chancelle ; c'en était fait. Ainsi périt, à l'âge de quarante-huit ans, haut et puissant messire Pierre-Louis de La Rochefoucauld, chevalier, conseiller du roi en son conseil d'état, seigneur évêque de Saintes, abbé de Vauluisant, chanoine de Beauvais. Mais celui que les bourreaux avaient renversé parmi ces monceaux de corps mutilés et palpitants, celui que leur rage croyait bien avoir détruit à jamais,

sortait de ces décombres humaines plus grand, plus glorieux, immortel. Tombé La Rochefoucauld et évêque, il se relevait pontife et martyr.

XI

L'immolation de l'évêque de Saintes ne sauva pas l'évêque de Beauvais. Aussitôt après on l'appelle. Il se soulève sur son lit de douleur : « Je ne refuse pas, dit-il aux sicaires qui l'entourent, je ne refuse pas de mourir comme les autres, mais vous voyez je ne puis marcher. Ayez, je vous prie, la charité de me soutenir vous-même et d'aider à me porter où vous voulez que j'aille. » On le porte donc ; et à l'endroit où son frère expire, il reçoit le coup fatal. Il tombe sur son cadavre encore chaud et il étreint son corps en expirant. L'histoire des dévouements fraternels comptait un héroïsme de plus.

François-Joseph fut presque le dernier immolé. Selon Mathon de la Varenne, c'est un tailleur d'habits qui eut la gloire de faire martyrs les deux évêques. Il était alors près de six heures. Le massacre avait duré deux heures environ.

Et ce soir-là il y avait grand dîner au ministère de l'intérieur. Roland fêtait ses amis. On devisait agréablement de « l'événement du jour. » C'est le mot de Mme Roland, qui continue : « Clootz prétendit prouver que c'était une mesure indispensable et salutaire. » Parmi les convives était un membre du Comité civil de la section des Quatre-Nations, Delaconté. Il avait signé toute la journée les fameux bons de vins et de victuailles exigés par les travailleurs des prisons, et il s'était chargé d'en proposer le remboursement au ministre de l'Intérieur. Roland lui répondit tranquillement « qu'il n'avait pas de fonds pour de semblables objets. » Voilà tout ce que sut faire en ces circonstances le ministre de l'Intérieur, donner à dîner et ne pas payer sur sa caisse les égorgeurs de l'évêque de Saintes et des autres. Et l'odeur tiède de leur sang répandu s'élevait de terre, et les invités de Roland humaient le fumet de ses vins.

XII

Ce n'était pas assez d'assassiner ; il fallait que le corps sans vie fut encore outragé avant d'être dépouillé et volé. Le sang ne

suffisait pas aux scélérats ; et leur rage poursuivait jusqu'après le trépas. Martin Froment, garçon chez Marchand, traiteur au Luxembourg, coupa les oreilles à Mgr de Saintes et à Mgr de Beauvais.

Et fier de son exploit il le vanta partout (1). Plus de trois ans après, quand on songea à punir les auteurs des massacres de septembre, alors dispersés, morts, perdus, oubliés, Froment fut dénoncé comme s'étant glorifié d'avoir coupé le nez et les oreilles à deux évêques. Interrogé, il prétendit que ce fait lui avait été assuré par des passants le soir du 2 septembre, qu'il avait répété le propos mais que lui n'était pas sorti de la maison de son patron. Des cinquante accusés deux seulement furent condamnés. Froment, un des quatre poursuivis pour les égorgements des Carmes, avec le cordonnier Nicolas Paris qui avait affirmé avoir tué quinze prêtres pour sa part, avec l'ébéniste Louis Juchereau, qui avouait avoir dépouillé les cadavres, mais ajoutait qu'il avait remis au commissaire de la section les objets trouvés, avec Joachim Ceyrat qui avait présidé le comité du Luxembourg et poussé au massacre, Froment fut déclaré non coupable par le jury du jugement du 25 floréal an IV — 14 mai 1796.

Or, cette absolution des scélérats subalternes, qui s'explique et par le long temps écoulé qui faisait une espèce de prescription, et par la difficulté d'avoir alors toutes les preuves nécessaires, et par la disparition des chefs Danton, Robespierre, Marat, Maillard, et par des amnisties qui pouvaient, aux yeux de certains jurés, comprendre les assassinats de septembre, cette absolution ne détruit pas les pièces officielles et authentiques qui montrent dans Ceyrat l'un des instigateurs du crime. Les trois autres inculpés peuvent être innocents comme lui.

*
* *

Le lendemain du jour où avait eu lieu la boucherie des Carmes et pendant que le 3, le 4, le 5 et même le 6, on massacrait encore à l'Abbaye, à la Force, au Châtelet, à la Conciergerie ; pendant qu'à la tour Saint-Bernard, près du pont de la Tournelle, on égorgeait froidement soixante-douze individus condamnés aux galères ; qu'à Bicêtre on assommait, à coups de

(1) Le même fait avait lieu à la Force pour la princesse de Lamballe avec un raffinement encore plus grand de barbarie et d'obscénité.

bûches, quarante-trois jeunes enfants du peuple, dont le plus âgé avait 17 ans, plus « difficile à achever que les hommes faits, » dit un témoin oculaire « vous comprenez, à cet âge la vie tient si bien ; » qu'à la Salpêtrière on violait et on tuait trente-cinq malheureuses femmes ou filles ; que l'autorité restait inerte et laissait faire la Commune ; que l'assemblée législative détournait ses regards et ne s'occupa de rien sauf de porter pour l'abbé Sicard un décret qui fut retenu longtemps par la Commune ; la Commune de Paris, elle, « se hâta d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons a été mise à mort par le peuple ; acte de justice qui lui a paru indispensable pour retenir par la terreur les légions de traîtres cachés dans ses murs au moment où il allait marcher à l'ennemi ; et sans doute la nation entière, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite aux bords de l'abîme, s'empressa d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public... »

C'est le ministre de la justice, Danton, qui envoyait partout cette approbation au crime, et qui excitait les provinces à imiter Paris. On sait si Reims, le 2 et le 3, Meaux, le 4, eurent besoin de cet ordre, et comment Lyon, le 9, Versailles, les 8 et 9, Caen, le 12, Gisors, le 14, Orléans le 16 et 17 fêtèrent la glorieuse octave du 2 septembre.

Mais les cadavres accumulés ne pouvaient demeurer là. Les morts, en viciant l'air, auraient promptement eu raison des vivants. D'ailleurs, il n'était pas bon de laisser exposés ces corps mutilés. La pitié pouvait se réveiller et amener une réaction dangereuse. On songea à les enterrer.

D'abord on les dépouilla. Le 3, dès le matin, sur l'ordre de la section du Luxembourg, Daubanel, son secrétaire, se transporta aux Carmes. Les corps gisant près de la chapelle furent rassemblés sous un if qui s'élevait près du bâtiment. Les ouvriers voulurent s'approprier les vêtements et ce qu'ils contenaient. Il fallut un arrêté de la section pour les empêcher de s'attribuer plus d'un habit à chacun. Le reste devait être distribué aux pauvres. Dans l'après midi le comité décida que les dépouilles, « attendu l'état de délabrement où elles se trouvaient, ne pouvant être que d'un rapport très modique, seraient données aux personnes qui avaient deshabillé les défunts. » Quant aux objets qui leur auraient appartenu, les commissaires chargés de les

recueillir apportèrent, le 10, dix-sept paquets estimés 30846[l] 6[s], 6[d]. De plus, Daubanel déclara avoir 2844[l] dont 31 louis d'or trouvés dans le dos de la soutane d'un ecclésiastique et le reste en assignats. Parmi les objets étaient quarante montres en or dont quatre à répétition et une enrichie de diamants, quatorze en argent et une en galuchat. On ignore ce que devinrent ces valeurs. Furent-elles rendues aux familles ? Passèrent-elles dans les caisses de l'état et servirent-elles à payer les Marseillais ? Des faits postérieurs, il résulterait que Daubanel en resta nanti, de connivence avec Ceyrat. Tous deux furent plusieurs fois sommés d'en rendre compte ; jamais on ne le put obtenir d'eux.

XIII

Les cadavres dépouillés, on amena deux grands chariots dans le jardin du couvent ; on les y jeta ; mais ils ne purent contenir les 120 cadavres ; aussi ne chargea-t-on que les plus près des bâtiments, la moitié environ. Quant aux autres, quant à ceux qui étaient épars dans le jardin, on les jeta tout simplement au fond d'un puits qui se trouvait dans un grand carré. La tradition avait conservé le souvenir de cet ensevelissement. Mais des recherches faites dans les allées avaient constaté l'absence de tout puits, et l'on en était venu à regarder la légende comme fabuleuse. Le procès-verbal même du commissaire attestant l'inhumation à Vaugirard de cent vingt prêtres semblait en prouver authentiquement la fausseté. Mais la découverte récente du fameux puits a montré qu'elle était vraie, et les objets trouvés avec une soixantaine de corps, plaques civiques, armes, boutons d'uniformes, n'ont plus laissé le moindre doute. Daubanel, pour ne pas raconter cette sépulture dans un puits, s'était contenté de dire tous les martyrs ensevelis au même endroit.

Ainsi s'en alla une partie des victimes. Mgr de La Rochefoucauld était du nombre : car il avait été massacré près de la chapelle, un des derniers, et son corps devait se trouver très rapproché des bâtiments. Le 3, écrit Mathon de La Varenne, on voyait déjà Paris traversé en tous sens par des charrettes chargées de cadavres. Angélique Voyer et d'autres bacchantes, montées sur ces voitures, comme des blanchisseuses sur du linge sale, dansaient sur les corps mutilés en criant : *Vive la Nation*, battaient la mesure sur les parties dont la nudité était la

plus apparente et portaient, attachés à leur sein, des lambeaux que la pudeur ne permet pas de nommer (1). »

Les chariots funèbres des Carmes se dirigèrent vers le cimetière de Vaugirard, en dehors de l'ancienne barrière, à droite, et touchant au chemin de ronde. L'emplacement, dit M. Sorel, à qui l'on doit la découverte du lieu où furent ensevelis les massacrés des Carmes, et à qui nous empruntons ces détails, l'emplacement enclos de murs existe encore, et ce n'est que depuis quelques mois seulement qu'on a enlevé les débris funéraires qui y étaient restés. En face de la petite porte du milieu qui donnait sur un marais voisin, une large fosse ouverte attendait. On y jeta les cadavres, qu'on recouvrit d'un peu de chaux. « Daubanel, secrétaire nommé pour procéder à l'inhumation des personnes qui ont subi hier la juste vengeance du peuple, » alla à la section faire « rapport de sa mission, et annonça que cent vingt personnes avaient été enterrées, ce matin, dans le cimetière de Vaugirard. » Tout était dit. L'évêque de Saintes reposait dans la fosse commune ; mais il y était en compagnie de ses co-martyrs et de son frère. Une inscription fut placée dans la chapelle du fond du jardin, à gauche de l'autel.

La plaque de marbre unissait dans la même épitaphe les deux frères qui n'avaient pu être séparés par la mort.

D. O. M.
ILLUSTRISSIMIS ET REVERENDISSIMIS
PETRO LUDOVICO DE LA ROCHEFOUCAULD
EPISCOPO SANTONNENSI
ET
FRANCISCO JOSEPHO DE LA ROCHEFOUCAULD
EPISCOPO BELLOVACENSI
HIC PRO FIDE CATHOLICA NECATIS
DIE SECUNDA SEPTEMBRIS
AN MDCCXCII

Plaque et chapelle sont tombées sous la pioche des démolisseurs pour laisser passer la rue de Rennes. Sous la terreur, ce jardin, teint du sang des martyrs, était devenu un bal champêtre. C'est maintenant une voie publique.

(1) *Histoire particulière des événements qui ont eu lieu en France pendant les mois de juin, juillet, d'août et de septembre* 1792, p. 402.

LOUIS AUDIAT

POLITIQUE RELIGIEUSE DU SECOND EMPIRE

De la guerre d'Italie à la mort de Cavour

1er *Janvier* 1859 — 6 *Juin* 1861

Dans une première étude sur la politique religieuse du second Empire, on a apprécié ici-même, le 1er août 1894, les deux premiers volumes alors parus, d'une substantielle *Histoire du Second Empire* due à M. Pierre de la Gorce, un ancien magistrat qui eût été sans doute un juge intègre et capable ou un représentant éloquent du ministère public, si l'injuste ostracisme du régime actuel ne l'eût prématurément rendu à la vie privée pour en faire, bien inconsciemment à la vérité, un historien de premier ordre.

La portion du règne de Napoléon III dans laquelle nous avons étudié la politique religieuse de ce souverain, s'étend du coup d'Etat du 2 décembre 1851 à la déclaration de guerre à l'Autriche au profit de l'Italie, en 1869. Elle comprend la dictature du Prince-président, le rétablissement de l'Empire ; les complications de la question d'Orient, les péripéties de la guerre de Crimée et l'action parallèle de la diplomatie ; le Congrès de Paris et l'Exposition universelle de 1855 ; l'histoire intérieure, les faits économiques, l'attitude des divers partis ; les intrigues du Piémont, enfin les premières menées du machiavélique comte de Cavour et les préparatifs de cette guerre à jamais néfaste qui, sous prétexte d'affranchir l'Italie, a spolié les princes légitimes, violé les droits séculaires de la papauté, et, finalement, préparé la grandeur de l'Allemagne aux dépens de la France vaincue.

C'est dans cette première partie de l'histoire du règne du second Napoléon qu'a été signalée l'extrême importance, peut-être incomplètement reconnue jusqu'alors, de l'entrevue de l'empereur avec le comte de Cavour à Plombières, le 21 juillet 1858.

Cette date marque le point de départ définitif du revirement, graduellement et progressivement accusé, de la nouvelle politique du gouvernement impérial envers l'Italie et les catholiques, contre les catholiques, pourrait-on dire avec plus de justesse.

Longtemps on avait attribué la cause première de ce revirement à l'attentat d'Orsini, du 14 janvier précédent, qui aurait intimidé Napoléon à l'endroit de sa politique jusque-là conservatrice et opposée aux tendances révolutionnaires. Cet événement a-t-il eu quelque influence sur l'esprit et le caractère du prince, à qui, cependant, l'on ne saurait refuser la bravoure et un suffisant dédain du danger? Il est difficile de se prononcer sur ce point, qui restera probablement toujours le secret de l'histoire. Mais ce qui ressort inéluctablement du travail de M. de la Gorce, c'est que les vues qui s'échangèrent à Plombières entre l'Empereur et Cavour, les résolutions qui y furent prises, les engagements qui y furent conclus, ont été le germe de la politique qui suivit et qui nous valut finalement, à l'extérieur, l'unité italienne mère de l'unité germanique, avec la haine à tout jamais du peuple italien par dessus le marché, — à l'intérieur, l'hostilité croissante contre l'Eglise et les catholiques. On sait où nous a conduit cette hostilité alors inaugurée. Reprise avec la haine et l'acharnement que l'on connaît, par les républicains depuis qu'ils se sont emparés du pouvoir, elle est devenue la persécution cauteleuse, hypocrite, mais implacable et dirigée ostensiblement vers l'anéantissement de l'Eglise, vers la destruction de toute religion. Toutefois, si les républicains ont le *mérite* de cet acharnement sectaire, ils n'ont pas celui de l'initiative du mouvement qui l'a amené. Celle-ci remonte à plus loin et plus haut qu'eux.

I

VUE D'ENSEMBLE. — SOLFÉRINO. — VILLEFRANCHE.

Dès les débuts de la guerre d'Italie, les effets de la nouvelle politique impériale commencent à se dessiner, non encore d'une manière toujours bien nettement apparente, il est vrai, mais déjà sensible en maintes circonstances aux yeux des observateurs clairvoyants. Les événements qui se sont déroulés, tant en France qu'en Italie, pendant et après cette guerre, et jusque vers le milieu de l année 1861, peuvent être énumérés de la maniére suivante :

Préliminaires de la guerre ; faits, péripéties, détails, épisodes de cette campagne ; premières annexions au Piémont amenées par l'astuce italienne, jointe aux indécisions et à la faiblesse de Napoléon III ; annexion à la France, — mais avec le consentement des populations préalablement consultées, — de la Savoie et du Comté de Nice ; actes de véritable brigandage perpétrés par le Piémont, de connivence avec le chef de bandes Garibaldi, en vue de la dépossession du roi de Naples et du Saint-Père ; guet-apens de Marsala et de Castelfidardo, ce dernier avec l'assentiment probable quoique non officiel de l'Empereur ; entre temps, histoire des traités de commerce, expédition de Chine sous la conduite du général Cousin de Montauban, intervention de la France dans les troubles de Syrie, où, comme aujourd'hui en Arménie, les chrétiens étaient massacrés par les Turcs ou, à leur instigation, par les Druses ; puis, après le désastre de Castelfidardo (18 septembre) et au sein de l'émotion prolongée qui s'ensuivit, le fameux décret du 24 novembre 1860 et ses conséquences sur notre politique intérieure ; incidents enfin amenés par le trop légitime mécontentement des catholiques et, en Italie, maladie et mort, en juin 1861, du retors et malfaisant génie qui en a préparé l'unification contre nous.

Telle est, indiquée à traits rapides, la trame du nouveau volume que nous donne M. de la Gorce (1).

(1) *Histoire du Second Empire* par Pierre de la Gorce, Tome III (juin 1896). Ouvrage couronné par l'Académie française. Prix Alfred Née, 1895. — Paris, Plon et Nourrit.

Résumer, même sommairement, l'ensemble des exposés, récits et tableaux tracés sur un aussi vaste cadre, dépasserait les proportions d'un article de revue. Rien n'est oublié, tout est soigneusement enregistré de ce qui intéresse l'histoire, dans ce compact in-octavo de 490 pages. Négociations diplomatiques ; mouvements stratégiques, descriptions des champs de bataille et récits circonstanciés de tous les faits militaires ; exposé des manœuvres machiavéliques de Cavour et de ses agents (ne serait-il pas plus juste de dire : et de ses complices ?) ; politique de tergiversations, de molle résistance, finalement de faiblesse de Napoléon à l'égard des empiètements, des envahissements sans vergogne de l'insatiable Piémont; cette même politique, en France, de plus en plus aigre et hautaine à l'égard des catholiques en même temps que de plus en plus condescendante à l'égard des pires ennemis de la dynastie ; questions financières, économiques et commerciales ; agissements des partis dans le champ de la politique intérieure ; attitude des princes italiens dépouillés et chassés de leurs Etats ; longanimité et courageuse résistance de Pie IX et de ses héroïques défenseurs ; discussion de l'adresse dans les Chambres par application du décret du 24 novembre ; — il faudrait pouvoir analyser tout cela.

Ne pouvant assumer une tâche aussi lourde, bornons-nous à relever quelques exemples de la manière heureuse dont notre auteur traite toutes les variées questions qu'il est obligé d'aborder, et à suivre principalement la lente progression de la politique hostile à l'Eglise du gouvernement impérial.

Comme dans ses précédents volumes, l'auteur n'abandonne jamais la calme sérénité qui convient à la langue de l'histoire. Toujours impartial, la sévérité de ses jugements n'exclut jamais l'hommage dû aux qualités des hommes dont il retrace et apprécie les actes. Après avoir raconté le coup de théâtre par lequel Napoléon, après Solférino, offrit la paix à l'empereur d'Autriche, M. de la Gorce expose ainsi les motifs de cette sage détermination :

« L'Empereur, à chaque étape, depuis Milan jusqu'à la Chièse, avait retrouvé ces soucis. C'est au bout de cette marche qu'il s'était heurté aux collines de Solférino. En cette journée, il avait fait bonne figure et s'était exposé fort décemment pour un chef d'Etat ; car il était brave autant que bon. Cette bonté même qui l'honorait lui rendit plus douloureuse la victoire. C'était le

spectacle de Magenta, dans un champ plus vaste et plus affreux. Quel que fût le succès, il obligeait à de nouveaux triomphes... Pour cette guerre agrandie, il eût fallu le premier des Bonaparte, dont le souvenir revivait partout en ces lieux. Mais Napoléon (est-il besoin de le dire?) n'en avait ni la jeunesse, ni l'activité, ni le coup d'œil militaire ; surtout, *il n'avait pas cette impassibilité cruelle, signe des vrais conquérants* (1)

Le dernier trait, que nous avons souligné est, à nos yeux, pour celui qui en est l'objet, un véritable éloge et un éloge mérité.

Cette sérénité calme de l'historien qui l'élève au-dessus des partis et l'aide à planer dans une région supérieure d'où il les domine et les apprécie avec indépendance, n'exclut pas l'appréciation à leur valeur des actes répréhensibles. La brusque conclusion de la paix après la victoire de Solférino, — victoire à laquelle les Sardes n'avaient pris d'ailleurs qu'une part minime, — avait porté au plus haut degré la colère des Piémontais. Bien loin de savoir gré à Napoléon du service sans précédent et, jusque là sans compensation, qu'il leur avait rendu, ils ne lui pardonnaient pas de ne pas faire davantage et, n'ayant rien pu par eux-mêmes, de ne pas leur conquérir *tout* ce que réclamait leur gloutonne ambition.

Il y a, dit à ce sujet M. de la Gorce, quelque chose de plus malaisé que de conduire à bonne fin une grande guerre, c'est de rendre un service à demi. L'obligé, au lieu de calculer ce qu'il a reçu, se croit frustré de ce qui reste à donner. Et notre conteur ajoute, non sans une pointe d'ironie, cette remarque piquante : « Les préliminaires à peine signés, nous eûmes à nous justifier, non vis-à-vis des Autrichiens que nous venions de battre, mais vis-à-vis des Italiens que nous avions eu le tort impardonnable de ne point affranchir d'un seul coup (2). »

Le plus exalté, au sein de l'irritation générale, fut le comte de Cavour, qui, à la lecture des premières lignes du traité de Villafranca, le rejeta violemment sur la table sans vouloir aller jusqu'au bout, et donna sa démission de ministre de Victor-Emmanuel. Celui-ci, non moins courroucé que son ministre, sut toutefois mieux se contenir. Après un premier mouvement de révolte promptement réprimé, il répondit avec dignité à Napoléon :

(1) *Hist. Second Emp.*, t. III, p. 103.
(2) *Loc. cit.* p. 113.

« Quelle que soit la décision de Votre Majesté, je garderai toujours la plus vive gratitude de ce qu'Elle a fait pour l'indépendance de mon pays et je vous prie de croire qu'en toutes circonstances, vous pouvez compter sur ma fidélité. »

Paroles aussi dignes et courtoises que peu sincères, car, ainsi que le fait judicieusement remarquer notre auteur, « ce prince si brusque d'ordinaire, si absorbé par le plaisir, si impatient de toute contrainte, était, à ses heures, *rusé et retors comme le plus matois des paysans piémontais*. Il eut, en cette circonstance, une inspiration qui eût réjoui à la fois le plus habile des diplomates et le plus fin des procéduriers normands. Obligé de subir les faits accomplis, il prit soin de stipuler à son profit ce qu'il appelait *la liberta d'operare*. Dans cette pensée, il fit dire à l'Empereur par le général La Marmora qu'il signerait les préliminaires de paix, mais qu'il demandait à les signer avec cette réserve : *J'approuve pour ce qui me concerne*. Napoléon, tout heureux d'en être quitte à si bon compte, » et, peut-être, n'entrevoyant pas ce que cette réserve impliquait de conséquences, « autorisa pleinement la restriction que sollicitait le Roi. Victor-Emmanuel souscrivit donc aux stipulations qui terminaient la guerre, mais il ajouta : *Per quanto mi regardano*. »

Par ce tour de passe-passe, digne des anciens Carthaginois, le soi-disant *galantuomo*, tout en s'engageant personnellement, se ménageait une porte de sortie qui lui permettrait de réserver les droits ou prétendus tels, des habitants des provinces qu'il convoitait : Modenais, Toscans, Parmesans, Romagnols. « Il les réserverait, en effet, et les réserverait si bien qu'à un jour prochain, il grouperait tous ces peuples sous son sceptre (1). »

II

ANNEXIONS DES DUCHÉS. — LA BROCHURE « LE PAPE ET LE CONGRÈS. »

Les conséquences de la paix de Villafranca, déviées par l'astuce italienne, les manœuvres de l'Angleterre, et l'attitude faible et indécise, pour ne pas dire louche, de Napoléon, ne tardè-

(1) *Loc. cit.* p. 115.

rent pas à s'établir ; et les duchés de Toscane, de Parme et de Modène, de longue main travaillés par les agents de Cavour, devinrent rapidement et sans résistance la proie de l'insatiable Piémont. Fait plus grave, plus scandaleux encore, les Etats de l'Eglise n'étaient plus intacts : les Romagnes avaient subi le sort des duchés et, violemment arrachées à la couronne pontificale, avaient été s'ajouter aux fleurons usurpés de celle du Roi sarde.

Grande était l'émotion en France parmi les catholiques, et même, en dehors d'eux, parmi tous les esprits généreux qui, non inféodés aux aspirations revolutionnaires, avaient conservé le culte du droit et le respect de la justice. La spoliation partielle du Saint-Père, faisait pressentir sa spoliation totale, sans parler de celle du brave et infortuné roi de Naples. Mais ce fut surtout dans le camp catholique que l'anxiété fut extrême. De vaillants évêques, comme ceux d'Orléans et de Poitiers, élevèrent les premiers la voix ; d'autres suivirent, et les mandemants épiscopaux furent l'organe des appréhensions de la France chrétienne.

Ces manifestations déplurent en haut lieu : elles impliquaient un blâme indirect de la politique suivie. Défense fut faite aux journaux de les publier, sous peine d'*avertissements*, et l'on n'ignore pas que ces fameux « avertissements » n'étaient autres souvent que le prélude de la mort sans phrases pour les feuilles qui en étaient l'objet. Elles se bornèrent à donner les titres des mandements, et cette « hardiesse » déplut encore ; elle provenait, disait-on, d'une « intention blâmable. » Ainsi le pouvoir sans contrôle d'alors, qui tolérait avec une longanimité bienveillante les attaques les plus violentes et les plus injustes de toute la presse de gauche contre l'Eglise, ses œuvres et ses institutions, réservait ses sévérités (et au besoin ses exécutions, comme le prouva un peu plus tard la suppression de l'*Univers*) aux seuls organes catholiques.

C'est ainsi que commença la lutte entre l'Empire et le clergé. « Les catholiques, déjà très animés, dit M. de la Gorce, se croyaient au fort de la bataille : ils se trompaient ; ce n'étaient que les premières escarmouches, tant étaient grands les mécomptes que l'avenir leur réservait (1). »

(1) *Loc. cit.*, p. 154.

Ces mécomptes se manifestèrent déjà d'une manière sensible à la suite de l'apparition d'une brochure fameuse, brochure inspirée directement par l'Empereur et acquise à l'histoire. Publiée à la suite de l'illusoire assemblée diplomatique de Zurich et à l'occasion d'un congrès, dernière espérance des partisans de la justice internationale et du droit, congrès auquel avaient été convoquées, non sans un certain fracas, toutes les Puissances, cette brochure était intitulée : *Le Pape et le Congrès*. Son premier et immédiat résultat, résultat désiré du reste, fut d'empêcher le congrès de se réunir.

On ne saurait mieux faire connaître l'esprit et le sens de cette brochure que d'en reproduire l'analyse qu'en fait notre auteur. « Elle se composait d'une série de propositions contradictoires, exposées sous des formes tout à fait magistrales. Elle prodiguait au Saint-Siège les hommages et devait combler de joie ses ennemis. Elle professait pour le Pape un grand respect, mais ce respect particulier qu'on a pour les choses mortes. Elle proclamait solennellement des principes, puis les détruisait en détail. Elle était pleine d'obscurités et d'obscurités voulues, car pour atteindre un tel degré de confusion, il fallait vraiment qu'on s'y fut appliqué. Le début était une affirmation péremptoire de la royauté du Saint-Père : le plus zélé des catholiques n'eût pas dit mieux, peut-être même n'eût-il pas dit autant ; car l'auteur de la brochure, dévot et filial jusqu'à l'excès, déclarait le pouvoir temporel non seulement désirable, mais nécessaire. Les prémisses ainsi posées, on aurait pu croire que la conclusion serait de consolider l'Etat pontifical ou du moins de ne pas le démembrer. Il n'en était rien. Comme le pouvoir temporel était indispensable, le soin le plus urgent serait de l'abolir bien vite en grande partie. « Plus le territoire sera petit, plus le souverain sera grand, » disait le publiciste anonyme qui, tout satisfait de la formule, se proclamait, à l'exclusion de tous les autres, « un homme véritablement religieux. » Il arriverait donc qu'on laisserait déposséder le Pape, mais tout à fait dans son intérêt et même pour le mieux honorer dans l'avenir. »

Le surplus de la brochure était tout entier dans cet esprit et sur ce ton.

« La thèse se poursuivait avec un singulier mélange de formules respectueuses ou tendres pour le Saint-Père et d'insul-

tante pitié ou de félicitations ironiques pour ceux qui resteraient ses sujets. Le soin était égal à montrer la nécessité du pouvoir temporel et à insinuer toutes les raisons qui rendraient l'exercice de ce pouvoir impossible... (1) »

On comprend sans peine l'impression que dut produire un pareil factum sur tout ce qu'il pouvait y avoir en France de sujets attachés à la foi catholique. M. de la Gorce estime, de cette publication, que « outre des conséquences extérieures, elle marque une date mémorable dans l'histoire du second Empire, celle de la séparation entre l'Empereur et le parti catholique (2). » Cette séparation, de nombreux pronostics avaient pu déjà la faire pressentir, et nous en avons indiqué jadis quelques-uns (3) ; cependant jusqu'alors les diverses mesures plus ou moins fâcheuses prises, les événements regrettables accomplis, pouvaient, jusqu'à un certain point et avec beaucoup de bonne volonté, s'expliquer en dehors de la volonté, ou au moins de l'intervention de Napoléon lui-même. Après la publication de la brochure, l'illusion n'était plus possible, et, dit l'auteur, « la colère éclata. » Cette colère, d'après lui, avait même dépassé les limites équitables, car « les partis (et les partis religieux comme les autres) gardent rarement la mesure dans leurs enthousiasmes ou dans leurs colères. Nul ne prit souci de marquer ce qui pouvait expliquer, atténuer l'évolution impériale, à savoir : les conseils donnés si longtemps à la cour pontificale, et si souvent inécoutés, puis la difficulté très réelle de régler le sort des Romagnes. Tout fut oublié, et la bienveillance générale de l'Empereur dans toutes (?) les affaires religieuses, et notre occupation, qui, après tout, se continuait à Rome : aux yeux d'un grand nombre, cette occupation, bienfait sans cesse reproché, était pire que l'abandon. Ainsi se consomma la rupture. Plus tard, les exagérations se compensant, les mêmes lèvres, qui avaient jadis prononcé le nom de Charlemagne, murmurèrent, assez haut pour qu'on put l'entendre, celui de Julien l'Apostat (4). »

L'épithète de Julien l'Apostat était assurément excessive dans

(1) *Loc. cit.*, p. 174-175.

(2) *Ibid.*, p. 176.

(3) *Rev. du monde cath.* du 1er août 1894 : *Politique religieuse du second Empire jusqu'à la guerre d'Italie.*

(4) *Hist. Sec. Emp.*, t. III, p. 177-178.

le sens du blâme, comme l'avait été dans le sens de l'éloge l'assimilation à Charlemagne. Toutefois, malgré ma très sincère et très entière admiration pour le travail, comme pour le talent et le caractère de l'auteur, je me permettrai de ne pas laisser passer sans quelque réserve ces dernières appréciations.

Remarquons d'abord qu'il y eût, à l'époque qu'il décrit, nombre de catholiques qui, n'ayant jamais considéré, à quelque égard que ce fut, Napoléon III comme un second Charlemagne, n'eurent pas occasion de descendre, par compensation d'exagération, à en faire un nouveau Julien l'Apostat. Moins odieuse et plus juste fût la comparaison, courageusement indiquée par un illustre évêque, à l'abandon du Christ par le Procurateur romain qui eût pu le soustraire à ses ennemis. Ensuite « la bienveillance générale de l'Empereur » s'était-elle donc tant manifestée « dans *toutes* les affaires religieuses » ? Il me semble que M. de la Gorce nous a donné plus d'une fois lui-même la preuve du contraire. Sans aller bien loin, est-ce que l'interdiction aux journaux de reproduire les mandements et jusqu'aux titres des mandements des évêques, alors surtout que la licence la plus effrénée contre le Pape, l'Eglise, la religion, était bienveillamment tolérée dans toute la presse de gauche, est-ce que une telle attitude faisait partie de « la bienveillance générale de l'Empereur » ? — Est-ce que les conseils de libéralisme politique « inécoutés » par la cour pontificale n'auraient pas pu attirer, à celui qui les donnait, une riposte topique se traduisant par l'adage : *Medice, cura teipsum* ? Etait-ce une opinion tellement insoutenable, celle du grand nombre qui pensait que le bienfait « sans cesse reproché » de l'occupation de Rome dans les conditions où elle se continuait, était pire que l'abandon ?

Quand on a assisté, en témoin attristé et indigné, aux palinodies, aux faiblesses, tranchons le mot, à la duplicité de la politique de ce temps en faveur de l'Italie et contre les droits du Saint-Siège et de l'Eglise, on a quelque peine à admettre que ceux qui n'avaient jamais adulé les auteurs de cette politique, alors qu'elle était conservatrice et ne montrait point encore de tendances révolutionnaires, soient devenus trop sévères pour elle lorsqu'elle se fut faite l'exécuteur des œuvres de la révolution et des sociétés secrètes. Du reste, s'il fallait accepter sans restriction le reproche adressé aux catholiques d'avoir été, après la brochure, trop loin dans leur légitime indignation, le doux

et longanime pontife Pie IX ne s'y trouverait-il pas compris, lui qui, dans son discours du 1er janvier 1860, apprécia ainsi « un opuscule qu'il faut appeler *un monument insigne d'hypocrisie et un tissu ignoble de contradiction* » ? Jugement sévère mais juste et que ne saurait infirmer l'arrêt de l'impartiale histoire.

III

TRAITÉ DE COMMERCE. — EXPÉDITION DE CHINE. — MASSACRES DE SYRIE. — CASTELFIDARDO

A partir de ce moment, il y eut guerre déclarée entre les partis de droite et le gouvernement impérial. Les *avertissements* se mirent à pleuvoir sur les organes catholiques. Le journal L'*Univers* et la revue *Le Correspondant* eurent l'honneur de subir les plus rudes assauts, sous lesquels tomba la première de ces deux publications avec son vigoureux directeur, M. Louis Veuillot.

Nous occupant plus particulièrement ici de la politique religieuse du second Empire que de l'histoire générale du règne, nous ne mentionnerons qu'en passant ce qui se rattache, au fameux traité de commerce, amèrement déploré par les uns, célébré hyperboliquement par les autres, dont on peut discuter l'opportunité ou l'inopportunité, mais qui n'en a pas moins été une sorte de coup d'Etat économique, en tout cas un coup d'arbitraire et sentant, plus que de raison pour l'époque, son régime du bon plaisir. Cette considération est très discrètement, à peine même, indiquée par notre auteur ; il ne nous paraît pas hors de propos de l'accentuer davantage.

Nous avons peu à dire également de la dangereuse expédition de Chine, heureusement conduite par le général de Montauban, que l'Empereur récompensa par le titre de comte de Palikaïao ou Palikao, mais expédition qui n'échappa que de bien peu à un désastre irréparable : il eut suffi que les Chinois eussent comparé le petit nombre de nos troupes à leur immense supériorité numérique, pour que quelques divisions de cavalerie tartare coupant notre ligne de retraite, nous eussent mis, au sein de ces population aussi lointaines que perfides et hostiles, dans la

situation la plus précaire. Du reste, les stipulations du traité de Pékin (24 octobre 1860), très favorables aux missions catholiques, ne furent pas longtemps respectées. Personne n'ignore la duplicité et la mauvaise foi des habitants du « Céleste-Empire » : peu d'années se passèrent sans que, de nouveau, le sang des martyrs et de martyrs français, nonobstant l'énergique intervention de notre ministre à Pékin, arrosât le sol de ce pays.

L'intervention de la France en vue de protéger les chrétiens de Syrie massacrés par les Druses avec la complicité des autorités turques, est une page honorable dans l'histoire du gouvernement impérial. Si les résultats de cette intervention ont été minimes, si la répression des principaux auteurs ou complices des massacres a été à peu près illusoire, la responsabilité en retombe tout entière sur le gouvernement anglais et sa diplomatie qui, par leur mauvais vouloir, leur égoïsme et leurs manœuvres, paralysèrent tous les efforts de la diplomatie française.

Revenons aux tristes conséquences de cette déplorable guerre d'Italie qui, si elles valurent à la maison de Savoie extensions et profits, ne seront jamais ni à sa gloire ni à celle du second Empire français. Les annexions que le Piémont a successivement réalisées présentent au surplus un caractère bien différent suivant qu'elles eurent lieu en 1859 ou en 1860. Laissons, à ce sujet, la parole à M. de la Gorce, toujours si mesuré et si éloigné de tout excès dans ses appréciations :

« Les annexions de 1859 peuvent s'appeler union volontaire : celles de 1860 sont visiblement le fruit de la conquête. En 1859, les Italiens du Centre abandonnés par leurs princes ou les ayant chassés, s'offrent sans répugnance, et les plus réfractaires se laissent absorber sans trop de murmures ; en 1860, les Italiens du Sud, après quelques jours d'entraînement, se rejettent en arrière, et si vivement que la terreur seule peut les retenir ou les soumettre. En 1859, le vote populaire, *quoique très fortement influencé*, précède l'occupation ; en 1860, l'occupation s'accomplit d'abord, et le vote vient ensuite, sous le contrôle armé de ceux qui doivent en bénéficier. L'œuvre de 1859 est, en maints endroits, entachée de dol ; celle de 1860 est surtout viciée par la violence. En 1859 Cavour tourne l'ancien droit public ; en 1850, le brave. Après avoir savamment gradué ses hardiesses, il

se hausse au niveau de ces grandes audaces qui se nomment à volonté génie ou brigandage (1). »

Si le mot *génie* peut se traduire ici dans le sens d'extrême habileté, celui de *brigandage* n'est assurément pas trop fort ; et les exploits de l'amiral Persano, combinés avec ceux du forban Garibaldi sous la haute direction de M. de Cavour, sont parfaitement comparables, sauf la plus vaste étendue du champ des opérations (et c'est ici qu'est requise l'extrême habileté, sinon le vrai génie, dans la haute direction) à d'autres exploits, moins célèbres toutefois, qui ont rendu légendaires les noms de Cartouche et de Mandrin. C'est ainsi qu'ont été conquis la majeure part des Etats de l'Eglise et ceux du jeune et héroïque roi de Naples. Quelque profitables qu'aient été pour le Piémont et, si l'on veut, pour l'Italie, l'équipée de Marsala et le guet-apens de Castelfidardo, ils seront toujours une tache pour les gouvernements qui les ont provoqués ou autorisés.

Il serait assurément injuste d'imputer à Napoléon la responsabilité directe et entière de tous les actes de rapt consommés par violence ou par ruse, sous la direction et l'impulsion du gouvernement sarde. Mais il en est un qui pèsera toujours sur sa mémoire et dont les plus dévoués de ses fidèles ne parviendront pas à l'absoudre devant la postérité. On n'a pas oublié l'entrevue fameuse que le général Cialdini eût avec l'Empereur pendant le séjour de celui-ci à Chambéry, peu de jours avant l'invasion subite des Murches et de l'Ombrie et l'écrasement, malgré les effort désespérés de Lamoricière, de la petite armée de Pie IX à Castelfidardo (18 septembre 1860). Dans cette affaire « la responsabilité de l'Empereur, dit M. de la Gorce, est bien lourde à porter. Un seul mot eût arrêté les Italiens : un « *non* » bien clair, bien bref, bien français. Ce « *non* » ne fut pas dit, et les dépêches émanées de notre chancellerie en conviennent elles-mêmes (2). »

La parole célèbre de l'Empereur à Cialdini : « faites, mais faites vite, *fate presto* », a-t-elle été réellement prononcée ? M. de la Gorce n'est pas nettement affirmatif sur ce point. Mais que la formule ait été employée ou non, il est bien établi que « les Sardes s'ingénièrent à faire vite ; » et il est certain qu'ils ne s'y

(1) *Loc. cit.*, p. 355-356.
(2) *Loc. cit.*, p. 408.

seraient pas si bien ingéniés s'ils ne s'étaient sentis assurés que Napoléon (à qui il déplaisait de voir, dans l'armée du Pape, des représentants des plus illustres familles françaises et Lamoricière à leur tête), autorisait, au moins tacitement, leur criminelle entreprise. Je ne sais, dit notre auteur, en parlant de l'attitude de Bonaparte en cette circonstance, « je ne sais si le mot de complicité serait trop dur, mais le mot de faiblesse serait certainement trop doux (1). »

Si lourde et si inéluctable que soit la responsabilité de l'Empereur dans cette agression accomplie, sans même une déclaration de guerre, contre les Etats pontificaux, agression, dit fort justement M. de la Gorce, « qui tenait du brigandage autant que de la guerre, » l'impartialité oblige à reconnaître que cette responsabilité paraît moins lourde et moins entière, encore que subsistant pour une bonne part, dans la série des forfaits qui avaient précédé et préparé le plus odieux de tous. Dans maintes circonstances Napoléon avait formellement déconseillé les actes du gouvernement sarde, ou les avait blâmés après leur perpétration : seulement ces avis contraires étaient toujours exprimés mollement, et surtout avec ce correctif complaisamment ajouté, que d'ailleurs il ne les appuierait point par la force. Aussi Cavour avait-il coutume de dire, en se résolvant à des mesures auxquelles le gouvernement français avait paru s'opposer : « l'Empereur grondera bien un peu, mais pas trop fort (2) » ; et il allait de l'avant.

Mais quand il s'est agi d'opérer, à l'improviste et contre les règles les plus patentes du droit des gens, l'invasion des Etats du Pape, c'était bien d'une autorisation certaine et à peine tacite de l'Empereur que Cavour et Victor-Emmanuel se sentaient appuyés. D'ailleurs, tandis que les ministres français agissaient ostensiblement et officiellement dans le sens de la protection due au Saint-Père, Napoléon agissait secrètement dans un sens tout différent.

Comment expliquer que l'Empereur, après s'être opposé, faiblement et inefficacement il est vrai, mais d'une manière qui paraît cependant sincère, aux agissements du Piémont antérieurs à l'usurpation des Etats de l'Eglise, ait au contraire fa-

(1) Ibid.
(2) Ou même « très gracieusement : *molto amorevolmente.* »

vorisé et autorisé cette dernière, alors surtout — cela ressort des exposés de notre auteur — qu'il était animé, pour la personne même de Pie IX, de sentiments bienveillants et affectueux?

C'est une de ces incohérences comme il s'en est tant rencontré dans l'esprit comme dans la politique de Napoléon III. Peut-être aussi le contingent français de la petite armée du Saint-Père lui paraissait-il revêtir le caractère d'une manifestation antidynastique. Bien que d'une nature naturellement bienveillante et bonne dans la vie privée, ce prince n'en était pas moins autoritaire et vindicatif : il ne pardonnait pas à Lamoricière de lui avoir tenu tête, de ne pas s'être incliné devant sa toute-puissance. Peut-être faut-il chercher là le secret de l'espèce de revirement qui se produisit alors dans son attitude à l'égard des agissements du Piémont.

IV

DÉCRET DU 24 NOVEMBRE. — GRAND DISCOURS DU PRINCE NAPOLÉON CONTRE LE PAPE ET LES BOURBONS. — RÉPLIQUE DE Mgr LE DUC D'AUMALE. — DERNIERS AGISSEMENTS ET MORT DE CAVOUR.

Entre ces événements et la mort de Cavour (6 juin 1861), sur laquelle se clôt le tome IIIe de l'*Histoire du second empire*, le fait saillant de la politiqe impériale fut la publication du fameux décret du 24 novembre qui, sans mettre fin au régime dictatorial, au pouvoir absolu inauguré à la suite du coup d'Etat de décembre 1851, en rendait le poids un peu moins lourd et l'acuité moins sensible. Il rétablissait la communication entre le parlement et le pays et autorisait les Chambres à discuter la rédaction d'une *Adresse* en réponse au discours du Trône à l'ouverture de chaque session.

Ce fut le 28 février que le Sénat inaugura cette nouvelle mesure. « De quoi eût-on parlé, sinon de la question italienne? M. de la Rochejaquelin, M. de Heeckereen, le marquis de Gabriac défendirent la souveraineté du Saint-Père et les principes du droit public (1). » Le lendemain, le prince Napoléon remplit la séance par un discours, long, confus, embrouillé, éloquent

(1) Tome III, p. 453.

toutefois, mais surtout plein de fiel et de haine. Sans insister davantage sur notre propre appréciation, bornons-nous à en citer quelques passages, soulignant au besoin les traits les plus saillants et nous appropriant seulement les jugements du très modéré et toujours impartial Pierre de la Gorce.

« Vous avez pu, dit le prince en prenant la parole, juger la brochure que M. le marquis de la Rochejaquelin a lue hier devant vous. Elle émane évidemment *d'un saint concile légitimiste et clérical*, car elle ne fait que reproduire les arguments développés depuis plusieurs mois dans les journaux qui représentent ce parti ; et tout cela se trouve dans les mandements de certains évêques dont je ne parlerai pas : *il y a des outrages qui honorent..*, Nouveau venu dans le Sénat de l'Empire, M. le marquis de la Rochejaquelin doit à l'esprit de conciliation de l'Empereur de siéger parmi nous. Mais au lieu de s'inspirer de l'esprit moderne, il s'inspire des sentiments d'un autre âge... Nous ne sommes pas les représentants de la réaction, mais de la société moderne. Napoléon III représente le droit populaire opposé au droit divin. On a parlé de sympathies pour François II. *Ne confondons pas la sympathie avec la pitié.* Notre sympathie, nous la réservons pour la *glorieuse* cause italienne (*sic*). *Pour l'ex-roi des Deux-Siciles, nous n'avons que de la pitié.* »

D'où venait cette expression de mépris haineux pour un prince vaincu par les moyens que l'on sait et à la suite d'une héroïque résistance ? M. de la Gorce va nous l'apprendre.

« Le roi de Naples avait le malheur d'être Bourbon. L'orateur ne chercha pas d'autre transition et, avec une brutalité inouïe, entreprit le procès de tous les Bourbons, en France, en Espagne, en Italie, partout... Le prince, après avoir raconté les anciennes divisions de la famille royale, affirma l'union de tous les Bonaparte dans le présent comme dans le passé... A ces paroles, les applaudissements éclatèrent... »

Pourquoi ces applaudissements ? l'auteur en suggère finement le motif en complétant ainsi sa phrase : «... et même un peu plus prolongés qu'une véritable habileté l'eût voulu. *Si la fidélité du prince n'avait été un peu douteuse*, pourquoi tant d'empressement à prendre acte de la protestation ? »

Tout cela, du reste, n'était encore dans ce discours, que bagatelles de la porte. « Mais ce qui suivit, ajoute M. de la Gorce, pouvait-il à un degré quelconque s'appeler discussion ? Ce fut

pendant près de trois heures, le plus extraordinaire des monologues, décousu, sans transitions, plein d'invectives éloquentes et d'implacables ironies, d'un ton familier jusqu'à la trivialité, avec des tours pittoresques ou imprévus qui captivaient, avec des nuances de hauteur méprisante qui accablaient, *une assurance d'impunité qui s'élevait au-dessus des réglements comme des bienséances*. Dans cette impitoyable revue de toutes choses, le prince n'épargna personne mais *surtout s'acharna sur les morts, les bannis, les absents*, les vaincus (1). »

Notre auteur continue en signalant les principales parties de ce mémorable discours. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire cette rapide et flagellante analyse.

Le prince Napoléon « flétrit Lamoricière et « *ses bandes* » ; il railla M. de Mérode, « *ce sous-lieutenant belge* transformé en ministre des armes » ; il signala dans Rome un nouveau *Coblentz*, condamna sommairement la souveraineté pontificale « qui fuyait de toutes parts, disait-il, *comme un vase fêlé*, » dénonça la papauté elle-même, » cette cristallisation du Moyen-âge ». Puis, sa parole s'égarant de plus en plus sans rien perdre de sa forme originale, il évoqua tous les souvenirs irritants du passé, Bonaparte et Pie VI, Georges Cadoudal, les traités de 1815. L'heure s'écoulait sans que rien annonçât que l'étrange harangue touchait à son terme. On suspendit la séance, les lustres s'allumèrent, et toujours le discours se poursuivait. Parmi les sénateurs, la plupart gardaient le silence, ne sachant ce qui plairait le plus au maître, du murmure ou de l'approbation. Plusieurs s'indignaient et lançaient, mais à mi-voix, des interruptions qui se perdaient ou que les sténographes se gardaient d'entendre. »

Ce discours incendiaire, où d'ailleurs le prince démagogue se révélait orateur, souleva l'enthousiasme au-delà des Alpes et parmi les révolutionnaires de tous les pays. Il fut, aux frais du Sénat, imprimé et affiché dans toutes les communes de France, traduit en italien, et clandestinement répandu à profusion à Rome et en Vénétie. Cavour écrivit au prince : « Le discours de Votre Altesse est pour le pouvoir temporel du Pape ce que Solférino a été pour la domination autrichieune... L'aide de Votre Altesse ne nous fera pas défaut. Après avoir fait une aussi large brèche aux murailles de la cité éternelle, Votre Altesse,

(1) *Loc. cit.* p. 454-445.

nous donnera un coup d'épaule pour nous en faciliter l'entrée... La destruction du pouvoir temporel du Pape sera un des faits les plus gtorieux (*sic*!) et les plus féconds (??) dans l'histoire de l'humanité, et le nom de Votre Altesse y demeurera à jamais attaché (1). »

L'enthousiasme des Italiens, les acclamations de la presse officieuse et révolutionnaire, les félicitations et remerciements chaleureux de M. de Cavour, voilà quelle fut la récompense du prince Napoléon.

Il eût aussi son châtiment.

Que sa haineuse et brutale franchise n'ait plu que médiocrement ou même déplu aux Tuileries, notamment à S. M. l'Impératrice, de cela probablement il se souciait peu. Mais un prince, exilé, d'une autre trempe et d'une autre envergure que le cousin du souverain régnant, un prince dont personne n'avait oublié la vaillance et les talents militaires pendant la guerre d'Afrique, Mgr le duc d'Aumale publia, en une brochure célèbre, une écrasante réfutation aux attaques de l'agresseur de la maison de Bourbon. Cette brochure, qui portait, comme titre, en gros caractères : *Lettre sur l'Histoire de France,* et au-dessous, en caractères moins apparents : *adressée au prince Napoléon*, dut être introduite clandestinement en France ; elle parut le 13 avril, et la saisie en fut ordonnée, mais sans grand empressement, il faut le reconnaître, et de telle sorte que, quand l'exécution de cette saisie eut lieu, les derniers exemplaires s'écoulaient. Elle débutait ainsi :

« L'exil m'a fait perdre le droit le plus naturel, le plus sacré de tous, celui de défendre ma famille publiquement outragée, et, avec elle, le passé de la France. Cette attaque injurieuse qui a été propagée, affichée sur tous les murs, ma réponse peut-elle la suivre et se produire, en se conformant aux lois, sur le sol même de la patrie ? J'en veux faire l'expérience ; si elle tourne contre mes vœux, et si, au mépris des plus simples notions de la justice et de l'honneur, vous étouffez ma voix en France, dans une cause si légitime, elle aura du moins quelqu'écho en Europe, et ira, en tout pays, au cœur des honnêtes gens (2). »

Et M. de la Gorce ajoute que la défense ne suffisant pas au prince exilé, il porta hardiment la lutte dans le camp ennemi.

(1) *Lettere edite ed inedite*, t. VI, p. 693, citées par M. de la Gorce, p. 456.
(2) Cité par l'auteur, *ibid.*

« A son tour, il refit l'histoire des Bonaparte. Puis, avec une accablante précision de détails, il rappela les marques de bienveillance de Louis-Philippe pour la reine Hortense, l'Empereur, le roi Jérôme, le prince Napoléon. La discourtoise brutalité de l'attaque autorisait toutes les représailles. Ce ne fut pas une réponse, mais une exécution, en un langage d'une éloquence indignée et avec d'admirables formes de mépris. »

Le retentissement de cette brochure fut immense. Les nombreuses réponses qui lui furent faites, le procès même intenté aux éditeurs, ne firent qu'en accroître et prolonger la sensation. Et parmi les fidèles des Tuileries, plusieurs, les plus raffinés, jugèrent, dit malicieusement notre auteur, que le meilleur moyen de faire leur cour n'était pas d'ignorer la fameuse brochure ou de la détruire, mais bien plutôt de la laisser doucement circuler (1). C'est que, en effet, on n'était pas absolument convaincu, aux Tuileries, que l'orateur, si empressé à étaler devant le sénat les intrigues des branches cadettes, fut lui-même entièrement hors de cause dans les tendances qu'il dénonçait avec tant d'indignation.

Le discours du prince-sénateur contribua à aigrir un peu plus les esprits, à élargir le fossé qui, de plus en plus, séparait du gouvernement les catholiques et les hommes de liberté. Il n'eût d'ailleurs aucune influence sur le Sénat, et lors de la discussion de l'Adresse, qui suivit, une motion en faveur du pouvoir temporel du Saint-Père n'en réunit pas moins une imposante minorité de 61 voix sur 139 votants. Cette grave question continua du reste, à enflammer l'opinion, à provoquer des débats prolongés dans les deux chambres, à susciter une multitude de brochures.

Parallèlement, Cavour continuait à agir vigoureusement soit au parlement, soit par voie diplomatique, ouvertement ou pardessous main, pour saper et ébranler le pouvoir temporel du Pape. Dans ses discours parlementaires « il rejetait brutalement tout ce que l'ancien droit des gens avait proclamé sacré » pour établir de toutes pièces un droit nouveau : « Rome, disait-il, *doit être* et *sera* la capitale. » Affirmation cynique, fait justement observer M. de la Gorce ; « cynique vis-à-vis du Pape reconnu roi par toutes les cours, cynique vis-à-vis de la France, qui couvrait Rome de son drapeau ; cynique vis-à-vis du monde entier, qui n'au-

(1) *Ibid.* p. 457.

rait plus rien d'assuré si de telles maximes prévalaient jamais.» D'ailleurs, soit rouerie hypocrite, soit sincérité qu'expliquerait à la rigueur une faculté de jugement faussée par la passion, il s'efforçait d'affirmer, dans un très éloquent langage, que le Pape spolié n'en serait que plus indépendant et plus libre, d'une liberté proclamée et assurée par le gouvernement en même temps que la déchéance du pouvoir temporel. Et il terminait avec assurance par une assertion aussi invraisemblable alors que peu justifiée depuis par l'événement : « Les bienfaits de cette liberté seront si grands en Italie, qu'en peu d'années les partisans de l'Eglise auront le dessus dans le pays légal (1). »

Ce discours fut comme le dernier chant du cygne (ne serait-il pas plus exact de dire : le dernier cri de l'orfraie ?) de l'ennemi acharné de la royauté pontificale. Il ne put donner le dernier coup à son auguste victime, il n'entra point à Rome. En lui ravissant ce dernier triomphe, est-ce bien dans sa miséricorde, comme le pense M. de la Gorce, que Dieu lui épargna le suprême attentat ?

Toujours est-il que lorsque, quelques mois plus tard, il sentit sa fin approcher, il fit appeler le prêtre, reçut l'absolution, le saint Viatique, et trouva encore assez de force avant d'expirer pour dire à voix entrecoupée : « Je veux que le peuple de Turin sache que je meurs en bon chrétien (2). »

On ne dit pas cependant qu'il ait témoigné, au moins extérieurement, le moindre regret de ses attentats contre le vénérable chef de l'Eglise, contre sa souveraineté tant de fois séculaire, non plus que de la série de dols, de violences et de perfidies qui avait constitué toute sa politique.

Etrange état d'âme que celui de cet homme mourant chrétiennement suivant les apparences, à la suite d'une vie remplie de la sorte, et paraissant ainsi devant le souverain Juge. Puisse l'infinie Miséricorde, qui seule peut sonder les reins et les cœurs, avoir trouvé, dans l'ensemble des actes de cet homme d'Etat, la somme d'atténuations nécessaire pour leur enlever tout caractère irrémissible.

(1) Tome III, p. 471.
(2) *Ibid.* p, 473.

C. DE KIRWAN.

MENDIANTS

JEANNE D'ARC ET LES ORDRES

VIII.

Le moment est venu de parler de la *conspiration de Paris* en 1430 contre Henri VI.

Les Bénédictins la racontent ainsi qu'il suit :

« Comme le nombre des mécontents croissait de plus en plus « dans Paris, plusieurs chevaliers, quelques conseillers du Par- « lement et du Chastelet et les plus notables Bourgeois *conspi-* « *rèrent* ensemble de secouer le joug de la domination anglaise « pour se mettre sous l'obéissance de leur *légitime souverain.* « Les choses estoient déjà bien avancées. La ville devoit estre « livrée à l'armée royale, qui auroit fait en même temps main « basse sur tous ceux qui auroient esté trouvez sans une cer- « taine marque dont on estoit convenu. Un carme nommé « Pierre Ballée estoit le *porteur des lettres réciproques* que s'es- « crivoient mutuellement les *auteurs du complot* ; mais il arriva « qu'il fut pris et descouvrit à la question tout le secret de l'in- « trigue. On arresta plus de 150 personnes, la semaine de la « Passion, dont sept eurent la teste coupée, aux Hales, le « 8 avril (1) ».

Cette conspiration anti-bourguignonne avait éclaté quatre jours après l'échec de la Pucelle à la porte Saint-Honoré, Bed-

(1) Les noms des victimes notables ont été conservés. Félibien les donne, d'après le *Journal de Charles* VII, ainsi : Jean de la Chapelle, clerc des Comptes ; Renaud Savin et Pierre Moraut procureur au Châtelet ; Jean Baudrau et Guillaume Perdriau, conseillers ; un boucher, Jean le Bigueux. *Hist.* . II, liv. XVI, p. 813.

ford venait de partir pour la Normandie et Philippe pour Bourges. On avait touché au succès, dit l'historien ; de là une fureur rare dans la répression. Les Anglais pendirent, rouèrent, décapitèrent. Ils osèrent écarteler des cadavres ! Il y eut jusqu'à un pauvre boulanger, tous coupables d'avoir pleuré Charles VI et de vouloir Charles VII pour souverain. On les punit comme s'ils avaient commis un parricide ! On vit des prisonniers mourir pendant qu'on leur infligeait la torture, ils refusaient de crier Noël pour Henri VI. Et c'est ainsi, qu'on imposait son amour (1) !

Le *Journal de Charles* VI raconte qu'en février 1432 le cardinal de Sainte-Croix légat, du pape vint à Paris pour obtenir une paix entre les deux couronnes. Le parlement et l'université se lassaient de la guerre, prévoyant l'issue fatale. Le bruit s'en était répandu car les conférences officielles d'Auxerre ne devaient s'ouvrir qu'au mois d'octobre. Toujours inquiets sur une occupation que rien ne légitimait les Anglais surveillaient ceux qui, au témoignage des Bénédictins, leur étaient suspects. Ils se tournèrent cette fois contre des religieuses.

Le 3 septembre 1432, Emerentienne de Calonne (2) abbesse de Saint-Antoine des Champs fut arrêtée dans son abbaye avec des religieuses de son couvent « hors de la franchise de son église. » Conduite au Châtelet, elle y fut retenue prisonnière par le prévôt de Paris, Simon Morhier, sur l'ordre du parlement. Sa présence était nécessaire pour faire son procès à une victime de son patriotisme : Guyot Sixti, dont on perd la trace pour cause de mort sans doute.

L'Annaliste constate qu'avec Emerentienne furent incarcérées « aucunes de ses Monnains que on disoit qu'ils avoient « esté consentans de vouloir à la faveur du nepveu de la dite « abbesse, qui ce faisoit moult amy de la Cité de Paris, trahir « laditte ville de Paris par la porte Saint-Antoine et devoient « premier tuer les portiers et après tout tuer sans rien espar- « gner, comme il estoit après la prinse d'eulx commune re-

(1) Tout le clergé de Paris, ses serviteurs y compris, furent tenus de prêter serment au *Traité de Troyes* à nouveau, le 27 août 1429, par ordre du Conseil du roi.

(2) D'une famille de l'Artois qui combattait contre les ducs révoltés, cette religieuse avait gouverné le monastère de Port-Royal comme abbesse pendant onze années.

« nommée (1). » La colère se calma-t-elle après une telle violation des lois ecclésiastiques sur les plaintes du légat ? Toujours est-il que l'abbesse de Calonne reprit ses fonctions en quelques mois. Son neveu ne put être arrêté et continua à servir contre les Bourguignons et les Anglais (2).

Les provinces du nord-ouest n'aimèrent guère l'envahisseur de 1337.

Après le martyre de l'héroïne, Rouen se souleva à l'instigation d'un cordelier qui y avait été emprisonné dans le château par nos ennemis (3). Ce moine habile crut qu'il serait possible d'escalader une partie des remparts du château du côté de la campagne ; il y avait noué des intelligences avec un homme d'armes, béarnais de nation et qui servait l'envahisseur, Pierre Andebeuf. Sûr de lui, le cordelier se rendit à Beauvais où commandait le maréchal de Boussac pour Charles VII et lui persuada de tenter l'entreprise. Henri VI était alors à Rouen de sa personne ; lui et la ville prise, l'œuvre de la délivrance serait immédiate. Les moyens devaient être bien sûrs (4) car Monstrelet nous dit :

« Dedens lequel, y celui Mareschal *par avant* avoit fait « moyens certains d'un staquemant nommé Pierre Andebeuf, « béarnois, qui tenoit le parti des Anglois, mais par moyens « avoit fait traictié avec lui de livrer ledit chastel. Laquelle « chose il fist et entretint sa promesse quand adce. Car le desus « dit Ricarvillé et ceulx qui estoient avec lui le trouvèrent tout « prest. Et de fait entrèrent tous dedans. »

Après la première surprise, le succès ne put être continué ; les bourgeois hésitèrent à prendre les armes, la garnison dut se rendre, Boussac put s'enfuir. Ricarvillé eut la tête tranchée avec ses 120 soldats ; le conquérant ne connaissait que la hache. Gardons-lui nos malédictions pour son œuvre de sang.

(1) Au dit *Journal*, p. 152.

2) Il fut conclu une paix dite de saint Antoine, en 1465, durant la Ligue du bien public.

Les bourguignons et malandrins pris dans les escarmouches autour de l'abbaye furent vendus d'ordre royal comme *butin* à raison de quatre individus pour un écu.

(*Hist. de Louis* XI par Jean de Troyes, p. 57.)

(3) Dans la *Chronique de Normandie*, continuation chap. 7.

(4) Livr. II, tome V, chap. CXIII, Edit. de la Société de l'histoire de France.

Les campagnes s'armèrent, la famine fut le résultat de ces malheurs.

A la défaite du maréchal de Boussac répondit la victoire du Bâtard d'Orléans à Chartres.

Ici encore se retrouve l'influence des moines ; lié avec un frère prêcheur du couvent des dominicains de cette ville Jean Sarrasin en correspondance avec deux marchands Jean Ansel et Petit Guillemin, Dunois organisa une expédition secrète contre une cité dont l'évêque était seigneur temporel aux ordres du parti anglais. Jean de Frétigny tenait la campagne contre son roi, l'épée à la main, depuis le début de sa prélature. Il appartenait à la noblesse, il était à ce titre deux fois traître ; on résolut de le punir lui-même en lui enlevant sa seigneurie, rebelle plus par son fait que par la volonté du peuple

De même qu'on avait combattu à Baugé un samedi saint de même on se réserva pour le jour du samedi. Le dominicain et le chef des troupes royales furent d'accord ; même inspiration, même résultat. Pour la veille de Pâques, Sarrasin, s'écrie Monstrelet, « lequel estoit principal conducteur de toute la machination dessus dicte et avoient les autres du tout leur retour à lui » avait appelé le pays à un prêche spécial à un bout de la ville ; on s'y porta en foule. Pendant sa prédication, des charrettes chargées de comestibles, conduites par les deux marchands, se présentèrent aux portes et entrèrent sans exciter de défiance. Les intrépides charretiers tirèrent aussitôt leurs armes, des charrettes s'élancèrent des soldats, les chevaliers accoururent à fond de train parmi lesquels La Hire : on tua les partisans bourguignons et on atteignit le centre de la ville avant toute alarme. L'évêque courut aux armes, ordonnant à ses bourgeois de repousser les partisans du roi ; au premier choc, il tomba sous les coups du Bâtard qui l'immola à de justes vengeances (1).

Parlant des *Frères Prêcheurs*, tous théologiens de la Papauté tandis que les *Frères Mineurs*, tous prédicateurs populaires tenaient pour le Parti Armagnac, M. S. Luce a écrit sur leur hostilité politique ceci :

(1) Le capitaine de l'évêque, Villeneuve, s'enfuit avec 500 cavaliers à franc étrier. Les opposants furent financièrement frappés, quant aux coupables il en périt 80. Chartres devint la frontière des Anglais et leurs représentants (français) furent tous exécutés. Le Bâtard fit opérer main basse sur tout.

« Autant en France les cordeliers avaient été comblés de faveurs par les chefs du parti armagnac, autant en Angleterre la fidélité de ces mêmes religieux à la mémoire de Richard II (le dernier Plantagenet) leur avait attiré de persécutions parfois cruelles de la part de l'usurpateur Henri IV et de son fils Henri V ; et comme les frères mineurs des divers pays se sont toujours tenus pour solidaires les uns des autres, on peut dire en général que l'hostilité aux princes de la Maison de Lancastre était passée presque à l'état de tradition, du moins pendant la première moitié du xve siècle, dans l'ordre de saint François (1). »

Aux protestations des ordres mendiants se joignit un élément que les historiens de la Rivalité, Michelet lui-même, ont négligé. M. Luce l'a mis en lumière, c'est la question des *pèlerinages* ; celle des *foires* ne doit pas être oubliée davantage. On accomplissait souvent les visites à des lieux célèbres dans la religion en se rendant aux marchés périodiques ou bien en retournant au logis. Les pèlerins venant de contrés éloignées se racontaient réciproquement les faits de la conquête ou les espérances des Français. Les prédicateurs en profitaient pour protester contre l'envahisseur devenu peu à peu un conquérant redoutable et un maître depuis le traité de Troyes en 1420.

Les sanctuaires étaient nombreux, et on peut dire que dans les contrées ou les églises consacrées à des dévotions spéciales ou célèbres les ordres mendiants s'occupaient des affaires générales autant que d'affaires religieuses. A l'exemple de saint Bernard, ils avaient des procès et des menaces, des larmes pour le vaincu et des châtiments pour le vainqueur. Sous la bure, ils faisaient la police du trône et du sanctuaire.

Quels étaient les plus réputés de ces derniers ?

On avait Notre Dame du Puy en Velay, Notre Dame de Chartres avec ses souvenirs druidiques, saint Michel au péril de la mer en Normandie, saint Nicolas près Nancy ; Notre-Dame de l'Epine près Châlons, sainte Marguerite de Margerie au diocèse de Troyes ; Notre-Dame de Prouille dans celui de Carcassonne, Saint-Gilles des comtes de Toulouse dans celui d'Arles et pèlerinage né de la guerre des Albigeois ; les Saintes-Maries et Saint-Maximin en Provence, issus de la période apostolique ;

(1) *Jeanne d'Arc*, chap. IX, p. CCXXXV.

Saint-Martin à Tours pour la période gauloise, Saint-Rémi de Reims pour l'époque franque.

On ne s'y contentait pas des offrandes des pèlerins ; des quêtes annuelles avaient lieu par diocèses. Les reliques elles-mêmes circulaient dans leurs châsses, à travers les campagnes. La politique ne pouvait que se mêler à ces solennités durant des guerres atroces, elle poursuivit partout l'Etranger.

Ce rôle de la Religion durant la rivalité de Cent Ans fut admirable. Il prépara le terrain pour Jeanne, l'aida dans sa mission, lui donna des compagnons de gloire et organisa des vengeurs pour sa mémoire au lendemain de son assassinat.

IX

Un membre de l'Institut de France, Siméon Luce, dont j'admire le travail particulier sur notre héroïne, s'est efforcé d'être complet. Son œuvre en est devenue d'autant plus originale par ses aperçus nouveaux ; quant aux franciscains il a beaucoup cherché et il a beaucoup trouvé. Nous savions que depuis le XIIIe siècle ils avaient été les apôtres des pauvres, des classes populaires ; en ceci, ils n'avaient pas de rivaux (1). Avec M. Luce on connaît l'ensemble de leur apostolat partout ; leur sainteté, leurs découvertes, leur gloire et leurs intentions. Je renvoie à son ouvrage pour l'étude du drame qui nous occupe.

Il a prétendu que les Prêcheurs furent les serviteurs préférés des terribles Ducs de Bourgogne et que les Mineurs le furent de la Maison de France (2). Les prélatures furent accordées aux uns et aux autres dans cet ordre d'idées par les deux parties, Bourguignon et Armagnac, selon lui. Voilà une découverte dont on prévoit facilement les conséquences ? Elle n'existe plus depuis les contraverses originales du P. Chapotin.

J'ai a signaler d'après Chastellain, un confrère de Richard

(1) Sur l'affiliation des femmes mariées au Tiers-Ordre et cette institution, ch. VII. On y voit des princesses françaises et étrangères.

(2) Les confesseurs de Jean-Sans-Peur et celui de Philippe le Bon devinrent évêques. Les Armagnacs en désignèrent de leur côté.

M. Luce a observé que Martin V. chosit des franciscains à titre d'inquisiteur dans les pays soumis à Charles VII tandis que les dominicains avaient la France anglo-bourguignonne. Est-ce aussi exact qu'il le prétend ?

fort belliqueux ; Noiroufle. A l'imitation des évêques — chevaliers du VIIIe siècle, ce fils de Saint-François devint homme d'armes, il se fit artilleur. Sa mission, la voilà. Enthousiaste de Jeanne et de son roi, il s'attacha à l'héroïne à son retour de Reims, fut de sa suite et l'accompagna à Compiègne. Détail bien curieux, il était originaire de Valenciennes ; donc, il était flamand, il relevait de la puissance des ducs de Bourgogne.

Et cependant, que ne peut pas sur une âme indépendante l'audace du vainqueur poussée jusqu'au cynisme ? Lorsque Noiroufle eut lu les cartels de Bedford et de Philippe le Bon et le texte du traité de Troyes, il jura haine et mort à ceux qui mettaient en péril le royaume de France. Il s'attela à une couleuvrine pour défendre son roi contre les traîtres et l'étranger.

L'historiographe officiel des Flandres a tracé avec une piquante originalité le portrait du cordelier qu'il soutenait être un traître à son seigneur, comme si celui-ci n'avait pas un suzerain auquel il devait hommage et obéissance.

« Un cordelier natif et vestu à Valenciennes, nommé Noi-
« roufle, un haut grand homme noir avec un laid meurtrier
« visage et une folle vue et un grand long nez, portant rude grosse
« faconde, et semblant épouvantable ».

Il tua à lui seul trois cents ennemis, s'en vanta en parcourant la France, accabla leurs chefs de ses quolibets et se déclara très joyeux d'avoir causé leur mort. Du sang répandu, il n'eut aucun souci ; se souvenant des crimes de ses maîtres depuis un demi-siècle, il les renia pour tels et leur renvoya l'épithète que Chastellain lui imposait : « meurtrier » avec plus de vérité. Noiroufle fut un caractère et aussi un esprit politique. Il crut à la France, à sa mission providentielle, au droit prééminent du roi sur les apanagistes quand même les ayants-droit appartiendraient à la famille du souverain légitime. Ici, c'était le cas.

Notre situation était si douloureuse encore en 1440, malgré le Traité d'Arras, que le connétable de Richemont voulut « se décharger du gouvernement » qu'il exerçait entre la Seine et la Loire. Par une inspiration providentielle le prieur des Chartreux de Paris connut ce désir et se rendit auprès de lui pour l'en détourner. Il le trouva, dit un contemporain, seul dans la chapelle de son hôtel, en prière. Voici le récit original que rien ne pourrait suppléer :

« Pardonnez-moi, Monseigneur, dit le prieur, je ne vous con-
« naissais pas ; je veux vous parler, s'il vous plaît.

« Volontiers, dit Richemont.

« Eh bien, Monseigneur, vous tîntes hier conseil et délibé-
« râtes de vous décharger du gouvernement et charge que vous
« niez par decà.

« Comment le savez-vous ? Qui vous l'a dit ?

« Monseigneur, je ne le sais point par homme de votre con-
« seil et ne vous donnez point de malaise pour savoir qui me
« l'a dit, car çà été un de mes frères. Monseigneur, ne le faîtes
« point et ne vous souciez, car Dieu vous aidera.

« Ah ! beau père, comment se pourrait-il faire ? Le roi ne me
« veut aider, ni bailler gens ni argent ; et les gens d'armes me
« haïssent parce que j'en fais justice, et ils ne me veulent
« obéir.

« Monseigneur, ils feront ce que vous voudrez, et le roi vous
« mandera que vous alliez mettre le siège à Meaux et il vous
« enverra gens et argent.

« Ah ! beau père, Meaux est si fort ! Comment se pourrait-il
« faire ? Le roi d'Angleterre y fut 9 mois devant.

« Monseigneur ne vous souciez ; vous n'y serez pas tant ;
« ayez toujours bonne espérance en Dieu et il vous aidera. Soyez
« toujours humble et ne vous enorgueillissez point ; vous pren-
« drez Meaux bientôt ; vos gens s'en orgueilliront, puis auront
« un peu à souffrir ; mais vous en viendrez à votre honneur ».

Ce qu'avait prédit le prieur des Chartreux s'accomplit, Meaux fut pris et le connétable eut « grande chère » du roi lorsqu'il lui en donna la nouvelle. Au nord de la Loire la guerre fut féconde en résultats et la campagne de Normandie obtint en 1443, plein succès.

La trêve de 1444 permit à la nation de respirer. Les habitants des villes, emprisonnés dans les enceintes fortifiées, se regardaient comme des condamnés. Sans sauf conduit, on n'osait cependant sortir des cités ; avec la trêve, tout le monde, s'écrie Thomas Basin, put aller et venir en liberté et sécurité, même dans les contrées soumises à des dominations diverses. Ce fait lui paraît l'œuvre de Dieu ; ce qui devait l'être bien plus, c'était la disparition de l'étranger.

Parmi les dépositions du *Procès de la Réhabilitation*, il en est deux qui concernent notre question.

Le chevalier Thibault d'Armagnac, sire de Termes et bailli de Chartres, se trouvait à Orléans comme capitaine de troupes lorsque Jeanne vint en faire lever le siège. Il assista à son entrée à titre de personnage aux côtés même de Dunois. Il dit du rôle de la libératrice : « Les choses qu'elle faisait étaient plutôt divines qu'humaines ». C'est bien.

Mais il raconte et c'est en cela que son témoignage importe qu'un frère prêcheur nommé Robert Baignart, professeur de théologie et qui « l'avait plusieurs fois entendue en confession » ne cessait de lui répéter ce témoignage admirable, vu l'esprit de son ordre et la Toute-Puissance du parti bourguignon :

« Elle était une femme de Dieu (textuellement : *Erat mulier « Dei*) et ce qu'elle faisait était de Dieu. Il n'y avait en elle que « bonne âme et bonne conscience. »

Dunois lui-même constata la confiance de son amie dans les *Ordres Mendiants*.

Chaque soir, dit-il, Jeanne se rendait dans une église pour prier. Elle réunissait les religieux mendiants qui étaient à la suite « de l'armée du roi ». Elle se mettait en oraison devant tous, donnant l'exemple d'une parfaite humilité, « puis elle faisait chanter par les frères mendiants une antienne en l'honneur de la mère de Dieu ». Elle les remerciait ainsi de leur dévouement à la cause du roi.

XI

Quelle fut l'attitude de la Papauté d'Avignon durant la Rivalité ?

Benoît XII ne se réconcilia jamais avec le chef du saint Empire Romain et ne voulut pas retourner en Italie. Hors de ces questions, il fut en contestations avec Philippe VI, afin de rester plus indépendant. Son successeur Clément VI vécut en accord avec lui et Jean le Bon ; il offrit d'éteindre les querelles franco anglaises sans succès. (1). Urbain V poursuivit le même

(1) C'est de lui que date, à Rome même, la perception du *Denier de Saint-Pierre*.

Il acheta à la reine Jeanne de Naples la souveraineté d'Avignon où s'était fixé Clément V après son élection, qui datait de Pérouse (1305). Le Dante lança alors son anathème italien, en ces termes : *Fiamma dal Ciel, su le tue treccia piova.*

but sans l'atteindre et voulut y remédier par une reprise des *Croisades* dont nous allons parler. Grégoire XI mit fin à la *Captivité de Babylone* qui avait duré de 1305 à 1378 et tenta de réconcilier les princes chrétiens ; la sagesse de Charles V ne fut pas étrangère à ses conseils. Commencée par un pape français, la captivité fut terminée par un autre pape français.

Martin V élu à Constance en 1417 par les cardinaux et six prélats de chaque nation, le grand *Schisme d'Occident* disparut, et le pape de Savoie avec lui (1).

Jeanne d'Arc fut consultée par le comte d'Armagnac, du fond de l'Aragon pour savoir « qui était Pape » de l'élu du concile ou du pape espagnol nommé en Aragon. Jeanne répondit d'abord que « faire savoir au vrai » était difficile à raison de la guerre, mais elle lui promit réponse à Paris sur celui qu'elle nommait « le Roi de tout le monde. » Cette promesse, elle la tint et s'expliqua : « Le Pape qui est à Rome » Inspiration et sainteté, en voilà une nouvelle preuve (2).

Martin V ne dut pas oublier cette confirmation. Trompé, accablé par les soucis du Concile de Bâle, Eugène IV aurait ratifié la condamnation de la Pucelle. Sous Nicolas V commença la *Réhabilitation* ; elle fut promulguée après un procès retentissant par Calixte III, d'heureuse mémoire.

Elle fut l'œuvre du plus théologique des ordres mendiants. Le dernier service qu'eussent à rendre ceux-ci, le voilà et c'est dans la capitale même qu'en fut pris l'instrument.

Prieur des jacobins de Paris, inquisiteur général pour le royaume, Jean Bréhal était d'origine normande. Il a eu le premier rôle dans le *procès de la réhabilitation* dès 1452, comme adjoint du célèbre cardinal d'Estouteville archevêque de Rouen et proposé à l'église de Saint-Martin-des-Monts, à titre de protecteur de l'Ordre du Carmel. Bréhal fut adjoint d'*office* pour réviser le *premier procès*, ce qui donne à tous ses actes une portée plus grande. Il y eut le caractère d'un inquisiteur c'est-à-dire d'un rigoriste et traita cet acte en canoniste, ce dont il faut le louer.

(1) Le duc de Savoie Amédée VIII ayant abdiqué fut nommé anti-pape à Bâle et voulut recommencer le schisme, il échoua. Le pape avait offert la Savoie à Charles VII pour punir le duc ; celui-ci renonça à son élection en 1449, heureux de devenir cardinal-légat à vie, avec le premier rang dans l'Eglise après le vrai pape.

(2) Conf. Henri Martin, *Histoire de France*, T. VI, p. 191, 261.

Sa mission consista à entendre les premiers témoins ; on les choisit naturellement où ils étaient, à Rouen. Inquisiteur général, il eut libre autorité pour exercer sa délégation partout ; de là ses voyages à travers toute la France ; de là, par une *inspiration providentielle*, ses lettres aux hommes célèbres de son temps, à l'étranger et à l'intérieur, pour connaître leur opinion.

Appelé par les délégués de Calixte III en 1455 à siéger avec eux, il leur fut fidèle pendant les 8 mois que dura le *second procès*, de Paris à Rouen. L'hostilité de l'Université de Paris contre les ordres mendiants ne le découragea point. Il assista à la sentence d'innocence de Jeanne, édictée le 7 juillet 1456. Le 21, ce fut lui qui conduisit à Orléans la procession expiatoire imposée par cette même déclaration

XII

Les sentiments très français de l'inquisiteur général s'observent particulièrement dans la lettre qu'il adressa de Lyon à frère Léonard, docteur en théologie du couvent de son ordre à Vienne. La réhabilitation de la Pucelle d'Orléans intéresse le Roi Très Chrétien, car son honneur, dit-il textuellement, a été lésé au delà de tout ce qu'on peut croire : *Majestatis suæ decus enormiter læsum*. Les auteurs des calomnies sont ses ennemis du parti Anglais. Ils ont osé poursuivre la Vierge simple qui obéissant à une inspiration divine fit la guerre en sa faveur. Cette inspiration, s'écrie-t-il, est une évidence irrésistible (1). Or, on la brûla et on la nomma hérétique pour déshonorer Charles VII et la France : *In regis et Regni vituperium*.

Le Roi, ajoute-t-il, a donc intérêt de premier ordre à rétablir la vérité et à en obtenir la proclamation solennelle. C'est dans ce but que j'ai mandat de consulter en leur communiquant les pièces du procès (ceci est à retenir) les personnages importants du royaume. J'ai pour devoir d'interroger tout particulièrement ceux de l'Etranger, afin de donner plus de valeur à la sentence finale. On exclura ainsi toute accusation de faveur. Que

(1) Le dernier confesseur, Martin Ladvenu, déposa à Rouen même sur sa virginité. « J'ai appris de la bouche même de la Pucelle qu'un des plus grands seigneurs anglais était entré dans sa prison et avait tenté de la violer. »

Le comte de Staffordt, récit du chevalier de Macy, avait voulu la poignarder en présence de Warwick et d'un évêque (Quicherat, t. III p. 121-22).

chacun des consultés étudie, juge, et prononce. *Et ab Exteris per maxime, ut favor amoris videatur in peculiari causa exclusus.*

La Royauté victorieuse protestait dans son propre intérêt, vis-à-vis de ses peuples.

L'auteur de la *Récapitulation du procès de Condamnation* est Jean Bréhal seul. C'est lui qui a donné tous les motifs à invoquer pour la *Réhabilitation*; son œuvre contient la discussion complète et l'anathème à prononcer contre celle des Anglo-Bourguignons et de l'évêque traître à son roi et à l'Eglise. Il faut le lire dans l'original pour en comprendre la valeur ou, au moins, dans l'analyse qu'en a donné M. Joseph Fabre, ancien député en son double ouvrage sur l'héroïne (1). L'inquisiteur se voua absolument à la révision de ces accumulations d'iniquités imposées par Bedford, par le cardinal Winchester et si facilement acceptées de deux prélats français : Pierre Cauchon et Jean de Mailly. Il fut tout; *l'âme de la procédure*, c'est lui. Les évêques nommés par le Pape pour réviser n'eurent qu'à sanctionner le résultat de son enquête, la réponse obtenue à son questionnaire dont il avait constitué un *manuel*. C'est aux *réponses* de la victime qu'il en avait emprunté l'esprit et souvent le texte littéral, moyen d'accabler les perfidies de ses juges (2). Le *procès-verbal* en étant officiel, son argumentation n'en fut que plus incontestable et partant plus victorieuse. Enfin, c'est lui qui rassembla et qui formula les considérants de la *sentence* suprême de la réhabilitation. Il s'efforça de réparer le mal qu'avait commis un traître.

Aussi, a-t-on dit que personne n'en eut plus de joie que lui.

Ce qu'ont fait les Ordres mendiants avant, pendant et après Jeanne d'Arc pour l'indépendance nationale en voilà les preuves historiques.

(1) *Procès de condamnation*, en un volume et *Procès de réhabilitation* en deux. On peut y joindre un autre livre de lui, intitulé *Jeanne d'Arc libératrice de la France*.

(2) Jeanne raconta à ses juges ce que ses Voix lui avaient dit sur sa mort : Prends tout, en gré ; ne te chaille de ton martyre ; tu t'en viendras au royaume de Paradis. » La marque de la sainteté qui s'ignore, la voilà inattendue et exquise dans sa sublimité.

BONNAL DE GANGES.

CŒURS VIBRANTS

(*Suite et fin*).

— Vous êtes ma mère !,.. vous savez me garder contre moi-même ! Je n'ouvrirai pas devant vous, le livre de mes secrètes tendresses.

— Gardez à votre mari seulement, le droit de le relire avec vous.

— J'ai aimé Jacques avec passion ! mais ma jalousie me faisait retrouver sans cesse en lui, le souvenir de... l'autre... que je ne pouvais effacer.

— Pourquoi vous êtes vous obstinée contre ce souvenir ? Il fallait uniquement chercher à élever Jacques jusqu'à vous, pour lui faire oublier les heures mauvaises et l'en détacher... Il fallait persévérer toujours dans l'amour incessant et consacré... Mais, vous avez voulu d'une victoire gagnée à main armée, dans une scène violente, celle-là est la plus dangereuse et la moins durable.

— Je ne pouvais consentir à attendre du temps, ce que lui imposait de suite le droit et le devoir !... Plus belle et meilleure, au mépris de toute comparaison, je devais être aimée !... Conclut-elle avec un reste d'emportement.

— Vous l'étiez, j'en suis sûre ! fit avec autorité Mme Labarthe.

— Pas assez !

— Voilà l'aveu de ce que je pressentais... l'orgueil en amour !

— J'ai plus d'amour que d'orgueil, réclama la jeune femme.

— Je le crois, puisque votre tendresse a survécu à ce dangereux combat. Mais l'amour de votre mari pouvait en mourir.

— Il en est mort, hélas !.. fit Louise-Marie en éclatant en

sanglots bruyants. Ah ! si une mère avait pu me conseiller, si vous aviez été près de moi ! vous nous auriez sauvés !

— Vous avez voulu pour vous, l'adoration que Dieu seul mérite, pauvre enfant ! et Dieu pour vous punir, vous a esseulée avec votre passion !

— Puisque je suis perdue — parce que j'en veux mourir — Il ne me reste plus que le plaisir honteux de la curiosité. Je veux savoir si le vampire est allée le rejoindre... ou si c'est pour la retrouver en France, qu'il veut y revenir.

— Je comprends l'intérêt que vous attachez à la recherche de ce fait, et je suis prête à entreprendre avec vous, une campagne assez abaissante, je dois vous en prévenir ; mais à la condition que vous ne tenterez rien isolément, et que je serai de moitié dans vos recherches.

— Je vous le promets !

L'amie l'apaisa doucement, sans heurter ses folles imaginations, lui insinuant d'abord l'ombre de la vérité, avant d'en venir à la lui démontrer toute entière. C'est ainsi qu'elle voulait conduire sa cure physiologique.

— Non, disait-elle, rien n'est encore désespéré dans votre union ; il vous aime et surtout vous aimera... si vous devenez raisonnable. Jusqu'ici, vous n'avez pas été la compagne sérieuse qu'il lui faut. Votre passion, plutôt propre à réveiller ses mauvais souvenirs qu'à l'en arracher ; l'aurait acquis à la vie honnête et conjugale, si elle eut été le digne et profond amour de l'épouse chrétienne.

— Il est trop tard ! il est trop tard ! sanglotait Louise-Marie avec un violent désespoir.

XXVIII

Mme Labarthe n'ignorait pas que tout se trouve à Paris, même la vérité. Reste à savoir le moyen sûr d'y parvenir.

D'abord, elle n'en voulait employer que de très avouables et ne pouvait classer, dans ces conditions, les agences de renseignements qui pullulent dans l'ombre, vivent d'intrigues, prospèrent par le mensonge, exploitent les naïfs jusqu'au vol, se jouent, comme le chat de la souris, de leurs angoisses et les pro-

longent aux termes extrêmes de leurs ressources et de leur endurance.

Elle commença son enquête par l'universel Tout-Paris ; n'y trouvant rien, elle s'adressa à la Préfecture de police et apprit promptement que celle que Louise-Marie appelait le Vampire, était la plus encroûtée parisienne de toutes les provinciales corrompues à Paris.

Ce fait une fois acquis, rassura complètement les deux amies sur le danger immédiat, tout en laissant subsister les menaces de l'avenir. Tout était à craindre, en effet, si Jacques devait retrouver au retour cette pierre d'achoppement. Mais dans l'attente, que de ressources à préparer pour le sauvegarder des pièges grossiers qui lui seraient tendus. Sa femme seule avec le charme de son amour vrai pouvait le conquérir ?

L'action dans les recherches journalières, ces raisons sagement déduites, usaient les violences passionnés de Louise-Marie et la préparaient à entrer dans la phase de sagesse et d'amendement où voulait l'amener son amie.

On aurait supposé devant l'habileté, la sûreté de main de l'éducatrice, qu'elle avait elle même connu les souffrances qu'elle voulait guérir. Ne souffrait-elle pas de réminiscences douloureuses, pour entrer si précisément dans le sens délicat et complexe du supplice de l'abandonnée ?

La passion est aveugle dans son égoïsme, elle enferme celui qu'elle possède, dans l'étroite enceinte de son sens et en exclut tout autre objet qu'elle même. Sans cela, la femme de Jacques eut vu dans la compassion qui faisait monter aux yeux de Louise Labarthe des larmes amères, un chagrin semblable à son chagrin. Cette similitude de peine lui aidait à comprendre jusqu'en ses moindres détails l'épreuve de sa fille d'élection.

Un télégramme lancé par Mme Dorimon, décida brusquement les deux femmes au retour.

Saint-Jude.

Lettre de Jacques à sa femme.

Faut-il l'envoyer ou voulez-vous venir la lire ici ?

DORIMON.

— Nous irons la lire là-bas, voulez-vous mon amie ? Je suis fixée maintenant sur le fait que je voulais connaître et je préfère au séjour de Paris, le foyer de *sa* mère.

Mme Labarthe aurait eu de bonnes raisons pour rester à Paris ; mais elle n'hésita pas à reconduire celle à qui elle se dévouait absolument. Elle revint donc à Saint-Jude, en constatant une amélioration déjà acquise dans l'état de la jeune malade. Son être moral se relevait par un sentiment religieux plus fort, et une confiance complète en son guide l'apaisait.

Mais que pouvait bien contenir la lettre de Jacques? Etait-ce la continuité des hostilités ou le retour des sentiments tendres ? Là était la question qui les rendait silencieuses pendant le voyage.

Mme Dorimon, qui savait prendre toutes les mesures de sollicitude délicate, avait éloigné les témoins importuns, au retour. Elle voulait que l'impatience si naturelle de sa bru put se satisfaire au déballé, en se trouvant seule, en tête à tête avec la chère missive, dans la solitude de son appartement.

L'ardent visage de Louise-Marie réflétait, en changeant de couleur, de mobiles impressions pendant qu'elle dévorait les lignes tracées par l'aimé. Quand elle eut terminé sa lecture, elle ferma les yeux et se recueillit pour recommencer à lire, avec plus de calme, la passionnante lettre.

— Eh bien? fit en entrant Mme Labarthe qui n'avait pas voulu s'en retourner chez elle avant de se rendre compte de l'état de sa filleule.

— Venez, ma marraine.... Cette lettre est tendre. D'autres, moins exigeantes, la trouveraient pleine d'amour ; mais je ne ressemble point à d'autres... Vous me reprochez de vouloir plus et mieux que personne et, en cela, vous montrez que vous me connaissez. Eh bien !... maintenant satisfaite, je me demande ce qu'il serait en me retrouvant, et si l'expression écrite ne vaut pas mieux que l'expression personnelle.

— C'est de la déraison, ma pauvre fille!... Vous êtes assez ingrate envers Dieu, pour gâter par des réserves sur l'avenir l'heure heureuse d'à présent ?... Je vous laisse... Je suis trop mécontente de vous !

— Pardon ! dit avec vivacité Louise-Marie, vous êtes restée sans songer à vous reposer des fatigues que je vous ai imposées, ne croyez pas que je vous laisserai partir seule ! Vous resterez ici ! et je vous soignerai comme ma mère, parce que vous l'êtes vraiment.

Ce disant, elle lui enleva ses vêtements de voyage, l'obligea

à s'étendre sur la chaise longue ; à partager, avec elle, le lunch envoyé par Mme Dorimon et tout cela embelli par l'impérieuse caresse d'enfant gâtée qui la rendait si séduisante.

— Jacques parle vaguement de son retour avec son frère, peut-être veut-il se donner le plaisir de nous surprendre en arrivant inopinément. Puis, il m'annonce par le prochain bateau, l'envoi de plusieurs colis et surtout celui de papiers importants. Il me demande de les lire avec calme... que peuvent-ils m'apprendre?... Par avance, il évoque pour moi le calme, ne vont-ils pas, par opposition, m'apporter l'agitation et peut-être le chagrin ?

— A chaque jour suffit sa peine, chère impatiente que vous êtes, ne songez aujourd'hui qu'à vous réjouir d'avoir retrouvé tout entier le cœur de votre mari.

— Je vais porter, à ma belle maman, un petit billet à son adresse. J'ai la lettre ! elle, la mère, obtient quelques mots à peine. Ce fait me résigne à la douleur de n'avoir pas d'enfants.

— Quel étonnant mélange de passion et de raison ! pensait la marraine, si je parviens jamais à équilibrer la santé physique ; le moral en bénéficiera ; mais comment y arriver ? Dieu, le souverain médecin et des corps et des âmes, m'aidera !

A la prière de Jeanne, l'aïeule avait invité, dès la veille, Mme de Saint-Avit et ses petites filles pour fêter le retour des voyageuses.

— Un vrai dîner de dames, disait à sa tante la fillette, pas l'ombre d'un habit noir, Suzanne et moi, nous ferons les entremets. C'est si amusant de cuisiner ! Si nos essais réussissent nous nous délecterons, s'ils sont manqués nous rirons, ce qui serait encore plus drôle.

Mme Dorimon, placée entre Mme Labarthe et Mme de Saint-Avit, posait de temps en temps la main sur son corsage où elle avait placé le billet de son fils.

XXVIII

Paul Le Fort avait repris ses pinceaux et parachevait le portrait de Louise-Marie sous les yeux de Mme Labarthe. Moins magistral que sa première œuvre, représentant Isabelle d'Orcourt,

mais plus fin, plus étudié, empreint, comme son modèle de grâce étrange et exotique ; une péri baignée de lueurs féeriques telle qu'il l'avait désignée avant d'en exquisser la silhouette.

— Quand sera-ce mon tour ? demanda Jeanne.

Les yeux de son fiancé faisaient la même question.

— Il est venu, répondit Paul. Jamais je ne m'y serais attendu si tôt ; mais Jean est un si grand hypnotiseur, qu'il change tout quand il veut.

La petite fille de Mme Dorimon pensa, qu'il s'agissait seulement de fixer les résolutions flottantes du peintre capricieux, et que Jean l'avait enfin déterminé ; mais d'imaginer que l'influence du même Jean eût transformé son printemps semi éclos d'Avril en Mai ensoleillé, elle était loin.

— Je réclame, après les trois Grâces, un tour de faveur pour mon humble personne, dit Rodolphe de Berthamin. Votre talent mon cher, à vous enserrer toujours dans la plus belle moitié du genre humain, tomberait en quenouille.

— Et c'est pour me tirer de ce piège, que vous m'offrez votre figure ? dit Paul.

— Sans doute.

— Mais je ne vois en vous qu'un Hercule fin de siècle, filant aux pieds de bien des Omphales, et je ne sors pas pour cela de la quenouille, du fuseau et du lin.

— Je sais que Jean est appelé à faire pendant au portrait de Mlle Dorimon, dit le vicomte plus vexé qu'il ne voulait le montrer.

— Vous avez trouvé cela tout seul ! mortel plein de pénétration ! Après les trois Grâces, après Jean, je sais qui m'inspirera ; mais c'est mon secret.

Louise-Marie attendait toujours l'envoi annoncé par Jacques. En ne voyant rien venir la folle du logis s'irritait d'autant plus chez elle que Mme Labarthe, son modérateur en titre, s'était éclipsée sans dire où elle allait.

— Où peut-elle être ? le savez-vous, ma mère ? demandait-elle à Mme Dorimon, sur un ton de mécontentement. Elle s'arrogeait déjà des droits sur sa marraine et trouvait au moins étrange qu'elle ne lui eût rien confié de ses projets. Un peu plus, elle aurait voulu en discuter l'importance ; voir même, s'opposer à leur exécution, tant la présence de cette amie lui était devenue nécessaire.

— Tout les ans, répondit Mme Dorimon, Louise part pour une dizaine de jours et revient toujours plus triste et plus découragée qu'au départ. Mais Dieu la console et lui suffit, puisqu'elle ne m'a jamais rien confié de son chagrin.

— Ce chagrin la mine, il la tuera si on ne la force à l'expension... si on ne l'arrache pour la sauver à ce monstre qui la dévore... et je ne m'en consolerai jamais ! dit Louise-Marie en reprenant les allures exaltées, que l'amie absente était parvenue à lui faire perdre.

— Je respecte son secret comme elle-même, dit la discrète Mme Dorimon.

— Et moi, je veux conserver sa vie !... Elle a été mère et a perdu son enfant, c'est tout ce que j'ai compris... mais je pressens un autre malheur de l'ordre de ceux qui renferment un mystère trop sombre pour être avoué. C'est contre ce mystère qu'elle se débat en vain et use ses forces. Ah ! si je pouvais le deviner ! je souffrirais avec elle et je crierais tant que je l'obligerais à crier, avec moi, ce qui l'étouffe.

Mme Dorimon ne put s'empêcher de sourire de la recette ; mais elle fut touchée de l'affection qu'elle exprimait.

On apporta enfin des colis imprégnés d'âcres odeurs marines à l'adresse de Louise-Marie ; elle en respira les parfums avec volupté.

— C'est l'air de mon pays, disait-elle en présidant à leur ouverture, avec la précipitation fébrile qu'elle apportait à tout, déchirant ses doigts aux clous, brisant ses ongles à arracher des couvercles, gênant et attardant le domestique chargé d'ouvrir les caisses. Elle ne voulut pas lui laisser le soin du déballage, réclamant pour elle seule la primeur de la vue, de l'exploration. Elle plongeait à pleines mains dans les profondeurs des colis, ramenant à leur surface, les menus paquets qu'elle ouvrait et baisait dans les transports d'une joie enfantine.

— Lui seul a noué cette attache, je reconnais sa manière. Celle-ci est de Guy ! Voyez, ma mère, disait-elle à Mme Dorimon à laquelle elle passait les objets un à un, les nœuds de Guy ont deux boucles.

— Vous avez remarqué cela ! c'est mon père qui lui avait passé sa méthode. En avons-nous assez ri ! disait, les larmes aux yeux, la mère qui prenait à l'enquête autant de plaisir que ses filles.

C'était bien la tendresse attentive des deux frères qui avait présidé à l'envoi. Toutes les prédilections de la jeune femme et celles de Jeanne avaient été étudiées, consultées, pour satisfaire les goûts personnels de chacune, et les faire jouir ainsi du plaisir de se savoir aimées.

Au milieu des broderies, des dentelles, des éventails, des hamacs, des moustiquaires, des bracelets, des colliers et des chapelets : un coffret bondé de parchemins jaunis, de lettres enliassées. Louise-Marie ployait sous son poids, mais toujours exclusive, elle l'emporta dans sa chambre comme une proie.

— Que contenez-vous, papiers écrits de la main de mon père? Est-ce l'histoire de sa vie, ses malheurs, sa pensée, sa foi que vous allez me livrer? Je l'ai si peu connu..... Quand il venait me voir dans la famille de ma mère, si inférieure de race à la sienne, de ma mère que je n'ai pas connue, je le vois dominant la servilité de ces métis à demi sauvages, avec sa haute taille, son air hautain et fier. Que cherchait-il à connaître, quand il plongeait son regard dans le mien, quand il soulevait mes cheveux pour les respirer longuement comme s'il en appelait à sa mémoire pour les comparer et en définir les parfums. Peut-être était-ce une ressemblance, celle de sa mère, qu'il voulait retrouver dans mon sang de race franque, où s'était mêlée une goutte impure d'essence sauvage. Oui... c'était cette certitude qu'il voulait acquérir, afin de m'aimer davantage, puisque sa tendresse grandissait avec ma croissance, avec l'affirmation plus complète d'un type semblable au sien. Ses pensées sombres se changeaient en tristesse émue, quand je lui disais : Mon père, regardez votre Louise-Marie, elle vous ressemble tant! mesurons la longueur de nos yeux!.... Ils sont aussi grands, et leur couleur change dans un même reflet, quand ils rient.

— Oui, disait-il, ma fille!... et toute son âme passait dans cette appellation, mais tes cils sont plus beaux, ce sont ceux de ta mère, tes cheveux sont les miens, mais quand tu souris, quand tu es bonne — j'étais souvent méchante — c'est bien elle qui revient en toi!

— Moments si tôt passés! criait Louise-Marie sans penser qu'on pourrait s'étonner, dans la maison de sa belle-mère, en l'entendant monologuer sur ce diapason violent. Que n'avez-vous duré!.... Un jour, il m'embrassa plusieurs fois de suite,

on eût dit qu'il pensait à une séparation éternelle. — A revoir, ma fille chérie, dit-il, je vais prier sur le tombeau de ta mère, puis je viendrai te chercher. J'étais déjà au couvent où je devais rester jusqu'à mon mariage; la colonie en poste avancé, d'où je sortais, se trouvait à une centaine de lieues, je ne m'étonnai pas de l'absence prolongée de mon père. Pauvre étourdie que j'étais!... Mais un jour la Supérieure m'appela dans sa cellule, et m'apprit qu'il était mort dans le naufrage d'un navire marseillais. Je n'ai jamais compris pourquoi il s'était embarqué pour l'Europe, tandis qu'il m'avait parlé d'un voyage au tombeau de ma mère. Peut-être changea-t-il ses projets après notre séparation.

Louise-Marie, secouée par des sanglots convulsifs, regardait, sans oser y toucher, les papiers du coffret. Une sorte d'effroi l'en empêchait. Elle craignait d'y découvrir des secrets dont la révélation atteindrait le caractère de son père et diminuerait sa vénération et le prestige de ses souvenirs. Que n'aurait-elle pas donné maintenant pour conserver intact son respect filial! elle était presque tentée de haïr ces paperasses capables de détruire sa quiétude.

— J'attendrai le retour de ma marraine, dit-elle enfin d'un ton résolu, avec elle je serai plus forte. Ne me dit-elle pas incessamment afin de me calmer : « Patience! A chaque jour suffit sa peine. » Je veux être sage... et jouir en paix des preuves multiples de l'amour de mon mari.

Elle mit sous clé le coffret, remit en leurs ondes soyeuses ses cheveux dénoués et descendit dans une toilette de crêpe mauve chez Mme Dorimon, afin de célébrer avec elle ce jour heureux.

Jeanne l'attendait pour exhiber en trophée leurs cadeaux innombrables afin de les montrer, le soir, à tous. Mme Dorimon, et c'était bien le moins, avait sa part désignée de souvenirs. Un chapelet aux grains de topazes dont les paters contenaient à l'intérieur les mystères du Rosaire, en or ciselé. Une Piéta d'or natif, naïve comme les essais d'un art fruste, doublement symbolique pour elle. Une bague où s'enchâssaient comme des larmes deux diamants merveilleux. Une mantille au point à l'aiguille, fine et légère comme une toile d'araignée et un missel peint par Guy.

— Je vais devenir ingrate envers mon passé, dit-elle, ma corbeille de noces m'avait causé moins de plaisir.

— Voici une enveloppe à l'adresse de grand'mère, dit Jeanne, je viens de la trouver dans le double fond de mon écrin de perles. Papa a voulu que je l'offre à sa chère maman, moi-même.

C'étaient deux portraits, deux miniatures de Guy et de Jacques, œuvres exquises de son fils aîné, qui firent dépasser l'émotion donnée, au-delà de ce qu'on pouvait attendre.

Les filles de l'heureuse Mme Dorimon se parèrent de leurs colliers de perles à deux rangs gradués, et du plus pur Orient les plus belles qu'on eut jamais vues à Saint-Jude.

— Demain, annonça Jeanne, nous mettrons nos parures de plumes de colibris, puis nos coraux roses, nos jades rares, mais nous ne porterons les saphirs qu'à l'arrivée des bien-aimés, parce que le bleu est la couleur du septième ciel dans les degrés du bonheur.

— J'approuve des deux mains et du cœur, ajouta Louise-Marie.

— Et quelle parure mettrons-nous à la troisième Grâce, pour la portraicturer? demanda Paul le Fort?

— Jean, mon fiancé, la choisira, dit la jeune fille.

— Alors, je vote pour les perles qui vous vont si bien aujourd'hui, dit le fiancé désigné, dans un ravissement extatique.

En conférence animée s'agitaient Louise-Marie et sa nièce dans un angle du salon. Elles revinrent les mains pleines de coraux.

— Nous avons trois parures de corail, dirent-elles, la troisième est destinée à l'amie que nous aimons le plus, il se trouve que c'est la même..... c'est Suzanne!

Elles mirent un diadème rouge dans les cheveux noirs de la brune Suzanne, un rang de grosses perles de la même parure à son cou, des bracelets, des boucles d'oreille et toutes trois dansèrent le branle du pays.

— Isabelle d'Orcourt est une déesse, dit Mme Dorimon qui aimait les mythologies de son temps, mais voici les trois Grâces.

On applaudit. Le peintre déjà enlevé applaudit plus fort que personne. Ainsi fut décrété le chef-d'œuvre de Paul le Fort; le groupe dansant des trois amies devant le placer d'emblée, parmi les jeunes illustres, à l'exposition de l'année suivante. On trouva exquises ces femmes très modernes, aussi belles que des an-

tiques et plus vêtues et vécues que les modèles ressassés, deshabillés à la grecque qu'on savait trop par cœur.

XXIX

Ce n'était pas sans quelques rechutes que Louise-Marie tuait le temps en attendant sa marraine ; pourtant, elle se rapprochait de plus en plus de Mme Dorimon par un attrait naturel pour sa bonté égale et ce besoin de protection des âmes faibles pour les forts et les doux.

Un jour d'orage, elle s'était retirée chez elle, afin de s'isoler des invités très nombreux et très gais ce soir-là. Appuyée à sa fenêtre, elle suivait la marche tempétueuse du temps. D'énormes nuées poussées par le vent accumulaient leurs masses sombres et mouvantes sur l'impassible dessin des montagnes. Leur ombre accusait d'autres ombres dans les anfractuosités des rochers, creusaient les plis des versants, sombraient la profondeur des précipices, délimitaient les abîmes. Des tons souffrés émergeaient en fulgurance sur les fonds bleuâtres et le vent les enlevait par lambeaux, pour en semer les rayons sinistres sur le paysage et confondre, ensuite, terre et ciel dans le poudroiement diffus des poussières.

La jeune femme abandonnait son être impressionnable à l'orage, et loin de résister au magnétisme dangereux de ses courants, s'y livrait tout entière. Son imagination s'exaltait avec son organisme nerveux et l'emportait jusqu'à l'égarement, lorsque l'idée de lire les lettres de son père s'empara de sa volonté.

Elle ouvrit la dernière, celle qui portait en suscription : « A ma fille, dernier adieu. »

La surexcitation de Louise-Marie ne lui laissait pas la faculté de lire, les mots revêtaient, à ses yeux, des formes ailés et capricantes, ils entonnaient des mélopées, ils sonnaient des glas funèbres, qu'elle écoutait avec un sens supérieur à l'ouïe et qu'elle comprenait au-delà d'eux-mêmes, dans un autre dialecte que celui de la langue parlée.

En cet état d'âme, elle apprit à connaître les faits suivants, dont elle devait plus tard vérifier l'exactitude historique.

Son père, Henri du Rosay, avait tendrement aimé une jeune

fille française comme lui et l'avait épousée. Ils s'aimaient trop pour s'aimer longtemps ainsi. L'intuition de ce danger, et le sentiment malsain d'une fin d'amour possible torturaient ces êtres passionnés. Ils pouvaient être heureux, ils l'étaient, mais la crainte de l'au-delà de l'amour, gâtait l'amour présent et ils méconnaissaient dans une fièvre inquiète les dons de Dieu et Dieu lui-même.

Un jour, poussés en dehors du cadre paisible et doux où ils étaient nés, ils voulurent fuir très loin, avec d'autres noms. La jeune femme consentit à abandonner sa mère, sa famille, son pays, elle sacrifia tout pour n'écouter que son ardent entraînement et suivit son mari en Orient. Là, vint au monde Louise-Marie, douée de leurs dons et de la nature déraisonnable et violente de leur passion.

Cette heure leur fit atteindre le sommum du bonheur humain; mais amena une crise opposée dans leurs âmes. La femme s'éleva à Dieu dans la maternité, Henri s'égara dans les excès d'une jalousie que rien ne justifiait, incité peut-être par une lassitude inavouée, ou par la crainte de se voir moins aimé que ce petit être absorbant déjà les tendresses maternelles.

Poussée jusqu'à la folie, cette passion lui créa des fantômes, il vivait avec eux et sortait du réel pour perpétrer les noires combinaisons des drames insensés où la jeune épouse jouait des rôles coupables. Cet état maladif s'exalta peu à peu et un jour, il mit le comble à toutes ses insanités en enlevant l'enfant à sa mère.

Avec la finesse avisée des fous, il avait préparé et assuré sa fuite. Il partit en emportant sa fille, non par amour et pour être seul à aimer son enfant, mais en haine de l'épouse.

Un crime en enfante d'autres. Henri, une fois arrivé en Amérique, imagina d'élever encore une barrière légale entre sa fille et sa victime. Il changea de nouveau son nom d'emprunt, avisa une famille honnête de métis où se mourait de phtisie une jeune fille, lui fit reconnaître, avec une forte somme, Louise-Marie et décida la famille de la mourante à l'adopter et à lui donner les soins réclamés par son âge.

La conscience dévoyée de ce malheureux ne lui reprochait point ses fautes, c'est à peine s'il en avait, à certaines heures, le remords. Sa monomanie jalouse durait toujours, c'était un inconscient, un dément.

Quand Louise-Marie put être reçue au couvent de la Nativité à Buénos-Ayres, Henri l'arracha du milieu sauvage où sa santé s'était fortifiée, pour la remettre aux soins des religieuses. C'est là qu'elle fut élevée, pendant que son père courait les risques d'entreprises hasardeuses.

La nature violente d'Henri du Rosay semblait faite pour cette vie d'action et de dangers ; il s'équilibrait dans le péril et les hardiesses du commerce maritime, quand d'autres auraient perdu à ces trafics osés, leur équilibre. Alors, il se souvint de Louise-Marie, voulut la revoir et sa vue fit renaître ses fibres paternelles.

D'abord absorbé devant elle par la recherche des ressemblances révélatrices des traits de sa race, il s'attacha ensuite avec plus d'intérêt à l'étude du caractère, des goûts et des passions en germes de sa nature morale et se reconnut tout entier, moins les défauts, dans l'enfant de Louise. C'étaient ses aptitudes à la violence, son tempérament passionné et ses effrayantes menaces.

Henri du Rosay s'était lié avec Guy Dorimon, la foi éclairée et vivace du jeune homme réveilla sa conscience endormie, il comprit son crime et en fut désespéré. Cependant la religion transforma en repentir les résolutions extrêmes de ce malheureux ; il devait réparer ses fautes, en obtenir le pardon aux pieds de Louise et lui rendre sa fille en rétablissant sa véritable origine. Pour cela, il prit toutes les mesures propres à assurer à leur enfant, s'il mourrait loin d'elle, son immense fortune et la protection d'un conseil de famille composé d'amis.

La cassette qui contenait ses lettres et leurs secrets avait été laissée aux mains d'un homme sûr qui devait en garder le dépôt en son absence et ne le remettre à sa fille qu'après sa mort. Mais combien précaire est la vie ! Sa dernière folie fut de compter sur cet homme fragile comme lui ; ils moururent à la même époque ; et les héritiers de cet ami, ignorant l'importance du dépôt, négligèrent de le rendre.

Une circonstance providentielle le fit retrouver par Jacques Dorimon, après le départ de sa femme ; la gravité des révélations contenues dans ces documents lui imposait le devoir de les envoyer de suite à la fille d'Henri du Rosay. Pourtant il redoutait l'effet que produiraient ces révélations inattendues sur cet esprit inflammable, il aurait voulu les porter lui-même ;

mais on ne s'arrache pas aisément à l'enlacement compliqué des affaires ! Craignant des retards fâcheux pour Louise-Marie, dans les recherches qu'elle allait forcément entreprendre afin de retrouver sa famille, il ne voulait pas encourir ses reproches, ou être cause d'irréparables regrets. Il avait deviné, par l'expression de ses lettres, qu'une puissante diversion était le seul moyen d'occuper l'imagination dévorante de la jeune femme et qu'elle trouverait dans l'action le moyen de l'apaiser.

Pendant que Louise-Marie acquérait la connaissance du passé ignoré de sa famille, l'orage atteignait son maximum d'intensité et pesait de tous ses effluves sur son organisme ébranlé. Elle n'entendait pas les coups de tonnerre, mais ils vibraient en elle. Elle eut la sensation d'une liberté d'âme que le corps n'attache plus. Avec les envolées de l'ouragan, elle partit pour un pays lointain, celui où elle était née, celui où sa mère reposait en son tombeau.

Elle vit un village turc élevé sur les ruines superbes d'une citée grecque. Une villa moderne bâtie aux bords de la mer, dont les extrémités fortifiées baignaient dans les eaux.

— C'est bien là le nid que j'aurais choisi pour y vivre et mourir avec Jacques, dit Louise-Marie... C'est là qu'ils ont aimé, c'est là qu'ils m'ont fait naître avec leurs goûts et leurs passions mal réfrénées. A eux je dois ma vie et mes souffrances... Dois-je les aimer ou les maudire ?

Avec la promptitude des esprits que n'embarrassent pas les distances, elle se trouva transportée au cimetière où se trouvait la tombe que son père coupable n'avait pas mérité de revoir. Elle n'aperçut rien dans le misérable amas des sépultures musulmanes, qui lui révélât le lieu où ce corps, dont elle venait, reposait depuis dix-huit années.

Il lui vint la pensée d'essayer de moduler le vent ou le bruit des flots et de parler par leur voix. Dans une bouffée des souffles du soir, elle cria « maman ! »

L'effort suprême de Louise-Marie pour crier sans voix et parler par des éléments étrangers à la parole, lui rendit l'usage de ses sens. Le dualisme distinct de son âme et de son corps se réunit en son être actif et pensant; d'esprit errant elle redevint femme et se retrouva, dans sa chambre de saint Jude, brisée, anéantie en ses forces nerveuses, incapable de pronon-

cer un mot comme dans sa crise de somnambulisme. Mais au travers de ses longs cils, qu'elle ne pouvait soulever entièrement, elle distinguait la figure affectionnée de Mme Labarthe penchée sur elle avec un sentiment d'inquiète sollicitude.

Une cuillerée de potion humecta sa langue desséchée et, sans savoir encore un autre mot que celui qu'elle avait crié avec l'air d'Orient, elle tendit les bras et dit : « Maman ! »

Louise Labarthe la souleva, la serra contre sa poitrine et l'embrassa comme une mère embrasse son enfant, follement, avec un murmure plus soupiré que chanté, d'une musicale tendresse et de paroles rassurantes et charmeuses.

— Je rêvais à ma mère, dit la jeune femme, j'ai cru la retrouver en vous et puisque je vous ai appelée « maman, » j'en veux garder l'habitude.

— Oui, ma fille, gardez-là.

— Comme vous êtes restée longtemps loin de moi ! méchante maman !

— Il le fallait.

— Ma belle-mère a été parfaite... mais je sens bien qu'elle aime trop son fils pour ne pas chercher en moi l'excuse de ses fautes ; mon caractère les lui fournit assez, tandis que vous !... vous ne m'aimez pas à travers Jacques, mais pour moi-même.

— Oui, je vous aime pour vous... et j'aime aussi, en vous, l'âme de ma fille que j'ai perdue.

Pour la première fois, elle avouait la douleur suprême de sa vie.

— Quel âge avait-elle ? demanda Louise-Marie.

— Un an et demi à peine.

— Et la voyez-vous grandie, telle qu'elle serait aujourd'hui ?

— Je me figure, dit la mère en tremblant, qu'elle vous ressemblerait... si elle vivait... Voilà le secret de l'attraction première que vous m'avez inspirée.

— Plus tard, est-ce bien moi, moi seule que vous avez aimée ? demanda l'enfant jalouse possédée de ce sentiment exclusif de l'égoïsme de son père.

— Ne me demandez pas cela sur ce ton, avec ces yeux..... ce regard..... dit Mme Labarthe frémissante, vous ne pouvez vous douter de ce que vous réveillez, en moi, d'impressions endormies.

— Pardon ! dit Louise-Marie, pour redevenir raisonnable, j'ai besoin de vous... de votre présence, parce que sans vous j'ai rechuté... Et quand vous revenez... quand je crois avoir conquis le calme, ma nature mauvaise trouve encore le moyen de faire saigner votre cœur mal guéri ! Je vous promets de ne plus vous parler de cette enfant qui n'est plus, et que je veux remplacer.

Maintenant c'était elle qui berçait de la voix sa marraine, la tête appuyée sur sa poitrine, et la consolait.

— Demain, je vous parlerai d'une lettre qui bouleverse toutes les habitudes de mon esprit et ma vie elle-même. C'est dans l'envoi de Jacques, arrivé pendant votre voyage, que cette nouvelle m'est parvenue, je voulais vous attendre pour supporter avec vous l'émotion prévue, Jacques lui-même pressentait qu'elle me briserait... Mais le soir, dans les angoisses de l'orage, ma résolution a changé... J'ai voulu supporter seule un coup trop fort pour mes forces... elles ont fléchi, je suis tombée sans doute ?... et c'est vous qui m'avez relevée d'un état extrême, où je sentais mon dualisme séparé et distinct.

— Ne vous fatiguez pas ! vous définirez ces sensations quand vous serez mieux. Demain ou plus tard, mais pas à l'heure présente. Mme Dorimon inquiète était venue la première ici, c'est elle qui vous a portée sur ce lit, je suis arrivée après. Par discrétion, elle vous a quittée... cette âme exquise, sans jalousie étroite, comprend que vous avez plus d'expansion pour moi ; elle a voulu nous laisser libres en se retirant.

— Je l'aime tant que je puis ; mais je vous aime mieux. Et, ce n'est pas un des côtés les moins étranges de cette affection si justifiée que je ne puisse délimiter son origine comme je vous l'ai dit à notre première entrevue. Elle remonte plus loin que notre rencontre, plus haut que les raisons que j'ai de vous aimer. C'est comme si, dans une préexistence, vous m'aviez donné en héritage la ressemblance de votre être.

Mme Labarthe s'attristait de ces maladives recherches, de ce besoin de dualiser notre nature où l'âme et le corps sont mis dans la même vie, et de mettre en antagonisme nos aspirations. Cet état fébrile était propre à l'entraîner dans le faux et à l'exalter jusqu'à la folie. Elle aurait voulu connaître son secret, afin qu'en le portant à deux, il devint moins lourd ; mais elle redoutait l'heure des confidences enfiévrées et elle était décidée à l'éloigner ou à l'abréger.

XXX

— Nous jouons à cache-cache depuis deux jours, dit à sa marraine Louise-Marie à qui rien n'échappait. Vous m'évitez afin de me ménager, mais, ma chère maman, ce n'est pas le moyen de me guérir.

— Alors je vous écoute, parlez!

— On nous entoure, nous devons être interrompues... Afin d'entrer dans vos vues prudentes, je ne vous confierai ce soir qu'un fait, mais il est d'une importance immense pour mon honneur et mon repos! Ma mère était Française! L'horreur secrète et jamais avouée, que j'avais d'un sang d'esclave, est dissipée pour toujours! On ne me jettera plus au visage comme Jeanne, dans notre traversée sur le « Lapeyrouse », le mot métis?... Rien ne peut rendre cet allègement!... Je ne sens plus les chaînes de la sujétion enserrer mes pieds et mes mains, je n'ai plus de révoltes contre un abaissement fatal! Je me sais libre et annoblie de race! J'appartiens comme vous à la France!

— Mme Dorimon sait-elle cette heureuse découverte?

— Elle saura tout ce soir. Je porte son nom; son fils me l'a généreusement donné, sans tenir compte de la mésalliance de mon père; je dois, en échange, donner à ce nom, sans taches, tout le relief d'honneur que je puis.

— Ceci est digne de ma Louise-Marie...

— Parlons de vous!... On respecte tacitement notre a parté, c'est à Mme Dorimon que nous le devons, elle a toutes les délicatesses! dit la femme de Jacques. Je sais qu'elle souffrait de ma prétendue origine et pourtant sa générosité l'a empêchée de me le montrer jamais... Mais vous? fit-elle en un brusque retour, d'où venez-vous?...

Mme Labarthe, surprise par l'indiscrétion de cette question directe, hésita avant de répondre, et... garda le silence.

— La hardiesse de mes prétentions vous étonne?... J'en use comme si j'avais des droits sur vous... Et pourquoi pas? puisque je vous aime plus que personne. Je viens de vous donner l'exemple de la confiance, je vous demande la vôtre, en retour... ce n'est que justice. Pourquoi persister dans la contrainte d'un secret douloureux, qui use vos forces, quand Dieu place, sur

votre route, une âme qui se donne, se met en vos mains, afin de remplacer l'enfant que vous avez perdue. Ne repoussez pas ce don de Dieu, versez votre cœur trop plein, consentez à ressembler aux autres créatures qui se plaignent et savent pleurer !

Pour la première fois peut-être, la compassion vraie, l'amitié ardente sollicitaient ses confidences ; profondément émue, elle se laissait convaincre, mais elle avait besoin, avant de se décider à un aveu, de lutter seule à seule pour vaincre sa longue solidarité avec le silence.

— Oui, dit-elle, j'y consens !... Pour entrer dans la voie que vous m'ouvrez, je répondrai à votre question directe... Je reviens de mon pèlerinage annuel au tombeau de ma mère... Venez ce soir chez moi, nous soulèverons, ensemble, la pierre tombale que j'ai scellée sur mon passé... Je vais me préparer à ce suprême effort.

— J'irai, dit Louise-Marie en l'accompagnant, en silence, jusqu'à la grille d'entrée.

La jeune femme rentra chez elle plus préoccupée maintenant qu'elle avait obtenu cette promesse d'expension, qu'elle ne l'avait été pendant qu'elle la désirait. A présent, embarrassée de sa victoire, elle se demandait si son indiscrétion aboutirait à un allègement dans la peine de son amie, et si elle ne manquerait point de force et de sagesse pour la conseiller efficacement après son aveu. Elle ne pouvait se dissimuler son inanité en sembable matière... cette certitude la fit rougir.

— Puisque je ne saurais la diriger, se dit-elle en concluant, et que je veux quand même lui être utile, je pleurerai avec elle et je l'aimerai davantage. Un cœur sec n'en pourait faire autant. Pour moi, je n'ai d'autre force que celle de mon cœur...

Elle se rendit plus tard chez Mme Labarthe et la trouva dans sa chambre où elle n'avait jamais été reçue. C'était déjà une initiation à l'intimité plus étroite qu'elles s'étaient promise. Cette chambre était elle-même une révélation de l'âme qui y vivait.

Un crucifix d'ivoire en occupait le centre et dominait tout par sa douleur consentie et l'incommensurable grandeur de son amour. De sa table de travail, de son lit, au réveil ou en s'endormant, du foyer, en entrant, c'est lui, toujours lui qu'elle apercevait.

Des livres de philosophie chrétienne, quelques poésies, la vie des cénobites d'Orient, un triptyque grec dont les volets, à demi-clos, portaient d'humbles personnages de donateurs agenouillés sous la protection de leurs patrons nimbés d'or. Une vierge noire en bois d'olivier surmontant le prie-Dieu, et deux tableaux voilés occupaient les paneaux.

— Ah ! dit Louise-Marie, je retrouve, chez vous, ma vision pendant l'orage. Je veux vous la raconter avant d'entendre ce que vous allez me confier. Ce n'était sans doute qu'un rêve, pourtant il m'a causé des sensations vécues d'un ordre si intense, qu'elles ressemblaient à des événements arrivés. Je voulais voir les lieux où je suis née, où ma mère est morte... et je le voulais avec une passion si violente que je me sentis transportée tout à coup dans un pays, en apparence, d'aspect tout nouveau pour moi. Jamais je n'avais pu voir un paysage semblable, jamais je n'avais pu respirer cet air mêlé de parfums brûlants, de senteurs marines, et de l'odeur particulière aux ruines antiques chauffées pendant des siècles sous un soleil ardent.... Et cependant, je les connaissais !

Des arbres croissaient jusqu'aux rives de la mer et entouraient un cottage aux fenêtres fermées... Je voulais crier, appeler, mais les âmes n'ont pas de voix et je n'étais qu'une âme... Je me mêlai aux éléments naturels et après des violences, qui me mirent en l'état où vous m'avez trouvée, je modulai dans les bruits de l'air et des flots le mot : « Maman ! »

Animée par son récit, absorbée par la vision qu'elle évoquait elle ne voyait pas l'impression poignante, dramatique, qu'exprimait le visage de Mme Labarthe.

— Arrêtez-vous, de grâce, mon enfant ! je ne puis plus vous entendre ! cria-t-elle. Vous me faites croire à la perception du vrai à distance, vos sensations sont celles des lieux que j'ai habités...

— Pour moi, continua, en dépit de cette prière, l'égoïste enfant, il me semblait aussi que j'avais vécu dans un autre temps, sur le sable de cette plage, je connaissais le vent qui passait sur les vagues pour l'avoir déjà respiré.

Mme Labarthe éclata en sanglots. Pour avoir été comprimés trop longtemps, ils n'en étaient que plus déchirants et Louise-Marie regrettait, pour l'égoïste plaisir de raconter son rêve, d'avoir réveillé à ce degré intense cette immense douleur.

— J'appelais Marie l'enfant que j'ai perdue, disait-elle d'une voix entrecoupée.

— Que ne suis-je cette Marie, murmurait la jeune femme à genoux, croyez que je vous aime comme si je l'étais. Et pourquoi, en le voulant fortement, n'arriverions-nous pas à nous persuader que je suis cette enfant tant pleurée et que vous êtes ma mère... ma mère, morte du désespoir de m'avoir perdue! cria-t-elle dans une explosion de cris et en se tordant les mains... Plût à Dieu qu'elle eût vécu comme celui qui m'a arrachée de ses bras et que je l'eusse connue...

Louise Labarthe était debout, rigide, ses larmes taries ne coulaient plus ; elle marcha d'un pas automatique vers l'un des portraits, arracha l'enveloppe et pâle, comme un fantôme, cria à Louise-Marie.

— Regarde!... c'est lui, c'est ton père !

La figure d'un homme jeune, très beau, au regard de poète passionné, ressortit sur le fond sombre du tableau.

— C'est mon père !... et vous êtes ?... Non, les morts ne reviennent pas de l'au-delà ! Non !... Et cependant, vous ! vous ! c'est vous qui êtes ma mère, fit-elle en tombant dans les bras de Mme Labarthe.

XXXI

L'âme humaine dans ses affinités avec son Créateur a de puissants ressorts. Ces deux femmes, d'un même sang, tourmentées, égarées, névrosées, par des ressemblances pareilles, devaient se laisser apaiser, équilibrer, créer à nouveau par la grâce.

Qui pourrait dire, si ce n'est l'auteur de la grâce lui-même, comment elle opéra pour remettre en place ce que des passions honnêtes, en elles-mêmes, avaient brouillé et confusionné ?... Sa puissance créatrice s'affirma en reconstituant et la mère et la fille.

Le plus noble des amours, le plus rapproché qui soit de l'essence divine : l'amour maternel, fut ici l'instrument de la Miséricorde. Mme Labarthe intronisa Dieu en l'enfant qu'il lui rendait; elle le lui fit trouver en même temps que son cœur de mère et la névrose qu'enfante l'égoïsme ou le malheur fut guérie.

Louise-Marie comprit, tout naturellement, à ces sources ar-

dentes que l'ambition dans l'amour conjugal est un dangereux et funeste agent de destruction.

Sa mère lui disait :

— Pourquoi demander à Jacques raison de son passé ? Pourquoi veux-tu régner sur lui dans un temps ou tu n'existais pas encore en sa pensée ? Et pourquoi ces impérieuses revendications d'orgueil sur une vie qui n'appartenait qu'à Dieu ? Cet unique maître des âmes consent à pardonner les offenses faites à son infinie pureté, la douce figure de sa mère pardonne aussi. Il ne te reste que le devoir d'ignorer... Celui qui a voulu être ton époux, s'était résolu à commencer en toi une ère de renouvellement dans l'honneur, en rompant à jamais avec la crise passionnelle et coupable de sa première jeunesse... Pourquoi la lui rappeler en réveillant des souvenirs malsains ?... Ta figure de femme pudique doit le défendre contre le ressentiment et le retour de ces déshonneurs inconscients d'un temps de fièvre. Il faut, si les tentations de sa mémoire l'y reportaient, qu'il te trouve, entr'eux et lui, si incomparablement pure, si divinement unie à Dieu, que tu sois sa défense comme Dieu-même.

La femme de Jacques était devenue plus apte à comprendre le vrai ; son orgueil, moins fort que son amour, pouvait être détruit. Elle le prouva, ou plutôt Dieu le lui prouva en combattant pour elle en elle-même.

Son imagination égarée jusqu'aux limites de la folie avait besoin du plus grand, du plus génial des médecins pour unifier dans une pondération, pleine de sanité, ce dualisme maladif où l'avait conduite l'orgueil et le désir d'être trop passionnément aimée. Elle consentit à un amour seulement humain ; promit à Dieu de n'en rêver point d'autre, et son être physique s'affermit en force comme son âme.

Elle ne fut plus la capricieuse périe soumise aux souffles qui passent, elle devint une femme chrétienne, pétrie de tendresse et de raison, docile au dévouement... un ange gardien prêt à accueillir au retour son mari, et à le sauver.

Pour arriver à ce degré de santé équilibrée, à cet état normal de son âme apaisée, il avait fallu, entre Dieu et Louise-Marie : Une mère !

XXXII

Une année s'est écoulée. Le bonheur bat son plein dans la jolie maison Louis XV de Mme Dorimon ; un bonheur saint et mérité, un bonheur béni de Dieu. Guy et Jacques sont revenus depuis de longs mois, comme les pigeons de Lafontaine, dans leur nid. Ils y ont retrouvé leur mère conservée dans la résignation chrétienne, ce qui n'arrive pas au retour de tous les enfants prodigues.

Cependant les cloches de Saint-Jude sonnent leurs plus gais carillons pour célébrer un mariage et un baptême. Jeanne Dorimon épouse Jean de Mortaux et le bon curé entouré de ses vicaires baptise le fils de Louise-Marie et de Jacques. Comme sa mère, par un atavisme heureux, la jeune femme a trouvé dans la maternité le sommum du bonheur.

Les deux grand'mères rayonnent d'une joie sans pareille dans la chapelle de la Sainte Vierge; elles ont été à la peine, elles sont au triomphe.

Aucun des personnages de cette très véridique histoire ne manque à la cérémonie.

Mme de Saint-Avit, les d'Orcourt et leurs descendants, Yvrande, qui a converti et épousé Roger de Sarcy, le couple admirable des de Ternes, Rodolphe de Berthamin, l'heureux époux de Suzanne d'Orcourt... Et les anges qu'on ne voit pas et qui sont assistants fidèles entre les hommes et Dieu.

COMTESSE DE BOURGADE DE LA DARDYE.

WESSEL DE TORDENSKJOLD

OU LE JEAN BART DANOIS (1),

Tordenskjold ! qui ça ?

— Ne connais pas !

— Ni moi !

Voilà la question et la réponse qui se succéderaient peut-être bien longtemps en France, si quelque indiscret s'avisait, par hasard, de vouloir s'édifier sur ce nom visiblement exotique.

C'est que le nom du glorieux marin danois, ce Jean Bart du Nord, dont nous donnons aujourd'hui la *Vie Anecdotique*, s'il se trouve dans la plupart des *Dictionnaires bibliographiques*, est pourtant très peu connu, pour ne pas dire totalement inconnu, du public français.

Il est vrai qu'on rencontre chez nous un si grand nombre de grands hommes, de héros, de célébrités en tout genre, que notre vie est à peine assez longue, non pas pour apprendre à les connaître tous, mais seulement pour leur être présenté.

Bien que ce soit déjà là une sorte d'excuse pour ne pas trop nous préoccuper des *grands hommes* des autres pays, nous avouerons néanmoins qu'il est très honorable de ne pas ignorer complètement certains noms glorieux, de même que les actions d'éclat qui les ont fait passer à la postérité.

Cette pensée, partagée sans doute par un grand nombre de nos lecteurs, nous a suggéré l'idée de traduire et de préparer cette *Vie*, qui n'est pas sans intérêt.

Nous osons espérer que nos aimables lecteurs nous en sauront gré,

(1) Traduit de l'Allemand.

et qu'ils nous témoigneront leur satisfaction en nous faisant l'honneur de suivre, avec indulgence, les fruits de notre faible, mais pourtant laborieux travail.

I

ORIGINE DE WESSEL DE TORDENSKJOLD

Pierre Wessel naquit le 28 octobre 1691 à Drontheim en Norwège.

Nos lecteurs n'ignorent pas que la Norwège fut unie au Danemark de 1397 à 1814.

Son père, honnête citoyen, voulait le faire étudier.

Malheureusement Pierre témoignait si peu d'inclination pour l'étude qu'il fut destiné à apprendre le métier de barbier, selon d'autres celui de tailleur.

Mais cette nature turbulente et impétueuse, qui devait fournir une si brillante carrière dans les mers du Nord, comment aurait-elle pu se faire aux ennuis d'un obscur et étroit atelier?

Déjà, comme enfant, Pierre Wessel était difficile à dompter.

Il attaquait, sans crainte aucune, des enfants qui lui étaient supérieurs et d'âge et de taille, et il se battait rudement avec eux ; dans cette aptitude particulière on ne trouverait guère à le comparer qu'avec notre admirable Du Guesclin.

Ainsi l'un de ces jeunes compagnons le saisit un jour par ses longs cheveux et le jeta violemment à terre.

Pierre, se rendant aussitôt compte de la cause de sa défaite, se relève, court chez lui, se fait couper les cheveux, se frotte la tête d'huile, recommence le combat et reste victorieux.

Lorsque le roi de Danemark vint en Norwège, Pierre fit la connaissance de quelques-uns de ses domestiques.

Suivant leur conseil, il quitte son apprentissage et les suit à Copenhague.

Il entreprit bientôt quelques voyages aux Indes orientales à bord d'un vaisseau marchand, et reçut de son capitaine un certificat qui, entre autres choses élogieuses, le disait *né* pour la mer, que personne n'était plus intrépide que lui, et qu'avec le temps, le jeune Wessel serait le marin le plus accompli de son siècle.

Grâce à ce certificat, Pierre Wessel fut enrôlé comme mousse dans la marine royale.

On peut donc dire que le Danemark doit son plus grand amiral à la perspicacité d'un capitaine obscur dont on ignore même le nom.

II

LES DÉBUTS DE PIERRE WESSEL

Bientôt après, vers le commencement du XVIIIe siècle, lorsque Frédéric IV régnait en Danemark, les rapports entre ce royaume et la Suède se tendirent de plus en plus.

A la fin de l'année 1709 la guerre était déclarée entre ces deux peuples.

D'étranges choses se passèrent alors dans la mer du Nord et dans la mer Baltique.

Les bâtiments marchands ne faisaient que fuir,

Des vaisseaux de guerre et des corsaires, autorisés par les gouvernements, infestaient la mer.

Chaque jour on faisait des prises, et même les vaisseaux qui voyageaient sous pavillon neutre n'étaient par toujours respectés.

C'était donc un beau temps pour les marins audacieux, et c'était un temps d'espoir pour les jeunes gens belliqueux, qui, cédant à leur goût pour les aventures héroïques, voulaient, tout en servant la patrie faire rapidement leur chemin.

Un jeune homme, portant l'uniforme de cadet royal, quitta le quai de Christiana en Norvège, et marcha droit au palais du redouté général comte de Lœwendahl, vice-roi de ce royaume.

Le jeune homme, qui paraissait très pressé, frappa à la porte du général, et insista vivement pour être immédiatement introduit auprès de lui.

Le laquais fit observer qu'il était encore de grand matin et que son Excellence était à peine levée... Le visiteur devint plus pressant. Le laquais étonné, séduit du reste par la bonne mine de son interlocuteur, se laissa convaincre.

Comme il demandait qui il devait annoncer à son maître, il reçut cette réponse !

— Un marin danois !

Lorsque le cadet entra dans la chambre du général, celui-ci ne fut pas peu étonné de voir, au lieu du marin qu'on lui avait annoncé, un

jeune homme presqu'un enfant, sur la lèvre duquel apparaissait à peine un léger duvet.

— Qui êtes-vous, et que voulez-vous? demanda le général après avoir considéré un moment le jeune cadet, qui se tenait devant lui avec une aisance parfaite.

— Mon nom est Pierre Wessel, répondit-il simplement. Je suis natif de Drontheim, et j'ai été reçu à l'école navale de Copenhague après avoir servi plusieurs années sur un bâtiment marchand.

— Et vous désirez?

— Excellence! mon plus ardent désir est d'obtenir le commandement d'une bonne chaloupe canonnière pour aider à chasser les capres suédois de nos côtes.

— Voilà qui me plaît, mon gars! fit le général; au moins vous ne désirez pas peu!...

— Celui qui se sent du cœur, Excellence, interrompit vivement le jeune homme, doit aussi avoir le courage de le dire!

— Mais c'est insensé ce que vous me demandez!... Je ne puis vous aider!... partez! partez vite!...

— Non, Excellence! je reste et je vous renouvelle ma prière, reprit Pierre Wessel avec fermeté. Veuillez, au contraire, favoriser mon désir!

Ce que vous me demandez là n'est pas une bagatelle!... C'est une affaire de la plus grande importance...

— Elle est d'autant plus digne d'un essai, répondit le cadet.

Et il se tut en rougissant.

Lorsque le général, le regardant sévèrement, lui demauda :

— Et pourquoi ne vous adressez-vous pas à vos supérieurs directs?

— Parce que, Excellence, dit-il, je n'ai ni de bons amis, ni des cousins qui intercèdent pour moi auprès de ces grands messieurs-là!... Excellence! je ne suis que le fils d'un simple bourgeois, et il m'a été assez difficile de parvenir de mousse d'un bâtiment marchand jusqu'au grade de cadet royal... Et pourtant je voudrais avancer, et j'avancerais, certes, aussi par mes propres efforts, si seulement quelqu'un était là pour me pousser ou protéger *un peu*; oui, *rien qu'un petit peu*, afin que ces messieurs de l'amirauté tournent les yeux sur moi... Je sens que je justifierais la confiance qu'on mettrait en moi...

Ce franc et simple langage était quelque chose de nouveau pour ce gouverneur de tout un royaume qu'on n'approchait qu'avec le plus grand respect...

Il avait, au reste, le don de voir dans l'intérieur de l'homme, et de lire au fond de son cœur.

Aussi, après avoir bien fixé le cadet, il lui dit :

— Vous allez à pleines voiles, jeune homme. Ça me plaît. Pour que vous arriviez plus vite au but, je tâcherai de vous mettre à bord d'une de mes frégates.

— Merci, mon général, fit vivement Wessel. Mais ce n'est pas ce qui me faut. Pour devenir quelqu'un, il faut que j'agisse de mon propre chef...

— Vous voudriez donc commander vous-même la frégate ? demanda le général avec ironie. Que diable pensez-vous ? Apprenez d'abord à obéir, avant de songer à commander !

— Depuis cinq ans, j'ai l'honneur de servir Sa Majesté le Roi, répartit très gravement le cadet. Personne ne saurait dire que j'ai négligé la moindre chose dans le service. J'ai obéi aveuglément. Mais je sens que je puis mieux faire, et c'est pourquoi je supplie votre Excellence, de faire un essai avec moi.

— On le pourrait bien, se dit le général à part lui.

Puis, s'interrompant, il ajouta à haute voix :

— Cessez de me prier davantage. C'est dangereux de confier l'honneur du pavillon royal à un homme aussi jeune que vous.

— Je ne crois pas, mon général, que l'âge y fasse quelque chose, répliqua Pierre Wessel avec dignité. Je ne ferai jamais rien de déshonorant ! Et si, à Dieu ne plaise, ça n'allait pas, j'aurais toujours la ressource de sauter en l'air comme l'a si bien fait le capitaine Hvidtfeld avec le *Danebrog*.

Cette noble réponse fut décisive pour l'avenir du jeune marin.

Le comte de Lœwendahl ne put lui résister davantage.

Il alla vers la fenêtre et fit signe au jeune homme de le suivre.

— Voyez-vous ce bâtiment avec les canons brillants ?

— Je le vois, mon général, répondit Pierre Wessel, les yeux pleins de feu ! Une belle chaloupe, ma foi !

— C'est le capre *Ver*, et il a vingt bons matelots à bord. Je vous en confie le commandement, et j'en prends la responsabilité devant l'Amirauté. Cherchez maintenant à réaliser les idées courageuses qui vous remplissent.

— Je le ferai, Excellence, avec l'aide de Dieu !... Vingt matelots et quatre canons !... C'est un beau commencement ! Quand puis-je venir prendre vos ordres ?

— Vous les aurez dans la journée, car il vous faudra encore partir en mer avant la nuit.

— Tout sera prêt, mon général !

— Allez donc sous la protection de Dieu !... Ecoutez encore... Je vous envoie surveiller les mouvements de l'ennemi ; vous aurez les yeux au guet et les oreilles constamment ouvertes. Vous n'avez à rendre compte qu'à moi, et *rien* à qui que ce soit ! Soyez prudent et n'exposez pas sans nécessité l'honneur du pavillon royal. Mais si vous vous engagez dans un combat, sortez-en victorieux ou mourez glorieusement. C'est mon adieu.

Pierre Wessel partit le plus heureux des mortels.

Il courut à bord se présenter comme commandant à l'équipage du capre *Ver*, et retourna ensuite à terre pour hâter les préparatifs du départ.

Le nouveau commandant n'avait fait que peu d'impression sur les gens du capre *Ver*.

Il leur avait paru trop insignifiant surtout.

— Ce n'est rien, ce marmouset ! pas vrai Rolf ? dit un des matelots qui avait assisté aux derniers moments du brave capitaine Hvidtfeld, se sacrifiant pour la patrie... Nous ne ferons pas beaucoup de besogne, encore moins de prises sous son commandement, continua-t-il, et si..

— Que veux-tu dire, Nils Brandt, avec ton : « et si ?... » Une demi-phrase ne suffit pas... Parle franchement.

— Je veux dire, répondit Nils Brandt après avoir toussé, que, s'il plaît au ciel, il arrive pour la flotte un second jour comme celui où le capitaine Hvidtfeld mourut ; eh bien, dis-je, sous le commandement de M. le cadet Pierre Wessel, le *Ver* aimerait mieux aller tranquillement à la dérive que de danser aventureusement en l'air.

— Tu as vu ce fait glorieux de près, Nils Brandt ? dit un troisième matelot. Comment était-ce ? Voyons ! bois un coup de ma bouteille et raconte-nous l'histoire ?

— Je le veux bien, répondit le marin.

Et il prit place sur un tas de cordages, la bouteille entre les genoux, tandis que les autres se serrèrent autour de lui.

— Eh bien donc, camarades ! commença-t-il ; c'était ainsi !... Nous avions eu une bonne rencontre avec les Suédois, et mille tonnerre ! il serait difficile de dire qui de nous deux avait donné ou reçu le plus de coups.

Mais je puis assurer pourtant que les Suédois se hâtèrent de déguerpir, et que nous n'étions point d'humeur à les poursuivre ; car nous avions assez à faire à calfater nos vaisseaux, pitoyablement troués, et à ramasser ou rapiécer les bras et les jambes cassés. .

Nos vaisseaux se trouvaient sur les ancres dans la baie de Kiœge,

tout près de terre et aussi rapprochés les uns des autres qu'on l'avait pu sans danger.

L'ennemi était en pleine fuite, ainsi que je l'ai déjà dit.

Le capitaine Hvidtfeld, qui commandait le *Danebrog* et qui seul avait détruit deux vaisseaux de ligne suédois, était à notre tête.

Tous ses hommes étaient occupés à nettoyer le pont après la bataille, lorsque tout à coup le cri, *feu*! retentit dans l'entrepont.

Trois balles explosives venaient d'éclater et avaient immédiatement mis le feu qui prit près de l'artimon.

Le brave commandant montra le plus grand sang-froid.

On le vit partout.

Animés par son exemple, tous ses hommes travaillèrent vaillamment, d'autant plus qu'il y allait de leur vie à tous.

C'était en vain.

Le feu se répandit trop vite; ils ne purent ni le vaincre, ni le circonscrire. Le vent venait de la mer et emportait flammes et fumée vers la terre.

— Il n'y a qu'une chose à faire, s'écria un des officiers. Il faut lever l'ancre; nous arriverons ainsi en sûreté avant que le feu n'atteigne la soute à poudre.

— Cette manœuvre peut, en effet, nous sauver, répondit Hvidtfeld; mais en nous sauvant, nous exposons la flotte royale au danger d'être brûlée. Le vent est tel que nous irions droit sur l'avant-garde de nos vaisseaux.

Le contre-maître du *Danebrog* avait saisi une hache pour couper le cable qui retenait le vaisseau à l'ancre.

Le vieux marin, qui avait passé toute sa vie entre les planches des vaisseaux royaux, interrogea du regard son capitaine qui se tenait sur le gaillard d'arrière.

Pleins d'anxiété, les matelots restaient immobiles.

La vie de tant d'hommes dépendait du capitaine seul.

Hvidtfeld regarda une dernière fois autour de lui, réfléchit une dernière fois aussi à l'acte qu'il méditait et à ses suites, puis fit un signe de la main au contre-maître, toujours immobile, la hache levée.

Le vieux marin comprit son chef, et, poussant un formidable hourra, il brandit la hâche au-dessus de sa tête et la jeta dans la mer.

— Hourra! hourra! répondit joyeusement tout l'équipage comme d'une voix!

Le *Danebrog* resta à l'ancre, tandis que les flammes se répandaient de plus en plus; enfin le vaisseau sauta en l'air avec un terrible fracas.

Et c'est la fin de mon histoire ; car, vous le savez bien, ainsi que le dit notre vieille chanson, que le *Danebrog* est tombé du Ciel à terre comme signe que le bon Dieu a pris les *Danois* sous sa protection toute particulière.

Donc, amis, un *hourra* pour le brave capitaine Hvidtfeld, qui a fait ce que personne ne fera après lui !

— Tu mens ! s'écria une voix, avec un accent de colère.

Le conteur se retourna tout effrayé, et se trouva en face de son jeune chef, qui était revenu à bord sans que personne s'en fut aperçu.

Le cadet jouit un moment de l'embarras de ses gens ; puis il dit en riant :

— Vous pouvez être tranquilles, camarades ! Si jamais nous avons du feu près de la soute à poudre et que nous apercevons un pavillon suédois, il sautera, bon gré mal gré, et avec nous dans l'air.

Et maintenant, tous les bras à l'ouvrage. Il faut que, avant une heure d'ici, nous soyons en pleine mer.

Tous se mirent à l'œuvre sans souffler un mot. Dès ce moment, ils suivirent les ordres de leur jeune chef sans le moindre murmure.

Pierre Wessel eut d'ailleurs bientôt dressé ses gens à sa façon.

Il leur laissait peu de repos.

Mais l'homme le plus occupé à bord menait encore une vie de seigneur, comparée à celle du commandant.

Pierre Wessel était, en effet, jour et nuit sur le pont ; rarement il se rendait dans sa cabine ; presque jamais il n'était dans son lit, et il était toujours complètement habillé.

Cette nature élastique paraissait ne pas avoir besoin de sommeil.

Un matin, avant le lever du soleil, Pierre Wessel se promenait irrité sur le gaillard-d'arrière.

Déjà depuis plusieurs jours, il faisait la chasse à un vaisseau suédois armé qu'il n'avait encore pu atteindre.

Etait-ce mépris de la part de l'officier suédois, qui ne voulait se mesurer avec le petit bâtiment danois ? ou était-ce la crainte dissimulée d'engager une lutte qui pouvait mal finir ?

Il ne s'arrêtait nulle part !

Le vaisseau suédois avait une forme très recherchée en ce temps, appelée *Hucker*, à la proue très large.

Sur son pont se trouvaient huit canons, et à juger d'après le mouvement qui s'y voyait, les gens ne manquaient pas.

Pierre Wessel avait, conformément aux ordres du général Loewendahl, déjà pris assez de renseignements pour pouvoir retourner

à Christiania et présenter un premier rapport à son protecteur.

Mais il ne pouvait se décider à ce retour sans avoir à son actif une action d'éclat et décisive.

— C'est un drôle de corps ! dit un matelot à voix basse à un de ses compagnons... Pas encore content !... et pourtant, par la sambleu ! nous avons déjà trois prises, qui nous rapporteront un joli bénéfice. Il ne nous laissera de repos, tu peux en être sûr, que nous n'ayons une quatrième capture, fût-elle chargée de canons de haut en bas !

— Lui en veux-tu pour cela, camarade ?

— Non ! mille tonnerres ! Au contraire, j'aiderai bien à les démonter, ces gueulards... Car, par ma barbe ! on peut bien exposer sa peau aux balles et aux sabres pour un tel gaillard ! Lorsque l'autre jour, après nous être rendus maîtres du *Finlandais*, nous tombions tous de fatigue et étions tous pêle-mêle sur le pont, où était alors notre jeune commandant ? Nous croyions qu'il était descendu dans sa cabine pour se reposer de la chaude journée, et, mille bombes ! personne ne lui en voulait, au contraire !... Mais tout à coup il arrive sur le pont, un panier rempli de bouteilles à la main, disant :

— Voilà la provision que j'avais prise pour moi à bord. Je n'ai pas le temps de la boire ; faites-le donc vous-même et remettez-vous de vos fatigues.

— Oui, et le lendemain il nous dit :

— Quand nous aurons vendu nos prises, je partagerai ma part en deux moitiés, et l'une sera pour vous, car c'est vous qui avez eu le plus à souffrir ; l'autre me suffit : je suis assez payé avec l'honneur...

— Et tu verras qu'il ne se contentera pas de l'avoir dit !... Pour un tel garçon, te dis-je, mille bombes ! j'irais, moi, à travers l'eau et le feu... Je crois même que j'aurais le cœur de faire la chasse à ce satané Monsieur le diable !...

Tandis que les matelots s'entretenaient ainsi, le soleil venait de se lever et éclairait déjà toute la mer.

Pierre Wessel promenait son regard le long de l'horizon ; tout à coup il s'écria avec enthousiasme :

— Nous l'avons ! et tout prêt pour le combat !

Le *Hucker* suédois, avec ses huit canons, n'était pas loin d'eux, en effet ; et si heureusement placé qu'il ne pouvait plus échapper quoi qu'il fit.

La brise était si fraîche, que Pierre Wessel se trouva bientôt avec le *Ver* tout près du *Hucker*.

Celui-ci fit voile et se tourna vers la côte sous le vent. Le *Ver* en fit

de même ; et bientôt au témoignage de *Brandl*, une joyeuse chasse commença en pleine mer...

Pendant que Pierre Wessel luttait avec son corsaire dans la mer du Nord, où poussaient les premières feuilles de ses lauriers, il était lui-même souvent à terre, sujet de la conversation.

Dans la maison hospitalière du gouverneur-général se trouvait, parmi les nombreux hôtes qui y fréquentaient, un officier supérieur de la marine danoise. Il était commandant en chef des vaisseaux royaux dans cette mer, et avait le rang d'amiral. Il était grand formaliste et savait exécuter devant la table verte, les manœuvres les plus admirables, faire de nombreuses et bonnes captures et gagner de brillantes batailles.

Il n'y avait que ce qu'il faisait lui-même, qui était au-dessus de toute critique, de tout blâme.

Mais, par contre, les actions des autres trouvaient en lui un censeur amer et impitoyable, alors même qu'elles étaient couronnées des plus heureux succès.

Ce commandant blâmait donc avec la dernière énergie la conduite du général, comte de Loewendahl, qui, dans un moment d'enthousiasme, avait fait d'un jeune cadet un commandant de vaisseau !... et confié l'honneur du pavillon royal à un enfant sans expérience !...

Il est vrai que le haut rang du général et sa puissante influence ne permettaient pas à l'amiral de parler aussi librement qu'il l'aurait voulu.

Cependant, il parlait si souvent et d'un ton si moqueur de cette *incroyable imprudence*, que le général, poussé à bout, s'écria tout irrité :

— Finissez enfin avec cette affaire !... J'ai lu, moi, dans l'intérieur de ce jeune homme et j'ai cru y reconnaître ce qui fait les héros. Si je me suis trompé, ce qui n'est pas impossible, j'en prends toute la responsabilité sur moi, et je vous assure, amiral, qu'on ne vous en fera point de reproches de la part de l'amirauté. Ainsi, tranquillisez-vous, et prenons joyeusement part à cette fête, que célèbrent non seulement Christiania et cette maison, mais encore toute la Norwège.

L'amiral, ainsi mis en place, se mordit furieusement la lèvre et suivit le général comte de Loewendahl au salon, où une grande société s'était réunie.

(*A suivre.*)

GASTON DE VEY.

A TRAVERS LES REVUES

I. Études religieuses (novembre) : 1° Les idées d'un « Evêque ». L'éducation de l'avenir, P. J. Burnichon ; — 2° le congrés antimaçonnique de Trente et la fin d'une mystification, de E. Portalié. — II. Le correspondant (25 octobre). Les mémoires du général Trochu (suite). — III. Revue des deux mondes. (1er novembre). Psychologie de l'esprit français, Alfred Fouillée, membre de l'Académie des sciences morales. — IV. Revuede l'orient chrétien. Les missions latines en Orient : obstacles à l'union des deux Eglises, R. P. Michel.

I

Le P. J. Burnichon exécute en très bons termes, très modérés quant à la forme, le prétendu évêque *in partibus* qui, depuis plus de six mois, prodigue au clergé ses conseils, ses avertissements, ses critiques et quelquefois même ses objurgations. Il s'agit d'un évêque laïque, bien entendu, fonctionnaire de l'université, professeur de philosophie dans un lycée de Paris. Pour les lecteurs de la *Revue du clergé français* qui accorde une large hospitalité à la prose de ce personnage, il est connu sous le nom de Yves Le Querdec ; ailleurs, il est connu sous d'autres noms, sans parler du sien. Il a passé par tous les degrés de la hiérarchie : *curé de campagne*, *curé de canton*, puis *évêque*. Curé, il écrivait des lettres sur l'administration des paroisses et le ministère ecclésiastique au temps actuel ; évêque, il écrit un journal et y expose ses idées sur l'administration du diocèse, ses faits et gestes, en les expliquant et les justifiant à l'occasion. Mgr Pechanval — c'est le nom épiscopal de M. Le Querdec, — s'attribue la mission d'indiquer à ses collègues ce qu'ils doivent faire pour bien régir l'Eglise de Dieu. Ils auraient, d'après ses dire, beaucoup de réformes à introduire un peu partout, dans l'enseignement de la Théologie et la formation des clercs, dans le choix des curés, dans leur conduite personnelle et leurs relations, et même dans le style de leurs mandements. Parmi les idées émises par Mgr *Pechanval* il en est qui nous ont paru non seulement neuves, mais hardies et même peu conformes à l'esprit et à la législation de l'Eglise. Nous avons lieu de nous étonner que cet évêque fictif s'enrôle bravement dans la *Ligue pour la Réforme morale*, qui est une œuvre notoirement franc-maçonnique. Il prétend avoir ses raisons pour prendre pied dans cette ligue, mais il est douteux que

ces raisons soient agréées par les vrais Evêques. Comment le clergé français, et les évêques en particulier, accepteront-ils la direction et les critiques qui leur sont données par M. Le Querdec ? C'est affaire à eux, dit le P. Burnichon, qui se borne à défendre l'illustre compagnie à laquelle il appartient contre les critiques qu'il a plu au pseudo évêque de leur adresser. M. le Querdec dit aux lecteurs de la *Revue du clergé français* tout ce qu'il pense des Jésuites et de l'éducation qu'ils donnent à la jeunesse, puis il expose ses idées sur l'éducation de l'avenir. Ses critiques ont une portée d'autant plus considérable, quant à leurs conséquences sur les lecteurs d'une Revue qui s'adresse au clergé, que leur auteur paraît témoigner de la bienveillance à ceux qu'il admoneste et même leur parler en ami ; il les avertit de leurs défauts, leur signale les voies mauvaises qu'ils ont suivies jusqu'alors et leur en ouvre de meilleures : il reproche aux Jésuites d'être les « amis des vieilles familles et des vieilles institutions, craignant le mouvement et le progrès, et tout disposés à servir un maître quel qu'il fut, qui pourrait redonner aux nobles, leurs élèves, le pouvoir, et à eux-mêmes l'influence ». En agissant ainsi, les Jésuites seraient allés au rebours de leurs maximes. Il faut toujours, disait saint Ignace, aller *ad universaliora*, c'est-à-dire à ceux qui ont le plus large rayon d'influence, mais il est bien clair que dans une démocratie un cordonnier ou un maçon qui ont de l'ascendant sur les électeurs valent plus qu'un baron ou qu'un vicomte ; et le maitre d'une grande ville, fut-il serrurier ou marchand de vin, est plus influent — *universalior* — qu'un chatelain, duc ou marquis, habitant Nice en hiver, Paris au printemps et sa terre durant l'automne. Voilà ce qu'on dit des Jésuites de notre temps. Le pseudo-évêque veut bien reconnaître qu'ils ont compris, ou plutôt qu'ils comprendront, ou à peu près, les nécessités des temps nouveaux et leur propre institut, qu'ils auront « des enfants chrétiens venant de tous les milieux et de toutes les opinions » ; mais ce compliment ne s'adresse pas aux Jésuites de notre temps, car c'est en 1922 que Mgr Pechanval est supposé tenir ces propos, très flatteurs pour les Jésuites d'alors mais évidemment désobligeants, on l'avouera, pour ceux d'aujourd'hui, car, d'après le pseudo-évêque, ceux de 1896 sont les traînards, les attardés, boudant au progrès, inféodés au passé, prêts à servir un maître, quelqu'il soit, qui redonnerait aux nobles le pouvoir ; ce sont eux qui font faire dans leurs collèges « des neuvaines à saint Michel pour le retour des rois légitimes ». Voilà ce que l'on dit dans la *Revue du clergé français* à travers des détours et des artifices plus ou moins littéraires. On veut bien dire qu'au XXe siècle les Jésuites se seront amendés et comprendront les nécessités des temps nouveaux, mais le compliment est à échéance lointaine ; en attendant, ceux qui vivent à notre époque sont accusés de bouder au progrès, « amis des vieilles familles et des vieilles institutions et tout disposés à servir un maître ».

Cette critique qui se permet de pénétrer dans la conscience des gens et de leur prêter des sentiments odieux et ridicules est non seulement inconvenante, quand surtout elle a pour organe une Revue ecclésiastique, mais elle est fausse. Autrefois on reprochait aux Jésuites de ne pas être assez dévoués à la monarchie. Les parlementaires surtout ont maintes fois dénoncé les doctrines de la compagnie de Jésus, comme attentatoires aux prérogatives royales et favorables à l'état populaire. L'histoire se répète ; aujourd'hui on reproche aux Jésuites leur tiédeur pour la forme républicaine ; si, dans vingt-cinq ans,

contrairement aux prévisions de M. Le Querdec, les fautes et les excès de nos gouvernants avaient amené la chute de la république, les politiciens, devenus chauds monarchistes, et, parmi eux peut-être, M. le Querdec le premier, nous accuseraient de manquer de dévotion pour la dynastie. Réactionnaires aujourd'hui pour ne vouloir pas vociférer la liberté sans frein, nous le serions alors pour ne pas vouloir nous agenouiller devant l'autorité sans contrepoids.

M. Le Querdec a commis une erreur en faisant des maisons d'éducation des Jésuites des collèges de nobles. Les annuaires des collèges de Jésuites existent; il aurait pu en prendre connaissance et il aurait vu que ces collèges n'ont pas le monopole de la clientèle aristocratique ; la bourgeoisie comme la noblesse alimente cette clientèle. Dire que les Jésuites ne vont pas au peuple c'est encore une grossière erreur. Si M. le Querdec s'était donné la peine de s'informer chez les Jésuites de ce qu'ils font ou ne font pas pour le peuple il aurait pu recueillir d'amples détails sur les œuvres populaires fondées ou dirigées par la compagnie de Jésus, il aurait pu se convaincre que les Jésuites ont fondé et entretiennent plus de patronages ouverts aux enfants du peuple, plus de cours d'adultes et d'apprentis, plus d'œuvres d'assistance pour le travail, plus d'œuvres en un mot, en faveur du peuple que de confréries aristocratiques et de conférences de fils de familles.

Les idées de M. Le Querdec sur l'éducation ne sont pas moins étonnantes et nous regrettons de les voir consignées dans la *Revue du clergé français*. On félicite les Jésuites de l'avenir, ceux de 1922, d'avoir transformé un système d'éducation vieilli, démodé, qui ne répond plus aux besoins du temps, et de l'avoir remplacé par un système absolument contraire : « La vertu maîtresse d'autrefois était la docilité, la vertu maîtresse d'aujourd'hui est la spontanéité résolue, réglée par les principes intérieurs et les disciplines volontairement acceptées. Que d'hommes, que d'argent, que d'influences, que d'âmes nous avons perdues pour n'avoir pas vu cela plus tôt. » A vrai dire, ce n'est rien moins que le système protestant du libre examen appliqué à l'éducation. Cela revient à dire que l'objet de l'éducation n'est plus aujourd'hui de discipliner la volonté et de la diriger, mais de laisser la volonté à sa spontanéité, et de ne la soumettre qu'aux disciplines qu'elle accepte. Quant à nous, qui soumettons nos élèves à une règle qui a pour objet de plier leur volonté, et de former des sujets dociles, des fils respectueux et obéissants, nous faisons fausse route ; et notre système n'aboutit qu'à faire des poupons bien sages, tant qu'on les tient sur les genoux ou qu'on ne les mène pas par la main, mais qui ne savent pas marcher tout seuls. Au demeurant, ce langage veut dire que l'enfant doit se créer une volonté d'après laquelle il se règle. Voilà le programme d'éducation libellé dans une Revue ecclésiastique.

Cette mercuriale ne s'adresse pas seulement aux Jésuites, mais à tous les collèges, pensionnats ecclésiastiques et séminaires. Nous défions M. Le Querdec et tous les rédacteurs de la *Revue du Clergé Français* de trouver un établissement d'éducation catholique, et même un établissement universitaire où les libertés préconisées par le pseudo-évêque soient acceptées ; « où les élèves vont où ils veulent prendre leurs ébats » ; où les portes du collège leur soient « ouvertes après le diner » de manière à leur permettre « d'aller canoter ou jouer à la grande paume sur le mail » sous la seule surveillance de « leur conscience et de leur honneur ».

Qu'on lise le grand ouvrage de Mgr Dupanloup sur l'éducation. Les vues, les méthodes, les industries et les règles de cet illustre éducateur ne sont pas différentes de celles qui sont prescrites par le *Ratio studiorum* des Jésuites. M. Le Querdec n'est pas le créateur du système contraire qu'il préconise. Avec moins de franchise et plus de perfidie, M. Marion, en son vivant professeur de la *science de l'éducation* à la Faculté des Lettres de Paris, et M. Gréard, Vice-recteur de l'académie, ont prétendu que l'objet de l'éducation était pour l'enfant de se créer une volonté d'après laquelle il se règle. On le voit, c'est un refrain que les universitaires fredonnent. M. Le Querdec est venu le chanter à son tour dans une Revue où ne devraient retentir que les échos du sanctuaire. Toutes ces formules ont un sens très net dans la bouche des universitaires : Les Jésuites forment des chrétiens ; — des croyants. ajoutait M. Marion : or. aux yeux des libres penseurs de l'Université, un chrétien est un peu moins qu'un homme, c'est un homme diminué, parce que, disent-ils, le premier signe de la virilité c'est l'indépendance vis-à-vis des dogmes. Nous voulons bien croire que l'honorable collaborateur de la *Revue du clergé* n'a pas mesuré toute la portée. toute l'injustice de ses critiques et de l'hétérodoxe de son système d'éducation. Nous sommes même convaincu que si l'école à qui il confierait un de ses enfants le soumettait au régime qu'il se plaît à décrire comme le dernier mot du progrès, il trouverait dans son cœur de père et de chrétien des reproches sanglants et plus mérités que ceux qu'il adresse aux Jésuites dans le cours de son article. Nous regrettons, pour notre part, que la *Revue du Clergé*, publiée sous le patronage d'ecclésiastiques de marque, se soit faite l'organe des étranges idées qui provoquent nos observations critiques. En acceptant la collaboration d'un pseudo prélat de robe courte elle a fait brèche à ses statuts, car elle avait annoncé dans son programme qu'elle ne s'adresserait qu'au clergé, et serait rédigée « exclusivement par des prêtres » ; et « par là, disait-elle, elle se distinguera de tant de publications où l'on a l'étrange spectacle de laïques donnant au clergé des leçons de théologie et de droit canon. »

2° Le succès du premier congrès international contre la maçonnerie, réuni à Trente, est un indice très significatif de la marche en avant des catholiques contre l'ennemi. Le cardinal Haller, archevêque de Salzbourg, quatorze évêques presque tous italiens, sans compter le Prince Evêque de Trente, ont assisté au Congrès. On a évalué à 1 500 le nombre des personnes qui y ont pris part, tant ecclésiastiques que laïques ; 150 délégués environ représentaient la France, l'Autriche, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, la Hollande et l'Amerique. L'importance donnée au Congrès par le Saint-Père, qui avait encouragé l'initiative du comité central (16 août) avait soulevé les colères de nos ennemis. A l'annonce du Congrès, les Loges poussèrent les hauts cris dans une circulaire de leur grand maître, le Juif Ernest Nathan. Nous nous bornons à signaler les principales résolutions du Congrès.

1° Le Congrès recommande aux écrivains catholiques de ne dire sur la franc-maçonnerie et ses agissements que ce qu'ils savent avec certitude, de s'appuyer sur des documents sûrs et authentiques ; 2° l'étude avec la prière n'est qu'un premier pas ; il faut agir sur le peuple par tous les moyens possibles : conférences, bibliothèques, propagande de livres et brochures antimaçonniques ; 3° mais la décision la plus grave est celle qui organise fortement l'*action collective* sous la direction du Pape, des évêques et du clergé. Un

comité central sera établi à Rome sous les yeux du Souverain Pontife, afin de donner une direction sûre aux comités de chaque pays ; 4° on usera d'une grande réserve à l'égard des transfuges, ou soi-disant transfuges de la franc-maçonnerie, qui se présentent pour combattre dans nos rangs en dénonçant les secrets et les crimes qu'ils ont pu connaître. Il en est parmi eux qui se disent convertis quand ils ne le sont point, et qui ne s'introduisent parmi nous que pour renseigner sur nos agissements ceux qui sont toujours leurs chefs. Cet avis si grave vient au bon moment et fait allusion aux révélations fantastiques publiées dans le *Diable au* XIXe *siècle* et dans les *Mémoires de Diaria Vaughan*, le 33e Crispi. Le Congrès de Trente aura été l'effondrement de cette colossale mystification. Cette littérature palladique avait pris de si grandes proportions que le silence eût été une faute et un grave danger.

Les incrédules ont mis en cause le catholicisme parce quelques membres du clergé ont admis ces rêveries extravagantes, mais aux francs-maçons et libres-penseurs qui font des gorges chaudes de la crédulité des catholiques, on peut répondre ceci, que, parce qu'ils sont honnêtes et qu'ils ne savent pas de quoi sont capables des hommes sans foi et sans scrupules, *quelques* catholiques n'ont pas cru possible tant de fourberie. En outre, ce ne sont pas *tous* les catholiques ni même *les* catholiques de France : car, dès l'apparition de ces récits, la *Vérité*, la *Gazette de France*, la *Semaine Religieuse* de Cambrai et celle d'Autun, etc., ont protesté contre ces romans. L'*Univers* ne pensait pas autrement, et si, cédant à des instances réitérées, il a inséré une appréciation favorable aux *Mémoires*, il n'a pas voulu engager sa responsabilité. Pour mettre la bonne foi des catholiques contre ces rêveries extravagantes, il suffirait de s'inspirer des conseils du Congrès de Trente, disons mieux, de respecter les lois de l'Église. Pourquoi les éditeurs ont-ils oublié que ces lois défendent de publier sans approbation épiscopale les récits de miracles et de visions ? Il faut que désormais nous mettions en interdit toute publication anti-maçonnique qui serait dépourvue d'un patronage ecclésiastique, et que nous ne tenions aucun compte de toute publication du même genre qui serait éditée sous le voile du pseudonyme ; il faut que les journaux et revues catholiques écartent impitoyablement toute correspondance non signée, et contrôlent sérieusement les documents mis en œuvre. A cette fin du XIXe siècle, la superstition relève la tête sous toutes les formes, sous le masque de la piété comme sous la bannière de la libre-pensée, sous couleur de pieuse croyance à des miracles ou à des prophéties puériles comme sous forme d'évocations occultes. Il importe que l'autorité ecclésiastique intervienne au besoin avec énergie et traduise en actes les principes résumés, il y a vingt ans, par l'évêque actuel de Paderborn : *Précisément, parce que dans le surnaturel, il s'agit de faits extraordinaires accomplis ou permis par Dieu, l'Église ne peut tolérer que la crédulité, l'illusion ou l'imposture portent atteinte à la majesté de Dieu ou à sa Providence, et compromettent même, en apparence, aux yeux des incrédules, sa propre foi à ces interventions particulières* (Mgr Simar, *La superstition*. p. 55). Finalement, nous devons condamner une crédulité sans critique, qui ne tourne qu'au profit de la superstition.

II

Le *Correspondant* continue à nous donner des extraits très intéressants des Mémoires du général Trochu, qui font honneur à son désintéressement et justifient ees prévisions. Quand M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, au lendemain de la guerre de 1870, voulut honorer dans la personne du général Trochu la longue résistance de Paris devant l'armée allemande, en l'appelant au maréchalat, le général refusa noblement cet honneur et tout autre qui lui serait offert, en basant son refus sur ce motif qu'il avait déclaré en conseil que son dévouement « serait absolument gratuit ». Un aveu qu'il importe de recueillir c'est que les élections de 1871, qui ont amené à la Chambre une majorité conservatrice, ont été, dit le général Trochu, *les seules, peut-être, qui aient été absolument libres et comme spontanées*. Mais « cette majorité n'eut pas la force, pas même la pensée de réglementer, sans la restreindre, la votation des foules inconscientes, aveugles ou aveuglées, prêtes dans tous les cas aux entraînements les moins prévus, qui sont aujourd'hui pour toujours, je pense, les arbitres du sort de la France. »

Nommé député à l'Assemblée de Versailles, le général Trochu, qui avait formé *le vœu* (4 sept. 1870) de sortir de l'armée, des affaires publiques et du monde, résolut de quitter Versailles et de se retirer à Tours, où il avait préparé sa résidence. M. Thiers combattit en vain son projet de retraite, qu'il considérait comme une erreur et une faute. Le général fut inflexible et donna à M. Thiers ces deux raisons qui motivaient sa retraite : je suis un vaincu dans la défense d'une cause où je savais si bien que je succomberais, que lorsque je l'ai assumée, je me suis en même temps lié à l'obligation de disparaître après l'accomplissement de ma tâche. J'estimais que les vaincus n'ont plus devant la foule l'autorité et le prestige nécessaire pour diriger ; la deuxième raison alléguée est celle-ci : « Après quarante ans de vie publique, au milieu de beaucoup de révolutions et de guerres dont je me suis appliqué à juger les causes et les conséquences, j'ai acquis l'inébranlable conviction *que le pays, fait comme il est, ne voudra plus de serviteurs faits comme je suis*. Et il ajouta ensuite : « les *libéraux-conservateurs* sont voués à la dépossession *de toutes les situations qu'ils détiennent*. Le général Trochu a pu voir dans sa retraite de Tours les événements justifier ses prévisions. Du sein de cette retraite il formait des vœux pour l'affermissement de la République ; il croyait qu'elle serait tolérante, vraiment libérale et que son gouvernement pourrait se fonder, dominer avec le temps l'hostilité des partis. Il se trompait, et il l'avoue franchement : « J'avoue que ces aspirations étaient aussi chimériques que celles qui m'avaient précédemment déçu, comme ma confiance dans le redressement des erreurs de la nation par la foudroyante leçon de 1870, comme mon espoir de voir l'union prévaloir à Paris dans tous les partis au milieu des périls du siège... oui, j'ai vécu de chimères, d'honnêtes chimères, dans un temps et dans un milieu qui étaient *quant aux questions de profit*, essentiellement positifs... La société française dans l'état de désordre moral où elle est ; le pays dans l'état de désorganisation où il s'agite, sont-ils en présence d'une éclipse ou de la décadence !... Y eut-il en aucun temps une nation qui offrit au monde le

spectacle d'une division des esprits, des cœurs, des intérêts plus profonde et plus étendue que celle dont nous voyons les effets. Du haut en bas de l'échelle sociale elle a pénétré dans toutes les classes de la nation, et de l'agression au revolver, en passant par la série des arguments intermédiaires plus convenables, la lutte sociale politique ne recule devant aucun moyen. Par surcroit, l'abaissement des caractères est à ce point que les hommes qui font à leurs principes le sacrifice de leurs intérêts ont le pire destin, en sorte que l'espèce en devient on ne peut plus rare, qu'au contraire, ceux qui font à leurs intérêts le sacrifice de leurs principes réussissent toujours et atteignent souvent les sommets. »

Si l'on considère que la France, — exemple unique dans l'histoire de l'Europe moderne, — a été neuf fois atteinte en moins d'un siècle par ce terrible agent de bouleversement, on reconnaîtra jusqu'à l'évidence que l'état aigu de désunion où nous sommes est le résultat des passions accumulées dans l'esprit de ses générations... Que chacune d'elles, en semant la discorde dans le pays, y a été en même temps une école d'abaissement des caractères... Il n'est pas d'aventurier servi par les circonstances, par son audace, par son groupe politique, dont il devient le héros par le journalisme, qui ne puisse prétendre aux plus hautes destinées. Il n'est pas non plus de nation qui, par suite d'un long dressage révolutionnaire et de la ruine de l'esprit public, abandonne plus facilement le gouvernement qui s'en va. Moralement, elle a été profondément atteinte... Avec une puissance de pénétration qui est sans limites, la *corruption parlementaire*, bien plus redoutable que les deux autres (la corruption royale et la corruption impériale) s'étend du haut en bas de l'échelle sociale à toutes les classes de la nation. Que de pertes et de menaces s'accumulent sur son avenir ! » Voilà des vérités dures, sévères, mais ce sont des vérités.

« Je vais sortir de la vie, plus que jamais pénétré des sentiments de dévouement que je dois à mon pays. Je l'ai servi cordialement aux jours de sa détresse, sans lui avoir rien demandé, pas même sa justice. — La justice, je l'attends de plus haut. Mais il en est une que je me rends à moi-même et qui a suffi à la paix de la fin de ma carrière : Je n'ai été ni le complice, ni le bénéficiaire des abaissements du temps où j'ai vécu, et j'ai fait en 1870, quand militairement et politiquement je savais tout perdu, pour avoir une part dans l'effort qui devait sauver l'honneur public, un sacrifice dont l'unique mérite à mes yeux était dans la certitude que j'avais qu'il ne serait jamais compris et *qu'il serait insulté* ».

Voilà, certes, un ferme et digne langage qui nous revèle dans le général Trochu un grand citoyen méconnu, à qui la postérité rendra justice, car il domine de toute la hauteur de sa probité, de son désintéressement et de son mérite militaire les héros de carton auxquels une popularité malsaine, et acquise on sait par quels moyens, a dressé des statues et créé une légende dont l'opinion des honnêtes gens a déjà fait justice.

III

M. Alfred Fouillée, de l'Académie des sciences morales, vient de nous donner dans la *Revue des Deux Mondes* la physiologie de l'esprit français d'autre-

fois et d'aujourd'hui. Est-il vrai que nous soyons condamnés, de par notre caractère national à telle ou telle forme d'infériorité d'esprit et de caractère qui nous menace d'une déchéance plus ou moins prochaine ? Ou bien, malgré des défauts et des vices qu'on ne doit pas dissimuler, demeurons-nous jusque dans notre « fin de siècle » assez bien doués par la nature, pour avoir la possibilité et, par conséquent, le devoir, de nous maintenir haut et de nous souvenir que noblesse oblige.

M. Fouillée essaye de dégager notre vraie physionomie nationale avec ses qualités et ses imperfections aux points de vue : 1° de la sensibilité ; 2° de la volonté ; 3° de l'intelligence ; 4° de notre esprit social ; il compare notre physionomie sur tous ces points avec ceux des autres peuples de l'Europe et en marque les caractères différentiels. Dans le domaine de l'ordre social, le trait essentiel de notre esprit, c'est la foi en la toute-puissance de l'État et du gouvernement. Frondeurs à l'occasion, indisciplinés, insubordonnés, tenant plus à la liberté de parler qu'au droit d'agir, et croyant avoir agi quand nous avons parlé, nous subissons d'ordinaire passivement une autorité forte et nous sommes portés à croire qu'elle peut tout pour notre bonheur... Mais nous avons le tort de personnifier trop vite la société dans un homme, ou dans l'ensemble d'hommes qui nous gouverne... Nous croyons qu'il suffit de proclamer des principes pour en réaliser les conséquences, de changer d'un coup de baguette la constitution pour métamorphoser lois et mœurs, d'improviser des decrets pour hâter le cours du temps. Art. 1 : tous les Français seront vertueux ; art. 2 : tous les Français seront heureux. Nous nous flattons de faire des progrès, non du point réel ou l'histoire nous a amenés mais d'un point imaginaire ; nous ne voulons pas savoir s'il y a eu des hommes avant nous. Notre nature raisonnable jusqu'à la déraison comprend mal les nombreuses et profondes obscurités de la nature et de la vie. Persuadés qu'une révolution peut toujours remplacer une évolution, la puissance du temps nous échappe ; nous ne songeons qu'à la force de la volonté humaine, et non pas même de la volonté tenace, mais de la volonté impulsive, impatiente qui s'écrie : Tout ou rien !... C'est en France que se vérifie la théorie des « idées-forces » ; non seulement nous faisons la guerre pour une idée, mais nous faisons des révolutions, nous faisons et défaisons des constitutions pour une idée vraie ou fausse ; une formule contente notre esprit, et, en même temps, elle meut nos bras et nos jambes. Selon un proverbe qui a cours de l'autre côté des monts, « l'Italien dit souvent des sottises, il n'en fait jamais ; le Français, au contraire, ne sépare ni l'idée du mot, ni le mot de l'acte ; dès qu'il a conçu une sottise, il n'a rien de plus pressé que de l'exécuter ». Le portrait n'est pas flatteur, mais avouons qu'il est ressemblant. M. Fouillée fait ressortir ensuite les mérites et les lacunes de l'esprit français dans notre littérature et dans nos arts depuis les origines jusqu'à la période contemporaine ; il rapporte le jugement des nations voisines et surtout rivales, comme contrôle nécessaire de celui que nous pouvons porter sur nous-mêmes. Il faut bien entendu faire la part (souvent très grande) des passions, jalousies rancunes internationales. Machiavel nous juge plus impétueux et intrépides que robustes adroits et opiniâtres dans la lutte. On nous reproche d'être légers et changeants. Les étrangers sont unanimes à constater notre facilité à nous payer de beaux discours au lieu de faits et de raisons. Tandis que l'Italien se joue des mots,

dit l'abbé Galiani, le Français en est dupe. Un de nos critiques les plus acerbes fut Gioberti : il nous reproche légèreté, frivolité et jactance. A l'en croire, nos livres sont écrits légèrement et sans profondeur. Il a oublié sans doute les Descartes, les Pascal ou les Bossuet. Leopardi, qui nous détestait autant que Gioberti, parle du « très superficiel et très charlatan pays de France ». Pour Cavour, l'esprit français se définit : « la logique mise au service de la passion ». Selon Joseph du Maistre, si la qualité dominante du caractère français est son prosélytisme pour les idées, son défaut capital est l'impatience qui l'empêche de s'appesantir sur les idées particulières, « de les examiner scrupuleusement une a une pour en former ensuite des théories générales. Les philosophes allemands sont plus justes à notre égard, sauf Schopenhauër dont on connaît la boutade : « Les autres parties du monde ont les singes l'Europe a les Français, » mais ce philosophe a dit pire encore de ses compatriotes. Kant peint les Français comme « essentiellement communicatifs, non par intérêt, polis par nature et par éducation, doués d'un esprit de sociabilité ». En résumé, dit M. Fouillée, ni dans notre caractère national, ni dans nos arts et notre littérature, nous n'avons pu découvrir des preuves soi-disant « scientifiques » de notre dégénérescence. Notre psychologie n'a pas été sensiblement modifiée. Peut-être sommes-nous devenus plus positifs et réalistes. Nous n'admettons pas que la patrie de Descartes, de Pascal, de Bossuet, de Richelieu, etc., ne soient qu'un pays de grands enfants. Notre idéal reste un idéal de générosité.

IV

Le R. P. Michel continue dans l'*Orient chrétien* l'examen des causes de l'insuccès relatif des missions en Orient. A celles qu'il a exposées précedemment viennent s'en ajouter d'autres d'un ordre tout différent, mais d'une portée non moins considérable et tout aussi défavorables aux progrès du catholicisme. Il s'agit des controverses doctrinales et disciplinaires qui ont occupé les esprits durant tant de siècles et envenimé de plus en plus la querelle entre l'Orient et l'Occident. Le R. P. Michel constate deux faits qui établissent la conformité doctrinale des deux Eglises, latine et orientale, agissant comme telles. Voici le premier fait dont la portée ne peut échapper au lecteur : *Les griefs réciproques des Grecs et des Latins n'ont jamais été insérés dans un document officiel et irréformable, émanant de l'une ou l'autre Eglise, agissant comme telle et engageant définitivement son autorité.* C'est-à-dire que jamais, d'une part, l'Eglise latine, représentée par le Pape ou le concile œcuménique n'a formulé un catalogue des erreurs quelle aurait imputées à l'Eglise orientale et formellement condamnées ; d'autre part, jamais non plus l'Eglise orientale réunie en assemblée plénière et véritablement représentative de cette Eglise, n'a dressé une liste des erreurs qu'elle imputerait à l'Eglise romaine et quelle aurait jugées contraires à sa propre doctrine. Ce fait, qui est incontestable et en même temps de la plus haute importance est dûment établi et confirmé par d'autres qui ne sont pas moins certains.

Il y a eu sans doute des écrits émanant d'évêques ou même de Patriarches, qui condamnaient la doctrine romaine, mais ces écrits n'ont jamais reçu l'approbation formelle et explicite de l'Eglise orientale elle-même réunie dans

le but de défendre sa doctrine contre l'Eglise latine. Une réunion de cette nature n'a jamais eu lieu. Les actes de Photius, de Michel Cérulaire, de Marc d'Ephèse et des autres qui les ont imités n'ont été que des incidents personnels qu'on ne peut attribuer à l'Eglise orientale elle-même, car, dit le synode de Jérusalem, « l'Eglise orientale ne reconnaît ni à un homme, ni à deux, ni même à un plus grand nombre, agissant comme parties et non comme tout, le droit de prononcer sur sa doctrine. » 2° L'Eglise orientale, toutes les fois que faisant taire le parti pris de maintenir sa rupture avec l'Eglise latine, s'est mise en rapports avec celle-ci, comme à Lyon et à Florence, l'entente s'est faite sur la Doctrine sans que l'Eglise romaine ait eu à modifier sa croyance ; 3° Un autre fait d'une nature différente, qui s'est passé dans notre siècle n'est pas moins concluant en faveur de l'identité de doctrines dans les deux Eglises. Trois évêques grecs-unis, entraînant à leur suite un grand nombre de prêtres et plus d'un million de fidèles, ont renoncé, il y a un peu plus d'un demi siècle, à la communion de l'Eglise romaine pour entrer dans l'Eglise russe. Or, dans cette circonstance mémorable, le synode russe a déclaré solennellement qu'il n'y avait aucune différence dogmatique entre les deux Eglises, car il n'a exigé aucun acte d'abjuration de la part des évêques et prêtres catholiques qui entraient dans l'Eglise russe. Bien plus, le saint synode a déclaré que cette abjuration n'était pas nécessaire, qu'il n'y avait eu d'autre cause de séparation que l'interruption de la communion, et que pour opérer la réunion, il suffisait de rétablir la communion. Le synode ne pouvait reconnaître d'une manière plus authentique que la foi de l'Eglise romaine ne contient à ses yeux aucune erreur. On ne peut donc s'étonner que le procureur général du saint synode ait déclaré : « que toutes les différences dans le symbole, dans les rites, etc., ne sont pas importantes. » (Dublin Review). Quant à la primauté de saint Pierre et à celle de ses successeurs, elle est si hautement affirmée par la liturgie russe et grecque, qui est l'expression de la foi de l'Eglise grecque toute entière que l'Eglise orientale ne pourrait nier ce point de doctrine sans contredire sa propre tradition.

Mais si l'église orientale n'a jamais, comme telle condamné, la doctrine de l'Eglise Latine, celle-ci n'a-t-elle pas comdamné l'Eglise orientale. On ne peut le dire. Aucun des conciles célébrés en Occident depuis le XIe siècle n'a condamné l'Eglise grecque. Ces conciles ont condamné toutes les hérésies qui se sont produites depuis cette époque, et s'ils se sont abstenus de condamner l'Eglise orientale, c'est qu'ils ne la considéraient point comme séparée d'elle par une doctrine hétérodoxe. De ces deux faits constatés se dégagent les conclusions suivantes : 1° au point de vue doctrinal, dogmatique, il y a identité entre les deux Eglises ; 2° il n'y a dissidence que de la part de membres des deux Eglises qui s'anathématisent mutuellement, mais qui n'ont pas reçu de leur Eglise mission de parler en son nom. En conséquence la question théologique se trouve réduite à des proportions telles quelles ne saurait plus être un obstacle bien sérieux à l'union.

H. d'Hessert.

AUTOUR DU MONDE

Novembre 1896.

Rentrée des Chambres ; — la classification des partis et M. E. Dejean ; — mort de Mgr d'Hulst ; — les radicaux et le Congrès de Reims ; — manœuvres en faveur des instituteurs et des professeurs ; — réponse de MM. Rambaud et Darlan ; — fin du spectre clérical ; — Interpellation de M. Fleury Ravarin sur l'administration algérienne ; — fin du régime des rattachements ; — Madagascar et le général Galliéni ; — M. Hanoteaux confirme l'entente franco-russe ; — interpellation de M. Denys Cochin et du comte de Mun, sur le massacre des Arméniens ; — discours de M. Hanoteaux et le concert européen ; — un iradé du sultan : premières satisfactions accordées à l'Europe ; — le banquet du lord maire de Londres ; — les discours de lord Beresford, de John Morley et de lord Salisbury ; ce que ces hommes d'Etat pensent des questions arménienne et égyptienne : — le budget de 1897 ; — Traité de paix entre l'Italie et l'Abyssimie ; — l'élection de M. Mac Kinley et l'insurrection cubaine ; — l'arbitrage anglo-vénézuélien ; — les révélations de Bismarck.

C'est le 27 octobre que sénateurs et députés ont regagné, qui le Palais-Bourbon, et qui le Luxembourg, pour la session *extraordinaire*..., extraordinaire de nom bien entendu, puisque depuis 1875, c'est à cette époque que les mandataires du suffrage universel et restreint ont à vaquer à la principale de leurs fonctions parlementaires : l'examen des recettes et des dépenses publiques pour aboutir en temps opportun (ce qui leur arrive rarement) au vote d'un budget patriotique et national.

Y aura-t-il cette année dans nos Assemblées plus d'esprit de suite qu'à l'ordinaire ? y cherchera-t-on sincèrement à éviter les questions gratuitement irritantes et les interpellations foncièrement oiseuses pour ne s'appliquer qu'aux débats utiles, où se trouveront engagés les vrais intérêts de la France ? D'aucuns le disent et pour propager leur opinion, ils montrent combien sensible est l'amélioration de l'esprit

public depuis l'avortement des expériences radicales et la rentrée triomphante de la France dans le concert des peuples européens. D'autres opinent cependant, que nous sommes à la veille de voir se former enfin, à l'instar de ce qui existe en Angleterre, les deux grands partis dirigeants indispensables au fonctionnement normal d'un parlementarisme laborieux, éclairé, fécond. A les en croire, prochainement, nous aurions nos *wighs* et nos *tories*. Pour la sauvegarde de nos couleurs locales nous les appellerions républicains-conservateurs et progressistes-radicaux, comme aux Etats-Unis on désigne des éléments identiques, républicains-monométallistes, et démocrates-populistes-argentistes. Selon d'autres encore, et M. Etienne Dejean, député des Landes, tient à cette idée : il n'y a pas à s'attendre à pareil groupement des partis en France ; et, au surplus, cette évolution des partis, tout en apparaissant chimérique, ne lui semble pas désirable. Depuis le 16 mai le mot conservateur, selon ce représentant émérite des *sapins* landais, sonne mal à l'oreille et tout bloc qui en serait enfariné ne dirait plus rien qui vaille au pays rendu soupçonneux. Nos mœurs, nos traditions politiques différeraient trop des usages britanniques et difficilement, explique M. E. Dejean, les Français pourraient s'habituer à considérer dans le droit de dissolution, mis à la portée des partis, autre chose qu'un instrument de révolte et d'oppression, ou un acheminement vers le césarisme omnipotent. M. Dejean verrait avec un réel plaisir la constitution d'un grand parti républicain-national qui existe déjà dans le pays, dit-il, et qu'un vent favorable peut un jour prochain nous amener à la Chambre. Aux confins de ce parti idéal les Landais laisseraient évoluer, impuissants et rageurs, les droitiers intransigeants et les collectivistes rapaces qui ne sont, en définitive, que les Jacobins de la politique égarés dans le domaine social. M. Etienne Dejean, qui se trouve des jambes tout comme à son voisin, ne peut tolérer, par contre, la classification des partis telle que les radicaux cherchent à l'établir depuis quelque temps et qui consiste à ne montrer, en face l'un de l'autre, que le parti de ceux qui piétinent sur place, et celui des hommes vaillants que des accumulateurs invisibles poussent sans cesse en avant. A ce compte-là, ce sont les radicaux qui seraient nos *chevaux-vapeurs*, et nos républicains qui seraient des *culs-de-jatte* rangés en bordure de trottoirs, sollicitant par d'impossibles postures la commisération d'un peuple facile à tromper. Nous ne savons si le vœu de M. Dejean, même appuyé par *Le Temps*, se réalisera si prochainement. Nous estimons, à l'encontre de lui et de notre docte confrère, que rien ne serait plus nuisible aux intérêts essen-

tiels de notre patrie que l'accaparement de la confiance publique et des faveurs populaires par un seul parti, fut-il, au début, un parti honnête. Sa fortune paisible et complète ne ferait qu'amollir son courage, éteindre ses généreuses ardeurs. La vie est un travail incessant, opiniâtre, une lutte sans fin, dans laquelle les esprits s'échauffent, les cœurs se dilatent ; les talents s'y produisent à l'aise, les progrès en découlent, et ceux-là seuls aspirent à sortir de cette lutte qui ne se sentent plus de taille à la soutenir. Il faut aux pouvoirs établis une opposition forte pour qu'elle soit considérée, vigilante pour qu'elle soit efficace, sage et compétente pour qu'à l'occasion elle puisse guider l'équipage dont elle critique la tenue et l'allure, sans que cette transmission du pouvoir d'un parti éprouvé à un autre qui ne le serait pas moins, puisse s'effectuer sans apporter des perturbations profondes ni dans les intérêts, ni dans l'opinion. Question de voir chacun à l'œuvre tour à tour et de tirer, de toutes les bonnes volontés, le maximum de bien que peut attendre le pays de tous les patriotismes en éveil sous l'œil de l'étranger. Tout n'est pas à dédaigner dans les revendications des socialistes eux-mêmes ; nous estimons aussi qu'en dépit de M. E. Dejean les conservateurs ont plus d'une fois bien mérité de la France et nous pensons, en fin de compte, que les *Dreyfus* sont assez rares en France pour qu'il ne faille pas mettre au ban de la politique tous les hommes qui ont le malheur de n'avoir pu chauffer leurs enthousiasmes en compagnie de M. Dejean au fond des landes silencieuses et mornes.

Notre opinion, nous le constatons avec quelque plaisir, est assez générale au Palais-Bourbon. N'avons-nous pas entendu, en effet, l'austère M. Brisson, tout radical qu'il est, faire un éloge, un peu tardif sans doute, mais aussi flatteur que sincère du très regretté député du Finistère, Mgr d'Hulst, conférencier de Notre-Dame et recteur de l'Institut Catholique de Paris ? Et lorsque M. Mirman, en fossoyeur improvisé, s'est présenté à la tribune, interpellant le ministère modéré avec l'intention évidente de le culbuter dans la fosse, de lui jeter sur le corps la première pelletée de cette terre radicale que les socialistes, pendant des vacances agitées, avaient accumulée sur le bord, n'avons-nous pas vu une majorité sans cesse croissante s'opposer à cette tentative funèbre, fort inopportune et, à tous égards, prématurée ?

Que voulaient MM. Mirman, Jaurès, Millerand, doublés de M. Léon Bourgeois ? Tendre un piège à la naïveté du Parlement. On se rappelle les fêtes de Reims, leur origine, leur but, leurs splendeurs. Rien en tout cela, sauf quelques légers hors d'œuvre, qui ne fut absolument

correct, licite, touché au coin du patriotisme le plus pur. Néanmoins, les radicaux, qui n'y avaient vu aucun mal lors de leur passage au pouvoir, découvrirent soudain, puisque les modérés avaient pris leur place, qu'à Reims on ourdissait les pires complots. Les prêtres, disaient-ils, étaient des fonctionnaires rétribués par l'État comme les autres ; et, contrairement aux autres, il leur était permis de se réunir, de se grouper, de conférer sur leurs intérêts mutuels, et de voter des résolutions en vue d'une action commune. Voilà le traitement différentiel que dénonçaient les radicaux égalitaires, qui réclamaient pour les instituteurs et les professeurs, avec les mêmes libertés, le droit de s'organiser en syndicats, dût leur solidarité établie, affirmée, organisée, créer un foyer central d'influences délétères capables de contrebalancer l'autorité même du chef suprême de l'Université, de son Excellence le ministre de l'Instruction publique !

A en croire radicaux et socialistes, les jours du ministère Méline, soigneusement comptés par leurs soins, étaient comblés, et sa chûte devenait inévitable : un malentendu devait suffire pour le faire trébucher ; et voilà pourquoi M. Mirman, très sûr de l'effet qu'il allait produire, s'appliqua uniquement à remuer deux sentiments encore très vivaces au sein de la majorité de la Chambre : son anticlericalisme opiniâtre et sa sympathie invétérée pour l'Université *laïque*, au moyen de laquelle on a *démocratisé* la France au détriment de l'Église. Or, il appert que, par excès d'habileté, M. Mirman a évoqué ce double sentiment fort mal à propos. Rien n'a été plus aisé, pour le ministre en cause, que de prouver que l'intérêt même des instituteurs et des professeurs, aussi bien que de l'Université en général, consistait en ce qu'aucune, organisation occulte ne s'établit entre ses membres qui n'y trouveraient du reste, aucun avantage sérieux. Ces citoyens, comme les autres, ont le droit de se réunir dans certaines conditions pour discuter leurs intérêts professionnels ; mais entre des réunions accidentelles et une organisation permanente, aboutissant à un comité central que la force des choses mettrait en concurrence avec le ministère lui-même, il y a loin ; et ce n'était pas là, pour l'Université, dit le ministre, une garantie supplémentaire dont le besoin se fit bien vivement sentir. Evidemment, en 1882, on a autorisé les maîtres-répétiteurs à se former en une Association permanente et M. Mirman, invoquant ce précédent en exemple, y trouvait une raison suffisante pour mieux faire. M. Rambaud affirma, au contraire, que ce n'était là qu'un exemple à éviter, que les maîtres-répétiteurs avaient fait au sein de l'Université une tentative malheureuse qui s'était retournée contre son but ; que rien, dans

cet essai regrettable, ni dans les écarts oratoires qui s'étaient produits au Congrès de Reims n'était fait pour conseiller une tentative de plus dans cette voie périlleuse.

Pour ce qui concerne spécialement les incidents de Reims, qui étaient le prétexte de l'interpellation, M. Darlan, ministre des cultes, rappela qu'il s'agissait là d'un Congrès catholique, ou plutôt de trois Congrès successifs ou séries de réunions très différentes de caractère. Le premier Congrès était, à proprement parler, une réunion d'ecclésiastiques zélés qui, au grand étonnement des intransigeants de *droite*, se sont soigneusement abstenus de toute incursion dans le domaine politique. Il n'y a été traité que de choses strictement professionnelles : de la location des chaises dans les églises, des cérémonies liturgiques, d'études canoniques, de prédication, et d'autres choses similaires ; au second Congrès, où participèrent principalement les évêques, les choses se bornèrent à la visite de sanctuaires vénérés, en sermons et en réceptions ; au troisième prenaient part une demi douzaine de prêtres rattachés à l'administration officielle des Cultes ; le reste de l'assistance était composée de prêtres libres, de religieux et surtout de laïques. Là seulement ont été proféré certains propos qui ont eu le don de chatouiller les esprits animés de ce radicalisme ombrageux qu'on ne manifeste que dans l'intention de complaire à la galerie socialiste anticléricale. En tout cela, dit M. Darlan, très menus incidents, en somme, il n'y a rien qui soit de nature à exciter les passions de la Chambre ; et, en fut-il autrement, qu'il serait encore extraordinaire de conclure avec M. Mirman que par le fait que, en réunion libre, des prêtres auraient commis des excès de langage, il y avait lieu à titre de compensation, d'accorder aux membres de l'enseignement la liberté de s'organiser en syndicats, pour qu'ils puissent à leur tour autant faire et davantage. De semblables déclarations furent couvertes d'applaudissements et l'ovation ne fit que redoubler quand M. Darlan, répondant à M. Bourgeois, fit savoir que ce foudre radical avait borné son opposition pour le Congrès de Reims au refus des fonds nécessaires à l'aménagement du palais archiépiscopal. Encore M. Léon Bourgeois se contenta-t-il de faire part de cette mesure à l'architecte diocésain ; pour un peu, il ne se serait guère risqué à en saisir que le concierge de Monseigneur.

M. Méline, s'expliquant à son tour, a surabondamment prouvé par les faits que les radicaux au pouvoir pratiquaient à l'égard du clergé cette large tolérance qu'ils ne condamment que dans l'opposition. Ils ne crient sans cesse : vous êtes des cléricaux, que dans l'espoir qu'on finira par les croire.

« Le gouvernement, ajouta le président du conseil, n'a aucune faiblesse à se reprocher ; nous ne sommes pas plus cléricaux que vous ; mais nous ne voulons pas déclarer la guerre à l'Église. » Et l'on passa au scrutin. Une première épreuve donna au gouvernement 78 voix de majorité ; une seconde 99 ; à la troisième on arrivait à 126. Les radicaux s'en tinrent là dans la crainte, sans doute, de rendre la Chambre unanime contre eux ?

Et voilà comment les spectres s'évanouissent. Depuis 25 ans c'est le spectre noir qui remplaçait le spectre rouge dans la préoccupation de la populace et de ses mandataires. Quand on voulait, comme un pauvre chien, noyer un ministère, on le disait atteint de cléricalisme ; et il coulait invariablement sous l'accusation *infâme* ! Les ministres mis en cause ne pouvant jamais, en effet, apporter des explications capables de satisfaire la Droite et de rassurer la Gauche. Grâce à M. Mirman, la Chambre s'est enfin aperçu du rôle ridicule qu'on lui faisait jouer en ne tirant jamais que sur la même ficelle. M. Méline a saisi l'occasion de prouver que tous les ministres qui se sont succédés, jusqu'à M. Léon Bourgeois, ont été d'accord pour pratiquer ou conseiller, vis-à-vis de l'Eglise, une politique franchement libérale. Dès lors, pourquoi s'obstiner en une hostilité apparente et affecter une épouvante imaginaire ! On ne le discerne pas et voilà pourquoi, de même qu'autrefois on se concertait pour s'effrayer, on s'entend aujourd'hui pour rire de la crainte d'un danger purement chimérique.

Le président du conseil, au nom des modérés, a déclaré qu'il n'entendait pas combattre l'Eglise, et M. Doumer, au nom des radicaux a dû s'écrier que ce n'était là, non plus, leur intention. Voilà tout le monde d'accord, et ces déclarations se sont produites simultanément à l'entière satisfaction de la Chambre et certainement aussi du pays.

Y a-t-il une chose plus capable d'apaiser les esprits et n'est-il pas vraiment heureux que la Droite, d'une part, ne puisse plus accuser la Gauche d'être l'ennemie de l'Eglise, et les républicains, de l'autre, de se rendre suspects entre eux en s'accusant mutuellement d'être des cléricaux ? La France et l'Eglise ont également à gagner dans un tel revirement de l'opinion. Il suffit, du reste, de voir avec quel mollesse et pour la forme seulement, les socialistes ont demandé cette année la suppression de notre ambassade auprès du Vatican, et la forte majorité qui l'a maintenue pour se rendre exactement compte du progrès qui nous réjouit.

Il n'est pas moins vrai que M. Léon Bourgeois participe de mauvaise grâce à la bonne humeur que cette attitude nouvelle provoque autour

de lui. C'est même avec un réel dépit qu'il s'est écrié, à Grenoble, que jamais avant ce jour un gouvernement républicain n'avait triomphé sur une question cléricale. La raison en est que c'est assez gratuitement qu'on a accusé M. Méline et ses collaborateurs d'avoir sacrifié les principes de la laïcité de l'Etat aux convenances de l'Eglise. Chacun, en dehors du Parlement comme en dedans, a trouvé que M. Bourgeois, sans se faire tort d'aucune sorte, aurait pu apprécier à sa juste valeur l'évolution de S. S. Léon XIII vers la République et en tirer des conclusions pratiques toutes naturelles.

Autrement digne d'attention était l'interpellation de M. Fleury Ravarin sur l'administration algérienne et les multiples abus dont elle est agrémentée. La discussion a duré trois jours et M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie, appelé pour prendre part aux délibérations, a édifié la Chambre et le pays par son exposé lumineux d'une situation parfaitement lamentable.

Jusqu'en 1881, l'Algérie a vécu sous le régime du décret de 1860 qui donnait au gouverneur général des pouvoirs assez étendus pour lui permettre de prendre sur place, de sa propre autorité, avec un minimum de frais et de formalités, force décisions capables d'apporter aux affaires locales les solutions immédiates que comportaient les intérêts privés et publics. Les décrets du 28 août 1881 inaugurèrent le régime des rattachements en vertu desquels les provinces algériennes, assimilées aux départements français, voyaient leurs affaires soumises au contrôle des directions respectives siégeant à Paris. Dès lors, le rôle du gouverneur général descendait au niveau de la fonction effacée d'un préfet de seconde classe ; encore avait-il à tenir grandement compte des exigences des députés, bien en place et généralement omnipotents. Ce nouveau système eut pour résultat de faire pérégriner les moindres affaires par de là les mers, jusqu'à Paris où, cahotées de bureaux en bureaux entre les directions diverses et les différents ministères, elles attendaient des années entières, à travers des crises multipliées, une solution tardive et que ses circonstances auraient voulu cependant immédiate. Les indigènes, arabes, nègres kabyles sédentaires ou nomades, étaient traités sans discernement ni distinction comme s'ils avaient eu nos idées, nos mœurs, notre éducation et notre culte. C'est à notre moule qu'on voulait les façonner tous et l'on s'y prit si maladroitement, avec une ignorance ou avec une inconscience si complète, qu'on établissait sur eux, et qu'on a maintenu jusqu'ici, le règne de la sottise et de l'injustice. Chaque année le rapporteur du budget dénonçait cette situation pitoyable et toujours, incapable de trouver au mal un suffisant

remède, on se résignerait à la tolérer encore. Généralement on s'accordait à accuser le régime des rattachements de tout le mal. La vérité est qu'il faut en faire remonter la cause à la mesure monstrueuse au moyen de laquelle le Juif Crémieux, en 1870, par la naturalisation en bloc des Juifs algériens, a créé dans notre belle colonie en faveur d'une classe d'individus, notoirement indignes, un privilège détestable et d'une iniquité qui déconcerte nos idées de justice distributive. Ce Juif favorisait les juifs algériens comme s'il avait voulu livrer à ses correligionnaires, et notre conquête si laborieuse, et les Arabes dédaigneux qui furent leurs maîtres si longtemps. Investis, à l'exclusion des autres indigènes, de droits civiques et politiques dont les ambitieux leur apprirent promptement l'usage vénal, cette race d'usuriers, par une députation faite à leur image, se rendirent promptement maîtres du pays et les tyrans d'un peuple qu'ils voyaient sans défense. Là sont les faits de la cause, là est la plaie saignante qui appelle le fer et le feu : là s'impose une réforme radicale si l'on veut guérir un mal invétéré. Il faut ramener le juif algérien au droit commun des indigènes ou il faut accorder à tous les même faveurs.

On ne saurait dire à quel partie on va se résoudre, mais sans attendre plus longtemps, à l'unanimité et d'accord avec le Gouvernement, la Chambre a imposé au ministère de rapporter immédiatement les décrets du 28 août 1881 qui avaient inauguré le régime des rattachements. Cette mesure implique : 1° le retour provisoire au régime de 1860 qui rend au gouverneur général les attributions et les pouvoirs dont on l'avait maladroitement dépouillé ; 2° le dépôt et la discussion d'une loi tutélaire qui doit constituer le contrôle de l'administration algérienne et réorganiser à cet effet un conseil supérieur. Le ministre s'y est formellement engagé, du reste ; et nous souhaitons que la Chambre lui en laisse au moins le loisir comme elle lui en a fait un devoir.

Nous n'insisterons pas sur le nombre de questions et interpellations, dont quelques-unes, sans un intérêt bien évident, ont été remises à un mois, et au moyen desquelles on a fait, ou on va faire perdre à la Chambre un temps précieux.

Pour ce qui concerne Madagascar on pourrait se contenter, jusqu'à nouvel ordre du moins, de dire avec quel soulagemsnt on avait appris partout en France le rappel de M. Laroche et son remplacement par le soldat énergique, intègre, expérimenté qu'est le général Galliéni. Avec un homme de cette trempe on n'entendra plus guère parler des intrigues d'une cour minuscule et des bravades d'une poignée de sau-

vages mal dégrossis, dont notre bonhomie encourageait les manœuvres douteuses. Le *fahavalisme* n'est certainement qu'un mal factice. Pour en avoir raison, il suffira, nous osons l'espérer, d'en décourager les instigateurs. Encore quelques mesures sévères et plusieurs exemples retentissants, et les bandits, privés de leurs *souteneurs* officiels, se disperseront d'eux-mêmes sous la menace seule d'une répression immédiate, impitoyable. Il ne s'agit pas de coller quelques Hovas au mur devant un peloton d'exécution. Ce genre de mort impressionne peu ce peuple abâtardi. Il faut que quelques fortes têtes tombent sous la hache du bourreau et l'infamie d'une telle fin fera plus pour intimider les masses qu'une hécatombe sous la mitraille. C'est bien ce que le général Galliéni a compris et son attitude n'est pas faite pour entretenir les velléités de résistance. Il a été, un moment, sérieusement question de déposer la reine, de la remplacer sur le trône par un personnage plus résigné ou plus dévoué ; même pensait-on classer la royauté malgache parmi les souvenirs historiques. Il a fallu, pour qu'il en fut autrement, la constatation du prestige réel que cette femme exerce encore sur ses sujets, sinon à Tanararive même, du moins dans toute l'Imérina ; mais c'est à contre cœur que le général Galliéni s'est décidé à maintenir plus longtemps les apparences d'un régime condamné cependant à disparaître. Du moins, a-t-il voulu, sans tarder davantage, notifier à la reine le rôle effacé auquel elle avait désormais à se résoudre, rôle décoratif et d'inutile apparat. Quant à l'autorité effective, elle est échue entièrement aux résidents et chefs de poste qui ont charge de contenir le peuple et de surveiller ses gouverneurs. Les gouverneurs hovas eux-mêmes, qui étaient jusqu'ici un article d'exportation de l'Emyrne pour les autres parties de la grande île africaine, ne sont plus tolérés que dans les limites de l'Imérina. Partout ailleurs les résidents ont pour instruction de les remplacer par des chefs indigènes qui, sous leurs yeux et sous leur contrôle, avec une responsabilité déterminée, doivent coopérer à la pacification du pays. Ainsi agissait le général au Tonkin, aux portes même de la Chine, et l'on sait avec quel bonheur. Il faut donc lui faire crédit de temps et tenir compte de l'immensité des régions dont la pacification lui incombe, des contingents restreints dont il dispose pour mener à bonne fin une tâche épineuse qu'on semble avoir compliquée à plaisir.

S'il a été question dans nos Assemblées de Congrès à tolérer ou à interdire, du traître Dreyfus, de l'Algérie pressurée, de vins falsifiés, et de modifications à apporter au mode d'élection du Sénat, modifications dont personne n'a su définir la nature, il fallait s'attendre à ce que des es-

prits inquiets demandassent à M. Hanoteaux quelques explications non seulement sur la visite du tzar en France et de la portée des déclarations faites en cette occasion solennelle, mais aussi sur les circonstances critiques au milieu desquelles se débattent Turcs, Arméniens, Grecs, Macédoniens, Albanais et Bulgares sous les yeux intrigués de l'Europe qui paraît en quelque sorte désarmée dès qu'elle se trouve en face de cette troublante question d'Orient.

Sur le premier point, avec toute la réserve déplomatique que comportait le sujet, M. Hanoteaux a expliqué que l'entente franco-russe ne pouvait plus faire doute pour personne et qu'il n'avait rien à ajouter à ce que, au nom de deux peuples amis, le tsar d'une part et M. Félix Faure de l'autre, avaient hautement et de propos délibéré affirmé à la face du monde.

Sur le second point, bien autrement compliqué, interrogé par M. Denys Cochin et le comte de Mun, M. Hanoteaux ne s'est pas fait prier pour être parfaitement explicite. Nous avons pu constater avec une satisfaction compréhensible que les idées qu'il a développées avec autant de précision que de fermeté ne diffèrent pas de ce que nous n'avons cessé de soutenir ici-même et dès le début. Du reste, M. Denys Cochin avait bien plutôt l'air d'interpeller les puissances solidaires que notre seul gouvernement dont le rôle concerté ne saurait impliquer une responsabilité exclusive.

Après un exposé historique du glorieux et douloureux passé de l'Arménie, du pays du mont Ararat, de l'arche de Noé, patrie de Mithridate et de Lusignan, l'orateur rappelle le traité de San-Stefano de 1880 aux termes duquel la Turquie s'engageait à réaliser dans les provinces arméniennes des améliorations, des réformes, à protéger surtout ces intéressantes populations contre les brutales agressions des Kurdes et des Circassiens. M. Cochin n'est pas en peine pour prouver que la Sublime Porte a négligé ses engagements, et que, spoliés sans cesse et persécutés sans trève, les Arméniens, sous les yeux des puissances indifférentes, n'ont cessé d'être en quelque sorte les souffre-douleurs des musulmans fanatisés. Rappelant en termes émus les atrocités inouies de ces derniers temps, il conclut en ces termes :

... Que pouvait faire l'Europe pour ces malheureuses victimes du fanatisme ? C'est là ce que je viens demander au gouvernement, non sans être effrayé des conséquences qui peuvent sortir de pareils événements.....

...Pour mettre un terme à ces crimes, vous pouvez, monsieur le ministre, vous avez le droit de convier nos alliés, ceux même qui ne sont pas nos alliés,

de convier l'Europe entière à sauvegarder l'honneur de l'Europe entière.

Je viens de parler de nos alliés, j'ai le droit de parler avec fierté, avec une grande joie patriotique, de cette constante amitié qui vient d'être solennellement proclamée. Eh bien, c'est le moment d'y faire appel.

L'amitié de la France est précieuse, mais l'amitié de la France a ses charge ; il faut le dire à nos amis.

La première, la plus sacrée, c'est de comprendre les généreuses chimères de la France, de s'y associer, c'est, quand elle fait appel aux sentiment généreux, de vouloir avec elle soutenir les faibles, les opprimés, rétablir la justice.

Voilà quelles sont les charges de l'amitié de la France ; redites-le, monsieur le ministre, à nos amis.

M. de Mun s'applique surtout à démontrer que les *Vêpres arméniennes* ont été provoquées et favorisées par les autorités turques elles-mêmes ; M. Hubbard, y montre la main de la perfide Albion.

M. Hanoteaux se rend alors aux vœux de la Chambre et s'exprime avec sa netteté ordinaire, établissant la responsabilité qu'a fait encourir à la Turquie son incurie indéniable.

Il arrive rapidement aux faits récents et après avoir constaté l'accalmie du moment et les résultats obtenus en Crète, il s'exprime ainsi :

Il est vrai que ces solutions particulières n'ont pas atteint le mal à sa source, mais du moins ont-elles permis de dégager quelques-uns des principes qui paraissent devoir guider les puissances dans la solution que réclament ces délicates et périlleuses questions.

Ces principes, que la Chambre me permette de les indiquer devant elle, tels que, peu à peu, et malgré les rivalités des intérêts latents et la poussée des passions souvent imprudentes, ils ont paru se poser devant l'unanimité des puissances.

Tout d'abord, celles-ci semblent convaincues les unes et les autres que la première nécessité qui s'impose est une entente solide et loyale entre elles. Les gouvernements unissent leurs efforts pour rechercher les éléments de cette entente et pour la consolider ; ils s'appliquent, à l'heure même où je parle, à aplanir ce qui paraît pouvoir les diviser. L'action commune des ambassades à Constantinople a offert, depuis le début de la crise, une suite et une unanimité dont il ne faut louer aucune en particulier, mais toutes ensemble, et cette union, fortifiée sans cesse par l'approbation des cabinets, a obtenu, précisément en Crète, en Macédoine, les résultats que je rappelais tout à l'heure.

De cette première donnée il en découle immédiatement une autre, à savoir que toute idée d'action isolée doit être écartée. Vous avez suivi assurément avec attention, Messieurs, les débats publics qui se sont produits à ce sujet en Angleterre, et vous avez remarqué l'énergie avec laquelle celui qui était hier encore le chef du parti libéral a préféré quitter cette situation que de se mettre sur ce point en contradiction avec les déclarations si formelles du chef du cabinet conservateur actuel.

Et alors, Messieurs, une autre conséquence suit encore, à savoir que, si

l'action des puissances pouvait et devait se faire sentir à Constantinople pour obtenir du sultan l'amélioration des conditions de la vie publique et particulière dans son empire, cette action ne devait cependant porter aucune atteinte à l'intégrité de l'empire ottoman et aux situations acquises par les traités.

Ce point de vue, Messieurs, a toujours été celui de la France. On peut dire que c'est une des traditions les plus respectables de sa politique et de son histoire, et elle est heureuse de voir d'autres puissances s'y rallier comme à une des bases les plus solides de l'équilibre européen.

Contenue et affermie par ce cadre déjà précis, l'action commune des puissances me paraît pouvoir se faire sentir à Constantinople dans le sens même indiqué par les précédents orateurs. Non pas qu'il s'agisse ni d'immixtion directe, ni de quoi que ce soit qui puisse ressembler à un *condominium* : ce serait là le plus précaire et le plus dangereux des expédients. Mais la diplomatie européenne, consciente de sa tâche, résolue à panser les blessures et à empêcher le retour des malheurs qui viennent de se produire, peut aborder, conjointement avec le gouvernement ottoman, le problème de l'amélioration de l'empire. Cette tâche est difficile ; elle n'est au-dessus ni de notre bonne volonté ni de nos moyens d'action.

Je ne vois que des avantages à dire à cette tribune, Messieurs : parmi les résultats si féconds du voyage de l'empereur de Russie, à Paris, nous pouvons compter celui-ci que, notamment sur le point qui a attiré justement l'attention de la Chambre, des vues précises ont été échangées ; la communauté des appréciations et des intérêts s'est dégagée entre les deux puissances et nous avons la ferme confiance que, par la modération, l'équité, le haut souci de l'avenir et le ménagement apporté à tous les intérêts en cause, les solutions envisagées répondront aux vues de tous les autres cabinets et aux besoins de la situation en Orient.

L'Europe unie saura, nous l'espérons, se faire comprendre du sultan ; elle le mettra en garde contre les influences néfastes ; elle saura lui prouver qu'il ne s'agit nullement de favoriser telle ou telle partie de l'empire, ni telle ou telle religion au détriment des autres, mais que tous, catholiques, Arméniens, orthodoxes, musulmans, souffrent des mêmes maux et demandent les mêmes améliorations ; elle lui montrera la source du mal là où elle est, c'est à-dire dans la mauvaise gestion politique, financière et administrative ; elle lui indiquera les moyens de mettre dans tout cela un certain ordre sans lequel les Etats ne peuvent durer ; elle réclamera de lui la réalisation de ses propres promesses ; elle lui demandera de mettre en pratique les réformes déjà accordées, de les étendre là où elles sont nécessaires, de mettre un terme aux répressions violentes, d'ouvrir les prisons, de venir en aide aux plus grandes misères.

On lui répétera encore, avec plus d'autorité, s'il est nécessaire, que l'existence des colonies européennes lui est confiée, qu'il en est responsable, qu'il doit non seulement à tous ses sujets, mais à tous ceux qui vivent sur le territoire de son Empire, la sécurité, la paix publique et l'ordre. On saura lui démontrer enfin que cette politique est la seule loyale, la seule forte, la seule digne, et qu'enfin là et là seulement se trouvent, pour lui et les siens, l'honneur et le salut.

Mais aussi, Messieurs, il faut que ceux qui ont la responsabilité des entreprises parfois si téméraires qui ont été tentées, il faut que ceux-là se rendent

compte du mal que de nouvelles imprudences peuvent causer ; ils savent, maintenant que l'Europe n'est pas insensible aux maux qui les frappent, mais il convient qu'ils comprennent aussi que l'œuvre qu'il s'agit d'entreprendre est laborieuse, qu'elle peut subir bien des lenteurs apparentes, que la violence n'y peut aider et que, si l'Europe entière, animée des sentiments bienveillants que j'ai essayé d'exposer, a les yeux fixés sur eux et veut leur bien à l'égal de celui de tous les autres sujets de l'empire, elle ne veut pas que de nouvelles surprises la détournent de sa tâche et découragent d'unanimes bonnes volontés.

Messieurs, j'ai essayé de répondre, dans la mesure où il m'est permis de le faire, du haut de cette tribune, aux questions qui m'ont été adressées et aux inquiétudes qui ont été manifestées .J'ai essayé de dégager devant vous les éléments d'un problème obscur ou, pour mieux parler, les données nouvelles que la marche des événements a ajoutées à cette éternelle question d'Orient

Je crois que la Chambre comprendra et que l'on comprendra aussi hors de cette enceinte quels sont les mobiles qui dirigent la politique de notre pays.

La France, fidèle à toutes ses traditions, désire l'amélioration du sort des peuples de l'Orient ; elle n'oublie pas les devoirs du protectorat religieux qu'elle exerce ; elle sait que l'ordre et la sécurité sont nécessaires aux intérêts de toute nature qu'elle défend ; elle n'oublie pas non plus les liens qui l'unissent depuis si longtemps à l'empire ottoman et les raisons qui lui font désirer le maintien de son intégrité. Mais, avertie par le passé, elle répudie l'esprit d'aventure ; elle sait aussi que ses devoirs sont multiples dans le monde et qu'elle doit, dans chaque circonstance donnée, proportionner son effort à l'étendue de toutes les tâches qui lui incombent...

La Chambre, hormis Jaurès et le groupe socialiste, a parfaitement compris ce langage et, comme M. Hanoteaux le désirait, c'est surtout à l'étranger qu'on l'a écouté avec autant d'intérêt que de satisfaction. La presse européenne a été, en effet, unanime à féliciter notre ministre des affaires étrangères et tel était le ton général de cette presse qu'on aurait pu croire que M. Hanoteaux avait été délégué par les puissances pour prendre la parole au nom du concert européen, pour adresser au sultan des conseils suprêmes.

Abdul-Hamid se l'est tenu pour dit et, dans l'impossibilité où il était de tergiverser plus longtemps, il paraît avoir tenu à cœur de prouver à la France et à l'Europe que ce n'était pas en vain qu'on avait compté sur son esprit d'équité. Sur le champ il a promulgué un iradé qui règle, à notre entière satisfaction, les points suivants :

1° Mise en liberté des personnes incarcérées contre lesquelles il n'existe aucune charge tant à Constantinople qu'en province ; menaces de peines sévères pour les fonctionnaires qui ne se conformeraient pas immédiatement à cet ordre.

2° La police recevra des ordres pour que les Arméniens paisibles ne soient pas poursuivis.

3° Convocation immédiate de l'Assemblée arménienne pour procéder à l'élection du patriarche.

4° Le colonel Maznar-Bey, rendu responsable du meurtre du père Salvator, est déféré à un conseil de guerre.

5° Le vali de Diarbékir, Anis-Pacha, particulièrement signalé dans les troubles d'Arménie, est révoqué.

6° Des instructions précises sont adressées aux valis pour assurer la répression de toutes nouvelles violences.

7° Le ministère de l'instruction publique doit supporter la charge de réparations à effectuer dans les couvents catholiques d'Asie-Mineure qui ont souffert des derniers troubles.

8° Des ordres sont donnés pour la distribution de secours aux populations plus particulièrement éprouvées par les derniers événements.

9° M. Cambon a demandé, en outre, l'application rapide des réformes accordées l'année dernière aux six vilayets d'Arménie et leur extension aux autres provinces de l'empire. Des ordres sont envoyés à cet effet.

Le prefet de police de Constantinople, Nazin-Bey, accusé de faiblesse lors des violences commises dans la capitale de l'empire, est révoqué.

Et, talonné sans merci par notre ambassadeur M. Cambon que soutenait du reste les autres ambassades, Abdul-Hamid, contrairement à son usage, s'est mis à l'œuvre sans désemparer.

D'abord l'assemblée générale arménienne a été convoquée régulièrement et, librement cette fois, elle a élu comme patriarche Mgr Ormanian, supérieur du grand séminaire d'Armach ; le tribunal extraordinaire a été supprimé et nombre de ses condamnations iniques ont été déférées à la cour de cassation pour annulation ; enfin à Morach on a constitué le conseil de guerre qui doit juger le colonel Maghaki-bey, coupable de l'assassinat du P. Salvator. Il en va de même pour tout ce qui concerne la Crète et les vilayets de l'Anatolie : autant d'acomptes qui nous permettent de constater que cette première déférence de la Porte aux vœux des puissances a amené dans l'empire ottoman une accalmie telle qu'on peut déjà bien inaugurer d'un avenir même prochain.

Mais que le sultan ne s'y trompe pas et n'aille pas penser qu'il a passé un bail à long terme qui lui permet de s'endormir à nouveau. Rien ne lui serait plus funeste. Les circonstances sont critiques et les esprits ne sont que trop bien préparés aux solutions radicales qui ne seraient pas, assurément, des garanties pour l'intégrité de l'Empire. Quoi qu'on en pense, il est très réel qu'en Arménie, en Anatolie, en Macédoine, comme dans toute la Turquie de l'Europe, et jusqu'en Crète, on attend, respirant à peine et déjà résigné à la tourmente dernière qui doit être, selon tous, l'aurore de meilleurs

jours. Il ne nous plaît pas d'examiner jusqu'à quel point ces peuples martyrs s'illusionnent ; mais nous pouvons bien constater que la Porte n'a plus un instant à perdre pour bien faire, sous peine de voir tourner en hostilité irréductible la bienveillance franco-russe elle-même, qui la sauve aujourd'hui d'une violente mort.

Le banquet du lord maire de Londres a fourni à lord Salisbury l'occasion annuelle d'exposer ses idées sur la politique extérieure de la Grande-Bretagne. L'an dernier le noble lord s'était véhémentement élevé contre le sultan en faveur des Arméniens et il n'avait pas hésité un seul instant pour proférer d'effroyables menaces, tout comme si l'Angleterre avait déjà mobilisé ses escadres, embarqué ses légions. On conviendra que l'année écoulée depuis n'a d'aucune façon amélioré la situation ni diminué les torts de la Porte. Le vieillard d'Hawarden a mené une virulente campagne au cours de laquelle il a recommencé vingt fois le procès de la Turquie et indiqué le verdict : le démembrement. De plus, il s'est produit, outre Manche, en faveur des Arméniens, un courant d'opinion tel qu'un ministre, fût-il, comme lord Salisbury, à la tête d'une importante majorité, ne saurait songer à la négliger. On pouvait donc s'attendre à une réédition des avis et menaces de l'an passé, et tout au plus pouvait-on espérer que le matadore allait donner à la Turquie acte du délai conditionnel consenti par les puissances.

Il en a été tout autrement : avec fermeté, sans doute, lord Salisbury a emboîté le pas à M. Hanoteaux ; mais, par la moindre parole, il n'a laissé entendre que l'Angleterre se risquerait désormais à quelque action isolée. Il a adhéré formellement au concert européen. Il ne reste plus, dès lors, à lui demander qu'il veuille bien, autant que nous et avec nous, s'abstenir de vains propos et par des actes sincères ne viser qu'aux résultats pratiques.

A quelques jours d'intervalle, lord Charles Beresford, avec un jingoïsme teinté d'un fanatisme tout particulier, avait effrontément affirmé qu'étant en Egypte, l'Angleterre n'avait qu'à y rester, tel étant son intérêt, sans tenir autrement compte de ses engagements. Selon lui, du reste, nul en France ne désirait l'évacuation. Pour se faire une telle opinion, lord Beresford, qui disait avoir voyagé en France, avait consulté quelques juifs qui étaient porteurs de titres égyptiens dont les Anglais assurent la solidité !!!

A lord Beresford qui méconnaît la France, M. John Morley a répondu et, touchant les questions qui nous occupent, il s'exprima en ces termes éloquents :

L'absorption du Soudan peut être une très bonne chose, mais elle est entreprise au plus mauvais moment. Notre position en Egypte nous affaiblit dans nos négociations relativement à l'Arménie. Notre marche sur Dongola a augmenté les suspicions dont nous sommes l'objet et nos succès dans cette expédition n'ont fait que fortifier ces méfiances. Nous ne prétendons pas que, si nous sortions demain de l'Egypte, la question arménienne, les questions de la Chine, de la Perse et toutes les autres difficultés actuelles pourraient être réglées : mais notre occupation de l'Egypte serait une source de faiblesse pour nous au point de vue militaire, en cas de conflit avec les puissances européennes. Elle est actuellement une source de faiblesse au point de vue diplomatique.

J'ai toujours soutenu qu'un accord avec la France est la pierre de touche des succès diplomatiques. On affirme que les Français n'ont pas le désir de nous voir évacuer l'Egypte, parce que leurs financiers détenteurs de plusieurs millions de titres égyptiens ont intérêt à nous voir rester dans ce pays, et qu'aucun gouvernement français n'osera contrarier ces financiers ; mais un langage comme celui tenu récemment par lord Charles Beresford a été commenté à l'étranger dans un sens contraire et on nous a rappelé nos promesses d'évacuation. Eh bien ! c'est le moment pour la diplomatie et pour un grand ministre de détruire la mauvaise impression produite par ce langage et par notre expédition du Soudan. L'Egypte ne nous appartient pas comme les Indes, parce que nos ministres ont déclaré tour à tour que nous n'étions dans le pays que pour remplir un devoir international et que nous ne voulions pas y établir un protectorat. Si nous voulons revenir sur ces déclarations, il faut que nous en informions l'Europe ; il faut que nous agissions franchement avec elle. On nous accuse, en effet, d'avoir sur les lèvres des paroles qui ne sont pas d'accord avec les intentions que nous avons dans le cœur. Le moment est venu pour un ministre sage de faire les démarches pour arriver à une bonne entente avec la France sur la question d'Egypte.

Ces démarches sont bien moins ardues qu'on ne le croit et cette entente n'est plus impossible ; le résultat serait que nous participerions aux Conseils de l'Europe avec des mains pures et le fait d'avoir des mains pures aurait des conséquences incalculables pour notre autorité morale.

Ce grand ministre qui devrait blanchir les mains de l'Angleterre et la réintroduire dans les conseils des nations, n'est évidemment pas lord Salisbury, qui, dans son discours, qualifie dédaigneusement la politique des « mains pures » une politique de sentiment ; comme si pour l'honneur et la conscience, il n'y avait point de place dans les transactions internationales ! Ce sont là, cependant, comme disait John Morley, des lois de la nature qu'on ne transgresse pas sans en pâtir.

En fait de pareilles conséquences, lord Salisbury est de l'avis de certain monarque à courte vue qui trouvait que tout allait bien durer autant que lui-même, sans s'inquiéter autrement des masses soulevées, des désastres imminents et des infortunes qu'il ménageait à son successeur.

Pour consoler un si noble lord il suffit de pouvoir établir l'isolement superbe de sa patrie et de constater que, si elle n'est recherchée de personne, elle n'est pas plus éloignée de la *Duplice* que de la *Triplice*. L'Angleterre, on le voit, a pour principe, étant belle fille, de rester indécise entre rivaux d'égale taille ; elle ne se livre, toutes épreuves subies, qu'au plus fort... pourvu qu'il en veuille.

Cependant la presse européenne a été unanime à dire que l'étoile du pauvre lord paraissait bien terne à côté de l'astre resplendissant qui plane en ce moment sur le quai d'Orsay.

Ce n'est qu'après avoir ainsi déblayé son ordre de jour et entendu ces diverses questions et interpellations sur la politique intérieure, coloniale et étrangère, que le Parlement put entamer enfin la discussion du budget. On était rentré tard et, depuis, on avait gaspillé un temps précieux ; il fallait donc se hâter, et c'est après une discussion générale, très écourtée, qu'on a abordé l'examen des divers budgets.

On se rappelle que, le 1er février 1896, M. Doumer déposa un projet de budget, auquel malheureusement a été annexé un projet d'impôt sur le revenu. Le cabinet Bourgeois ayant été congédié et l'idée d'imposer les revenus abandonnée, il fallut recommencer le travail et apporter un nouveau projet qui établit un total formidable, dont la masse compacte décomposée par les soins de M. Krantz, présente la classification suivante :

Dépenses de la dette (Dette consolidée et annuités diverses. Fr.	1.105.000.000.
Dépenses militaires : guerre et marine, pensions de la guerre et de la marine, etc.	1.101.000.000.
Frais de régie, de perceptions et d'exploitation, des impôts et revenus publics.	359.000.000.
Dépenses d'administration générale	241.000.000.
Pensions civiles.	81.000.000.
Dépences civiles : Assistance et solidarité.	25.000.000.
— Education, instruction publique.	190.000.000.
— Outillage.	232 000.000.
Remboursements non-valeurs et primes.	41.000.000.

« Les dépenses d'administration générale, quand on en sépare, comme nous venons de le faire, tout ce qui concerne la défense nationale ainsi que les frais de régie, ne dépassent pas le chiffre relativement modeste de 241 millions. C'est cependant sur ce chiffre, dont on ne se fait pas toujours une idée suffisamment exacte, que l'opinion publique semble le plus prompte à réclamer des réductions de dépenses, à l'aide desquelles il lui semble facile d'équilibrer les plus ambitieuses réformes. Inutile de faire remarquer que, par aucun moyen, ces réductions ne pourront jamais atteindre les centaines de millions auxquels on les évalue parfois. »

Et, dans son rapport, M. Krantz fait cette constatation raisonnable :

Selon l'honorable rapporteur, il est décourageant de voir avec quelle légèreté on adopte sans cesse des amendements qui ont sur le budget la répercussion la plus fâcheuse, et néanmoins dit depuis 1883, c'est plus de 400 millions d'économies qui ont été réalisés.

En 1894, M. Antonin Dubost rappelait dans son rapport général que de 1883 à 1894, les économies réalisées s'élevaient à 265.734.809 fr.

En 1895, nouvelles économies évaluées à 71.029.096 francs.

En 1896, on diminuait encore les dépenses de 66.540.223 francs.

M. Krantz doit avouer que cette marche descendante ne saurait se poursuivre indéfiniment, et qu'il a fallu toute l'ingéniosité de la commission pour présenter un budget sincère, réalisant une nouvelle réduction de 7.979.538 francs.

Aussi, en dernière analyse, le projet du budget se présente avec les chiffres respectifs qui suivent :

Pour les recettes.	3.385.370.845
Pour les dépenses	3.355.029.842
Excédent.	30.341.000
Au moyen de cet excédent la commission du budget propose :	
Remboursement d'obligations à court terme . .	27.900.000
Amortissement du compte de Madagascar et de Siam	2.279.701
Somme portée à titre d'excédent de recettes. . . .	161.302
Total égal.	30.341.000

Les amortissements totaux compris au budget s'élèvent à 97.500.000 f. et dépassent de 11 millions l'ensemble des dépenses prévues pour le même exercice.

Il y a lieu de tenir compte, de plus, des garanties d'intérêts que l'Etat paye avec ses recettes ordinaires. Ce ne sont là que des avances temporaires, remboursables et productives d'intérêt. Tout budget extraordinaire ayant disparu, il est manifeste que notre situation budgétaire s'est sensiblement améliorée, ce qui ne nous dispense nullement de nous rappeler sans cesse l'énormité de notre dette qui dépasse 31 milliards.

Tel est le budget à l'examen duquel la Chambre s'applique en ce moment et que nous souhaitons voir voter promptement, pour que le gouvernement puisse soumettre au Parlement les projets de réformes et de dégrèvements que le pays, à bout de patience, ne saurait attendre plus longtemps.

Nous n'insisterons pas ici sur les mariages du duc d'Orléans et du prince de Naples qui ont été célébrés avec tout l'apparat d'usage dans les maisons régnantes, mais dont nous ne voyons pas l'intérêt politique immédiat : ce furent joies de famille et plaisirs de partisans.

Il en va tout autrement de la paix qui vient d'être conclue entre l'Italie et l'Abyssinie.

Le peuple italien appelait de ses vœux la fin de cette aventure mal conçue, pitoyablement conduite et dont la continuation ne pouvait attirer à notre voisine que mécomptes et déboires. S'il y avait lieu de s'étonner de quelque chose, c'était certainement de l'énervante lenteur avec laquelle étaient menées les négociations. Cela tenait beaucoup des distances qui séparaient les parties, de la ténacité du Négus et de la ferme résolution de M. di Rudini de ne rien sacrifier, en apparence du moins, de la dignité de l'Italie. La question des 2.500 prisonniers et de l'indemnité que Ménélick exigeait contre leur libération ne faisait qu'ajouter aux difficultés déjà nombreuses. Le Saint Père, par l'organe de Mgr Macaire, était intervenu ; mais le monarque éthiopien connaissait trop la valeur de son gage pour s'en dessaisir inopportunément. Il garda donc ses prisonniers, les traita avec humanité, et n'entendait les relâcher qu'après accord parfait. En attendant, il réunissait ses milices pour parer à toute éventualité.

Force fut donc à l'Italie de céder et de signer un traité dont voici les clauses essentielles :

1° Annulation du traité d'Ucciali ; 2° indépendance absolue de l'Ethiopie ; 3° adoption préalable de la frontière Mareb-Belasa-Muna, avec réserve d'une rectification de frontière ultérieurement ; 4° engagement pris par l'Italie, jusqu'à délimitation définitive de la frontiere, de ne céder aucun territoire de l'Erythrée, si ce n'est à l'Abyssinie ; 5° indemnité de séjour et d'entretien des prisonniers.

Après les désastres subis, M. di Rudini ne pouvait mieux espérer, et l'Italie ne lui en sera pas moins reconnaissante d'avoir été plus accessible aux alarmes de sa patrie qu'aux excitations d'un amour-propre déplacé en de pareilles circonstances.

En Amérique, nous avons vu le conflit anglo-vénézuélien, qui faillit mettre aux prises l'Angleterre et les États-Unis, entrer dans une période d'apaisement. Le conflit fera l'objet d'un arbitrage dont le tribunal se composera de cinq membres, sous la présidence du roi de Suède. D'autre part, aux États-Unis, comme nous l'avions prévu, c'est le candidat des monométallistes, le champion du protectionniste,

M. Mac-Kinley qui triomphe, et doit, dès le 4 mars prochain, remplacer M. Cleveland à la Maison Blanche.

Les tendances du nouveau président sont universellement connues, et même redoutées. On craint de le voir, à l'encontre de M. Cleveland, prendre au sérieux la doctrine de Monroë, jusqu'à combattre les intérêts européens non seulement sur le terrain économique, industriel et commercial, mais encore territorial. L'Espagne en particulier le verrait malaisement encourager les sympathies peu dissimulées des Américains pour les insurgés de Cuba et des Philippines, et ils ne seraient pas étonnés si cet esprit brouillon voulait s'occuper de leurs affaires. De là, cette vague inquiétude qui fait envisager jusque dans Mexico l'éventualité d'une guerre hispano-américaine.

Il est vrai que le gouvernement espagnol ne ménage rien pour en finir à Cuba comme aux Philippines ; 20.000 hommes de renforts nouveaux se dirigent vers le théâtre de la guerre et on espère qu'ils suffiront enfin pour porter à l'insurrection un coup mortel. Nous souhaitons que l'attitude héroïque de l'Espagne, qu'aucun sacrifice ne déconcerte, qu'aucune menace ne saurait intimider dans la défense de ce qu'elle estime être son droit, en imposera aux chauvins d'Amérique, qui consentiront bien à lui laisser le temps nécessaire pour mettre à la raison les flibustiers cubains, sans intervenir autrement dans des conflits qui ne les regardent pas.

Et pour finir un mot seulement des révélations du prince de Bismarck. Chacun sait les liens étroits, les engagements formels, réciproques qui unissent les membres de la Triple Alliance dont les deux pointes menaçantes sont, en apparence, dirigées l'une contre la Russie, l'autre contre la France. Nul ne s'était imaginé qu'en pareille posture le prince de Bismarck, au nom de l'Allemagne, avait pu croire utile, convenable, honnête et pratique de contracter une sorte de contre-assurance, en l'espèce, parfaitement monstrueuse.

L'Allemagne avait une ennemie : la France ; l'Autriche, de son côté, avait un adversaire : la Russie. Or, rien que pour obtenir l'appui de l'Allemagne contre la Russie, l'Autriche humiliée, démembrée par les Prussiens, avait consenti à oublier Sadowa et son antique suprématie dans la Confédération, et s'était obligé de défendre son ennemie d'hier contre une aggression quelconque de la France. Les signatures s'échangèrent sur ces données, et les Autrichiens, comme les Italiens du reste se reposèrent sur la bonne foi germanique comme sur le roc inébranlable où doivent se fonder les alliances éternelles.

Et Bismarck, avec l'absence de scrupules et d'honneur qui distingua

toujours sa politique barbare, à peine muni du traité qui faisait naître la Triple Alliance, se tournait vers la Russie pour lui offrir et lui demander une neutralité bienveillante en certaines éventualités ; il sacrifiait l'Autriche, son alliée, pour que les Russes lui abandonnassent la France son implacable ennemie ; et il signa cette seconde convention indéniable, puisque, envers et contre tous, Bismarck lui-même vient de la révéler, mais secrète jusqu'à ce jour. Ce pacte, nous apprend le vieux chancelier, dura jusqu'en 1890 et c'est à sa retraite et à l'incapacité de ses successeurs qu'on doit son non renouvellement.

Cette révélation et les surabondantes explications dont l'appuyèrent les *Nouvelles de Hambourg*, visiblement inspirées par le solitaire de Friedrichsruhe, eu égard aussi à l'embarras que manifesta le *Moniteur de l'Empire*, c'est-à-dire Guillaume II lui-même et son chancelier prince de Hohenlohe, réduits l'un et l'autre à se réfugier derrière l'intérêt des secrets d'Etat ; tous ces faits, tous ces gestes, et ces inexplicables réticences, malgré la confiance finale qu'on a daigné étaler, ont effroyablement secoué les esprits et les cœurs tant en Autriche qu'en Italie, où, couramment, on se considère comme des peuples asservis et trompés par la Prusse.

On a voulu percer à jour les mobiles qui faisaient agir Bismarck en cette circonstance. Les uns disent qu'inconsolé de sa chute retentissante, il secrète comme il peut un reste de bile et n'a en vue que de se venger d'un maître détesté et de ses successeurs qu'il envisage fatalement comme des ennemis ; les autres trouvent que Guillaume aurait eu le tort de combattre chez le tzar Nicolas II, lors de son séjour en Allemagne, l'intention qu'il nourrissait d'aller voir dans son antre de Friedrichsruhe le vieux lion affaibli, mais dont les rugissements faisaient encore frémir les peuples, spectacle navrant qui valait bien un léger déplacement.

Sans mettre hors de cause l'implacable animosité de l'ermite de Friedrichsruhe contre les hommes qu'il rend responsable de sa retraite prématurée, il est peu douteux, pour qui connaît le prince, et comment son âme passionnée et troublée, le patriotisme et la rancune, le souci de sa gloire et l'amour de son œuvre se mêlent, se confondent, créent en lui un état d'âme inexprimable, ce qu'il éprouve en face de ce qu'il appelle les *âneries* des *potaches* qui compromettent la solidité du monument qu'il a édifié et qui troublent les destinées de l'empire jusqu'à faire craindre pour sa durée les optimistes eux-mêmes.

Comme tel empereur, qui, arrivé au terme d'un règne incomparable, voulait, avant de s'étendre parmi les morts, contempler encore la splen-

deur de son œuvre, dut constater que ses fils n'avaient ni sa taille ni son ardeur ; ni le peuple autant de confiance en l'avenir que d'admiration pour le passé ; son regard s'étendant ne voyant de plus à l'horizon qu'une nuée d'hommes apportés par le flot vers ses rivages, il s'endormit saisi d'effroi, parce qu'il avait compris qu'il avait bâti sur le sable un monument fragile et déjà assailli ; ainsi en arrive-t-il au prince de Bismarck. Toute sa carrière a été occupée à flatter la Russie qu'il enviait autant qu'il la redoutait, et à fortifier la Prusse jusqu'à vouloir en faire pour le tsar une émule considérée, sinon une rivale redoutable. Sa crainte était que la Russie ne s'affranchit de son amitié débilitante, ne reprit sa liberté pour contracter des alliances plus conformes avec ses intérêts et ses affinités évidentes : son cauchemar fut l'éventualité d'une entente franco-russe dont la conclusion équivaudrait à ses yeux à un Sedan allemand.

Or, par inconscience, ses successeurs ont d'eux-mêmes affranchi la Russie d'une si dangereuse amitié et, pour provoquer l'alliance franco-russe, ils semblent avoir travaillé avec le même zèle que lui, Bismark, en apporta pour la combattre. Et le voilà, bien vivant encore en face du seul malheur qu'il ait craint jamais ; et il gémit, il clame sa colère, voulant pour le moins, avant de mourir, établir les situations et rejeter sur ceux qui les encourent les responsabilités de ce qui se passe et de ce qui se prépare.

D'aucuns pensent que, dans son machiavélisme brutal, par ses indiscrétions retentissantes, se produisant au moment même où l'entente franco-russe venait de s'affirmer avec tant d'éclat, Bismarck n'avait d'autre but que de laisser entendre aux Français que la Russie était bien capable de conclure, en dehors d'eux, des engagements secrets de nature à modérer leur contentement. Si tel était son but, il nous a appris seulement que la Russie avait été assez habile pour annihiler à son endroit la valeur de la Triple Alliance, et comme elle n'a cessé de nous garer de l'Allemagne avec laquelle elle entretenait secrètement des relations intimes, elle nous a prouvé la sincérité de son amitié. Or, comme aujourd'hui le prince de Bismarck prend la peine de nous instruire que tout est rompu entre Berlin et Pétersbourg, que cette rupture s'est produite en 1890, c'est-à-dire avant tous les événements mémorables qui préparèrent et cimentèrent l'alliance franco-russe, nous ne saurions, par conséquent, nourrir aucun doute vis-à-vis de nos alliés, et eux-mêmes n'en sauraient concevoir contre nous.

Mais, si on considère, d'une part, l'entraînement intéressé de Bis-

marck vers la Russie et le constant bonheur de sa politique, grâce aux garanties qu'il savait prendre de ce côté ; quand on pense, d'autre part, à la mollesse des démentis, aux égards constants qu'on avait à Berlin pour le prince durant ces polémiques, à ces sortes d'excuses qu'on lui faisait sans cesse pour avoir, en quelque manière, à le contredire ; quand on songe, de plus, aux éloges officiels dont on accabla l'ex-chancelier au sein même du Reichstag, où l'on discutait l'inconvenance de ses révélations, on arrive à se demander si ce n'est pas là un coup monté en vue d'une évolution de la politique prussienne.

Le baron de Marschall, secrétaire d'Etat à l'Office des affaires étrangères, parlant au lieu et place du prince de Hohenlohe, au nom du gouvernement impérial, a, sans doute, fait l'éloge de ses alliés ; mais, chose inouïe jusqu'ici, il n'a pas eu seulement des paroles équitables pour la Russie, dont il montre l'amitié ascendante pour la France depuis 1870 ; il a même rendu hommage à l'esprit constamment pacifique de la France. Il a manifestement visé l'Angleterre quand il a dit :

Jamais il n'a été dans les intentions de la politique allemande de séparer deux grandes nations. Cela exigerait des sacrifices que nous ne pouvons faire. Ces accusations et ces reproches ont aussi un côté grave : ils prêtent aux rapports franco-russes une importance que seuls, jusqu'ici, nos ennemis à l'étranger ont essayé, vainement, de leur donner.

C'est là un avertissement : il faut revenir à une attitude expectative plus conforme à la situation et à notre dignité. Ce sont précisément les questions qui, aujourd'hui, sont les plus intéressantes à l'horizon politique, et dont la solution demandera probablement encore des années ; ce sont ces questions qui rendent improbable l'éventualité que l'une des puissances continentales veuille créer un conflit, dont la conséquence immédiate serait de paralyser ses forces en cherchant à résoudre la question.

C'est surtout dans les affaires extra-continentales que nous aurons, encore, l'occasion de marcher d'accord avec les mêmes puissances que l'année dernière.

Or, quelles sont les puissances, avec lesquelles l'année dernière l'Allemagne a eu l'occasion de marcher d'accord en Extrême-Orient, à Constantinople ? La France et la Russie. Y aurait-il donc invraisemblance à ce que l'Allemagne, pour garantir à nouveau sa sécurité, tout en servant ses propres intérêts, veuille obliquer légèrement et s'entendre plus étroitement avec des peuples qu'elle considère déjà assez pour s'unir occasionnellement avec eux.

ARTHUR SAVAÈTE

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Napoléon III, par J.-M. VILLEFRANCHE (Bloud et Barral, Paris) 2 vol. in-8 de 400 pages chacun, avec portraits. — Prix, 8 fr., *franco*, 9 fr.

L'heure de l'exacte justice, toujours tardive pour les hommes disparus au milieu des grands triomphes ou des grands revers dont ils furent les auteurs, paraît avoir sonné enfin pour Napoléon III. Vingt-cinq années — le *longum mortalis ævi spatium* de Tacite — ont tempéré les amertumes. Les collaborateurs et les complices ont disparu ; les adversaires ont expérimenté à leur tour les difficultés du pouvoir. Il est donc devenu possible de juger froidement ce prince étrange et si complexe, parfois si lucide et parfois si obstinément aveugle, tour à tour le plus hardi et le plus irrésolu des hommes, comme aussi le plus heureux et le plus misérable ; bon jusqu'à la faiblesse dans la vie privée et cependant trompeur jusqu'à la perfidie dans la vie publique ; esprit vaste mais encombré de chimères, réformateur bien inspiré quelquefois, conspirateur toujours.

Tel est l'homme, tel est le règne dont M. Villefranche publie enfin l'histoire, annoncée depuis plus de vingt ans et préparée par des recherches multiples, laborieuses et ininterrompues. Venue plus tôt, cette histoire eût rencontré trop de ressentiments, trop de justes colères. Mais le souvenir des triomphes et des gloires, après avoir sombré avec le reste dans la catastrophe finale, a réapparu derrière le nuage des décombres à mesure que ce nuage était balayé par le Temps, qui emporte tout. On s'est rappelé quelles intentions généreuses furent mêlées à des rêveries funestes, et, comme le coupable fut lui-même percé de ses propres traits plus qu'aucun autre, ses malheurs ont voilé ses fautes. Peut-on rester impitoyable pour le criminel qui a subi sa peine ?

Ce fut à la suite d'entreprises insensées et de la prison que Napoléon III s'éleva aux sommets les plus radieux, ce fut par sa volonté seule, pour s'être acharné à ne pas voir ce que tous les autres voyaient, qu'il en fut précipité. Tel un ballon s'élève par le gaz qu'il renferme, et, dégonflé, tombe à pic ; mais lui, c'est de propos délibéré qu'il s'est privé de ce qui le soutenait. Son histoire confine au roman ; le rêve et l'action s'y conforment, les changements à vue s'y succèdent, jusqu'au dénouement qui a une horreur tragique ; et quand le drame est terminé, le personnage principal reste une énigme.

Fauteuils contemporains de l'Académie Française, par M. V. Jeanroy-Félix (Bloud et Barral, Paris), 1 beau volume in-8. — Prix : 4 fr., *franco* . . . 4 fr. 50. — Études littéraires. — Brunetière. — De Hérédia. — Anatole France. — Sorel. — Jules Lemaître. — Vicomte de Bornier. — Pierre Loti. — Henri Houssaye. — Gaston Paris. — Melchior de Vogüe. — Comte d'Haussonville. — Meilhac. — Challemel-Lacour. — Costa de Beauregard. — Bourget. — Claretie. — De Freycinet. — Thureau-Dangin. — Lavisse.

M. Jeanroy-Félix consacre un nouveau volume aux académiciens récemment élus (1886-1896). Les gourmets de lettres savoureront les pages dans lesquelles il raconte les premières années de M. J. Lemaître, le critique cher à M. Ohnet, celles où, à propos d'un roman fameux, il nous dépeint l'odyssée d'un futur universitaire, celles, (mais ici chacun peut ne pas partager son opinion sans toutefois cesser d'admirer son esprit), où il attaque la tendance exclusivement philologique de l'enseignement supérieur, et regrette les cours des anciens professeurs de Faculté, ce qu'il appelle les cours à « grande allure », les cours à la façon de Caro, d'Ozanam, de Cousin et de Villemain. On lira avec plaisir l'étude sur M. Anatole France, vers qui semble l'entraîner une secrète prédilection, bien qu'il y ait (peut être *parce qu'il y a*) un abîme entre ces deux esprits, l'un le sceptique incarné, l'autre, du plus robuste dogmatisme. On lira, avec plus de charme encore, les biographies toutes piquantes de MM. Costa de Beauregard, G. Paris, Meilhac, d'Haussonville et de Vogüé. On doit signaler comme un chef-d'œuvre l'article où il étudie la personne et les poésies de M. de Hérédia : il y a quelque vingt pages tout simplement exquises.

—

La science de la vie, enseignée à la jeunesse, par M. L. Penasson, officier d'Académie (Bloud et Barral, Paris) 1 vol. in-18 jésus. — Prix, 2 fr, 50 ; *franco* 2 fr. 75.

Voici un livre que la jeunesse lira tout ensemble avec plaisir et avec profit ; elle y trouvera en même temps que de très pures jouissances intellectuelles, un encouragement dans ses luttes, une consolation dans ses peines, une force au milieu de ses défaillances.

L'auteur a eu l'ingénieuse idée de condenser en un seul recueil, accompagné d'un commentaire original et vivant, toute une série de maximes morales, proverbes choisis ou pensées d'auteurs célèbres. Ce commentaire est le fruit de l'expérience acquise dans un enseignement de plus de trente années.

A cette morale élevée et sûre, l'auteur s'est efforcé d'adapter une forme alerte et spérituelle.

L'Irlande au XIXe siècle. — O'Connell (ses alliés et ses adversaires), par J. de la Faye, lauréat de l'Académie. (Bloud et Barral, Paris). *franco*. . . . . 4 fr. 50

Jacques de la Faye, l'historien des nobles causes et des grands caractères, vient de faire revivre, à l'aide de documents précieux et dont beaucoup *entièrement inédits*, la grande figure de Daniel O'Connell.

Dans une rapide et savante introduction, l'auteur esquisse la douloureuse histoire du peuple irlandais, ce peuple martyr, perpétuellement opprimé, en proie à toutes les souffrances physiques et morales et restant toujours et quand même fidèle aux traditions de ses ancêtres, à la foi de son grand apôtre saint Patrice.

Au seuil de ce XIXe siècle qui s'achève, un homme paraît dans cette île désolée : c'est Daniel O'Connell. Pour remplir sa mission sacrée, Dieu lui donne un corps athlétique, une âme de feu, et au service de cette âme, une intelligence merveilleuse, une verve incomparable, une éloquence captivante. Il personnifie l'Irlande. Il est l'apôtre, le roi, l'idole de ce peuple, que sa voix entraîne de la crainte à l'espérance, de la servitude à la liberté, de la colère à la miséricorde.

Le geste d'une habileté sans égale, il passe triomphalement à travers les mailles étroites de la jurisprudence anglaise, et d'amusantes anecdotes judiciaires jettent une note gaie dans le récit de cette longue bataille pour l'émancipation des catholiques.

Bataille sans effusion de sang, car le tribun qui soulève tout un peuple, a le pouvoir surhumain d'arrêter à son gré la tempête populaire et de lui dire, comme le Seigneur aux vagues déchaînées de l'Océan « Tu n'iras pas plus loin ! »

Debout sur le sol de la patrie, ayant le ciel pour pavillon, et pour arme sa parole, O'Connell se dresse au-dessus de l'Irlande qui, frémissante d'enthousiasme, le nomme son libérateur.

A côté de cette grande figure, J. de la Faye a dessiné les silhouettes de ses *alliés* et de ses *adversaires :* Henry Grattan, Pitt, Fox, Castlereagh, Wellington, Robert Peel, Canning, sans oublier les étranges et tristes rois qui ont précédé la reine Victoria sur le trône d'Angleterre.

Un magnifique portrait d'O'Connell avec un autographe et de très remarquables illustrations d'un dessinateur de talent, M. Lefébure de Saint Maur, complètent cet ouvrage dont la lecture fera tressaillir tous les cœurs chrétiens en les entraînant dans un réconfortant *sursum corda*, où l'on oubliera pour un instant les mesquins égoïsmes, les décourageantes abdications de cette fin de siècle.

—

Windthorst. (Ses alliés et ses adversaires), par M. G. Bazin (Bloud et Barral, Paris). 1 beau vol. in-8 avec portrait. — Prix 4 fr. ; *franco*. . . . . 4 fr. 50

Synthétiser d'abord en quelques pages, d'un style rapide, coloré, d'une concision souvent éloquente, la vie d'un peuple, afin de préparer au lecteur la connaissance du pays et des événements contemporains, grouper ces faits autour d'un homme qui personnifie, en Allemagne, la résistance du droit contre la force, la justice contre l'arbitraire, la liberté contre la tyrannie : c'est tout le plan du nouvel ouvrage de M. Bazin.

« Windthorst, ses alliés, ses adversaires », n'est certes pas un livre de passion, c'est, dans la plus haute acception du mot, une œuvre historique.

L'auteur s'inspirant de la parole du R. P. Didon : « Un devoir et un intérêt patriotiques nous commandent de regarder vivre l'Allemagne », a voulu servir la cause de son pays et de l'Église. Il a réussi.

Admirablement placé d'ailleurs pour recueillir les matériaux nécessaires à son œuvre, en rapport quotidien, pendant un très long séjour en Allemagne, avec plusieurs des amis ou des adversaires de Windthorst ; députés, officiers, journalistes, diplomates, puisant, dans la conversation avec le secrétaire du grand politique, tous les détails qui font le charme de son récit, l'écrivain qui tenait à contrôler les documents, a trouvé chez les RR. PP. Jésuites, à Paris, l'accueil le plus empressé. Leurs publications allemandes ont été mises à sa disposition, et muni de toutes les garanties de sincérité, il a écrit ces pages où respire l'amour de la patrie, où chacun trouvera des enseignements précieux.

—

Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, avant, pendant et après sa vie mortelle, à l'usage des maisons d'éducation, par M. l'abbé Vandepitte, doyen honoraire. 1 volume in-12 avec gravures. (Bloud et Barral, Paris). — Prix : broché, *franco*, 1 fr. 25 ; cartonné, *franco*. . . . . 1 fr. 50

Ouvrage approuvé par S. G. Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai.

Depuis trop longtemps Notre-Seigneur Jésus-Christ n'avait plus, dans l'enseignement des écoles, la place qu'il doit y occuper : c'est de quoi se plaignaient avec raison les hommes les plus éminents, appuyés par les membres les plus autorisés du clergé. Que de fois leurs doléances ont trouvé un douloureux écho dans le sein de nos divers Congrès catholiques, à Lille, à Reims, etc.

Aujourd'hui, traduisant la pensée de son éminent Archevêque, et persuadé que Jésus-Christ doit être à la base et au sommet de l'enseignement, M. le doyen Vandepitte vient de composer cette **Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ**, *avant, pendant, et après sa vie mortelle*, œuvre chaleureusement recommandée par Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai.

A toutes les qualités intrinsèques de ce livre, que nous offrons avec confiance aux écoles et aux familles chrétiennes, disent les éditeurs, nous avons voulu joindre tous les avantages secondaires : une impression soignée, un prix des plus abordables.

Aussi sommes-nous convaincus qu'avant peu, l'*Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, adoptée dans les maisons d'éducation, contribuera largement à faire le bien, en « éclairant l'intelligence, en touchant le cœur, en avivant la foi des jeunes élèves auxquels elle s'adresse ».

A cette fin, l'auteur a adopté dans ce livre la *méthode socratique*, par questions et par réponses, qui a valu tant de succès à ses autres ouvrages d'enseignement. Méthode *rationnelle* qui simplifie le travail du maître, et aide la mémoire de l'enfant en plaçant nettement devant son intelligence les choses à apprendre et la leçon à retenir.

—

Manuel d'archéologie ou études élémentaires sur l'architecture, la sculpture et la peinture, depuis les Grecs jusqu'à nos jours, par M. l'abbé P. Gaborit, Professeur d'archéologie pendant 22 ans, archiprêtre de la cathédrale de Nantes, auteur du *Beau dans la Nature* et du *Beau dans les Arts*. 1 vol. in-8 écru orné de 70 planches et gravures. Bloud et Barral, Paris. Prix 4 fr. ; *franco*. . . . . 4 fr. 50

Voici un *Manuel d'archéologie* appelé à rendre les plus grands services. Les ouvrages portant un titre similaire sont assez nombreux, mais en dehors de celui-ci, tous se bornent, à peu près, à faire une classification des monuments ou des débris que nous a légués le passé, sans apprécier la valeur de ces restes au point de vue artistique et sans donner l'histoire des transformations de l'art à travers les siècles.

Or, c'est précisément que ce fait dans ce nouveau *Manuel* M. l'abbé Gaborit : Après avoir apprécié les monuments de l'antiquité, il montre comment l'architecture ogivale s'est formée au XIIe siècle, a pris tout son essor au XIIIe. Il explique comment elle a continué de se transformer au XIVe et au XVe siècle. Il donne l'histoire de l'architecture à la Renaissance, et il apprécie celle de notre époque.

Il présente de même dans leurs différentes périodes l'histoire de la sculpture et l'histoire de la peinture ; il fait admirer les plus belles œuvres des principales époques et tout cela en s'appuyant sur quelques principes d'esthétique clairement exposés.

Il est intéressant, sans doute, de reconnaître l'âge d'un monument, d'un débris de sculpture, d'une statue ou d'un tableau ; il est plus intéressant encore d'apprécier ces œuvres du passé afin de savoir aussi ce que nous devons désirer pour le présent et pour l'avenir.

Mais combien n'est-il pas important pour tous ceux qui s'intéressent à l'architecture religieuse de posséder cette science et de pouvoir apprécier non seulement le monument, mais les statues et les tableaux qui le complètent et l'enrichissent. Or, il est impossible de porter des jugements de ce genre si l'on n'a pas étudié, si l'on n'a pas compris la valeur des différentes phases non seulement de l'architecture, mais de la sculpture et de la peinture. Ce manuel aidera les membres du clergé à acquérir les notions indispensables d'un art qui ne saurait les laisser indifférents.

Imprimerie DESTENAY, Bussière frères. — Saint-Amand (Cher).

Nouvelles Publications :

Une Fille de France : la Bienheureuse Jehanne (1464-1505), par la Comtesse de Flavigny. 1 vol. in-12, orné d'un portrait . . . . . **3** fr. **50**

Histoire de l'Ancien Testament, d'après le Manuel allemand du docteur Æ. Schopfer, par M. l'abbé J.-B. Pelt, docteur en théologie et en droit canonique, professeur au grand séminaire de Metz. *Ouvrage approuvé par S. G. l'Évêque de Metz.* Tome Ier. 1 vol. in-12 . . . . . **3** fr.

L'Église et la France moderne, par le P. Vincent Maumus, des Frères-Prêcheurs, 1 vol. in-12 . . . . . **2** fr. **50**

La Propriété devant le Socialisme contemporain, par le P. Th. Calmes, professeur au grand séminaire de Rouen. 1 vol. in-12 . . . . . **2** fr. **50**

Le Livre de l'Apôtre, fragments recueillis par Marie-Thérèse de la Girennerie ; ouvrage précédé de Lettres de Son Éminence le Cardinal Ferrata, de Mgr Dénecheau et de Mgr Bonnefoy, 1 vol. in-12 . . . . . **3** fr.

Les Saints Évangiles commentés, par M. l'abbé Perdrau, ancien curé de Saint-Étienne-du-Mont, chanoine honoraire de Paris et de Versailles. Avec une lettre de Son Éminence le Cardinal RICHARD, archevêque de Paris. 4 vol. in-12. **10** fr.

Le Journal d'un Évêque, publié par Yves le Querdec. Première partie : *Pendant le Concordat.* 1 vol. in-12 . . . . . **3** fr. **50**

Les Premiers Principes d'économie politique, par M. Charles Périn, correspondant de l'Institut de France. *Deuxième édition,* suivie d'une *Étude sur le juste salaire,* d'après l'encyclique *Rerum novarum.* 1 vol. in-12 . . . **3** fr. **50**

Abbé de Broglie : Religion et Critique. Œuvre posthume, recueillie par M. l'abbé C. Piat, professeur à l'Institut catholique de Paris. 1 vol. in-12. **3** fr. **50**

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 8 ET 10, A PARIS

Viennent de Paraître

M.-B. de MONVEL

JEANNE D'ARC

Album grand in-4° oblong avec texte, renfermant les reproductions en chromo-typographie de 48 compositions à l'aquarelle de M. Boutet de Monvel. Très élégante reliure étoffe avec fers spéciaux. — Prix . . . . . 10 fr.

CHRÉTIEN OU AGNOSTIQUE

Par l'Abbé LOUIS PICARD

VICAIRE A LA PRIMATIALE DE LYON

Avec lettres de NN. SS. l'Archevêque de Lyon et l'Évêque de Laval

Un fort volume in-8. — Prix . . . . . 7 fr. 50

GEORGES VIRENQUE

L'ALBUM D'UN SAINT-CYRIEN

DEUX ANNÉES A L'ÉCOLE

Un fort volume in-8 colombier, avec nombreuses gravures. — Prix . . . . 6 fr.

MÉMOIRES D'UN PÈRE A SES ENFANTS

UNE FAMILLE VENDÉENNE

PENDANT LA GRANDE GUERRE (1793-1795)

Par M. BOUTILLIER DE SAINT-ANDRÉ

AVEC INTRODUCTION ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

Par M. l'Abbé EUGÈNE BOSSARD, docteur ès-lettres

Un volume in-8. — Prix . . . . . 7 fr. 50

SOUVENIRS D'UN HISTORIEN DE NAPOLÉON

MÉMORIAL DE J. DE NORVINS

PUBLIÉ AVEC UN AVERTISSEMENT ET DES NOTES

Par L. DE LANZAC DE LABORIE

TOME DEUXIÈME (1793-1802

Un volume in-8, avec portrait en héliogravure (C.). — Prix . . . . . 7 fr. 50

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 102082895